

Lionel Galand

Regards sur le berbère

Studi Camito-Semitici

Collana diretta da:

Francesco Aspesi e Vermondo Brugnatelli

ISBN 978-88-901537-2-3

ISSN 2035-5068

© 2010 Centro Studi Camito-Semitici di Milano

c/o Is.I.A.O. Sezione Lombarda

via Festa del Perdono, 7

I - 20122 MILANO

<http://users.unimi.it/cuscus> – cuscus@unimi.it

*Couverture : Tentes de transhumants dans le Maroc central (Aït Youssi)
Photo L. Galand, 1963*

Police de caractères berbères : BerNewRoman créée par K. Naït-Zerrad

Lionel Galand

Regards sur le berbère



Milano - Centro Studi Camito-Semitici - 2010

NOTE DE L'ÉDITEUR

L'œuvre d'un maître avéré n'a point besoin de présentation : loin de moi l'idée d'en écrire une. Si j'éprouve l'envie d'écrire quelques mots avant de laisser la parole à l'auteur de « Regards sur le berbère », c'est pour le plaisir de rappeler le souvenir de cette longue aventure qu'a été la publication de ce texte. Une aventure à la fois professionnelle et personnelle, entamée il y a désormais quelques décennies, au début des années quatre-vingt, quand je venais de faire connaissance avec Lionel Galand à l'occasion du Congrès Chamito-Sémitique de Marbourg. Serviable comme toujours, il accepta chaleureusement la proposition du jeune Italien – jusque là inconnu mais passionné du berbère – de lui réserver un de ses travaux pour une publication en Italie.

En 1993, est né le Centro Studi Camito-Semitici et Lionel Galand y a participé dès l'inauguration. Le projet commençait à prendre forme ; il était prévu que l'ouvrage paraisse dans la collection du « Cuscus ». Mais l'idée de départ, qui était d'annoter linguistiquement des textes recueillis chez les Aït Youssi, a pris une direction inattendue. Les questions abordées dans les annotations se sont multipliées et ont réclamé tellement d'espace que l'auteur a jugé mieux de les regrouper et de les traiter de façon plus riche et organique à l'intérieur d'un nouvel ouvrage. De la sorte, au lieu de parachever un travail déjà presque terminé, il s'est attelé à écrire depuis le tout début ce livre, une œuvre qui, en dépit de la modestie de son titre, va bien au-delà d'une simple suite de « regards » sur la linguistique berbère.

Le travail a progressé au gré de l'auteur, au fur et à mesure qu'il trouvait le temps de s'en occuper parmi ses nombreuses activités, sans autre contrainte que l'incitation bienveillante de son épouse, Paulette, précieux allié de l'éditeur. Et maintenant, le livre achevé, il ne nous reste que de contempler à loisir, suivant ces regards, des horizons plus vastes dans le riche panorama des langues berbères.

V.B.

AVANT-PROPOS

On ne pratique pas la recherche et l'enseignement pendant plus de soixante ans sans avoir à traiter d'un grand nombre de problèmes. Cela m'a conduit à écrire une longue série d'articles, dispersés dans quantité de publications souvent difficiles d'accès ou introuvables. J'ai donc constaté, voici longtemps, que j'avais fait fausse route en ne prenant pas le temps de composer un livre. Aussi ai-je accueilli avec joie la proposition de Vermondo Brugnatelli, lorsqu'il m'a suggéré de rédiger un ouvrage pour la collection *Studi Camito-Semitici*, publiée par le Centre du même nom, qui venait d'être créé à Milan. Je lui en suis d'autant plus reconnaissant, ainsi qu'à Francesco Aspesi, co-directeur de la collection, que j'ai mis leur patience à rude épreuve en laissant une série d'obligations diverses ralentir gravement la rédaction du livre. Je les remercie vivement de leur amicale confiance.

C'est un devoir agréable que d'exprimer ma profonde gratitude à tous ceux qui de quelque façon m'ont enseigné le berbère. Il m'est facile de citer d'abord André Basset, professeur puis ami toujours prêt à donner de son temps, André Picard qui me faisait patiemment lire du kabyle. Mais, par crainte de commettre trop d'injustes oublis, je ne tenterai pas de nommer tous ceux avec qui, pour reprendre une heureuse formule d'André Piganiol, « j'ai si longtemps parlé ce livre » : informateurs linguistiques, collègues, étudiants souvent devenus professeurs, auditeurs de l'École pratique des hautes études où la recherche trouvait un cadre si favorable. Ils se reconnaîtront s'ils me lisent et plus d'un verra son nom dans le texte et dans la bibliographie. Je dois pourtant une mention particulière à Lahcen Elhaouzali des Isaffen, qui dès mes débuts, autant et mieux que les livres, m'a fait connaître la réalité de sa langue maternelle, et dont la famille a noué avec la mienne, au fil de tant d'années, les plus solides liens de confiance et de mutuelle affection.

Vermondo Brugnatelli, non content d'assurer la mise en pages, s'est chargé de transposer les notations berbères à l'aide d'une police de caractères plus moderne ; lecteur attentif, il m'a suggéré des corrections ou des compléments très opportuns ; ce livre lui doit beaucoup.

Ma femme, Paulette Galand-Pernet, a tenu à confectionner l'index indispensable à un ouvrage de ce genre et je lui en sais le plus grand gré. Mais sa contribution va bien au delà et aucun « merci », en français ou en berbère, ne pourrait rendre ce que je dois à celle qui, tout au long de notre vie, a sans cesse encouragé et guidé mes projets, souvent au détriment des siens.

L.G.

INTRODUCTION

0.1. Les parlers berbères

0.1.1. Distribution géographique

La situation géographique des parlers berbères a été maintes fois décrite, mais depuis un demi-siècle ces descriptions reposent, implicitement ou non, sur les données publiées par André Basset (1952). Et pour cause : aucune enquête d'ensemble n'a été réalisée sur le terrain pour détecter d'éventuelles modifications des aires berbérophones. Aujourd'hui encore, dans ce début du troisième millénaire, la situation géopolitique n'est guère propre à favoriser une telle enquête. Il est pourtant probable que la répartition de ces aires n'a pas varié considérablement. Discontinues, elles vont croissant de l'Égypte à la côte atlantique du Maroc, dans un partage souvent inégal avec l'arabe dialectal qui, au cours des siècles, a recouvert une grande partie du terrain. À l'avant-garde, l'oasis égyptienne de Siwa pratique encore le vieux langage avec une étonnante obstination. Présents en Libye, notamment à Zouara et dans le Djebel Nefousa, les parlers berbères survivent difficilement dans quelques villages du sud tunisien et de l'île de Djerba. Dans le nord de l'Algérie, ils sont fortement implantés en Kabylie et dans l'Aurès, moins bien à l'ouest d'Alger, entre le Chélif et la mer. Ils occupent la plus grande partie de la montagne marocaine, de l'Anti-Atlas à la partie orientale du Rif, non sans pousser une pointe (on l'oublie souvent) en direction de Rabat. Les ksour du sud oranais et les oasis du Sahara septentrional formaient naguère une chaîne berbérophone dont certains maillons sont désormais arabisés ; toutefois le Mzab résiste bien, ainsi que Ouargla et peut-être Ghadamès. Plus loin vers le centre et le sud du désert, puis dans la zone sahélienne moins aride, les Touaregs défendent vigoureusement leur langue et leur culture. Proches du Sénégal, les Zénaga de Mauritanie ne constituent qu'un petit groupe. Depuis l'accession des pays africains à l'indépendance, les parlers berbères se trouvent ainsi dispersés sur les territoires de neuf états : à peine minoritaires au Maroc, ils tiennent une place importante en Algérie, au Mali, au Niger et même en Libye, beaucoup plus modeste dans les autres pays, Tunisie, Égypte, Mauritanie et Burkina Faso. Il faut ajouter à cette revue les colonies d'émigrés implantées dans les grandes villes du Maghreb, Casablanca et Alger notamment, mais aussi hors de

l'Afrique, notamment en France, en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas et au Canada.

0.1.2. Le problème des îles Canaries

Bien qu'ils aient disparu au profit de l'espagnol après l'occupation des îles Canaries (XVe siècle), les anciens parlers de l'archipel doivent être mentionnés. Le problème se pose depuis longtemps des relations qui pouvaient exister entre le continent africain et les populations canariennes antérieures à la conquête, leur culture et leur langage. La question ne surprend pas si l'on considère la proximité des côtes marocaines, mais, comme il arrive souvent, elle n'a pas toujours été abordée avec l'objectivité que demande la recherche scientifique. Des impulsions sentimentales et des arrière-pensées politiques, peut-être aussi, tout simplement, la séduction romanesque des îles ou le désir de découvrir à tout prix ont plus d'une fois influencé les investigations. Cependant les années quatre-vingt ou quatre-vingt-dix ont vu se développer, notamment dans le cadre des universités insulaires, des études plus impartiales qui, en général, conduisent à la reconnaissance de liens avec le continent africain. Non que tout soit clair. L'accord n'est pas parfait, semble-t-il, sur la période au cours de laquelle des populations berbères seraient arrivées dans l'archipel, Antiquité ou époque de la conquête des îles par des Européens, qui auraient amené des Berbères dans leurs bateaux. Il n'est pas sûr non plus que tous les parallélismes culturels qu'on a relevés entre Canaries et Afrique du Nord soient également probants. Abandonnant le débat aux préhistoriens, aux historiens et aux sociologues, je m'en tiendrai aux données linguistiques. Elles donnent bien l'impression que les parlers canariens – ou plutôt ce qu'en laissent entrevoir les épaves qui sont parvenues jusqu'à nous en assez grand nombre – présentaient des affinités avec le berbère, mais dans l'état actuel des études il me semble pour le moins prématuré de les tenir pour purement et simplement berbères, comme on l'a fait parfois.

- À partir de la conquête des îles Canaries, divers observateurs européens ont noté des mots, des phrases et même deux courts poèmes en langue locale. La documentation a été rassemblée par Wölfel dans ses *Monumenta linguæ Canariae*. Détruit à l'imprimerie par un bombardement en 1943, puis remis en chantier par l'auteur en dépit d'une santé défaillante, l'ouvrage sortit enfin des presses en 1965, deux ans après la mort de Wölfel (une traduction espagnole parut en 1996). Aujourd'hui le livre reste une somme et un instrument de travail indispensable,

mais il doit être utilisé avec précaution, non seulement en raison de son caractère inachevé, mais parce que Wölfel, dans sa quête passionnée d'une culture mégalithique commune à la « presque île européenne » (p. XIII) et à une partie de l'Afrique, a cédé à la double tentation de trouver dans le vocabulaire plus d'éléments préhispaniques qu'il n'en comporte et de proposer d'abord avec le berbère, mais aussi avec le haoussa et d'autres langues, des rapprochements souvent superficiels, voire improbables. Il est juste d'ajouter que lui-même reconnaît plus d'une fois qu'il ne croit pas à l'hypothèse qu'il vient d'avancer. Néanmoins une mise en garde s'imposait. Il y en a eu plusieurs. Dès 1960, j'exprimais dans l'*Encyclopédie de l'Islam* des réserves que j'ai eu l'occasion de développer dans divers articles. Elles furent reprises et même amplifiées par Monteil, qui cite assez longuement (1988, p. 75-76) un passage de l'*Encyclopédie*, mais l'attribue par erreur à Ch. Pellat. Plus près de nous, et tout en rendant à Wölfel l'hommage qu'il mérite, Díaz Alayón et Castillo (1999a et b, 2002 et surtout 2008, compléments indispensables à la consultation des *Monumenta*) ont montré qu'il n'avait pas la formation voulue pour déchiffrer tous les documents d'archives et pour reconnaître l'origine espagnole ou portugaise de certains vocables qu'il croyait proprement canariens. L'examen minutieux auquel ont procédé les deux auteurs devrait marquer un tournant dans l'étude linguistique des Canaries, où l'on s'est trop longtemps contenté d'approximations. Les exemples très nombreux qu'ils traitent avec beaucoup de précision montrent combien il est facile et illusoire, si l'on n'est pas trop exigeant sur les correspondances phonétiques, de cueillir dans la masse des parlers berbères des mots plus ou moins semblables aux vocables canariens (ou réputés tels), lesquels ne doivent parfois leur existence qu'à une mauvaise lecture des sources. La leçon donnée par Díaz Alayón et Castillo reste d'actualité, puisque l'on voit encore, par exemple, une inscription canarienne « traduite » de façon invraisemblable sur la base de données kabyles mal comprises (Böhm, 2001, p.87-88). Et le traducteur est si sûr de lui qu'il dénonce « l'agnosticisme » des berbérisants ! (voir Galand 2002c).

- On notera cependant que Díaz Alayón et Castillo ne condamnent nullement le principe d'une recherche en direction du berbère. Dès le XVI^e siècle on relevait des ressemblances entre les deux domaines (Díaz Alayón et Castillo, 1999a, p. 484-485). L'idée a fait son chemin et un linguiste aussi sérieux que Vycichl (1952) n'hésite pas à conclure au caractère berbère du canarien. De fait, certains rapprochements ne peuvent être négligés. Je suis pourtant moins pressé d'aller aussi loin et un fait d'expérience me paraît significatif : alors qu'un parler berbère très différent des autres, comme le zénaga de Mauritanie, se laisse pourtant reconnaître immédiatement comme membre de la famille ; l'évidence est beaucoup moins forte dans le cas des données canariennes (Galand 1989c, trad. espagnole 1991). Il est vrai qu'on doit tenir compte de leur ancienneté, de leur caractère fragmentaire, et des conditions dans lesquelles elles ont été recueillies et transmises. Il ne serait donc pas judicieux d'abandonner la piste, mais il conviendra

de préciser la mesure et la nature des relations qu'entretiennent les parlers canariens et le berbère.

Même perplexité devant les nombreuses inscriptions des îles Canaries. Dans beaucoup de cas, l'écriture est visiblement du type libyco-berbère, dont il sera question plus loin. Il est vrai que les tracés géométriques élémentaires auxquels recourt cette écriture, comme la barre, la croix ou le cercle, peuvent apparaître dans des régions différentes sans prouver qu'il y a eu contact, mais ici les caractères identiques à ceux que l'on observe sur le continent africain sont trop nombreux pour que l'on craigne de rapprocher les deux groupes. Un texte est gravé sur une planche funéraire, les autres figurent sur des parois rocheuses, souvent au voisinage de dessins. La date est incertaine et, en dépit des essais de rapprochement qui n'ont pas manqué, la relation de ces inscriptions avec les autres données canariennes et avec le berbère reste à préciser. Ici encore, la collecte et l'analyse des matériaux s'imposent avant toute spéculation. C'est ce qu'a compris R. Springer (1994, 2001), qui a dressé l'inventaire des signes d'écriture et s'efforce de les situer dans l'ensemble de l'épigraphie libyco-berbère. Plus récemment, Pichler (2007) s'appuie également sur des relevés méthodiques, qui lui permettent de procéder à une étude dont la consultation s'impose.

0.1.3. Unité et diversité

Reconnue d'emblée par les chercheurs, l'unité profonde des parlers berbères n'a jamais été mise en cause. L'étranger a été le premier à la consacrer en les englobant tous sous le nom de « berbère », que les intéressés n'ont pas adopté. Leur langue n'en possédait pourtant pas l'équivalent, ou l'avait perdu depuis fort longtemps : lacune évidemment due au fait qu'au fil des siècles les sociétés traditionnelles, éloignées les unes des autres dans un pays immense et soumises à des modes de vie et à des régimes politiques différents, avaient inévitablement plus ou moins perdu conscience d'une commune origine ou de leur appartenance à une même communauté ; le lexique traditionnel montre en tout cas qu'ils n'éprouvaient pas le besoin de l'affirmer. Cette conscience aujourd'hui trouvée ou retrouvée, les berbérophones – et d'abord ceux qui sont enfin venus à des études que leurs prédécesseurs ont longtemps boudées – avaient donc besoin d'un nom pour leur langue et *dans* leur langue : ils ont

choisi le terme **tamaziyt**, dont les valeurs attestées jusqu'ici étaient partout plus restreintes, mais qui par sa diffusion, gage d'ancienneté, est apte à jouer le rôle qu'on lui confie.

Bien entendu, l'adoption d'un nom unique ne suffit pas à résoudre les problèmes que pose la diversité des codes linguistiques, non moins réelle que leur unité. Sur le terrain, en effet, l'observateur ne rencontre rien d'autre que des variétés locales du langage, tantôt très proches les unes des autres, tantôt assez différentes pour que l'intercompréhension se trouve limitée ou empêchée. Il est relativement aisé de cerner chacune de ces variétés, qui constituent la réalité première et auxquelles sera réservée l'appellation de *parlers*. Mais souvent les parlers forment des groupes régionaux qui n'aboutissent pas à l'effacement des traits locaux (sauf en cas de koinè littéraire), mais dont l'identité est garantie par l'existence de noms servant à les désigner, ainsi que par la conscience des locuteurs de tout le groupe, unis par un commun mode de vie et capables de communiquer entre eux sans difficulté majeure : les critères socio-culturels sont ici plus clairs que les critères linguistiques, parce que les lignes isoglosses ne coïncident pas toujours. Ces groupes de parlers sont les *dialectes* et, si l'on continue à employer ce terme dans les études berbères, il serait bon de ne plus confondre parler et dialecte comme on l'a fait souvent. En face de parlers représentés par des points sur la carte, comme ceux de Siwa en Égypte ou de Ghadamès en Libye (encore y a-t-il plusieurs parlers pour la seule oasis de Ghadamès !), on peut reconnaître comme dialectes le chleuh du Sud marocain, la tamazight du Maroc central, le rifain, le kabyle, le chaouia de l'Aurès, le mozabite, peut-être le nefousi de Libye, en tout cas le touareg. Il n'est pas exclu que des observations plus poussées, par exemple sur le zénaga de Mauritanie, permettent d'allonger la liste. En général, on entend par *langue berbère* tantôt la somme des parlers et des dialectes, tantôt la structure idéale ou reconstruite à laquelle tous se rattachent.

Les conventions une fois établies, la terminologie française à trois niveaux, parler, dialecte et langue, répond parfaitement aux exigences de la recherche. Toutefois la reconnaissance officielle du touareg, sous son nom berbère de tamacheq (**təmāšəq**) comme l'une des « langues nationales » du Mali et du Niger introduit un nouvel élément de réflexion, car il devient difficile de désigner le touareg comme un « dialecte ». Dès lors, la logique

ne voudrait-elle pas qu'on étendît l'appellation de « langue » aux autres dialectes ? (Galand 2002a, p. 69 et suiv.)

- **tamaziyt** est le féminin du nom **amaziy**, dont le sens premier a fait l'objet d'affirmations que les auteurs reprennent volontiers à leurs devanciers sans toujours procéder à l'examen des données. Le mot semble être attesté comme ethnique dès l'Antiquité. On s'est un peu trop hâté de le reconnaître dans divers noms qui offrent avec lui quelque ressemblance, comme *Mάζυες* (Hérodote) ou *Mάζυες* (Hécatee dans Stéphane de Byzance): voir en dernier lieu Colin 2000, p. 40, qui suit Chaker 1987, p. 564, où l'on retrouve des rapprochements déjà présents chez Bates, Gsell, etc. et trop aisément confortés par le sentiment que les déformations infligées aux données africaines par les transcriptions grecques ou latines rendent inutile, voire abusive, toute exigence de rigueur. On sera pourtant moins sceptique dans le cas de l'ethnique *Mazic(es)*, qui présente avec **amaziy** une correspondance satisfaisante. Mais ni *Mazic(es)* (ou *Mazax* qui semble être une variante du singulier) ni **amaziy**, dans ses acceptions traditionnelles, n'ont le sens général que nous donnons à « berbère ». Pour l'Antiquité, les deux exemples contraires que cite Camps (1960, p. 28) ne paraissent pas décisifs : chez Lucain (IV, 681), le nom *Mazax* figure dans une énumération et pourrait donc renvoyer à une tribu particulière, comme le font les autres éléments de la liste ; quant à l'emploi poétique et tardif de *Mazax* dans Corippe (*Johannide* I 549; V 80, 376; VI, 44, etc.), il n'est pas plus probant. De l'ensemble des données antiques, il ressort clairement que le nom *Mazices* n'a pas frappé les Anciens par la portée générale qu'on lui suppose : son histoire n'offre en tout cas rien de comparable à celle d'autres appellations comme *Mauri* ou *Afri*, dont l'extension est allée croissant. Ces observations, que j'ai formulées voici longtemps (1985), viennent d'être rejointes et confortées par celles de Modéran, spécialiste incontesté de l'Antiquité tardive. Et jusqu'à maintenant le terme **amaziy**, de son côté, ne désignait qu'une population ou une classe sociale déterminée, et non l'ensemble des Berbères. Lorsque les auteurs berbères de langue chleuh, dans le Sud marocain, disent qu'ils écrivent en **lmazyiy**, forme arabisée de **amaziy** (van den Boogert 1997, p. 40-41), ils représentent ainsi la langue régionale qu'ils écrivent et non le « berbère » au sens global que nous donnons à ce mot. Le vocable **amaziy** n'était du reste pas usité partout et certaines régions, au premier rang desquelles la Kabylie, l'ignoraient naguère totalement (Chaker 1984, p. 284). *Mazices* et **amaziy** sont attestés dans des lieux très divers, ce qui est un indice d'ancienneté, mais nullement la preuve qu'ils aient jamais eu une portée générale. Depuis que Léon l'Africain a dit qu'**amaziy** signifiait d'abord « homme libre » et aussi « Berbère », l'idée a cheminé d'un auteur à l'autre, soutenue par un vague romantisme (on songe aux « Francs » !). Mais s'est-on jamais demandé si, au début du XX^e siècle encore, la masse des berbérophones avait vraiment pleine connaissance de son unité ? Désirait-elle déjà l'affirmer comme c'est le cas

aujourd'hui ? Et si ce n'était pas le cas, pouvait-elle disposer du nom avant de posséder le concept ? Les Arabes, certes, ont eu conscience de la « berbéritude », comme en témoigne Ibn Khaldoun, mais c'est alors dans le regard d'étrangers qu'il faut la chercher, non dans celui des Berbères.

Cette mise au point étant faite, on peut ajouter que le choix d'**amaziy** pour traduire « berbère » est légitime et même heureux quand on s'exprime en berbère. Mais son emploi dans les langues européennes, auquel on assiste actuellement, me paraît beaucoup moins satisfaisant en dépit du succès qu'il connaît. Un particulier dont on a pu lire la lettre sur le réseau Internet n'a-t-il pas demandé à l'Académie française, dès 1994, de supprimer du dictionnaire le mot « berbère » ? Deux arguments reviennent. Le premier est que le nom « berbère » n'est pas berbère : c'est vrai, mais il est bien formé, et implanté en français depuis des siècles ; remplacerons-nous « allemand », qui n'est pas allemand, par « deutsch » ? et demanderons-nous aux Grecs de ne plus nous appeler Gaulois ? On assure aussi que « berbère » est péjoratif, en raison de sa ressemblance avec « barbare » : et en effet, par un procédé qui n'est pas isolé dans la désignation des langues, les deux mots ont en commun d'imiter des gens qu'on accusait de bredouiller parce qu'on ne les comprenait pas. Mais ce stade est bien oublié et je ne relève la connotation péjorative ni dans les conversations ni dans la presse ; qui plus est, c'est bien avec les tapis « berbères », l'art « berbère », les danses « berbères » qu'on aguiche le touriste. Il est malheureusement probable que le complexe de frustration finira par l'emporter et par imposer des créations souvent mal prononcées et de morphologie fantaisiste, comme « tamazightophone ».

- *Langue ou dialecte ?* Le berbère (le panberbère de Kossmann) réunit-il des dialectes ou des langues ? Avant toute chose, il convient de souligner que la distinction entre langue et dialecte est relative et n'a jamais fait l'unanimité chez les spécialistes, comme on le constate chez les romanistes, les plus avancés en pareille matière. La difficulté est clairement rappelée par O. Durand (1991, p. 187). Les critères sur lesquels repose le choix entre langue et dialecte sont d'ordre culturel, social ou politique, mais non linguistique. C'est ainsi que le touareg a été désigné officiellement comme « langue nationale » du Niger et du Mali lorsque ces deux pays ont accédé à l'indépendance. Fort de cet exemple, je pense qu'on pourrait aussi parler de « langues » à propos des grands ensembles dialectaux, comme le kabyle, le chleuh, le rifain, etc, les petites unités locales restant reconnues comme des « parlers » (Galand 2002a, pp. 69-78). Cette proposition, formulée avec modération et parfaitement compatible avec l'unité profonde du berbère, me paraît non seulement logique, mais capable d'améliorer le statut des dialectes en question. Erreur ! À l'occasion d'un congrès et en mon absence, Chaker (1991b, p. 129-142) l'a vivement dénoncée comme le signe d'une « volonté de rupture », déplacée de la part d'un « observateur qui n'est pas lui-même berbère ». L'étude du berbère serait-elle chasse gardée ? Le principe serait dangereux pour la linguistique et les études berbères elles-mêmes n'y gagneraient

rien. Je note au passage que Vycichl, plus heureux, a échappé à la critique, bien qu'il ait déjà parlé de la « langue kabyle » (1986) et qu'il ait répété au même congrès (1992) qu'il existe « plusieurs langues berbères ». Leguil emploie parfois le pluriel lui aussi. Pour ma part, je ne vois donc aucune raison de changer d'avis.

0.1.4. Classement des parlers

Beaucoup plus important, pour la recherche, est le problème du classement des parlers. On aimerait en effet compléter la présentation géographique de ceux-ci par une description organique, fondée sur les traits qui les caractérisent. Mais aucune tentative de classement n'a conduit jusqu'ici à une réponse très satisfaisante. Au XIV^e siècle, Ibn Khaldoun distinguait trois groupes de Berbères, les Masmouda, les Sanhadja et les Zénètes. Quel que soit l'intérêt de cette répartition pour les historiens, elle ne reflète plus la situation actuelle et n'est pas d'un grand secours pour les linguistes, même si les parlers que René Basset et ses disciples qualifient de « zénètes » partagent encore, malgré leur dispersion géographique, d'intéressantes particularités dont Chaker (1972) a dressé le tableau. Plus près de nous, divers auteurs se sont efforcés de classer les parlers sans qu'aucune solution s'impose. À ma connaissance, un colloque réuni à Lyon sur ce thème en octobre 2001 par N. Louali, n'a pas abouti à une publication. L'objet de telles recherches reste fuyant et les regroupements proposés varient avec les critères retenus. On admettra cependant que le groupe touareg est plus fortement individualisé, ce qui s'explique par son isolement relatif et par le milieu très particulier dans lequel vivent ses locuteurs. André Basset avait bien reconnu cette originalité.

- Au nombre des essais de classement les plus récents et les plus poussés figurent celui de Willms (1980) et celui d'A. Aikhenwald (1988 et publications antérieures). Ces travaux ont été commodément présentés et discutés par O. Durand (1991). On peut se reporter aussi à Kossmann (1999, p. 26 et suiv.). Pour le groupe touareg, un classement est proposé par Prasse (1971).
- L'adaptation d'un berbérophone à un parler autre que le sien est plus ou moins facile selon le cas. En général, un locuteur du Rif ou même du Maroc central a moins de peine qu'un Chleuh à comprendre le kabyle, dans lequel les premiers retrouvent, malgré l'éloignement géographique, des traits connus de leurs parlers et ignorés du chleuh, qui, à l'inverse et pour cette raison même, leur est moins accessible. Mais l'intercompréhension, avec ses multiples degrés dont l'évaluation est malaisée, ne peut guère être retenue comme critère de classement.

0.1.5. Statut social, culturel et politique

En l'absence de statistiques donnant des indications objectives, nous sommes ici en terrain mouvant et il est difficile de se prononcer sur le nombre des locuteurs, que je suis tenté d'évaluer, pour l'instant et sous toutes réserves, à une vingtaine de millions¹. Ce chiffre considérable ne doit pas faire illusion sur la position politique, sociale et culturelle des berbérophones. Leur langue est d'abord celle de la famille et de la vie quotidienne. Bien qu'ils aient possédé une écriture dont les premiers témoignages sont de beaucoup antérieurs à notre ère, ils ne l'ont jamais employée à la rédaction d'œuvres de quelque longueur et presque tous ont fini par la perdre. D'abord écriture de graveurs, elle n'a survécu, avec ses caractères dits *tifinagh*, que chez les Touaregs où son rôle ludique et éducatif n'est pas négligeable. Mais, à la différence de ce qui s'est produit pour d'autres langues, elle n'a servi à fixer aucun texte dont le prestige, religieux ou littéraire, aurait pu modifier le cours des choses. Les littératures berbères, dont la richesse longtemps méconnue retient enfin l'attention des chercheurs, appartiennent pour l'essentiel au domaine de l'oral.

Jusqu'à une date récente, les Berbères n'ont pas réussi (à supposer qu'ils l'aient voulu) à améliorer le statut de leur idiome, même à l'époque des grands empires almohade et almoravide qu'ils avaient pourtant fondés. L'intérêt que lui ont porté les puissances coloniales était trop suspect pour gagner la population. La situation a évolué depuis l'accession des divers pays à l'indépendance. Comme je l'ai rappelé plus haut, le berbère a été déclaré « langue nationale » au Niger et au Mali, sans que pour autant les Touaregs soient à l'abri de graves difficultés dont la presse se fait parfois l'écho. Au Maghreb, une politique d'arabisation appuyée sur l'école et sur les médias tend souvent à réduire le rôle des parlers berbères et il serait vain de nier que les berbérophones sont pris au piège : marqués depuis des siècles par l'Islam, ils sont confrontés au prestige de la langue du Coran ainsi qu'aux impératifs et aux séductions de la vie citadine à laquelle ils viennent de plus en plus nombreux. Toutefois l'existence du berbère a fait en Algérie l'objet d'une reconnaissance officielle dont les effets réels sont

¹ Selon Quitout (2004, p. 320-321), il y aurait moins de 150.000 berbérophones en Libye. Savà et Tosco (2006) comptent 5000 locuteurs à Siwa et 2000 (en 1993) à Augila (estimations de l'UNESCO).

encore incertains. Un Haut Commissariat à l'Amazighité (HCA) a été rattaché à la Présidence de la République. Le Maroc, où près de la moitié de la population parle berbère, connaît une sorte de statu quo assez pacifique, qui accorde une place au berbère dans les activités culturelles et universitaires et qui a permis la création, en 2001, d'un Institut royal de la culture amazighe (IRCAM). Cet Institut a déjà de nombreuses publications à son actif. Au Mali et au Niger, divers organismes étudient les problèmes posés par l'alphabétisation et par l'emploi de l'écriture en tifinagh.

Dans cette situation améliorée, mais encore peu favorable globalement, la vive réaction berbère qui est devenue manifeste dès 1960 n'a fait que s'amplifier, d'abord chez les intellectuels et les jeunes, puis dans des cercles plus larges. Bien qu'elle n'ait pas touché avec la même force toutes les régions et tous les milieux, cette prise de conscience d'une *identité* qui ne craint plus de se montrer est un événement majeur. C'est elle qui pousse de nombreux Berbères à étudier leur propre langue, elle encore qui a provoqué un foisonnement d'associations, parfois éphémères, où culture et politique sont mêlées dans un même enthousiasme. Le mouvement est parti des immigrés kabyles de Paris, puis, vers 1970, des immigrés marocains. On assiste ainsi au développement d'une littérature écrite, roman, théâtre, poésie, illustrée notamment, pour le kabyle, par le nom de Mohya (1950-2004 ; v. l'hommage qui lui est consacré par plusieurs auteurs dans *Études et documents berbères*, 24, 2006). Cette activité a éveillé au Maghreb des échos immédiats. Longtemps freinée, voire interdite par les autorités, elle est à l'origine des incidents graves qui ont agité Tizi-Ouzou le 20 avril 1980, date désormais retenue comme celle du « Printemps berbère », et qui se renouvellent de temps à autre.

Si divers et parfois si opposés qu'ils soient, les courants berbères se rejoignent dans le désir passionné de faire du berbère une langue écrite. Les notations de type scientifique ne convenant pas à un public étendu, trois sortes d'écriture s'offrent à leur choix : les alphabets berbère, arabe et latin. Les solutions retenues varient beaucoup et dépendent en partie de l'histoire et de la population de chacune des régions (Galand 2002a, p. 415-433), mais déjà l'on peut dire que l'entreprise a réussi pour le kabyle, désormais doté d'une écriture courante en caractères latins, tandis qu'au Maroc l'Institut royal de la culture amazighe édite à l'intention des écoles de nombreux ouvrages en « néo-tifinagh ». Le caractère officiel de cette écriture a incité les informaticiens à créer des polices de caractères

Unicode. Dans le même temps, on a vu apparaître un vocabulaire nouveau, destiné à répondre aux besoins de la vie moderne : néologismes divers, résultant de créations, d'emprunts, de termes anciens repris dans des acceptions nouvelles ou d'expressions jadis localisées qui gagnent du terrain. Comme toujours en pareil cas, ces tentatives avortent souvent, d'autres paraissent réussir et certains mots sont déjà largement diffusés. Il y a là, déjà, matière à une étude qui dépasserait le cadre de ce livre.

- J'ai tenté d'expliquer l'apparent paradoxe que constitue chez les Touaregs la survie d'une écriture dont les emplois traditionnels ne sont pas ceux qu'on attendrait en Occident (Galand 2002a, p. 409-413). L'étude la plus poussée des techniques, du statut social et du rôle de l'écriture touarègue est celle de M. Aghali-Zakara et J. Drouin (1977-1978).
- Il suffit de connaître des familles berbères installées en ville pour constater combien la connaissance et même la pratique de la langue se dégradent d'une génération à la suivante, non seulement chez les émigrés, mais au Maghreb même. Comment le berbère, qui est d'une richesse lexicale extraordinaire dans les domaines traditionnels (élevage, arboriculture, irrigation, etc.) pourrait-il ne pas s'appauvrir dans les milieux qui n'exercent plus ces activités ? Pourtant ce sont souvent les mêmes milieux qui se montrent avides de conserver ou de retrouver leur identité. On peut regretter que certains défenseurs du berbère recourent parfois à des arguments inutilement simplistes qui risquent de discréditer leur position. La langue et l'écriture berbères sont volontiers présentées comme les plus anciennes et un livre suggère que l'alphabet latin pourrait devoir certains traits à l'écriture libyco-berbère (Mebarek Taklit, 2004). Ces excès et l'écho qu'ils rencontrent n'en représentent pas moins une chance nouvelle pour le berbère. Réussiront-ils à le sauver ? Et sous quelle forme ? L'avenir le dira. On trouvera dans les chroniques de Chaker (1991a) et de Cl. Brenier-Estrine (1992 et suiv.), ainsi que sur Internet, de nombreuses indications sur les courants associatifs.

0.1.6. Histoire du berbère

Presque tous les chercheurs sont d'accord pour rattacher le berbère à l'ensemble chamito-sémitique (afro-asiatique), qui réunit l'égyptien ancien et le copte, les langues sémitiques, les langues couchitiques de l'Afrique orientale (dont certains chercheurs détachent l'omotique, au statut discuté) et les langues dites tchadiques. De nombreux faits, en particulier la présence incontestable du système des racines et des schèmes (voir 2.2), justifient ce classement du berbère. Par là ce dernier est un « cousin » éloigné de l'arabe, langue sémitique, avec lequel il entretient en outre, depuis plusieurs siècles, des contacts qui ont ajouté leur marque aux traits

qui font partie de l'héritage commun. Conservant l'empreinte d'un même passé, si lointain qu'il soit, les deux langues étaient prédisposées à des échanges. L'histoire, le prestige de la religion et des villes font que les emprunts sont particulièrement nombreux du côté berbère. Au total, la relation du berbère à l'arabe est comparable, *mutatis mutandis*, à celle de l'anglais et du français, tous deux issus de la même famille indo-européenne et tous deux influencés par un long voisinage.

- On ne saurait parler du chamito-sémitique sans rendre hommage à Marcel Cohen, qui a si longtemps combattu pour que l'université française reconnaisse la légitimité de son étude et qui a toujours souhaité que l'attention des chercheurs ne se limite pas au seul sémitique. C'est lui qui, en 1931, a fondé à Paris le Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques (GLECS), encore actif, et qui a réussi à le faire vivre même pendant les années de guerre. L'appellation « chamito-sémitique » est aujourd'hui fortement concurrencée par « afro-asiatique », terme lancé par Greenberg pour des raisons peu convaincantes, car il n'est pas plus exact que l'autre si on le prend à la lettre. La nouvelle appellation doit sans doute beaucoup au désir d'innover et à un certain prestige de la linguistique américaine. Marcel Cohen a toujours insisté sur le fait que « chamito-sémitique » n'était qu'une étiquette conventionnelle : pour lui, elle n'implique pas plus une division en « chamitique » et « sémitique » qu'indo-européen en langues de l'Inde et langues de l'Europe. Pourtant il n'y a pas unanimité sur la façon de concevoir l'organisation interne de la famille : Vycichl, par exemple, oppose un sous-groupe chamitique au sémitique et Kienast (2001) réunit l'égyptien, le berbère et le couchitique sous le titre global de chamitique (Hamitisch). En tout cas l'appellation « chamito-sémitique » n'évoque plus pour personne, depuis longtemps, les noms bibliques sur lesquels elle a été fondée. Le meilleur connaisseur de l'ensemble du domaine, David Cohen (2006, p. 10), rappelle vigoureusement que son caractère arbitraire est une raison de la préférer à « afro-asiatique », précisément parce qu'elle « ne veut rien dire » : car « le chamito-sémitique, ce n'est pas l'*africain* plus l'*asiatique* ».

- Nombreuses sont les publications qui ont fait avancer l'étude, comparée ou non, des langues chamito-sémitiques. Elles ont été encouragées par la tenue d'une série de congrès internationaux et par l'activité de quelques organismes. Une revue accompagnée d'une collection avait été lancée à Los Angeles dans les années soixante-dix, sous le titre *Afroasiatic Linguistics*. Tandis qu'à Paris le GLECS poursuivait ses réunions et leurs comptes rendus, était constitué à Milan, en 1993, le Centro Studi Camito-Semitici auquel je dois de publier ce livre. Je ne saurais rappeler ici, même en résumé, l'histoire de toute cette recherche. On trouvera une présentation du chamito-sémitique dans D. Cohen (1988, en particulier p. 1-29) ; cependant le tchadique avait été traité séparément, par H. Jungrathmayr,

C. Gouffé, E. Wolff et J. Fédry (1981, p. 401-454) dans un volume antérieur du même ouvrage. Le livre de Kienast (2001), consacré principalement au sémitique, donne aussi des indications sur les autres branches du groupe. Deux fascicules de la revue *Faits de langues*, publiés sous la responsabilité d'A. Mettouchi et d'A. Lonnet (2005, 2006), sont consacrés au chamito-sémitique. Réunissant de nombreux articles dus à des spécialistes des langues considérées, ils permettent de constater que les études n'ont pas avancé du même pas dans toutes les parties du domaine et que, par conséquent, la comparaison n'est pas encore aussi poussée qu'en indo-européen.

Il y a longtemps qu'on n'attend plus de la méthode comparative qu'elle permette de reconstituer un indo-européen prétendu réel, qui, comme un arbre, aurait développé des rameaux divergents. Elle fournit simplement un programme d'explication, qu'il faut compléter ou infléchir au fur et à mesure des découvertes nouvelles. Il en va de même pour la comparaison chamito-sémitique. C'est pourquoi certains auteurs, plus sceptiques, mettent l'accent sur d'autres modèles d'évolution que la simple arborescence et soulignent, notamment, l'importance de la diffusion des traits linguistiques par contact. J'ai déjà fait allusion à ces recherches, qu'il serait imprudent de négliger.

Il sera sans doute bien difficile, faute de documents, de retracer l'évolution du berbère depuis qu'il s'est détaché du tronc chamito-sémitique. On peut conjecturer qu'elle n'a pas été toute simple et certains faits que la comparaison chamito-sémitique explique mal pourraient être dus à l'influence d'autres langues et à l'introduction d'éléments appartenant à d'autres familles. On aurait donc tort de rejeter totalement et à priori, en raison des imprudences et des outrances trop réelles auxquelles elles ont parfois donné lieu, les hypothèses qui cherchent à situer le berbère dans d'autres ensembles : je pense ici aux études de « substrat méditerranéen », dont la vogue fut grande en Italie dans les années quarante, aux théories de Wölfel (évoquées plus haut) ou de Mukarovsky. Tort aussi de ne tenir aucun compte des chercheurs qui proposent d'autres modèles de diffusion des phénomènes linguistiques : ainsi Garbini et son disciple Olivier Durand, à propos du sémitique et du berbère, ou encore Nicolaï (2006 en dernier lieu), particulièrement attentif aux langues de l'Afrique noire. Tous ces courants de pensée, ici brièvement évoqués, invitent à nuancer la notion trop schématique, on le sait bien, d'un arbre généalogique des langues. (Sur le chamito-sémitique, voir aussi la section 0.2.4.2).

M. Kossmann (1999, p. 15 et suiv.) s'en tient à la « phonologie ». Il distingue, à juste titre, le « panberbère » du « proto-berbère ». Le

panberbère, notion synchronique, est obtenu par « abstraction des éléments linguistiques les plus généraux dans les parlers » (on pense ici au « diasystème » de la regrettée Catherine Paris : v. par exemple 1992), tandis que le *proto-berbère* est « la reconstruction d'un stade antérieur de la langue », ayant précédé « la grande différenciation qui a donné lieu aux dialectes modernes ». Il est évident cependant (et Kossmann lui-même le note p. 15) que la comparaison qui conduit au panberbère implique *ipso facto* une perspective diachronique. Quant au proto-berbère, déjà évoqué dans divers travaux et notamment dans ceux de K.G. Prasse (1970 entre autres), Kossmann estime qu'il « doit avoir eu une grande uniformité, même s'il n'est pas impossible qu'il existait des différences dialectales » (p. 20). Mais si l'on admet la possibilité (et je suis tenté de dire : la probabilité) de telles différences, que reste-t-il de l'uniformité ? Comment pourra-t-on la mesurer et dire qu'elle est plus grande dans le proto-berbère que dans le panberbère ? De même que le concept d'indo-européen, le proto-berbère se présente donc plutôt comme un moyen heuristique que comme une réalité à atteindre.

- Chaker (2006), qui par ailleurs n'est pas favorable à la théorie des ondes, soutient que rien ne permet d'attribuer aux Berbères une origine extérieure à l'Afrique. Cette assurance doit pourtant être quelque peu tempérée, au moins en ce qui concerne la langue. Si en effet la préhistoire et l'anthropologie peuvent nous renseigner sur les populations, elles ne peuvent rien dire de leur situation linguistique, et l'on sait qu'il n'est pas rare qu'une population change de langue. Que s'est-il passé avant les premiers documents écrits ? Un doute pèse donc sur la nature des données transmises par l'Antiquité, en premier lieu sur la toponymie souvent très conservatrice. Les problèmes posés par ces essais de remontée dans le temps et par le dialogue parfois difficile entre linguistes et préhistoriens font l'objet d'une discussion approfondie dans Galand-Pernet (2006). On y verra (p. 75) que Kossmann est amené à parler aussi de « pré-proto-berbère ». Un « paléo-berbère » a été également évoqué.
- D. Cohen (2006, p. 23) se défie de la notion de protolangue, qui implique une conception mécanique de l'histoire des langues. Je ne peux que souscrire à ses réflexions salutaires, ayant plus d'une fois rappelé, dans mes cours, que la langue est un phénomène humain et qu'il ne faut donc pas s'étonner de trouver, dans un même état de langue, d'apparentes incohérences et même des contradictions. C'est pour la même raison que les formulations d'allure mathématique, toujours tentantes et parfois utiles, demandent des précautions.

Je m'attarderai davantage à la période proprement historique. Des milliers d'inscriptions, en majorité rupestres, attestent l'usage de l'écriture libyco-berbère sur une aire immense qui s'étend de la Libye à l'Atlantique (îles Canaries comprises) et de la Méditerranée à la zone sub-saharienne, débordant les régions restées berbérophones aujourd'hui. Le plus grand nombre se trouve au Sahara et dans ses confins, au sens large du terme. Leur datation est difficile, le plus souvent impossible. Beaucoup sont « récentes », en tout cas postérieures à l'arrivée des Arabes, comme le montre la présence d'anthroponymes empruntés à leur langue. Mais d'autres sont antérieures à notre ère. L'une d'elles, observée aux Azibs n'Ikkis (Grand Atlas Marocain) et maintenant mutilée, remonte au moins, selon G. Camps (1978, 1996), au VI^e siècle av. J.-C., peut-être même au VII^e. L'estimation est parfois contestée (Muzzolini 2001), mais l'ancienneté du document n'est pas douteuse et Hachid (2007) insiste sur l'idée qu'on doit remonter approximativement au 1^{er} millénaire av. J.-C.

- Dans mes articles (1996a/2002a et plus encore 2007), j'ai suivi Camps en précisant que l'inscription des Azibs n'Ikkis remontait *au moins* au VI^e ou au VII^e-V^e siècle av. J.-C. Cette précaution n'a pas toujours été prise, comme le déplore Hachid (2007), mais il faut reconnaître que Camps lui-même était assez hésitant puisqu'il mentionne aussi le V^e siècle (1996, p. 2571). S'il est resté longtemps la seule référence en la matière, c'est que la linguistique n'est ici d'aucun secours et ne peut fournir aucun critère.

Si le type de l'écriture est bien toujours le même, on croira difficilement qu'elle a pu être employée sur un domaine aussi vaste et pendant tant de siècles sans donner naissance à des alphabets divers, notant des parlers également divers. On est loin d'avoir repéré avec précision toutes ces variétés. Le groupe le plus connu est celui des inscriptions dites libyques, disséminées de l'actuel Maroc à la Tunisie et dépassant le millier. On entend généralement par *libyque*, d'après le nom de *Libye* que les Grecs donnaient à la partie de l'Afrique du Nord connue d'eux, la langue ou, plus vraisemblablement, l'ensemble des parlers pratiqués par les habitants du pays avant l'arrivée des envahisseurs phéniciens, grecs ou romains. Selon Rössler (1980, p. 280, note 20), « si grande que reste la part de l'inconnu, l'unité du libyque et du berbère est bien établie ». Pour marquer cette unité, il lui arrive même d'appeler « néolibyque » le berbère actuel, imité en cela par Kienast (2001). C'est peut-être aller un peu loin. Il reste vrai,

cependant, qu'on ne voit pas quelle population aurait pu, à époque historique, importer le libyque en Afrique du Nord s'il n'était pas un état ancien du berbère. Tout négatif qu'il soit, l'argument est actuellement imparable. À la suite de Basset, je ne l'ai jamais contesté et j'ai même proposé, moi aussi, quelques hypothèses cherchant à relier le libyque au berbère, qu'il s'agisse de la phonologie ou de la syntaxe. Mais j'ai constamment insisté pour qu'on n'oublie pas les difficultés que présente cette jonction ni les interrogations qu'elle impose, et qui ne plaisent pas à ceux qui confondent leurs désirs et la réalité. Kienast lui-même (2001, p. 523) pressent la complexité de la situation et reconnaît que les parlers actuels ne sont pas nécessairement les successeurs directs du libyque. Il faut aussi rappeler cette judicieuse observation d'Onrubia Pintado (2000, p. 15): « La notion d'intemporalité, de permanence de la langue berbère, copieusement alimentée à partir de milieux universitaires ou militants, a eu selon moi des effets pervers »². Le fait est que, sans être nul, le nombre des correspondances sûres entre les deux états de langue reste faible et que les interprétations proposées demeurent trop souvent hypothétiques. La lecture est rendue difficile par la technique même de l'écriture, presque purement consonantique. De surcroît, la plupart des inscriptions se trouvent sur des stèles funéraires au formulaire répétitif et relativement bref. La région de Dougga, l'antique *Thugga* de Tunisie, a pourtant livré quelques textes un peu plus longs et notamment des bilingues qui associent le punique au libyque et ont permis d'établir presque tout l'alphabet local. L'une d'elles est datée, si l'on en croit la version punique, de 138 av. J.-C., ce qui reporte à l'époque des rois numides.

- Les inscriptions libyques ne sont pas le seul témoignage qu'on possède sur les parlers de l'Afrique antique. Les auteurs anciens, ainsi que les inscriptions puniques, grecques et latines, fournissent une importante documentation onomastique. Mais l'exploitation de ces matériaux est d'autant plus délicate que la transcription des formes africaines est souvent incertaine, surtout dans les textes transmis par des copistes prompts à déformer les noms. Il faut rappeler en outre, au moins pour les toponymes, que contrairement à une idée répandue les Berbères ne sont pas les premiers habitants du pays : les préhistoriens mentionnent la présence de populations antérieures, si bien que la toponymie, souvent conservatrice, a pu

² « La noción de intemporalidad, de permanencia de la lengua bereber, alimentada con profusión desde medios académicos o militantes, ha tenido, en mi opinión, efectos perversos ».

garder des éléments étrangers au libyque et que la langue a pu être plus ou moins marquée par un substrat.

- Rien de plus déconcertant que le contraste entre l'abondance relative des données libyques et la maigreur des informations que l'on en tire. Alors que les plus anciennes inscriptions sémitiques révèlent aisément des traits encore observables dans les langues actuelles, la remontée du berbère au libyque reste laborieuse et peu rémunératrice. Et les progrès n'ont pas été accélérés par la hâte, la naïveté, parfois aussi la trop grande habileté d'auteurs qui se sont satisfaits à peu de frais de « traductions » présentées comme des certitudes à un public assez indifférent aux exigences de la linguistique et prompt à confondre doute méthodique et scepticisme négatif. À cette situation s'applique parfaitement une réflexion de l'érudit Isaac Vossius (XVII^e siècle), citée par Mund-Dopchie (1995, p. 79) : *Ubi desinit cognitio, ibi fingendi incipit licentia*, que je gloserai librement par « Où le savoir s'arrête, la fantaisie commence ». L'incohérence des résultats, l'absence d'une solution d'ensemble et la résistance de nombreux documents à toute explication devraient pourtant suffire à rappeler qu'en deux millénaires la langue a nécessairement évolué, ce qui rend suspects beaucoup de rapprochements trop facilement tirés tantôt d'un dictionnaire et tantôt d'un autre, selon les besoins de la cause. La collecte, le classement et la description des matériaux restent donc prioritaires : c'est à cette exigence que voulait répondre le « Répertoire des inscriptions libyco-berbères » (RILB), dont le projet a pris corps à la Section des Sciences historiques et philologiques de l'École pratique des hautes études (le travail a porté d'abord sur les inscriptions rupestres, qui sont justiciables d'un traitement analogue, et a abouti à la publication d'un recueil, sous l'impulsion de J. Drouin et M. Aghali-Zakara, 2007). Tout essai d'interprétation n'est pas interdit pour autant, loin de là, mais on est moins exposé au hasard quand on opère sur des séries plutôt que sur des mots isolés. Un des premiers à l'avoir tenté fut Rössler (1958) et il mérite qu'on lui rende justice plus explicitement que ne le fait Chaker (1985a) qui le suit sur la même voie.

Les documents épigraphiques ou littéraires qui témoignent de l'usage, dans l'Afrique du Nord antique, d'une langue autre que celle des envahisseurs connus de l'histoire s'étalent sur plusieurs siècles. Le matériel onomastique livré par Corippe (VI^e siècle ap. J.-C.) est encore clairement « libyque ». Mais il ne marque pas une limite chronologique et il est difficile de proposer une date, même approximative, à laquelle le cours de la langue paraît avoir pris un mystérieux tournant. Qu'est-il arrivé ? Un afflux de matériaux nouveaux ? Mais d'où seraient-ils venus ? Une accélération des changements que toute langue subit ? Mais quelle en aurait été la cause ? Toujours est-il que, tandis que les correspondances assurées entre données libyques et berbère actuel sont trop souvent laborieuses et hypothétiques,

les citations qui au XII^e siècle font leur apparition dans des textes arabes (Lévi-Provençal, 1928) sont visiblement du berbère, et plus précisément un berbère du Sud marocain, bien reconnaissable même si ses particularités ont incité van den Boogert (1997, p. 103) à le distinguer sous le nom de « vieux berbère » (« old Berber »). Cette appellation avait déjà été appliquée par T. Lewicki à des documents de la même époque ou même antérieurs, livrés par une chronique ibāḍite et provenant donc d'une partie centrale ou orientale du domaine berbérophone. Je me contente de renvoyer ici à Lewicki lui-même (1934) et à Ould-Braham (1988 notamment), qui en a repris l'étude.

Ce qu'il faut souligner, ce qui pose un problème, c'est le contraste entre les deux grandes périodes : alors que le cheminement du libyque au « vieux berbère » ne se laisse pas aisément retracer, l'identification du vieux berbère et sa liaison avec le berbère actuel ne font aucun doute, du moins dans l'aire chleuh. On peut reconnaître avec van den Boogert (p. 35) une phase médiévale, jusqu'au XIV^e siècle, suivie (toujours dans la même région) d'une période de véritable « tradition littéraire » qui commence au moins au XVI^e siècle et aboutit à notre époque.

- Pour une vue d'ensemble sur les manuscrits berbères de diverses régions et pour leur place dans les littératures berbères, je ne peux que renvoyer à P. Galand-Pernet (1998, p. 11 et suiv.). Pour la tradition littéraire du Sud marocain, on dispose maintenant de l'étude complète, précise et détaillée de N. van den Boogert (1997). La première, et longtemps la seule édition moderne de l'un des textes, l'*Océan des pleurs* d'Awzal (XVIII^e siècle), fut celle que B.H. Stricker (1960) a réalisée avec beaucoup de minutie et de courage. Depuis 1959 et à de nombreuses reprises, P. Galand-Pernet avait insisté sur l'intérêt des manuscrits chleuhs et van den Boogert (pp. 39, 138, etc.) lui rend justice, non sans signaler (p. 39) le retard pris par la recherche dans ce domaine. Il est vrai, comme le dit van den Boogert (p. 191) que la Bibliothèque générale de Rabat et la Bibliothèque nationale de Paris, qui, avec Leyde et Aix-en-Provence, possèdent deux des principales collections, n'ont fait aucun effort pour les enrichir, ce qui contraste fâcheusement avec les efforts fructueux fournis par l'université néerlandaise au cours des dernières décades. Il est vrai aussi que les berbérisants ont le plus souvent été attirés par d'autres sujets. Roux lui-même, qui pendant de nombreuses années a disposé de nombreux manuscrits chez lui, à Rabat, n'en a rien publié, se contentant de courtes notes auxquelles, dit van den Boogert (p. xvii), « ses collègues berbérisants ne paraissent pas avoir prêté attention » : « Roux' *résumé* seems to have gone entirely unnoticed by his fellows berberologists ». La remarque est faite de bonne foi, mais elle contient une critique implicite qui appelle une mise au point et me libère d'une

certaine gêne à témoigner. Roux disparu, sa collection a heureusement été déposée à Aix-en-Provence où il est facile de la consulter. Mais ceux qui ont travaillé auprès de lui, comme je l'ai fait pendant plusieurs années à l'Institut des hautes études marocaines de Rabat, souriront à l'idée qu'il aurait permis l'accès à des documents qu'il n'exploitait pas, mais qu'il protégeait jalousement des regards indiscrets. Il est juste, en revanche, de lui rendre hommage pour la sagacité et l'habileté avec lesquelles il a su réunir les documents et former d'incomparables collaborateurs, comme Si Ibrahim al-Kunki, souvent cité par van den Boogert, et Si Hammani Miloud.

- Après ces observations qui auront, je l'espère, souligné l'importance et l'intérêt de la tradition manuscrite en milieu berbère, un dernier mot pour éviter tout malentendu. En exergue au chapitre sur la tradition littéraire (p. 35) et avant de passer en revue les nombreux écrits berbères, van den Boogert cite deux phrases, l'une de Stumme, l'autre d'Aspinion, affirmant l'un et l'autre que le berbère ne s'écrit pas. C'est une façon de rappeler avec humour qu'il faut se garder des affirmations tranchées. Mais le lecteur se tromperait tout aussi lourdement s'il en déduisait que le berbère est une langue écrite. Dans l'ensemble de la société traditionnelle, les manuscrits ne jouent qu'un rôle modeste. Là où ils existent, il ne semble pas qu'ils aient beaucoup agi sur l'évolution de la langue. Dans la production littéraire, qui est réelle et riche, ils ne représentent que la partie émergée de l'iceberg, moins importante que la partie orale. Et l'on a vu plus haut que même la possession d'une écriture ne suffit pas à faire du berbère une langue véritablement écrite, au sens courant du terme. L'évolution vers ce stade n'a commencé que depuis quelques dizaines d'années et l'on ne saurait dire qu'elle a déjà touché les masses.

0.2. Orientations

Ce livre n'est pas un manuel, encore moins une somme. Comme l'indique son titre, il invite à jeter sur l'ensemble linguistique berbère une succession de *regards* qui, tout en faisant le tour du panorama, ne se porteront pas partout avec la même insistance. Ils s'attarderont sur les aspects du paysage les plus chers à l'auteur, sur les parlers les mieux documentés et sur les problèmes qui ont le plus compté pour lui. Certaines questions – le problème des prépositions et des conjonctions par exemple – n'ont pas été retenues pour un exposé systématique, même si, à l'occasion, elles ont donné lieu à diverses remarques. Décrire les différents systèmes phoniques et morphologiques, même en ne retenant que les mieux connus, était impossible. Rapporter ce que d'autres auteurs ont étudié et publié était inutile et je ne l'ai fait que lorsqu'il m'a paru opportun de l'approuver ou de le critiquer. Mon choix s'est donc porté sur les questions qui m'ont

donné l'occasion d'un apport personnel. Je me suis efforcé d'en renouveler la présentation par rapport à mes précédentes publications. Toutefois je n'ai pas repris ici les études sur le libyque et sur l'écriture libyco-berbère, que j'ai présentées ailleurs (une partie est rappelée dans Galand 2002a). Qu'on le veuille ou non, on n'explore pas un domaine pendant soixante ans sans passer et repasser par beaucoup d'endroits : je sollicite donc l'indulgence du lecteur pour la place que mes propres publications occupent dans la bibliographie de l'ouvrage.

Même s'il n'est pas question de tout voir, la base des analyses proposées est assez large pour qu'on puisse les adapter, je l'espère, aux aires dialectales laissées dans l'ombre. On ne trouvera pas ici un compte rendu systématique des travaux auxquels les questions traitées ont donné lieu. L'existence de bibliographies me dispense de citer, quelle que soit leur valeur, les études trop éloignées de mon propos. Je regrette cependant de n'avoir pu exploiter davantage des recherches qui, en ce moment même, éclairent des parlers jusqu'ici mal connus : au premier rang desquelles celles de Brugnatelli sur Djerba, de M. Lafkioui sur le Rif et de C. Taine-Cheikh sur le zénaga.

En fait, mes sources furent d'abord les parlers berbères eux-mêmes, tels que je les ai rencontrés sur le terrain ou dans les livres, et ce sont eux qui m'ont guidé dans la recherche comme dans l'enseignement, deux activités que je n'ai jamais séparées. Je n'en ai pas moins contracté, à l'égard de maîtres comme Jean Bayet et Chantraine, puis Basset, Frei et Martinet, à l'égard aussi de plus d'un collègue et ami, une dette qui transparaît assez dans les pages qui suivent. Mais on constatera aisément, peut-être avec réprobation, que je ne milite pour aucune école et que j'ai glané librement mon bien. Cependant il en est de la théorie comme de la politique : elle est encore là quand on prétend s'en libérer. On n'appréhende pas la réalité brute et l'on ne perçoit pas les faits sans déjà les interpréter. Certaines notions sur lesquelles je m'appuie pourraient trouver une application en dehors du domaine berbère : il en est ainsi, par exemple, du concept de support de détermination, ou des critères logiques qui permettent de préciser le rapport entre grammaire et lexique ; l'analyse des propositions relatives pourrait aussi être appliquée à d'autres langues. Avant même que la typologie n'ait connu le succès qu'elle obtient aujourd'hui, j'ai plus

d'une fois invoqué des parallélismes entre le berbère et d'autres domaines linguistiques. Et puisque la recherche obéit toujours à des choix qui assurent la cohérence, il me faut maintenant expliciter ceux qui commandent les analyses ici proposées et qui me semblent répondre simplement au bon sens.

0.2.1. La communication linguistique

Des diverses fonctions du langage, seront retenues comme premières l'émission et la réception de messages. On pourra juger superflu et même naïf de découvrir qu'on parle à quelqu'un pour lui dire quelque chose (qui peut être un mensonge) dans une circonstance donnée. Si pourtant cette évidence n'avait pas été quelque peu oubliée, aurait-on vu, comme ce fut le cas naguère, la *pragmatique* et les recherches sur l'*énonciation* se constituer explicitement en branches de la linguistique, comme si elles ne s'étaient pas imposées avant même d'avoir reçu un nom ? Je ne rappelle ces données élémentaires que pour préciser mes choix en matière de terminologie. Je me suis arrêté à *thème* pour désigner ce qui fait l'objet du message, que cet objet reçoive ou non une expression linguistique, et à *rhème* pour désigner ce qui en est dit. Les deux termes reviendront souvent dans la dernière partie de l'ouvrage (section 7), consacrée à la structure de la phrase. Cette précision était nécessaire parce qu'ils ne sont pas les seuls à désigner les deux composantes de la communication. On parle aussi de *topique* ou de *sujet* (terme fâcheusement ambigu en raison de la gamme étendue de ses emplois), opposés au *commentaire*, au *propos* ou au *prédicat*. Toutefois les concepts véhiculés par ces paires terminologiques ne sont pas strictement identiques chez tous les auteurs.

0.2.1.1. La situation

L'acte de langage, ramené à son schéma le plus simple, implique un *locuteur* et un (ou plusieurs) *interlocuteur(s)* placés dans une *situation* donnée. Le message sans la situation n'est rien. Ou plutôt, il est ce que Valéry (*Cahiers*, éd. 1974, p. 1078), restituant à chaque mot sa force, appelle « un non-sens : ce qui doit : non *présenter* mais *recevoir* un sens (et c'est fort différent) ». L'expression linguistique n'est pas simplement plaquée sur la situation, elle s'y intègre et elle en reçoit l'éclairage qui lui manquait. La situation fournit au locuteur des données dont le message pourra faire l'économie : une affirmation comme « Elles sont mûres », qui

par elle-même serait énigmatique ou dépourvue de sens, est immédiatement comprise si l'on se trouve devant un pommier. Le pronom « elles » est donc rangé dans la classe dite des « embrayeurs », communément définis comme des mots dont « le sens varie avec la situation » (Dubois, 1973, p. 184). Mais à son tour l'expression linguistique peut préciser, compléter ou même créer la situation. Si l'on est loin de tout verger, il suffit de dire « Les pommes » avant ou même après la phrase pour que l'énoncé devienne véritablement un message. Ce qu'on appelle *contexte* n'est pas autre chose que le substitut linguistique d'une situation. Avec ou sans contexte, selon le cas, la situation soutient le message, qui à son tour crée du contexte dans un va-et-vient ininterrompu entre situation et énoncé. L'énoncé « hors situation » n'a pas de réalité. La communication repose sur l'interdépendance et sur les ajustements successifs qui ne cessent de s'opérer entre les réalités extra-linguistiques et les moyens linguistiques. Comme tous les chercheurs qui travaillent sur des langues dites « parlées », le berbérisant est particulièrement sensible à ces interférences.

- J'ai plus d'une fois insisté, plus ou moins brièvement, sur le lien qui unit nécessairement le message à une situation (ou à un contexte) : ainsi dans Galand 1969/2002a, p. 295. C'est sans doute une évidence, mais elle est bonne à dire et à redire, comme l'a fait récemment Lazard (2006, p. 250) : « Tout acte de parole, donc tout énoncé, quelle que soit sa forme, est ancré dans la situation dans laquelle il prend place ». Je considère que toute linguistique est peu ou prou, consciemment ou non, une linguistique de l'énonciation. Plutôt que l'avènement d'une science nouvelle, l'approche pragmatique manifeste un opportun coup de projecteur et le désir d'explorer plus attentivement des zones restées dans l'ombre. La réflexion sur le langage n'a pas attendu notre époque pour découvrir brusquement les modalités de la communication et leur importance. En fait, elle n'a jamais pu ignorer complètement les conditions dans lesquelles le message est émis, transmis et reçu. Pour s'en convaincre, il n'est que de penser à la vieille « rhétorique de la persuasion » (Klinkenberg, 1987, p.36) et on lit sans surprise que « le fameux livre d'Austin, *Quand dire c'est faire*, l'un des initiateurs de la linguistique dite pragmatique illustrée depuis par Quine, et qui étudie les 'Actes' de langage, a contribué [...] à rapprocher linguistes et rhétoriciens » (Fumaroli, 1999, p. 1293).
- Pour éviter tout malentendu, il importe de préciser ce qu'on entend par « message » quand on s'interroge sur les fonctions du langage. Dans un important article qui fait en quelque sorte la synthèse de nombreux travaux, J. Perrot (1978) a montré la distinction qu'il est utile d'opérer entre l'*énoncé*, unité d'énonciation, et le *message*, unité de communication. Selon lui, le premier seul ressortit à la syntaxe. Cette distinction présente des avantages heuristiques et répond à une

légitime exigence de méthode. On pourrait cependant lui appliquer ces réflexions de Jakobson (1952/1966, p. 26): « Nous ne pouvons pas vraiment isoler les éléments, mais seulement les distinguer. Si nous sommes amenés à les traiter séparément [...], nous devons toujours nous souvenir du caractère artificiel d'une telle séparation ». Perrot n'oublie certes pas « [l']étroite imbrication » des « deux structurations, syntaxique et informative » (p. 95), mais, s'il convient d'éviter la « confusion » qu'il dénonce, le risque existe aussi d'aboutir à une séparation radicale entre les composants d'une même réalité : d'un côté un énoncé neutre, rationnel, régi par les lois de la syntaxe, de l'autre un message orienté en vue d'un effet par la *visée communicative*, que Lazard (1994, p. 209) définit comme « la répartition au sein de la phrase des parties thématique et rhématique ». Lazard (2006, p. 251) regrette que les faits de visée soient souvent négligés dans les descriptions, l'une des causes de cette lacune étant qu'ils sont « notés comme des déviations par rapport à la syntaxe 'normale' ». Mais en fait il y a déjà, dans l'énoncé réputé neutre, une certaine façon d'orienter la visée (voir Galand 2001b) et, de son côté, le message « expressif » obéit encore à la grammaire de la langue : en berbère, la rhématisation est fondée sur la même syntaxe que nombre de propositions sans verbe (section 7.3) ; quant à l'élément thématifié, qui pour Perrot est « en quelque sorte désyntaxisé », ne peut-on considérer qu'il remplit une fonction syntaxique (section 7.1) ? C'est en tout cas ainsi que Leguil (1992, p. 73) interprète mon analyse. Mais peut-être n'a-t-on là que le reflet de divergences dans la définition de la syntaxe.

La relation entre le contenu et la forme du message n'est pas comparable à celle qui existe entre un phonème et ses diverses réalisations phonétiques, les allophones : ceux-ci ont beau varier, le phonème ne perd pas son identité ; mais si la forme du message change, son contenu, l'information qu'il transmet, change aussi. Sur ce point je ne partage pas l'opinion de Lazard (2006, p. 251), pour qui les « allophrases » sont « toutes les formes d'expression d'un même contenu sémantique ». L'énoncé *C'est Paul qui est venu* ne donne pas la même information que *Paul est venu* ; les deux phrases sont certes produites dans des situations qui présentent des éléments communs (l'existence de Paul et sa venue), mais on ne saurait réduire à ces deux éléments le contenu des messages, qui ne répondent pas aux mêmes questions et ne supposent pas les mêmes connaissances chez l'interlocuteur, non plus que la même intention chez le locuteur. Or les règles qui commandent leur construction ressortissent bien à la langue, non à la parole. Sans doute peut-on passer d'un énoncé à l'autre par une série de transformations, mais il ne s'ensuit pas que chacun des énoncés soit seulement la réalisation circonstancielle d'un même contenu notionnel.

- Développant le concept de présupposition, Ducrot (1972) a bien montré, par une série de fines analyses, que le locuteur n'explicite pas tout ce qu'il veut faire connaître à son interlocuteur : des rapports implicites, souvent subtils, s'établissent entre les deux protagonistes. Ces rapports sont de types très variés, mais il me

semble que dans tous les cas l'explicite et l'implicite sont liés l'un à l'autre et interdépendants, l'énoncé permettant seul de reconnaître parmi les éléments de la situation ceux qui deviennent pertinents et qui, à leur tour, déterminent le sens de l'énoncé. Lorsque, dans *Ruy Blas* (pour reprendre un seul des exemples de Ducrot : p. 10), Don Salluste ordonne au laquais devenu grand seigneur de ramasser un mouchoir, sa phrase signifie beaucoup plus que les mots qu'il emploie et le sens réel n'est compris que si l'on connaît la situation, en l'occurrence les antécédents des deux personnages et l'intrigue qui les a amenés là où ils sont. Mais ce sens réel, global, est bien une *information* au même titre que la valeur faciale de l'énoncé « ramassez ce mouchoir », valeur qui, si réduite qu'on veuille l'imaginer, n'est elle-même guère concevable hors de toute situation. À moins qu'on ne restreigne arbitrairement le sens du mot « information », les analyses de Ducrot ne sont donc pas incompatibles, me semble-t-il, avec l'idée que la fonction essentielle du langage est l'échange de messages, donc d'information. L'interaction nécessaire entre langage et situation demande un commentaire. Le langage obéit à des « règles » limitées, si complexes qu'elles soient, et il revient au linguiste de les dégager. La situation, au contraire, peut varier à l'infini ; une partie de ses éléments, différente d'une langue à l'autre, est codée dans le langage, et on parlera des *référents* ; une autre partie, proprement « extra-linguistique », échappe aux relevés du linguiste. Dans l'exemple choisi, « ramasser » et « mouchoir » réfèrent à un acte et à un objet bien répertoriés, mais il ne suffit pas de connaître la langue pour comprendre l'humiliation du personnage contraint de servir, car le référent ne prend couleur qu'en situation.

- Martinet (1993, p. 339) rapporte une anecdote dans laquelle la situation suffit pour qu'un personnage comprenne une phrase prononcée dans une langue qu'il ignore. Mais on quitte ici l'emploi du langage. Dans l'exemple des pommes, au contraire, c'est bien la forme linguistique qui est choisie en fonction de la situation. La dépendance dans laquelle l'énoncé se trouve par rapport à la situation et au contexte est particulièrement sensible dans certaines langues de l'Asie orientale. C'est ainsi qu'en birman un lecteur, questionné sur le sens d'une phrase extraite d'un livre, demande parfois à revoir la page entière, dont il a besoin parce qu'elle recrée une situation (communication de D. Bernot au groupe RIVALC du C.N.R.S., 4 mars 1992). Ce n'est là que la manifestation extrême d'un phénomène général. En berbère, l'énoncé non verbal à terme unique (Galand, 1988, p. 217-218; Drouin, 1984) en offre un exemple très clair : **d aḍṛḍur** « c'est sourd » (où « c'est » n'est qu'une façon de gloser la particule prédicative **d**), « il est sourd » n'est que le *rhème* ou le *propos* de la prédication, le *thème* (indispensable) ne figurant, hors énoncé, que dans la situation ou dans un contexte antérieur. D'autres langues appellent des observations du même ordre, qu'on retrouve aussi bien chez D. Cohen (1984) que dans une thèse de doctorat consacrée au grec ancien (N. Lanérés, 1992, p. 136 et suiv.). En fait, tous les types d'énoncé justifieraient des réflexions analogues.

- Outre l'émission et la réception du message, l'acte de langage implique naturellement sa transmission, que je mentionne ici pour mémoire, mais dont les modalités prennent une importance toute particulière dans le cas de l'écrit.

0.2.1.2. *Rôle de la prosodie*

Difficile à déchiffrer sans qu'on prenne en compte la situation, le message se trouve mutilé si l'on en retranche les caractéristiques *prosodiques*. Je n'insiste pas ici sur les traits dits « pertinents » qui peuvent entrer systématiquement dans la réalisation du lexème (quantité vocalique, accent d'intensité, tons, etc.) et que toute bonne description signale. L'intonation et le jeu des pauses, au contraire, sont trop souvent tenus pour des faits marginaux, alors qu'ils méritent d'être traités comme des signes linguistiques à l'égal des autres, puisqu'ils associent un signifiant et un signifié. Leur rôle dans la communication orale est essentiel, mais il n'était pas moins important pour les langues éteintes, qui, lorsqu'elles sont accessibles, ne le sont qu'à travers des écrits, et le fait qu'on ne puisse pas observer directement la prosodie disparue ne doit pas faire oublier qu'elle était bel et bien présente dans la communication. Il est vrai que les langues écrites, qui par nature masquent la prosodie, disposent de divers palliatifs : elles peuvent suggérer les pauses et l'intonation par la ponctuation ou par l'emploi de caractères italiques, par exemple, ou encore développer le système des conjonctions pour éclairer l'enchaînement des idées. Dans un domaine comme le berbère, où l'écriture n'a jamais connu un usage assez intense pour qu'on éprouvât autant qu'ailleurs le besoin de compléter ou de remplacer la prosodie, celle-ci est souvent décisive (cf. Chaker, 1985b).

- À dire vrai, le berbère, lui aussi, s'est donné des outils qui complètent la prosodie de façon à mieux assurer l'interprétation du message. Un bon exemple est fourni par l'interrogation totale (« est-ce que... ? »). Souvent l'intonation interrogative suffit, mais on observe ici et là le recours (généralement non obligatoire) à des éléments segmentaux qui viennent la compléter. Un moyen simple, rencontré dans divers parlers (chleuh, touareg, etc.), est d'ajouter « ou non ? » à la phrase. Plus explicite encore, quand il est employé en tête d'un énoncé à intonation montante, le chleuh **is ?** peut fonctionner comme un interrogatif au sens de « est-ce que ? » ; mais ce n'est pas sa seule fonction et la prosodie reste décisive, puisqu'il suffit de modifier l'intonation pour que **is** introduise simplement une explication (« c'est que... »).
- C'est peut-être la prosodie qui a fait de **ma(d)** un interrogatif (« qui ? / que ? »), résultat de son association fréquente avec l'intonation appropriée ; ce pronom pourrait bien avoir été, à l'origine, un simple indéfini, rôle qu'il assume encore

dans certains énoncés assertifs. On trouvera une autre illustration du rôle de la prosodie, éventuellement complétée par d'autres moyens, dans l'étude des propositions relatives et de la rhématisation.

- Hazaël-Massieux (1972) recherche les motifs qui ont poussé plus d'un linguiste à rejeter les faits prosodiques au second plan. Il faut rappeler que, contrairement à ce que son exposé pourrait laisser croire (p. 237), les grammaires génératives n'ont pas été les premières à reconnaître le statut de l'intonation. En 1950, par exemple, Benveniste (1950, p. 154) faisait appel à l'intonation et aux pauses pour définir « un énoncé assertif fini ». Dans une sorte de bilan de son travail, Martinet (1993, pp. 307 et suiv., 326, 343) explique assez longuement, non sans quelque ironie, pourquoi il tient l'intonation pour un fait « linguistiquement marginal » ; ce point de doctrine peut être discuté, mais l'étude de la prosodie s'impose de toute façon. Intonation et pauses interviennent souvent dans mes analyses et je leur ai consacré un article dans des mélanges offerts en hommage à J. Perrot, qui plus d'une fois a rappelé vigoureusement qu'on ne saurait les négliger (Galand, 2001b).

0.2.2. Langue parlée, langue écrite

Les conditions de la communication linguistique et l'importance accordée à la situation posent le problème de la langue écrite. Avec elle, le message est séparé de l'acte même qui l'a produit. Il cesse d'être émis et reçu à l'intérieur d'une même situation, le cadre de la réception n'est plus celui de l'émission, le lecteur ne partage pas l'expérience immédiate d'un auteur qu'il ne peut ni voir ni entendre, la personnalité ou même l'identité du locuteur n'apparaissent plus aussi nettement, l'interlocuteur n'est pas nécessairement désigné. Enfin, et c'est une différence lourde de conséquences, le message écrit ne peut pas bénéficier directement de la gestuelle, non plus que des moyens prosodiques, jeux de l'intonation et des pauses, dont on vient de voir le rôle qu'ils jouent dans la communication orale (cf. entre autres Perrot 1978, Chaker 1985b, Galand 2001b).

Pour que la communication passe, force est de réduire la distance qui sépare les protagonistes et, en quelque sorte, de créer une situation. Pour ce faire, les procédés ne manquent pas, mais ils ne sont pas employés toujours et partout. La ponctuation, substitut de la prosodie, l'ordonnance des lignes et des paragraphes, le développement du système des conjonctions sont parmi les moyens les plus usuels, du moins en Occident. Il y en a d'autres. En latin, par exemple, l'expéditeur d'une lettre pouvait décrire au passé un événement qui, actuel pour lui, ne le serait plus pour son correspondant. Mais il est plus facile encore de fabriquer du contexte : l'en-tête et la date d'une lettre, le titre d'un écrit sont autant de guides pour le lecteur. La seule

présence des mots *Manuel de mathématiques* sur la couverture d'un livre permet de sélectionner la valeur qu'il convient de donner à certains types de tournures, comme *Soit une grandeur X*, ou à des termes aussi polysémiques que *soustraire*, *fonction* ou *variable*. Le recours plus ou moins fréquent, plus ou moins volontaire et plus ou moins habile à ces divers moyens fait la différence entre langue parlée et langue écrite : différence certes sensible, qui pourtant n'est pas à mes yeux une différence de nature.

- On exagère souvent la distance qui sépare la langue orale de la langue écrite. La seconde n'est qu'une forme de la première, adaptée aux exigences d'un mode particulier de communication. Peut-être faut-il nuancer l'affirmation dans le cas des écritures idéographiques, dont le lien avec la langue parlée est plus lâche, encore qu'elles ne restent jamais totalement fidèles à leur principe et manifestent tôt ou tard une tendance à noter des traits phoniques.

On dit parfois que la langue écrite développe la hiérarchie des propositions et pratique plus volontiers la subordination : plus riche et plus varié, le système des conjonctions épouse les articulations du raisonnement qui, dans l'échange oral, peuvent être indiquées par l'intonation et par les gestes. C'est exact, mais il ne faut pas sous-estimer pour autant l'importance de la subordination dans la langue parlée. Invoquer ici les discours de Cicéron et leur opulent système conjonctif ne serait sans doute pas un argument de bonne foi. Il suffira de noter que le berbère ne manque pas de conjonctions, même s'il les emprunte assez souvent à l'arabe, et aussi que bien souvent (on le constate par exemple à propos de certaines séquences de verbes), les constructions qui paraissent relever de la parataxe comportent en réalité une subordination marquée par la seule prosodie. Du reste, on peut se demander si une parataxe stricte et pure est possible dans le langage parlé, dont deux signes quelconques ne peuvent se réaliser que dans une séquence temporelle, ce qui donne inévitablement une préséance à l'un ou à l'autre.

Enfin, il convient de dissiper l'illusion qui ferait imputer à l'écriture, en tant que telle, les différences les plus visibles entre langue parlée et langue écrite, alors qu'elles ont une cause sociale et culturelle. L'apprentissage et surtout l'emploi intensif de l'écriture vont souvent de pair avec une formation plus ou moins poussée ; le *locuteur* devenu *scribe* se fait plus attentif au choix du contenu et des termes, redoute plus qu'à l'oral d'être mal compris par un lecteur qu'il ne pourra pas détromper, souhaite souvent toucher un certain public qui n'admettra pas n'importe quel vocabulaire. Le message se fait souvent plus long, les articulations sont plus soigneusement marquées, la forme prend une importance plus grande : dans le *scribe* sommeille un *écrivain*. Ces remarques, bien entendu, ne valent pas pour la sténographie, non plus que pour les messages transmis aujourd'hui par les téléphones portables !

- Le passé dit « épistolaire » du latin est illustré, dans les manuels scolaires, par des exemples comme celui-ci, tiré de Cicéron (*ad Att.* IX, 10, 1): nihil *habebam* quod scriberem ; neque noui quidquam *audieram* et ad tuas omnes *rescripseram* pridie epistulas « je n'*avais* (ai) rien à t'écrire, car je n'*avais* (ai) rien *appris* de nouveau et j'*avais* (ai) *répondu* hier à toutes tes lettres » (O. Riemann et H. Goelzer, 1933, p. 321, § 433).

0.2.3. Grammaire et lexique

Quand il produit le message, le locuteur, désirant normalement être compris, cherche à éviter tout malentendu et doit donc employer des signes (des « mots ») aussi précis que possible. Dans le même temps, il est poussé en sens contraire par la loi du moindre effort, plutôt pour gagner du temps que pour éviter la fatigue. Cette double exigence impose un compromis. On observe, surtout dans la langue parlée, une tendance à puiser d'abord dans un stock limité d'éléments qui impliquent peu de traits sémantiques (ils sont de faible *compréhension*) et sont donc applicables à de nombreux référents (ils sont de grande *extension*). Leur usage fréquent leur permet d'être rapidement présents à l'esprit. Ce sont les éléments *grammaticaux*, nécessaires à l'expression des valeurs codées par la grammaire de la langue considérée, qu'il s'agisse de marquer le nombre (singulier, pluriel, duel s'il existe), le genre, l'aspect, le temps, etc. Si l'on considère, par exemple, les pronoms ou les noms de nombre, on observe couramment que, la situation aidant, ils sont très souvent préférés aux termes plus précis, mais plus difficiles à mobiliser ou simplement plus longs : (devant des livres) « ILS sont intéressants », (devant des melons sur un étal) « ILS sont mûrs ? Donnez m'EN DEUX », etc. Toutefois cette tolérance a des limites et, quand le locuteur estime qu'elles sont franchies, il fait appel au stock des éléments *lexicaux*, de plus *grande compréhension* (« livres » et « melons » sont définis chacun par de nombreux traits), mais de plus *faible extension* (ils s'appliquent à un nombre plus limité de classes ou même d'individus).

On dit généralement que les éléments grammaticaux sont en nombre limité et les éléments lexicaux en nombre illimité. Sans être à toute épreuve³, ce critère du nombre, proposé par Martinet, fonctionne bien, mais

³ Voir par exemple les réserves exprimées par Hagège (1982 : 69), qui propose un autre critère dont l'emploi me semble bien difficile : « c'est seulement pour les morphèmes que la définition par des termes techniques (ex. *complément*, *détermination*) suffit ou presque ».

on aimerait savoir ce qui le justifie. Il me semble que l'appel aux notions logiques de l'extension et de la compréhension, chacune variant en sens inverse de l'autre, fournit une réponse. Pour appréhender et interpréter la réalité extra-linguistique, nous la découpons en secteurs, en fonction de notre culture et de l'intérêt du moment ; le nombre des secteurs est nécessairement plus faible s'ils sont plus étendus : voilà pourquoi la liste lexicale est plus longue que la liste grammaticale. Cette dernière n'est en fait qu'un choix de raccourcis commodes, retenus parce qu'ils correspondent à des notions qu'on a l'occasion d'exprimer très souvent, de même qu'il est économique de disposer, sur un clavier, d'une touche « majuscule » capable d'associer la prescription « lettre capitale » à de nombreuses autres touches.

Toutefois le choix de ce qui est ainsi codifié par la grammaire varie d'une culture, d'une époque et d'une langue à l'autre : la temporalité, par exemple, ou le nombre duel, ne sont pas pris en compte par toutes les grammaires et leur expression peut être confiée au seul lexique. D'autre part, on ne saurait préciser un seuil au dessus duquel l'extension d'un terme le ferait relever de la grammaire : entre lexique et grammaire la distribution est scalaire, le va-et-vient est fréquent, et surtout le passage du premier vers la seconde. Un lexème peut devenir morphème ou s'arrêter dans la zone frontière : le nom français « machine », de vaste extension, entre en concurrence avec un suffixe (« machine à battre » = « batteuse ») ou partage le terrain avec lui (une « machine à laver » n'est pas une « laveuse »). Certains lexèmes comme le nom « chose » ont une compréhension assez faible et une extension assez grande pour être si proches des éléments grammaticaux qu'ils s'intègrent parfois dans la grammaire : *quelque chose* est traité comme un indéfini masculin ; *rien*, avatar du nom latin féminin *rem* « chose », fonctionne comme pronom indéfini ou comme nom (*un rien*); inversement le nom touareg *harət* « chose » pourrait bien avoir été construit sur un pronom. La question est exposée plus longuement dans Galand 1999b.

J'insiste dès maintenant sur l'importance que j'accorde aux *supports de détermination*, qui seront étudiés au chapitre des pronoms. Ces morphèmes, dont le français *ce* donne une bonne idée lorsqu'il a perdu toute valeur déictique (par exemple dans *ce qui...*), sont les éléments grammaticaux par excellence. Ne présentant par eux-mêmes aucun sens lexical, ils peuvent correspondre à n'importe quel lexème et reçoivent tout au plus (et pas

toujours) des marques de genre et de nombre. En berbère, leur base est vocalique, réduite à **a**, **i**, moins souvent **u**. Je suis convaincu que les supports pourraient entrer utilement dans la description d'autres langues, français, latin (*is*), grec (l'article), pour ne nommer que celles-là. Leur totale disponibilité, en matière de sémantique, en fait des outils très maniables qui épargnent souvent au locuteur la recherche du lexème approprié, plus précis mais plus difficile à trouver. En diachronie, les supports entretiennent des relations privilégiées avec les démonstratifs, dont les grammaires ne les distinguent pas toujours suffisamment. C'est ainsi qu'en chleuh le support **a**, recevant le déictique **d**, devient le démonstratif **ad**. Inversement, le déictique latin **ecce** est à la base du support français **ce**.

0.2.4. La comparaison,

0.2.4.1. Diachronie et synchronie

On sait bien que la distinction recommandée par Saussure entre diachronie et synchronie ne doit pas être érigée en dogme absolu, si grand que soit son intérêt méthodologique⁴. Le système d'une langue n'est jamais en équilibre parfait et toute description synchronique rencontre à la fois des témoins attardés de l'état antérieur et des signes avant-coureurs de l'évolution prochaine. Comme tout produit humain, il doit s'accommoder de discordances, voire de contradictions qui trouvent difficilement place dans des cadres descriptifs trop rigides. D'où la mise en garde de Jakobson (1952/1966) : « Synchronique n'est pas égal à statique ». Martinet, de son côté, a souvent insisté sur le caractère dynamique de la synchronie (ainsi en 1955/2005, dès la page 1 !) et sur son « épaisseur », notion qui rend compte de la coexistence d'éléments en apparence incompatibles ou accidentels, mais qui demande qu'on reconnaisse le sens de l'évolution et qu'on puisse distinguer les vestiges du passé et les premiers indices de l'état à venir.

En fait, synchronie et diachronie sont étroitement complémentaires. Tout commence par l'étude synchronique, puisqu'elle est la seule possible au moment où l'enquêteur aborde l'examen d'un parler. La comparaison intervient dès ce stade. Dans un premier temps, elle s'applique aux éléments mêmes du parler, puisque la commutation, outil indispensable à

⁴ V. par exemple Erik W. Hansen, *The synchronic fallacy*, Odense, Odense University Press, 2001, 481 pp. [*Language*, 78/4, 2002, p. 800].

tous les niveaux de l'analyse, repose essentiellement sur un processus comparatif. Martinet (1955/2005) a bien montré que la description, en mettant en évidence les déséquilibres internes, peut rendre compte des évolutions qu'ils provoquent. Puis l'extension de la comparaison à d'autres parlers ou langues de la même famille ouvre une dimension nouvelle et conduit, dans les cas favorables, à la reconstruction d'états antérieurs. Par une sorte d'échange, l'étude comparative de données synchroniques permet de remonter le temps, tandis que l'histoire ainsi reconstituée éclaire les états actuels. On voit que de toute façon il est difficile (et peu souhaitable au demeurant) d'échapper tout à fait à une perspective diachronique, qui permet ce qu'on peut appeler une « explication » en linguistique. Il est à peine besoin de préciser que cette explication reste limitée à un certain nombre de traits dont elle éclaire l'état antérieur, mais que cet état antérieur résulte lui-même d'une situation qui demeure inconnue. L'illusion des premiers comparatistes, qui croyaient reconstruire un indo-européen réel, est dissipée depuis longtemps.

- On peut hésiter à parler d'explication en linguistique. Qu'il appartienne au linguiste, entre autres tâches, de décrire l'état d'une langue et de retracer, s'il en a le moyen, l'histoire de cette langue, personne ne le contestera. Mais peut-il « expliquer » ? Et que faudrait-il entendre par là ? Ce serait, me semble-t-il, la mise en évidence des circonstances et des données qui déterminent – pour reprendre le titre d'un périodique – les *faits de langues*. Entendue ainsi, l'explication peut rester sur le plan de la synchronie. À l'occasion d'une description, par exemple, on « expliquera » la sonorité d'une consonne par la vibration des cordes vocales. Ou bien l'on fera appel à des oppositions comme animé / non animé, humain / non humain, défini / non défini, etc. pour rendre compte du choix d'un pronom (*cet homme, je parle de lui*), mais : *cette chose, j'en parle*) ou des diverses constructions d'un verbe (complément avec ou sans *a* du verbe espagnol). Mais l'explication devient historique si, attentif à la perpétuelle évolution du langage, on cherche dans un état antérieur sinon la cause, du moins l'origine de l'état actuel.

Les conditions propres au domaine berbère incitent fortement à pratiquer la comparaison. Les témoignages directs sur l'état linguistique de l'Afrique du Nord au cours des âges ne font pas totalement défaut, mais ils sont d'exploitation difficile. Bien qu'elle ne suffise pas à pallier toutes les déficiences de la documentation, l'étude comparative reste donc le meilleur, sinon le seul moyen de retracer au moins partiellement l'histoire du berbère. Elle peut confronter les parlers entre eux, à l'intérieur de

l'ensemble berbère, ou bien rechercher ce qui unit cet ensemble à d'autres langues (comparaison externe).

0.2.4.2. Comparaison externe

Le berbère a été comparé aux idiomes les plus divers, basque, celtique et même grec. Si certaines de ces recherches peuvent présenter un intérêt typologique ou même historique, en raison de phénomènes de contact ou de substrat, d'autres relèvent plutôt de la fantaisie. Comme je l'ai indiqué plus haut (0.1.6), la plupart des chercheurs reconnaissent maintenant l'appartenance du berbère au grand groupe des langues chamito-sémitiques. Il faut avouer que, pour l'instant, le berbère a donné à la comparaison chamito-sémitique plus qu'il n'a reçu d'elle, mais on peut espérer qu'elle contribuera de plus en plus à éclairer la préhistoire de la langue.

- Le berbère occupe une place importante dans les activités du Groupe linguistique d'études chamito-sémitiques (GLECS), fondé à Paris en 1931 par Marcel Cohen, ainsi que dans les congrès internationaux qui se sont succédé assez régulièrement depuis 1969. Il est également représenté au sein du Centro Studi Camito-Semitici, dont l'inauguration, célébrée à Milan le 31 mai 1993, montre bien que le travail comparatif reste d'actualité.
- Les développements sur l'évolution du berbère sont fréquents, mais ils sont le plus souvent limités à une question particulière. Un important travail d'ensemble avait été annoncé par le regretté W. Vycichl, qui est mort sans l'avoir publié. Allati (2002) propose une « esquisse » (p. 281) plus générale qui, étant la seule du genre pour l'instant, appelle quelques observations. Il est d'accord pour situer le berbère dans « la famille afro-asiatique » (p. 2), mais il estime que la comparaison a été mal conduite et qu'elle a accordé trop d'importance au sémitique. Il y a du vrai dans cette affirmation. L'étude des langues sémitiques a du reste une telle avance sur celle des autres membres du groupe qu'on ne pouvait guère éviter de chercher chez elles les premiers points de repère. Il n'est pas indifférent non plus que les travaux comparatifs incluant le berbère aient été plus souvent le fait de chercheurs formés d'abord aux études sémitiques. Les premiers descripteurs du berbère, qui étaient des arabisants, ont calqué sa grammaire sur celle de l'arabe : c'est ainsi qu'à l'époque de René Basset on transposait aux formes verbales dérivées le genre de traitement et de numérotation qu'elles reçoivent dans la grammaire arabe traditionnelle. Rössler, à qui sont dues des études remarquables, est loin de tomber dans cette erreur, mais, pendant quelque temps (1952), il a pensé que le berbère, très proche de l'akkadien, faisait purement et simplement partie des langues sémitiques. Sans être aussi catégorique, Kienast (2001) est bien tenté de le suivre. Pourtant la plupart des berbérissants sont plus sensibles à ce qui fait l'originalité de

leur domaine. Dans cet esprit, il n'est pas incongru d'attirer l'attention sur les traits berbères que la comparaison chamito-sémitique laisse dans l'ombre. Mais, dans son désir de se libérer du sémitique et de prendre le contre-pied de ses prédécesseurs, qu'il accuse en bloc et sans nuance d'avoir cédé à un préjugé, Allati (2002) va trop loin et trop vite. Les correspondances entre berbère et sémitique ne sont pas toutes illusoires et il est injuste de les attribuer à je ne sais quelle manie sémitisante. Par ailleurs, sa méthode n'est pas non plus à toute épreuve. Il a raison de souligner l'intérêt des toponymes, qui sont souvent conservateurs, mais il ne s'avise pas que, précisément pour cette raison, une partie d'entre eux peut être antérieure à l'arrivée du berbère et donc étrangère à son histoire, si bien que les reconstructions qu'il veut fonder sur eux exigent des précautions qu'il ne prend pas. Il ne précise du reste pas ses sources et ne s'interroge pas non plus sur la valeur de leurs graphies. Enfin il se satisfait trop aisément de correspondances phonétiques très incertaines.

0.2.4.3. Comparaison interne

Pour retracer au moins une partie des changements subis par le berbère, rien ne remplace l'étude comparée des parlers. Ils présentent du reste un tel « air de famille » qu'il suffit de passer d'une région à l'autre pour céder à la tentation de les confronter. C'est ce qui a été fait dès le début des études berbères, mais l'impulsion décisive fut donnée par René Basset et surtout par son fils André, profondément marqué par l'enseignement de Meillet. Les travaux d'André Basset (notamment 1929 et 1952) ont montré depuis longtemps ce que les études berbères pouvaient attendre de la comparaison. À son école, je me suis efforcé de continuer une approche qui, loin d'être incompatible avec les autres types de recherche, ne peut que les soutenir tout en gagnant elle-même à leur développement. La comparaison est en effet d'autant plus significative qu'elle porte sur une plus grande masse de matériaux. La publication de collectes et de descriptions de qualité est donc toujours un apport bénéfique. La participation croissante de berbérophones à l'étude de leur langue et la multiplication des thèses universitaires ont contribué à cet enrichissement. Beaucoup d'étudiants ont maintenant suivi des cours de linguistique avant de se lancer dans la recherche. La contrepartie est que, pressés par le rythme des cursus universitaires et forts de leur science toute fraîche, ils ont parfois accordé plus d'attention aux formules théoriques en vogue qu'à la quête patiente et obscure des réalités. Beaucoup de thèses de doctorat sont restées centrées sur un seul parler, généralement celui de l'auteur : choix légitime et même heureux, puisqu'il

a permis d'accroître le volume des matériaux connus, mais qui pourrait conduire, s'il n'était complété par d'autres orientations, à la disparition de berbérissants capables de dominer l'ensemble du domaine. C'est pourquoi j'ai plus d'une fois plaidé la cause des études comparatives (Galand, 1989a, 2001b): inquiétude peut-être excessive, car depuis quelques années un certain nombre de travaux témoignent d'un regain d'intérêt pour la comparaison.

- Paradoxalement, le développement de la linguistique et le succès d'écoles, structuralistes ou générativistes, qui mettaient l'accent sur la description, ont contribué à une certaine éclipse des études comparatives, surtout aux Etats-Unis. Mais il suffit de parcourir les sommaires des revues de linguistique pour percevoir le retour de ces études. Un jeune linguiste du Maroc, où régnaient alors les théories générativistes, reprochait un peu naïvement à la méthode comparative d'être dépourvue de tout arrière-plan théorique. C'était en 1986 et déjà il aurait pu prendre conscience de son erreur en consultant, entre autres, l'excellent livre de Th. Bynon, *Historical Linguistics* (1977).

0.2.4.4. Le choix des critères

Les parlers n'évoluent pas tous au même rythme ni dans la même direction. Il est donc fréquent qu'en examinant plusieurs parlers on puisse saisir un phénomène à des stades différents de son évolution. Cela suppose, bien entendu, que l'on soit en mesure de reconnaître le sens de l'évolution et d'établir une chronologie relative. Il faut décider si, dans un parler donné, telle forme ou telle construction représente un trait ancien ou, au contraire, une innovation. On dispose pour cela de divers critères, que j'ai passés en revue dans Galand 1989a et 2001b. Souvent la comparaison elle-même fournit la réponse. Se demande-t-on, par exemple, si l'emploi de particules avec l'inaccompli des verbes est un usage ancien, que certains parlers comme le touareg auraient perdu, ou s'il s'agit au contraire, là où elles existent, d'une adjonction survenue au cours de l'histoire ? On choisira la seconde hypothèse parce que ces particules ont des formes et des emplois différents d'un parler à l'autre : elles ne résultent donc pas d'un héritage commun, mais d'innovations locales par lesquelles chacun des parlers ou des groupes de parlers a répondu à un même besoin. Cette méthode, bien éprouvée dans d'autres domaines de la linguistique, est appliquée plus

d'une fois dans l'ouvrage, comme le montrent les quelques exemples qui suivent.

La nature et la fonction des supports de détermination ont été révélées et éclairées par le statut qu'ils ont en touareg, où ils conservent une large autonomie, alors dans beaucoup d'autres parlers leur emploi est soumis à de telles contraintes que leur valeur originelle n'est plus sentie : le sens de l'évolution est assuré par le fait qu'on observe un début de figement en touareg et, au contraire, des restes de l'ancien état de langue ailleurs.

La relation qui unit le complément explicatif (pseudo-sujet à l'état d'annexion) à l'indice personnel du verbe apparaît grâce au kabyle, où un pronom affixe peut recevoir un complément à l'état d'annexion, type de syntagme qui ne s'explique guère que par la conservation d'un état ancien.

La place de l'aoriste dans le système verbal et son recul (dans ses emplois sans particule) sont mis en évidence par la comparaison des parlers marocains, où il est encore très vivant, avec le kabyle et avec le touareg, où il survit dans quelques cas trop identiques entre eux et avec ceux du Maroc pour être des innovations.

L'origine nominale de l'accompli des « verbes de qualité » et son intégration progressive dans le système verbal se lisent sur la carte dès que l'on compare les données de la Petite Kabylie à celles de la Grande Kabylie, du touareg et du Maroc.

Certes, la comparaison interdialectale ainsi pratiquée ne permet pas de dater ni de décrire dans sa totalité un état antérieur du berbère, mais elle dégage de grands traits structuraux qui ont caractérisé tous les parlers et caractérisent encore certains d'entre eux. Ce faisant, elle donne une image certes moins détaillée et moins précise, mais à mon avis plus sûre que les tentatives de restitution d'un proto-berbère, tentatives qu'elle n'exclut pas pour autant. Elle comporte un autre enseignement, qui se trouve plus d'une fois confirmé : le parler « éclairant », celui qui permet de reconnaître la nature et l'origine (bien entendu toute relative) d'un phénomène n'est pas toujours le même : il peut s'agir du touareg, du kabyle, d'un parler marocain, ou encore du zénaga (on le verra à propos du participe), d'un parler « oriental » (Libye), etc. Contrairement à une opinion assez répandue, il ne faut donc pas se hâter de considérer tel ou tel parler comme plus « archaïque » ou plus conservateur que les autres. Tout dépend ici de l'objet de la recherche.

On fait souvent intervenir la notion de *grammaticalisation*. Il y a grammaticalisation lorsque la valeur première d'un élément est oubliée, ce qui permet de l'employer dans des cas où d'abord il n'avait pas sa place. Un exemple bien connu est fourni par *pas*, seconde partie de la négation en français : la relation avec le *pas* que l'on fait en marchant n'est plus sentie et l'on dit tout aussi bien *il n'écrit pas* que *il ne marche pas*. Dans l'élément invariable **a(d)** d'une construction comme le chleuh **tamazirt-a(d)** « ce pays », on ne reconnaît plus le pronom support de détermination **a** « ce (qui/que...etc.) », éventuellement suivi de la particule d'orientation **d** et reprenant le nom : « pays ce(ci) ». Il y a eu grammaticalisation, mais la construction est éclairée par le parallélisme avec le touareg de même sens **akal wa-rəy**, dans lequel le pronom support **wa**, suivi du déictique **rəy**, présente encore l'accord en genre et en nombre avec **akal**. Le touareg peut encore se passer du nom et dire **wa-rəy** « celui-ci », alors que le chleuh ne permet pas l'emploi autonome de **ad** au sens de « ceci ».

À l'occasion, l'analyse trouve également un appui utile, même s'il n'est pas décisif, dans certains types d'évolution illustrés par d'autres langues. C'est ainsi que l'exemple des consonnes qui, dans les langues romanes, sont passées de la réalisation occlusive à la réalisation spirante suggère fortement que le sens de l'évolution a été le même dans les parlers berbères à spirantes (Maroc central, Rif, Kabylie). La question n'est pas oiseuse, puisqu'un chercheur aussi respectable que Rössler a pu considérer, pendant quelque temps, que ces consonnes avaient d'abord été spirantes. Une autre illustration est fournie par la construction du nom complément de nom : diverses langues (arabe dialectal, langues romanes) sont allées de la construction synthétique (sans préposition) à la construction analytique, ce qui incite à penser que le berbère a connu la même évolution. On notera toutefois que, dans les deux exemples cités, la conclusion peut être étayée par certaines données berbères, l'exemple d'autres langues n'étant qu'un argument d'appoint.

- Les tendances qui orientent l'évolution d'un état de langue sont freinées par une sorte d'inertie qui empêche parfois une opposition d'être immédiatement supplantée par celle qui va lui succéder. Il arrive alors qu'un même élément puisse, dans un cadre nouveau, tout à la fois continuer à fonctionner comme terme de l'opposition et, dans le même temps, se situer en dehors d'elle. Plusieurs exemples de ce phénomène fréquent ont été étudiés par Leguil (1992 : p. 6 et *passim*) sous le nom d'*opposition fluctuante*. Ce terme imagé et commode a l'avantage de mettre

en évidence le flottement dont s'accrochent fort bien les systèmes linguistiques (et moins bien les théories rigides !). Pour Leguil, « l'opposition fluctuante, elle, n'est ni privative ni équipollente » : s'agirait-il d'un troisième type d'opposition ? « Privatif » et « équipollent » font référence à la *forme*, « fluctuant » au *fonctionnement*. Les exemples traités par lui (p. 25, 28) montrent bien qu'à un certain stade de l'évolution deux thèmes verbaux peuvent se rejoindre dans une partie de leurs emplois tout en s'opposant dans les autres cas : ainsi l'opposition *fluctue*, mais ce ne sont pas les formes qui flottent et l'opposition reste bien ce qu'elle était, privative ou équipollente.

0.3. Marche et présentation de l'ouvrage

0.3.1. Les sections

Seront passés en revue, en premier lieu, les éléments qui constituent la substance même du langage oral. Un chapitre (section 1) sera donc consacré à la phonétique et à la phonologie, domaines dans lesquels la diversité du berbère est particulièrement manifeste et qui, de surcroît n'ont donné lieu qu'à des descriptions fort inégales. Je retiendrai surtout les traits qui paraissent communs à la majorité des parlers. Suivra l'étude des unités significatives, brièvement présentées (section 2), puis étudiées dans un ordre que je crois fonctionnel, plaçant en tête les moyens d'expression qui arrivent le plus aisément et le plus spontanément à la disposition du locuteur (faut-il préciser que ce classement ne prétend nullement esquisser la genèse du langage ?). La première place est accordée aux *nominaux*, à commencer par les pronoms (section 3), qui dans la hiérarchie ainsi comprise précèdent les noms au lieu d'en être de simples substituts comme le voudrait leur appellation. J'insiste sur les pronoms supports de détermination et sur les pronoms personnels. Les indéfinis, dont les descriptions se réduisent trop souvent à de simples listes, ne font pas ici l'objet d'une étude systématique, même si tel ou tel est examiné à l'occasion. Les problèmes de forme posés par les noms et les adjectifs sont traités ensuite (section 4), puis les différentes expansions du nom sont décrites dans un chapitre qui ressortit plutôt à la syntaxe (section 5). Les propositions relatives, qui retiennent mon attention depuis longtemps, méritaient ici une place privilégiée, non seulement pour leur intérêt propre, mais parce qu'on découvre leur construction dans le mécanisme de la rhématisation et de beaucoup d'interrogatives, ainsi qu'à l'origine de

plusieurs conjonctions. Les *verbes* ont demandé un long chapitre (section 6) que je n'ai pas fractionné, bien que sa numérotation puisse donner l'impression d'un déséquilibre. Morphologie et syntaxe sont ici étroitement liées. La marche de l'exposé reflète peut-être plus ou moins l'évolution historique du verbe berbère, mais ne doit pas faire oublier que le système dont on part n'est qu'une abstraction, la réalité nous échappant faute de documents : après avoir dégagé les éléments d'un système verbal commun à l'ensemble des parlers, on passe à des adjonctions (thèmes verbaux spécialisés, verbes auxiliaires, particules) qui varient souvent d'une région à l'autre. Les relations du verbe avec les autres constituants de la phrase occupent la fin du chapitre. Consacrée à la structure de la phrase, la dernière partie du livre (section 7) décrit successivement la thématisation, la phrase sans verbe et la rhématisation ou focalisation. Ces constructions, qui jouent un rôle capital dans une langue parlée, reposent sur des mécanismes simples, mais souvent masqués par les effets de la grammaticalisation ; j'ai tenté de les réduire à l'essentiel.

0.3.2. Présentation du texte, notation du berbère, abréviations

Il m'a paru souhaitable de distinguer deux types de texte par la taille des caractères. Les faits et les principales analyses sont présentés en caractères plus gros, tandis qu'on trouvera des compléments et souvent des discussions dans les paragraphes aux lettres plus petites.

La variété des sources auxquelles j'ai puisé les exemples risquait de causer une certaine incohérence. J'ai donc pris le parti d'unifier les graphies. Optant pour une notation à tendance phonologique, je me suis permis de les réinterpréter dans certains cas où j'ai cru pouvoir le faire avec une certaine sécurité ; dans les cas trop douteux, j'ai conservé les graphies dans la mesure où le permettait ma police de caractères. Les analyses proposées ne dépendent en rien de ces modifications. Les voyelles touarègues posaient un problème particulier, les auteurs n'étant pas d'accord entre eux. J'ai suivi l'un ou l'autre, selon le cas, sans chercher à trancher ni à unifier, et je me suis contenté de translittérer (en particulier pour les données du P. de Foucauld). D'où une certaine incohérence, qui pourtant ne devrait pas cette fois non plus, compromettre l'analyse des faits de syntaxe.

Les caractères de la police dont je dispose sont assez courants dans les études de berbère ou d'arabe dialectal (où l'on est encore réfractaire à l'emploi de l'Alphabet phonétique international).

CONSONNES : **y** et **x** notent les fricatives vélares sourde et sonore, **q** l'occlusive uvulaire, **h** et **ε** les fricatives pharyngales sourde et sonore, **h** la fricative laryngale, **č** et **ǧ** les affriquées sourde et sonore à finale chuintante ; pour les affriquées à finale sifflante, j'ai dû me contenter des digrammes **tʃ** et **dʒ** ; un trait sous la lettre signifie que l'articulation est spirante ; un point sous la lettre (autre que **h**), qu'elle est pharyngalisée (« emphatique »). J'explique longuement, dans la section 1.2.3, pourquoi je considère que les consonnes dites « géminées » sont en fait caractérisées par la tension musculaire, chacune représentant un phonème unique. Dès lors la logique m'imposait de les noter par un signe unique : j'ai choisi depuis longtemps la majuscule, au lieu du traditionnel doublement de la lettre. Ce système a eu l'agrément de plusieurs auteurs pour certains parlers, mais cette fois je l'ai appliqué aussi au touareg et, même si je ne prétends pas en faire une écriture d'usage courant, je sais qu'il choquera. Pourtant on ne peut pas tout sacrifier à la tradition !

ASSIMILATIONS : le contact entre deux consonnes produit souvent une consonne tendue. Si les deux consonnes appartiennent au même « mot » (unité insécable, même quand on peut l'analyser en plusieurs éléments), je note seulement la tendue ; si elles appartiennent à deux « mots » différents, je note chacune d'elles en les réunissant par un signe de liaison, quitte à donner entre crochets droits, si c'est utile, le résultat de l'assimilation. En chleuh par exemple, si l'on ajoute au radical **-ut-** du verbe qui signifie « frapper » les indices de 2^e personne du singulier **t--t**, on écrira **tuT** « tu as frappé », parce que ***tut-** privé du final ne serait plus une forme de 2^e personne ; par contre, si l'on est en présence de **tut** (**t-ut**), 3^e personne du singulier féminin, suivi de **t**, pronom personnel affixe, on prononce [**tuT**] comme dans le cas précédent, mais on écrira **tut^t** « elle l'a frappé ». Cette seconde graphie représente moins immédiatement ce que l'oreille entend, mais elle facilite la lecture.

VOYELLES : outre les signes du triangle vocalique **a, i, u**, j'emploie (surtout pour le touareg) **e, o**, ainsi que **ə** et **ã** représentant les deux voyelles centrales. Le trait sur la lettre indique la longueur. Pour les parlers où le schwa (**ə**) n'est pas un phonème, je ne l'ai pas noté. En kabyle, la syllabation est soumise à des contraintes plus strictes que dans les parlers du Maroc central et méridional et elle pourrait théoriquement être reconnue par la seule application de certaines règles ; on entend souvent un schwa qui désigne le centre syllabique sans acquérir pour autant le statut de phonème ; pour faciliter la lecture quand cela semblait utile, j'ai substitué un point au schwa habituel. Cela aussi risque de choquer plus d'un lecteur.

EXEMPLES : une partie des exemples est présentée sur trois lignes : traduction, texte berbère, mot à mot ; dans le mot à mot, certains outils grammaticaux sont identifiés par des abréviations.

ABREVIATIONS :

p ou *pl* : pluriel, *s* ou *sg* : singulier ; *m* masculin ; *f* féminin ;
v. « voir »

Noms : EL état libre ; EA : état d'annexion

Verbes : Ac accompli ; AcRés accompli résultatif ; Ao aoriste ;
Impér impératif ; Inac inaccompli ; Part participe ; sg3m singulier 3^e
personne du masculin ; p2f pluriel 2^e personne du féminin, etc.

Particules : Nég négation ; PFut particule du futur ; Pinac particule de
l'inaccompli ; PM particule modale ; PO particule d'orientation.

LES UNITÉS DISTINCTIVES

1.1. Délimitation de l'étude

Les termes « phonème », « phonologie » et « phonétique » sont employés ici avec le sens classique que leur ont donné l'École de Prague et Martinet. C'est dire qu'en théorie il faut poser autant de systèmes phonologiques qu'il y a de parlers. En pratique, à l'intérieur d'une même langue berbère (touareg, chleuh ou kabyle par exemple), les systèmes des parlers sont sinon identiques, du moins proches les uns des autres. Si par contre on considère l'ensemble du domaine, on relève aisément des différences beaucoup plus graves, qui n'excluent pourtant ni un accord sur des points importants, ni, surtout, une communauté de problèmes auxquels chacun des parlers ou groupes de parlers répond à sa façon. Seuls ces points et ces problèmes font l'objet des développements qui vont suivre et qui ne cherchent donc ni à reconstruire un système phonologique ancien d'où seraient sortis les systèmes actuels, ni à décrire l'un de ces derniers. Aussi n'est-il pas question, ici, de préciser le statut phonologique des articulations qui seront citées (et qui ne représentent pas, on s'en doute, la totalité des données berbères): elles pourront être phonèmes dans un parler et simples réalisations phonétiques dans un autre.

- Il est surprenant qu'A. Basset (1946), qui avait collaboré à la traduction du livre de Troubetzkoy et connaissait parfaitement les principes de la théorie phonologique, ait un jour présenté au G.L.E.C.S. « le système phonologique du berbère » : expression ambiguë, d'autant plus gênante que l'exposé de Basset est encore cité aujourd'hui. Je crains que son auteur ne l'ait pas situé dans un cadre aussi bien défini qu'à l'ordinaire. Martinet ne s'y est pas trompé, qui, en séance, a aussitôt demandé (p. 36) s'il s'agissait de la reconstruction du système protoberbère ou de la description d'une « sorte de système commun » aux parlers actuels. La réponse de Basset fut qu'il se plaçait dans la seconde perspective. Mais

qu'est-ce qu'une « sorte de système » ? Le détail de l'article montre qu'il a été dicté par des considérations diachroniques, qui conduisent du reste à des résultats fort intéressants.

- Toutes les monographies consacrées à des parlers berbères donnent sur la phonétique locale des indications d'étendue et de précision variables. Plus rares sont les essais, comme ceux de Chaker (1984, p. 77-120) et de Laced (2000) pour la kabyle, qui tendent à décrire l'ensemble d'un système phonologique. Quant aux problèmes du système ancien ou, si l'on veut, « proto-berbère », ils n'ont généralement été abordés que dans le cadre de recherches dont l'objet principal était tout autre. René Basset (1894), qui mérite d'être cité parce qu'il fut un précurseur, procède à une énumération de données et non à une reconstruction. Parmi les travaux récents, on peut mentionner ceux de l'école de Moscou (A. Militarev), plutôt axés sur la reconstruction et l'étymologie, et fondés sur des dépouillements impressionnants, qui pourtant, me semble-t-il, perdent parfois de vue les réalités du terrain et ne critiquent pas assez leurs sources, dont la valeur est très inégale. De son côté, K.-G. Prasse, dans son *Manuel* (1972) et dans plusieurs articles (v. Chaker et Zaborski, 2000, p. X-XVI), a cherché plus d'une fois à retrouver le proto-berbère, en s'appuyant principalement sur les faits touaregs et sur le sémitique. Kossmann est le premier auteur moderne à proposer un ouvrage spécialement consacré au sujet, ou du moins à une partie de celui-ci (il n'examine pas tous les ordres de consonnes); son *Essai sur la phonologie du proto-berbère* (1999) mérite de faire date par le soin qui a présidé à l'examen de très nombreuses données. J'ai déjà signalé et commenté (§ 0.2.4.2) le livre d'Allati (2002), qui propose un « système phonologique proto-berbère », mais ne semble pas connaître le travail de Kossmann.

- À dire vrai, si avancée qu'elle soit aujourd'hui, notre connaissance des parlers berbères est peut-être encore trop inégale pour permettre une reconstruction sûre de l'état que l'on souhaiterait atteindre. Un simple exemple incite à réflexion : les travaux que C. Taine-Cheikh poursuit sur le zénaga de Mauritanie et dont Kossmann ne pouvait connaître qu'une partie à la date de son livre révèlent périodiquement des faits jusqu'ici mal établis ou inédits, qu'il faudra bien intégrer dans le tableau d'ensemble.

1.2. Consonnes

1.2.1. Consonnes d'arrière

Le berbère est une langue riche en consonnes et la répartition entre les articulations consonantiques d'avant et celles d'arrière apparaît relativement équilibrée. On peut toutefois se demander si cet équilibre a toujours existé. En effet, si les consonnes d'arrière sont présentes dans de nombreux termes expressifs ou onomatopéiques qui ne doivent sans doute

rien à l'emprunt, comme **smiew** « miauler », très souvent elles ont été importées de l'arabe. Le cas est fréquent pour les deux pharyngales [ħ] et [ʕ], ainsi que pour l'unique laryngale [h]. Elles peuvent aussi résulter d'évolutions régionales : c'est ainsi que, dans certaines conditions, [ħ] peut provenir de [x] ou de [ɣ] (dans une fraction des Aštukn), [ʕ] de [ɣ] (Ghadamès), [h] de [t] (< [t]) (Aurès, Chenoua) ou encore de [z] (touareg de l'Ahaggar). Il est donc possible que ces articulations d'arrière aient été moins nombreuses à une certaine époque. Mais puisqu'elles font partie du stock chamito-sémitique (D. Cohen 1988, p. 14), il n'est pas exclu non plus que le berbère, après les avoir connues comme les autres langues du groupe, en ait perdu une partie avant de les retrouver par divers cheminements. Prasse (1969) a montré que la laryngale [h] avait des origines multiples et pouvait être ancienne ; son étude a été reprise et amplifiée par Kossmann (1999), qui se montre prudent quand il s'agit de décrire la réalisation de [h] « proto-berbère ».

- Dans les emprunts, le touareg avance l'articulation des pharyngales [ħ] et [ʕ], dont il fait des vélares, [x] et [ɣ]. Il est remarquable que les alphabets touaregs notent les consonnes d'arrière, y compris les vélares, à l'aide de lettres constituées de points et non de traits. L'emploi des points, inconnu des alphabets libyques de l'Antiquité (mais présents, il est vrai, dans certaines inscriptions rupestres très anciennes), et le fait que la valeur phonétique des signes à points varie fréquemment d'un alphabet à l'autre donnent l'impression que toute cette zone d'articulation a subi des bouleversements relativement récents.
- Les enquêtes de C. Taine-Cheikh ont révélé que l'occlusive glottale [ʔ], qu'on pouvait croire inconnue ou, tout au plus, quasi-accidentelle en berbère, joue un rôle important en zénaga. Une éventuelle influence de l'arabe ne suffira probablement pas à rendre compte de cette situation, étudiée par Kossmann (2001).
- Certains parlers kabyles font de la consonne [ʕ] une voyelle qui se confond avec la voyelle [a], si bien que la séquence [ea] peut aboutir à une voyelle longue [ā], insolite dans le système phonologique (Laceb 1994, p. 211).

1.2.2. Occlusives, fricatives et spirantes

Il est banal d'opposer les articulations occlusives, qui comportent une fermeture totale du passage de l'air, aux fricatives, qui par simple resserrement du canal provoquent un bruit de friction. On ne distingue pas toujours les termes « fricatives » et « spirantes » (voir par exemple J. Lyons, 1968/1969, p. 104). Ce dernier serait utilement réservé (comme le

souhaitait Martinet, me semble-t-il) à des occlusives imparfaites, qui, articulées avec une énergie moindre, laissent passer l'air sans que par ailleurs la disposition des organes soit fortement modifiée. Elles sont notées ici, comme on le fait souvent, par le signe de l'occlusive souligné d'un trait : [b] et [t] sont des occlusives, [b̥] et [t̥] des spirantes. Il est particulièrement utile, en dialectologie berbère, de marquer à la fois ce qui réunit et ce qui sépare ces deux types d'articulation. En effet de nombreux parlers, dans le Maroc central, le Rif, la Kabylie ou l'Aurès présentent des spirantes là où les autres ont des occlusives : le kabyle **akal** « terre » répond au chleuh ou au touareg **akal**.

- On s'est interrogé sur la chronologie. Les occlusives ont-elles précédé les spirantes, par suite d'un relâchement de l'énergie articulatoire, ou bien une tension accrue a-t-elle fait passer des spirantes aux occlusives ? Les deux phénomènes sont théoriquement possibles et probablement attestés dans les langues du monde. Un savant aussi sérieux que Rössler s'est autrefois prononcé en faveur d'une antériorité des spirantes en berbère. Il a finalement renoncé à cette hypothèse, qui fut reprise par Vycichl (1989), mais n'emporte pas l'adhésion de la majorité des berbérissants. En effet l'affaiblissement des occlusives est un phénomène fréquent dans beaucoup de langues et va quelquefois au delà de l'état spirant, en berbère comme ailleurs. On observe des chaînes d'évolution comme [t̥] > [h] > [θ] (Aurès, Chenoua), [g] > [y] (fréquent dans le Maroc central) ou encore [k] > [š] (Maroc central : Aït Sadden), dont il est difficile de contester l'ordre, car le point de départ n'était évidemment ni [θ], ni [y], ni [š]. Si les occlusives étaient issues des spirantes, il faudrait admettre que ces dernières aient évolué dans deux directions opposées : tantôt [t̥] > [t], tantôt [t̥] > [h] > [θ], ce qu'on ne croira pas facilement (non plus que [t̥] > [t] > [h] > [θ], encore moins vraisemblable). Même difficulté pour [g] > [g] et [g] > [y], etc.

On oppose volontiers les « parlers occlusifs » aux « parlers spirants ». En fait, si l'opposition est frappante, elle ne fournit qu'un critère de classement assez grossier, parce qu'on n'est pas en présence d'une simple bipartition. D'abord, il importe de ne pas prendre pour des phonèmes certaines réalisations, conditionnées ou non, dont le trait spirant n'a aucune pertinence phonologique. La pertinence n'est atteinte que dans les parlers où l'occlusive et la spirante correspondante coexistent sans se trouver en distribution complémentaire ni en variation libre. Elle n'implique pas nécessairement la présence de paires de mots parfaites. En second lieu, les phonèmes spirants, là où ils existent, s'organisent en systèmes extrêmement

variables. Les parlers dits spirants n'exploitent pas tous l'opposition au même degré. Son domaine est variable, englobant tantôt à la fois les labiales ([**b**] : [**β**]), les dentales ([**t**] : [**t̪**], [**d**] : [**d̪**]) et les dorsales ([**k**] : [**k̠**], [**g**] : [**g̠**]), tantôt un ou deux de ces ordres seulement. Variable aussi son rendement, c'est-à-dire le nombre de paires de mots qu'elle distingue : faible ou nul pour les labiales, un peu meilleur pour les dentales et les dorsales, il semble n'être jamais très important. Au total, un classement des parlers fondé sur la présence ou l'absence de phonèmes spirants ne semble pas de nature à éclairer beaucoup l'histoire du berbère. Il demanderait en tout cas un examen sérieux du détail des faits.

- On trouvera dans Louali (1999) une discussion plus détaillée du problème des spirantes, avec bibliographie.
- Bien que le chleuh n'ait pas de phonème spirant, les dentales [**t**], [**d**] sont réalisées dans certains parlers comme des spirantes ou comme des affriquées [**tʃ**], [**dʒ**]. Il existe aussi des réalisations sifflantes [**s**], [**z**] qui résultent donc d'une autre évolution et posent des problèmes à la reconstruction. Boukous, dans sa thèse (1987), distingue trois sous-systèmes, « occlusif », « fricatif » et « spirant » ; v. aussi Basset 1942, Boukous 1984, Louali 1999. De même, sans perturbation du système phonologique, on observe des réalisations spirantes de [**k**] (Idaw Kensous), ou encore de [**k**] et de [**g**] (Ihahan, Idawtanan). Pour la localisation de ces phénomènes, v. Boukous 1987. Chez les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), seules les dorsales présentent l'opposition de « spirantisme » ; les dentales restent occlusives ; toutefois [**t**] peut avoir une réalisation spirante devant [**T**] (tendu) : [**t̪TuTid**] ou [**t̪̠TuTid**] « tu es tombé » (enquête personnelle) ; quant à la labiale [**b**], elle est toujours légèrement spirante. Les Aït Ndhir voisins ont un système différent, surtout pour les dentales, et les Zemmour un autre encore.

Je reviendrai plus loin sur la spirantisation pour la situer dans le cadre plus général des phénomènes dus à des variations dans le dosage de l'énergie articulatoire.

1.2.3. Les consonnes « étoffées »

Toute consonne ou semi-consonne peut être affectée d'un certain étoffement, qui produit une articulation dite, selon les auteurs, « géminée », « longue » ou « tendue ». Je parlerai de consonne étoffée dans la première partie de l'étude, parce que le terme est assez vague pour éviter tout préjugé concernant le caractère du phénomène, que je noterai provisoirement par le redoublement de la lettre (**bb**, **ww**, etc.), conformément à une tradition

tenace. L'opposition entre les deux articulations, non étoffée et étoffée, est exploitée par le lexique et plus encore par la morphologie, ce qui justifie qu'on accorde à chacune le statut de phonème.

J'ai complété dans un article de 1997, repris en 2002a, des analyses que j'avais proposées en diverses occasions. Reprenant cet article, je voudrais montrer :

1) que la consonne étoffée est une articulation homogène insécable et non une « géminée », si l'on donne à ce terme la valeur précise retenue par Dieth (1950);

2) que la consonne étoffée se distingue phonétiquement de la non-étoffée par deux traits au moins, la tension et la durée ;

3) qu'en berbère au moins la tension prime la durée et constitue le trait pertinent.

Après cette discussion, je remplacerai les termes « étoffement » et « étoffée » par « tension » et « consonne tendue ».

- La variété des parlers est telle que je ne puis assurer que ces conclusions valent pour tout le domaine berbère. Je crois cependant qu'elles s'appliquent à trois groupes au moins, assez éloignés l'un de l'autre géographiquement et structurellement pour que leur accord soit pris en considération : les parlers du Maroc méridional et central, le kabyle, le touareg. D'autres témoignages pourront être ajoutés à la liste. C. Taine-Cheikh (1998) distingue en zénaga des consonnes tendues, au sens où je les entends, et des consonnes géminées. Il faut préciser que l'accord de divers parlers sur le caractère des consonnes étoffées n'implique pas qu'ils présentent les mêmes systèmes de syllabation.

Contrairement à ce qu'on a pu écrire (Louali 2002, p. 145, n. 1 ; Dell-Elmedlaoui 2002, p. 40), je ne suis pas le premier à avoir souligné l'importance de la tension consonantique en berbère. Elle avait déjà attiré l'attention de divers linguistes et l'on peut citer notamment Swadesh (1937, p. 6), qui avait pressenti l'originalité du berbère en la matière, Mitchell (1957a ; v. aussi 2007, p. 11-14), Willms (1962, 1964), qui pourtant sous-estime le rôle du phénomène, Applegate (1965, 1970). Elmedlaoui (1993) lui avait consacré un long article, avant de revenir sur la question en collaboration avec Dell (v. plus loin). Des observations faites en laboratoire ont été présentées par Chaker pour le kabyle (1975 repris en 1984, 1977), par Ouakrim pour le chleuh (1994, 1995), par Louali et Puech pour le chleuh et le touareg (1994), par Louali et Maddieson pour le chleuh, le

touareg, le rifain et un parler du Maroc central (1994, rappel dans Louali 2002, p. 148) et, à plusieurs reprises, par Ridouane (Rapport, consulté sur Internet, avec bibliographie). L'impulsion de Mitchell a été pour moi décisive. Il avait observé la tension dans le parler de Zouara (Tunisie) et m'avait amicalement communiqué ses remarques avant de les publier. J'ai donc pu les mettre à profit dès 1953. Par la suite, encouragé par Haudricourt, j'ai progressivement élargi la thèse et son champ d'application. Au fil des années, elle a été acceptée par un certain nombre de berbérisants. Les tenants de la linguistique générative, peu habitués à prendre en compte les travaux des autres, l'ont généralement ignorée, à l'exception pourtant de Dell et Elmedlaoui, qui ont consacré un article (1997) et une partie d'un livre (2002) à la réfuter. Le souci de rigueur qui les anime et l'estime que je porte à leur travail m'incitent à reprendre leur argumentation, après avoir exposé la mienne une nouvelle fois (voir Galand 1997/1998, reproduit¹ en 2002a, p. 147-161.

1.2.3.1. Terminologie

Pendant fort longtemps, on s'est peu interrogé sur le caractère des consonnes étoffées du berbère. On parlait et on parle encore, sans discussion, de « gémiation », terme accepté d'autant plus facilement qu'il est sournoisement justifié par l'habitude prise, dans les notations, de doubler la lettre qui représente l'articulation étoffée². Mais ce terme évoque ou devrait évoquer l'association de deux consonnes « jumelles » (*gemmae*), ou au moins l'existence d'une articulation bipartite. Il conviendrait donc d'en justifier l'emploi. Or on constate avec surprise que souvent les articles les plus techniques parlent de la gémiation comme d'une évidence, sans préciser ce qui est entendu par là, et que plus d'un traité de phonétique reste évasif à son sujet. On trouve cependant une définition très claire de la gémée dans le manuel d'E. Dieth et R. Brunner (1950 : p. 415-416), pour qui la prétendue « double consonne n'est pas du tout une double consonne », mais « une consonne dont la production comporte deux sommets [de pression] et qui renferme en elle la frontière syllabique » : „[der Doppelkonsonant ist] doch im Grunde gar kein Doppelkonsonant.

¹ Les éditions antérieures de cet article souffrent de nombreuses coquilles, jusque dans les titres courants.

² Ce n'est pourtant qu'une convention, et il peut en exister d'autres. Dans l'orthographe galloise, *dd* représente une fricative distincte de l'occlusive *d*.

Eine Geminata ist ein Konsonant, der mit zwei Hüben hervorgebracht wird und somit die Silbengrenze in sich birgt“. Et ils notent également la différence entre « gémignée » et « simple longue » : „Nun ist aber die Geminata wohl zu unterscheiden von der blossen Länge“.

Cette définition ne concorde pas avec l'opinion de Troubetzkoy (1949, p. 184), pour qui les « gémignées », caractérisées « par leur durée plus longue et la plupart du temps aussi *par une articulation plus énergique* » (c'est moi qui souligne : LG), pourraient être interprétées « comme des groupes formés de deux consonnes identiques ». Dans le cas où les gémignées sont en position intervocalique, Troubetzkoy se rapproche pourtant de Dieth puisqu'il les décrit comme « réparties entre deux syllabes, leur implosion appartenant à la syllabe précédente et leur explosion à la syllabe suivante ». Dans les autres cas, leur interprétation comme groupes de deux consonnes identiques ne repose que sur le fait qu'elles sont « traitées *en général* exactement comme les groupes de consonnes » (c'est moi qui souligne : LG). Mais la suite trahit un certain embarras, parce que ce traitement n'apparaît pas avec la même évidence dans toutes les langues, si bien que Troubetzkoy finit par attribuer aux gémignées « une sorte de position intermédiaire entre le phonème unique et le groupe de phonèmes » (p. 185). Il ne m'apparaît donc pas que toutes les « gémignées » traitées dans ce passage méritent ce nom.

La définition formulée par Dieth trouve d'autres appuis. Ouakrim (1994b, p. 198 et 1995, p. 100-101) cite Lehiste, Morton et Tatham (1973) qui rappellent que la gémignée avait déjà été décrite comme incluant une limite de syllabe, la première phase constituant la finale d'une syllabe tandis que la seconde phase est l'initiale de la syllabe suivante. Telle est bien aussi la position d'un auteur aussi averti que Michel Lejeune (1972, p. 374) pour le mycénien et le grec ancien, position résumée ainsi dans l'index analytique de son livre : « Les gémignées sont des fortes [...] toujours réparties sur deux syllabes [...], donc exclues du début de mot [...] et de la fin de mot ». Ouakrim mentionne des auteurs plus récents, Catford (1977) et Maddieson (1985), qui signalent le caractère biparti (voir franchement double) de la gémignée, à l'intérieur de laquelle passe la coupe syllabique. Il est donc surprenant et regrettable que, comme le signale Ouakrim, tous les phonéticiens ne distinguent pas clairement gémination, tension et durée. Pour ma part, et au risque de me répéter, je réserve le nom de « gémignée » à une articulation consonantique complexe, comportant

deux segments successifs de même lieu et de même mode d'articulation, dont le premier inclut la phase initiale et le second la phase finale de l'articulation ; la pression de l'air expiré passe par deux sommets, un dans chaque segment, entre lesquels la courbe retombe. Cette chute est moins marquée que dans la succession de deux consonnes différentes et l'on peut dire qu'ici les deux sœurs ne sont pas seulement « jumelles », mais « siamoises » ! Cela suffit pourtant à permettre le passage d'une limite syllabique.

Or je ne crois pas que les consonnes étoffées du berbère répondent à cette définition.

1.2.3.2. *Unité de la consonne étoffée*

L'étoffement peut résulter de deux opérations différentes. La première est l'addition d'une consonne à une autre consonne de même articulation ou d'articulation assez voisine pour que se produise une assimilation. Le phénomène peut se situer en synchronie, par exemple à l'occasion de la rencontre d'une forme verbale avec un enclitique (chleuh **yut + t** > [**yutt**] « il-frappa le », « il le frappa ») ou encore lorsque la structure d'un schème impose la mise en contact immédiat de deux radicales³ identiques : dans le Maroc central, le verbe **rar** « diriger vers », « rendre », de schème R₁aR₁, a pour doublet **rr**, dont le schème est R₁R₁, sans voyelle interne, ce qui provoque la réalisation d'une consonne étoffée. Il arrive aussi que l'addition de deux consonnes ne soit décelée que par la comparaison interdialectale, donc en diachronie : la forme touarègue du pronom personnel affixe féminin **tât** « la » permet d'analyser la forme **tt**, connue ailleurs, en pronom **t** + indice de féminin **t**.

Une autre opération consiste à insérer directement une racine dans un schème qui exige d'emblée qu'une place donnée soit occupée par une consonne étoffée, sans qu'il y ait ajout d'un élément extérieur. Le procédé est exploité modérément par le lexique (Maroc central **ili** « bûchette pour tirer au sort » : **illi** « ma fille ») et largement par la morphologie (Maroc central **krs** « nouer » : inaccompli **krrs**). On pourrait du reste faire l'hypothèse que cet étoffement direct a pour origine lointaine, au moins dans certains cas, un redoublement expressif de la consonne, ce qui

3 Je rappellerai, au chapitre suivant, que par convention les termes « racine » et « consonne radicale » ne renvoient qu'au squelette consonantique du mot et non à son étymologie.

ramènerait au procédé de l'addition. Louali et Puech (1994, p. 218-219) distinguent la « tension radicale », relevant du lexique, et la « tension morphologique », par quoi ils entendent aussi bien les faits d'assimilation que les étoffements dus au schème morphologique.

Mais, quelle qu'elle soit, *la genèse de la consonne étoffée ne détermine pas son statut* et dans tous les cas on aboutit au même phonème. Par exemple, pour l'usager sinon pour les appareils des phonéticiens, la consonne [rr] de **krrs**, étoffée pour ainsi dire du dehors par une exigence de la morphologie, a les mêmes caractères que la consonne [rr] du verbe **rr** « diriger vers », étoffée par addition d'une consonne à une autre. Comme celle de toute autre articulation, la réalisation de la consonne étoffée peut varier en fonction de sa place et de son environnement, mais elle ne dépend pas de son origine. Or cette consonne ne répond en aucun cas à la définition que Dieth /Brunner donnent des géminées et que j'ai adoptée. Il est vrai que Prasse (1972, p. 29) écrit : « En conséquence de la répartition normale des consonnes géminées sur deux syllabes on entend une détente nette au milieu de la géminée analogue à celle qui existe entre les deux membres d'un groupe consonantique intervocalique ». L'auteur ajoute même que le débit est parfois si lent qu'on croit entendre une voyelle centrale entre les deux membres de la géminée. Mon expérience du touareg, certes plus limitée que la sienne, ne confirme pas ce témoignage qui de toute façon paraît isolé et insolite, à moins qu'il ne repose sur un débit à la limite de la normale. De plus, aucun des examens faits en laboratoire ne montre un fléchissement de la pression buccale dans le cours de la consonne étoffée. Dell et Elmedlaoui eux-mêmes (2002, p. 40), qui assignent deux positions prosodiques à la consonne « géminée » (voir plus loin), notent explicitement que rien n'est perceptible en son milieu. Enfin on verra ci-dessous que les traits qui caractérisent la consonne étoffée impliquent qu'elle constitue une unité insécable.

L'unité indivisible de la consonne étoffée est également bien confirmée par la morphologie, en particulier par le traitement des verbes dont deux radicales sont identiques. Dans les parlers où les schèmes qu'on applique à ces radicales les placent en contact immédiat, elles forment une consonne étoffée qui est traitée comme une seule unité, si bien que le verbe perd en quelque sorte une radicale et peut passer partiellement ou totalement à un autre type de conjugaison. C'est le cas du bilitère **rar**, cité plus haut, dont le doublet **rr** est aligné sur les monolitères. De la même façon, un trilitère

peut rejoindre la classe des bilitères. En touareg, le verbe **əbdəd** « se tenir debout », dont les deux dernières radicales restent séparées par une voyelle centrale à l'impératif-aoriste, est donc traité comme un trilitère, si bien que son accompli négatif, caractérisé ici par l'insertion d'une voyelle /e/ devant la dernière radicale, est **-bded-**. Mais dans le parler des Aït Youssi du Maroc central, où les deux dernières radicales se trouvent en contact immédiat à l'impératif-aoriste [**b.dd**], l'accompli négatif est **-bidd-**, et non ***bidd-**. Or, tout comme en touareg, c'est bien devant la *dernière* consonne radicale (et jamais l'avant-dernière) que la voyelle caractéristique du thème négatif, /i/ dans ce parler, doit être insérée : il apparaît ainsi que /dd/ est perçu comme une unité.

- Cet exemple a été contesté par Dell et Elmedlaoui (1997, p. 31 et n. 30) pour la raison suivante : dans le parler chleuh des Imdlawn, le verbe **bdd** présente à l'accompli affirmatif une variante **-bidd-**, d'où son accompli négatif **-bidd-** serait dérivé, si bien que la voyelle [i] de ce dernier ne serait pas la voyelle caractéristique du thème négatif. L'argument n'est nullement décisif. Il est exact que, localement, certains verbes « à voyelle zéro » (Basset) ont reçu une voyelle intra-radical et sont passés au type à voyelle pleine, ce qui neutralise l'opposition entre les accomplis affirmatif et négatif. Mais mon exemple est tiré du parler des Aït Youssi et ne saurait être infirmé par ce qui se passe ailleurs. « Attendons d'autres précisions », disent les auteurs, mais je les avais déjà fournies, d'abord dans une lettre du 14 avril 1995 à F. Dell, puis dans mon article de 1997a (p. 67; cf. 2002a, p. 154), où je signale que, chez les Aït Youssi, la voyelle [i] ne m'a été donnée qu'au thème négatif du verbe en question. Aussi ne puis-je que retourner la mise en garde qu'ils formulent à propos des « mécomptes [auxquels] on s'exposerait en raisonnant sur des formes dont on ne connaîtrait pas en détail l'entourage ».

Au demeurant, l'exemple de **bdd** n'est aucunement isolé dans le parler des Aït Youssi. Je peux citer, entre autres, le verbe (emprunté à l'arabe) **ħṛṛ** [**ħ.ṛṛ**] « devenir amer, piquant (au goût) », de racine **ħ ṛ ṛ**, qui est passé entièrement au type bilitère et dont l'accompli négatif est **-ħiṛṛ-** et non ***-ħriṛ-**. Un autre emprunt, le verbe **fttš** « chercher », est également des plus révélateurs, parce qu'à l'époque de mon enquête (dans les années cinquante) il était en train de changer de catégorie : resté trilitère chez certains locuteurs, il était devenu bilitère (sauf à l'inaccompli **ttfttaš**) chez mon principal informateur, la séquence [**tt + š**] étant identifiée à l'affriquée [**čč**], qui dans ce parler est un phonème : d'où un accompli négatif **-fičč-**

dans lequel la consonne étouffée est traitée comme consonne unique. Dans le même temps, deux autres témoins, tout en conservant la conjugaison trilitère (attestée chez Taïfi 1991), employaient encore la forme **-fttiš-** (trilitère), mais aussi, déjà, la forme **-fičč-** (bilitère).

Le phénomène n'est pas limité aux Aït Youssi. Un exemple souvent attesté est fourni par le verbe **nkr** « se lever », devenu **kk** dans de nombreux parlars par assimilation de [n] à [k] et entré ainsi, au moins partiellement, dans la catégorie des bilitères, **kk** étant compté comme une unité, si bien que Dallet l'a rangé sous la « racine » **k r** ! Le touareg lui-même, moins conservateur qu'on ne le dit, a changé de catégorie le verbe bien connu ailleurs sous la forme **zdy** « s'installer », « habiter », mais devenu **azzəy** en touareg après assimilation de [d] à [z] ; ici aussi **zz** est traité comme une unité et la conjugaison a été totalement reconstruite sur une racine bilitère **z y** et le nom d'action est **uzu y**, formé sur un schème de nom verbal propre aux bilitères à première radicale alternante (v. Galand, 2002a, p. 105) et ne conservant pas la moindre trace de la radicale /d/.

- Indices accessoires tirés de l'écriture : enfin, sans qu'on puisse parler d'une preuve décisive, il n'est pas indifférent de remarquer que l'écriture libyque, pour autant qu'on le sache, et en tout cas l'écriture touarègue traditionnelle rendent par une seule lettre la consonne étouffée, comme toute autre consonne. Alors que l'écriture en caractères tfinagh représente le verbe **əbdəd** par **b d d** et le nom pluriel **tilal** « mois » par **t l l**, distinguant donc nettement les deux **d** et les deux **l** (sans noter les voyelles), elle n'emploie qu'un seul **l** pour le singulier **tallit** « mois », qui comporte la forme étouffée de cette consonne. Les alphabets touaregs ne connaissent aucun signe particulier pour distinguer la consonne étouffée de la consonne simple qui lui correspond, alors qu'ils disposent de multiples ligatures, souvent dites « biconsonnes », pour noter les groupes consonantiques⁴ (Aghali-Zakara 1997, 2002 ; *id.* dans Galand (éd.) 1999a, p. 111-112 et 116; Galand 1996b, 1997b).

⁴ Je préfère « ligature » à « biconsonne » pour éviter toute confusion entre les plans de la graphie et de la phonétique, ou même de la morphologie, puisque « biconsonne », comme « bilitère », désigne parfois les mots à deux radicales. La plupart des caractères en cause répondent exactement à la définition de « ligature » dans la langue technique de l'épigraphe. Il est vrai que quelques signes simples, représentant une consonne, peuvent en noter deux par simple changement de leur orientation, sans qu'on ait à modifier davantage leur tracé. Ces cas me semblent trop peu nombreux pour justifier l'abandon d'un terme technique dont l'usage est bien établi. À la limite, on peut du reste considérer qu'ils sont encore des « ligatures » dans la mesure où chacun d'eux résulte d'un amalgame qui, au lieu d'associer deux tracés, associe un tracé et une rotation..

- Les écritures du mycénien et du cyprote donnent lieu à des remarques analogues (Lejeune, 1972, p. 71). Dans leur cas le phénomène serait purement graphique et aurait disparu assez tôt, mais Lejeune, citant Grammont, rappelle la tendance de « la plupart des langues » à réduire les « géminées » à des consonnes simples (p. 72, n. 6).

Une série de faits de nature diverse montrent donc que la consonne étouffée est traitée comme une unité, au même titre que les autres consonnes. Ces nombreux témoignages sont-ils contredits par le fait que, dans certaines positions, la consonne étouffée semble exercer sur son environnement, et notamment sur la syllabation (dans la mesure où celle-ci peut être décrite), la même action qu'un groupe de deux consonnes ? Je ne le crois pas. En premier lieu, la similitude des effets n'implique pas nécessairement celle des causes. De plus, un examen attentif montre que la consonne étouffée conserve en fait un comportement spécifique.

- Prenons le cas du kabyle, où le problème se pose assez clairement. Il s'agit notamment du traitement des semi-consonnes **y** et **w** lorsqu'elles devraient précéder une consonne, à l'initiale d'une forme nominale ou verbale. Quand cette consonne forme groupe avec une autre, la semi-consonne conserve son articulation. L'indice de sg3m reste donc **y** devant le groupe **xḍ** dans **y.xḍ.m** « il fit » (accompli de **xḍ.m**) et l'indice de l'état d'annexion reste **w** devant **mš** dans **w.mšiš** « chat » (état libre **amšiš**). Mais si la consonne en cause ne forme pas groupe avec une autre, la semi-consonne passe à la voyelle **i** ou **u** qui lui correspond : d'où les formes d'accompli sg3m **ila** « il possède », ou encore, avec un pronom affixe **it** qui décale la syllabation, **ix.ḍm-it** « il le fit », ainsi que les formes d'état d'annexion **ufus**, **us.rḍun** de **afus** « main », **as.rḍun** « mulet ». Pour décrire cette situation, on peut dire que le kabyle n'admet pas un schwa en syllabe ouverte, ce qui interdit ***wəsərḍun**, ***yəla**, ***yəxəḍm-it**. Cette « règle » présente une utilité pratique, mais elle a l'inconvénient de faire appel au schwa, qui n'est pas un phonème et dont la réalisation est assez fluctuante⁵. Il est clair que, dans certains cas, la nature des consonnes détermine la place du schwa, ou plus exactement du centre syllabique : on dit **g.n** « dormir », mais **.ls** « se vêtir ». D'autres règles seraient nécessaires. Le besoin de clarté est donc l'un des arguments qu'on peut invoquer pour justifier

⁵ On peut s'en convaincre en examinant les notations à tendance impressionniste d'A. Picard (1958). La « règle » elle-même ne s'impose pas toujours aux locuteurs, et l'on trouve chez des Kabyles (Boulifa 1913 par exemple, mais aussi des auteurs modernes) de nombreuses graphies comme **ixdem**, **illa**. On remarquera qu'Allaoua (2002, p. 61), décrivant les réalisations du préfixe d'état **w-**, emploie les expressions « une seule consonne » et « groupe consonantique », sans se référer au schwa ni à la syllabation.

l'écriture du schwa en kabyle, même si, théoriquement, l'indication des consonnes et de leur groupement devrait suffire.

Quoi qu'il en soit, un problème est posé par le fait que la « règle » en question s'applique aussi lorsqu'on a affaire, non plus à un groupe de consonnes, mais à une consonne étoffée : ce qui peut laisser penser que la consonne étoffée équivaut à un groupe et peut à la fois fermer une syllabe et ouvrir la suivante. D'où la tentation de découper **y.lla** « il existe » en **y.l-la** et **ix.dd.m** « il fait » en **i-x.d-d.m**, sur le modèle de **y.lsa = y.l-sa** « il a revêtu » et de **as.xd.m = a-s.x-d.m** « le fait de faire travailler ». Or la consonne étoffée est bel et bien entendue comme une articulation unique et un locuteur que j'ai questionné sur **ix.dd.m** a spontanément et nettement détaché **dd.m** comme étant la dernière syllabe du mot. De plus, si l'on ajoute à l'inaccompli **ix.dd.m** le pronom affixe **-it** « il le fait », on obtient la réalisation **ix.ddmit**, pour laquelle on n'admettra guère un découpage en **x.d-dmit**. Enfin, si la consonne étoffée était réellement coupée en deux éléments par la frontière syllabique, on pourrait se demander pourquoi ceux-ci ne restent pas spirants.

- On rapprochera de ces observations une étude plus systématique réalisée en laboratoire par N. Louali (2002), sur le chleuh cette fois. Invités à produire une série de mots de trois types présentant, en position médiane, le premier une consonne simple (ex.: **adan** « intestin »), le deuxième un groupe de deux consonnes (**adrar** « montagne »), le troisième une consonne étoffée **addal** « cape »), puis à les inverser, enfin à répéter leur première et leur seconde partie, les quatre sujets ont préservé ce que Louali appelle « la cohésion de la séquence géminée », alors que le groupe de deux consonnes distinctes a été scindé sans hésitation par deux sujets. Louali explique cela par le désir de sauvegarder des éléments qui rappellent des morphèmes connus, **ad** (dans **adan** « intestin ») et **as** (dans **asnus** « ânon »). Encore faudrait-il que les sujets, s'ils n'ont pas étudié la grammaire de leur parler, aient conscience de l'individualité d'une particule **ad** et du pronom affixe **as**. Pourquoi, alors, n'auraient-ils pas subi aussi, pour **ayrum** « pain », la pression du pronom **ay** ? L'explication n'est donc guère recevable. Je croirais plutôt que les réponses ont plus ou moins dépendu de la nature des articulations en cause. L'étude de Louali a montré en outre que la voyelle placée devant la consonne étoffée ou devant le groupe de deux consonnes a une durée plus réduite que la voyelle placée devant une consonne simple, ce qui indiquerait, selon l'auteur, que la consonne étoffée et le groupe ont en commun le pouvoir de fermer la syllabe. Mais, comme je l'ai déjà souligné pour le kabyle, le fait de partager une même propriété n'implique pas une identité. Les mesures obtenues n'infirmes donc pas le caractère unitaire de la consonne étoffée, « traitée comme un segment indissociable » (p. 147), si bien que Louali parle d'ambisyllabité. Quand finalement on passe à la description phonologique, le désir (louable) de simplifier la description en expliquant de la même façon le **dd** de **addal** et le **dr** de **adrar** ne suffit pas à justifier le choix un peu hésitant de Louali, qui adopte finalement l'analyse en deux positions prosodiques.

1.2.3.3. *Durée et tension*

Unité insécable, la consonne étoffée ne saurait être une « géminée » au sens retenu plus haut, qui n'est autre, je le répète, que le sens normalement attendu pour ce mot. Naturellement, rien n'interdit de lui donner une acception différente, par une convention qu'il conviendrait au moins de justifier. Mais l'employer sans avertissement pour désigner une consonne « forte » ou « tendue », comme le signale Catford cité par Ouakrim (1994bF, p. 198), constitue un abus de langage. En fait, un tel emploi n'est souvent motivé que par l'habitude, pour ne pas dire la routine, et « gémination » ne dit alors rien de plus que le mot « étoffement », conservé jusqu'à ce point de mon exposé pour son caractère neutre. Aussi convient-il maintenant d'examiner de plus près la consonne étoffée.

On s'accorde généralement à reconnaître qu'elle a une *durée* supérieure à celle de la consonne simple et qu'elle requiert une énergie plus grande, supposant une *tension* accrue des muscles impliqués dans l'articulation. Les mesures faites en laboratoire par les auteurs cités plus haut ont confirmé globalement l'existence des écarts qui opposent la consonne étoffée à la consonne ordinaire, même si le détail des chiffres varie d'un sujet et d'un parler à l'autre. Il n'y a pas lieu de répéter ici la démonstration. Je soulignerai seulement que, dans la perspective structuraliste qui est la mienne, les valeurs absolues de la durée et de la tension d'une consonne étoffée importent moins que la *différence* (c'est le terme de Saussure) qu'elles présentent avec celles d'une consonne non étoffée. Autrement dit, on peut imaginer qu'en valeur absolue la consonne étoffée émise par un locuteur dans une circonstance donnée ne soit pas objectivement plus longue ou plus tendue que la consonne non étoffée produite par un autre (ou par le même dans une autre situation). L'essentiel est que locuteur et auditeur restent conscients d'une opposition.

La double variation des traits [+durée] et [+tension] étant reconnue, on doit s'interroger sur la place qu'il convient d'assigner à chacun d'eux dans le système.

Au début de mes recherches, j'écrivais encore timidement : « la tension intervient sans doute à côté de la durée » (Galand, 1953, p. 230). Basset et Picard, que j'ai suivis pendant un certain nombre d'années, parlaient de consonnes « longues », donnant ainsi la priorité à la durée. Il est en effet tentant de retrouver dans le domaine des consonnes une opposition de longueur que beaucoup de langues (mais non la majorité des parlars

berbères) connaissent pour les voyelles. On conçoit aisément que, dans le cas des fricatives, l'oreille soit sensible à la durée du bruit de friction ; avec les occlusives, l'appréciation est plus délicate, mais on peut admettre que le silence plus ou moins prolongé qui correspond à la phase d'implosion constitue lui aussi un critère dans certains cas. Les variations de la durée, confirmées par les instruments, jouent donc un rôle manifeste. Mais Louali et Maddieson (1999, p. 606) concluent un peu vite qu'il est improbable que l'importance de la durée soit surpassée par celle d'un autre paramètre. Selon eux, « la grande durée des occlusives géminées est due à l'intention qu'ont les locuteurs de produire une grande durée, et non autre chose » (« the long duration of geminate stops [...] results from an intention on the part of the speakers to produce long duration, not something else »). L'affirmation est quasi tautologique et ne fait guère avancer les choses. Les auteurs reconnaissent eux-mêmes que d'autres facteurs peuvent jouer un rôle dans l'opposition entre « longues » et « brèves ». Ridouane lui aussi (Rapport), dans ses travaux de phonétique instrumentale, accorde la priorité à la durée des « géminées », jugeant « les autres corrélats moins fiables ». Si l'on s'intéresse, comme c'est justement le cas de Ridouane, aux relations entre phonétique et phonologie, il me semble qu'on doit tenir compte des possibilités de l'auditeur. Les mesures fournies par les appareils (phonétique !) sont utiles à un certain nombre d'études, mais, quand on recherche les conditions de la communication (phonologie !), les seules données qui jouent un rôle dans la réception du message sont celles que l'oreille humaine perçoit sans l'aide d'instruments. C'est pourquoi je crois que la tension prime ici la durée. On va le vérifier dans tous les cas.

Commençons par les OCCLUSIVES. La *position médiane* est particulièrement favorable à la perception des différences de tension. À cet égard la réaction populaire est révélatrice. On connaît l'historiette qui met en scène trois Kabyles dont la phonétique diffère sur certains points : un rôti sera mangé par celui des trois qui éteindra la flamme d'une bougie en disant « il est cuit » ; le premier prononce **y.wwa**, sans succès, le second dit **y.gg^wa**, sans succès ; le troisième emporte la palme avec **y.bb^wa**, soit que la tension de la labiale soit considérée comme plus forte que celle de la dorsale (les phonéticiens en décideront), soit que les lèvres permettent de mieux viser la bougie. Il est clair en tout cas que la durée n'a rien à faire ici : c'est la force du souffle qui compte, même si durée et tension sont étroitement liées. Chaker (1975) a bien noté que « la durée plus importante

peut elle-même être interprétée comme le correspondant acoustique de la surtension » et, inversement, une durée accrue exige nécessairement une énergie accrue.

La position de la consonne à l'*initiale absolue* de l'énoncé permet une observation décisive. Le corpus choisi par Louali et Puech en 1994 (p. 26) ne comportait aucune consonne étoffée à l'initiale d'un mot. Louali et Maddieson, en 1999, ont cherché à combler cette lacune et ils ont bien étudié la consonne initiale de certains mots, mais jamais dans le seul cas qui soit révélateur : celui où le mot se trouve lui-même à l'initiale absolue de l'énoncé et suit donc un silence. Ils ont au contraire évité cela en intégrant le mot dans une « expression porteuse » (« carrier phrase »), ce qui revient à placer la première consonne du mot en position médiane. On comprend bien pourquoi : l'oreille n'est pas sensible à la durée d'une occlusive qui suit un silence, puisque seule l'explosion, et non l'implosion, est audible. Mais c'est justement là, au contraire, que le rôle de la tension devient manifeste, parce qu'elle détermine la force du souffle. Or, si dans une partie des parlers la première consonne du mot est souvent précédée d'une voyelle d'appui, ce qui la place en position médiane, tel n'est pas toujours le cas, notamment dans le Maroc central et méridional. À l'initiale absolue, la force de l'explosion, donc la tension, restent alors la seule marque de l'opposition entre occlusive étoffée et occlusive non étoffée. Louali et Puech (1994, p. 221-222) signalent les effets produits par les différences de tension sur la pression buccale (v. aussi les observations de Dell et Elmedlaoui 1997, citées plus bas). C'est ainsi qu'on peut distinguer, en chleuh, les impératifs simple **krz** « laboure » et inaccompli **kkrz** « laboure (à plusieurs reprises) ».

En *position finale*, le début de l'occlusion est aussi le début d'un silence qui sera rompu par l'explosion et dont la durée est donc théoriquement perceptible. Il me semble pourtant que l'interlocuteur est plus sensible à la force de l'explosion qu'à cette durée du silence, lorsqu'il sait reconnaître **tut** « elle a frappé » et **tutt** « elle l'a frappé » (**tut** + **t**).

Avec les FRICATIVES, y compris les spirantes, la durée est perceptible en toute position. Les différences de tension, au contraire, sont plus difficiles à saisir puisqu'il n'y a jamais explosion et que seul le bruit de la friction peut varier. La situation se prête donc mieux, théoriquement, aux oppositions de durée qu'aux oppositions de tension. Or tout enquêteur a eu l'occasion de constater, par lui-même et par les réactions des locuteurs, que l'opposition

entre fricatives non étouffées et fricatives étouffées est plus difficile à saisir que dans le cas des occlusives, ce qui laisse penser que c'est avant tout sur la tension, et non sur la durée, que repose la reconnaissance du phonème.

- C'est aussi ce que pensait, pour Zouara, un excellent phonéticien comme Mitchell. Dans un livre publié après sa mort, il rappelle son étude de 1957 et examine les « géminées », indiquant le rôle de la « tension musculaire accrue » et les manifestations d'ordre phonétique qui lui sont associées sur la totalité du mot, pour conclure sans ambages : « a view of duration as the defining feature of gemination is quite untenable » (2007, p. 11-14).

Cette conclusion est confirmée, on va le voir, par les modifications que la tension produit sur certaines consonnes, parmi lesquelles des fricatives. C'est en effet la tension, et non la durée, qui permet de comprendre des réalisations dont le vocabulaire et surtout la morphologie portent la marque très visible. L'articulation étouffée qui correspond à une consonne spirante est généralement occlusive : **tt**, **dd** en face de **t**, **d**. Dans tous les parlers, on trouve des exemples d'étouffement qui font apparaître une correspondance (bien signalée dans les diverses descriptions, auxquelles je me contente de renvoyer) entre **d** non étouffé et **tt** étouffé, entre **w** et **bb^w**, **gg** ou **gg^w**, entre **y** et **gg**, entre **y** et **qq**. En kabyle (et parfois ailleurs), **s** et **š** non étouffés peuvent être représentés respectivement par **tt^s** et **čč** étouffés, etc. La répartition de ces phénomènes peut varier selon les parlers, mais les implications sont les mêmes : l'étouffement provoque aisément l'occlusion et l'assourdissement, la pression pouvant monter au point qu'on obtient des affriquées. Cette montée de la pression s'explique beaucoup mieux par une augmentation de la tension musculaire que par l'allongement de la durée : une énergie imparfaitement dosée pousse la constriction jusqu'à l'occlusion. Quant au dévoisement, j'en trouve une explication moins intuitive dans Dell et Elmedlaoui (1997, p. 34), qui rappellent que si la différence entre la pression subglottale et la pression supraglottale tombe au-dessous d'un certain seuil, les cordes vocales ne peuvent plus vibrer ; or la durée, selon eux, mais aussi l'énergie articulatoire agissent sur cette différence.

- On a pourtant trop tendance à présenter ces modifications phonétiques comme produites par des lois permanentes et absolues. L'étouffement des consonnes en cause n'altère pas automatiquement l'articulation. On a déjà vu que le kabyle emploie, selon la région, les variantes **y.bb^wa**, **y.gg^wa**, mais aussi, tout simplement,

y.wwa. Cette forme est plus ancienne que les deux autres, puisque la comparaison interdialectale montre qu'elle provient de **y.nwa** (forme de base attestée ailleurs) par suite d'une assimilation (**nw** > **ww**) et elle s'est maintenue dans une partie de la Kabylie sans qu'il y ait eu passage à l'occlusive. D'autres articulations étoffées, **ɖɖ**, **yy**, **ɣɣ** subsistent parfois sans passer à **tt**, **gg**, **qq**. Leur présence est due à des causes diverses : simple conservation sans raison apparente (**ywwa**), pression de la morphologie (chleuh **ff.ɣɣ** « je suis sorti » (et non **ff.qq**), pour sauvegarder l'indice **ɣ** de la 1^{ère} personne du sing.), emprunt (Maroc central **ɖɖhur** « prière du milieu de la journée »). Les effets de l'étoffement ont souvent été enregistrés par la morphologie dans un stade antérieur de la langue et restent visibles, par exemple, dans l'inaccompli de nombreux verbes trilitères, comme **rtt!**, inaccompli de **rd!** « prêter », construit sur le même schème que **mggr**, inaccompli de **mgr** « moissonner ».

Toutes les observations qui précèdent convergent et font ressortir le rôle dominant de la tension dans la production des consonnes étoffées. Lorsque ces dernières entrent en opposition avec les non-étoffées (ce qui est le cas en berbère), on peut leur accorder le statut de phonèmes, tout comme on l'accorde aux voyelles longues là où elles entrent en opposition avec les brèves. Et puisque la tension apparaît alors comme le trait véritablement pertinent, même si la durée lui est souvent associée, il me paraît légitime d'adapter la terminologie et de parler désormais de consonnes *tendues*.

1.2.3.4. *Échelle de tension*

En fait, toute articulation exige un minimum de tension musculaire. À strictement parler, l'opposition n'est donc pas entre « tendue » et « non tendue », mais entre « plus tendue » et « moins tendue ». Par commodité, je parlerai néanmoins de consonnes non tendues. Je préfère éviter les termes « consonne lâche » ou « relâchée », qui risquent de suggérer que le point de départ normal, et pour ainsi dire par défaut, est le degré supérieur de la tension, ce qui n'est pas vrai dans tous les cas. L'opposition repose sur des différences et non sur des valeurs absolues. La tension se situe sur une échelle au long de laquelle se placent les phonèmes, dans des zones qui varient d'un parler à l'autre. Puisqu'elles résultent d'une réduction de la tension, les spirantes (définies en 1.2.2) figurent sur cette échelle au-dessous des occlusives non tendues, elles-mêmes placées sous les tendues. Chaker (1975) a bien décrit, pour le kabyle, l'existence des trois degrés, au moins au niveau de la phonétique. On peut même en trouver davantage, par exemple : **t**, **t**, **tt**, **tt'**.

S'agissant des occlusives, on prend généralement pour base l'articulation moyenne, **t** par exemple. À partir de cette base, un relâchement de la tension (v. 1.2.2) produit la spirante **t̥**, un accroissement de la tension conduit à la tendue **tt**. Il arrive pourtant que la forme moyenne soit seconde et provienne de la forme tendue par suite d'une réduction, phénomène assez fréquent.

- Le système phonologique du parler marocain des Zemmour a exploité les possibilités ainsi offertes. Alors que dans beaucoup de parlers le pronom personnel régime direct de verbe est **t** « le » au masculin, forme moyenne, et **tt** « la » au féminin, forme tendue, chez les Zemmour l'opposition est devenue celle d'un masculin **t̥** (spirant) et d'un féminin **t** (occlusif). Que s'est-il passé ? Le masculin **t** étant devenu **t̥** spirant par relâchement et différant ainsi du féminin **tt** par deux degrés de tension, le féminin **tt** a été ramené au degré moyen qui suffisait à maintenir l'opposition. En d'autres termes, l'opposition **t** : **tt** entre une tension moyenne et une tension accrue a été remplacée par une opposition **t̥** : **t** entre une tension réduite et une tension moyenne (v. Galand 1988, p. 216, dans une présentation un peu différente).

Semblable réduction des consonnes tendues s'observe fréquemment en finale de mot. Elle ne ramène pas nécessairement à l'articulation non tendue d'où le processus est parti. En touareg, le groupe **yt** est passé à **qq**, vraisemblablement par une phase ***ỵỵ** due à un phénomène d'assimilation. À l'intervocalique, **qq** se maintient : ***näyay-tu** > **näyaqqu** « je l'ai vu ». À la finale, la réduction a lieu, mais elle aboutit à **q** et ne retourne pas à la fricative **ỵ** qui était le point de départ : par exemple, le féminin (marqué par **t--t**) de **ämažỵ** « touareg » est **tämažəq** < ***tämažəqq** < ***tämažəyt**.

1.2.3.5. Notation des consonnes tendues

Si l'on reconnaît les consonnes tendues comme des phonèmes unitaires, il est logique qu'une graphie à tendance phonologique les représente par un signe unique. Le choix du signe est affaire de simple convention et peut être guidé par des considérations d'ordre pratique. Abdelmassih (1971) et Harries (1974) ont opté pour les deux points qui suivent la lettre (**t:**, **k:**, etc.), procédé qui a l'avantage d'être bien connu pour la notation des voyelles longues, mais l'inconvénient de suggérer la prééminence de la durée et de briser à chaque instant la continuité du texte. Mon choix s'est porté depuis longtemps sur la majuscule (**T**, **K**, etc.), dont l'emploi comme diacritique n'est pas nouveau : dans d'autres secteurs de la recherche, elle

reçoit diverses valeurs (consonnes rétroflexes, consonnes fortes, etc.). Pour la notation des consonnes tendues, ma suggestion a été adoptée par quelques auteurs dans divers travaux et j'ai pu constater que les étudiants, ainsi que les personnes auprès de qui j'enquêtais, s'y habituaient rapidement. L'usage d'un signe unique permet d'éviter facilement l'ambiguïté de certaines graphies, surtout lorsque le schwa n'est pas un phonème et n'a donc pas à être représenté dans une graphie systématique. On remplacera ainsi, en chleuh, l'énigmatique **ttu** « elle a oublié » par **tTu** (ce qui exclut ***Ttu** et ***t.t.tu**) et, au Maroc central, **mmmi** « mon fils » par **mMi** (ce qui exclut ***Mmi** et ***m.m.mi**).

- Au XVIII^e siècle, les copistes des poèmes chleuhs d'Awzal, qui employaient l'alphabet arabe et ne disposaient pas d'un procédé tel que les majuscules, notent déjà la consonne tendue au moyen d'une lettre unique, mais surmontée du sheda, ce qui leur permet de bien la distinguer d'une suite de deux consonnes identiques. Van den Boogert (1997, p. 244) cite à ce propos un exemple très clair que je translittère ainsi : **Tubt** « le repentir », mais **t.tub** « elle se repentit ». La lettre qui représente la tendue peut même être surmontée à la fois du sheda et du sukûn (absence de voyelle) et suivie immédiatement d'une autre consonne, ce qui est étranger à l'orthographe et à la phonologie de l'arabe (van den Boogert, p. 62).

Mais on sait le poids des habitudes et de la routine. Certains n'oseront pas placer une majuscule au milieu ou à la fin d'un mot, ni la supprimer au début d'une phrase ou d'un nom propre dont l'initiale ne serait pas une consonne tendue. Le vieil usage, si bien établi, de « géminer » la lettre, a de beaux jours devant lui.

- Je ne m'attends pas à ce que cet emploi de la majuscule soit largement adopté. Un collègue allemand l'a déjà aimablement qualifié de non-sens (« Unsinn »), comme on le dit volontiers de ce qu'on n'a pas compris. Étendu au touareg, il choquera encore plus. Je le maintiens néanmoins, encouragé à cela pour avoir entendu David Cohen dire qu'une idée que l'on croit juste doit être exploitée jusqu'au bout. À dire vrai, la question n'est pas cruciale. On peut recourir sans drame à d'autres procédés. Si l'on tient absolument à conserver le redoublement de la lettre, il faudra marquer les structures syllabiques dans les cas ambigus, en écrivant par exemple **t.ttu**, **m.mmi**, au pis aller **təttu**, **məmmi**. On notera toutefois que l'écriture du schwa, pour les parlers dans lesquels il est inexistant ou fort discret, risque de provoquer une prononciation trop appuyée et trop chargée en voyelles centrales, surtout chez les francophones : je l'ai souvent observé au Maroc auprès des candidats qui lisaient un texte à l'occasion d'un examen. En Kabylie, où

le schwa a une substance phonique plus réelle, le danger est moins grand et il peut être commode de marquer le centre syllabique (ce que je fais par un point).

Notation et morphologie : la notion même de consonne tendue et les conséquences logiques qu'elle entraîne pour la graphie peuvent choquer si l'on tient à représenter l'analyse morphologique. C'est ce que paraît souhaiter Voigt (1991) dans le compte rendu mal informé qu'il a fait d'un livre de Cadi. Mais la notation ne peut pas être à la fois phonologique et morphologique dans tous les cas. Devrait-on écrire le mot touareg (Ahaggar) **tāmahaɣt* plutôt que *tāmahaq* (< **tāmahaqq* < **tāmahaɣt*) ? Personne ne l'envisage sérieusement. Dès lors il est logique d'accepter que la graphie du chleuh **turM** « vous avez essayé » (chleuh : radical **-ur m-** + indice personnel **t---m**) ne détache pas l'élément suffixé, de même que la graphie du français *au* ne montre pas la présence de l'article *le*. Une notation analytique de tous les amalgames finirait par être obscure.

On fera cependant une concession à la morphologie dans le cas où la consonne tendue résulte d'un amalgame à cheval sur deux « mots ». On écrira alors deux lettres, réunies par un signe de liaison, distinguant ainsi par la graphie **swant^t** « elles l'ont bu » (verbe au féminin **swant** + pronom affixe masculin **t**) de **swan-T** « ils l'ont bue » (verbe au masculin **swan** + pronom féminin **T**). Mais c'est là un cadeau au lecteur, car au cours de l'échange oral l'utilisateur entend **swanT** dans les deux cas et il est bien obligé de s'en accommoder !

1.2.3.6. Les objections

Dans les commentaires déjà cités (1.2.3.2), Dell et Elmedlaoui annoncent d'emblée (1997, p. 10; cf. 2002, p. 41) qu'ils appelleront *indifféremment* (c'est moi qui souligne) « géminées » ou « longues » les consonnes qui font l'objet du débat⁶. Pour eux, la consonne géminée est un faisceau de traits associé à deux positions prosodiques et n'est pas nécessairement traversée par une limite de syllabe. Attribuer *deux* positions suffit-il à justifier le nom de « géminée » ? Dirait-on d'une voyelle comptant deux mores, dans certaines métriques, qu'elle est géminée ? En tout cas cette « géminée » n'a rien à voir avec celle de Dieth, dont je préfère la définition qui, pour être plus ancienne, n'est pas nécessairement périmée. Dell et Elmedlaoui

⁶ C'est aussi, semble-t-il, la position de Wedekind (2004, p. 77), qui parle de « Long and geminated consonants » sans chercher à définir ni à distinguer.

travaillent dans le cadre de la phonologie générative (2002, p. XV) et plus précisément de la phonologie autosegmentale, affirmant qu'elle est la méthode « la plus communément admise en phonologie » (1997, p. 6, 13; 2002, p. 40). À supposer que ce soit encore le cas (car les théories évoluent vite), l'argument ne paraît pas suffisant. Dans le même temps, ils admettent que les articulations étouffées sont caractérisées par une durée *et par une énergie* supérieures (2002, p. 39 ; c'est moi qui souligne) et ils concèdent même que, dans certains cas, la tension est pour le locuteur le seul repère possible (1997, p. 39). Les termes, « brève », « longue », « longueur », qu'ils emploient tout au long de leur exposé montrent qu'en fait, consciemment ou non (2002, p. 40), ils privilégient la longueur. Mais, surtout, ils écartent formellement le recours à un trait distinctif pour caractériser l'étoffement consonantique et ils récusent à la fois longueur et tension. Pour eux (1997, p. 19; cf. p. 40), la nature du trait qui distingue la consonne étouffée importe peu, que ce soit « le trait [+tendu], le trait [+long], le trait [+fortis] ou un autre ». On arriverait ainsi à négliger les segments, dont la prise en compte semble pourtant indispensable à Frajzyngier (2004).

Les auteurs ont prévu qu'on pourrait leur adresser l'objection suivante : « Votre argument contre la représentation non positionnelle de la longueur pêche par sa nature purement formelle ; il fait abstraction de la substance phonétique ». Je fais mienne cette objection, à laquelle ils répondent en représentant la thèse qu'ils incriminent par deux formules, l'une où L désigne la longueur (1997, p. 19), l'autre où T désigne la tension (2002, p. 44) : $[-L] + [-L] \rightarrow [+L]$ et $[-T] + [-T] \rightarrow [+T]$. Au vu de ces formules, l'addition de deux phonèmes dépourvus du trait distinctif considéré (ici la longueur, puis la tension) semble produire un phonème possédant ce trait. Dell et Elmedlaoui font alors valoir qu'un tel processus est inconnu des langues du monde et que s'agissant de la voix, par exemple, on ne trouve nulle part $t + t \rightarrow d$. Mais cet argument repose sur des formules trop schématiques. Dans le cas de la voix (V), le trait [V] est totalement absent du phonème *t* et l'on ne voit pas, en effet, comment l'addition de deux absences pourrait le créer. Il en va tout autrement pour la longueur et la tension, car une consonne ne manque jamais totalement de longueur ou de tension. C'est pourquoi j'ai précisé plus haut (en 1.2.3.4) que les étiquettes « tendue » et « non tendue » sont seulement une commodité et doivent être comprises comme « moins tendue » et « plus tendue ». Même chose pour la

longueur. Interprétées ainsi, les formules en cause n'ont plus rien de choquant. Constatons pourtant une fois de plus que la présentation d'allure mathématique peut être trompeuse et que les oppositions linguistiques sont fondées sur les différences, non sur les valeurs absolues.

Le traitement de la séquence **kks-t** « enlève-le » (2002, p. XV) montre bien le degré d'abstraction et le risque d'indifférence à la réalité auxquels conduit la théorie : alors même qu'ils reconnaissent le caractère unitaire de l'articulation étoffée **kk** (p. 40), les auteurs découpent la séquence en deux « syllabes » : **.k.kst** (p. XV : les noyaux syllabiques sont soulignés). On pourra se demander ce qu'est une « syllabe » dans ces conditions.

En fin de compte, je pense aujourd'hui que notre dialogue est vain, parce que nous travaillons dans des cadres théoriques totalement différents. Je cherche avant tout ce qui permet à un auditeur-récepteur de décrypter le message d'un locuteur-émetteur. Dell et Elmedlaoui participent à la construction d'une Grammaire Universelle. C'est leur choix, et ce n'est pas ici le lieu de discuter ce concept, qui aujourd'hui est bien loin de s'imposer (v. par exemple Lazard, 2006, p. 44 et suiv.). C'est pourquoi il me paraît prématuré de conclure, comme ils le font, que la question est réglée et que « la charge de la preuve incombe clairement aux tenants d'une analyse fondée sur un trait » : « The burden of proof clearly lies with the proponents of a featural analysis of length » (2002, p. 58).

- Je ne m'arrête pas aux arguments tirés de la métrique du vers, à laquelle les deux auteurs attachent une certaine valeur explicative. Certes la métrique mérite d'être étudiée. Mais il me paraît risqué d'appliquer à la langue courante les conclusions tirées de la poésie, d'autant plus qu'en berbère cette dernière est le plus souvent liée à la musique. P. Galand-Pernet me communique les résultats d'une enquête menée auprès d'un compositeur chleuh, lui-même peu soucieux de théorie : interrogé sur le sentiment qu'il avait du découpage du texte, il n'a jamais clivé les consonnes tendues. Son témoignage est rejoint par celui du musicologue Claude Laloum. De son côté, H. Jouad (1995), l'un des meilleurs connaisseurs de la poésie chleuh, traite les tendues tantôt comme un bloc, tantôt comme la somme de deux éléments qu'il sépare dans la scansion. On voit combien le terrain est difficile et mouvant ! Même difficulté en dehors du berbère : Wedekind (2004) constate qu'en béja l'accent et le battement musical ne coïncident pas (or chant et poésie sont souvent indissociables).
- Un autre argument me paraît fragile : « on ne connaît pas de langue où l'énergie articulatoire varie comme un paramètre indépendant » (1997, p. 33). Outre que le terme « indépendant » appelle des nuances (je ne conteste pas le rôle secondaire de

la durée), l'affirmation suppose que toutes les langues ont été correctement étudiées. Or Ouakrim (1995, p. 101-103), par exemple, a signalé des cas de confusion entre « géminées » et « tendues » ailleurs qu'en berbère. Une opposition de tension, exploitée par la morphologie, a été observée dans un dialecte bantou par Carter (1970). Et même si une théorie gagne à être appuyée par de nombreux exemples, on ne peut rejeter d'emblée une analyse parce qu'elle paraît inhabituelle. Dell et Elmedlaoui le savent bien, eux qui n'hésitent pas (2002, p. 71) à reconnaître que le chleuh admet toute consonne comme centre de syllabe, caractéristique si rare qu'elle a parfois été mise en doute (Saïb, 1994) et que Louali et Puech (2000) parlent d'un « cas unique dans la typologie ».

- On doit à C. Taine-Cheikh (1998), pour le zénaga, une étude très détaillée de la corrélation de « gémination » consonantique, terme qu'elle substitue à « tension », pour mieux respecter, dit-elle, la spécificité du zénaga. Elle part (p. 7) de la définition des géminées donnée par Troubetzkoy, qui, comme je l'ai rappelé plus haut, les décrit avant Dieth comme réparties entre deux syllabes, quand elles sont à l'intervocalique. Mais on a pu constater en 1.2.3.1 un certain flottement dans l'argumentation de Troubetzkoy pour les cas où elles occupent une autre position : il les déclare alors intermédiaires « entre le phonème unique et un groupe de phonèmes ». Il est dommage que Troubetzkoy ne soit pas allé au bout de sa pensée et n'ait pas noté que ces consonnes ne répondent plus au nom de géminées. Revenant au zénaga, on constate que dans la très grande majorité des cas ses « géminées » sont justement à l'intervocalique, ce qui explique la préférence de Taine-Cheikh pour ce terme. Je ne suis pas en mesure d'apprécier la spécificité de la structure syllabique de ce parler par rapport à ceux du Nord (p. 7), lesquels ne présentent du reste aucune unité à cet égard. On peut remarquer que les différences d'articulation entre « géminées » et « simples » (tendance à l'assourdissement, à une occlusion plus marquée, etc.) sont les mêmes qu'ailleurs en berbère et s'expliquent mieux par la tension que par la gémination. Admettons cependant, jusqu'à plus ample informé, l'existence d'une corrélation de gémination à l'intervocalique. Dans les autres positions, C. Taine-Cheikh reconnaît des consonnes tendues, si bien qu'elle les note différemment (par la majuscule et non par le redoublement de la lettre). Il y a donc bien, au moins dans ces cas-là, une corrélation de tension, que Troubetzkoy connaît (1949, p. 165) sans pourtant l'appliquer à nos consonnes étoffées.

- Ridouane (Rapport), qui a consacré plusieurs études de laboratoire aux « géminées », conclut que les géminées « diffèrent toujours des simples par une durée accrue, et ceci vaut même pour les occlusives sourdes après pause ». Je n'en doute pas. Mais les durées détectées par les appareils sont-elles détectées aussi par l'oreille, surtout à l'initiale absolue après pause ? Tout le problème est là. La phonétique instrumentale est une science indispensable pour l'étude physique et physiologique, mais ne fournit pas toutes les réponses au linguiste qui cherche à comprendre comment la communication est possible. Rien ne prouve donc que

l'opposition entre « gémées » et « simples » repose « essentiellement [sur] une distinction de structure temporelle ». Ridouane lui-même doit admettre l'existence d'autres « corrélats de renforcement », parmi lesquels je note « la qualité de l'occlusion et du burst, l'amplitude du burst », qui sont « probablement présents pour augmenter la distance perceptive entre ces deux catégories phonémiques » : j'en déduis, tout simplement, que l'explosion de la consonne permet de percevoir l'opposition.

1.2.4. *Affriquées*

Le berbère a de nombreuses affriquées à première phase dentale, **tʰ**, **dʒ**, **č**, **ǧ**, ainsi que les tendues correspondantes. En fait l'affrication n'est souvent qu'un effet de la tension, mais elle peut subir un relâchement (avec abrègement) sous certaines conditions ; le cas est fréquent en kabyle où **Tʰ** provient de la tension de **t** ou même de **s**, mais peut être réduit à **tʰ**, comme on l'a vu plus haut. Il existe aussi des affriquées « spontanées », comme la réalisation **tʰ** du phonème /t/ observée dans certains parlers chleuhs. Le trait affriqué n'est pas toujours pertinent et son statut ne peut être établi – parfois difficilement – que dans le cadre de chaque système local ou régional. Hasard ou non, il semble que les phonèmes affriqués soient davantage présents dans les parlers à spirantes.

- La distinction parfois malaisée entre une affriquée et une suite de deux consonnes est un problème classique en phonologie. Il faut tenir compte du système local. Pour un parler chleuh où l'affrication ne paraît pas pertinente, il sera peut-être plus simple d'écrire **tiWuTʰsi** « celle du repas » (nom d'une prière), à côté du verbe **Š** « manger », alors qu'on aura en kabyle **uČi** « nourriture », à côté de **əč** « manger ».

1.2.5. *Semi-consonnes*

Le berbère possède deux semi-consonnes, la palatale **y** et la labio-vélaire **w**. Ces articulations, trop ouvertes pour être des consonnes bruyantes et trop « glissantes » pour prendre place parmi les voyelles, sont aujourd'hui volontiers appelées « glides ». Le terme décrit bien leur caractère, mais, outre que l'emprunt à l'anglais ne s'impose pas, je lui préfère « semi-consonnes », qui évoque à la fois leur faiblesse (semi-) et, ce qui est plus

important ici, le rôle qu'elles jouent dans la morphologie berbère et qui est bien celui de consonnes.

- Pour la même raison, l'appellation « semi-voyelles », plus courante peut-être, a moins d'intérêt dans le cas du berbère. Quant au nom de « sonantes », que Basset employait volontiers pour rappeler que ces unités basculent aisément de l'état de consonne à celui de voyelle (ou inversement), il risque de créer des confusions avec les autres « sonantes » (**l, m, n, r**) de la terminologie traditionnelle.

En berbère comme ailleurs, les semi-consonnes sont à l'origine de fréquentes évolutions phonétiques. Cela tient d'abord à la facilité avec laquelle elles passent aux voyelles qui leur correspondent, **i** et **u**. Les lois qui régissent ce passage ne sont pas les mêmes pour tous les parlars. Il faut tenir compte du fait que **i** et **u**, faces vocaliques des semi-consonnes, ont la même réalisation que **i** et **u** « fondamentalement voyelles », selon l'expression de Basset, qui avait clairement vu l'ambiguïté de leur statut et dont l'analyse a été très bien développée et illustrée par Bynon (1978). L'étude comparative et diachronique montre que **i** provenant de **y** et **u** provenant de **w** ne se comportent pas comme **i** et **u** originels. Lorsqu'on a peine à décider si la voyelle est fondamentale ou si elle n'est que la réalisation d'une semi-consonne, la comparaison avec d'autres parlars vient souvent à la rescousse. Les deux fonctions de **i**, de même que les deux fonctions de **u**, sont assez différentes pour qu'on évite de les confondre.

- En chleuh, **Tu** « oublier » et **Du** « partir » ont en apparence la même structure. Mais leurs accomplis **Tuy** / **iTu** « j'ai / il a oublié » et **Diy** / **iDa** « je suis / il est parti » diffèrent fortement : le radical du second verbe présente une alternance vocalique **i/a** qui met en jeu de « vraies » voyelles, tandis que le maintien de **u** dans le premier verbe fait soupçonner qu'on est en présence de la face vocalique d'une semi-consonne. Le touareg **itaw** « oublier » confirme effectivement que **Tu** vient de ***Tw**. On se trouve en présence de quatre réalisations, **y, i, w, u**. Il serait tentant de les ramener à deux, en considérant **y** et **i** d'une part, **w** et **u** d'autre part comme de simples allophones, d'autant plus qu'en chleuh la distribution entre la face semi-consonne et la face voyelle est régie par une loi très simple de contraste : semi-consonne à côté d'une voyelle, voyelle à côté d'une consonne. On n'aurait plus dès lors que deux phonèmes, l'un palatal, l'autre vélaire. C'est la solution choisie par Applegate (1958) et, dans leur propre perspective, par Dell et Elmedlaoui, qui distinguent, eux aussi, « underlying glides » et « underlying vowels » (par ex. 2002, p. 200 et suiv.). Cependant la règle de contraste ne suffit pas à faire prévoir toutes les productions, notamment dans les séquences qui réunissent deux des

articulations en cause (ou davantage). Si l'on pose deux phonèmes seulement, /y/ et /w/, on ne peut pas prévoir, en synchronie, que la séquence /yw/ sera réalisée **iw** dans **tanbgiwt** « hospitalité », mais **yu** dans **takyuṭ** « mèche de cheveux ». Il est donc préférable de poser quatre phonèmes, ce qui de toute façon devient inévitable dans les parlers qui présentent clairement l'opposition entre semi-consonne et voyelle, comme celui des Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), où **arw** « enfanter » est bien senti par les locuteurs comme différent de **aru** « écrire ».

- Étudiant le texte chleuh d'Awzal, Van den Boogert (1997, p. 247-249 et p. 253) est conduit à poser quatre phonèmes. Le parler chleuh des Ighchan (**iyŠan**, Anti-Atlas) maintient, lui aussi, l'opposition entre semi-consonne et voyelle, mais seulement à la finale absolue : **yusy** [yusəy] « il a soulevé » (verbe **asy**, dont **y** est une radicale) s'oppose à **ur yusi** [yusi] « il ne va pas (vêtement) » (verbe **as**, sans radicale **y** dans l'état actuel du parler). Les deux formes verbales se confondent lorsque la semi-consonne du premier verbe cesse d'être à la finale du mot phonétique : **yusi-t** « il l'a soulevé » (radicale **y** suivie du pronom affixe).
- Grande Kabylie : Le cas du kabyle a été discuté plus haut (§ 1.2.3.2) à propos du traitement de la semi-consonne devant un groupe consonantique et devant une consonne tendue.
- La morphologie, éclairée par la comparaison, explique souvent les réalisations observées. Il n'est pas impossible que dans certains environnements une voyelle fondamentalement voyelle soit réalisée comme une semi-consonne, mais cela est beaucoup plus rare que le retour à la semi-consonne d'une voyelle qui n'en était que la traduction. La probabilité est donc qu'une semi-consonne représente l'élément de base (souvent une radicale). C'est le cas de **y** dans **takyuṭ** « mèche », comme le montre le pluriel **tik^wyaḍ**, qui conserve la semi-consonne tandis que la voyelle fondamentale **u** a cédé la place à **a**, ce qui exclut une interprétation phonologique /***takiwṭ**/.
- La pression morphologique a entraîné le maintien de **w** dans l'une des réalisations du chleuh **rwl** « fuir », mais l'exemple reste exceptionnel et se trouve concurrencé par diverses variantes, au nombre desquelles **rul** et **rur**, conformes à la loi phonologique du contraste. En revanche, il arrive que la réalisation phonétique entraîne un remaniement de la morphologie. Le verbe signifiant « frapper », touareg **awt**, kabyle et tamazight **wəṭ**, dont les radicales sont visiblement **w** et **t**, est devenu **ut** en chleuh, où l'on dit **nut** « nous avons frappé » ; on aurait pu s'attendre à ce que la 3^e personne fût ***iwt** « il a frappé », mais c'est **yut** qui a prévalu. L'indice personnel et la première radicale du verbe étaient fondamentalement tous deux des semi-consonnes, **y** et **w** ; c'est la forme **y** de l'indice qui a été maintenue, parce que le radical du verbe était passé au type comportant la séquence voyelle + consonne (**-ut-**).

1.2.6. Palatalisation

Spontanée ou due au voisinage de voyelles antérieures, la palatalisation de certaines consonnes a joué un rôle important dans l'évolution phonique. Affectant surtout la zone qui va des dentales aux palatales, elle a déclenché des transformations plus ou moins poussées, car elle peut s'ajouter simplement à l'articulation (**g** devenant **g^y**, par exemple), ou la transformer plus profondément (cas de **z** passant à **ž**). Divers phonèmes ont été ainsi multipliés ou même créés. Comme toujours, les faits varient selon les parlers.

- Prasse (1972, p. 45; v. aussi 1969) explique par la palatalisation le passage de **z** à **ž** dans une partie du domaine touareg (Aïr notamment), puis à **š** dans une autre partie (Adrar des Ifoghas), enfin, « par perte de l'élément labial », à **χ** (*ich* allemand) devenu **h** dans l'Ahaggar, « ultime étape de la palatalisation ». Le rôle de cette dernière, assez net dans la première phase, ne m'apparaît pas clairement dans les suivantes, assourdissement de la chuintante et évolution vers **h**. Quoi qu'il en soit, le nom **tamaziyt** « langue berbère du Moyen Atlas » (appellation à laquelle on veut donner aujourd'hui un sens plus général) a bien pour correspondants **tāmažəq** dans l'Aïr, **tāmašəq** dans l'Adrar et **tāmahaq** dans l'Ahaggar. Il est surprenant de lire dans Kossmann (1999, p. 228) qu'il n'existe pas de forme avec **ž** en touareg, alors qu'il en cite dans son index (par exemple p. 304); peut-être sa remarque ne vise-t-elle qu'un **ž** originel ? – La palatalisation de **t** devant **i** est très fréquente dans les parlers du Niger, où l'on rencontre tous les maillons de la chaîne : **t** > **t^y** > **č** > **š**, par exemple dans les formes du pronom support **ti** « celles ».

Dans certains parlers du Maroc central, Aït Sadden entre autres, l'affaiblissement de l'occlusive **g** la conduit non seulement à la spirante **g** (§ 1.2.2), mais jusqu'à **y**, ce qui suppose un processus de palatalisation. Chez les Aït Seghrouchen, dont le parler est dit zénète, c'est encore un tel processus qui, vraisemblablement, a produit la chuintante **ž** là où les parlers occlusifs ont **g** : **ažLid** « roi », **žiy** « j'ai fait » et, même devant **u** (probablement par extension à tout le paradigme), **ižu** « il a fait » (chleuh : **agLid**, **giy**, **iga**).

1.2.7. Labio-vélarisation

Ce terme désigne en fait tantôt une labialisation, tantôt une vélarisation. Dans le premier cas, une articulation secondaire labiale (notamment l'arrondissement des lèvres) s'ajoute à une articulation principale vélaire ; dans le second, une articulation vélaire s'ajoute à une articulation labiale.

L'articulation secondaire est notée par l'exposant ^w : **k^w**, **g^w**, **x^w**, **y^w**, **q^w**, **b^w**. Ces graphies purement conventionnelles représentent une unité complexe, mais unique, et ne doivent pas être interprétées comme la succession d'une consonne et de **w**. L'effet acoustique est du reste variable et, selon l'environnement, l'articulation secondaire peut être perçue avant ou après l'autre, ce qui explique qu'on rencontre, surtout dans les publications anciennes, des notations impressionnistes comme **loukhdemt** « travail » ou **agourram** « marabout » (**lx^wdmt**, **ag^wRam**).

La labio-vélarisation semble inconnue du groupe touareg, mais elle est fréquente au Maroc et en Kabylie. Il est toujours difficile de décider si elle aboutit à la création d'oppositions significatives, mais en l'absence de règles permettant de la prévoir, on a souvent intérêt à la noter, même quand on adopte une graphie à tendance phonologique.

- La labio-vélarisation n'apparaît pas (ou disparaît) au voisinage de la voyelle **u** : chleuh **ig^wdar** « cruches », mais singulier **agdur** ; kabyle **iy^wyal** « ânes », mais singulier **ayyul**. On peut se demander si elle n'est pas, dans certains cas, la trace résiduelle d'une voyelle **u** : les pluriels **ig^wdar**, **iy^wyal** évoquent les nombreux pluriels en **-u-a-**, du type **ibuyay** « renards », singulier **abayuy**. On notera toutefois une opposition intéressante entre **ig^wdar** « cruches » et **igudar**, pluriel de **agadir** « mur, grenier fortifié ».
- Appliquée à **w**, semi-consonne à la fois labiale et vélaire, la tension (étudiée plus haut, v. en particulier le § 1.2.3.3) produit souvent des occlusives labio-vélarisées : **W** > **B^w** ou **G^w** : chleuh **rG^wl**, inaccompli de **rwl** « fuir » ; kabyle **y.Wa** ou **y.B^wa** ou **y.G^wa** (selon la région) « il est cuit ». Dans ces exemples, la tension a été appliquée soit au trait labial, soit au trait vélaire de l'articulation complexe **w**, produisant finalement une occlusive labiale vélarisée ou une occlusive vélaire labialisée.
- Dans le parler des Isaffen (isaFn) de l'Anti-Atlas, les différentes formes d'un verbe comme **nkr** « se lever » sont prononcées tantôt avec **k**, tantôt avec **k^w**, sans qu'apparaisse une loi qui régirait régulièrement ces alternances : à l'occasion d'une enquête, j'avais eu le sentiment d'une distribution régulière de **k** et de **k^w** entre l'aoriste et l'accompli, formes par ailleurs homonymes, mais une recherche plus poussée ne l'a pas confirmée. De façon générale, il semble qu'en berbère peu d'oppositions reposent sur la seule labio-vélarisation.
- Tous ces phénomènes ont été étudiés de façon plus détaillée par Kossmann (1999, p. 42-59).

1.2.8. *Pharyngalisées (ou « emphatiques »)*

On considère que les consonnes « emphatiques » sont propres à certaines langues du groupe chamito-sémitique. Elles sont caractérisées par le fait que l'articulation principale de la consonne est accompagnée d'une articulation secondaire qui intéresse la zone postérieure du pharynx, avec rétraction de la racine de la langue, ce qui donne à la consonne et aux voyelles voisines une résonance particulière. Elles existent en berbère.

La pharyngalisation étant plus sensible quand elle affecte des articulations éloignées du pharynx, la zone des emphatiques va des labiales aux palatales. La modification est souvent pertinente et crée alors une opposition phonologique entre la consonne emphatique et sa correspondante non emphatique (chleuh **bdu** « commencer » : **bdu** « partager »). L'emphase est souvent porteuse d'une valeur expressive. Le rendement de l'opposition est inégal : assez important pour les dentales et sifflantes sonores, il est faible ou nul pour les labiales, pour les dentales et sifflantes sourdes, pour les chuintantes et pour les liquides. L'importance des phonèmes proprement emphatiques est en tout cas confirmée par les alphabets traditionnels, arabe ou berbère, qui leur affectent des lettres spéciales. Mais le système des emphatiques berbères a vraisemblablement évolué au cours de l'histoire et les alphabets ne correspondent plus exactement à la situation actuelle, qui n'est pas la même en berbère qu'en arabe et qui peut varier aussi d'un parler berbère à l'autre. La propagation de l'emphase, les emprunts, les besoins de l'expressivité, peut-être aussi ces tendances évolutives que la phonétique constate sans les expliquer, se sont conjugués pour créer des pharyngalisées dont le statut phonologique n'est pas toujours clair.

L'une des propriétés de la consonne emphatique est qu'elle « pharyngalise » les phonèmes qui la précèdent ou la suivent, ouvrant les voyelles et emphatisant les consonnes. Cette contagion, incontestable sur le plan de la phonétique, est si importante qu'on a parfois traité l'emphase comme un phénomène suprasegmental, indépendant de tout segment particulier. Mais la description d'un tel phénomène supposerait qu'on a bien précisé les limites de son extension, ce qui n'est pas toujours le cas.

- En raison des emprunts ou des changements phonétiques (par exemple le relâchement de **Ṭ**, qui fut d'abord seulement la réalisation du phonème /Ḍ/), beaucoup de parlers ont aujourd'hui /t/ ou /s/ à côté de /Ḍ/ et de /z/ qui paraissent

plus anciens. Dans les parlers touaregs méridionaux, la situation des emphatiques est confuse. Pour noter /**d**/ et /**ḍ**/, l'alphabet des Iwllammeden (Niger) a une seule et même lettre, celle qui est réservée à l'emphatique dans l'Ahaggar. Pour l'Aïr, Prasse et Alojaly notent des emphatiques dans de très nombreux cas où elles sont inattendues. Ce sont là les indices d'une perturbation qui pourtant n'empêche pas le maintien d'une opposition d'emphase.

- Un cas typique d'opposition exploitant la valeur expressive de l'emphase est fourni par le chleuh **Žu** « sentir mauvais », à côté de **Žu** « sentir bon » (v. Galand-Pernet, 1965).
- La pharyngalisation a fait l'objet de nombreuses études. Une description claire du processus a été donnée, pour un parler arabe, par Philippe Marçais (1948). On dispose maintenant de travaux plus récents pour le berbère. Louali (1990) signale clairement (p. 22) le partage des linguistes entre ceux qui définissent l'emphase comme un trait suprasegmental et ceux qui voient en elle un trait distinctif, attaché à un phonème même s'il peut s'étendre à des segments voisins. Un problème est posé par les limites de cette extension. Pour Boukous (1990), l'emphase est un trait distinctif propre à certains segments, mais capable de se propager (p. 70) dans des limites qui varient selon des modalités complexes et ne coïncident pas toujours avec celles de la syllabe ou avec celles du mot. Louali, de son côté, montre que « si le domaine de la pharyngalisation est le mot, la frontière de mot n'est pas un obstacle infranchissable » (p. 43). Elmedlaoui (1985), qui à cette époque considérait lui aussi l'emphase comme un trait distinctif (p. 203), a dégagé une relation entre le domaine de sa propagation et le « registre de diction » (p. 222), discours familier ou discours soutenu. La remarque vaut encore, même si l'auteur a quelque peu modifié sa conception de l'emphase. De son côté, Laced, dont l'étude (générativiste) est centrée sur le kabyle mais porte souvent plus loin, conclut (1994, p. 298) que l'emphase est un trait « à la fois segmental et prosodique » (v. aussi Laced, 2002).
- L'extension de l'emphase ne coïncide donc pas toujours ni partout avec celle du mot et peut, selon les cas et les parlers, lui être inférieure, égale ou supérieure. En raison de telles variations, la réduire à un phénomène suprasegmental ne va pas sans difficulté. Pour l'arabe, le procédé a été critiqué par D. Cohen (1969). Pour le berbère, le regretté Applegate (1958), tout en qualifiant l'emphase de « phonème » (p. 5), la note par un astérisque placé en début de syllabe. Sans doute voyait-il là un moyen de réduire la liste des signes nécessaires (il recourt du reste au même procédé, p. 6, pour noter la tension consonantique). En effet, à partir d'un nombre *n* de signes, on peut représenter un nombre de combinaisons supérieur à *n*. Ainsi, pour ne citer que les dentales, on peut noter quatre consonnes, **t**, **ṭ**, **d**, **ḍ**, au moyen de trois signes seulement : **t**, **d**, *****, ce qui donne **t**, **d**, ***t**, ***d**. Mais la simplification n'est qu'apparente, car ce traitement implique qu'on connaisse et qu'on décrive le détail exact des cas où l'emphase s'allie à un autre élément. Applegate, par exemple, considère l'occlusive arrière-vélaire ou uvulaire /**q**/ comme l'emphatique

de /k/, si bien qu'en écrivant ***kdu** il ne permet pas de distinguer **kdu** « flairer, sentir » de **qdu** « faire des achats », deux verbes qui ne sont pourtant pas homonymes (le second est absent du glossaire qui termine le livre). Comme je l'ai dit plus haut à propos de la tension, le désir légitime de simplifier la description doit trouver des limites. Dell et Elmedlaoui (2002, p. 13, 58 et suiv.), tout en considérant qu'au niveau phonologique l'emphase est attachée à des phonèmes définis, la notent par un point d'exclamation placé en tête du mot. Cette convention, somme toute assez proche de celle d'Applegate, est fondée sur l'idée que l'extension de l'emphase, dans le parler des Imdlawn, coïncide avec celle du mot. On a vu que tel n'est pas le cas partout et la question n'est pas tranchée.

Je m'en tiens à la solution classique selon laquelle certains segments sont proprement emphatiques, leur articulation secondaire gagnant les segments voisins par anticipation ou par inertie. On notera au passage que cette solution est en accord avec les alphabets berbères traditionnels, ainsi qu'avec l'alphabet arabe. Basset et Picard proposaient de noter différemment les « emphatiques », siège et source de l'emphase, et les « emphatisées » : méthode intéressante pour l'historien de la langue, mais d'application délicate et très lourde. L'usage le plus courant est de placer sous la lettre un point qui représente la pharyngalisation (sauf pour **h**, qui est une pharyngale et non une pharyngalisée).

- La faculté qu'a l'emphase de se propager rend parfois difficile la détection de la consonne source, car les critères peuvent manquer. Dans le chleuh **zḏ** « moudre », est-ce **z**, **ḏ**, ou les deux ? L'inaccompli **Zaḏ** ne révèle rien. Le cas de **zḏ** « tisser », homonyme du précédent à l'impératif-aoriste, est un peu plus favorable : l'inaccompli **zṭa** permet de penser que **ḏ** est bien une emphatique ancienne (et non une emphatisée par contagion), parce que **ṭ** a été pendant longtemps la réalisation de /Ḍ/ (§ 1.2.3.3); mais il reste malaisé de dire si /z/ dans ce verbe est une emphatique ou (plutôt ?) une emphatisée (certains indices feraient pencher pour une base /s/). L'essai de Picard (1958), qui dans ses textes kabyles a systématiquement distingué les emphatiques et les emphatisées, était méritoire, mais exposé à des incertitudes.
- Martinet et Haudricourt ont soutenu que les pharyngalisées sont d'anciennes glottalisées. Cette thèse généralement admise (cf. D. Cohen 1988, p. 13) a pourtant été remise en cause par Lacey (1993). Il ne semble pas que les données berbères puissent utilement contribuer au débat.

1.3. Voyelles

Les phonèmes vocaliques sont relativement peu nombreux en berbère. Mais leur sensibilité à l'environnement consonantique multiplie les variations qu'ils peuvent subir, d'où une gamme très riche de réalisations phonétiques dont il faut préciser le statut phonologique. Laissant de côté les parlers

orientaux (de la Tunisie à l’Egypte), pour lesquels ce travail reste à faire, je me contenterai de présenter les grands traits de systèmes mieux étudiés.

1.3.1. Timbre et durée

La voyelle centrale [ə] (schwa) pose des problèmes particuliers et sera étudiée séparément (§ 1.3.2), sauf pour le touareg.

On peut admettre que les parlers du Maroc et du nord de l’Algérie, jusqu’à l’Aurès inclusivement, possèdent trois phonèmes vocaliques /a/, /i/, /u/. Au voisinage des consonnes pharyngalisées (« emphatiques »), l’aperture augmente et l’articulation est reportée légèrement vers l’arrière, les trois voyelles tendant respectivement vers [ã], [e], [o]. Les consonnes d’arrière et en particulier les vélaires peuvent exercer une influence analogue, mais généralement moins marquée. La durée des voyelles peut varier, mais c’est là un fait de réalisation qui, sauf cas particulier, n’en fait pas un trait phonologiquement pertinent. Des cas d’opposition de durée vocalique, reposant sur un traitement particulier de la fricative pharyngale sonore [ɛ], ont été signalés au Maroc (Dell-Elmedaloui 1992, p. 106, n. 55) et en Kabylie (Laceb, 2000, p. 115). En rifain, c’est le comportement très remarquable de [r], signalé dans toutes les descriptions, qui a des répercussions sur le système vocalique, entraînant par exemple la formation de diphtongues /ea/ et /oa/ (Dell-Tangi 1992, p. 126-127).

Le touareg pose des problèmes très difficiles en raison de la variété et de l’instabilité au moins apparente des réalisations, à quoi s’ajoute la diversité des parlers. Le système des voyelles a été longuement et à plusieurs reprises étudié par Prasse, qui a renouvelé nos connaissances dans ce domaine. Les recherches de Louali (1990, 1992, 2000) ont l’intérêt de donner des observations faites en laboratoire. Pour le parler touareg du Mali, Heath (2005, p. 34) compte sept voyelles, deux « courtes / short » et cinq « pleines / full ». Ces diverses données, librement réinterprétées, et mes propres constatations me conduisent au tableau provisoire qui suit.

Dix voyelles touarègues entrent dans une opposition de timbre et dans une opposition de durée : /a/, /e/, /i/, /o/, /u/, /ã/, /ē/, /ī/, /ō/, /ū/. On trouvera dans Prasse (1972, p. 21 et suiv.) des exemples montrant qu’il s’agit bien de phonèmes et non de simples réalisations phonétiques. À ces dix voyelles s’ajoutent deux voyelles dites centrales, /ə/ et /ä/, qui ne participent pas à l’opposition de durée.

Le statut du schwa n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Prasse (1972 : 22) cite des paires de mots qui incitent à le considérer comme un phonème ; on trouvera un autre exemple dans l'étude du verbe (tableau des types de conjugaisons). Dans d'autres cas, la place du schwa semble être déterminée par son environnement : on comparera à cet égard **ed yəls** « il revêtra » et **ed igəl** « il partira », formes dans lesquelles la voyelle [ə] doit son emplacement à la liquide qui la suit, ce qui entraîne deux réalisations différentes de l'indice de personne, **y-** et **i-**. Enfin cette voyelle centrale peut prendre des colorations diverses, ce qui complique encore l'analyse.

Les difficultés culminent avec la voyelle /ä/. Elle s'oppose à /ə/ par le timbre (beaucoup de verbes ont /ə/ à l'aoriste et /ä/ à l'accompli), mais sa position face à la série /a/ : /ā/ n'est pas claire : appartient-elle à cette série ou s'en sépare-t-elle par une opposition de timbre ? Je penche pour la seconde solution. Dans la pratique, la distinction entre /ə/, /ä/ et /a/ est parfois subtile et l'on relève des hésitations chez les observateurs et même chez les informateurs. Prasse lui-même (1993, p. 270) parle de « l'amorce d'une confusion des deux voyelles brèves [ə] et [ä] ».

- L'histoire de l'étude du système vocalique touareg en reflète la complexité. Sa richesse a été parfaitement perçue par le P. de Foucauld, qui ne disposait pas des outils notionnels élaborés depuis, mais dont les facultés d'observation exceptionnelles se sont exercées pendant de longues années au contact permanent des Touaregs. Ses notations, certes démodées et imparfaites, n'en révèlent pas moins combien il était attentif aux nuances phonétiques. Elles furent simplifiées à l'excès par A. Basset, qui, influencé par les autres langues berbères et par l'attention qu'il portait à la morphologie, ne reconnut que les trois voyelles /a/, /i/, /u/ et considéra le schwa comme un « degré réduit ». Il revenait à Prasse, dans les années soixante, de rétablir les autres phonèmes et, en particulier, de découvrir le statut des voyelles centrales. Par la suite, il a constamment étendu ses observations et ajusté son analyse. On pourra se reporter au tableau qu'il a dressé pour l'Ahaggar en 1993 (v. aussi 1994). Voici le résumé très clair qu'il a bien voulu me communiquer plus récemment (correspondance du 8 mars 2007) : le système comporte une opposition fondamentale entre deux voyelles brèves, ə et ä et cinq voyelles longues, a/ā, e/ē, o/ō, i/ī, u/ū, opposition sur laquelle reposent les mètres poétiques. Reste à préciser le rapport entre les voyelles longues et des « surlongues », rapport partiellement lié à la place de l'accent. Longues et surlongues fonctionnent comme longues dans la métrique. Ce système a été repris sans discussion par Sudlow (2001, p. 25) pour le touareg du Burkina Faso.

- Pour moi, la description de Prasse se situe au niveau de la phonétique et non à celui de la phonologie, ou bien nous n'avons pas la même conception de la

phonologie. Si les oppositions phonologiques reposent sur des différences (Saussure) et non sur des valeurs absolues, il n'est pas possible d'opposer cinq longues à deux brèves, car trois longues se trouveraient nécessairement sans contre-partie. Il faudrait aussi préciser comment se situent les deux voyelles de chaque groupe binaire, *a* et *ā*, *e* et *ē*, etc. : puisqu'elles ne sont pas comptées comme deux phonèmes (ce qui donnerait dix voyelles longues), s'agit-il de réalisations différentes d'un même phonème ? Quant aux « surlongues », elles semblent bien se ramener, elles aussi, à de simples faits de réalisation, comme Prasse le dit explicitement (1994, p. 99). Un système phonologique à trois quantités est en effet peu probable. Je dois enfin répéter (v. § 1.2.3.6) que je n'ai pas la même confiance que lui dans l'aide que la métrique poétique peut apporter à l'étude de la langue.

- Taine-Cheikh (2005) a étudié, à partir du zénaga, le rôle de la quantité vocalique dans l'histoire de la langue. Cette recherche la conforte dans l'idée d'un groupement des parlers berbères du sud (zénaga, touareg, Ghadamès), plus conservateurs que ceux du nord.

1.3.2. Le problème du schwa

On vient de voir (§ 1.3.1) que la voyelle centrale schwa se comporte parfois comme un phonème en touareg. Son statut dans les parlers orientaux et dans les parlers sahariens autres que le touareg fait encore problème. Dans les parlers du nord, du Maroc à l'Aurès, le schwa n'est le plus souvent qu'un phénomène phonétique dont la coloration et même la présence sont conditionnées par la nature des consonnes qui composent le mot. Il est lié, quand il existe, à la prononciation de certains groupes de consonnes : d'où le nom de « voyelle d'appui » qu'il reçoit parfois. Il peut être furtif ou même seulement virtuel, surtout en débit rapide. Mais les conditions de son apparition ne sont pas partout les mêmes. On peut dire, avec beaucoup d'approximation, que le schwa est moins fréquent, plus labile et moins présent dans la conscience des locuteurs au fur et à mesure que l'on passe de l'Aurès, de la Kabylie et du Rif au Maroc central et méridional.

- Des observations sur le comportement du schwa en kabyle ont été présentées en 1.2.3.2.
- Les parlers du Rif (Maroc) posent des problèmes assez proches de ceux du kabyle. Longtemps négligés, ils ont maintenant donné lieu à diverses études. On pourra consulter par exemple Cadi, Chami, Chtatou, Dell, Kossmann et surtout Lafkioui (2007, p. 24), qui note le statut ambigu du schwa. Elle cite Kossmann (1995) qui distingue un schwa phonétique et un schwa phonologique : on retrouve

donc l'ambiguïté décrite ci-dessus pour le schwa du touareg. L'analyse variera selon qu'on sera d'accord ou non avec la formule « phonème une fois, phonème toujours » (cela pour un état de langue donné).

- Les parlars du Maroc central et, plus nettement encore, ceux du Maroc méridional (chleuh) ont réduit au minimum les contraintes qui pèsent sur la syllabation. Il en résulte que le schwa y joue un rôle beaucoup moins important : non seulement il n'est qu'un phénomène phonétique et non un phonème, mais sa production même, variable selon le débit, est de toute façon moins fréquente que les notations des berbérissants l'ont laissé croire pendant longtemps. Des observations de Louali et Puech (2000), faites en laboratoire, il résulte clairement que la production (ou la non-production) du schwa est dans tous les cas grandement fluctuante, d'un locuteur à l'autre ou chez le même locuteur. Dans le cas-limite des séquences de consonnes non voisées, les auteurs n'ont pu se prononcer, les instruments détectant parfois, mais pas toujours, la présence d'un schwa.

- Pour ces parlars marocains, l'écriture de nombreux schwas a été de règle jusque vers 1960, surtout chez les chercheurs francophones, influencés par les *e* de leur propre langue (chez l'Allemand Stumme, on observe une préférence pour la graphie *i*). Les notations impressionnistes manquaient de cohérence et d'exactitude, mais la tradition était plus forte qu'on ne l'imagine aujourd'hui. J'ai d'abord signalé ces excès dans un article qui suggérait, parmi différents sujets de recherche en phonétique berbère, celui du schwa, « dont on abuse », et j'ajoutais : « comment donc expliquer qu'on l'écrive dans bien des mots où, [même] phonétiquement, son existence est plus que douteuse » (Galand, 1953, p. 230). Depuis, je n'ai cessé de faire la guerre au schwa et je me rappelle la satisfaction que j'ai partagée avec Abdel-Massih lorsque nous avons découvert notre accord sur ce point. On ne semble plus s'étonner, aujourd'hui, de ne pas voir de schwa dans les notations à tendance phonologique, chez des linguistes qui ne travaillent pas tous dans le même cadre théorique. Le schwa conserve pourtant des défenseurs (Saïb, 1994).

- Les études les plus attentives recherchent des règles de syllabation qui doivent permettre de décrire la place du schwa au niveau de la phonétique. L'exemple a été donné par Penchoen (1973). L'organisation des groupes consonantiques dépend largement des articulations en présence, d'où l'intérêt des recherches fondées sur la notion d'échelle de sonorité, même si celle-ci fait parfois l'objet de réserves. La graphie sans schwa dérange, parce que les consonnes y forment des séquences insolites en Europe occidentale. Mais elle était pratiquée en pays chleuh dès le XVIII^e siècle (et peut-être avant) par les scribes qui nous ont transmis les œuvres de Muḥammad al-Awzalī. Ces lettrés notaient le chleuh en caractères arabes et, phonologues avant l'heure, ils n'hésitèrent pas à rompre avec les traditions de l'orthographe arabe en plaçant sur de longues séquences de lettres le sukûn, signe

de l'absence de voyelle (Galand, 1991b, p. 709 ; van den Boogert, 1997, p. 61-62). Les textes écrits ainsi circulent encore et ne paraissent pas rebuter les lecteurs.

- Le problème du schwa est lié à celui du centre syllabique. Ce n'est pas un hasard si les parlers du Maroc méridional et central sont à la fois ceux qui produisent (phonétiquement) le moins de schwas et ceux qui acceptent toute consonne comme centre de syllabe. Dans un travail de 1971, dont la parution a malheureusement tardé jusqu'en 1988, j'écrivais (p. 213) : « Le centre syllabique peut être une voyelle [...]. Le centre syllabique peut également être une consonne, non seulement **m**, **n**, **r**, **l**, **ʀ**, **ʕ**, mais aussi n'importe quelle constrictive ». Suivait, avec des exemples, un commentaire que je résume ainsi : s'il s'agit d'une occlusive, on entend son explosion (notée ici par le signe $\overset{\sim}{}$) ; si l'occlusive est une sonore, les vibrations glottales pourront transformer le souffle de l'explosion en voyelle [ə], mais dans le cas d'une sourde aucune voyelle n'est perceptible à l'oreille en débit normal. D'où, à la 3e personne du féminin singulier, des aoristes comme **tK** [t $\overset{\sim}$ K] et **tg** [təg], appartenant aux verbes **K** « passer » et **g** « être ». Depuis longtemps déjà j'en tirais la conséquence dans mes notations et dans mon enseignement, au risque de me heurter aux habitudes reçues. Mais ces observations, assurément trop brèves, sont restées inaperçues d'auteurs qui, souvent, connaissent mieux les linguistes anglo-saxons que les berbérissants. Les faits que je signalais ont été redécouverts, diffusés et, bien sûr, analysés dans d'autres cadres théoriques, par Dell et Elmedlaoui (2002, p. 71 et n.3, 135 et suiv.), qui disent en avoir trouvé l'idée en germe chez Applegate et chez Mitchell. Ce dernier est en effet très clair dans l'ouvrage publié après sa mort : « Any consonant may be syllabic in Berber » (2007, p. 14 ; il s'agit du parler de Zouara). Plus récemment Ridouane, bien informé du livre de Dell et Elmedlaoui, a consacré une série de recherches instrumentales aux mêmes phénomènes, qui sont donc aujourd'hui bien reconnus même si leur interprétation peut être discutée.

1.4. Le problème de la syllabe

Bien que les problèmes posés par la syllabe aient fait l'objet d'innombrables travaux portant sur d'autres domaines linguistiques, ils n'ont retenu qu'assez tardivement l'attention des berbérissants. Ces derniers, ceux surtout qui travaillent dans le cadre de la phonologie générative, ont rattrapé le retard après une longue période de discrétion. Si l'on dit souvent que l'usager a le sentiment du découpage d'un mot en syllabes (ce que mes contacts avec des locuteurs ne confirment guère, surtout s'ils sont exempts des préjugés dus à la scolarisation), il n'en est pas moins difficile de cerner cette unité, qui s'avère à la fois aussi utile et aussi fuyante que le « mot ». Aussi l'auteur d'une *Théorie de la syllabe* a-t-il pu dire qu'elle n'existe

pas⁷ (Angoujard, 1997, p. 24, cité par Costaouec, 2002, p. 156). C'est pourquoi, bien que j'aie déjà évoqué à plusieurs reprises, et notamment dans la section 1.3.2, le concept de syllabe, je ne m'aventurerai pas davantage sur un terrain aussi glissant, où les auteurs, consciemment ou non, semblent souvent partir de leur intuition et s'en contenter : et pour cause, s'il est vrai que la syllabe est « une unité du langage dont il n'existe aucune définition satisfaisante » : « A unit of speech for which there is no satisfactory definition » (Ladefoged, 1975, p. 281).

1.5. Prosodie

Je réunis sous le nom de prosodie l'accent, l'intonation, les pauses. Ils ont été souvent négligés parce que l'on considère, à tort selon moi, que la prosodie ressortit à la parole et non à la langue. Chaker a protesté avec raison contre cette façon de voir (1985) et amorcé une étude instrumentale (1995b) de l'accent et de l'intonation (pour le kabyle). De mon côté, après avoir insisté à diverses reprises sur le rôle de la prosodie, j'en ai rappelé l'importance (Galand 2001b) dans un hommage à Jean Perrot qui, dans ses travaux, a plus d'une fois attiré l'attention sur elle. Plus récemment, Louali et Mettouchi (2002), puis Mettouchi (2003) ont présenté des études, en partie instrumentales, de l'intonation dans la focalisation en kabyle. On trouvera dans le présent livre plus d'un appel à la prosodie. Je me contenterai ici de brèves observations, mais une étude systématique des phénomènes prosodiques serait souhaitable.

1.5.1. L'accent

Parfois évoquée, la question de l'accent en berbère n'a pas fait l'objet de très nombreuses recherches. On ne doit pas s'attendre à rencontrer partout les mêmes processus. Dans les parlers orientaux (à partir de la Tunisie) Beguinot et Vycichl ont signalé des oppositions reposant sur l'accent. Pour cette région, Brugnatelli (1986) a dressé un bilan de la situation. Mais dans la plupart des cas, l'accent paraît bien être dépourvu de fonction distinctive. C'est ce que confirme, pour Siwa et pour le touareg de l'Air, une étude de Louali et Philippon (2005), qui notent les effets produits sur la place de l'accent par la suffixation ou la préfixation d'éléments morphologiques.

⁷ Il n'est pas le premier. Le phonéticien Panconcelli-Calzia considérait déjà la syllabe comme une funeste fiction (cité par Dieth (1950, p. 376).

- Beguinot pour le nefousi, Willms pour le kabyle, Prasse pour le touareg, Heath (2005) pour le touareg du Mali, ont proposé des descriptions de l'accent. On pense en général à un accent d'intensité. Cependant O. Durand (communication personnelle) estime que la recherche gagnerait à s'orienter vers un accent de hauteur et pense déceler un système à deux tons. Une étude menée en laboratoire avait déjà conduit Chaker (1995b) à poser, pour le kabyle, un accent mélodique qui obéirait à des lois différentes pour le nom et pour le verbe.
- Les Ighchan de l'Anti-Atlas placent l'accent, me semble-t-il, sur la dernière syllabe contenant l'un des trois phonèmes vocaliques. Comme ce parler conserve l'articulation consonantique de /y/ en fin de mot, l'accent se déplace lorsqu'on passe de 'tusy « elle a soulevé » à tu'sit « tu as soulevé », la présence de la désinence -t provoquant le remplacement de y par i. Il faudrait aussi tenir compte, surtout dans les formes nominales, des modifications entraînées par la présence d'éventuels affixes. Les résultats auxquels ont abouti ces trop rares observations doivent être tenus pour provisoires.

1.5.2. L'intonation et les pauses

La mélodie de la phrase et le jeu des pauses ont en berbère une importance qui dépasse celle de l'accent. Ils font partie de l'outillage de base de la syntaxe et sont indispensables non seulement à la coloration sentimentale du langage, mais aussi à l'information grammaticale, qu'il s'agisse de marquer l'interrogation, la subordination, la thématization, la rhématisation ou tout simplement la limite de l'énoncé. C'est ce caractère hybride, à la fois affectif et intellectuel, qui rend leur analyse plus délicate et donne l'impression qu'elles dépendent plus étroitement de l'énonciation et des dispositions *hic et nunc* de l'énonciateur que d'un code linguistique. Cette impression est partiellement fautive. Mais il est vrai que les oppositions ainsi manifestées sont parfois moins tranchées : la courbe intonative, par exemple, peut passer graduellement d'une valeur interrogative à l'expression d'une négation. De surcroît, le fonctionnement de l'intonation et des pauses semble obéir à des lois assez générales dans les langues du monde, même si elles n'excluent pas des habitudes propres à chaque langue. Tout cela explique sans doute que les monographies consacrées à un parler ne s'arrêtent guère à ces phénomènes à la fois complexes, fugaces et malgré tout familiers. On dispose cependant de quelques études, dues notamment à Chaker, Louali, Mettouchi, plus récemment Lafkioui (2006).

L'intonation entre en jeu dès qu'il y a énoncé. Quant au rôle des pauses, il repose aussi bien sur leur absence que sur leur présence, car l'une et

l'autre peuvent être significatives, à condition qu'on sache distinguer ce qui ressortit au système et ce qui est simple accident de la production phonique. Une pause accidentelle, sans valeur linguistique, est aisément reconnaissable ; mais en l'absence de pause il faut rechercher si la pause était impossible ou si elle est virtuelle, ayant été seulement escamotée, en débit rapide par exemple. La pause virtuelle importe à l'analyse autant que la pause réelle. Si elle se fait trop fréquente au cours de l'évolution de la langue, sa valeur s'estompe et l'on aboutit à une construction différente qui n'implique plus aucune pause, même virtuelle. Si par exemple l'emploi d'un indicateur de thème précédant le verbe pour annoncer le premier actant (« sujet ») se généralisait et devenait la règle, la pause réelle ou virtuelle qui le sépare du verbe disparaîtrait : on passerait d'un énoncé du type *Paul, il-travaille* à *Paul travaille* et l'indicateur de thème deviendrait l'expression immédiate du premier actant. Le berbère n'en est pas là, mais il est possible qu'une telle évolution soit amorcée en touareg.

LES UNITÉS SIGNIFICATIVES : GÉNÉRALITÉS

2.1. Le problème du « mot »

Les unités significatives sont réparties entre différentes classes qui se distinguent par la forme et par la fonction. Les nominaux et les verbes seront seuls traités ici. Les relateurs (conjonctions, prépositions) ne feront pas l'objet de chapitres particuliers ; cependant certaines observations, développées à propos d'autres éléments (supports de détermination, notamment, concernent des prépositions ou des conjonctions (v. ces mots dans l'index).

Aux yeux des linguistes, le terme « mot » est suspect, à juste titre, en raison de son imprécision et de l'impossibilité devant laquelle on se trouve d'en donner une définition valable pour toutes les langues. Martinet (1975, p. 175) admet pourtant qu'on opère « avec des mots partout où la structure de la langue à l'étude paraîtra réclamer qu'on mette l'accent sur la cohérence sémantique et formelle de certains syntagmes ». Tel est précisément le cas en berbère, où « mot » peut désigner une certaine combinaison de sons, tenue pour minimale et productrice d'un sens. Les formes nominales et les formes verbales se présentent comme autant de syntagmes dont les constituants n'apparaissent jamais isolément. La description passe donc par le « mot », unité composite, mais solide, qu'elle ne pourrait éviter sans tomber dans de grandes complications.

- Le problème du mot en berbère est traité plus longuement dans Galand, 1992, 2002a.

2.2. Structure du nom et du verbe

La structure de base du nom et du verbe, aujourd'hui menacée par l'évolution (surtout pour le nom), mais encore aisément perceptible, est

sans doute un héritage pré-berbère puisqu'on en retrouve l'essentiel en sémitique. Toute forme associe deux éléments, une *racine* et un *schème*, qui constituent le *radical* auquel s'ajoute, souvent pour le nom, toujours pour le verbe, un *indice* ; l'indice sera étudié dans deux chapitres distincts, car ses formes et ses fonctions diffèrent totalement selon qu'il appartient au nom ou au verbe.

2.2.1. La racine

Le nom de *racine* est aussi dangereux qu'il est pratique. On lui refusera ici, en principe, toute référence à l'étymologie pour ne lui accorder qu'une valeur descriptive et il désignera, comme dans la plupart des études portant sur les langues chamito-sémitiques, « une séquence ordonnée de phonèmes qui constitue la totalité des éléments communs à un ensemble dérivatif » (D. Cohen 1993, p. 162). La racine est porteuse d'un « sens général » (Meillet, cité par D. Cohen). On considère généralement que les phonèmes qui la constituent sont toujours des consonnes (ou des semi-consonnes), dites radicales. Pour A. Basset (1929, p. XXV), le rôle d'une voyelle était essentiellement morphologique (marquage du thème verbal ou du nombre, par exemple) ; une voyelle, même constamment associée à une ou plusieurs consonnes (cas relativement rare), ne faisait donc pas partie de la racine. Il observait pourtant que le verbe « tend à se fixer autour d'une base de trois unités indifféremment consonantiques ou vocaliques », voyelle pleine avec radicaux courts, voyelle brève avec radicaux longs : on était peut-être ainsi, pensait-il, « sur le chemin de *la voyelle élément radical* ». Partant de ce constat et s'appuyant sur un certain nombre d'exemples, D. Cohen (1993) soutient l'idée qu'une voyelle peut être radicale au même titre qu'une consonne, ce qu'on n'a en effet aucune raison d'exclure a priori. Un compromis est peut-être possible. Je serais tenté de croire que la présence permanente d'une voyelle dans quelques racines est le résultat d'une évolution phonétique. D. Cohen lui-même a envisagé cette possibilité (p. 171). Quoi qu'il en soit, le nombre des racines n'est jamais fini et peut être modifié par des pertes ou par des gains (emprunts par exemple) en fonction des besoins de la société. Les radicales sont souvent, mais pas nécessairement, au nombre de trois.

• *Racine* : Les racines comptant trois consonnes (racines trilitères) sont, comme en sémitique, les plus nombreuses. Il serait pourtant excessif de poser en principe qu'à l'origine toutes les racines sont trilitères. Le berbère possède d'authentiques bilitères, à côté d'anciens trilitères dont l'évolution a fait disparaître une, voire deux radicales. L'évolution phonétique et les effets de l'analogie ont modifié la structure de nombreuses racines, en réduisant ou en augmentant le nombre des consonnes radicales. De tels changements se répercutent nécessairement sur l'emploi des schèmes (2.2.2), puisqu'un schème compte un nombre fixe de « places » et ne peut plus accueillir une racine si le nombre des éléments qui la composent subit un changement. On reviendra sur ces questions à propos du verbe, qui fournit les illustrations les plus claires.

• D. Cohen (1993) donne de la racine berbère une description nouvelle, à laquelle il a été conduit depuis quelques années. Encouragé par certains faits couchitiques et partant d'une observation d'A. Basset selon laquelle le mot berbère tend à se stabiliser autour de trois unités, consonnes ou voyelles, il propose d'englober dans la racine, sinon une voyelle (ou plusieurs), du moins une « place » vocalique (ou plusieurs), dans les cas où cette (ces) place(s) est (sont) régulièrement occupée(s) par une voyelle, stable ou alternante, dans tous les mots d'une même famille : une telle place étant représentée par **V** (timbre constant) ou par **v** (timbre alternant), la racine de **af** / **if** « surpasser » serait non pas **f**, mais **vf**, parce qu'une voyelle précède toujours la radicale **f** dans les formes connues de ce verbe et de ses dérivés. De plus, on considérerait comme radicale la tension d'une consonne lorsqu'elle est présente dans chacune des formes : la racine de **aF** « (se) gonfler » serait donc **vF**, et non **vf**. Le redoublement d'une consonne, lui aussi, serait tenu pour radical s'il se manifestait dans toute la famille lexicale, **fafa** « s'éveiller » ayant une racine **fVfV** distincte de **fV**, racine de **fa** « bailler ». Les verbes cités ne seraient plus tous classés sous **f** et une grande partie des homonymies apparentes qui embarrassent tant les lexicographes se trouverait éliminée de la liste des racines. Pourtant on peut hésiter dans certains cas : par exemple il n'est pas exclu que le verbe signifiant « s'éveiller » soit simplement dérivé du verbe signifiant « bailler », par allusion aux baillements redoublés au moment de l'éveil ! Surtout, il me semble que cette présentation de la racine, fondée sur des arguments solides, met en lumière une évolution plutôt qu'un caractère ancien du berbère. Prolongée, cette évolution aboutirait à une modification profonde de la racine. En effet, la « place » vocalique **v** ou **V** ne serait pas seulement pourvue du statut d'élément radical, à l'image des consonnes de la racine : elle deviendrait un parasite qui, une fois installé, interdirait l'insertion d'une autre voyelle à ses côtés. A la différence de la séquence consonantique **R₁R₂**, les séquences **Rv**, **RV**, **vR** et **VR** excluent en effet tout schème qui placerait une voyelle entre leurs deux éléments. On s'acheminerait ainsi vers une « racine » qui, d'une certaine façon, ressemblerait davantage à la racine indo-européenne.

Dans l'état actuel des parlers berbères, la racine classique reste largement représentée. Le descripteur, dont le corpus n'est jamais exhaustif, risque à tout moment de découvrir qu'une racine dans laquelle il avait cru reconnaître une « place » vocalique, ou encore une consonne en permanence tendue ou redoublée, fournit aussi un mot dépourvu du trait en question. Il devra alors restituer au schème le trait qu'il attribuait à la racine. Un exemple est donné par **aF** « se gonfler », dont la famille est citée par D. Cohen (p. 166) comme ne comportant jamais, dans le Maroc central, « une consonne simple unique ». Mais l'existence du nom **tafafa** « gonflement », en face du verbe **aF** incite à poser une racine à redoublement (**ff**) plutôt qu'une racine à tension (**F**). La situation se complique si l'on passe à d'autres parlers. On trouve ainsi à Figuig une forme **uf**, sans tension ni redoublement (Kossmann, 1997b, p. 138 et *passim*), et une forme **u'f** en zénaga (Taine-Cheikh, 2005, p. 46). Autre exemple : la racine tendue **F**, tirée des formes marocaines du nom du « sein » (**iF**) et encore justifiée en kabyle (**iF** « mamelon du pis ») ne convient pas au touareg (**efaf** « sein »). Il est juste de préciser que D. Cohen (lettre personnelle du 17 décembre 1991) situe ses observations, chaque fois, dans le cadre d'une seule des langues berbères. Il les conçoit comme une contribution à la théorie de la racine en chamito-sémitique (1993, p. 171). C'est donc dans une étude strictement synchronique, décrivant l'état d'un parler, que les conclusions de D. Cohen pourront trouver leur plein emploi, si l'on admet par convention, comme je l'ai fait, que la « racine », simple armature, n'a pas valeur d'étymologie : elle a pris des formes diverses au cours de l'histoire et, par conséquent, deux termes génétiquement apparentés n'ont pas nécessairement la même « racine » dans tous les parlers.

- La notion de « racine », dans nos études, renvoie simplement à l'armature d'un mot. Que l'on choisisse **vf(v)** ou **f** comme racine de **af** « trouver », on sait bien qu'aucune des deux formules ne représente l'origine historique de ce verbe. Cependant, ne nous leurrions pas : il est difficile d'éviter l'ambiguïté. Dans un parler où toutes les formes du verbe **nkr** « se lever » présentent l'assimilation de **n** à **k**, le verbe étant devenu **Kr**, on sera tenté de parler d'une racine **k r** ; mais si le nom d'action est encore **tankra**, il est difficile d'ignorer que la racine était **n k r**. L'embarras du lexicographe sera encore plus grand si le mot témoin de l'ancienne racine est ignoré du parler, mais connu d'un autre : devra-t-il en tenir compte, ou non ? Comme toujours, il faudra se satisfaire de compromis, qui ne font que refléter une réalité toujours tiraillée entre le passé et l'avenir.

- *Les bases* : On observe en berbère, comme en sémitique, des « bases » ou groupes de racines trilitères caractérisées par deux radicales dont les articulations sont identiques ou voisines dans tout le groupe et par une autre consonne plus variable (c'est souvent **R3**, mais pas toujours). Chacun de ces groupes présente une relative unité sémantique, les exemples se situant notamment dans le domaine notionnel des mouvements brusques, « couper », « tailler », « partager », etc. On pressent là une ancienne organisation des lexèmes autour des *bases* constituées par

les deux consonnes stables. Ces faits connus depuis longtemps en sémitique (D. Cohen) ont fait l'objet d'études partielles pour le berbère (P. Galand-Pernet, 1964, 2003; Chaker, 1978).

2.2.2. *Le schème*

Le schème est une structure qui se combine à la racine pour moduler le sens général porté par cette dernière. Il doit nécessairement comporter autant de « places » (représentées ci-dessous par des numéros) qu'il y a de consonnes (radicales et éventuellement préformantes) à accueillir. Certains schèmes se réduisent à ces « places », mais les plus nombreux présentent, en outre, un ou plusieurs phonèmes vocaliques ou consonantiques. Le schème est chargé de préciser le sens de la racine en ajoutant une information spécifique, en principe différente de celle qu'apporterait tout autre schème comptant le même nombre de « places ». Le choix du schème est donc conditionné à la fois par le nombre des consonnes radicales et par l'orientation qu'il doit donner au sens de la racine. Dans un état de langue donné, la liste des informations fournies par les schèmes est limitée, si bien que le nombre des schèmes est également limité. Dans le cas d'un nom, par exemple, le schème peut indiquer s'il s'agit d'un nom d'action, d'agent ou d'instrument, ou encore d'un singulier ou d'un pluriel ; dans le cas d'un verbe, c'est l'aspect et la valence qui seront ainsi plus ou moins clairement affichés. Le schème n'assure pas à lui seul une identification parfaite du lexème, d'autant que le système a été ébranlé au cours de l'évolution, surtout pour les nominaux.

- Le choix du schème est commandé par la valeur à exprimer, mais aussi par le nombre des consonnes radicales à « caser ». En ce sens on peut reconnaître à la racine une certaine primauté. Si l'évolution phonétique entraîne un changement dans le nombre des radicales, cas assez fréquent (v. Galand, 1984a), il faut recourir à d'autres schèmes capables d'accepter la nouvelle racine. Reprenons l'exemple cité dans la section 1.2.3.2 : la comparaison interdialectale montre qu'en touareg (Ahaggar) le verbe **əzzəɣ** « habiter » a succédé à **əzdəɣ**, forme bien connue ailleurs ; la première radicale a assimilé la seconde dans les schèmes où elles se trouvaient en contact ; à partir de là, le verbe a été réinterprété comme un bilitère et aligné sur d'autres bilitères ; à la racine **z d ɣ** a ainsi succédé une racine **z ɣ** qui ne s'adaptait plus aux schèmes à trois places, d'où par exemple un nom verbal **uzuy** qui ne conserve aucune trace de l'ancienne radicale **d**. En revanche, l'une des radicales peut agir sur l'articulation d'un élément du schème sans que le schème soit réellement abandonné. C'est ainsi que **zəg^yəh** (tableau 2 ci-dessous) repose

bien sur le schème **sə1ə2**, mais la dernière radicale **z** a sonorisé le préfixe **s** avant de passer elle-même à **h** selon un processus constant dans l'Ahaggar ; devenu **z**, le préfixe a pourtant échappé au passage à **h**, sans doute grâce à la pression de la morphologie, qui imposait ici une sifflante : ***səg^yəz** > ***zəg^yəz** > **zəg^yəh**. On n'a donc ici qu'une réalisation particulière du schème de base et non un changement de schème.

- La liste des schèmes, leur distribution et leur rendement varient d'un parler à l'autre, bien que de nombreux schèmes soient présents dans l'ensemble du domaine et conservent partout les mêmes valeurs. Il s'en faut de beaucoup que chacun des parlers exploite toutes les possibilités de croisement entre schèmes et racines : d'où les cases vides du tableau 1. En revanche le système accueille nombre de racines étrangères, comme l'arabe **x_dm** (tableau 1).
- Le schème ne joue pas toujours un rôle dans l'opposition de nombre et il participe encore moins à l'opposition verbo-nominale. Par exemple, le tableau 1 montre que l'impératif factitif et le singulier du nom d'instrument peuvent être construits sur un même schème.

2.2.3. Le radical

J'appelle *radical* l'élément résultant de la combinaison de la racine et du schème. On pourrait dire, empruntant le terme à la phonologie, que le radical est le schème « réalisé ».

De nombreux exemples illustrent et confirment cette analyse. Ceux qui suivent sont empruntés au touareg de l'Ahaggar et translittérés à partir du *Dictionnaire* du P. de Foucauld (1951-1952).

Tableau 1 : racines trilitères

(les racines sont disposées en colonne, les schèmes sont placés sur une ligne)

Schème → Racine ↓	ə12ə3 impératif	sə12ə3 impératif factitif	sə12ə3 n.d'instrument sg	sə12ə3 n.d'instrument pl
d b l ourler	ədbəl ourle	sədbəl fais ourler	(a)sədbəl ourlet	(i)sədbəl ourlets
k b l soutenir	əkəbəl soutiens	səkəbəl fais soutenir	(a)səkəbəl soutien	(i)səkəbəl soutiens
l k m suivre	ələkəm suis	sələkəm fais suivre	[manque]	[manque]
x d m travailler	əxdəm travaille	səxdəm fais travailler	[manque]	[manque]

N.B. : Dans les noms, les indices d'état (v. 4.1.1) sont considérés comme extérieurs au schème et sont notés ici entre parenthèses.

Tableau 2 : racines bilitères

Schème → Racine ↓	ə1ə2 impératif	sə1ə2 impératif factitif	1ī2 nom d'action
b ḏ trouer	əbəḏ troue	səbəḏ fais trouser	(e)bīḏ fait de trouser
f l quitter	əfəl quitte	səfəl fais quitter	(e)fīl fait de quitter
g^y h (h < z) scarifier	əg^yəh scarifie	zəg^yəh fais scarifier	(e)g^yīh fait de scarifier
n r guider	ənər guide	sənər fais guider	[manque]

La dérivation : Dans un tel système, toute forme nominale ou verbale peut être considérée comme dérivée de la racine par l'intermédiaire du schème. L'expression déjà citée « ensemble dérivatif », employée par D. Cohen (1993 : 162) pour désigner les termes de même racine, prend ici tout son sens. Mais, dans la pratique, on est tenté de réserver le nom de dérivés aux lexèmes dont le schème compte une ou plusieurs consonnes (éventuellement accompagnées de voyelles) en plus des places réservées aux radicales et d'appeler « préfixes » ou « suffixes » la ou les consonnes ajoutées. Il n'y a là qu'une commodité. Chacun de ces prétendus préfixes ou suffixes est porteur d'une notion qui lui est propre et qu'il véhicule dans tous les schèmes où il est présent. Dans les tableaux qui précèdent, par exemple, les schèmes **sə12ə3** (tableau 1) et **sə1ə2** (tableau 2) ont la valeur de factitifs et la comparaison avec les schèmes des colonnes voisines suggère que cette valeur est introduite par le « préfixe » **s-**. Mais en toute rigueur, les termes « préfixe » et « suffixe » sont impropres dans la mesure où ils risquent de créer une confusion avec les préfixes ou suffixes des langues indo-européennes. En effet le préfixe n'est ici qu'un élément du schème. Il ne représente pas une simple addition à une forme primaire, comme *re-* dans *redire* ou même *per-* dans *perficio*. L'exemple de **sədbəl** est trompeur, parce que le préfixe semble y avoir été tout simplement ajouté au verbe **ədbəl**, mais l'erreur apparaît si l'on considère, par exemple, l'inaccompli **sədbāl** du même verbe dérivé : en effet, aucune base ***dbāl** n'existe et la seule réalité est le schème **sə12ā3**, qui produit **sədbāl** quand on l'applique à la racine **d b l**. Dès lors, revenant à la forme **sədbəl**, on verra en elle une réalisation du schème **sə12ə3**, et non une forme construite directement sur le verbe **ədbəl** par préfixation.

2.2.4. *Caractères du système des racines et des schèmes*

Théoriquement, le système des racines et des schèmes devrait permettre de déduire, à partir des valeurs de chaque racine et de chaque schème, le sens de toutes les unités lexicales qui appartiennent aux domaines du nom et du verbe : en d'autres termes, les racines (sauf dans le cas particulier des onomatopées) et les schèmes auraient bien le caractère *arbitraire* du signe, mais, à partir de là, tout produit de leur combinaison serait *motivé*. Mais on ne peut s'attendre à ce qu'une telle situation soit parfaitement réalisée dans une langue naturelle, constamment exposée, dans la mesure même où elle est en usage, à diverses pressions et à des accidents. Les perturbations n'ont pas manqué en berbère, où elles sont du reste beaucoup plus graves qu'en arabe. Il arrive qu'une racine soit peu prolifique ou même qu'elle produise un seul mot. D'autres fois, l'un des schèmes berbères est remplacé par un emprunt : c'est ainsi qu'en chleuh c'est **ixdmt**, tiré de l'arabe, qui sert de nom d'action à **xdm** « travailler » ; encore la racine reste-t-elle ici la même, puisque le verbe est également emprunté ; mais la dislocation est plus grave lorsque l'emprunt repose sur une autre racine, comme c'est le cas lorsque l'arabe (berbérisé) **ahṚaṭ** « laboureur » concurrence **amkraz** comme nom d'agent de **krz** « labourer ». On s'achemine ainsi vers un éclatement des familles de mots et le nombre des termes non motivés va croissant (Galand, 1974a, 2002a, p. 87-98).

Le procédé du croisement entre racine et schème était connu des grammairiens arabes ; la première formulation moderne est due à Cantineau. Le syntagme obtenu par ce croisement est un exemple remarquable d'association entre un élément lexical et un élément grammatical, entendus comme il a été dit en 0.2.3. L'inventaire des racines est en effet illimité, tandis que celui des schèmes est limité : Dans « laboureur », par exemple, le radical « labour- » (rendu en berbère par une racine) suggère un type d'activité unique (extension faible), mais caractérisé par toute une série de conditions et de gestes (compréhension étendue) ; par contre, le suffixe « -eur » (ici « celui qui agit », rendu en berbère par un schème) s'applique à des cas multiples, « moissonneur », « travailleur », etc. (vaste extension), mais ne suffit pas à définir l'activité envisagée (compréhension limitée) : le radical ressortit au lexique, le suffixe à la grammaire.

Certains chercheurs sous-estiment, voire contestent l'importance du système des racines et des schèmes en berbère. En dépit des perturbations qu'il subit, ce dernier reste pourtant très apparent dans la morphologie. Plus menacé dans le domaine du nom, il est encore très efficace dans celui du verbe. Mais il n'est opérant ni pour les nominaux autres que le nom, ni pour les relateurs. Tout au plus reconnaît-on la racine des éléments qui, provenant de l'une de ces deux classes, ont changé de fonction : il est difficile, par exemple, de ne pas rapprocher la préposition **yf** « sur » du nom de la « tête » (touareg **eyəf**, chleuh **ixf**), comme le faisait déjà Laoust (1920, p. 110).

2.3. L'opposition verbo-nominale

Les liens qui unissent nom et verbe en berbère ont été mis en évidence par P. Galand-Pernet (1959, 1984b). Différents faits suggèrent que la frontière entre les deux classes n'est pas étanche. De nombreux noms verbaux sont formés directement sur des thèmes identiques à ceux du verbe, comme le chleuh **tagmrt** « chasse » (**g^mmr** « chasser »), **akṬu** « fait de flairer » (verbe **kḍu**, inaccompli **kṬu**) ; le processus est quasi régulier dans le cas des verbes dérivés. La même observation vaut pour des noms en **wa-** ou en **bu-** : chleuh **watata** « bègue » (**tata** « bégayer »). Parfois le nom verbal ne présente même pas l'initiale caractéristique : kabyle **ḥṬu** « fait de partager » (verbe **ḥḍu**, inaccompli **ḥṬu**). Quelques nominaux et même des locutions prépositionnelles acceptent les indices de l'impératif et sont transférés dans des emplois verbaux : sur **i ṛBi** « par Dieu ! », on forme **iṛBamt** (s'adressant à des femmes) « par Dieu, allez ! »

- Les grammaires des langues classiques parlent volontiers de « formes nominales du verbe » : il s'agit alors de l'infinitif et du participe. Le berbère n'a pas d'infinitifs, mais il a des noms verbaux qui viennent d'être mentionnés et dont le statut sera exposé dans la section 6.5, ainsi que celui des formes dites « participiales ».

Dans le fonctionnement même du nom et du verbe, on observe un certain parallélisme. L'un et l'autre peuvent être accompagnés d'éléments déictiques ou localisateurs, qui sont parfois les mêmes (ainsi les particules d'orientation **d** et **n**) : **d**, par exemple, peut accompagner aussi bien un nominal (**tamazirt-ad** « ce pays-ci ») qu'un verbe (**yuška-d** « il est venu vers ici »). Autre cas, moins significatif cependant, de va-et-vient entre

nom et verbe : le nom verbal, comme dans d'autres langues, peut recevoir un complément « subjectif » ou « objectif », qui correspond, dans le premier cas, au complément explicatif du verbe et, dans le second, au complément d'objet (v. 6.5.2.4).

Le berbère, comme d'autres langues, connaît la « translation » de Tesnière : un exemple touareg en est le nom **tūf-iškan** « elle-surpasse plantes », qui désigne une plante. Mais les phénomènes cités plus haut vont plus loin. Bref, il est permis de s'interroger sur la possibilité d'une indistinction entre nom et verbe dans un état très ancien de la langue.

Aujourd'hui cependant, l'opposition verbo-nominale est réelle. Il est essentiel de bien voir comment elle se manifeste. Comme l'a rappelé Hagège (1982, p. 71), la sémantique n'est pas ici d'un grand secours. Par exemple, bien que le nom et le verbe paraissent avoir vocation à saisir, l'un les « choses », l'autre les « déroulements », l'existence de noms d'action, d'une part, et de verbes d'état, d'autre part, suffirait à montrer que le critère du sens est d'un maniement délicat. Seule l'étude de la forme et du fonctionnement permet de définir l'opposition.

La plupart des racines et certains schèmes, on l'a vu, peuvent fournir aussi bien des noms que des verbes. En revanche les indices affectés au verbe diffèrent de ceux qui sont affectés au nom. C'est là le meilleur repère morphologique. Le radical nominal est pourvu d'un indice d'état, et *le radical verbal, obligatoirement*, d'un indice personnel. Or l'indice personnel est un élément nominal : il indique le nombre et, dans certains cas, le genre, deux propriétés des nominaux (pronoms, noms, adjectifs) auxquelles il ajoute, comme le pronom personnel, l'indication de la personne grammaticale. Cet indice est le premier actant, représentation linguistique d'un « acteur », agent ou patient (v. 6.8). Le radical du verbe, au contraire, est en principe indifférent au nombre, au genre et à la personne, sauf dans quelques cas pour ainsi dire accidentels, résultant vraisemblablement de phénomènes phonétiques survenus au cours de l'évolution, tels que l'alternance vocalique entre **gi-y** « j'ai fait » et **n-ga** « nous avons fait ». *La forme verbale, comportant nécessairement un élément nominal, n'est donc jamais purement « verbale », tandis que la forme nominale est purement nominale.*

Les deux formes, nominale et verbale sont également capables de constituer à elles seules un message, à condition d'être en situation (v. 0.2.1 et 7.2). Mais une différence importante les sépare : même si le message est

réduit à une forme verbale, l'indice personnel est bien là et, tout en référant à un élément de la situation ou du contexte, il assure l'expression linguistique du thème ; en revanche, dans le cas d'un message réduit à une seule forme nominale, le thème n'est fourni que par la situation ou le contexte. Ces quelques données déterminent l'organisation des tous les énoncés, nominaux ou verbaux.

- Certains cas d'homonymie, accidentels, peuvent se présenter. En chleuh, par exemple, **t---** peut marquer le féminin singulier d'un nom ou la 2e personne du singulier d'un verbe : **tudit** « beurre », **tufit** « tu as trouvé ». La commutation suffit à dissiper l'équivoque, puisque **tufit** entre dans le paradigme de **ufiy** « j'ai trouvé » (indice **-y**), ce qui n'est pas le cas de **tudit**.

LES PRONOMS

3.1. Rôle du pronom

Le domaine des nominaux, on vient de le voir, est caractérisé en berbère par l'expression systématique des oppositions de nombre et de genre. Le berbère connaît deux genres, le masculin et le féminin, et deux nombres, le singulier et le pluriel. A côté des noms, qui sont des lexèmes, le groupe des nominaux inclut des éléments grammaticaux qu'on désigne généralement comme des « pronoms ». On peut conserver ce terme solidement implanté dans l'usage, mais il ne doit pas laisser croire que les pronoms sont purement et simplement « mis pour » les noms. La situation est plus complexe.

Les pronoms sont, comme les noms, des outils linguistiques qui permettent de repérer les « objets » que nous découpons dans la réalité non linguistique, mais leur extension plus grande et leur compréhension plus réduite que celle des noms leur permettent de s'appliquer à des référents infiniment plus nombreux : « celui » peut représenter « l'homme », « le chien », « le livre », « le mot », etc. tandis que chacun de ces noms, même pris dans un sens général, n'a qu'une portée limitée. De même, « je (soussigné) » ne laisse prévoir aucune signature particulière, alors que « (je soussigné,) Dupont » définit d'avance un individu ou, tout au plus, la série des Dupont. Les pronoms se situent ainsi au bout de l'échelle qui va du lexique à la grammaire (v. section 2.2.5, Lexique et grammaire). La tendance au moindre effort aidant, le locuteur est donc tenté de recourir en premier lieu au seul pronom et de laisser la situation ou le contexte préciser le référent. On observe aisément, dans la vie quotidienne, des pans de dialogues dépourvus de lexèmes, les noms n'étant substitués aux pronoms qu'au moment où le risque de confusion est jugé trop grand. C'est en ce

sens que j'adopte (Galand 1994a et 2002a, p. 165) la formule citée par Kirtchuk (1992) : « le nom est un pro-pronom ».

Dans les énoncés où le pronom seul est employé, il n'est toutefois pas rare qu'un nom soit virtuellement présent et c'est lui qui, dans une langue comme le français ou le berbère, commande l'accord. Dans la situation imaginée à la section 0.2.1.1, la phrase *elles sont mûres*, dite en face d'un pommier, comporte un féminin parce que le pronom renvoie au nom féminin *pommes* sans que ce dernier ait besoin d'être énoncé. Un exemple littéraire est fourni par La Fontaine (« Le renard et les raisins », *Fables*, III, 11), avec un masculin pluriel : « *Ils* sont trop verts » : les raisins ont naturellement été nommés dans la partie de la fable qui expose la situation au lecteur, mais le renard, lui, ne prononce pas leur nom, puisqu'il les a sous les yeux.

En ce sens il existe donc une certaine primauté du pronom sur le nom. En fait, on assiste à une collaboration constante entre les deux, de même qu'entre grammaire et lexique, dans un va-et-vient qui parfois donne lieu à des hésitations et à des malentendus. La syntaxe berbère offre plus d'un exemple de cette complémentarité.

- Ce statut privilégié du pronom n'est pas propre au berbère. Dans son exposé du 15 mars 2008 à la Société de linguistique, décrivant la langue émérillon de la Guyane française, Mme F. Rose notait que son corpus ne livre qu'un très faible nombre d'énoncés comportant, pour compléter les indices attachés au prédicat, un nominal sujet et un nominal objet.
- On pourrait contester cette primauté du pronom et objecter qu'il s'accorde en genre et en nombre avec le nom et se trouve donc régi par lui. Mais un tel accord montre simplement que le locuteur, tout en étant contraint de suivre la chaîne parlée, la domine dans une certaine mesure et qu'il est capable d'anticiper. N'est-ce pas ce qui permet des phénomènes aussi différents que l'assimilation progressive en phonétique ou l'ordre des mots dans la phrase allemande ?

Le berbère possède deux classes de pronoms qu'on peut définir avec quelque précision : les supports de détermination et les pronoms personnels. Les pronoms dits « indéfinis » ne paraissent pas constituer un groupe très homogène et bien caractérisé ; leur appellation, fondée sur la sémantique, manque également de précision. Ils ne feront pas, ici, l'objet d'une étude particulière, même si quelques observations doivent être présentées à l'occasion (ainsi sur **kra** et variantes, en 6.7.1.2).

3.2. Pronoms supports de détermination

3.2.1. Définition et caractères généraux

J'appelle ainsi des pronoms dont la fonction syntaxique la plus courante est de recevoir une détermination, élément démonstratif, complément prépositionnel ou proposition relative. J'ai depuis longtemps attiré l'attention sur de tels éléments (Galand, 1969 reproduit dans 2002a, p. 206, 1974b, etc.). Le français en fournit un exemple simple avec *celui* : *celui-ci*, *celui de Paul*, *celui qui/que...* Ces pronoms sont traditionnellement rangés dans les démonstratifs, avec lesquels ils ont effectivement une relation historique, comme le montre l'origine même de *celui*. Mais il est aisé de constater que *celui* n'a rien conservé de la valeur déictique du latin *ecce* qui entre dans sa formation. Les supports de détermination renvoient à un référent présent dans le contexte ou simplement impliqué par la situation, si celle-ci est jugée assez parlante. Même dans ce dernier cas, comme je l'ai observé en donnant plus haut l'exemple des pommes, un lexème peut s'imposer à la conscience du locuteur et commander l'accord du pronom.

- Prasse (1972, p. 185-186) est proche de la notion de support quand il parle de « pronoms d'appui », en précisant que, « comme *celui* français ils sont nécessairement suivis d'un complément ». Il reconnaît aussi que « comme *ce* et *celui* français ils n'ont pas de connotation de distance, ce qui leur confère la valeur d'un article marqué », mais il range quand même ces pronoms parmi les « termes déictiques ».
- La valeur de déictique apparaît lorsqu'un véritable déictique est ajouté au support, comme cela se passe en français avec *celui-ci*, *celui-là*, etc. Si cette valeur était propre au support, on ne voit pas comment il pourrait être associé indifféremment avec un élément marquant la proximité ou avec un élément marquant l'éloignement, comme c'est le cas pour **wa-Dx** « celui-ci » et **wa-N** « celui-là » (parler des Aït Youssi). Toutefois, lorsque le syntagme {support + déictique} appartient à un paradigme dans lequel plusieurs déictiques s'opposent, l'opposition entre deux déictiques est parfois remplacée par une opposition privative, l'absence de l'une des deux marques suffisant à faire la différence. Par exemple, ce même parler des Aït Youssi peut employer **wa** au lieu de **wa-Dx** « celui-ci », parce que l'absence de la marque d'éloignement **N** suffit, dans ce cadre, à signifier la proximité. Une opposition privative du même type se rencontre aussi avec un verbe, mais cette fois c'est la proximité qui reste explicitement notée tandis que l'éloignement ne l'est que par l'absence de la particule d'orientation **N** : Maroc central **Du-d** « venir », mais **Du** « aller » ; chleuh **awi-d** « apporter », mais

awi « emporter ». Il arrive aussi qu'un premier support soit immédiatement repris et précisé par un second : on trouve ainsi en touareg **awa** « ceci », à côté de **a** « ce » (non défini) et de **wa** « celui » (défini).

Les pronoms supports indiquent tout au plus le genre, le nombre et, éventuellement, la valeur définie ou indéfinie de leur référent, le cas extrême étant celui de **a** (v. 3.2.2) qui, comme le français « ce », n'indique rien de tout cela. C'est dire que leur compréhension est des plus réduites, ce qui leur assure en contrepartie une extension considérable. Ils peuvent renvoyer à n'importe quel élément de l'expérience et de sa traduction linguistique. Cette souplesse leur vaut de jouer un rôle de premier plan dans la syntaxe berbère. En même temps ils sont, par là même, particulièrement exposés au figement grammatical, si bien qu'on les trouve à l'origine de nombreuses tournures dont ils expliquent la genèse, mais dans lesquelles leur identité et leur fonction première ne sont plus perçues. La conséquence est que les pronoms supports ou leurs représentants actuels se trouvent éparpillés dans les différents chapitres des grammaires descriptives, ce qui masque leur importance.

Certains traits de l'organisation des supports semblent se retrouver partout en berbère. Les voyelles /a/, /i/, /u/ (le touareg ajoute /e/) constituent les éléments de base, auxquels sont adjointes des marques diverses, dont certaines paraissent également connues de tout le domaine. Mais si le matériel est en grande partie commun à l'ensemble des parlers, les systèmes locaux de son fonctionnement diffèrent. Le même support n'a pas nécessairement les mêmes emplois et ne subit pas les mêmes contraintes dans tous les parlers. Il y aurait là matière à une étude détaillée.

Seules les voyelles constituent, semble-t-il, le noyau des supports de détermination. Cette analyse, la plus satisfaisante pour l'harmonie du système, ne pourra cependant être confirmée que par la résolution des difficultés dues à un petit nombre d'apparents contre-exemples : chleuh **w-nna**, **t-Na**, touareg **wən** (simple décoloration phonétique de **wan** ? On trouve aussi **wən** à Siwa : Leguil, 1986, II, p. 107) qui n'ont pas le noyau vocalique, ainsi que **n(n)** « de », qui a peut-être fonctionné jadis comme un support (l'hypothèse a été émise par Vycichl, 1957, p. 141 ; **n** peut s'employer en kabyle comme noyau d'un prédicat : **n Mis** « ce de son fils », « c'est à son fils » : Naït Zerrad, 2001, p. 128 ; cf. Dallet 1982, p. 1026 et v. ci-dessous 3.3.2.2). Même construction à Zouara : **ayu n iżəNi**

d wayu n tiDart n^wərgaz (Mitchell, 1907, p. 29) littéralement « ceci en-fait-de verger avec ceci en-fait-de maison (étaient) ce d'un homme », « le verger et la maison appartenait à un homme ».

Les constatations qui suivent ont un caractère très général et devraient être complétées, adaptées, éventuellement modifiées dans les monographies consacrées à un parler donné.

- Mon analyse des supports de détermination, à laquelle Mettouchi (2001, p. 229) a l'amabilité de se référer, part des faits touaregs, qui sont plus parlants parce que leur grammaticalisation est moins poussée. Je n'ai cité le latin et le grec qu'à titre d'essai un peu provocateur, pour suggérer que la notion de support de détermination pourrait trouver place dans la grammaire de ces langues.

3.2.2. *Le support a « ce », « un »*

Si le support **a** commande un accord, il est traité comme un masculin singulier. En effet, puisque l'accord impose de choisir et que le système connaît seulement deux genres et deux nombres, le choix se porte sur le genre et sur le nombre qui sont le moins marqués (c'est ce qu'on observe aussi en français, pour « ce »). Mais cela ne préjuge en rien du genre ou du nombre du référent. Par exemple, dans une construction de rhématisation (v. 7.3) comme le touareg **X a yglän** « X (est) ce étant-parti », « c'est X qui est parti », le participe **yglän** reste au masculin singulier en accord avec **a**, que X désigne un ou plusieurs hommes, ou une ou plusieurs femmes.

- Dans les parlers touaregs méridionaux, si X était un nom au pluriel, on pourrait dire **X a glänin**, le participe prenant le pluriel aussi : hésitation qu'on peut comparer à celle du français entre « c'est / ce sont les hommes qui sont partis ».

Placés devant **a**, les indices de genre **w**, pour le masculin, et **t**, pour le féminin, permettent de préciser le genre du référent : **wa** « celui », **ta** « celle ». Par là même, **wa** et **ta** renvoient à un lexème, explicité ou non. Ainsi s'explique que, dans plusieurs parlers sinon partout, la combinaison de deux éléments (une marque de genre et le support **a**) dont chacun est pourtant indifférent à la définitude, puisse néanmoins conférer au morphème qui en résulte la valeur du défini. Dans les parlers dits zénètes, la base est **u** : **wu**, **tu**. Au pluriel, **a** et **u** cèdent la place à **i** : **wi** (devenu

parfois **yi** par assimilation) « ceux », **ti** « celles ». Cet **i** ne se confond pas (ou ne se confond plus) avec le suivant (3.2.3).

Le support **a** est entré dans la genèse du morphème **ara**, qui a plusieurs emplois importants, notamment en kabyle (v. 6.6.3.1.C et 6.7.1.2.B).

- Dans certains parlers et dans certains emplois, une forme **ay** (parfois aussi **ayd**) prend la place de **a**. L'origine de **ay** est obscure. Il est douteux que cette forme provienne de ***ai**, réunissant les deux supports **a** et **i**, dont la séquence s'expliquerait mal. On peut imaginer qu'une formation comme **aya** « ceci » (attesté en chleuh et parallèle au touareg **a-wa** « ceci » mentionné ci-dessus) repose sur un syntagme dans lequel **a** remplit successivement les deux fonctions de noyau et de satellite qu'on lui connaît : {**a** noyau + **a** satellite} « ce ce(ci) », une semi-consonne [y] de rupture d'hiatus, très fréquente en berbère, s'interposant entre les deux voyelles ; **a-y-a**, aurait été réinterprété comme **ay-a**, d'où l'on aurait tiré **ay**. Mais l'hypothèse reste fragile.

3.2.3. Le support **i** « un » (plutôt que « ce »)

Ce support très important est remarquable pour la multiplicité de ses fonctions (v. aussi 3.3.2.2, 5.2.1, 5.4.4.2.B et D, 7.3.2.1). C'est lui qui, dans pratiquement tous les parlers, est devenu la préposition **i** « à », employée devant un nom ou un autre pronom support, tandis que **a** joue le même rôle devant un pronom affixe (**as** « ce de lui > à lui ») : v. 3.3.2.2.

En touareg, il assume la valeur d'un indéfini et s'oppose à la fois à **a**, qui reste extérieur à l'opposition de définitude, et au défini **wa**. Selon le référent, il commande un accord au singulier ou au pluriel. Il a un féminin **ti**, lui aussi singulier ou pluriel, alors qu'un autre morphème **ti** (ou bien est-ce le même ?) est le pluriel du défini **ta** « celle ». Le touareg connaît également un support **e** dont l'emploi est soumis à diverses contraintes (v. Foucauld, 1951-1952, p. 692-693) ; il peut faire référence à des personnes, mais aussi au lieu, valeur qu'on va retrouver avec le chleuh **i** traité ci-dessous.

En kabyle, **i** intervient dans la constitution de pronoms affixes employés comme compléments de nominaux : **is** « un/ce de lui », etc. (à la 1^{ère} personne, **inu** « un/ce de moi » est connu aussi hors du kabyle). Le kabyle emploie également **i** (ou **ay**) dans la rhématisation, là où la plupart des autres parlers recourent à **a**, **ad**, **ay** : v. 7.3.

En chleuh, **i**, encadré par des déictiques, est le noyau d'adverbes de lieu : **yi-d** « ici », **yi-N** « là ». Il peut aussi, se comportant comme un nom

signifiant « lieu », être déterminé par **Li** ou par **Na** et par une proposition relative : **x-i-Na x Lan lašy^wal Nsn** « dans le lieu dans (lequel) se trouvent leurs occupations », « là où ils travaillent » (Roux, 1955, p. 39 ; sur la construction, v. 5.4.2.2).

- Dans **x-i-Na**, Roux semble avoir interprété **x** comme la préposition **y** « dans », généralement dévoisée chez son informateur Si Brahim, des Aštukn. Il s'agit plutôt de l'élément déictique à consonne sonore **y**, présent dans des formations analogues : **yid** « ici », **yil-ad** « maintenant » (v. 3.2.5) ; cf. p. 13 : **yi-Li x...** « le lieu dans (lequel) ».

3.2.4. *Le support u*

Le support **u** est dans les parlers « zénètes », comme on l'a vu (3.2.2), une variante de **a**, qu'il ne chasse pourtant pas de tous ses emplois : au Mzab, par exemple, chacune des trois formes **a**, **ay** et **u** joue un rôle dans le système des démonstratifs.

3.2.5. *Les noms supports*

Le berbère possède quelques morphèmes qui, sans présenter toutes les caractéristiques des noms et sans avoir une compréhension aussi réduite que les pronoms, ont une extension assez vaste pour connaître des emplois étendus et subir aisément la grammaticalisation, si bien qu'ils se comportent comme des adverbes ou bien entrent parfois dans la formation de véritables conjonctions (voir section 5.4.4.2). Ils sont particulièrement faciles à observer en chleuh, où ils réfèrent au temps (**kud**, **il**) ou à la manière (**ik**, **mk**). Tout comme les pronoms supports, ils sont souvent accompagnés d'éléments déictiques et ils entrent dans diverses combinaisons. On trouve ainsi (j'écris les tirets pour la circonstance) **y-akud-aN** « à ce moment-là, alors », **y-il-ad** « en ce moment-ci, maintenant », **yil-yil** « tout de suite », **y-ik-aN**, aussi **y-mk-aN**, **y-ik-aN** « de cette manière-là, ainsi », **man-ik**, **man-mk** (aussi **mamnk**, par une métathèse qui montre que la composition n'est plus sentie) « quelle manière ? comment ? » etc., comme conjonction **kud-Na** « lorsque », etc. Bien qu'ils n'apparaissent pas aussi clairement dans tous les parlers, ces noms un peu particuliers appartiennent certainement au vieux fond berbère, comme le montre par exemple la relation évidente entre le chleuh **ik** ou **mk** et le kabyle **aKa**, **aKn** « ainsi ».

• Si j'ai depuis longtemps attiré l'attention sur l'existence de ces constructions figées dont l'origine n'est plus perçue par les locuteurs (ainsi Galand, 1969/2002a, p. 208-209), c'est que mon analyse se situe résolument en diachronie. De toutes les « explications » possibles en linguistique, celle qui repose sur l'histoire a toujours eu ma préférence. Mais je n'oublie pas pour autant que les locuteurs ne se soucient guère de l'étymologie et qu'il est permis, voire nécessaire, de se placer parfois sur un autre plan. C'est ainsi que Bentolila (1981), rédigeant une description synchronique remarquablement précise d'un parler berbère, reconnaît la classe des supports de détermination (p. 91), mais, à propos du monème *ay*, note que « le plus souvent il fonctionne comme un relatif sans antécédent ou comme un outil de mise en relief » (p. 96). Je ne crois pas au « relatif sans antécédent » (notion qui me paraît inspirée par la grammaire française), mais je suis tout à fait d'accord avec Bentolila sur l'évolution du support *ay* vers un « outil de mise en relief ».

Il est en tout cas normal et utile que la description des supports de détermination, comme tout autre travail de recherche, soit affinée, nuancée, discutée. Encore faudrait-il que la discussion parte de données exactes. Or je ne reconnais pas mon analyse dans l'image qu'en donne Chaker (1983, p. 386 et suiv.) et que je tiens à rectifier, puisqu'elle figure dans une thèse, exercice universitaire qui jouit de quelque crédit. Je n'ai jamais présenté les supports comme une « particularité syntaxique du berbère » (p. 387). Je me suis au contraire appuyé plus d'une fois sur des exemples tirés d'autres langues, notamment sur le français *celui*, et j'y suis encore encouragé par une observation de Bentolila (1997, p. 65 et n. 9), pour qui la syntaxe de ce pronom serait clarifiée si l'on en faisait un support de détermination plutôt qu'un démonstratif. Je n'ai pas davantage « [rejeté] le concept de 'pronom relatif' » (Chaker, p. 387), ce qui serait bien étrange. Je dis seulement (après Basset) que ce concept ne s'applique pas au berbère, qui n'a pas de véritables pronoms relatifs. Loin de *remplacer* ce relatif inexistant par le support de détermination, je vois dans le support l'antécédent de la proposition relative, donc un élément extérieur à cette proposition, comme Chaker lui-même le rappelle (p. 358). Enfin, si je suis parti du touareg, ce n'est pas en raison de son prétendu archaïsme (Chaker, p. 389 et n. 33), mais tout simplement parce qu'il « fournit les exemples les plus clairs » (Galand, 1969/2002a, p. 206). J'ai au contraire constamment combattu l'idée reçue qui veut que le touareg soit globalement plus archaïque que les autres langues berbères. Telle qui est plus évoluée sur un point se révèle plus conservatrice sur un autre.

Je reviendrai sur le fonctionnement des supports dans la section 5.2.1, consacrée à l'expansion du nominal, qui est leur domaine privilégié. La présence d'anciens supports dans des constructions figées est signalée en divers points de l'étude.

3.3. Pronoms personnels

Certains pronoms personnels portent la marque du genre de leur référent ; tous portent celle du nombre. Mais spécifier le genre et le nombre, comme le font déjà les pronoms supports, n'est pas la fonction spécifique des pronoms personnels, chargés avant tout d'orienter le message linguistique. Par son existence même, l'acte de parole implique un locuteur, la « première personne », et un interlocuteur, la « deuxième personne ». Sitôt identifiés, ces derniers définissent à leur tour, négativement, une « troisième personne » qui couvre tout ce qui n'est pas l'une des deux autres. La langue a besoin de repères qui permettent de reconnaître chacune de ces personnes : les pronoms personnels (auxquels je rattache les indices personnels des formes verbales) sont les seuls éléments grammaticaux dont la morphologie révèle ces repères, qui constituent donc leur véritable caractéristique et justifient leur appellation. On peut les compter au nombre des « embrayeurs ».

- Les pronoms personnels constituent un paradigme à l'intérieur duquel chacune des personnes grammaticales s'oppose aux deux autres, tout en les impliquant. La première et la seconde forment certes un sous-ensemble particulier, puisqu'elles représentent les acteurs de la communication, les référents attendus ayant le trait [+humain], sauf cas particulier toujours imaginable. Mais cela ne justifie pas l'opinion extrême de Benveniste (1946) qui voyait dans la troisième personne une « non-personne ». La véritable « non-personne » devrait être cherchée ailleurs, peut-être dans les pronoms supports ou dans les noms qui, ne présentant aucune marque personnelle, se situent en dehors de l'opposition de personne. Si celle-ci se manifeste dans une phrase comme kabyle **iruh wqbayli** « le Kabyle est parti », c'est que la structure formelle du verbe berbère impose la présence d'un indice personnel (ici **i-** < **y-**). Mais le nom **aqbayli** reste, par lui-même, indifférent à la personne grammaticale, comme le montrent les phrases nominales : on dit aussi bien **nK d aqbayli** « moi c'est kabyle », « je suis kabyle » que **nT'a d aqbayli** « lui c'est kabyle », « il est kabyle ».

La morphologie des pronoms personnels berbères se présente comme des plus touffues, en raison des multiples variations dialectales et, à l'intérieur d'un même parler, de nombreuses irrégularités réelles ou apparentes. Si pourtant on cherche l'ordre qui se cache sous les données de surface, on perçoit bientôt l'unité d'un système qui s'organise, en définitive, autour de quelques clivages assez simples. Les tableaux qui suivent réunissent les données fournies par Foucauld et Prasse pour le touareg de l'Ahaggar (T),

par Dallet pour le kabyle des At Mangellat de la Grande Kabylie (K) et par une enquête personnelle sur le chleuh des Ighchan de l'Anti-Atlas marocain (C). Ils représentent donc trois langues berbères suffisamment éloignées l'une de l'autre et suffisamment différentes (l'intercompréhension entre leurs locuteurs respectifs est loin d'être immédiate) pour que leurs points d'accord soient significatifs.

3.3.1. *Indices personnels*

De l'ensemble des pronoms personnels se détachent d'abord les *indices de personne* qui permettent la conjugaison des verbes. Il n'est pas d'usage, dans les études berbères, de les traiter dans le chapitre des pronoms personnels. Cependant, puisqu'ils marquent la personne grammaticale et, éventuellement, le nombre et le genre, ces indices jouent bel et bien le rôle présenté plus haut comme définitoire des pronoms personnels. Mais ils se distinguent des pronoms de la tradition grammaticale à la fois par leur morphologie, comme cela ressort immédiatement des tableaux, et par les contraintes particulières qu'ils subissent : ils sont en effet présents obligatoirement et uniquement dans les formes verbales, où ils occupent une place déterminée auprès du radical.

- Le lien entre les indices de personne et les pronoms personnels traditionnels est mis en évidence par le fait que les uns et les autres peuvent être complétés, en kabyle, par un nom qui en explicite le référent : c'est le *complément explicatif* (Galand 1964/2002, p. 287-307). Dans le cas des pronoms régimes, cette construction, dont l'ancienneté ne fait pas de doute, a disparu de la plupart des parlers, alors qu'avec les indices de personne elle s'est généralement maintenue. Nos indices de personne pourraient être rangés parmi ceux que Lazard (1994, p. 7) appelle « actanciels » et dont il rapproche les « pronoms conjoints » du français, *je, tu, il*, etc. Mais, en français, ces « pronoms conjoints » restent proches des autres pronoms personnels par la faculté qu'ils ont – à la seule 3e personne évidemment – de commuter avec un lexème (*il court, le chien court*), tandis qu'en berbère le lexème vient compléter l'indice personnel, mais ne pourrait commuter avec lui, puisque l'indice est inséparable de la forme verbale. En tout cas le rapprochement contribue à justifier la réunion des indices et des pronoms personnels dans un même chapitre.

Personne ↓	Impératifs				Autres formes			
	Singulier		Pluriel		Singulier		Pluriel	
	M	F	M	F	M	F	M	F
1	T					--y		n--
	K					--y		n--
	C					--y		n--
2	T	∅	--t	--mät	t--d		t--m	t--mät
	K	∅	--ṭ	--ṃṭ	ṭ--ḍ		ṭ--ṃ	ṭ--ṃṭ
	C	∅	--at	--amt	t--t		t--m	t--mt
3	T				y--	t--	--n	--nät
	K				y--	ṭ--	--n	--nt
	C				y--	t--	--n	--nt

Sont absents du tableau : les indices d'impératif pl.1 du chleuh, qui sont en réalité les indices de 2^e personne (sg, pl.m, pl.f) auxquels on ajoute une marque de 1^{ère} personne : **kšm-ay**, **kšm-at-ay**, **kšm-amt-ay** « entrons, toi et moi / vous (m) et moi / vous (f) et moi » ; – et les indices réservés par certains parlers à l'accompli des verbes dits « de qualité », dont le cas sera discuté à la section 6.4.1.3. Sur les indices des formes participiales, dont certains ne sont autres que des indices personnels, v. la section 6.5.1. Pour les verbes « de qualité », v. 6.4.1.3.

Les tirets représentent le radical verbal. Le tableau ne retient que les formes les plus représentatives, négligeant les réalisations différentes que peuvent entraîner la position ou encore le contact avec certains phonèmes du radical, avec les affixes qui suivent ou précèdent les indices ou même avec les lexèmes les plus proches. On voit immédiatement que les trois langues sont presque toujours d'accord sur la morphologie des indices, la plupart des divergences traduisant simplement celles que l'on observe dans les systèmes phoniques et en particulier dans les lois de syllabation propres à chaque langue. En touareg et en kabyle, on aboutit donc assez régulièrement à des syllabes comportant une voyelle centrale si le radical finit ou commence par une consonne : **-äy** en sg.1 (et en sg.2, on va le voir, dans les parlers du Niger) ou **ṭ/ṭ-** en sg.2 et pl. Cette voyelle est un produit de la réalisation et n'appartient pas proprement à l'indice personnel.

On constate en effet qu'elle n'apparaît pas lorsque le radical a une finale ou une initiale vocalique qui occupe alors le centre syllabique : **əKe-y** « je suis allé », **t-ofa** « elle a trouvé ». Pourtant il n'est pas exclu que la voyelle, aujourd'hui simple remplissage, occupe dans certains cas la place d'une voyelle de plein statut qui aurait jadis fait partie de l'indice.

L'indice de sg.3.m a pour base la semi-consonne **y-**, qui se maintient partout devant une radicale vocalique et, en kabyle, donne en principe **yə-** devant un groupe de deux consonnes ou devant une consonne tendue ; **y-** passe à **i-** devant une consonne non tendue en kabyle et devant toute consonne en chleuh. Cependant l'opposition **y-** / **i-** est exploitée par la morphologie en touareg et à Ghadamès, où elle permet de distinguer l'aoriste et l'accompli de certains verbes.

Les finales **-m** et **-n** de pl.2 et pl.3 sont précédées d'une voyelle **i** à l'aoriste de certains types de verbes dans une partie des parlers chleuhs et en touareg : par exemple, en touareg Ahaggar, **təlsim**, **əlsin**, à l'aoriste de **əls** « mettre (un vêtement) ». Cette voyelle n'appartient pas à l'indice et trouve son origine dans l'histoire du radical (cf. Prasse, 1973, p. 10).

Plus importante est la discordance qui apparaît en deux points du tableau. À l'impératif pl.2, le chleuh présente une voyelle /a/ que la phonétique n'explique pas. Aux formes autres que l'impératif, le second élément de l'indice discontinu de sg.2 se présente sous trois formes distinctes : **-d**, **-t**, **-ɖ**. La comparaison interdialectale invite à considérer l'articulation sonore comme la plus ancienne ; la variante **-t** observée en chleuh peut s'expliquer par l'assourdissement qui se produit fréquemment dans les finales. C'est la pharyngalisée **ɖ** qui pose problème. Elle est attestée non seulement en kabyle, mais aussi (sous forme sourde **ɟ**) dans quelques parlers très éloignés : innovations parallèles ou héritage d'un état ancien ?

• L'accord des trois langues sur les points majeurs permet de considérer le tableau comme assez représentatif de l'ensemble berbère. On observe toutefois de nombreux écarts, dont voici quelques-uns :

Touareg. L'indice préfixé **t-** (sg.2, sg.3.f, pl.2) peut manquer dans certaines formes (détail dans Prasse, 1973, p. 9).

Au Niger, chez les Iwlemmeden et dans l'Aïr, la partie suffixée de l'indice de sg.2 n'est pas une dentale, mais la fricative vélaire **-ɣ**. Selon Basset (1952, p. 21), cette fricative serait sans doute empruntée au sg.1. L'influence de la 1^{ère} personne n'est pourtant pas évidente et l'on pourrait penser aussi au **ɣ** déictique auquel fait appel une hypothèse de P. Galand-Pernet qui sera évoquée plus bas. Cet élément

vélaire de sg.1 et sg.2 disparaît généralement quand il n'est pas suivi par un affixe. La forme verbale se termine alors sur la voyelle qui le précédait, qu'elle appartienne réellement au radical ou qu'il s'agisse de la voyelle de syllabation décrite plus haut. On obtient ainsi non seulement **ofe** « j'ai trouvé », **tofe** « tu as trouvé », au lieu de **ofey**, **tofey**, mais aussi **əktäba** « j'ai écrit », **təktäba** « tu as écrit », au lieu de **əktäbay**, **təktäbay**. Toutefois la consonne vélaire reste présente si elle est préservée par un affixe, éventuellement amalgamé à elle : **əktäbaQät** < ***əktäbay-tät** « je l'ai écrite », **təktäbaQät** < ***təktäbay-tät** « tu l'as écrite ».

Dans ces mêmes parlars, l'indice **y-** de sg.3.m n'apparaît pas devant les radicaux à initiale vocalique : **ofa** « il a trouvé », et non **yofa**.

Kabyle. L'élément final de l'indice **-d** de sg.2, spirant chez les At Mangellat, est occlusif chez les Irjen de la Grande Kabylie. – Certains locuteurs réalisent l'indice **y-** de sg.3.m comme une voyelle, même devant une consonne isolée non tendue (cf. section 1.2.3.2). L'indice **-nt** de pl.3.f peut aboutir à **-T^s** par assimilation (Irjen).

Chleuh. L'indice **-y** de sg.1 passe à **-x** dans certains parlars de l'Anti-Atlas, ou même à **h** (Tiznit).

Ghadamès. L'indice de sg.1 reste sonore, mais présente un recul du point d'articulation et passe à la pharyngale **-e**. L'indice **n-** de pl.1 peut être complété dans certaines conditions par des éléments suffixés qui permettent de distinguer les genres : m. **-ät**, f. **-ämt** (détails dans Lanfry, 1968, p. 327). Lorsque l'aoriste est précédé de la particule modale (pseudo-futur), le sg.1 et 2 n'a pas d'indice suffixé, sauf dans certains verbes : le phénomène a été signalé par Lanfry (1968) et étudié par Kossmann (2000b).

Siwa. L'indice de pl.3 comporte non seulement l'indice suffixé habituel **-n**, mais aussi un élément préfixé **y-** / **i-** : **ilsən** « ils revêtirent » (Leguil, 1986, p. 14). Je vois là un des rares exemples de l'influence arabe sur la morphologie du berbère (*contra* : Vycichl, qui, je crois, pensait que cet élément était ancien et aurait été perdu par les autres parlars).

Les thèmes d'accompli des verbes dits « de qualité », quand ils conservent les caractéristiques qui définissent ce groupe, ne présentent pas les indices personnels préfixés. Il en résulte que la 3^e personne du masculin sg. ne porte aucun indice et s'identifie au radical, ce qui s'explique par son origine : il s'agissait d'un nominal, par ex. **zG^way**, jouant le rôle de prédicat dans des constructions comme **zG^way X** « X (est) rouge ». Aucun indice non plus n'apparaît à la 1^{ère} personne du pl., mais cette fois les attestations sont plus rares et une enquête ne serait pas superflue. De plus, la série des indices suffixés présente quelques particularités. En touareg et en kabyle, la 3^e p. fém. sg. a un indice **-t** (spirant en kabyle). Pour les trois personnes du pluriel, le kabyle a un seul indice **it**, inexpliqué et sans doute

archaïque (on le retrouve à Ghadamès), alors que le touareg leur affecte les désinences habituelles, qui pourraient être dues à une réfection analogique sur le modèle des autres thèmes verbaux. On observe des flottements et il est clair que, dans l'ensemble du berbère, le système des verbes « de qualité » est en voie de dislocation. Pour le détail, v. 6.4.1.3 et Galand, 1980, 1990 (repris en 2002a).

- Le fait qu'aucun des deux jeux d'indices personnels, celui des impératifs et celui des autres formes verbales, ne participe à l'opposition d'aspect est l'une des caractéristiques qui différencient nettement le berbère de l'arabe et, plus généralement, du sémitique de l'ouest, où l'on distingue deux conjugaisons, l'une à préfixes, l'autre à suffixes, chacune étant affectée à un aspect. La seule exception connue en berbère est l'accompli des verbes « de qualité », qui viennent d'être mentionnés ; encore cette particularité est-elle aujourd'hui limitée à certains parlers, où elle paraît menacée. Prasse (1973, p. 10) est tenté de voir, dans le système berbère d'indices qui, selon la personne, précèdent, suivent ou encadrent le radical, le résultat d'une fusion des deux types attestés en sémitique. Mais c'est peut-être faire la part trop belle au sémitique de l'ouest. Le berbère est en tout cas, sur ce point, proche de l'akkadien, qui ne connaît, lui aussi, qu'une conjugaison, si l'on excepte le statif. Formé à l'aide d'éléments suffixés, ce dernier provient d'une construction nominale (D. Cohen, 1988, p. 51-52), selon un processus que nous retrouvons en berbère avec l'accompli des verbes de qualité. Le parallélisme a été montré depuis longtemps par Rössler (1952), mais je crois qu'il résulte d'un même type d'évolution plutôt que d'un héritage commun aux deux langues, d'accord en cela avec Prasse (1973, p. 10, n. 4). V. la section 6.4.1.3 (verbes « de qualité »).
- Les données chamito-sémitiques n'éclairent pas toujours les indices personnels du berbère. Certes, plusieurs de ces derniers, comme **t** et **n**, se retrouvent dans la liste assez réduite des consonnes qui jouent un rôle dans la morphologie chamito-sémitique (D. Cohen, 1988, p. 20). Mais les éléments **y** et **ḏ** des indices suffixés de sg.1 et sg.2 posent un problème au comparatiste. Avec toutes les précautions nécessaires, P. Galand-Pernet (1984, paru 1991) a envisagé d'autres pistes que le sémitique. L'indice **-y** de sg.1 pourrait se rattacher à un élément déictique **y**, bien attesté (touareg **-rəy** « -ci », chleuh **y-wa-d** « celui-ci », etc.), tandis que l'élément pharyngalisé **-ḏ** de sg.2 renverrait aux divers outils signifiant « autre » et construits sur la consonne **ḏ**, que l'on retrouve dans les pronoms autonomes du touareg (cf. espagnol « nosotros »). Il y aurait ainsi, pour sg.1, « prise de position du locuteur » et pour sg.2 « distanciation par rapport au locuteur », ce qui conviendrait bien aux deux acteurs de l'énonciation. L'hypothèse ne peut pas être écartée d'emblée, à moins que l'on ne tienne à tout demander au sémitique. On notera aussi que les éléments suffixés des deux indices en cause sont précisément ceux qui présentent une particularité dans les parlers touaregs du Niger, où l'on trouve

un élément final **y** qui pourrait être le déictique **y**, la forme de base étant par exemple **təktābay** « tu as écrit », et non **təktābəd**, et ceux qui font défaut au pseudo-futur de Ghadamès : **et tegar** « tu lanceras » (v. 3.3.1). Est-ce un hasard ?

3.3.2. Pronoms personnels. Relation avec l'opposition d'état des noms

Les pronoms personnels autres que les indices se répartissent entre deux sous-ensembles qui ne remplissent pas les mêmes fonctions et présentent des différences de forme caractéristiques. Les premiers sont affixés à un verbe comme complément direct ou intégrés dans diverses locutions ; sous une forme plus étoffée, ils assument le rôle de pronoms autonomes ; je les appellerai *pronoms directs*. Les seconds sont tous des affixes, complétant un nominal (nom de parenté ou support de détermination) ou encore une préposition ; je les appellerai *pronoms obliques*.

Il est remarquable que la répartition des fonctions entre ces deux types de pronoms se retrouve dans la syntaxe des noms, où elle régit le choix entre les deux formes du nom dites « état libre » et « état d'annexion », ce dernier étant précisément une marque du complément de nominal (v. 4.1). Signalé simultanément par Willms (1966) et par moi-même (1966b), le parallélisme entre les emplois, d'une part, des deux types de pronoms personnels et, d'autre part, des deux états du nom est quasi parfait et ne peut guère être dû au hasard. Il y a là un trait qui domine la syntaxe berbère et qui éclaire le système pronominal. S'il est passé longtemps inaperçu, c'est qu'il est masqué par la présentation traditionnelle qui énumère les différentes séries de pronoms (« compléments directs », « compléments indirects », « compléments de noms », « compléments des noms de parenté », etc.) et les isole les unes des autres sans faire ressortir les grandes lignes de l'ensemble. Cette description fractionnée conserve du reste une utilité pratique et pédagogique en raison des nombreuses perturbations que le système a subies au cours de l'histoire et qui s'expliquent par la diversification des systèmes phoniques, par le figement de syntagmes dont l'origine est perdue de vue et par diverses réfections analogiques. C'est pourquoi je rappellerai le tableau traditionnel après avoir dégagé la structure profonde du système.

- Le parallélisme avec le système des états du nom serait évoqué plus clairement par les termes « pronoms libres » et « pronoms annexés », mais il est difficile d'adopter l'expression « pronoms libres » pour un groupe qui comporte, on le verra, une série affixe. Je préfère « oblique » à « indirect », plus habituel en grammaire berbère, pour renvoyer aux fonctions autres que celles de premier et deuxième actant (« sujet » et « complément direct »). On parle de « cas obliques » dans les langues à déclinaison, mais l'appellation « pronoms obliques » ne signifie pas qu'on doive reconnaître l'existence de cas en berbère.
- On vérifie aisément qu'un nom à l'état libre commute avec un pronom direct, un nom à l'état d'annexion avec un pronom oblique. Les contre-exemples sont rares et peu significatifs. Le kabyle emploie le pronom autonome (donc de la série directe) après la préposition **i** « à », qui pour un nom demanderait l'état d'annexion : **fk-as-t i nətt'a** littéralement « donne-le lui à lui » (Dallet, 1982, p. 354), mais cet usage semble régional et paraîtrait enfantin ou anormal en pays chleuh (information due à H. Jouad). Le pronom autonome apparaît également après **am** « comme », considéré comme une préposition parce que le nom qui suit prend l'état d'annexion (Pellat, 1957); mais on peut se demander si le statut de **am** est stable, son équivalent **zun(d)**, employé dans divers parlers, étant traité comme un adverbe et suivi de l'état libre.
- En présence de deux énoncés comme **iDa urgaz** « l'homme est parti » et **iDa nTa** « il est parti, lui », on pourrait croire que le pronom autonome **nTa** commute avec **urgaz**, bien que ce nom soit à l'état d'annexion. Mais la commutation n'est qu'apparente. **urgaz** est un complément explicatif (section 5.3.1.2) qui précise le contenu lexicologique de l'indice personnel **i-**, tandis que **nTa** est une apposition, simple reprise insistante de l'indice. Il le souligne, mais il ne le complète pas, et si l'interlocuteur ne sait pas qui est désigné par l'indice **i-**, il ne sera pas renseigné davantage par **nTa**, lequel n'est pas un lexème.
- Pour des raisons évidentes, la correspondance entre les deux séries pronominales et les deux états du nom n'existe que pour les pronoms de la 3^e personne. Mais chacun des pronoms des autres personnes peut être assigné à l'une des deux séries, en raison de diverses caractéristiques formelles et grâce à la commutation, qui permet d'établir les paradigmes.

Une présentation complète des matériaux connus dans les parlers berbères dépasserait le cadre de ce travail et ne livrerait qu'une image confuse. Les tableaux qui suivent donnent les formes tirées de Foucauld (1920) et de Prasse (1972) pour le touareg (Ahaggar), de Dallet (1982) pour le kabyle (Grande Kabylie) et d'une enquête auprès de M. Mohammed Allaoui pour le chleuh (Ighchan). Ils représentent donc les trois langues qui ont déjà servi de base à l'étude des indices personnels. Ils sont loin de

retenir toutes les variantes, mais ils suffiront sans doute à donner une idée du système. Ils sont disposés de façon à mettre en évidence l'unité de chaque série. V. aussi Galand, 1966b.

3.3.2.1. Pronoms personnels directs

	Affixes 1			Autonomes			Affixes 2
	1 touareg	2 kabyle	3 chleuh	4 touareg	5 kabyle	6 chleuh	7 touareg
Sg.							
1	i	(i)yi	Y	näk	nK	nK	i
2.m	käy	(i)k	k	käy	ḵČ	kiY	ik
2.f	käm	(i)km	km	käm	ḵM	kM	im
3.m	t	(i)t	t	ənta	nT ^a	nTa(n)	ē
3.f	tāt	(i)t ^é	T	ənta	nT ^a t	nTat	ēt
Pl.							
1	ānāy	(y)aγ	aγ	nəKaniḍ	nk ^w ni	nKni	ānāy
1.f		(y)antaγ		nəKanätiḍ	nK ^w nti	nK ^w nti	
2.m	kawän	(i)k ^w n	k ^w n	kawaniḍ	ḵunwi	k ^w Ni	iwän
2.f	kəmət	(i)k ^w nt	k ^w nt	kəmətiḍ	ḵuNmti	k ^w Nimti	ikəmət
3.m	tän	(i)t ⁿ	t ⁿ	əntaniḍ	nuḡni	nTni	in
3.f	tənät	(i)t ⁿ t	t ⁿ t	əntanätiḍ	nuḡnti	nTnti	inät

Lecture du tableau :

Les pronoms directs sont caractérisés d'abord par la présence de **t** à la 3e p.sg. et pl. (sauf à la colonne 7, sur laquelle je reviendrai), et de **k** aux sg.2 et pl.2 (où **k** reste occlusif en kabyle). La disposition du tableau permet de constater que, sauf à la 1ère p., où les relations sont moins claires, les pronoms autonomes sont dérivés des affixes par adjonction d'éléments divers (tous ne sont pas représentés ici), ce qui met en évidence l'emploi souvent affectif ou expressif des pronoms autonomes. Aux autonomes reviennent les rôles de prédicat d'une proposition nominale (avec ou sans rhématisation) (ci-dessous a, b) et d'indicateur de thème (c); ils ont aussi une fonction d'appel (« vocatif ») à la 2^e personne. Les affixes figurent dans un certain nombre de constructions nominales plus ou moins figées (Galand, 1966b, p. 290-291; liste partielle pour le kabyle dans Dallet, 1982, p. 1026, n. 1). Beaucoup plus souvent, ils accompagnent un verbe pour noter son complément direct. Quelques exemples :

- (a) touareg **awa näk**, kabyle **d^hn.K [N.K]** « c'est moi » ;
 (b) chleuh **nK a^hiDa** « c'est moi qui suis parti »
 (c) chleuh **nTa iDa** « lui, il est parti » ; **nTa, nzra-t** « lui, nous l'avons vu ».

- Ces affixes sont appelés traditionnellement « pronoms compléments directs de verbe ». Telle est bien, statistiquement, leur fonction dominante. Mais elle n'est en fait qu'un cas particulier parmi d'autres emplois. Il conviendrait de le reconnaître, tout comme on reconnaît aujourd'hui que les autonomes ne sont pas des « pronoms sujets », ainsi qu'on les appelait quelquefois. Les affixes directs sont à l'origine de la conjugaison (d'abord nominale) de l'accompli des verbes de qualité (section 6.4.1.3).
- Colonne 1 : dans certains parlers touaregs méridionaux, le pronom **t** est souvent suivi d'une voyelle **u**, destinée à l'isoler de la consonne suivante, s'il y en a une, ou bien à rendre plus perceptible l'explosion de l'occlusive **t**, si elle se trouve en position finale : **as tu-nəga** « lorsque nous l'avons fait », **nəga-tu** « nous l'avons fait ». La particule d'orientation **d** est traitée de la même façon. Pour le détail, v. Galand, 2008, et cf. 6.2.1.
- Colonne 2 : la présence de l'initiale **i** ou **y** des pronoms kabyles de la 1^{ère} p. semble dépendre des conditions phonétiques. Le cas des autres personnes est plus intéressant : les pronoms ont **i** seulement s'ils suivent immédiatement une consonne radicale du verbe : on dit **ix.d^hm-it** (et non ***y.x^hd.m^ht**) « il l'a fait », mais **x.d^hm.n-t** « ils l'ont fait ». Cette distribution n'a pas reçu d'explication.
- Dans certains parlers et dans certaines conditions, les pronoms qui dans le tableau ont une voyelle initiale, donc ceux de la 1^{ère} personne, prennent un **d** devant cette voyelle : ainsi **dānəy** « nous » en touareg méridional. La plupart des pronoms obliques présentent cette même particularité, qui sera étudiée en 3.2.3.

La colonne 7 (2^e série d'affixes) est celle où le tableau est le plus sommaire. Elle n'est destinée qu'à signaler un important problème dont l'une des données est fournie par le touareg, mais qui se pose aussi dans d'autres parlers. En touareg, cette série est caractérisée notamment par des pronoms de 3^e personne dépourvus du **t** initial, qui s'emploient dans des conditions décrites depuis longtemps, en particulier par Foucauld (1920) et par Prasse (1972, p. 172 et suiv.). Ces pronoms sont choisis lorsqu'ils suivent immédiatement un verbe dont l'accompli présente une alternance vocalique en fin de radical, comme **äsu** « boire », accompli **-swe/a-** : on dit **isw(a)-ē** « il l'a bu », et non **iswa-t** (qui par contre est correct en chleuh). L'alternance finale étant l'aboutissement probable de modifications qui se sont produites plus généralement au cours de l'histoire (par exemple après

la perte d'une radicale faible), on peut se demander si ces perturbations n'ont pas affecté aussi le pronom. Dans ces mêmes verbes, la série 2 apparaît aussi après des thèmes dont le radical ne se termine pas sur une voyelle : inaccompli **isāS-ē** « il le boit ». On peut alors penser que l'emploi de la série 2 a été étendu par analogie, dans les verbes de ce type, aux thèmes qui originellement ne le justifiaient pas.

La question est plus complexe en réalité, parce que de nombreuses monographies montrent que d'autres parlers berbères possèdent aussi une série particulière de pronoms affixes directs, souvent caractérisés par une voyelle **i** dans une partie du paradigme et par l'absence de **t** à la 3^e personne. Mais la distribution des deux séries n'est pas partout la même. Leur présence ailleurs qu'en touareg n'a pas échappé à Prasse (1972, p. 172 et suiv.), qui en fait état dans son commentaire des faits touaregs. Plus tard, c'est Brugnatelli (1993 et 1994, publié en 1998a) qui, sur la base de dépouillements systématiques, a réuni les faits pour montrer qu'on ne peut plus se contenter de les traiter comme autant de curiosités locales, mais qu'ils posent un problème général touchant l'histoire du berbère. Kossmann (1996, publié en 1997a, donc avant la parution du second article de Brugnatelli) a également présenté une étude d'ensemble, à partir de laquelle il propose une reconstruction. On trouvera les données utiles chez ces trois auteurs. Je me limiterai ici à quelques observations.

Pour l'histoire du berbère, la question principale posée par l'existence des deux séries de pronoms affixes directs est celle de leur relation mutuelle. Prasse s'attache surtout à l'analyse des formes, en rapport avec la morphologie du verbe que le pronom accompagne. Kossmann, pour la 3^e personne, pense (p. 76) que la série 2 serait celle des clitiques ; ceux-ci, attachés à un support **t**, auraient donné naissance à la série 1. Celle-ci était donc proprement non-clitique, mais elle aurait reçu des emplois clitiques, ce qui expliquerait que la distribution varie selon les dialectes.

- Cette explication fort ingénieuse soulève pourtant quelques difficultés. En premier lieu, elle suppose un emploi non clitique des pronoms de la série 1, rôle réservé, du moins aujourd'hui, à la série autonome. De plus, l'hypothèse de Kossmann repose en partie sur l'idée que la voyelle **i**, souvent présente dans la série 2 et d'origine « obscure » selon Prasse, serait une voyelle de liaison. Il est exact que le berbère connaît un **i** de liaison, ainsi dans : **da t i Tʒun** « ils le plantent » (versant nord du Grand Atlas) ou, plus couramment encore, dans les particules d'orientation, qui deviennent souvent **id** et **iN** lorsqu'elles suivent une

occlusive. Mais une explication par les besoins de la liaison, comme tout appel à la notion subjective d'euphonie, devrait rester le dernier recours. Kossmann lui-même est embarrassé par l'existence d'un pronom de 3^e personne réduit à la forme **i**, qui serait donc une voyelle de liaison n'ayant plus rien à relier, ce qui oblige l'auteur à supposer une pharyngale ou une laryngale disparue (p. 75). Il faut considérer aussi que dans l'Ahaggar la voyelle est **e** et non **i**, ce qui complique encore le problème. Enfin, même si l'on accepte l'hypothèse, je ne crois pas qu'on puisse l'étayer par l'exemple du pronom complément de nom **is**, sur lequel je reviendrai plus loin.

Brugnatelli, qui s'est beaucoup intéressé aux cas très fréquents où le **t** des pronoms est représenté par **[h]**, ne se prononce pas sur l'origine de **i**. Il observe avec raison que, dans ce domaine où l'analogie a pu jouer dans tous les sens, il est bien malaisé de vérifier les hypothèses, d'autant qu'il s'agit de formes courtes dont l'interprétation soulève des difficultés particulières, que soulignait déjà Marcel Cohen.

- Basset (cité par Kossmann, p. 71, note 1) explique la série 2 par la spirantisation de **t**, qui aurait abouti à **h**, puis à l'effacement. Une telle évolution est bien attestée dans divers parlers, notamment pour l'indice de féminin des noms, mais aussi pour les pronoms personnels. Kossmann objecte qu'on ne peut pas l'invoquer à propos des parlers qui ne connaissent pas la spirantisation et qui possèdent néanmoins la série.
- Une étude détaillée devrait prendre en compte l'existence d'une variante de la série 2, variante attestée notamment à Siwa, où Laoust (1932, p.109) signale un pronom **a** de 3^e personne du singulier, employé seulement après les formes verbales dépourvues d'indice personnel suffixé : **sy-a** « achète-le ». Cette variante est également signalée par Brugnatelli (1993, p. 240). On pourrait songer au support de détermination **a** (valant « ce », « celui », etc.), qui joue un rôle très important dans l'évolution du berbère. Les parallèles typologiques ne manquent pas : des démonstratifs ou des supports ont été délégués dans les fonctions de pronoms de 3^e personne en grec (αὐτόν), en latin (accus. *eum*, etc.) et en français (*le*). Toutefois ce n'est là qu'une piste assez hasardeuse, car l'hypothèse d'un support (qui pourrait du reste être étendue aux pronoms en **i**) n'explique pas la distribution des deux séries pronominales. Il conviendrait aussi d'étudier une éventuelle relation de cette voyelle **a**, placée après verbe, avec la voyelle **a** qui, à Siwa, caractérise certaines formes verbales à valeur résultative (Leguil, 1986, II, p. 107 et suiv.).

3.3.2.2. Pronoms personnels obliques

	Après nom de parenté			Après support a			Après support i	Après préposition		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	touareg	kabyle	chleuh	touareg	kabyle	chleuh	kabyle	touareg	kabyle	chleuh
Sg.										
1	Ø	Ø	Ø	(i)	(iyi)	(Y)	w	i	i	i
2.m	k	ḳ	k	k	ḳ	k	ḳ	k	ḳ	k
2.f	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
3	s	s	s	s	s	s	s	s	s	s
Pl.										
1	k-näy	t-ny	t-ny	näy	ny	ny		näy	ny	ny
2.m	k-wän	t-wn	t-un	wän	wn	wn		wän	wn	un
2.f	kmät	t-ḳ ^w nt	t-unt	kmät	ḳ ^w nt	wnt		kämät	ḳ ^w nt	unt
3.m	s-sän	t-sn	t-sn	sän	sn	sn		sän	sn	sn
3.f	sänät	t-snt	t-snt	snät	snt	snt		sänät	snt	snt

Exemples (les traits d'union ne sont employés que pour montrer l'analyse) :

Colonnes	touareg	kabyle	chleuh
1-3 « son père » (père de-lui)	ti-s	ḥaba-s	baba-s
« leur père » (père d'eux)	ti-s-sän	ḥaba-t-sn	baba-t-sn
4-6 « je lui donnai »	əfkiy ā-s	fkiy a-s	fkiy a-s
7 « sa maison » (maison de-lui)		aXam i-s	
8-10 « chez lui/elle »	ɣur-əs	ɣur-s	dar-s

Lecture du tableau : Le tableau ne donne pas tous les cas possibles, mais il met en évidence l'unité profonde des pronoms obliques, qu'il s'agisse de la correspondance entre les trois langues retenues (touareg, kabyle, chleuh) ou de l'accord entre les trois séries (pronoms après nom de parenté, après support de détermination, après préposition). D'une part, la différenciation dialectale est faible, surtout au singulier où elle se borne aux variations qui découlent des systèmes phonétiques locaux (d'où par exemple le **ḳ** spirant du kabyle ou la réalisation [**un**] de **wn** après consonne en chleuh). On notera pourtant qu'au sg.3.m le touareg de l'Ahaggar et celui de l'Air n'emploient pas **s** après la préposition **n** (N) « de » et disent **ən-ît**, **ən-et** plutôt que **ən-es**, attesté ailleurs (colonne 1) ; ces formes en **-t** n'ont pas reçu d'explication satisfaisante. Au pl.2.f, un élément **k** commun au touareg

et au kabyle, donc sans doute ancien, est absent du chleuh. Aux trois personnes du pluriel, les parlers ne s'accordent pas non plus sur la consonne, **k**, **t** ou **ṭ**, encore inexpliquée, qui sépare le pronom du nom de parenté (colonnes 1, 2, 3). D'autre part, la quasi-identité des formes dans toutes les colonnes suffirait à suggérer qu'elles constituent (constituaient) en fait une série unique et qu'elles ont (avaient) à l'origine une même fonction, celle de complément du nom, du pronom support ou de la préposition (elle-même parfois ancien nominal), à quoi elles sont immédiatement suffixées. Il n'est donc pas surprenant que ces pronoms commutent avec des noms qui prennent l'état d'annexion parce qu'ils assument la même fonction de complément.

Il faut souligner l'intérêt que le système berbère présente sur ce point pour la linguistique générale et pour la typologie, en montrant le rôle fondamental que joue (ou a joué), dans la syntaxe et la morphologie, la *relation entre deux nominaux* (noms ou pronoms) dont l'un complète l'autre, relation dont les langues à cas confient l'expression au génitif. Le fait est d'autant plus notable que l'expression de cette même relation est également déterminante dans la morphologie du nom, où elle est à l'origine de l'opposition d'état (v. 4.1). Qu'on ait bien affaire à cette relation avec les pronoms obliques, c'est ce qu'il faut maintenant montrer.

Je soutiens depuis longtemps (Galand, 1966b, p. 296) que la préposition **i** « à » est arrivée à son statut actuel après avoir été un pronom support signifiant approximativement « ce (de) », « la chose (de) », employé devant nom, tandis que, devant pronom personnel oblique, l'élément **a** prend la place de **i**. Les éléments **a** et **i** sont attestés un peu partout comme pronoms supports. Ce qui peut varier, c'est leur répartition et les emplois que leur ont attribués les divers parlers. Mais l'accord est total dans le cas de la préposition **i** et du pronom en **a** des colonnes 4 à 6, même si le pourquoi de la distribution des deux voyelles reste inconnu. Ainsi s'est constituée une série **ak** « à toi », **as** « à lui/elle », au départ « ce de toi, ce de lui/elle », etc. Toutefois le kabyle emploie aussi **i** devant pronom, du moins au singulier, comme le montre la colonne 7 (qu'on pourrait rapprocher de données observées ailleurs, notamment à Zouara). Mais, alors que les constructions en **i** + nom et en **a** + pronom (**ak**, **as**) désignent le bénéficiaire ou, plus généralement, ce qu'on peut appeler le troisième actant (« à toi », « à lui/elle »), accompagnant donc le plus souvent un verbe (**.fk-as** « donne-lui »), les formations en **i** + pronom (**ik**, **is**) complètent un nom et expriment

généralement la possession. Cet emploi n'est possible qu'avec le pronom singulier : **aXam-is** « maison de-lui », « sa maison ». On peut expliquer le premier type d'emploi par une évolution qui aura fait passer des énoncés comme **.fk i wrgaz ayrum** « donne ce de-homme pain » (soit : « donne ce qui revient à l'homme : le pain ») ou bien **.fk-as ayrum** « donne ce de-lui pain » (soit : « donne ce qui lui revient : le pain ») au sens de « donne le/du pain à l'homme », « donne-lui le/du pain ». Ainsi seront nés la préposition **i** « à » et le pronom oblique **as** « à lui ». Dans le second type d'emploi, le support **i**, aujourd'hui grammaticalisé, intervenait en reprise du nom : **aXam i s** « maison (qui est) ce (de) lui », selon une construction encore bien vivante en touareg avec le support **wa** (**amnis wa nnes** « chameau celui de lui » = « son chameau », mais qui, pour le kabyle **is**, est désormais figée).

Les pronoms construits sur **a** et sur **i** offrent un nouvel exemple du chevauchement des relations que les langues à déclinaison marquent à l'aide du datif et du génitif. C'est ainsi que le chleuh peut dire **ism N-s X** « nom de lui X » ou **ism-as X** « nom à lui X », « son nom est X ». Et les exemples ne manquent pas en dehors du berbère, notamment dans le français parlé : « c'est la faute à Voltaire », « la bande à Bonnot ». À ce propos Pennacchietti (1978, pp. 310, 313), qui adopte mon analyse des faits berbères, cite les multiples emplois de la préposition **li** du sémitique occidental. Prasse (1972, p. 223, note 166) paraît également disposé à considérer la préposition **i** comme un ancien support. Enfin, il n'est pas indifférent que **i** soit la seule préposition consistant en une voyelle, ce qui confirme l'originalité de son origine et de son statut.

La cohérence du système suffirait à garantir l'analyse, mais cette dernière est encore confirmée par l'existence en kabyle de la construction analytique, puisqu'à côté de **i** + pronom on trouve également la formule **i + n** « de » + pronom : **i-n-w [inu]** littéralement « ce de moi », **i-n-k** « de toi », etc., qui peut se substituer à la construction synthétique (**i-w**, **i-k**, etc., sans **n**), mais qui devient obligatoire quand le nom est déjà suivi d'un autre déterminant : **aXam-Ni-inu** « maison en-question ce-de-moi », « cette maison qui est à moi ». Mieux encore, cette formation en **i + n** peut fonctionner, non plus comme complément d'un nom, mais comme prédicat d'un énoncé sans verbe, **inu** « ce de moi » signifiant « (c'est) mien, c'est à moi » (voir aussi Dallet, 1982, p. 1026 ; Naït Zerrad, 2001, p. 129 ; v. aussi ci-dessous, pronoms régimes de prépositions).

- La forme analytique **inu**, en kabyle, peut prendre une valeur expressive, comme dans la chanson **a baba-inu ba**.
- Kossmann (1997a, p. 75) est tenté de considérer la voyelle **i** de certains pronoms directs comme une voyelle de liaison (v. 3.3.2.1). Il cite à l'appui de cette hypothèse – mais en la cantonnant prudemment « au niveau diachronique » – les pronoms obliques comme **is** (notre colonne 7), dont la genèse, on vient de le voir, s'explique tout autrement. La voyelle **i** de liaison n'est guère attestée en berbère que devant des occlusives, ainsi dans l'exemple déjà cité **da t iṭʒun** « ils le plantent », ou dans **ašk-id** « viens vers-ici ». On ne l'attendrait guère devant **w**, **m** ou **s**.

La régularité des faits est brisée à la 1ère personne du singulier, peut-être à cause de la fragilité de la semi-consonne **y** (aussi **w**) qui est la base du pronom correspondant. Bien que Foucauld ait signalé une forme **ahi** (qu'il juge incorrecte) dans l'Ahaggar et Laoust (1912, pp. 49, 84 avec exemple) une forme **ay** dans le Chenoua (à l'ouest d'Alger), on ne trouve généralement pas trace du support **a** pour cette personne. C'est pourquoi les pronoms sont donnés entre parenthèses dans le tableau (colonnes 4 à 6). Pour « de moi », on trouve, non pas ***n-i**, mais **in** en touareg et **inu** en chleuh (on peut toutefois entendre **niw** dans quelques cas); **inu (i-n-u)** appelle la même analyse que le kabyle **inu**.

Pour les pronoms régimes des prépositions, colonnes 8 à 10, l'analyse qui précède s'impose moins nettement, mais je ne la crois pas compromise. Il semble bien que certaines prépositions aient eu à l'origine le statut de nominaux, normalement complétés par les pronoms obliques, et que la construction ait été étendue par analogie à des prépositions qui n'avaient pas ce statut.

- Il n'est pas impossible que **n** ou **N** « de » ait eu aussi le comportement d'un nominal : l'hypothèse a été avancée par Vycichl (1957) et on a vu (en 3.2.1) qu'elle trouve quelque appui en kabyle : **.N.y** « (c'est) nôtre », « (c'est) à nous ». Dans ce cas, il apparaît que **N** n'est pas simplement un relateur et fonctionne plutôt comme noyau du syntagme, tout comme le support **i** de **inu** décrit plus haut. Rappelons le rôle joué dans les dialectes arabes (**mtāc** en Algérie) et dans d'autres langues sémitiques (akkadien **ša**) par des éléments nominaux signifiant quelquefois « chose, propriété », puis grammaticalisés et employés pour construire le nom complément de nom (v. Rubin 2004). Enfin il est intéressant de comparer, comme le fait Prasse (1972, p. 223), la préposition berbère avec l'égyptien **n**, issu d'un adjectif de relation **ny** (donc d'un nominal).

La situation des autres prépositions concernées par les colonnes 8 à 10 est moins claire. On remarquera d'abord qu'il s'agit, non de la totalité des relateurs, mais seulement de ceux qui ont subi une translation totale dans la classe des prépositions et qui expriment les relations les plus fondamentales. Ce sont des éléments fortement grammaticalisés et usés, généralement très courts, parfois réduits à une consonne quand ils régissent un nom, généralement plus étoffés devant le pronom affixe (une liste est donnée pour le kabyle par Louis de Vincennes - Dallet, 1960, p. 85). Certaines de ces prépositions peuvent être rapprochées de noms : ainsi **fL** et ses variantes **fuL**, **fLa** « sur » est inséparable du nom **afLa** « le haut » (lui-même employé comme relateur dans certaines régions); **yif** (et var.) « sur » évoque **eyəf**, **ixf** etc. « tête » (rapport avec **fL** ?); **dar** « chez » (chleuh) pourrait se rattacher à **taDart** « maison » ou « village », etc., lui-même appartenant sans doute à la famille de **idir** « vivre » (et non emprunt malgré la ressemblance avec l'arabe classique **dār** « maison », qui expliquerait mal une forme de pluriel comme **tiydrin** « maisons »). Il est fort possible qu'en pareil cas la préposition, ancien nom en quelque sorte atrophié, ait conservé la construction d'un nominal.

Quant aux prépositions qui ne se prêtent pas à la même explication, on peut admettre qu'elles ont reçu par analogie la construction des précédentes et plus particulièrement celle de **i** et de **n** qui jouent un rôle capital dans le système. C'est là une solution au moins provisoire, tant qu'on n'aura pas établi l'étymologie de tous ces relateurs.

3.3.3. Présentation traditionnelle

L'analyse qui précède cherche à dégager les grandes lignes et, dans une certaine mesure, la genèse du système pronominal. Mais au cours de son évolution, le berbère n'a pas échappé aux accidents et aux « exceptions », dus aux jeux de la phonétique et de l'analogie, qui marquent la vie de toute langue et qui, ne serait-ce que pour les besoins de l'enseignement, demandent à être signalés et décrits. Il est bien évident, par exemple, que les supports **a** et **i** qui sont à l'origine de certaines formations pronominales ne sont plus sentis ni identifiés comme tels. C'est pourquoi la présentation qu'on vient de lire ne cherche pas à éliminer tous les aspects de la description traditionnelle. Cette dernière laisse de côté les indices

personnels, dont elle rattache l'étude à celle du verbe, et distingue généralement :

1. Les pronoms personnels autonomes, dits parfois « pronoms sujets », à tort, puisqu'ils remplissent aussi d'autres fonctions : tableau de la section 3.3.2.1, colonnes 4-6.

2. Les pronoms affixes, « régimes directs » de verbes : tableau de la section 3.3.2.1, colonnes 1 à 3. Rappelons que c'est là leur fonction la plus fréquente, mais non la seule. Ils se trouvent même dans des expressions dépourvues de verbe : kabyle **a-t-a** « ce le ce » = « le voici », chleuh **manza-k-iN ?** « où toi là ? » = « où en es-tu ? » (« comment vas-tu ? »).

3. Les pronoms affixes, « régimes indirects » : cette série, qui accompagne le plus souvent (mais pas toujours) un verbe, est celle du tableau de la section 3.3.2.2, colonnes 4-6.

Un problème est posé par l'existence, dans un certain nombre de parlers, d'une forme particulière prise par les pronoms obliques (mais aussi par les pronoms directs de 1^{ère} personne et par la particule d'éloignement **in**) lorsque les règles de la syntaxe les placent avant le verbe, c'est-à-dire dans les propositions relatives (5.4), dans les propositions dont la construction dérive de celle des relatives (5.4.4.2), ainsi qu'après la particule modale (6.6.3.1) ou la négation (6.7).

Pour le touareg, cette forme est celle que donne la colonne 4 du tableau, précédée de **h** dans le parler de l'Ahaggar et de **d** dans les parlers touaregs méridionaux. La particule modale est alors **e** (au lieu de **ed**) dans l'Ahaggar, **a** (au lieu de **ad**) dans le sud. Voici quelques exemples : alors qu'on dit en chleuh, sans modifier la forme du pronom, **yut-iyi** « il m'a frappé », **ur iyi-yut** « il ne m'a pas frappé », ou encore **sliy-asn** « je les ai entendus », **ur asn-sliy** « je ne les ai pas entendus », le touareg emploie avec les mêmes verbes : **iwät-i**, mais **ur di-iwet**, ou encore **əsley-asän**, mais **ur dasän-əsley** (Niger : Aghali-Zakara, 1996, p. 86-87). Il résulte de là que, dans les propositions comportant la particule modale **a** ou **ad**, des séquences apparemment identiques doivent être découpées différemment selon le parler : chleuh **rad asn-sly** « je les entendrai », mais touareg **a dasän əsləy** (et non ***ad asän**).

Des faits du même ordre s'observent ailleurs : ainsi dans le Djebel Nefousa : **yahk̄a-y-ās** « il lui parla », mais **igû māmmeḱ dās-implū** « il fit

comme il lui avait dit » (Beguino, 1942, pp. 108 et 113). Dans le Rif, on trouve par exemple **ak** « à toi » après verbe, mais **dak** avant verbe, avec quelques flottements, semble-t-il (Kossmann 2000, p. 85, où les colonnes ont été interverties par erreur).

- Le kabyle pose des problèmes particuliers. Si l'énoncé comporte la particule modale **ad**, elle peut être suivie du pronom en **a-**, mais on trouve souvent **ak**, etc. au lieu de **ad-ak**, etc. (Basset-Picard, 1948, p. 149). Sachant que la particule modale présente la forme courte **a** lorsqu'elle est suivie de la particule d'orientation **d** (Basset-Picard, p. 139), on pourrait être tenté de retrouver cette même forme courte dans la séquence [**adak**] et, à l'exemple du touareg, d'attribuer le [**d**] au pronom, par une segmentation en **a + dak**. On pourrait appuyer cette analyse sur des énoncés comme ceux-ci : **d^htawla i d^hiyi^hiyədlən** (mais aussi : **i yi... !**) « c'est la fièvre qui m'a abattu », **ur d^h as-ərriy ara tabraṭ** « je n'ai pas répondu à sa lettre » (Dallet, 1982, p. 125). Le phénomène n'a pas reçu d'explication totalement satisfaisante.

- Pour les formes de pronom en **d-**, deux types d'hypothèses sont en présence : (1) la consonne **d** est là pour opérer une disjonction, ou bien (2) elle s'explique par une fausse coupe pratiquée sur la particule modale **ad** (Ahaggar **ed**) lorsque celle-ci précède le pronom, auquel la consonne aurait été attribuée. La première analyse a été proposée par Dallet (1982, p. 125), qui voit dans la consonne un « morphème disjonctif », et aussi par Chaker (2000, *EB*, art. « Hiatus »). Ce dernier semble considérer que [**d**] fait désormais partie du pronom, si bien qu'on devrait écrire **a das .fk.y** « je lui donnerai », et non **ad as .fk.y**. La seconde hypothèse est celle de Prasse (1972, pp. 177, 178 et 194), pour qui la consonne a été enlevée à la particule **ad** (Ahaggar **ed**) et donnée au pronom. Quelle que soit l'hypothèse retenue, à partir du moment où la consonne **d** est incorporée au pronom, on peut évidemment la trouver aussi dans des environnements sans hiatus et dans des constructions sans particule modale.

Le cas de **h** placé à l'initiale du pronom (Ahaggar) semble un peu différent, du moins pour Prasse, qui, après avoir envisagé un rapprochement avec la particule présentative (**h**)**a** « voici », se demande si les formes en **h-** ne seraient pas primitives. **h** serait tombé en position postconsonantique après verbe. On voit pourtant mal ce que représenterait cette consonne **h** ; il serait surprenant qu'on n'en trouve pas davantage de traces si elle était réellement ancienne. Pour Chaker l'hypothèse d'une disjonction s'impose « sans discussion possible » : solution peut-être un peu trop facile, ici comme dans le cas de la voyelle **i** des pronoms directs. Pourquoi l'élément disjonctif serait-il un **d**, qui n'est pas l'articulation courante en berbère pour rompre l'hiatus et qui néanmoins aurait été retenu par tant de parlars différents ? L'hypothèse d'une fausse coupe semble plus vraisemblable. Elle expliquerait la forme réduite, **a** ou **e**, de la particule modale (mais par ailleurs Prasse note lui-même, p. 174, note 121, que cette forme courte paraît primitive !).

On comprendrait mieux, aussi, pourquoi ces pronoms « étoffés », nés au côté de la particule modale, ne se trouvent qu'avant le verbe. Il semble bien, en tout cas, que la consonne initiale des formes en cause, **d** ou **h**, soit un élément rapporté. Mais on n'oubliera pas que cet étoffement n'affecte que des pronoms commençant par une voyelle (ainsi que la particule d'orientation **in**) et que la position avant verbe ne suffit pas à le provoquer, puisque le kabyle emploie des pronoms sans **d** quand ils suivent la particule modale **ara** ou la négation **ur**. Les faits sont donc très complexes. Sauf erreur, Kossmann (1999) n'a pas envisagé le cas des pronoms dans sa remarquable étude de **h**.

4. Les pronoms régimes de préposition : tableau de la section 3.3.2.2, colonnes 8-10. Déjà Prasse (1972, p. 164) avait été amené à réunir ces pronoms avec ceux qui suivent certains noms de parenté.

5. Les pronoms compléments des noms dits « de parenté » : tableau de la section 3.3.2.2, colonnes 1-3.

6. Les pronoms compléments de noms (autres que les noms de parenté): la reconnaissance d'une telle série ne s'impose que dans le cas de la colonne 7 du tableau de la section 3.3.2.2. En dehors de ce cas, le complément du nom est introduit par la préposition n « de », qui prend souvent la forme tendue N.

LES NOMS

Beaucoup de noms – une majorité, traditionnellement considérée comme la catégorie la plus représentative du nom berbère – distinguent non seulement deux genres (masculin, féminin) et deux nombres (singulier, pluriel), mais aussi deux « états », l'état libre, désigné ici par EL, et l'état d'annexion, EA, qui caractérise essentiellement le nom complément d'un autre nominal. L'opposition d'état semble appartenir à un simple épisode de l'histoire du berbère, ce qui ne signifie pas que cet épisode soit près de s'achever. Il est difficile de dire à quel moment elle a fait son apparition, mais on trouve des noms qu'elle n'affecte pas, les uns parce qu'ils ont gardé la forme qu'ils avaient antérieurement à l'émergence d'une opposition d'état, d'autres, plus tard venus, parce qu'elle ne s'est pas imposée à eux. Enfin, parmi les noms qui l'ont reçue, certains l'ont perdue par suite de l'évolution phonétique ou par effet de l'analogie. La description qui suit présentera d'abord les noms qui sont soumis à l'opposition d'état, puis ceux qui ne la manifestent que partiellement, enfin ceux qui lui sont restés étrangers.

- L'état pris par un nom contribue à indiquer sa fonction dans l'énoncé. Certains auteurs parlent donc de « cas ». Cette terminologie peut être justifiée dans une certaine mesure (Prasse, 1974, p. 11, n. 2). Je préfère cependant, pour éviter toute confusion, la réserver aux langues pour lesquelles elle a été créée, grec et latin, et par extension allemand, langues slaves ou même arabe classique, etc. Pour la syntaxe et surtout pour la morphologie, l'opposition d'état, réduite à deux termes¹, n'a rien de commun avec le système des déclinaisons à désinences. Même là où elle est encore vivante, elle n'a pas permis une plus grande liberté dans l'ordre des mots, contrairement à ce que l'on observe en grec et en latin : ce n'est pas fortuit.

¹ Les deux « cas » de l'ancien français, cas sujet et cas régime, étant hérités du latin, il est assez naturel de leur conserver l'appellation traditionnelle. Encore ne parle-t-on plus de nominatif, d'accusatif, etc.

Si pourtant l'on tenait à mettre une étiquette casuelle sur l'EA, ce serait « génitif », puisque ce cas caractérise très souvent le nominal complément de nominal (voir sections 3.3.2.2 et 5.3). On est bien en présence d'un « rapport d'annexion » au sens où l'entend la grammaire sémitique, mais avec cette différence considérable qu'en berbère c'est le second terme (le complément) et non le premier (le complété) qui prend l'état d'annexion (Galand, 1966a). Cette construction sera examinée plus en détail dans la section 5.3).

4.1. Noms à opposition d'état

4.1.1. Morphologie

Le genre, le nombre et l'état sont notés par un système très complexe de marques (les indices) qui fonctionnent ensemble. Il est important de bien distinguer ce qui revient à chacune d'elles, sans pourtant perdre de vue le résultat global produit par leur association. L'analyse qui suit partira de deux exemples empruntés au kabyle et choisis pour leur caractère représentatif :

1. masculin sg. EL **af̣dis**, EA **w.f̣dis** « masse (outil pour frapper) », pl. EL **if̣disn**, EA **y.f̣disn** ; – féminin sg. EL **taf̣dist**, EA **t.f̣dist** « marteau », pl. EL **tif̣disin**, EA **t.f̣disin** ;
2. masculin sg. EL **aṃšiš**, EA **w.ṃšiš** « chat », pl. EL **iṃšaš**, EA **y.ṃšaš** ; – féminin sg. EL **taṃšišt**, EA **t.ṃšišt** « chatte », pl. EL **tiṃšaš**, EA **t.ṃšaš**.

Les oppositions de genre, d'état et de nombre peuvent prendre d'autres formes, dont le détail n'est pas décrit ici. Les exemples retenus permettent cependant de localiser les marques et de mettre en évidence les mécanismes fondamentaux. La présentation en colonnes montre la « place » réelle occupée par chaque élément et dissipe l'illusion créée en surface par la séquence des phonèmes : par exemple, on voit immédiatement que les semi-consonnes [w] et [y] de l'EA du masculin s'opposent au t du féminin et non aux voyelles [a] et [i] de l'EL. Par conséquent, lorsque ces semi-consonnes sont réalisées [u] et [i], on évitera de dire, comme on l'a fait parfois, qu'au singulier [a] est passé à [u], et d'accorder le même statut à la voyelle [i] de l'EL et à celle de l'EA dans les cas où cette dernière n'est que

la réalisation de **y**. A. Basset avait établi cette distinction dans un article souvent oublié, bref mais décisif (1945, esquissé dès 1932, repris en 1959).

		1	2	3	4	5		1	2	3	4
Sg.	m. EL		a	f	ɖ	is		a	m	š	iš
	EA	w		f	ɖ	is		w		m	š
	f. EL	t	a	f	ɖ	t		t	a	m	š
	EA	t		f	ɖ	t		t		m	š
Pl.	m. EL		i	f	ɖ	n		i	m	š	aš
	EA	y		f	ɖ	n		y		m	š
	f. EL	t	i	f	ɖ	i	n	t	i	m	š
	EA	t		f	ɖ	i	n	t		m	š

La partie gauche du tableau donne l'exemple d'un nom dont le radical est le même aux deux nombres, la partie droite celui d'un nom dont le radical n'est pas le même au pluriel qu'au singulier. La réalisation éventuelle d'un schwa (par exemple [**wəfɖis**]) dans **w.fɖis**) n'est pas notée ; le centre syllabique n'est indiqué que par un point.

Colonnes 1 : indice de genre : Les noms féminins ont un indice **t-** (spirant en kabyle) préfixé. Les masculins se présentent comme des formes non marquées à l'EL et porteuses d'un indice préfixé **w** (> **y** éventuellement) à l'EA ; les colonnes 1 font ressortir l'opposition (qu'on retrouve dans les supports **wa** et **ta**) entre **w**, au masculin, et **t**, au féminin. Ce **w** est donc bien, fondamentalement, un indice de genre, mais il devient aussi un marqueur de l'état par le seul fait qu'il n'apparaît qu'à l'EA, à la différence de l'indice **t** du féminin qui, étant présent dans les deux états, marque seulement le genre.

On verra plus loin que la forme première de l'indice d'état est **w** et que **y** résulte d'une assimilation. La réalisation des indices **w** et **y** obéit à des lois phonétiques qui varient d'une région à l'autre. Dans de nombreux parlars la semi-consonne devient souvent voyelle devant consonne. Cela se produit régulièrement en kabyle (v. 1.2.3.2) lorsque la consonne n'appartient pas à un groupe : **afus**, EA **ufus** « main », pl. **ifaSn**, EA **ifaSn** ; avec une autre structure : **am.zɖay**, EA **um.zɖay** « habitant », pl. **im.zɖayn**, EA **im.zɖayn**. Il y a donc homonymie entre les deux états

lorsque l'indice **y-** est réalisé **i-**, mais la voyelle **i** de l'EL appartient à la colonne 2, la voyelle **i** de l'EA représente l'indice **y** et appartient à la colonne 1 :

		1	2	3	4	5
Sg. m.	EL		a	m.zɔay		
	EA	u		m.zɔay		
f.	EL	ṭ	a	m.zɔay		ṭ
	EA	t		m.zɔay		ṭ
Pl. m.	EL		i	m.zɔay		n
	EA	i		m.zɔay		n
f.	EL	ṭ	i	m.zɔay		i n
	EA	t		m.zɔay		i n

Une consonne tendue est traitée comme un groupe (v. section 1.2.3.2) : **aXam** « maison », EA **w.Xam**. On observe pourtant dans certains parlers kabyles une tendance (aisément perceptible dans les notations de Boulifa, 1913) à réaliser l'indice comme une voyelle devant toute consonne, isolée ou non, et cette tendance est la loi en chleuh : **adrar**, EA **udrar** « montagne ».

- Dans la description des oppositions, la fonction première du **w** comme indice de genre est aisément perdue de vue au profit de sa fonction secondaire comme indice d'état. C'est pourquoi Kossmann, dont l'analyse morphologique du nom dans le parler de Figuig est par ailleurs précise, ne classe **w-** (**u-**) que dans les marques de l'état (1997b, ainsi que p. 72).
- Dire que les noms masculins sont reconnaissables à leur initiale vocalique (souvent **a** au singulier) est une commodité de langage, mais il serait inexact d'en déduire que cette voyelle est la marque du masculin : elle n'est au contraire initiale qu'en raison de l'absence d'une marque de genre.
- Le touareg pose un problème particulier, parce qu'il ne présente pas la marque **w** à l'EA des masculins. Une solution simple consisterait à poser que c'est le support **a**, et non **wa**, qui a été préfixé au nom masculin, tandis que **ta** était préfixé au nom féminin. Puisque la voyelle **a** n'est pas une marque de genre, l'hypothèse d'un masculin non marqué comme tel conviendrait bien. Toutefois Prasse (1974, p. 16) a considéré certains faits comme des traces de l'existence d'une marque **w** dans un stade antérieur du touareg (on en verra ci-dessous un exemple dans la section « Genèse de l'état d'annexion »). Chaker (1988, 1995a) conteste les premiers arguments avancés, mais ne dit rien des nouveaux indices découverts par Prasse dans la poésie (1989, 1, p. 42) et complétés, depuis l'étude de Chaker, par

Brugnatelli (1997) et de nouveau par Prasse (2002, p. 381-382). Brugnatelli relève dans des contes de l'Aïr (Petites Sœurs 1974, p. 73) l'expression figée **ta n wazzəlləg** « celle de gauche » = « le côté gauche », où la labiale **w** est conservée (la gémination de **z** et de **l** serait à vérifier, mais **w** ne peut guère résulter d'une erreur d'écoute).

Colonne 2 : indice d'état : La voyelle marque l'EL par sa présence, l'EA par son absence (d'où le terme « voyelle non constante » adopté par Basset). Dans les exemples, l'opposition entre **a** (au sg.) et **i** (au pl.) contribue à noter le nombre, mais ce n'est pas (ou ce n'est plus) sa fonction essentielle puisque de toute façon le nombre est marqué par d'autres procédés qui fonctionnent même quand cette voyelle est absente.

- La combinaison sg. **a** / pl. **i** est la plus fréquente, mais non la seule. De nombreux noms présentent à cette place, même au singulier, une voyelle **i** que Vycichl explique par l'harmonie vocalique (1955 notamment).
- Le touareg, dont on vient de voir qu'il ne présente que des traces de l'indice de genre **w** à l'EA, soulève également des problèmes relatifs à l'indice d'état. Les noms en **i-** non constant (qui sont généralement des pluriels) répondent bien à ce qu'on attend : la voyelle **i** tombe à l'EA et l'on a par exemple **bəraḏän**, EA de **ibəraḏän** « jeunes garçons » ; mais au singulier, alors qu'on pourrait attendre, en face de l'EL **əbərəḏ**, un EA ***bəraḏ** en vertu du même mécanisme (chute de la voyelle et absence d'indice **w-**), c'est **əbərəḏ** qui est attesté, avec une voyelle initiale **ə-** qui, devant un groupe de consonnes, pourrait être un simple appui, mais non devant la consonne unique de l'exemple cité. Pour ces questions, je ne peux que renvoyer aux travaux de Prasse, seul auteur (avec Heath, plus récemment) à s'être attaché au détail des faits.

Colonne 3 : radical du nom : La racine, incluse dans le radical, situe le nom dans un champ lexical et le schème fournit en principe des indications d'ordre grammatical sur son identité (nom d'action, nom d'agent, d'instrument, etc.). Racine et schème ont été définis en 2.2. Il faut tenir compte des perturbations subies par le système au cours de l'histoire (accidents phonétiques, action de l'analogie, glissements d'une catégorie à l'autre, etc.). Le lexème n'est pleinement identifié que lorsqu'il est complet, c'est à dire pourvu aussi des indices ; encore faut-il excepter les cas d'homonymie. Le rôle des indices préfixés ou suffixés au radical n'est pas toujours strictement grammatical et, dans certains cas, ils collaborent aussi au lexique : en chleuh, par exemple, **udi** est le « beurre fondu », son

féminin **tudit** le « beurre frais », **asaru** désigne une « rigole d'irrigation » tandis que **tasarut** est une « clef ».

Certains noms, comme **afdis** (v. tableau), ont un même radical pour les deux nombres, d'autres, comme **amšiš**, ont au pluriel, dit « pluriel interne », un radical différent de celui du singulier. En principe le genre n'influe pas sur le comportement du radical ; il y a des exceptions. Il n'est pas possible de prédire avec certitude le groupe dans lequel un nom sera rangé et il ne semble pas que l'opposition entre les deux types de pluriel s'accompagne, aujourd'hui du moins, d'une opposition sémantique. Du reste, l'analogie aidant, un même nom n'appartient pas nécessairement au même groupe dans tous les parlers : ainsi le pluriel de **adrar** « montagne » est **idrarn** en chleuh, mais **idurar** en kabyle. Dans les noms à pluriel « interne », l'opposition de nombre repose le plus souvent sur une alternance vocalique, le pluriel présentant fréquemment une voyelle **a**, interne ou finale (**agdur** « cruche », pl. **ig^wdar**). Un type fréquent est celui de **agadir**, pl. **igudar** « grenier fortifié » (chleuh), à vocalisme **u--a**. À cela peut s'ajouter une alternance de tension consonantique. Il n'est pas rare que plusieurs procédés se combinent et que, par exemple, un nom forme son pluriel à la fois par adjonction d'une désinence et par changement de schème, avec ou sans alternance de tension (la consonne tendue appartenant soit au singulier, soit au pluriel), comme le montrent **ifri** « grotte », pl. **ifran**, **agLid** « roi », pl. **igldan**, ou encore **afus** « main », pl. **ifaSn**. On trouvera des exemples de ces multiples formations dans les monographies.

Colonne 4 : indice de genre : Au singulier, beaucoup de noms féminins ont un indice **-t** suffixé. La comparaison avec l'arabe et, en berbère même, avec les noms de nombres suggère que cette marque **-t** est héritée d'un état ancien. Elle manque dans un certain nombre de noms dont le radical se termine sur une voyelle (**tigMi** « maison »), mais sans être nécessairement exclue par la présence d'une voyelle finale (**taydit** « chienne »). – Cette marque **-t** ne paraît pas au pluriel. Une voyelle **i** figure à la colonne 4 dans la syllabe finale des pluriels à désinence des noms féminins. Cette voyelle fonctionne donc, en synchronie, comme marque du genre, mais il est fort douteux que ce soit là son rôle premier. On constate du reste qu'elle manque dans les pluriels « internes » féminins. A. Basset pensait, sans doute à juste titre, que le berbère n'a pas toujours connu l'opposition de genre au pluriel des noms, opinion confortée par quelques témoins anciens

comme le chleuh **tīyaṭn** « chèvres », **taṭn** « brebis », qui, lorsqu'ils n'ont pas subi de réfection analogique, ne présentent pas la finale **-in** des féminins.

Colonne 5 : indice de nombre : Les pluriels à désinence, comme **ifḍisn**, ont une marque **n** suffixée, que l'on trouve également avec cette valeur dans le système verbal. Les pluriels « internes », déjà caractérisés par leur schème, n'ont pas besoin de cet indice. Rappelons toutefois que de nombreux noms combinent un schème spécial de pluriel avec la désinence **n**.

- La *formation des pluriels* varie beaucoup et les deux exemples présentés dans le tableau ne reflètent pas la complexité des données. Celle-ci tient d'abord à la *multiplicité des schèmes*, le radical pouvant compter de une à quatre consonnes ou davantage, accompagnées de jeux vocaliques divers.

Dans les pluriels à désinence, l'indice **n** se présente souvent sous des formes plus étoffées, **(a / i)wn**, **(a / i)tn**, (fém. **(a / i)win**, **(a / i)tin**), ou encore **an** (fém. **in**). La diffusion de ces éléments s'explique souvent par de fausses coupes. À partir de noms comme **amksa** « berger », pl. **imksawn**, dans lesquels le **w**, perdu à la finale mais conservé au féminin (**tamksawt**), appartenait au radical, on a pu créer une désinence **-awn**, appliquée ensuite à des radicaux qui n'avaient pas la semi-consonne : ce pourrait être le cas de **ixfawn**, pluriel de **ixf** (ou variantes) « tête ». De même, la désinence **-an**, qu'on trouve par exemple dans **iḍuḍan**, pl. de **aḍaḍ** « doigt », peut résulter d'une réinterprétation de la séquence formée par un radical en **-a** et l'indice **-n** (**ifran**, pl. de **ifri** « grotte »). A. Basset (communication personnelle), au cours de ses enquêtes en Kabylie, a même obtenu un pluriel **isrḍaṭn** (de **asrḍun** « mulet », montrant que la finale du pluriel attendu **isrḍan**, dans lequel **n** est une consonne radicale, avait été prise pour une désinence et remplacée par une autre désinence : preuve des effets infinis de l'analogie ! Il est parfois malaisé de décider si la finale **-an** d'un pluriel masculin représente la combinaison d'un schème à voyelle **a** avec le suffixe **n** ou bien la désinence **-an**. Le féminin, quand il existe, peut fournir un critère : on attend **-atin** (ou var.) dans le premier cas, **-in** dans le second : **tifratin** « petites grottes », fém. de **ifran** (pl. de **ifri** « grotte »), mais **tifrxin** « fillettes », fém. de **ifrxan** (pl. de **afrux** « garçon »). Toutefois, ici encore, il faut compter avec les perturbations dues à l'analogie.

- On rencontre – surtout en touareg, semble-t-il – des pluriels comme **tifir** (sg **tafirt** « mot »), qui ne sont marqués ni par l'indice **-n** ni par une alternance vocalique du radical, la première voyelle seule subissant une alternance.

- La marque d'état d'annexion **y** au pluriel (colonne 1) demande une explication. Une opposition entre un singulier **w** et un pluriel **y** n'étant pas connue ailleurs en berbère, il faut considérer que **y** n'est ici que la forme prise par **w** dans un

environnement particulier. Cet environnement est très visible dans les noms en **i** constant, qui seront examinés plus loin : le groupe ***wi-** passe à **yi-** par suite d'une banale assimilation, comme Basset (1945, repris en 1959, p. 86) l'avait bien vu. Mais la solution est moins immédiate dans le cas, illustré par **ifḍisn** (tableau), où la voyelle **i**, n'étant pas constante, doit disparaître à l'EA. On pourrait attendre un EA ***w.fḍisn**, alors qu'on a **y.fḍisn**. Basset était tenté de voir dans cette substitution d'une palatale à une vélaire un effet de l'analogie, sur le modèle de l'EL. C'est l'explication également admise par Chaker (1988 : 686). Mais, si l'analogie était seule en cause, on ne voit pas pourquoi elle n'aurait pas joué pleinement : or, si les deux états du nom sont effectivement confondus dans les parlers du Maroc méridional et central (où le traitement local des semi-consonnes donne un EA **isrdan** et non ***ysrdan**), l'EL en **i-** et l'EA en **y-** restent distincts en kabyle. Il est donc plus probable que l'assimilation de **w** à **i** s'est produite ici, comme dans les noms à voyelle constante, à une époque où la voyelle **i** n'était pas encore tombée, et qu'après la chute de la voyelle la semi-consonne a conservé l'articulation palatale qu'elle avait prise : ***wi** > ***yi-** > **y-** (mais **i-** dans certaines régions !). La solution est donc, une fois de plus, d'ordre diachronique.

4.1.2. Genèse de l'état d'annexion

La genèse de l'opposition d'état fait problème et l'on est réduit à des hypothèses pour rendre compte de ses deux manifestations fondamentales : 1) absence (EL) ou présence (EA) de la marque **w-** (ou de ses allomorphes) au masculin ; 2) présence (EL) ou absence (EA) de la voyelle initiale, aux deux genres.

4.1.2.1. La marque **w** du masculin (et ses allomorphes) :

S'agit-il d'une marque qui, d'abord soudée au nom dans tous les cas, aurait disparu dans certains emplois et subsisté dans les autres ? Ou d'une marque qui aurait été ajoutée au nom lorsqu'il remplit les fonctions qui demandent aujourd'hui l'EA ?

On a depuis longtemps remarqué que la syllabe initiale des noms évoquait très fortement les supports de détermination (dits généralement « démonstratifs » : v. 3.2) **a**, **wa**, **ta**, etc. Brugnatelli (1997, p. 145) a rappelé que l'idée était déjà chez Laoust (1920, p. 486). Prasse (2002, p. 373) l'a retrouvée encore plus loin de nous, chez Stumme (1899). Mais elle doit à Vycichl (1957) son plein développement et sa diffusion. Selon lui, les éléments **wa**, **wi**, **ta**, **ti**, accolés au nom et jouant le rôle d'articles auraient fini par s'agglomérer à la forme nominale, perdant ainsi leur fonction propre. Le phénomène est connu dans d'autres langues et son

occurrence en berbère est tout à fait plausible. L'explication fait également appel à un phénomène phonétique : dans le cas des masculins, la semi-consonne **w** du « démonstratif » ou « article » (**wa**, **wi**) se serait effacée à l'initiale du nom complété par un autre (le complété venant le premier), mais elle se serait trouvée protégée à l'initiale du nom complément, puisqu'elle se plaçait à l'intérieur du syntagme : d'un groupe #**w---w---** on serait passé à #**---w---**. La faiblesse des labiales en berbère a été signalée depuis longtemps (v. déjà Marcel Cohen, 1947, p. 165). Même si cette faiblesse touche surtout l'occlusive **b**, on peut admettre que la semi-consonne **w** est également assez fragile, du moins lorsqu'elle n'est pas tendue. Cependant il existe, notamment au Maroc et surtout dans le vocabulaire de la faune et de la flore, de nombreux noms qui, pour une raison inconnue, présentent une initiale **w** en toute fonction, échappant ainsi à l'opposition d'état (ex : **waṛZuz** « guêpe »). Vycichl voit en eux les témoins d'un ancien état de la langue, dans lequel le pronom support était déjà accolé au nom, mais n'avait pas encore perdu la semi-consonne **w**. Quant aux noms composés de deux éléments, un complété et un complément, comme Mزاب **ayəsdīs** « gros os », « côte » ([**i**]yəs + [**i**]dīs, littéralement « os du côté »), dans lesquels n'existe aucune trace du pronom support devant le deuxième élément, ils remonteraient à un stade encore plus ancien, antérieur à la fixation du pronom au nom. Plus tard, lorsque cette fixation s'est produite, elle n'aurait affecté que le premier nom, la composition étant mal perçue, comme le montre la variante à métathèse **izydīs**. Au Mزاب, selon Delheure (1984, p. 155), le syntagme non figé traduisant « os du côté » serait aujourd'hui **iyəs yidīs**, avec le second nom à l'EA.

- En conservant l'idée qu'un élément du type « article » s'est agglutiné au nom, on pourrait tenter une autre hypothèse. Je ne la mentionne que pour être assez complet, mais je ne la retiendrai pas. On a vu à la section 3.2.2 que : (1) le support **a** n'est par lui-même ni une marque de genre ni une marque de définitude (c'est clair en touareg, mais perceptible ailleurs aussi) et que : (2) le support **wa**, par le seul fait de porter une marque explicite du masculin, prenait la valeur du défini. L'élément **a**, caractérisé par la proposition (1), aurait suffi pour actualiser un nom du genre masculin, puisque normalement ce genre n'est pas marqué, puis **a** se serait soudé au nom, donnant la forme qui devait devenir l'état libre : **a** + **mšiš** > **amšiš**. Lorsque ce nom était déterminé par un autre, il se trouvait suffisamment défini par ce complément et gardait cette même forme. Si par contre, occupant la

seconde place du syntagme, il complétait un autre nom et s'il fallait lui donner explicitement la valeur du défini, on pouvait remplacer **a** par **wa**, lui donnant la forme qui devait devenir l'état d'annexion : ***aqRu** ***wamšiš** « la tête du chat » (exemple fictif supposé antérieur à la chute de la voyelle **a** et à l'emploi de la préposition **n**). Dans l'hypothèse envisagée, on aboutissait donc à une construction exactement parallèle à celle de l'arabe classique, dans laquelle seul le nom déterminant prend l'article : **kitābu l-waladi** « le livre de l'enfant » (cf. du reste l'anglais « the boy's book » !). Toujours dans cette hypothèse, le cas d'un nom féminin serait différent, puisque le genre féminin est marqué, ce qui entraîne la préfixation du féminin **ta** dès l'état libre. En orientant la recherche dans cette direction, on ne serait plus obligé, comme Vycichl, de supposer que l'initiale du nom masculin était d'abord une semi-consonne **w-**, qui par la suite aurait disparu dans tous les parlers. En revanche, on ne rendrait pas compte des noms en **wa-** qui ne distinguent pas deux états et, surtout, on se heurterait à d'autres difficultés. En effet, si l'on peut comprendre qu'un nom déterminé par un autre n'ait pas eu besoin de la marque du défini, on ne voit pas pourquoi il n'aurait jamais reçu cette marque quand il n'avait pas de complément, ni pourquoi, inversement, le nom complément d'un autre aurait conservé cette marque même s'il était indéfini (restant donc sans article en arabe classique). Il est vrai que ce dernier cas est probablement moins fréquent, si bien qu'on pourrait imaginer que l'emploi des formes définies a été généralisé par analogie. Mais l'explication demeurerait compliquée et problématique. Son principal intérêt résiderait dans le parallélisme (dû au contact ou à un héritage commun ?) qu'elle permettrait d'établir avec la construction arabe.

• Prasse (1974, repris et développé en 2002) pense que le « préfixe d'état » est un ancien pronom démonstratif « devenu indicateur de rapports syntaxiques déterminés » (p. 12). Il conteste fermement (2002, p. 374) que la semi-consonne **w** ait d'abord été présente à l'EL et il entreprend de réfuter un à un les exemples avancés par Vycichl en faveur d'un ancien « article défini ». Il serait oiseux de répéter ici le détail de la discussion. Prasse se montre sévère pour la thèse de « l'article » défini. Il est pourtant très admissible que cet « article », une fois agglutiné, perde sa valeur : le français admet aussi bien « un lierre » que « le lierre », l'origine « l'ierre » étant oubliée, et l'on comprend que les parlers berbères cherchent à se doter d'une nouvelle marque du défini : v. par exemple le chleuh **argaz Li** « l'homme en question », comme Prasse le rappelle (2002, p. 378) en citant justement Vycichl (1986). Ce que l'on peut retenir de cette polémique, si l'on ne s'arrête pas trop à la querelle terminologique (« article », « démonstratif », « pronom support », etc.), c'est que Vycichl et Prasse admettent tous deux (comme beaucoup d'autres) que la syllabe initiale du nom berbère canonique est un élément rapporté.

Prasse cherche à expliquer l'opposition d'état par l'évolution et la réinterprétation de faits de syntaxe, ce qui est certainement la bonne direction à

suivre. Mais il songe à diverses constructions éloignées, me semble-t-il, des emplois actuels de cette opposition. Il évoque (1974, p. 12) un énoncé nominal comme **təla-hin amaḍal warəy** « propriété de-moi terre celle-ci », « cette terre est ma propriété », qui aurait été d'abord **təla-hin a maḍal warəy** « propriété de-moi ce terre celle-ci ». Pourtant cette construction, à supposer qu'elle ait existé sous cette forme, aurait-elle été assez fréquente pour justifier la fusion de **a maḍal** en une seule unité ? Quant à l'EA, Prasse l'explique à partir d'une séquence (d'un type encore bien représenté aujourd'hui) comme **aw + wa + xamūk**, « fils celui d'Akhamouk », qui serait passée à **aw** « fils » + ***waxamūk** (désormais état d'annexion), par agglutination de **wa** au nom qui suit, puis à l'actuel **agg axamūk**. La « gémination » (pour moi tension) de **g** serait due au contact de deux **w** et montrerait donc que le touareg a connu un état d'annexion en **w-** au masculin. Ce dernier point est recevable, même si l'on peut attribuer aussi la tension de la consonne à sa position intervocalique, mais il est plus difficile d'admettre que la soudure de **wa** au nom se soit produite dans la construction citée, parce que le référent de **wa** est ici **aw** « fils » et non **xamūk**. Si **xamūk** était un nom de femme, on aurait quand même **wa**, et si l'on parlait de la fille et non du fils, on aurait **ta**. Dans ces conditions l'agglutination du support et du nom aurait eu peu de chances de se produire.

- D'autres études encore ont été proposées. Allaoua (2002), par exemple, essaie de concilier les thèses de Vycichl et de Prasse. Pour l'instant, la théorie adoptée et diffusée par Vycichl reste à mes yeux la plus simple et la plus vraisemblable. On peut noter au passage que, bien avant Vycichl, Basset (1945, repris en 1957, p. 88-89), toujours si prudent et si exigeant, n'était pas hostile à l'idée d'un « article ». Plus récemment, Mettouchi (2006), s'appuyant en particulier sur les emplois de l'état d'annexion après préposition (après **sg** qui note l'origine) et adoptant la terminologie des cas, propose d'interpréter l'état d'annexion non seulement comme un ancien « génitif », mais comme un ancien « ablatif », qui répondrait à une opération d'extraction (p. 126). Cette explication un peu abstraite devra être conciliée avec ce que l'on croit savoir de la genèse de la marque d'état.

- Chaker (1988, p. 686-695, répété en 1995, p. 39-52) a suggéré un « modèle » explicatif tout différent. Mais sa reconstruction repose sur des hypothèses qu'il ne justifie pas et sur des postulats difficilement acceptables : d'où les commentaires négatifs qu'elle a inspirés à Brugnatelli (1997), puis à Prasse (2002), commentaires après lesquels il suffit de signaler quelques-unes des difficultés qu'elle soulève. Rien en effet ne permet de croire que l'élément **a**, une fois préfixé au nom dans une première phase, lui ait conféré la valeur de « défini », comme l'auteur le dit. Il serait étrange que, dans une phase ultérieure, l'élément **w** se soit trouvé associé au « non défini », ce qui ne correspond à aucune des valeurs qu'on lui connaît par ailleurs : cet élément aurait été ajouté au nom complément à partir du moment où ce dernier présentait souvent une initiale **a** constante et risquait donc, selon l'auteur, d'être confondu avec les noms « définis » en **a** ; mais le même risque existait pour

les féminins en **ta-**, qui pour autant n'ont pas reçu de nouvelle marque du « non défini ». Au demeurant, on ne voit pas pourquoi, au départ, le nom serait « toujours 'non défini' quand il est déterminant » (1988, p. 692).

Un enseignement semble devoir être tiré de l'étude et de la critique des hypothèses qui viennent d'être examinées : c'est qu'on se heurte à des difficultés quand on fait intervenir la notion de définitude dans la genèse de l'opposition d'état. Cela est dû au fait que le syntagme complété / complément admet des combinaisons variées d'éléments définis ou indéfinis : « la maison du roi », « la maison d'un roi », « une maison du roi », « une maison d'un roi ». On ne peut rendre compte de toutes ces combinaisons à la fois si l'on postule dès le départ, comme l'ont fait (en sens inverse l'un de l'autre) Prasse et Chaker, le caractère défini ou indéfini de l'un des deux éléments. On pourrait objecter à ma remarque qu'elle se concilie mal avec l'idée que la syllabe initiale des noms provient des supports de détermination : en effet, dans le système de ces supports, la définitude joue un rôle puisque **wa** s'oppose clairement, par son caractère défini, à **a**, non défini (cette opposition, plus claire en touareg, n'est pas inconnue ailleurs). En fait, il n'y a pas là contradiction, parce que le support **wa**, d'abord employé comme déterminant du nom (comme « article » si l'on veut), aura normalement perdu sa valeur de défini lorsque, soudé au nom, il sera devenu partie intégrante de ce dernier. J'ai déjà cité, comme exemple, le français « lierre » qui a incorporé l'article défini « l(e) » et accepte aussi bien d'être déterminé par « un » que par « le ».

En fin de compte, il me semble assez vraisemblable qu'un simple accident phonétique soit à l'origine du rôle que **w**, d'abord simple indice de genre, a fini par jouer dans l'opposition d'état. Mais cela implique aussi que l'opposition d'état est née dans des conditions syntagmatiques définies : noms ordonnés en séquence immédiate, courbe intonative assurant l'unité du groupe et, sans doute, particularités accentuelles qui nous échappent.

4.1.2.2. Chute de la voyelle d'état à l'EA :

Brugnatelli (1997, p. 143) écrit que la chute de la voyelle initiale à l'EA devrait recevoir une attention plus grande dans les tentatives de reconstruction. Si pourtant cette chute paraît être un peu oubliée, la raison en est qu'elle n'a trouvé jusqu'ici aucune explication décisive. Il est tentant

de l'attribuer aux déplacements d'accent que provoquait la mise en séquence de deux nominaux, l'un complétant l'autre. On sait que l'accent a joué un rôle important dans le rapport d'annexion en sémitique (où toutefois c'est la forme du premier nom qui est modifiée). Mais il est difficile d'être plus précis, puisqu'on ignore tout de l'accentuation des parlers anciens et beaucoup de celle des parlers actuels. Brugnatelli (p. 146-147), qui propose quelques réflexions à ce sujet, rappelle lui-même que les études sont « encore insuffisantes » sur ce point. La marque de genre **w** était déjà en place lorsque la chute de la voyelle a eu lieu, car le passage de [w] à [y], dû à une assimilation, ne peut s'expliquer que par la co-occurrence de [w] et de [i] : [wi] > [yi]. On ne dispose pas du même indice pour le masculin singulier **wa**, ni pour le féminin **ti**, mais on peut admettre que la voyelle s'y est maintenue aussi longtemps que dans **wi/yi**. Jusqu'à l'effacement de la voyelle, les noms ont donc connu un système comparable à celui qui est aujourd'hui le propre des noms à voyelle constante, étudiés ci-dessous.

4.1.3. *Perte de la voyelle initiale*

La *perte* de la voyelle initiale ne doit pas être confondue avec la *chute* de la voyelle non constante dans le mécanisme courant de l'opposition d'état. Le berbère possède des noms qui commencent par une consonne (il ne s'agit pas ici de l'indice **t-** du féminin), mais n'en connaissent pas moins l'opposition d'état, parce qu'ils ont un EA. On trouve ainsi côte à côte, dans un texte de l'Aurès, l'EL m.sg. **zaw** « chevelure » et l'EA **uzaw** (Lafkioui/Merolla, 2002, p. 128). Ces noms doivent être distingués de ceux de la section 4.2, qui ne participent pas à l'opposition d'état. Les noms mentionnés ici se rencontrent surtout (ou uniquement ?) dans les parlers dits « zénètes », Aït Seghrouchen (Bentolila, 1981, p. 48-49 : masc. EL **fus** / EA **ufus** « main », fém. EL **tfust** / EA **tfust**, avec neutralisation de l'opposition d'état, mais au pl. EL **tifaSin**, EA **tfaSin**), Aurès, Figuig (Kossmann, 1997b, p. 72, qui précise que l'absence de voyelle n'est observée qu'au singulier, m. ou f.), etc. Il s'agit d'un phénomène relativement « récent », que Basset (1952, p. 26) met en liaison avec la structure du mot, la chute de la voyelle s'étant produite devant une consonne « brève » (pour moi : non tendue) suivie d'une voyelle autre que schwa. L'absence de voyelle dans l'EL de ces noms ne ressortit pas à la

syntaxe et n'est pas du même ordre que la chute de voyelle qu'on observe dans l'EA du type classique.

4.1.4. Noms à voyelle constante

De tous les écarts par rapport aux prototypes, le plus grand est la *constance de la voyelle de la syllabe initiale*, que l'on observe dans beaucoup de noms à voyelle **a** ou **i** et dans tous les noms à voyelle **u**. L'EA conserve la voyelle de l'EL : chleuh m. EL **aZan** « enfant », EA **waZan** (et non ***wZan**), f. EL **taZant**, EA **taZant** (et non ***tZant**) ; – m. EL **ilf** « sanglier », EA ***wilf** > **yilf**, f. EL **tilft**, EA **tilft** ; m. EL **uŠn** « chacal », EA **wuŠn**, f. EL **tuŠnt**, EA **tuŠnt**. Ces exemples montrent que les noms à voyelle constante doivent bien être considérés, eux aussi, comme soumis à l'opposition d'état, mais on voit également que la constance de la voyelle réduit la portée de cette opposition. Elle est maintenue au masculin grâce à la préfixation de **w**, mais elle se trouve neutralisée au féminin, qui conserve la voyelle et ne dispose pas de la marque **w**.

Le comportement de la voyelle — son caractère constant ou non constant — est indépendant du nombre et n'est pas nécessairement le même au pluriel qu'au singulier. Il n'est pas rare qu'un singulier à voyelle constante ait un pluriel à voyelle non constante, comme cela se produit pour le chleuh **akal** « terre », EA **wakal**, pluriel EL **ikaLn**, EA **ikaLn** (< ***ykaLn**) et non ***yikaLn**.

- Le touareg n'ayant pas (ou n'ayant plus) la marque **w** à l'EA des noms masculins, les noms à voyelle constante n'y présentent pas (ou n'y présentent plus) l'opposition d'état : **ānu** « puits » est la forme unique du masculin singulier (cf. chleuh EL **anu**, EA **wanu**), de même que **tānut** est (comme **tanut** en chleuh) la forme unique du féminin sg.
- L'existence d'un nombre important de noms à voyelle constante n'est pas totalement expliquée. Basset (1945, repris en 1959, p. 87-88 ; 1952, p. 27-28) a mis cette constance en relation avec des phénomènes d'alternance vocalique préradicale dans certaines formes verbales, ce qui suggère qu'elle serait la conséquence d'un accident survenu à une première radicale « faible », dont l'effacement, survenu dans des conditions dont le détail n'est pas clair, aurait par compensation fixé la voyelle d'état. On pressent le phénomène dans le cas d'une forme comme **ufuy** (à **u-** constant), nom d'action de **Fy** « sortir », dérivé **Sufy** (en chleuh et ailleurs), famille pour laquelle on peut poser une racine de type ***wfy**. On comprend mieux, alors, que la plupart des noms à voyelle constante soient des

monolithères ou des bilitères « récents », construits sur des racines dont la première consonne a aujourd'hui disparu ou se trouve pour ainsi dire cachée sous la voyelle. Mais, à partir de là, la constance de la voyelle a certainement été étendue par analogie à d'autres noms, sans autre justification qu'une certaine ressemblance de la structure. Aussi Mitchell (1953, dans un cadre théorique tout différent) a-t-il pu chercher une relation entre le traitement de l'initiale et la structure du reste du nom. Quoi qu'il en soit, les descriptions purement synchroniques (par exemple Dell et Jebbour, 1991, p. 124, ou encore Kossmann, 1997b, p. 73) sont légitimement amenées à traiter la voyelle constante comme un élément du « thème » (ce que j'appellerais le radical), alors que la voyelle non constante est un indice nominal préfixé : cela aussi, Basset l'avait pressenti ! Pour résumer, en gardant les exemples déjà cités, on considérera donc que le radical du nom à voyelle non constante **amšiš** « chat » (EA **w.mšiš**) est **mšiš-**, tandis que le radical du nom à voyelle constante **aZan** « enfant » (EA **waZan**) est **-aZan-**. La conséquence de cette analyse est que, si l'on transporte **aZan** dans le tableau donné plus haut, on n'a aucune voyelle d'état à placer dans la colonne 2 ; au masculin, c'est l'opposition Ø / **w** (colonne 1) qui reçoit la charge de marquer l'état en même temps que le genre, mais au féminin **taZant** l'indice de féminin **t** est permanent, si bien que les deux états ont la même forme :

	1	2	3	4	5
Sg. m. EL			aZan		
EA	w		aZan		
f. EL	t		aZan	t	
EA	t		aZan	t	

4.2. Noms sans opposition d'état

4.2.1. Noms en wa-

J'ai déjà mentionné les noms, assez nombreux dans le lexique de la faune et de la flore sauvages, qui, pour une raison inconnue, ont reçu et conservé « l'article » **wa-** sans pour autant subir le traitement qui aurait conduit à une opposition d'état. Ils conservent en permanence la semi-consonne **w-** et la voyelle qui la suit : chleuh **wagrzam** « panthère », **warZuz** « guêpe » et le pluriel est formé à l'aide du préfixe **id** : **id-wagrzam**, **id-warZuz**. On rencontre parfois des doublets qui présentent les formes classiques des noms à opposition d'état : ainsi EL **agrzam**, EA **ugrzam**, plur. EL **igrzamn**, EA **igrzamn**.

Cette catégorie de noms ne semble pas avoir d'équivalent au féminin. Les féminins à voyelle constante, en **ta-** par exemple, ne forment pas leur pluriel en **id-**.

- Brugnatelli (1998b) a présenté et commenté une longue liste de noms en **wa-**.

4.2.2. *Survivances*

Quelques noms sont restés comme les témoins d'un stade antérieur à l'opposition d'état et ne présentent pas la voyelle initiale. Leur ancienneté semble garantie par le fait qu'ils appartiennent à des parlers (Maroc, Kabylie, etc.) qui ne connaissent pas la perte de la voyelle d'état dans les conditions décrites plus haut (section 4.1.3). Il s'agit donc d'un autre phénomène. On cite généralement **laz** « faim » ou **fad** « soif ». Peut-être faut-il mentionner ici le cas des noms comme **šītān** « vaches », relevé dans le touareg de l'Aïr alors que l'Ahaggar dit bien **tisīta**. La forme sans **ti-** se retrouve dans le composé **SuM-sitan** littéralement « tête-vaches », nom donné en chleuh à un grand lézard (Destaing, 1940, p. 24), dans un parler qui désigne par **tisitan** des « vaches bonnes laitières » et où l'élément **sitan** a donc une allure archaïque.

4.2.3. *Premiers éléments de noms composés*

Divers éléments nominaux, qui n'apparaissent qu'à la première place de noms composés, ignorent l'opposition d'état. Ils seront étudiés en 4.7.2.

4.2.4. *Noms dits « de parenté »*

Les « noms de parenté » conservent, eux aussi, des formes anciennes, dépourvues de la voyelle d'état, et plusieurs ne portent aucune marque extérieure de genre ou de nombre. L'appellation « noms de parenté » ne doit pas tromper. Le touareg **mäS**, qui désigne le « maître », fait partie du groupe, mais non les noms du « mari » et de « l'épouse ». À l'exception de **mäS**, seuls sont en cause, en principe, les noms impliquant une parenté par le sang et désignant notamment le père, la mère, le fils, la fille (chleuh **baba**, **yMa**, **Yiwi**, **iLi** ; kabyle **baba**, **y.Ma**, **Mi**, **y.Li** ; touareg **ti** « mon père »), etc. Certains de ces noms se rattachent manifestement aux éléments de composés **u-** (< *w-), **ult**, etc. décrits en 4.7.2. Les noms du frère et de la

sœur sont du reste des composés : ***w-ma** (> **u-ma**, **g^w-ma**, etc.), **wlt-ma** (> **ult-ma**, etc.), littéralement « fils / fille (de) ma mère ». Si conservateur que soit cet ensemble, il n'exclut ni l'emprunt (**xali** « mon oncle paternel », **eMi** « mon oncle maternel » viennent de l'arabe), ni les divergences dialectales (« mon fils » se dit **rure** dans l'Ahaggar, **Mi** en rifain, **yiwi** en chleuh). En fait, le sens ne suffit pas à définir la catégorie et le seul critère sûr, pour classer un « nom de parenté », est ici d'ordre syntaxique : il réside dans la construction particulière du complément (voir aussi section 5.3.1.1).

Le « nom de parenté » est normalement déterminé, sans intervention d'une préposition, par un pronom personnel de la série oblique, décrite dans la section 2.2.2.4. Le référent de ce pronom est la personne dont on mentionne le parent. Ex. : **baba-k** « père de-toi (m.) », « ton père », **baba-s** « son père », etc. S'il s'agit d'un parent du locuteur, aucun affixe n'apparaît, alors qu'on attendrait un pronom de 1^{ère} personne du singulier. La présence d'un pronom étant obligatoire pour tous les autres membres du paradigme, on peut poser ici un affixe Ø : **babaØ** « père (de-moi) », « mon père ».

Pour désigner explicitement, par un nom commun ou par un nom propre, la personne dont on mentionne le parent, on recourt à la construction prépositionnelle courante, mais on ne supprime pas le pronom affixe : **baba-s n tmyart** « père de-elle de femme, le père de la femme », **g^wma-s n kltum** « le frère de Keltouma ».

- Comme leur forme, la construction « synthétique » des noms de parenté est certainement un archaïsme. Mais ils n'échappent pas complètement à la pression de l'analogie et l'on observe dans certains parlers une tendance à les construire comme les autres noms, c'est-à-dire à les compléter par un pronom personnel combiné avec une préposition. On observe cela dans le parler du Mzab (Galand, 2001a, p. 182). Aghali-Zakara (1996, p. 89-90) en donne de bons exemples pour le touareg méridional. Il note que, dans le cas de **ti** « mon père », c'est le pronom pluriel qui est accompagné de la préposition (**ti-Nāna** « notre père ») et l'on remarquera que cette distribution est analogue à celle que le kabyle connaît pour les noms ordinaires, dont seul le complément pronominal au singulier peut se passer de la préposition **N**.

- Si la notion de « fils » (plus exactement : « mon fils ») est normalement rendue par un nom de parenté, il n'en va pas de même pour le pluriel « mes fils ». La forme attendue serait approximativement ***ayti**, dans le même rapport à **ayt-** que **isti** « mes filles » à **ist-**. Mais elle n'est pas attestée et il semble qu'aucun parler ne dispose d'un terme spécifique pour désigner, au pluriel, les enfants mâles (v.

Galand 2002a, p. 378). On se contente alors de lexèmes comme **tarwa** « enfants », qui ne sont pas de véritables « noms de parenté ». J'ai plusieurs fois tenté d'attirer l'attention des sociologues sur cette lacune, qui appellerait une explication.

4.2.5. Noms de nombre

L'opposition d'état est inconnue des noms de nombre. La série berbère complète, ou à peu près complète, ne subsiste que dans quelques-unes des langues du domaine : zenaga (C. Taine-Cheikh, communication personnelle), chleuh, touareg, parlers de Ghadamès. Seuls les noms berbères pour « un » (employé aussi comme article indéfini, ce qui assure son existence) et « deux », quelquefois « trois » sont conservés à peu près partout. Dans les autres cas, on fait usage des noms empruntés à l'arabe dialectal, qui se sont imposés sans doute à l'occasion des échanges commerciaux, du décompte des jours ou de la désignation de l'heure. Chez les Aït Youssi (Maroc central), une expression comme **kɾaɖ n^waYuR** « trois mois » est volontiers remplacée par l'emprunt global **təlt šhuɾ**, qui fait entrer dans le parler non seulement le nom de nombre arabe pour « trois », mais le pluriel du nom arabe signifiant « mois » ; on ne mêle pas les deux langues pour dire ***kɾaɖ šhuɾ** (Galand, 1962). En chleuh, où pourtant les formes berbères sont connues (toutefois **ešrin** « vingt » est emprunté), on ne les utilise guère dès que le calcul cesse d'être élémentaire. La numération traditionnelle y garde les traces d'un système vicésimal, comparable à celui du français : **kuɖ idaw-ešrin** signifie littéralement « quatre vingts », **idaw** étant une marque de pluriel appliquée à **ešrin** « vingt ». « Quatre-vingt-douze » serait exprimé par « quatre vingts avec deux avec dix », **kuɖ idaw-ešrin d-sin d-mraw**, construction complexe aisément supplantée par l'emprunt **tnayn u-tsein**.

Le nom de nombre a une double fonction (Galand, 1978). En premier lieu il nomme, dans l'abstrait, une quantité définie d'unités qu'il situe dans la série des nombres (ainsi dans « trois est plus grand que deux » : le verbe reste donc au singulier). Mais souvent (le plus souvent sans doute, sauf dans les travaux mathématiques) cette valeur purement arithmétique est appliquée à une entité donnée (par ex. « trois maisons »), qui est indiquée par un complément. Si la situation ou le contexte le désignent assez clairement, ce complément n'est pas nécessairement exprimé après le nom de nombre : dans « cinq personnes sont arrivées ; quatre sont reparties », c'est le cas du second membre de l'énoncé. Le numéral berbère se

comporte comme le fait un pronom avec son référent et s'accorde en genre avec lui. Le masculin n'est pas marqué, le féminin porte un indice suffixé **t** : chleuh **kṛaḍ** « trois », fém. **kṛaṭ** (< ***kṛaḍt**), **mraw** « dix », fém. **mrawt** ; touareg **kāraḍ**, fém. **kāraḍāt**, **māraw**, fém. **mārawāt**. Pour « un » et pour « deux », l'opposition de genre est un peu plus compliquée. Le chleuh **yan**, le kabyle **yiwn**, le touareg **əYän** et **iyän** « un », ont respectivement pour féminin **yat**, **yiwt**, **iyät** ; ce nom, qui pourrait être l'ancien participe d'un verbe inconnu signifiant « être unique » (Prasse, 2003, p. 865), présente plusieurs variantes dans les divers parlers. « Deux » se dit **sin**, fém. **snat** en chleuh, **sin**, fém. **snat** en kabyle, **äSin**, fém. **sänat** (et var.) en touareg. La construction du complément du nom de nombre sera étudiée dans la section 5.

4.3. Recul de l'opposition d'état

Les observations qui précèdent permettent de constater que de nombreux noms ne connaissent pas l'opposition d'état, soit qu'ils lui aient échappé au moment où elle s'est constituée (cas des survivances et des noms de parenté), soit qu'elle se trouve neutralisée à la suite d'accidents phonétiques divers (cas des féminins à voyelle constante) et d'actions analogiques, soit enfin qu'ils aient conservé un autre type morphologique (cas de nombreux emprunts à l'arabe) quand ils sont entrés dans la langue, alors que le rendement quantitatif de l'opposition était déjà compromis. Elle est en outre affaiblie en touareg par l'absence (l'effacement) de l'indice **w-** au masculin. Dans les parlers de Tunisie et de Libye, les cas d'emploi de l'état d'annexion sont moins nombreux : à Zouara, par exemple, l'état d'annexion se maintient après préposition mais ne s'emploie plus lorsque le nom est complément explicatif (premier actant placé après le verbe) : **təMa-^yas i wərgaz-is** (EA ; l'EL est **argaz**) « elle dit à son mari » (T.F. Mitchell, 2007, p. 37), mais **yəMa-^yas argaz-is** « son mari lui dit » (*ibid.*, p. 33 ; nombreux exemples). Dans d'autres régions, Siwa, Mauritanie, où l'on ne décèle l'état d'annexion que dans un ou deux toponymes comme Nouakchott (C. Taine-Cheikh, communication personnelle), l'opposition a disparu.

Le sens de l'évolution ne fait guère de doute : ce que montrent les parlers orientaux et le zénaga, ce n'est pas la naissance d'un état d'annexion, mais la trace d'une formation pratiquement disparue. Il est certes imprudent de jouer les prophètes, mais toutes les données suggèrent

qu'on s'achemine vers la disparition d'un phénomène qui est encore l'un des traits caractéristiques du berbère. Reconnaissons du reste que, dans la quasi-totalité des cas, l'absence des marques d'état ne nuit en rien à la clarté des messages, la reconnaissance des fonctions syntaxiques restant assurée par d'autres moyens, le contexte d'abord, mais aussi l'ordre des mots, qui, même dans les parlers où l'opposition d'état est encore très vivante, obéit à des règles assez strictes et ne présente jamais la souplesse qu'on observe en grec ou en latin : autre raison pour ne pas confondre l'état d'annexion avec un « cas » (v. section 4.1.2).

4.4. Emprunts

Le berbère a emprunté quantité de noms et de verbes à d'autres langues. Il s'agit parfois de langues aujourd'hui disparues, punique et latin notamment. En pareil cas les emprunts ne sont pas faciles à déceler. Les mots tirés du punique, langue sémitique, risquent d'être cachés dans le vocabulaire également sémitique provenant de l'arabe. Les emprunts ont été souvent « berbérisés » par agglutination de la voyelle d'état : c'est le cas du terme **agadir** « mur » (Maroc central ; en chleuh « grenier fortifié »), qui vient vraisemblablement du sémitique puisqu'on le retrouve dans le nom de l'établissement phénicien de Γαδείρα, chez les Latins *Gadir* et (avec une perte de **r** qu'il faudrait expliquer) *Gades*, l'actuelle Cadix ; citons encore **afuLus** « poulet » (chleuh), que l'on rattache au latin *pullus*. Un cas remarquable, parce qu'il s'agit d'une série excluant une ressemblance fortuite, est celui des noms des mois du calendrier julien, **Nayr**, **šubrayr**, **maɣs**, etc. dont les formes nettement romanes sont restées étrangères à l'opposition d'état. Ces noms sont (ou étaient naguère) restés en usage parce qu'ils fournissent au calendrier des travaux agricoles des repères qui ne subissent pas le décalage annuel du calendrier lunaire musulman. Pourtant, au cours de l'enquête de vocabulaire conduite par Basset dans le Dahra et en Kabylie, en 1947, j'ai pu constater avec lui que beaucoup des personnes interrogées perdaient le fil de la série quand elles arrivaient à « juin », « juillet ».

Mais les emprunts les plus aisément repérables aujourd'hui sont venus de l'arabe classique et surtout de l'arabe dialectal. Les langues modernes de l'Europe et notamment des anciennes puissances coloniales ont également fourni un vocabulaire assez important, mais il est souvent passé par les villes, c'est-à-dire par l'arabe (v. par ex. Galand, 1967 et Drouin, 2003,

pour le vocabulaire de l'automobile). Ces emprunts ont naturellement subi des adaptations et des modifications de forme et parfois de sens. Mais en même temps ils ont introduit ou développé en berbère des types morphologiques particuliers. C'est pourquoi l'étude des emprunts, qui ressortit à l'histoire du vocabulaire, trouve aussi une place légitime dans le chapitre consacré à la morphologie.

Par rapport à l'opposition d'état, les emprunts se divisent en deux groupes. Les uns ont été « berbérisés » : ils ont reçu la voyelle initiale, précédée de **t-** s'ils sont féminins, et possèdent les deux états : kabyle **ax^w.Dam** (EA **ux^w.Dam**) « travailleur », fém. **tax^w.Damt** (EA **tx^w.Damt**) (< ar. **xəddam**). Assez souvent l'article arabe est conservé après la voyelle, ce qui entraîne généralement la constance de celle-ci et par suite, au féminin, la neutralisation de l'opposition d'état : chleuh **alkas** (EA **walkas**) « pot », f. **talkast** (EA **talkast**) « bol » (< ar. **kās** « verre »). Le pluriel de ces noms est de type berbère : **alkasn** (EA **walkasn**), **talkasin** (EA **talkasin**). En synchronie, rien d'essentiel ne les sépare des noms berbères décrits plus haut.

Les autres constituent au contraire un groupe « nouveau » par sa morphologie. De même que les termes anciens mentionnés dans la section « Survivances » (4.2.2), ils sont dépourvus de la marque d'état. Mais ils sont trop récents pour qu'il s'agisse cette fois de conservatisme. Il est probable qu'à leur arrivée l'opposition d'état était déjà trop souvent inopérante, trop affaiblie pour s'imposer à leur masse, et ils ont contribué à l'affaiblir encore. Ils n'ont donc pas reçu la marque d'état. Le plus souvent ils conservent l'article de l'arabe dialectal, **(ə)l-**, qui s'assimile à la consonne suivante dans les mêmes conditions qu'en arabe, c'est-à-dire si cette consonne est une latérale ou une coronale (apicale, dentale, sifflante, chuintante, avec quelques flottements pour **ž** ou **ǧ**), assimilation qui produit une consonne tendue. Cet article fait désormais partie du nom en permanence ; il n'obéit plus aux règles de la syntaxe arabe et n'a plus d'incidence sur le sens du mot ; aussi le note-t-on sans le séparer du nom par un trait d'union : chleuh **lkas** « verre », chleuh (et autres), **Suq** (< **əl[^]suq**), touareg **əSuk** « marché ». À quelques exceptions près, le genre de ces noms est le même qu'en arabe, le féminin étant fréquemment marqué par une désinence **-a** ou **-t** : kabyle **lx^wdma**, chleuh **lx^wdmt** « travail » (< ar. dialectal **əl-xədma**). Le pluriel conserve généralement (ceci est moins vrai

pour le touareg) un schème de type arabe : chleuh **lkisan** « verres », **laswaq** « marchés » (mais Ahaggar **əSukän**, avec l'indice berbère du pluriel).

Il ne s'ensuit pas que la coupure chronologique soit très nette entre emprunts « berbérisés », qu'on pourrait croire plus anciens, et emprunts sans voyelle d'état. On constate une fois de plus qu'un état de langue s'accommode d'un certain flottement, un terme adopté assez récemment comme **akuzini**, **akuzuni** « cuisinier » étant assimilé plus complètement qu'un emprunt sans doute antérieur comme **lefiyt** « feu » (chleuh). Une telle différence de traitement peut même permettre des oppositions lexicales : le chleuh distingue ainsi **alkas** « pot », **talkast** « bol », déjà cités, et **lkas** « verre ». Un cas intéressant est illustré dans certains parlers par des noms de plantes, la forme sans état ayant la valeur d'un collectif tandis que la forme en **ta-** désigne l'unité ou, au pluriel, les unités comptées : Ayt Youssi (Maroc central) **lxux** « les pêches », « les pêcheurs », **talxuxt** « une/la pêche », « un/le pêcher », **talxuxin** « (un nombre x de) pêche(r)s ».

- La voyelle d'état n'est pas seule en cause dans les différences de traitement que subissent les emprunts et, d'un parler à l'autre, les divergences ne s'expliquent pas toutes par la diversité des systèmes phonologiques. Les exemples **lx^vdma** et **lx^vdmt**, cités plus haut, montrent qu'en général les féminins tirés de l'arabe dialectal sont adoptés par le kabyle sous leur forme arabe « libre », à désinence **-a**, tandis que le chleuh préfère la désinence **-t** prise en arabe par le premier élément féminin d'un rapport d'annexion.
- La constance de la voyelle initiale dans les emprunts du type **alkas**, qui conservent l'article arabe à l'intérieur du radical, n'est pas encore expliquée. L'article arabe reposant sur une base ***l** que D. Cohen (1970, 1, p. 19) traite bien comme radicale, on pourrait se demander si la voyelle berbère est constante à cause de l'occlusive glottale qu'elle recouvre (ce qui serait en accord avec ce qu'on sait de l'origine des voyelles constantes, pour ainsi dire fixées par suite de l'effacement d'une radicale : v. ci-dessus). Mais, outre que cette occlusive a un traitement particulier en arabe même (elle s'efface dans les cas de liaison), l'explication serait très incomplète du fait que la plupart des emprunts proviennent de l'arabe dialectal, dont l'article n'a pas le coup de glotte.
- Dell et Elmedlaoui (2002, p. 35) considèrent comme un « préfixe » l'article arabe (**l**) dans un emprunt comme **lksibt** « bétail », parce que la consonne **l** n'apparaît pas dans les « dérivés » tels que **akSab** « éleveur ». Il est exact que cette consonne ne peut être considérée comme une radicale et que l'emprunt n'aboutit pas à la création d'une nouvelle racine quadrilitère qui serait ***lksb**. Toutefois le terme « préfixe » ne paraît pas très approprié et **akSab** ne « dérive » pas de **lksibt** (pas plus que **axDam** ne dérive de **lx^vdmt** « travail », etc.) : le lien entre les deux termes

n'est pas direct, il passe par la « racine » (si l'on veut bien accorder encore quelque crédit à cette notion, telle qu'elle a été définie en 2.2.1), mais **akSab** (en arabe **kəssab**), comme le verbe **ksb**, a été adapté à la morphologie berbère qui, du reste, connaissait déjà un schème -122a3- (v. section 4.5), tandis que **lksibt**, de son côté, a été importé de l'arabe sous sa forme à -t final.

4.5. Adjectifs

Les adjectifs qualificatifs constituent un sous-groupe des nominaux et leur morphologie ne diffère pas de celle des noms : ils sont constitués comme les noms par l'association d'un radical et d'indices de genre, de nombre et d'état. Il est toujours possible d'employer un adjectif comme nom, ce qui a facilité certaines dérives sémantiques : des lexèmes comme **azəGay**, **aməLal**, connus ailleurs comme adjectifs avec le sens de « rouge », « blanc », sont traités comme des noms dans l'Ahaggar, où ils signifient respectivement « hartâni » (homme de couleur foncée) et « antilope addax ». Il est vrai que certains traits morphologiques se rencontrent assez fréquemment chez les adjectifs, mais, sauf exception, ils ne leur sont pas strictement réservés et ils sont loin, en tout cas, de définir la totalité du sous-groupe.

Le schème 122a3, par exemple, apte à noter la qualité physique si la racine s'y prête, peut aussi bien désigner la « qualité » sociale, « l'état ». Si donc il donne des « adjectifs » comme **asGan** (chleuh) « noir », **azG^way** (kabyle *et al.*) « rouge », **amLal** « blanc » (d'où dérivent des sens divers), il forme aussi des noms sans emploi adjectival, comme **akRaz** (Djebel Nefousa) « laboureur », en particulier des noms d'artisans, dont le nombre a été fortement accru par des emprunts à l'arabe : ainsi **afLaḥ** (kabyle *et al.*) « paysan », etc. Le schème est du reste concurrencé par d'autres, qu'il s'agisse d'adjectifs comme le chleuh **umlil** « blanc » (v. aussi la section « Dérivation », 4.7.1) ou de noms d'agent à préformante **m** (chleuh **amkraz** « laboureur », cf. **akRaz**).

On a parfois recours au suffixe **-an²**, illustré par **amZyan** (kabyle *et al.*) « petit », **amQ^wran** « grand », etc. ou au suffixe **-y** ou **-i**, caractéristique de la « nisba » de l'égyptien et des langues sémitiques (v. ci-dessous, « Dérivation ») : **aburi** « terrien » (chleuh : **agru aburi** « grenouille de terre » = « crapaud »).

² Dans **asGan** « noir », **n** est une consonne radicale.

Malgré la fréquence de ces formations, le seul critère objectif qui justifie la reconnaissance d'un sous-groupe d'adjectifs qualificatifs est d'ordre syntaxique (Galand 1969, reproduit en 2002, p. 199, rejoint par Chaker 1985b). En fonction d'épithète, l'adjectif peut suivre immédiatement le nom, former groupe avec lui et prendre l'accord en genre et en nombre, mais non en état, car l'état d'annexion ferait de lui un complément correspondant à un génitif : on dira donc (chleuh) **adrar azG^way** « montagne rouge », **ifulki udrar** (EA) **azG^way** (EL) « la montagne rouge est belle ». Par contre, **azru** « roche » étant un nom, on ne dira pas ***adrar azru** pour désigner « la montagne rocheuse ». En dernière analyse, cela signifie que l'adjectif se situe plus loin que le nom sur l'échelle de la grammaticalité (voir en 0.2.3 « Grammaire et lexique ») : l'extension du nom **azru** est trop faible et sa compréhension trop vaste pour qu'il puisse être associé directement à **adrar**, caractérisé lui aussi par une faible extension et une compréhension étendue.

Les adjectifs qualificatifs fonctionnent en concurrence avec des formes verbales dont l'origine est souvent nominale, donc très voisine des adjectifs. Selon que le schème reçoit les indices propres au verbe ou la marque nominale d'état, il devient verbe ou nom : on obtient ainsi :

- dans le domaine verbal, avec l'indice de participe, **zG^wayn** « étant-rouge », qui correspond à un adjectif épithète du français, et avec l'indice personnel, **izG^way** « il-est-rouge », qui correspond à un adjectif attribut ;

- dans le domaine nominal, avec la marque d'état, l'adjectif **azG^way** « rouge ».

Toutefois le schème n'est pas nécessairement le même pour l'adjectif et pour le verbe, le chleuh disant, par exemple, **umlil** « blanc », mais **imLul** « il est blanc ». De plus, le verbe correspondant à l'adjectif n'appartient pas nécessairement à la classe des « verbes de qualité » au sens strict.

• En touareg, l'adjectif qualificatif semble avoir disparu au profit du verbe. Il ne subsiste que dans des emplois dérivés : **azGay** « hartâni », **aməQar** « frère aîné », etc. C'est sans doute pour cela que Prasse (2002, p. 378), considérant peut-être que la solution touarègue est plus authentique, soupçonne l'emploi de l'adjectif épithète d'être « un calque de l'arabe », ce qui va un peu loin. Dans d'autres parlers, on peut exprimer la qualité qu'on attribue à un être ou à un objet (« le rocher est rouge ») soit par un adjectif, dans un énoncé purement nominal, comme en kabyle (**azru d azG^way** « rocher c'est rouge »), ou dans un énoncé à pseudo-verbe « être », comme en chleuh (**iga uzru azG^way** « le rocher est [$<$ a fait]

rouge »), soit par un verbe (selon le parler, **zG^way** ou **izG^way uzru**). L'adjectif épithète, **azru azG^way**, « le rocher rouge » est alors confronté à la tournure participiale **azru zG^wayn** « le rocher étant-rouge ». En dépit de leur apparent parallélisme, ces deux constructions sont de nature différente, la seconde recourant à un verbe. Elles sont sémantiquement assez proches pour qu'on observe parfois une sorte de concurrence entre elles. Il conviendrait pourtant de poursuivre l'enquête sérieuse menée par Akouaou (1976) sur l'expression de la qualité. Une communication de Pennacchietti (1974) qui distingue deux types d'adjectifs qualificatifs, les uns liés à la morphologie du verbe d'état, les autres à celle du nom, conserve également tout son intérêt.

4.6. Noms propres

S'ils ont fait l'objet d'assez nombreuses études ponctuelles et même de répertoires partiels (ainsi Foucauld 1940 pour l'Ahaggar et Laoust 1942 pour la toponymie de l'Atlas marocain), les noms propres attendent encore une étude systématique et détaillée. Devant comporter des observations d'ordre historique et sociologique, elle exigerait de nombreuses enquêtes. Du point de vue de la forme, ils ne sont signalés par aucune marque particulière et peuvent être rangés dans des catégories déjà définies pour les noms communs : les uns participent à l'opposition d'état, les autres l'ignorent ; les emprunts sont souvent modifiés et parfois complètement « berbérisés », comme **taŞurt** (ar. **əşşwira**, nom actuel de Mogador).

Les toponymes et les noms des cours d'eau posent souvent des problèmes difficiles. En raison de leur caractère conservateur, on ne peut exclure que certains remontent à un état linguistique antérieur au berbère, puisque les travaux des préhistoriens montrent que les Berbères ont été précédés par des populations dont on ignore la langue, mais qui n'étaient pas muettes. Ceci est particulièrement important pour l'étude des toponymes de l'Afrique antique, dont une partie pourrait bien être rebelle à toute explication par le vocabulaire du berbère actuel. Certains ont survécu. On a pu rapprocher le nom local du Grand Atlas marocain, **adrar n Drn** « la montagne du Drn » du nom Δύριν cité par plusieurs auteurs anciens et notamment dans un passage de Strabon (XVII, 3, 2), où la consonne finale a pu être interprétée en grec comme une désinence d'accusatif.

Mais il est vrai aussi que beaucoup de noms de lieux en usage actuellement appartiennent au vocabulaire courant : c'est le cas pour **azru**, à la fois « rocher » et ville du Maroc, **agadir** (emprunt au punique : voir section 4.4) « grenier fortifié », « mur » et ville du Maroc, **tizi uz.Zu** (ou

uZu) « col des genêts » et ville de Kabylie, **tenere** « plaine », « désert » et région du Sahara, etc. En pays touareg, beaucoup de toponymes descriptifs sont, assez curieusement, fondés sur le support **i** (fém. **ti**) « un de, un qui » dont la présence dans des noms propres demande une explication. Il est en effet connu comme indéfini, ce qui ne paraît pas convenir à un nom propre : **i n-äyər** « un du bouclier », **ti n-äyrān** « une des boucliers » sont des noms de montagnes bien identifiées (Foucauld, 1940, p. 229). Si la langue est bien une structure, il est difficile d'admettre, comme le fait Prasse (2002, p. 381), que ce support prend seulement *de temps en temps* la valeur du défini. Je suis plutôt tenté de gloser ces toponymes par « (le lieu nommé est) *un* lieu caractérisé par » (Galand 1986). Mais pourquoi a-t-on tantôt le masculin **i**, tantôt le féminin **ti** ? Peut-être par référence à tel ou tel substantif présent dans l'esprit des locuteurs. En tout cas, c'est bien là le triomphe, déjà souligné dans cet ouvrage (3.1), du pronom sur le nom !

Les noms de personnes sont souvent tirés de l'arabe, sous l'influence de l'Islam et de la culture arabe. En touareg, l'indication de la filiation au moyen de **ag** « fils de » (X **ag** Y) est encore très usuelle. Dans le Maroc central, j'ai connu une personne qui, vers 1960, était passée de la formule berbère X **u** Y (« X fils de Y ») à la forme arabe X **ben** Y, avant de s'en tenir finalement au nom de famille adopté pour l'état civil officiel. Le cas n'était sûrement pas isolé. Même arabes, les noms prennent souvent des formes propres au milieu berbère de telle ou telle région et il existe aussi des appellations proprement berbères.

Les noms de populations et les ethniques justifieraient également une étude. Les noms de tribus ou de fractions sont souvent composés de **ayt-** (Maroc, Kabylie), **at-** (Kabylie), **kəl-** (pays touareg) « les fils de », « les gens de ». Il existe d'autres façons de désigner l'ensemble du groupe. Dans le sud du Maroc, plusieurs noms de tribus sont formés à l'aide de l'élément **idaw**, dans lequel on a pu voir l'indice de pluriel **id**, peut-être suivi de **aw** « fils » (ce dernier point est plus discutable) : **idaw-smlal**, **idaw-tanant**, etc. Sur le versant nord du Grand Atlas marocain, on trouve quelques exemples de noms masculins, pluriels à valeur de collectifs, à côté desquels existent des appellations de même racine, variables en genre et en nombre, qui désignent un individu ou une quantité définie d'individus : on dit ainsi **atiGi**, fém. **tatiGit** « un homme, une femme des Mtougga », pl. **itaGan**, **titaGin** « hommes, femmes des Mtougga », mais **i-n-tuG^wa** « l'ensemble des Mtougga ». Il faut enfin remarquer que d'importants groupes berbères

se désignent eux-mêmes par des noms d'origine arabe : **išlḥiy** « Chleuhs », **lqbayl** « Kabyles », etc.

4.7. Dérivation et composition

4.7.1. Dérivation

Dans son *Dictionnaire de linguistique*, Dubois (1973, p. 141) reconnaît au terme « dérivation » un sens large, « processus de formation des unités lexicales », et un emploi plus restreint, par lequel on désigne l'adjonction de préfixes ou de suffixes au radical. Je m'arrêterai ici à ce second emploi.

La terminologie demande une mise au point que je développerai à propos des verbes (section 6.8.2.1). En effet il ne s'agit pas simplement ici d'ajouter au radical un préfixe ou un suffixe, mais de remplacer un schème, à partir de la même racine, par un autre, caractérisé par un autre vocalisme, éventuellement pas une modification dans la tension d'une radicale, ou encore, souvent, par une consonne placée avant les consonnes radicales. Si l'on compare le nom touareg **eməkər** « voleur » au verbe **akər** « voler », on constate aisément qu'il n'est pas formé sur le radical du verbe par simple adjonction d'un préfixe **m**. On est parti de la « racine » **k r** (au sens défini en 2.2.1), que l'on a installée dans le schème **-mə1ə2-**, qui n'est pas un schème du verbe. Le processus n'est donc pas le même qu'en français, par exemple pour « monter » et « dé-monter », et je préfère parler de préformant **m** plutôt que de préfixe.

Ne pouvant décrire dans le détail les nombreux schèmes nominaux, je mentionnerai quelques préformants importants. Les exemples permettront de juger de la variété du vocalisme qui les accompagne.

Le préformant **m** (dissimilé en **n** quand l'une des radicales est une labiale), également connu du sémitique, entre dans des noms désignant la source d'une action (noms d'agent) ou le siège d'un état (noms de patient) : kab. **amksa** « berger » (**ks** « paître »), **tangmart** « celle qui cueille » (**gmr** « cueillir »), **tamkrust** « nœud » (**krs** « nouer »), **amuḍin** « malade » (**aḍn** « être malade »).

- Ces exemples suffisent à montrer que le sémantisme de la racine et le vocalisme contribuent de façon déterminante à préciser le sens du dérivé. Le nom **tamkrust** « nœud » témoigne que le berbère possède le schème à voyelle **u** qui fournit à

l'arabe des « participes passifs » (type **məktūb**). Ce schème assez productif a des correspondants en dehors des trilitères : kabyle **amqqun** « gerbe » (**qqn** « lier »).

Pour les trilitères, le schème de nom d'agent à préformant **m** et voyelle **-a-** se trouve en concurrence avec le schème 122a3, qui donne au berbère des noms (adjectifs) d'état (**azG^way** « rouge ») et qui s'est trouvé renforcé par l'emprunt à l'arabe de nombreux noms de métiers (**ax^wBaz** « boulanger »). On peut imaginer une distinction théorique entre le nom à préformant **m**, qui désignerait l'auteur épisodique d'une action, et le nom de schème 122a3, renvoyant à celui qui accomplit cette action parce que tel est, justement, son « état », au sens de sa « profession ». Mais la réalité est moins tranchée. Selon les racines et selon les parlers, on constate, sans pouvoir l'expliquer, qu'un des schèmes prévaut sur l'autre, en même temps qu'on observe des extensions de sens, le nom d'agent devenant, par exemple, nom d'instrument. La racine **k r z** « labourer » fournit un exemple typique : **amkraz** désigne le « laboureur » chez les Achtouken, mais la « charrue » chez les Ntifa du Maroc, tandis que **akrraz** « laboureur » dans le Djebel Nefousa (Libye) signifie « soc » chez les Beni Salah (Algérie) (Laoust, 1920, p. 280).

Le préformant **s** (que des phénomènes d'assimilation peuvent amener à **z**, **š**, **ž**) participe à la formation de noms d'instruments : kabyle **asy^wn** « corde d'alfa » (le mot peut signifier ailleurs « lien » : **qqn** « lier », de racine **y n**), **asryu** « bois de chauffage » (**ry** « brûler »), Sud marocain **askrz** « charrue », « soc » (**krz** « labourer » : cf. ci-dessus).

• On n'hésitera guère à rapprocher ce préformant de celui qu'on trouve dans des verbes dérivés à sifflante (v. 6.8.2.3) ou même de la préposition **s** « au moyen de ». En touareg, il est très fréquent que le nom d'action d'un dérivé à sifflante et le nom d'instrument (ou nom de lieu) soient homonymes au singulier : ainsi **asədəg**, nom d'action de **sədəg** « faire piquer » (cf. **ədəg** « piquer ») et **asədəg** « poinçon », nom d'instrument ; leurs pluriels diffèrent et sont respectivement **isədīgān** et **isədəg**.

Il ne semble pas que le berbère recoure beaucoup à des formants placés après la dernière radicale. On peut cependant mentionner une finale **-an**, qui caractérise un certain nombre de noms-adjectifs. La « nisba » en **-y** ou en **-i**, connue de l'égyptien et du sémitique où elle est attachée au « nom-adjectif de relation », est également présente en berbère, où son succès est dû à l'arrivée de nombreux emprunts à l'arabe.

4.7.2. Composition

La composition permet de produire un nouveau lexème à partir de deux lexèmes (ou davantage) combinés en un syntagme qui dès lors se comporte comme une unité, devenue « synthème » dans la terminologie de Martinet. Le signifié du composé n'est pas la somme des signifiés de ses constituants. L'étude qui précède a retenu, comme premier critère dans le classement des noms, leur participation ou leur indifférence à l'opposition d'état, dont l'intérêt historique reste considérable malgré les menaces qui pèsent sur elle. Les noms composés pourraient être classés, eux aussi, en fonction de leur comportement, ou plus exactement du comportement de leur initiale à l'égard de cette opposition. Par exemple, **abieuŠari** « commerçant » se présente comme un nom à l'état libre, en face de l'état d'annexion **ubieuŠari**. Au contraire, **lbieuŠra** « commerce » est à ranger parmi les emprunts « non berbérésés ». Mais, laissant de côté la question de l'état, on considérera plutôt la nature du syntagme qui produit le nom composé. Le tableau suivant, dont les exemples sont tirés de parlers divers, présente les principaux types rencontrés.

Nominal + nominal

Juxtaposition	• war-ayil «sans bras»	v. ci-dessous «Termes initiaux»
	• gar-argaz «mauvais homme»	v. ci-dessous «Termes initiaux»
Coordination	• lbieuŠra «commerce»	< arabe lbie+u+ššra «vente et achat»
	• abieuŠari «commerçant»	formation «berbérésée» en a-
Subordination	<i>Sans préposition</i>	
	• izydis «os de côté» = «côte»	iys + dis «os du côté», avec métathèse (composition oubliée) cf. ayəsdis cité plus haut
	• ark-āmis «mauvais chameau»	v. ci-dessous «Termes initiaux»
	• ayt-tmazirt « gens du pays »	v. ci-dessous «Termes initiaux»
	• ħBlmluk «cerises»	rapport d'annexion arabe : ħB+lmluk «grain(s) des anges»
	<i>Avec préposition</i>	
	• i n + nom «un de...» fém. : ti n + nom	support de détermination + nom désignation métaphorique, fréquente en touareg (poésie, toponymie)
• imi n wuŠn «gueule de chacal» (n.d'une plante)		

Verbe + verbe

- **Bi-rul** «moustique» impératif + impératif
«mords - enfuis-toi»

Verbe + nominal

- **tūf-iṣkan** «elle-surpasse plantes»
(n. d'une plante) forme conjuguée
- **suM-sitan** «tête-vaches»
(nom d'un lézard) impératif ?
- **mafaman** «sourcier» forme nominalisée avec pré-
formant **m** de nom d'agent (?) :
af «trouver», **aman** «eau»

Préposition + nom

- **ddu-waman** «sous eau» (terrain
cultivé avec irrigation)
- **f-iḥuna** «sur les pièces», «terrasse»

• Je dois à Malika Chakiri (2003) l'exemple de **Bi-rul** «moustique». Le type **mafaman**, avec très probable préformant **m** (et non **m** / **M** «mère», qui serait suivi d'une forme nominale à l'EA et ferait du composé un féminin, ce qui n'est pas le cas) est bien représenté dans son corpus. Elle cite ainsi : **mrz-amg^r** «avoine» («casseur de faucille»), **mškn-d-imsawn** «moineau» («moqueur de bergers»), etc. On voit que le nom qui suit est à l'EL et traité comme un complément d'objet, du moins dans ces exemples.

Termes initiaux

Divers éléments, qui n'apparaissent qu'en composition et à la première place, ne connaissent pas l'opposition d'état. On peut distinguer plusieurs types selon la structure du composé.

• **war-**, fém. **tar-**, «démuni(e) de», «privé(e) de», ne s'emploie qu'accompagné d'un complément auquel il n'impose pas l'état d'annexion : ouargli **war-ayil** «sans bras», kabyle **war-isəm** «sans nom» (désigne «l'annulaire»). Le pluriel est formé par préfixation de **id-**.

• **ørk-** «mauvais» (m. sg. et pl. ; fém. sg. et pl. **tørk-**), en touareg, et ses correspondants invariables en genre et en nombre : **yir-** (et **ir-**) en Kabylie (v. Basset-Picard, 1949), **gar-** au Maroc, font problème, du fait que la construction du nom complément varie. Après **ørk-**, il prend l'EA : **ørk-ämis** «mauvais chameau», **tørk-ḍiḍin** «mauvaises femmes» (le

second élément de **ark-ālās** « mauvais homme » étant un nom à voyelle constante, son état d'annexion n'est pas marqué formellement en touareg). Après **yir**, le complément perd souvent (pas toujours) sa voyelle initiale sans qu'il y ait préfixation de **w-** (**yir-qšiš**) « mauvais garçon ». Après **gar**, le nom reste à l'état libre (**gar argaz** « mauvais homme »). Ces flottements suggèrent qu'il s'agit d'un archaïsme, antérieur à la genèse de l'opposition d'état, mais menacé en kabyle et oublié en chleuh.

- Les éléments de la série représentée en chleuh par **u** (< ***w-**) « fils de » (plur. **ayt-**), **ult-** « fille de » (plur. **ist**), etc. sont complétés par un nom à l'EA : **u-tmazirt**, **ayt-tmazirt**, **ult-tmazirt**, etc. « fils, fille du pays », « compatriote(s) ». Leur forme est en étroite relation avec celle des noms de parenté étudiés plus haut. En raison de leur fonctionnement, on peut rattacher à la même série **bu-** « être ou chose caractérisé(e) par », fém. **m(m)-**, qui se construisent comme les précédents et entrent dans la composition de nombreux noms : chleuh **bu-tkrkas**, fém. **M-tkrkas** « menteur, menteuse » (< **tikrkas** « mensonges »), kabyle **h(u)-uqərɣu**, fém. **m-uqərɣu** « entêté(e) » (< **aqərɣu** « tête »). **bu** et **m(m)** sont historiquement, eux aussi, des noms de parenté (« père », « mère ») empruntés à l'arabe dialectal, où ils produisent également de très nombreux composés.

LE GROUPE NOMINAL

Qu'il appartienne au rhème ou au thème, un nominal seul ne suffit pas toujours à présenter l'intégralité du message. Il faut lui adjoindre d'autres éléments qui le précisent ou ajoutent l'information manquante et qui sont commodément désignés soit comme des « compléments », soit, pour emprunter le terme à Martinet, comme des « expansions ». Je distinguerai quatre types d'expansion : 1) la *localisation* ; – 2) la *reprise* ; – 3) le *complément déterminatif* ; – 4) la *proposition relative*.

5.1. Localisation

Le nominal peut être précisé par un élément déictique. Je parlerai alors de localisation. Les déictiques les plus courants sont **d**, qui note la proximité, et **N** (ou **n**), qui note l'éloignement, mais ce ne sont pas les seuls : pour la proximité, on trouve par exemple **rəy** en touareg et **agi** en kabyle.

5.1.1. Localisation dans le cas d'un pronom support de détermination

L'association d'un déictique avec un pronom support est très fréquente et c'est elle qui permet de former les pronoms dits « démonstratifs ». En touareg, alors que la séquence ***āləs-rəy** « homme-ci » est exclue, on trouve couramment **wa-rəy** « celui-ci », soit en emploi autonome, soit en reprise d'un nom (v. ci-dessous 5.2.1) : **āləs wa-rəy** « homme celui-ci », « cet homme-ci ». Toutes les descriptions donnent la liste des pronoms démonstratifs.

- L'analyse des éléments qui constituent les pronoms démonstratifs n'est pas toujours aussi évidente que dans les exemples touaregs présentés ci-dessus. Elle peut révéler la présence de deux déictiques, comme dans le chleuh **y-wa-d** (couramment noté en un seul mot) « celui-ci », dans lequel **y** est un déictique

connu par ailleurs, mais de valeur et d'emploi mal définis. Elle peut aussi être compliquée par les phénomènes phonétiques qui se sont produits au cours de l'évolution, assimilation, amalgame, etc. Mais on décèle toujours la présence d'un pronom support, **a**, **wa**, **ta**, **wi**, etc.

- La grammaticalisation peut faire perdre de vue l'origine des morphèmes. C'est ainsi qu'en chleuh **a-d** (noté **ad**) « ce-ci » et **a-N** (**aN**) « ce-la » ont perdu leur autonomie (à la différence du touareg **wa-rəy**) et sont le plus souvent attachés à un nominal : **argaz-ad** « cet homme-ci », **argaz-aN** « cet homme-là » : c'est pourquoi on les considère parfois, à tort, comme des adjectifs démonstratifs, alors qu'il s'agit, à l'origine, de supports qui reprennent le nom et sont eux-mêmes déterminés par le déictique.

- Un cas particulier, mais fréquent, est illustré par le chleuh **argaz-a**, synonyme de **argaz-ad** et opposé à **argaz-aN**. Le fait que le support **a** se combine aussi bien avec **N** qu'avec **d** montre bien que, par lui-même, il n'exprime pas la proximité et qu'il est indifférent à la localisation. Si pourtant il peut être synonyme de **ad**, c'est qu'à l'opposition **aN** ~ **ad** se substitue une opposition privative, dont les termes sont, non plus deux marques, mais une marque **N** et l'absence de marque, absence devenue significative. Les parlars du Maroc central offrent de nombreux exemples analogues. On peut noter au passage que, dans le domaine verbal, le chleuh recourt aussi à une opposition privative lorsqu'il se contente de dire **yivi** « il a emporté » (plus fréquent que **yivi-N**) en face de **yivi-d** « il a apporté » ; mais cette fois c'est la particule d'éloignement qui s'efface.

- Après un nom, ou après un pronom support comme **w(a)** « celui », **ta** « celle », etc., le chleuh dispose non seulement de **a(d)** et de **aN**, mais aussi de **Na** et de **Li Na**, bien connu aussi dans le Moyen Atlas, indique en principe, en chleuh, un éloignement modéré (par rapport au locuteur), inférieur à celui que note **aN** : **argaz-Na** « cet homme-là (près de toi) ». Sa formation est obscure : s'agissant d'un déictique, on pense tout de suite à la particule d'orientation **N**, mais on voit mal pourquoi elle serait suivie du support **a** et comment ce dernier permettrait d'exprimer un moindre éloignement. Peut-on imaginer qu'il s'agirait simplement de la préposition **N** « de » (avec tension, comme devant les pronoms affixes) : « l'homme de cela », ce qui n'est pas clair ?

5.1.2. Localisation dans le cas d'un nom

Les éléments déictiques, en général, ne suivent pas immédiatement un nom. On trouve cependant des exemples dans Foucauld (1920, p. 77), comme **ālās-di** « cet homme ci / là ». Ces emplois paraissent limités à quelques déictiques. Le plus souvent, le déictique est associé à un pronom support qui reprend le nom.

Le morphème **Li**, en chleuh, peut également suivre immédiatement un nom ou un support, mais n'est pas un déictique à proprement parler. Voir la section 5.4.1.2.C : les pseudo-relateurs.

5.2. Reprise

Il y a simple reprise lorsque le nominal est complété par un autre sans que la subordination du second au premier soit formellement marquée par autre chose que la disposition en séquence et, naturellement, par une prosodie appropriée. Différents cas sont à considérer, en fonction de la nature du complément.

5.2.1. Reprise par un pronom support de détermination

On pourra se demander comment un pronom, élément de grande extension, peut préciser un nom d'extension plus réduite. Le phénomène serait en effet étrange. Mais en réalité, le support employé en reprise n'est pas seul : il est lui-même, comme son nom l'indique, accompagné d'une détermination, ce qui le rend capable de circonscrire le champ de référence du nom qui précède. Cette réduction de l'extension peut être réalisée, comme on l'a vu, par un déictique (5.1.1), ou bien, comme on le verra, par un complément déterminatif (5.3) ou encore par une proposition relative (5.4).

La tournure « X, *celui* [...] », qui consiste à intercaler un pronom support, comme relais, entre le nominal (le plus souvent c'est un nom) et ses déterminants, déictique, complément déterminatif, relative, est très usuelle et vivante en touareg (on trouvera d'autres exemples dans la suite) : **amis wa n taməɟ** « le chameau celui de la femme », alors que le kabyle dira, sans reprise, **aly"m n tm.ɹuɟ** « le chameau de la femme ». Le mécanisme d'une telle reprise d'un nom par un pronom support est ici mis en évidence par le fait que **wa n taməɟ** « celui de la femme » peut s'employer aussi bien seul qu'à la suite du nom **amis**. La même évidence ressort des exemples qui seront donnés plus loin pour les autres types de détermination. Dans certains cas, le syntagme commandé par le pronom support conserve même assez d'indépendance pour être placé avant le nom auquel il renvoie : **ta n məzab terəwt** « celle du Mzab lettre = la lettre du Mzab » (Galand, 1999a, p. 143). Il n'en va pas (peut-être faudrait-il dire : il n'en va plus) de même dans les autres langues berbères, où l'on constate en outre que beaucoup de supports, désormais fixés dans tel ou tel type

d'emploi, ont perdu l'autonomie qui leur permettrait d'être employés seuls : on a vu plus haut que **ad**, à la différence du touareg **wa-rəy**, n'apparaît en chleuh que dans des constructions stéréotypées et l'on ne peut pas dire ***zriy ad** « j'ai vu ceci ». Il n'empêche que l'analyse des constituants de **ad** et le parallélisme avec le touareg révèlent bien la genèse de cet élément.

- En principe la reprise d'un nom par **wa** (fém. **ta**, etc.) donne au nom la valeur du défini. Mais la notion de défini est complexe. Leguil (1992, p. 57) a rappelé l'existence de deux indéfinis, l'un spécifique (« un certain », que l'on ne nomme pas) et l'autre générique (« celui quel qu'il soit »). Dans le dernier cas, le français hésite entre les deux articles : « *Le* ou *un* chien est un bon compagnon ». Il semble qu'en touareg la reprise par **wa**, signe normal du défini spécifique, puisse aussi, à l'occasion, marquer l'indéfini : on lit par exemple **əyfala dəy səNur ta läbasät** (Ghabdouane, 1997, p. 214) « je fus enfermé dans une cellule mauvaise », alors que l'intention de l'auteur n'est pas de désigner une cellule connue, qui serait *la* mauvaise cellule de la prison.
- L'introduction du complément déterminatif par un support qui reprend le nom a connu un emploi plus large dont il reste partout des traces avec le support **i**, lorsque le complément est un pronom affixe. C'est ainsi que s'expliquent, en chleuh et ailleurs, les constructions comme **tamazirt inu** « pays ce de moi », « mon pays ». En pareil cas, le kabyle connaît même les deux types de complément, sans ou avec préposition (les tirets ne sont ici que pour montrer l'analyse) : **i-w** et **i-n-u** « de moi », qui du reste ne s'emploient pas indifféremment : **aXam iw** « ma maison », **aXam Ni^inu** « cette maison qui est mienne ». On est là en présence de constructions grammaticalisées et figées, soumises à de nombreuses restrictions. Leur origine n'est pas perçue par le locuteur, mais il suffit de confronter, par exemple, **iw** et **inu**, ou encore **is** et **ins** « de lui/elle », pour que l'analyse s'impose : **i-(n)-s**. C'est l'occasion de souligner, une fois de plus, combien la comparaison, interne ou interdialectale, peut éclairer les faits.
- La reprise d'un nom par un pronom support n'est pas réservée au berbère. On la trouve en akkadien, sous la forme **šarrum ša matim** « le roi, celui du pays », citée par Tonietti (2005, p. 190) qui considère la support **ša** comme un pronom « déterminatif-relatif ». Le grec ancien pratiquait cette reprise à sa façon dans différentes constructions, à l'aide de l'article, qui mériterait bien en pareil cas, lui aussi, le nom de support. Aristote (*Rhétorique*, III, 1407b 36) cite les deux manières d'exprimer le possessif : (l'exemple est au génitif) τῆς γυναικὸς τῆς ἡμετέρας « la femme *la* nôtre », ce qui revient, selon lui, à « exprimer indépendamment chacune des deux idées », et τῆς ἡμετέρας γυναικὸς « la nôtre femme », construction choisie « pour la concision » et qui donnerait plus d'ampleur au style.

5.2.2. Reprise par un adjectif

Les raisons d'admettre en berbère une classe d'adjectifs ont été exposées à la section 4.5. La principale est précisément la possibilité qui est donnée à l'adjectif de figurer à la suite d'un nom qu'il reprend. On trouve donc couramment des syntagmes comme **ažLab akṬwan** (Galand/Frei, 281) « jellaba courte », **yut[^]ndimt tamZyant** (*-ibid.*, 387) « une petite ville », etc. Comme le montre le second exemple, l'adjectif s'accorde en genre et en nombre avec le nom qu'il qualifie, mais non en état, puisque **tamZyant** reste à l'état libre alors que **ndimt** est à l'état d'annexion. Il ne faut pas confondre l'adjectif avec le participe placé après un nom, bien que leur traduction française soit souvent la même.

En fait, l'adjectif n'est pas seul à pouvoir suivre immédiatement un nom dans les conditions décrites, puisqu'un nom peut être employé en apposition à un autre (5.2.3). L'apposition est relativement peu fréquente et une analyse plus poussée permettrait de l'opposer à la construction de l'adjectif épithète. On peut toutefois se demander si le syntagme {nom + adjectif épithète} n'est pas simplement un cas particulier de l'apposition {nom + nom}: le second terme reprend et précise le premier, si bien que « le rocher (le) rouge » ne diffère pas essentiellement de « le caïd Brahim ».

5.2.3. Reprise par un nom

Cette construction, que l'on peut ranger sous la rubrique largement entendue des appositions, se rencontre avec un complément dont l'extension est plus réduite que celle du complété, dont le signifié se trouve ainsi précisé.

A) Reprise d'un pronom : En raison de la très grande extension des pronoms, on pourrait donc s'attendre à ce qu'ils appellent très souvent ce type de reprise. Ce n'est pourtant pas le cas, bien qu'on puisse citer des constructions comme le touareg **warəy ələs** « celui-ci homme, cet homme ci / là ». On pourrait également évoquer le cas de la thématization différée (Galand, 2002, p. 354), avec cet exemple kabyle, emprunté à A. Picard : **yəČa, argaz** « il a mangé, l'homme », dans lequel **argaz** reprend, mais après pause, l'indice personnel **y-**, tout en restant à l'état libre. Mais ce processus, sans doute observable dans la parole, ne paraît pas très prisé.

- Dans l'exemple touareg cité plus haut, le support **wa** est déterminé par un déictique, ce qui restreint son extension (cf. 5.2.1). Lorsque le locuteur dit **wārəy āləs**, il traite donc **āləs** comme ayant une extension plus réduite encore que celle de **wārəy** ; quand il dit **āləs wārəy**, c'est l'inverse ! L'extension d'un terme apparaît ainsi comme une donnée relative, ce que l'on peut vérifier si l'on considère qu'un nom comme « homme », par exemple, peut désigner aussi bien tout individu de l'espèce humaine qu'un de ses représentants particuliers.
- Si l'on admet, comme c'est généralement le cas, que la syllabe initiale des noms berbères en **a-**, **ta-**, etc. est un ancien « article » (Vycichl) ou, mieux peut-être, un ancien support, on pourra considérer que la reprise d'un support par un élément nominal plus précis (**a-rgaz**, **a-srdun**, **ta-mazirt**, etc.) a été très générale dans un stade ancien de l'histoire.

B) Reprise d'un nom : On trouvera des détails et les références dans Galand, 2002, p. 198. Un nom peut être repris par un autre, soit immédiatement, soit après une pause.

La reprise immédiate est limitée à quelques cas : l'un des noms est un nom propre, l'autre précise une fonction sociale, un titre ou une relation de parenté. Le nom placé en second est celui que l'on charge d'apporter une précision supplémentaire : **w-emr aḡadaḡmi** (kabyle) « Ou-Amar le gendarme », **šix muḡnd** « Maître Mohand », **ḡaba seid** « mon père Saïd », « le père Saïd », etc.

La reprise après pause ajoute une information : **[lān] adafor, asāmu-nəsən** (Foucauld, 1984, p. 47) « [les tentes comportent] un coussin, leur oreiller (qui sert d'oreiller) » ; il s'agit parfois d'une énumération : **lbhaym n[^]wazag, isan, d isrdan, d iy^wyal** (chleuh : Roux, 1955, p. 69) « les bêtes à crinière, [c'est-à-dire] chevaux, avec mulets, avec ânes ». C'est l'apposition classique.

5.3. Complément déterminatif

Ce terme, assez vague, est appliqué ici à une expansion réalisée à l'aide d'un nominal et formellement marquée comme telle. Elle correspond généralement au génitif des langues à déclinaisons. Ce type de complément a été maintes fois décrit pour les différents parlers et je lui ai moi-même consacré plusieurs études (notamment Galand 1964, 1966a, 1969 repris en 2002, 2002a). Quelques observations de portée générale peuvent être retenues.

La fonction du complément est signalée en premier lieu par l'ordre des mots. Le berbère fait partie des langues dans lesquelles le complément du nominal suit le complété. C'est là une marque trop générale pour être suffisante, mais elle est fondamentale et ne doit pas être perdue de vue.

Comme dans d'autres langues également, on observe deux types de relation entre les deux nominaux : une construction directe, parfois dite « synthétique », dans laquelle le complément suit immédiatement le complété, et une construction indirecte ou « analytique », dans laquelle le complément est introduit par une préposition (le plus souvent *n* « de »). Si le complément appartient à une catégorie qui connaît l'opposition d'état, il prend l'état d'annexion en tant que complément de nominal, dans la première construction, ou en tant que régime de préposition, dans la seconde. Les restrictions auxquelles est soumise aujourd'hui la construction directe, qui n'est pas acceptée par n'importe quel nominal, permettent de penser qu'elle représente une tournure ancienne qui n'a été conservée que dans des cas bien définis. Cette vue est confirmée par ce que l'on observe dans d'autres langues, qu'il s'agisse de l'arabe dialectal ou de langues indo-européennes.

Une autre distinction s'impose enfin pour chacune des deux constructions, selon que le complété et le complément renvoient à des référents distincts ou à un même référent : cf. en français « ce jouet d'enfant » (le jouet et l'enfant sont distincts) et « ce fripon d'enfant » (le fripon et l'enfant ne font qu'un). Le second cas se présente fréquemment en berbère, bien que les grammaires lui fassent peu de place, et il n'y est pas soumis aux mêmes restrictions syntaxiques et sémantiques qu'en français (où le *TLF*, sous « de », l'explique un peu vite comme un gallicisme). J'ai proposé de parler alors d'un *complément explicatif* : explicitant simplement le contenu du complété, il est proche du nom employé en reprise, mais, à la différence de ce dernier, le complément explicatif est marqué formellement, non seulement par la prosodie, mais par l'état du nom ou par la préposition ; le complété est souvent un terme de grande extension, indice personnel ou pronom support, dont la portée est si étendue qu'il faut la limiter par un complément. Ces observations rejoignent les réflexions générales présentées à propos des pronoms (section 3.1).

5.3.1. Construction sans préposition

5.3.1.1. Complété et complément ont des référents distincts :

La construction directe est conservée après certaines catégories de complétés. Il s'agit essentiellement :

- des éléments signalés en 4.2.4 et 4.7.2, tels que **u-**, pl. **ayt-** « fils », **ult-** « fille », etc., employés uniquement en composition avec un nom : **u-tmazirt**, pl. **ayt-tmazirt** « fils / gens du pays » ;

- des noms dits « de parenté » (4.2.4), obligatoirement complétés par un pronom personnel affixe (Ø à la 1^{ère} personne du singulier) : chleuh **yiwi-k** « fils de toi », « ton fils », **yiwi-Ø** « mon fils », **baba-s** « son père », etc. Si le complément doit être précisé par un nom, il y a redondance et le pronom affixe subsiste, mais le nom est introduit par la préposition : **baba-s n tmyart** « le père de la femme ».

- d'adjectifs, dans des cas relativement limités : **ab.rkan uq.Ruy** « noir de tête », « qui a la tête noire » (Naït Zerrad, 2001, p. 66; toutefois j'ai noté aussi **ab.rkan n^wuḍm [B^wuḍm]** (H. Sadi, communication personnelle) « noir de visage », avec préposition.

C'est par construction directe du pronom complément que se sont formés certains morphèmes, dont l'analyse n'est plus reconnue aujourd'hui par les locuteurs ni même par les grammairiens. Un exemple clair est fourni, on l'a vu, par la série kabyle des pronoms personnels affixes de nom, au singulier : **iw**, « de moi », **ik, im, is** « de toi (m.) », « de toi (f.) », « de lui/elle », dont l'analyse en support + pronom affixe a été présentée à la section 3.2.3. Et cette analyse éclaire à son tour la forme de 1^{ère} personne **inu** « (ce) de moi » qui est employée dans de nombreuses régions autres que la Kabylie.

5.3.1.2. Complété et complément ont le même référent (complément explicatif) :

La construction directe, ici aussi, n'est conservée qu'après certaines catégories de complétés. Il s'agit :

A) de l'indice personnel des formes verbales : kabyle **iruh w.rgaz** « il partit homme », « l'homme est parti », touareg **arwālnāt tsīta** « les vaches se sont sauvées », énoncés dans lesquels les deux noms, à l'état d'annexion, explicitent les indices **i-** et **-nāt**. Si l'indice est préfixé, comme dans le

premier exemple, il se trouve séparé de son complément par le radical du verbe. Lorsque le complément est un nom qui ne connaît pas l'opposition d'état, comme dans le kabyle **iruh gma** « mon frère est parti », il ne porte aucune marque formelle de sa fonction, mais on n'a aucune raison de lui refuser le statut de complément explicatif accordé aux autres noms, avec lesquels il commute.

- Le complément explicatif de l'indice personnel a été longtemps (et est encore parfois) considéré comme le « sujet » du verbe. Il y a là, dans le meilleur des cas, une ambiguïté : le terme « sujet » a des emplois multiples et devrait être évité, ou au moins défini dans chaque cas. Je préférerais parler de « premier actant ». Du point de vue de la syntaxe, il s'agit bel et bien d'un complément, comme le prouve le fait que le nom doit prendre l'état d'annexion (s'il le possède), état dont tous les autres emplois excluent qu'il puisse être un « nominatif ». J'ai déjà dit, au début de l'étude des noms, pourquoi il me paraît peu opportun d'appliquer au berbère la terminologie des « cas », usitée pour les langues à déclinaison.
- J'ai proposé l'analyse du complément explicatif en 1964 et j'y suis revenu à plusieurs reprises, notamment en 1969 et en 2002a. Souvent adoptée par d'autres auteurs, parfois au prix d'un léger changement terminologique, elle est maintenant bien connue. Il est donc surprenant qu'aucune de ces publications ne soit mentionnée par Achab (2005) alors qu'il présente la même analyse (il en va de même pour l'interprétation du pronom **i-w** affixe de nom).

B) du pronom personnel affixe, série « directe » ou série « oblique » :
 kabyle **walay-t w.rgaz** « je l'ai vu homme » > « j'ai vu l'homme », **ism-is w.rgaz** « nom de lui homme » > « le nom de l'homme », etc. (exemples nombreux et variés dans Picard, 1960 ; d'accès plus facile dans Naït Zerrad, 2001, p. 60). Alors que la construction (a) est attestée presque partout, la construction (b) a un caractère régional (essentiellement kabyle), mais c'est elle qui révèle le plus clairement la véritable nature du complément explicatif. Il est peu vraisemblable que cette construction (b) résulte d'une innovation régionale. Il s'agit plutôt de la conservation d'un emploi étendu du complément explicatif, que les autres régions auront perdu dans le cas de la construction (b).

- La tournure kabyle **d ah.rkan w.qžun-iw** « c'est noir de mon chien, mon chien est noir » doit peut-être être interprétée comme un complément explicatif, plus ou moins comparable au français « pauvre de moi » (discussion dans Galand, 2002, p. 299). Le fait qu'on n'ait pas ici la forme **B^w.qžun** (< **n-w.qžun**) suffit à confirmer

l'absence de préposition. Même construction avec un féminin : **d^tamLalt [T^s]** **tž.Ġigt (t^t > T^s)** « c'est blanche de fleur, la fleur est blanche » (exemple dû à H. Sadi).

C) des noms de nombres : chleuh **yan urgaz** « un homme », **snat tmyarin** « deux femmes » ; le système berbère traditionnel est plus ou moins complètement conservé dans quelques régions, notamment en touareg, en zénaga, en chleuh, dans le parler de Ghadamès (v. 4.2.5), mais on observe de nombreuses variations, la construction prépositionnelle s'étant assez souvent substituée à l'autre (détails dans Galand, 1967a).

- Dans le cas du nom de nombre, on pourrait hésiter à parler d'un véritable complément explicatif et considérer que **snat**, par exemple, représente non pas « deux femmes », mais « la quantité deux » et serait complété ensuite par **tmyarin** de la même façon que « plateau » est complété par « cuivre » dans « un plateau de cuivre ». Cette analyse trouverait même un certain appui dans le fait que le système de base maintient le complément au singulier lorsque le numéral est supérieur à « dix ». Je pense pourtant que le nom de nombre, en pareil cas, n'indique pas simplement la quantité, mais qu'il renvoie dès le départ au même référent que le complément, comme le montre son accord en genre avec ce dernier (à condition, naturellement, qu'il puisse varier en genre) ; on notera que le nom de nombre peut être employé seul comme un véritable pronom, si la situation est assez claire : **zriy snat** « j'[en] ai vu deux ». Le complément a donc le même référent que le complété : il est bien « explicatif ».

Les langues berbères considérées ici fournissent beaucoup d'exemples du complément déterminatif sans préposition et leur accord garantit l'ancienneté de la construction. Mais elle a subi la concurrence de la construction prépositionnelle. En cela, du reste, le berbère n'est pas un cas isolé : il suffit de penser à l'histoire des langues romanes. La comparaison interdialectale permet de constater qu'aujourd'hui encore des altérations se produisent sur de nombreux points. Il s'agit le plus souvent du remplacement de la construction directe par la construction avec **n** ou **N** « de ». On arrive à des syntagmes comme **daDa Nəs** (Ghadamès) « son père », bien qu'il s'agisse d'un nom de parenté. Les noms de nombres, en particulier, ont, selon la série considérée et/ou selon le parler, une syntaxe très variée (Galand, 1967a).

5.3.2. Construction avec préposition

Dans la grande majorité des cas, le complément de nominal est introduit par la préposition **n**, souvent **N** quand il s'agit d'un pronom affixe.

5.3.2.1. Forme de la préposition

Le seul point sur lequel la construction prépositionnelle du complément déterminatif appelle ici un commentaire est la forme prise par la préposition **n** selon l'articulation qu'elle précède immédiatement, c'est-à-dire selon l'initiale de son régime, auquel elle adhère étroitement. Le détail peut varier d'un parler à l'autre. Si **n** est suivi de **n**, **nn** aboutit à la consonne tendue **N**. La préposition peut s'assimiler à une dentale non tendue, **l**, **r**, **t**, pour donner une tendue, mais cela ne se produit pas toujours, surtout devant **t**. Le cas le plus fréquent et, semble-t-il, le plus régulier est celui de l'assimilation avec **l**, en raison du grand nombre des noms empruntés à l'arabe et conservant l'article arabe : **ism Lqayd** (< **n lqayd**) « le nom du caïd ». Tous ces faits sont bien connus.

Un problème plus délicat est posé, dans divers parlers, par les nominaux à initiale **w**, **y**, **u**, **i**. Le traitement de ces nominaux semble être plus systématique en kabyle qu'ailleurs. Lorsque l'initiale de l'état d'annexion est **w** ou **y**, la préposition **n** s'assimile et la consonne initiale du complément subit une tension, devenant **W** et **Y**. Localement, **W** peut aboutir à **G^w** ou **B^w**, **Y** à **G**. On observe ainsi les réalisations **afus W.rgaz** / **G^w.rgaz** / **B^w.rgaz** « la main de l'homme », à partir de **n + w.rgaz**, et, avec des pluriels, **iɖaɾn G.rgazn**, à partir de **n + y.rgazn**.

Lorsque l'initiale de l'état d'annexion est **u** ou **i** (qui sont les réalisations de **w** et **y** devant une consonne isolée et non tendue), le complément déterminatif se présente en kabyle sans trace de la préposition **n** : **aɖar us.rɖun** « la patte du mulet », **iɖarn is.rɖyan** « les pattes des mulets ». Cela se produit presque toujours devant des noms masculins, puisqu'une initiale vocalique révèle généralement un masculin. Deux explications sont alors possibles : ou bien la préposition **n** est réellement absente et la construction ancienne a été conservée comme dans les cas décrits en 5.3.1.1, ou bien la préposition s'est assimilée à l'initiale du nom suivant et n'est plus perceptible.

L'explication par un archaïsme a été adoptée par A. Basset (1954), qui met au premier plan le critère du genre : cet archaïsme serait le propre des

noms masculins, jugés plus propices à la conservation de traits anciens. À l'appui de cette affirmation, l'auteur invoque le comportement de la préposition de mouvement **s**, dont la construction première avec l'état libre ne subsiste que si le régime est un nom masculin, et aussi le traitement du kabyle **yir**, qui ne peut former un nom composé qu'avec un masculin, alors qu'il est seulement préposé à un féminin, mais non combiné avec lui. Basset étendait l'explication au cas où l'initiale du complément est une semi-consonne **w** ou **y** : celle-ci subirait un « étoffement » qui aboutirait à **W** ou **Y**, puis, éventuellement, à **B^w** ou **G^w**. Cet étoffement trouverait un parallèle dans le traitement parfois réservé à **y** chez les Aït Sadden, où le verbe **gr** « jeter », après spirantisation puis palatalisation (**g** > **g** > **y**), passe non seulement à ***yr**, mais à **Yr**. A. Basset et A. Picard (1948, p. 11) se sont donc « décidés à introduire dans la terminologie grammaticale du berbère la double rubrique d'état d'annexion et d'état d'annexion renforcé ».

Ces arguments ne sont pas convaincants. Si l'on comprend qu'un lexème phonétiquement affaibli comme le verbe **Yr** puisse avoir besoin d'un étoffement, il n'en va pas de même pour les noms à initiale **w** ou **y** : le fait serait d'autant plus surprenant qu'il ne se produirait qu'en position de complément déterminatif, c'est-à-dire dans un syntagme où le nom n'est pas isolé. De plus et surtout, *le genre du nom ne joue ici aucun rôle*. Certes la morphologie fait que plupart des noms commençant par une semi-consonne ou une voyelle sont masculins, les féminins ayant souvent une initiale **t**, mais si d'aventure le complément est un nom féminin en **w**- ou en **y**- (cela arrive quelquefois), il est traité comme les masculins : **aXam B^w.ltma** < **aXam n^w.ltma** « la maison de ma sœur ». L'exemple est d'autant plus frappant que le nom **w.ltma** ne connaît pas l'opposition d'état et que pour lui le **w** n'est pas la marque de l'état d'annexion : comment aurait-il un état d'annexion « renforcé » ? Bref, les réalisations tendues de l'initiale s'expliquent beaucoup plus naturellement par l'assimilation de la préposition **n**, qui fait corps avec le nom et qui, on l'a vu, s'assimile à plusieurs autres articulations. Sa rencontre avec **w** aboutit au même résultat dans le verbe **nw** « être mûr, être cuit », qui prend en Petite Kabylie la forme **W**, avec une tension qui le fait passer à **G^w** dans le sud et à **B^w** dans le nord de la Grande Kabylie. Selon la région, on rencontre ainsi, à l'accompli, les formes **y.Wa**, **y.G^wa**, **y.B^wa**.

- La notion d'état d'annexion renforcé, d'abord adoptée par Sr Louis de Vincennes et Dallet (1960, p. 74 et suiv.), a été ensuite abandonnée par les éditeurs de Dallet (1982, p. 533).

Mais que dire des noms à initiale vocalique **u** ou **i**, devant lesquels on ne décèle aucune trace de la préposition ? Il est difficile de croire que le genre qui, on vient de le voir, ne joue aucun rôle dans le cas d'une initiale **w** ou **y**, devient déterminant quand l'initiale est vocalique, **u** ou **i**. En fait, *seule compte ici la réalité phonétique* et c'est en priorité à la phonétique qu'il convient de demander une explication : je pose ici le principe de *la cohérence des critères* (cf. 6.6.3.1.B *in fine*). On est ainsi conduit (Galand 1966a) à considérer que l'absence de préposition devant un nom à initiale vocalique n'est pas un archaïsme et que la préposition est présente « en structure profonde », tout comme devant la plupart des noms. Mais puisqu'il n'en reste pas trace, il faut bien admettre qu'elle s'est totalement assimilée, non plus à une consonne ou semi-consonne comme cela arrive fréquemment, mais à la voyelle **u** ou **i**. La quantité vocalique n'étant pas pertinente en kabyle, **nu**, **ni** n'ont pas abouti à **ū**, **ī**, mais à **u**, **i**. Même en pareil cas, la disparition de la préposition **n** n'est peut-être pas totale si on la rencontre parfois, comme le dit Naït-Zerrad (2001, p. 66, cependant contesté). En définitive, c'est l'évolution phonétique, et non une tendance au conservatisme, qui ramène à une construction de même apparence que les archaïsmes bien établis (noms de parenté, noms de nombres et même les indices personnels déterminés sans préposition par un complément explicatif).

- La solution retenue ici pour le cas d'un complément à voyelle initiale est discutée avec soin par Delheure et Reesink (1973), qui, en dernière analyse, lui donnent la préférence. Les difficultés qui subsistent ne me paraissent pas insurmontables :

- une première objection serait qu'on n'a pas d'autre exemple kabyle d'assimilation de **n** à une voyelle **i** ou **u**. Pour y répondre, j'avais signalé le traitement, en chleuh, des syntagmes comme **yan usrdun** « un mulet », qui deviennent souvent **ya[^]usrdun [yawsrdun]**, et dans lesquels l'effacement de la consonne **n**, élément constitutif de **yan**, ne peut s'expliquer que par la phonétique. Même remarque à propos de **ur Žin urunt**, réalisé **[ur Žiw urunt]** « elles n'ont jamais eu d'enfant » (P. Galand-Pernet, inédit). Delheure et Reesink objectent avec raison que l'exemple n'est pas kabyle, mais il prouve au moins la possibilité du phénomène, sans impliquer pour autant (malgré ce qu'ils écrivent p. 67) que **n** devrait disparaître devant **u** toujours et partout. Rappelons que (ces auteurs l'ont

bien vu) toute « loi » phonétique est limitée à un cadre local et temporel donné. C'est pourquoi le fait que la séquence **nu** est bien attestée, invoqué par Chaker (1988, p. 689) pour écarter une explication par la phonétique, n'est pas un obstacle. Il faut du reste prendre en compte l'étroitesse et la haute fréquence de la liaison entre la préposition et son régime. L'importance de ces deux facteurs, dans un autre environnement, est mise en évidence par l'évolution du kabyle **yiwn waS** « un jour », passé à **yiB^waS** : ici **n** n'est pas la préposition, mais la locution est si habituelle que l'assimilation s'est produite, contrairement à ce qui a lieu avec d'autres noms : il n'y a aucun automatisme.

- on pourrait invoquer aussi les cas où l'on ne trouve pas trace de **n** alors que l'initiale du complément est semi-consonantique : le parler du Djebel Bissa, auxquels se réfèrent Delheure et Reesink (p. 67), dit [**imi w.rgaz**] et non [**W.rgaz**] Mais il peut s'agir d'un abrégement secondaire, qui, on va le voir, n'est pas sans exemple.

• Invoqué ici, le principe de la *cohérence des critères* trouve ailleurs d'autres applications. Il incite à donner la priorité aux hypothèses qui se situent au même niveau d'analyse que le fait à expliquer. Dans le cas du complément déterminatif, c'est le niveau phonétique. Pour le participe (section 6.5.1.2), on s'en tiendra à la syntaxe, sans faire appel à la sémantique, et c'est encore la syntaxe qui permet une hypothèse sur le **-t** final de certains titres libyques, consonne dont l'emploi est lié uniquement à l'ordre des mots (Galand, 2002a, p. 279-280).

En fait, l'hypothèse d'une assimilation totale de la consonne **n** à la voyelle initiale **u** ou **i** du nom complété se trouve confirmée par une enquête inédite, menée dès 1954-1955 chez les Demsira du Grand Atlas marocain par P. Galand-Pernet à qui je dois de pouvoir l'exploiter. Cette enquête portait sur les prépositions et l'auteur a été attentive à noter les réalisations phonétiques. Les résultats mettent en évidence, pour les parlers de cette région, la liberté conservée par le locuteur et le flottement des réalisations. Des nombreux matériaux recueillis, j'extrai quelques exemples, pris entre beaucoup d'autres :

1) devant **w** : (a) **tama n wafud** « côté du genou » ; (b) **tazurt u waḍil** « grappe de raisin » ; (c) **lkas Watay** « verre de thé » ;

2) devant **u** : (a) **tasa n urgaz** « foie de l'homme » ; (b) **afus w uzrg** « main (poignée) du moulin », **aynža w usyar** « cuiller de bois » ; (c) **anfur u ufla** « lèvres du haut », **tama ū uzrg** « côté du moulin » ; (d) **lžmaet ūḍuwar** « assemblée du village » ; (e) **lukil ugLid** « le représentant du roi », **Imaena umarg** « le sens du poème » ;

3) devant **y** : (a) **wi n yiD** « celui de fil-de-chaîne » ; (b) **aznful i yilf** « hure du sanglier » ; **aznful i ilf** [chute de **y** intervocalique] ; (c) **aznful yilf** ;

4) devant **i** : (a) **wi n idQi** « celui d'argile », « en argile » [prononcé lentement] ; (b) **lżmaet i irgazn** « assemblée des hommes » ; (c) **ImžMr idQi** « le réchaud d'argile », **t(i) idQi** « celle d'argile ».

Voilà qui suffit à confirmer que la préposition **n** peut s'assimiler à la semi-consonne ou à la voyelle suivante et que les divers produits coexistent dans un même état de langue. Sont ainsi attestées, dans l'enquête de P. Galand-Pernet, les réalisations suivantes du groupe {préposition + initiale du complément} : **nw, uw, W** ; — **nu, wu, uu, ū, u** ; — **ny, iy, ii, y** ; — **ni, ii, ī**. Il apparaît également que le traitement de **n** ne dépend pas strictement de l'articulation qui précède.

- Pour le chleuh, ces flottements sont également apparents dans l'édition ronéotée des textes de Roux (1942b). Sur ce point, il n'y avait pas incohérence de la part de Roux, mais Stroomer (2003, p. 19) a pris le parti de « reconstruire » **n** partout dans l'édition imprimée.

Chez les Aït Youssi du Moyen Atlas (et sans doute ailleurs), le traitement de **n** devant **i** dépend de l'origine de la voyelle : s'il s'agit de la voyelle d'état (**i < y**), **n** n'apparaît pas ; mais devant l'indice de pluriel **id-**, par exemple, **n** se maintient : **ka n id-Tanber** « une certaine quantité de timbres » (Galand/Frei, n° 470). L'explication est sans doute à chercher, une fois de plus, dans la diachronie : une « loi » phonétique ne joue pas en tout temps ni en tout lieu.

5.3.2.2. Complété et complément ont des référents distincts

La construction est bien connue et il n'est pas nécessaire d'insister sur l'extrême variété de la relation établie par **n** entre les deux nominaux. **n** se présente, entre toutes les prépositions, comme le *relateur* par excellence, assez semblable au français *de*.

- Les exemples qui suivent montrent quelques-unes des valeurs fréquemment assumées par le complément. Un tel classement est assez subjectif et souvent plusieurs interprétations sont possibles. Les exemples sont pris au touareg (Galand, 1999a, avec index) et au chleuh (enquête de P. Galand-Pernet), mais tout autre parler fournirait des illustrations comparables. Rappelons qu'en touareg le nom complété est le plus souvent repris par un support **wa** « celui », **ta** « celle », etc. (5.2.1) :

- simple caractérisation : touareg **taLit ta n tnəsləmīn** « le mois des Religieuses », **turna ta n tūksi** « la maladie (causée par) la chaleur », **wa n kəraḍ** « celui de trois = le troisième », **isalān wi n tidət** « les nouvelles de vérité = véridiques », **tanəMirt ən terəwt** « merci pour la lettre » ; chleuh **aḍu unzar** « le vent de la pluie »

- matière : chleuh **t(i) idQi** « celle d'argile », **aynza w usyar** « cuiller de bois »

- localisation : touareg **miDən wi n tāmānyāsət** « les hommes de Tamanrasset » ; chleuh **tifrxin n uzayar** « les filles de la plaine », **anfur u ufla** « lèvres du haut »

- origine : touareg **isalān wi n fransa** « les nouvelles de France » ; chleuh **aḍu n sus** « le vent du Sous », **tabraT n fas** « la lettre de Fès »

- appartenance (au sens large) : touareg **ulətmas ən marabu** « la sœur du marabout », **aməZay wa n moxaMəd** « le campement de Mohamed » ; chleuh **tasa n urgaz** « le foie de l'homme », **ṭiṭ n uzrg** « l'œil du moulin (par où passe l'axe) », **aQa w uzG^war** « le fruit du jujubier », **ayt-dars w ufrux** « la famille du garçon »

- composition, contenu : chleuh **lžmaet i irgazn** « assemblée des hommes », **lqiṣṭ i yan urgaz** « l'histoire d'un homme »

- désignation d'un actant (« sujet » ou objet) : touareg **amətər ənək** « conseil de toi = ton conseil », **iba n tətawt** « la non-existence de l'oubli, le fait de ne pas oublier » ; **uzu n ^lmxzn** « plantation (faite) par l'État », **uzu n Zit** « plantation d'oliviers » ; plus largement : **tawala n waman** « tour d'eau (d'irrigation : l'eau de chaque propriétaire passe quand c'est son tour) ».

5.3.2.3. Complété et complément ont le même référent

L'intérêt de cette combinaison est de montrer la préposition **n** dans son rôle de pur relateur. Il est probable qu'on en relève des exemples dans tous les parlers, mais ils sont souvent soumis à des contraintes et réduits à des stéréotypes, comme on l'observe en français pour la construction correspondante « ce coquin d'enfant ». C'est en touareg, une fois de plus, qu'ils sont le plus nombreux et qu'ils manifestent la plus grande souplesse. Le P. de Foucauld (1951-1952, p. 1285) en a réuni d'excellentes illustrations et précise que le nominal complété est un substantif, le pronom **wa** (autrement dit un pronom support) ou un nom de nombre : **Mīmi n tāmənhuk** « Mimi qui est une folle, cette folle de Mimi », **āləs wārəy n ānəsbayor** « homme de riche, homme qui est riche », **wi n ārabān** « ceux de (= qui sont) arabes, les Arabes ».

Cas particuliers :

On peut mentionner ici la construction du complément d'un nom de nombre (dans certaines conditions) ou d'un pronom indéfini ou interrogatif. En effet, l'élément complété possède une extension si vaste que le locuteur est souvent amené à le préciser. On retrouve ainsi un cas de *complément explicatif*. Tous les parlers connaissent de tels emplois, dont voici quelques exemples : touareg **kārādət ən tləqqewīn** « trois [fém.] de (= qui sont) pauvres » (Foucauld), **hārət n təkəMārīn** « quelque chose qui soit des fromages, quelques fromages », **hārət n ātəy** « un peu de thé » (Galand, 1999b, p. 173, 183), rifain **ša n yəryazən** « quelques hommes » (Kossmann, 2000a, p. 94), Aït Youssi **ka n id-Tanber** « des timbres » (Galand/Frei, n° 470), **mšta n ^lwašun** « combien d'enfants » (n° 598) etc.

- Le touareg **kārādət ən tləqqewīn** « trois (femmes qui sont) pauvres » implique une légère opposition avec **kārādət tləqqewīn** « trois pauvresses » (sans préposition). On voit comment l'ancienne construction directe des noms de nombres inférieurs à onze, encore courante dans divers parlers (Galand, 1967a et ci-dessus 5.3.1.2), a pu subir la concurrence de la construction prépositionnelle.

Lorsque le nom de nombre est relié à son complément par un morphème, ce dernier n'est pas toujours **n**. Dans certaines régions (Maroc central, Libye, etc.), on trouve à cette place la particule prédicative **d**, dont une étude d'ensemble sera présentée dans les Hommages à Naïma Louali (Galand, 2009) et résumée plus loin, section 7.2. Le syntagme **sbea d išīRan** « sept garçons » doit être interprété littéralement (du moins dans son origine) comme « sept c'est des garçons », syntagme qu'il ne faut pas considérer comme un énoncé complet, du type qui sera étudié en 7.2.3 : **d išīRan** a ici le statut d'une proposition relative adjointe (5.4.1.1) qui complète **sbea**. C'est là une tournure en réalité plus générale, qu'on retrouve dans diverses expressions et notamment après un quantificateur : **mšta d isG^wasn** « combien d'années » (Galand/Frei, n° 1174). On pense ici à l'arabe marocain **žūž d əlktūb** « deux livres » (Caubet, 1993, p. 151). Les arabisants considèrent ce **d** arabe comme une variante de **dyāl** « de », mais sont embarrassés pour l'expliquer (v. Rubin 2004, p. 332). Je pense qu'il y a là, sinon un emprunt au berbère, du moins une influence de ce dernier. Ph. Marçais (1957, p. 462-466, 611) a du reste montré l'origine berbère de la même particule **d**, connue dans le parler arabe de Djidjelli. En revanche un emprunt du berbère à l'arabe est exclu par la fréquence et l'extension géographique des emplois de **d**, que l'on trouve en berbère jusque dans les parlers orientaux (Libye).

5.4. Propositions relatives

Le nominal complété par la proposition relative est toujours placé avant elle en berbère. On peut donc conserver le terme d'*antécédent*. C'est un nom, un pronom support (qui peut lui-même reprendre un nom) ou, moins souvent, un pronom personnel autonome. La construction des propositions relatives joue un rôle très important en berbère. Elle présente des traits qui la distinguent nettement de celle que l'on trouve en arabe, sauf dans quelques parlars orientaux où elle a subi l'influence arabe. De plus, par suite d'une grammaticalisation très poussée, on la retrouve à l'origine de conjonctions qui introduisent divers types de subordonnées, notamment temporelles ou hypothétiques. De même que les compléments déterminatifs, les relatives sont souvent décrites dans les grammaires et j'ai eu moi-même l'occasion d'en proposer l'analyse, en particulier dans un essai de typologie générale (Galand, 1984b, repris en 2002a, p. 219-240), et de montrer comment elles interviennent dans la formation d'autres subordonnées (1987a, puis 2002a, p. 241-256). Je ne peux que renvoyer à ces études pour le détail des démonstrations et j'essaierai de dégager ici les traits essentiels, ceux qui permettent à la relative d'assumer son rôle.

Ce rôle est double : (1) la relative doit se faire reconnaître comme telle, c'est-à-dire comme étant subordonnée au nominal qu'elle vient compléter ; – (2) puisqu'elle ajoute ainsi une information, elle doit montrer quel type de relation elle entretient avec son antécédent, j'entends par là : quelle fonction syntaxique aurait ce nominal, si l'information était donnée sous la forme d'une proposition indépendante et non d'une relative : en français, par exemple, le choix du pronom, *qui* ou *que*, dans « l'homme *qui/que* voit Pierre », permet de savoir si le nom serait sujet (« l'homme voit Pierre ») ou complément (« Pierre voit l'homme »).

5.4.1. Marques de la subordination

C'est d'abord à la **prosodie** (intonation, absence ou présence d'une pause) qu'il revient de marquer le lien qui unit la relative à son antécédent. Si ce dernier n'est pas suivi d'une pause avec descente de la courbe mélodique, on est bien en présence d'un élément annexé et non d'un énoncé autonome. *La prosodie joue un rôle essentiel dans toutes les propositions relatives, mais elle peut être complétée par divers procédés, non seulement dans*

l'écrit, où elle n'est notée, assez grossièrement, que par la ponctuation, mais aussi dans la langue parlée.

5.4.1.1. Propositions relatives adjointes

Si la proposition annexée à l'antécédent ne comporte aucune autre marque de subordination, il s'agit du type de proposition relative que je propose d'appeler *adjointe*. Généralement ignorée des grammairiens, sauf par Bentolila (1981, p. 285 et suiv.) qui l'a bien décrite sans pourtant la reconnaître comme une relative, elle est très fréquente, en berbère comme en français parlé (la prosodie ne suffisant guère à une langue écrite). La phrase suivante comporte deux propositions indépendantes : « Ils ont donné une fête, tu en rêverais » ; mais il suffit de modifier l'intonation et de supprimer la pause, toutes choses égales d'ailleurs, pour obtenir une relative adjointe : « Ils ont donné une fête *tu en rêverais* ». Cette fois il ne s'agit plus de deux informations successives, la fête, puis le rêve qu'elle peut inspirer, mais d'un énoncé continu à l'intérieur duquel on qualifie la fête et dont la forme savante serait « une fête dont tu rêverais ». Les exemples berbères de telles propositions ne manquent pas :

(1) « Histoire d'un individu qui était un voleur » (Leguil, 1985, p. 24)

lqɪʃt n yan lxlq iga^ amXaɾ
histoire de un être il-était voleur

Plus nettement encore :

(2) « ... il se rendait à un puits qui se trouvait dans la campagne » (Leguil, 1985, p. 24)

...iDu s yan wanu iLa y lsla
...il-alla vers un puits il-existait dans campagne

Le récit ne dit pas d'abord que le personnage alla au puits, pour ajouter ensuite que ce puits était à la campagne. La prosodie (absence de pause après **anu**) montre que la seconde proposition est accrochée au mot **anu** « puits » (Leguil ne s'y est pas trompé, voir sa note 3, p. 25). Le même raisonnement vaut pour l'exemple suivant, également chleuh :

(3) « Je rencontrais des hommes en qui il y avait du bon » (Roux/Stroemer, 2003, p. 190)

ar TmiGiry kra irgazn iLa gisn
PI je-rencontrais chose (de)hommes il-existait dans-eux
ma ifulkin
quoi être-bon

ou pour cette phrase kabyle, d'un type fréquent au début d'un conte :

(4) « Il était un homme qui avait sept filles » (Dallet, 1967, p. 157)

y.La **yiwn** **y.sea** **sbea** **y.Sis**
il-existait un il-possédait sept filles(-de-)lui

La tournure qui suit, ou une variante comme **ism Ns** « nom de lui », est partout bien connue :

(5) « Un étudiant appelé Abdullah » (Roux/Stroomer, 2003, p. 184)

yan **Ṭalb** **ism** **as** **ebduḷah**
un étudiant nom à-lui Abdullah

- Le dernier exemple montre qu'une relative peut être aussi une proposition sans verbe ; le cas n'est pas isolé.
- Leguil (1985, p. 25, n. 3) a noté que la proposition adjointe accompagne un antécédent indéfini. Les exemples cités montrent que c'est en effet le cas le plus fréquent. Il ne s'agit pourtant pas d'une loi absolue et j'ai pu citer une relative adjointe qui suivait un nom propre (Galand, 2002a, p. 229).
- La seule marque formelle de la relative adjointe étant du domaine de la prosodie, elle n'est identifiable dans un texte écrit que par la ponctuation (forcément sujette à caution) ajoutée par l'éditeur et par l'interprétation du contexte. Dans certains cas on peut hésiter, les deux solutions étant grammaticalement correctes. Roux (2003, p. 45 de l'édition ronéotée) écrit : **iLa dars yan uḥṣmi mZiyn iga yus** « il-existait chez-lui un petit enfant il-était son fils », sans virgule devant le verbe **iga** « il est » ; son second éditeur (Stroomer 2003, p. 84) ajoute une virgule, produisant ainsi deux propositions distinctes. Bien que la dactylographie de la première édition ne soit pas parfaite, je pense que dans cette phrase (et dans un certain nombre d'autres cas semblables) l'absence de ponctuation était voulue par Roux et que **iga yus** est une relative adjointe, à traduire par « il y avait chez lui un petit enfant qui était son fils ».

5.4.1.2. Propositions relatives « classiques »

A. Leur identification

Les propositions relatives dont il sera question désormais et que j'appelle « classiques » sont celles que les grammaires décrivent comme telles. La prosodie joue un rôle capital dans leur identification, mais d'autres marques formelles, dont aucune n'est commune à toutes les variétés, peuvent s'ajouter à elle et compléter son action.

La première de ces marques n'est disponible que si le verbe de la relative est accompagné d'un ou plusieurs satellites (pronoms personnels

affixes, obliques ou directs, et/ou particule d'orientation) : il s'agit de la place de ces satellites. Dans une proposition relative, ils précèdent le verbe au lieu de le suivre. Le même passage à la gauche du verbe se produit aussi après la négation (**wər** et variantes), après la particule modale **a(d)** et après certaines particules de l'inaccompli (**da**, **ar**, **la**, etc.), sans que la proposition soit nécessairement une relative, si bien que l'ordre de ces éléments n'est pas un critère décisif. Toutefois il peut aider à déceler éventuellement la présence d'une relative. On peut l'observer dans plusieurs des exemples cités ici (8, 10, 11, etc.). Si le verbe est accompagné de plusieurs satellites, ceux-ci se succèdent toujours dans le même ordre, qu'ils précèdent ou suivent le verbe : pronom oblique, pronom direct, particule d'orientation. Cette règle très générale ne connaît d'exceptions que dans de rares parlers (Collins, 1981/1982). On verra ci-dessous qu'une préposition, quand il y en a une, peut également passer en tête de la relative (section 5.4.2.2).

Deux autres traits peuvent éventuellement contribuer à signaler la présence d'une relative : l'emploi du verbe à la forme participiale ou le fait de laisser vide la place où l'on attendrait l'un des arguments. Ces deux procédés permettant surtout de préciser le type de la relation qui unit la relative à l'antécédent, ils seront présentés dans la section suivante (5.4.2).

B. Absence de tout relateur

Il est fréquent que les relatives ne soient reliées à l'antécédent par aucun morphème spécialisé, relateur ou pronom relatif.

- (6) Touareg : « du lait de vache sans eau » (dans lequel il n'y a pas d'eau)
(Ghabdouane 1997, p. 64)

äx	ən	täş	wər	ähen	aman
lait	de	vache	Nég	sont-dans	eaux

- (7) Kabyle : « l'homme que domine la femme » (« si un homme est dominé »)
(Picard, 1958, I, p. 172)

argaz	trna	tmTut
homme	elle-vainc	femme

- (8) Kabyle : « quiconque passait, elle le dévorait » (Dallet, 1967, p. 253)

win	d	ieDan,	tĊ	it
celui	vers-ici	étant-passé	elle-mangeait	le

(9) Chleuh : « [...] il lui enlevait tout ce qu'il avait pris » (Leguil, 1985, p. 24)

[...] **iKs as kra yusi**
il-ôtait à-lui chose il-a-saisie

C. Les pseudo-relateurs

Dans les exemples qui précèdent, l'antécédent, de valeur indéfinie, n'est accompagné d'aucun autre élément. Mais il peut aussi être repris ou simplement déterminé par un pronom support (v. 3.2). Certains supports n'apparaissent qu'à la suite d'un nominal qu'ils viennent déterminer, mais d'autres conservent une autonomie qui leur permet d'être employés seuls, sans qu'un nominal précède. Cette autonomie est visible également lorsque plusieurs relatives se succèdent, le support étant alors répété devant chacune d'elles, parfois loin du nominal. Dans un texte du Maroc central, mais cette fois avec rhématisation, on trouve ainsi sept répétitions du support **ay** : (à propos du maître d'école) **nTa ay^ituDaN, ay^itsqran lwašun, ay^iyNun icbaN**, etc. (Basset, 1963, p. 36-37 ; la séquence **y^i** est réalisée **G**) littéralement « il est *ce* qui appelle à la prière, *ce* qui instruit les enfants, *ce* qui coud les vêtements, etc. ». Le détail des constructions varie d'un élément à l'autre et d'un parler à l'autre, comme le montrent quelques exemples.

En *touareg*, la détermination du nominal est souvent assurée par le pronom support **wa** « celui », qui varie en genre et en nombre et qui, si la situation est assez claire, ne s'appuie pas nécessairement sur un lexème :

(10) « L'homme qui le [un chameau] possède » (Ghabdouane, 1997, p. 74)

eləs wa T yəlän
homme celui le possédant

S'il avait déjà été question d'un homme, on aurait pu se passer du lexème **eləs** et dire simplement : **wa T-yəlän** « celui (qui) le possède ». Il est non moins important de noter que le syntagme **eləs wa** n'est nullement réservé à l'emploi devant une relative et peut signifier simplement « cet homme(-ci) ».

En *kabyle*, la reprise du nominal devant relative est le plus souvent confiée au support **i** ou **ay** (**ara** quand le verbe de la relative est à l'aoriste ou à l'inaccompli prenant une valeur modale) :

(11) « [...] de la terre à leur suffisance » (Picard, 1958, I, p. 104)

tamurt i tn iquDn
terre ce eux suffisant

La structure de base de l'énoncé est visiblement la même que dans l'exemple touareg qui précède. Mais une différence importante vient montrer que la langue a évolué et qu'une certaine grammaticalisation s'est produite : c'est que le support **i** (ou **ay**) est ici invariable, quel que soit le genre ou le nombre du nominal qu'il reprend. En outre, il n'est plus possible de l'employer seul, comme tête de syntagme, sauf dans certaines tournures consacrées par l'usage, ce qui est aussi un indice de figement : ce sont par exemple les exclamations : **ay tx.Dm i-yflfi !** « ce qu'elle fait au piment !, ce qu'elle mange de piment ! » (Dallet, 1982, p. 353), et surtout la rhématisation, sur laquelle je reviendrai (section 7.3). En dehors de ces constructions consacrées, **i** doit s'appuyer sur un autre pronom, ce qui, dans le contexte de l'exemple 11, donnerait :

(12) **tin i tn iquDn**
celle ce eux suffisant

Autre restriction importante : en kabyle, on ne peut pas dire simplement ***tamurt i** « cette terre » ; le support **i** doit être suivi d'une détermination, proposition relative (exemple 11) ou complément de nominal (**tamurt is** « terre ce de-lui », « sa terre »). Pour obtenir un sens démonstratif, il faut employer un autre morphème, par exemple **agi** : **tamurt agi** « cette terre ». Signalons en passant que **agi** a encore moins d'autonomie que **i**, puisqu'il n'est admis qu'après un nominal, au point d'être considéré par Dallet (1982, p. 1) comme un suffixe.

- Dans l'exemple 11, **i** n'est pas obligatoire : comparer l'ex. 8.

Le *chleuh*, dans beaucoup de ses parlers, recourt aux déterminants **Li** et **Na** (voir 5.1.1), qui lui permettent d'intéressantes oppositions. Ils sont soumis eux aussi, comme le kabyle **agi**, à une contrainte qui leur impose de prendre appui sur un nominal, nom ou pronom support, qui les précède. Si le groupe ainsi formé n'est pas suivi d'une proposition relative, ils fonctionnent comme des démonstratifs, **Li** convenant à une réalité déjà connue ou évoquée (on est alors très près de l'article défini du français) et **Na** notant un éloignement moyen, théoriquement inférieur à celui que marque le déictique **aN**, lequel paraît du reste plus fréquent dans cet emploi : **argaz Li** « l'homme (en question) », **argaz Na** « cet homme ». Mais si le groupe nominal est complété par une relative, les deux

morphèmes entrent dans une opposition différente, dont la description m'a fait beaucoup hésiter. En dernier lieu (Galand, 2002a, p. 234), il m'a semblé que **Li** marquait le *réel* et **Na** le contingent, ce qui peut être ou ne pas être, bref l'*éventuel*. Ces deux valeurs sont effectivement présentes dans de nombreux cas. Les textes (oraux) de l'ancien droit coutumier, qui doivent prévoir et sanctionner des infractions avant qu'elles ne soient réalisées, se prêtent très bien à la démonstration. On y trouve des énoncés du type suivant :

- (13) « celui qui aura volé [...] paie [telle amende] » (Laoust, 1936, p. 277)
wa Na yukrn [...] ar yaKa [...]
 celui le/un ayant-volé [...] *PI* il-donne [...]

Si l'on substitue **Li** à **Na**, l'énoncé reste grammaticalement correct, mais il se réfère à un cas précis de vol avéré, ce qui ne convient pas à un texte juridique, et l'accompli **yukrn** sera traduit autrement : « celui qui a volé [...] paie [telle amende] ». On pourrait aisément multiplier les exemples, qui ne sont nullement limités à la langue juridique.

- En essayant de prévoir ce qui peut arriver, on entre dans le domaine de l'hypothèse. C'est ce qui explique le « relatif prégnant », objet d'une étude de J. Vendryes (1947-48) qui m'a jadis beaucoup aidé à un premier examen des faits berbères (Galand, 1950). De même que le « Bonne chasse, dit-il, qui l'aurait à son croc » de La Fontaine est très proche de « Si on l'avait à son croc », le « celui qui aura volé » du code berbère revient à dire « si l'on vole ».

Cependant l'examen d'autres énoncés comportant **Li** ou **Na** montre que tous les cas ne peuvent être ramenés à la distinction entre réel et éventuel, notions qui du reste ne s'opposent pas parfaitement. En voici un exemple :

- (14) « celui qui aura vaincu l'autre entrera dans la cuisine » (Roux/Stroemer 2003, p. 60)
wa Na gigun inran waYaḍ ar ikšm s unwal
 celui le/un de-vous ayant-vaincu l'autre *PI* il-entre vers cuisine

Le chien et le chat sont invités à se battre pour obtenir le droit d'entrer à la cuisine. Ici, pas question d'éventuel ni d'hypothèse, car il y aura sûrement un vainqueur. Mais on ne le connaît pas. Il convient donc de caractériser l'opposition entre **Li** et **Na** par des traits qui couvrent tous les emplois, tout en étant compatibles avec « réel » et « éventuel » lorsque le contexte s'y prête. C'est pourquoi je reviens aujourd'hui aux notions de « défini » (**Li**)

et « indéfini » (**Na**) que j'avais retenues dans un premier temps (Galand, 1988, p. 231). À ce propos, il serait souhaitable de réserver ces termes à la sémantique et d'éviter toute confusion avec « déterminé » et « indéterminé », que l'on gardera pour la syntaxe, un nominal étant dit « déterminé » s'il est suivi d'un complément : déictique, complément déterminatif (introduit en français par « de »), ou proposition relative. Un nom peut donc être indéfini et déterminé, ou défini et indéterminé, etc. Cette convention posée, reste que les notions de défini et d'indéfini sont complexes. Leguil (1992, p. 56-59) l'a judicieusement rappelé. Dans le cas de **Na**, il s'agit de l'indéfini « générique » (qu'on peut gloser par « celui quel qu'il soit ») et non de l'indéfini « spécifique » (qui signifierait : « un certain », dont l'identité est connue, mais non précisée). Après le combat du chien et du chat, le plus fort étant désormais connu et défini, on aurait dit : **wa-Li gigan inran waYaḍ** « celui de vous qui a vaincu l'autre ».

- L'arabe dialectal employant un morphème **alli** dans les propositions relatives, on peut être tenté de considérer **Li** en berbère comme un emprunt, mais cela n'est guère conciliable avec le fait que le kabyle, qui par ailleurs ne l'emploie pas, le conserve dans la seule expression **iḍLi** « hier » (littéralement « cette nuit-là »). Il y a donc là, tout au plus, un cas de convergence entre l'arabe et le berbère. Il est probable que **Li** est ancien en berbère. Toutefois son rattachement au verbe **ili** « exister », proposé par El Mountassir (2004), ne me paraît pas convaincant. **Li** a dû fonctionner, à une certaine époque, comme pronom support autonome, rôle aujourd'hui limité. On le trouve encore comme antécédent du second membre de propositions relatives doubles, du type correspondant à « X qui [...] (et) qui [...] ». Et surtout il entre dans la formation de la conjonction chleuh **Liḡ** « lorsque », née de la construction d'une proposition relative : **Li ḡ** (+ verbe), proprement « ce (la situation, le moment) dans (quoi) [telle chose arriva] ». L'analyse de **Liḡ** est garantie par le parallélisme avec celle de la conjonction **iḡ** « lorsque », qui s'est formée aussi à partir d'un support : **i ḡ** (+ verbe) « ce (une situation) dans (quoi) etc. » Les supports **Li** et **i** s'opposent comme un défini à un indéfini. C'est pourquoi la subordonnée introduite par **Liḡ** se rapporte à un moment bien défini (donc souvent passé), tandis que **iḡ** est employé pour renvoyer à un moment indéfini (donc non précisé ou à venir), ce qui permet aussi l'expression d'une hypothèse : **Liḡ iDa** « lorsqu'il partit », mais **iḡ iDa** « lorsqu'il sera parti » ou, très souvent, « s'il part ». En dépit des apparences, dues aux traductions françaises, le renvoi de **Liḡ** au temps passé n'est qu'une conséquence de sa valeur de défini, ce qui lui permet de prendre, dans certains contextes, le sens de « puisque ».

Le support **i** dont il vient d'être question est évidemment le même que celui qui entre souvent dans la construction des relatives en kabyle. On constate donc à

nouveau que les parlers berbères ont souvent hérité des mêmes matériaux mais leur ont donné des emplois différents, chacun ayant son système.

- Les déterminants **Li** et **Na** sont employés dans la plus grande partie du domaine chleuh. Toutefois l'opposition qui vient d'être décrite peut être assurée autrement dans les parlers du nord-est de ce domaine. Chez les Imesfiwen, **Li** (qui pourtant reste usité) et **Na** sont remplacés respectivement par **da** et **N**, dans des conditions qui seraient à préciser. On en trouvera des exemples dans Leguil, 1985.

D. Les vrais relateurs

Dans les cas qui viennent d'être présentés, le pronom support est soit l'antécédent de la proposition relative (touareg **wa**, kabyle **i** employés sans qu'un nom précède), soit une reprise de l'antécédent (touareg **wa**, parfois kabyle **i** et chleuh **Li**), soit un membre du groupe antécédent (chleuh **Na**, **Li**), membre qui resterait même si l'on supprimait la relative. Une même unité ne pouvant servir à la fois d'antécédent de la relative et de lien entre elle et son antécédent, il ne s'agit donc pas de relateurs, comme on le dit souvent (voir ci-dessus le commentaire de l'exemple 10). On peut appliquer la même analyse à d'autres parlers, qui emploient d'autres morphèmes. Cependant certains parlers ont l'habitude d'insérer *systématiquement*, entre le nominal antécédent et la relative, une marque qui ne paraît pas avoir d'autre fonction que de signaler l'arrivée d'une proposition qui déterminera le nominal. C'est ce que Bentolila (1981, p. 354) et Leguil (1992, p. 111 et suiv.) ont observé, le premier avec **din** chez les Aït Seghrouchen, le second avec **mi** chez les Zemmour. On peut alors considérer ces marques comme des *relateurs*. Il me semble toutefois exagéré de parler de *pronoms relatifs*. Le véritable pronom relatif, selon moi, doit être en correspondance avec un lexème, présent dans le contexte ou au moins, si la situation est assez claire, dans la conscience du locuteur, et il fonctionne comme l'un des actants de la proposition. Ce n'est le cas ni de **din** ni de **mi**. Le type de pronom relatif le plus élaboré est fourni par des langues comme le latin ou le grec ancien, dans lesquelles le relatif se décline et varie en genre et en nombre. Le berbère, comme A. Basset l'avait déjà bien vu, n'a pas de pronom relatif.

5.4.2. Marques du type de relation avec l'antécédent

Considérons la proposition relative comme résultant de la transformation (la « relativisation ») d'une proposition indépendante dont un élément

nominal devient l'antécédent de la relative : on passe de « tu vois l'homme » à « l'homme que tu vois ». Il est nécessaire que la relative fasse savoir ce qu'était la fonction remplie par ce nominal dans la proposition de base : c'est ce que j'entends par le type de sa relation avec l'antécédent. Dans l'exemple français, le pronom « que », par opposition à « qui », indique qu'il s'agissait du complément d'objet. Certaines langues n'admettent pas n'importe quel type de relation avec l'antécédent. Le berbère est à cet égard d'une grande souplesse, comme va le montrer l'examen des différents cas et il peut faire de tout nominal, quelle que soit sa fonction (ou presque), l'antécédent d'une relative. Rappelons d'abord que le problème ne se pose pas pour les relatives adjointes, puisqu'elles conservent la construction de propositions indépendantes. Les procédures sont les mêmes pour toutes les autres relatives, qu'elles soient construites sans relateur, avec un pseudo-relateur ou avec un relateur.

5.4.2.1. *L'antécédent serait complément explicatif (pseudo-sujet)*

Une expression (qui ne constitue pas un énoncé à elle seule) comme **argaz Li iDa** ne pourrait signifier indifféremment « l'homme en question est parti » et « l'homme (qui) est parti » sans qu'il en résulte une grave ambiguïté, malgré le secours de la prosodie, qui permettrait une pause après **Li** dans le premier cas seulement. L'inexistence d'un pronom relatif contraint donc le berbère, en pareil cas, à recourir à une marque montrant qu'on est en présence d'un groupe {antécédent + relative}, et non d'une proposition indépendante. Cette marque est portée par la forme verbale dite « participe », qui évite la confusion entre **argaz Li iDa** « l'homme (en question) est parti » et **argaz Li iDan** (participe) « l'homme qui est parti ». C'est là la seule fonction du participe, qui, faisant partie du système verbal, est étudié avec ce dernier (en 6.5.1).

5.4.2.2. *L'antécédent aurait une fonction autre que complément explicatif*

Le processus est alors toujours le même : il consiste à ne pas représenter l'antécédent là où il aurait sa place. C'est le recours à la *place vide*. L'absence d'un actant à l'endroit même où il serait attendu devient un véritable signal : elle indique à la fois qu'on est dans une proposition relative et que, si la proposition était indépendante, le rôle manquant serait tenu par l'antécédent.

- Le sujet du verbe étant obligatoirement représenté dans la forme verbale par l'indice de personne, ce dernier ne peut pas être supprimé et remplacé par une place vide. C'est pourquoi un autre signal était nécessaire pour les propositions relatives dont l'antécédent correspond au premier actant (propositions en *qui* du français) : ce signal est le participe.

Voici les principaux cas (la place vide est représentée par Ø) :

A. L'antécédent serait complément d'objet direct (relative française en *que*) : le verbe de la relative est transitif direct et pourtant son régime n'est pas exprimé :

(15) « le bien que laissa leur père » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 38)

ehäre wa Ø D yoYa tiSän
 bien celui Ø vers-ici il-laissa père-d'eux

Rappelons que le support **wa**, qui reprend **ehäre**, appartient au groupe nominal antécédent et ne fait pas partie de la relative. Il n'est donc pas le complément de **yoYa**. Puisque, dans une relative, les satellites précèdent le verbe, je situe la place vide devant la particule d'orientation

B. L'antécédent serait complément d'une préposition : la préposition est là, mais sans régime exprimé :

(16) « une lettre où sont écrits les noms des gens » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 212)

tiräwt dəy Ø əktābän äyālek
 lettre dans Ø ils-ont-écrit gens

On voit qu'en pareil cas la préposition passe en tête de la relative, dans un mouvement comparable à celui des satellites (v. exemple précédent).

Ne sont décrits ici que les mécanismes de base, qu'on retrouve dans l'ensemble du domaine. Mais il faut nuancer. D'abord, la construction présentée n'est possible qu'avec les prépositions qui constituent le cœur du système prépositionnel et qui sont en général des morphèmes très courts, souvent réduits à une consonne. Leur liste, dressée par Bentolila (1981, p. 213 et 293) pour le parler des Aït Seghrouchen, peut varier d'une région à l'autre. La construction n'est pas admise avec les prépositions plus récentes, encore proches de leur origine nominale (ainsi le chleuh **Ṭrf n** « à côté de »). D'autre part, la préposition placée en tête de la relative peut prendre une forme différente de celle qu'elle a devant un nominal : en touareg, par exemple, **əd** « avec » devient alors **dər** (comme devant un

pronom suffixe). Il faut signaler aussi qu'en kabyle, où la construction de base est également connue, la préposition simple est souvent remplacée par divers complexes dans lesquels entre le support **i** / **ay**, la préposition elle-même pouvant être répétée : ainsi **s-way-s**, **g^way-dg** [**G^aydg**], au lieu de **s** « avec », **d** « dans », etc. (autres exemples dans Dallet, 1982, p. 354 ou dans Naït-Zerrad, 2001, p. 74-76).

Enfin, deux prépositions posent des problèmes particuliers : **i** « à » et **n** « de ». Bien qu'elles soient fort courtes et qu'elles appartiennent toutes deux au fond ancien de la langue, elles ne s'emploient pas comme les autres dans une proposition relative.

– La préposition **i** « à » est remplacée par **mi** dans les parlers du Maroc central et en kabyle, par **mi** ou par **mu** en chleuh :

(17) « Le Juif à qui il vendait toujours du bois » (Laoust, 1936, p. 163)

uday Li mu Ø bDa iZnza ikŠuḍn
 Juif le à toujours il-vendait bois

En kabyle, **mi** entre plus souvent dans un complexe comme **imi**, **iwimi**, **iwumi** etc. (v. Naït-Zerrad, 2001, p. 75). En touareg, c'est la préposition **s** qui relaie **i** en pareil cas :

(18) « L'homme à qui il le dit » (Prasse *et al.*, 2003, p. 695)

aləs wa s Ø tän iNa
 homme celui à les dire

• À l'origine, la préposition **i** n'est autre que le support **i**, de sens indéfini « ce / un » : « quelque chose *de X* » aura pris le sens de « à *X* » (v. 3.3.2.2) Il est donc possible que, dans un stade antérieur de la langue, **i** ne se soit pas prêté à être suivi d'une place vide, donc à être employé seul en tête de la proposition relative.

– La préposition **n**, au sens de « de », suit un nominal dont elle régit le complément. Sauf dans des parlers orientaux où elle est employée au sens de « vers, à », elle n'introduit pas le complément d'un verbe, ce qui peut expliquer qu'elle n'apparaisse pas non plus en tête d'une relative. La « relativisation » d'un complément de nom est une opération complexe qui pose des problèmes dans d'autres langues aussi : pour passer de « la maison de l'homme » à « l'homme dont je vois la maison », le français dispose de « dont », « duquel », etc., mais on constate que les locuteurs sont souvent embarrassés par le maniement de ces outils. Le berbère a résolu le problème en profitant du fait que le complément de nom (en « de ») et le

complément d'attribution (en « à ») sont parfois proches l'un de l'autre, comme le montre le français populaire « la barbe à papa ». On construit donc la relative comme s'il s'agissait de la préposition **i**, l'énoncé « X à (qui) je vois la maison » remplaçant « X dont je vois la maison » :

(19) « L'homme dont le nom est célèbre » (Naït-Zerrad, 2001, p. 75 : kabyle)

argaz	mi	Ø	mšhur	yism
homme	à	Ø	il-est-célèbre	nom

La tournure est souvent complétée par un pronom affixe qui renvoie à l'antécédent : « X à (qui) je vois la maison *de lui* » :

(20) « les arbres dont les fruits sont comestibles » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 82)

əškan	s	Ø	tamāTin	aRawën	näsän
arbres	à	Ø	ils-sont-mangeables	fruits	d'eux

5.4.3. Propositions relatives de type arabe

Le recours au participe et à la place vide est l'une des originalités du berbère. Cependant un certain nombre de parlers, situés dans l'est du domaine (Tunisie, Libye, Égypte), l'ont abandonné au profit d'une construction visiblement calquée sur celle de l'arabe dialectal. Cette construction consiste à rappeler, dans la relative, l'antécédent par un pronom personnel :

(21) « L'homme à qui j'ai écrit » (Beguinot, 1942, p. 136 : Dj. Nefousa)

ateRās	éLi	dās	urfy
homme	Relateur	à-lui	j'ai-écrit

On notera que le pronom satellite (ici sous une forme en **d-** que l'on trouve aussi dans d'autres régions) est passé à gauche du verbe comme il le fait dans les relatives de type berbère.

Ce rappel de l'antécédent par un pronom est bien connu de l'arabe. Il a pour effet de ne pas laisser de place vide, si bien que la relative ainsi formée ressemble beaucoup à une relative adjointe, également courante dans ces parlers. Toutefois la distinction peut être maintenue par la place du pronom affixe, si la proposition en comporte un comme dans l'exemple précédent, et surtout par l'emploi d'un relateur, qui serait inutile dans une relative adjointe :

(22) « La femme qui est entrée » (Beguinet, 1942, p. 121 : Dj. Nefousa)

tmaṭūt éLi tekṃû
femme *Relateur* elle-entra

En l'absence du relateur, **tmaṭut tekṃû** signifierait « la femme est entrée ». Dans la majorité des parlers berbères, le verbe de la relative aurait pris la forme participiale, inexistante ici.

Lorsque le pronom qui rappelle l'antécédent est complément d'un nominal, on retrouve exactement la construction décrite plus haut :

(23) « La femme dont j'ai battu le fils » (Beguinet, 1942, p. 137 : Dj. Nefousa)

tmaṭūt éLi owtay tarwâ Nes
femme *Relateur* j'ai-frappé fils d'elle

On observe à Zouara des constructions analogues, avec quelques variantes cependant (Galand, 2005, p. 191-194, à partir de l'enquête de T. F. Mitchell). Le relateur est **la**, dont les emplois sont très étendus. L'antécédent n'est pas toujours rappelé par un pronom quand son représentant serait régime direct du verbe (exemple 24) et les satellites restent à droite du verbe, à moins que la présence d'une particule comme la particule modale (exemple 25) ne les fasse passer à gauche, comme le veut une règle courante :

(24) « Ce qu'elle leur avait dit »

ayu la təMa ʼasən
ceci *Relateur* elle-dit à-eux

(25) « Cette chose que je vous dirai »

ayu n tyusa la h(a) akən T əmləy
ceci de chose *Relateur* *PM* à-vous la je-dise

Les parlers orientaux illustrent ainsi l'influence qu'une autre langue peut exercer sur la syntaxe. En même temps, les points de résistance qu'on a pu constater, notamment le comportement des satellites, confirment que la construction des propositions relatives est, ou a été, un trait caractéristique de l'ensemble du berbère.

5.4.4. Observations complémentaires à propos des propositions relatives

5.4.4.1. Relatives explicatives et relatives déterminatives

Bien qu'un auteur comme Le Goffic (1981, p. 286) ait souhaité en finir avec cette distinction, on parle souvent des relatives dites « explicatives » ou « appositives », qui ajoutent à l'antécédent un renseignement complémentaire, mais non essentiel, et des relatives « restrictives » ou « déterminatives », dont la suppression mutilerait le message. En français, « l'écolier, qui était distrait, oublia son livre » est une relative explicative : elle donne la raison de l'oubli, mais c'est l'oubli lui-même qui fait l'objet principal de l'énoncé. Au contraire, la relative est « restrictive » dans « [seul de la classe,] l'écolier qui était distrait oublia son livre », car le message doit désigner le responsable, qui est repéré, entre tous, comme étant « le distrait ». Si intéressante que soit la distinction, je ne m'y attarderai pas, parce qu'elle n'a pas encore bénéficié, pour le berbère, de l'étude sérieuse qu'elle mérite. Cette étude sera délicate pour plusieurs raisons (Galand, 2002a, p. 227). Elle demande une observation attentive de l'intonation et des pauses, qui jouent un rôle essentiel même dans l'exemple français écrit, où elles sont signalées par les virgules. De plus, l'opposition interfère avec celle du défini à l'indéfini, sans pour autant coïncider avec elle, et l'observation de cette dernière est rendue difficile, quand il s'agit de l'antécédent, par l'absence d'article, qui pousse à faire appel à des critères sémantiques, toujours un peu suspects. Mon impression est qu'en berbère les relatives restrictives ont pour équivalents celles que j'ai appelées « classiques », tandis que les relatives explicatives sont rendues soit par des relatives adjointes, soit par des propositions simplement juxtaposées à ce qui précède, mais après une pause. Il faut toutefois s'attendre à des contre-exemples et un examen minutieux des données devrait permettre d'affiner la description.

5.4.4.2. Rendement de la construction des relatives

Si le berbère ne dispose pas d'un pronom relatif proprement dit, il fait de la proposition relative un usage très étendu et très souple, puisque l'antécédent peut avoir avec elle les relations les plus variées, ce qui n'est pas le cas dans toutes les langues. Nous retrouverons les relatives en

étudiant la rhématisation (focalisation), dans laquelle elles jouent un rôle important (section 7.3). Mais ce n'est pas tout. Plusieurs conjonctions de subordination résultent de la combinaison d'une relative avec des pronoms supports, qui sont capables de fonctionner comme antécédents et de couvrir un large éventail de significations (en référant à la situation, au lieu, au moment). On a vu (3.2.5) qu'il existe aussi des « noms supports », de compréhension moins limitée que celle des pronoms supports et pourtant assez faible pour leur permettre une importante extension : ils font référence au temps, au lieu, à la manière. Ceux-là aussi, placés comme antécédents d'une relative, peuvent entrer dans le système des conjonctions. En chleuh par exemple, un complexe **kud-Na** « le moment que, lorsque » s'est formé à partir du « nom support » **kud**. La fréquence de ces tournures et leur vaste champ sémantique ne pouvaient qu'en faciliter la grammaticalisation. Les formes et les emplois de telles conjonctions sont variables, mais leur structure est la même : le support est suivi de la préposition placée en tête de la relative et finit pas constituer avec elle un morphème dont l'analyse n'est vraisemblablement plus perçue par les locuteurs, comme cela se produit en français, où la séquence « par ce que » devient souvent [pask]. Si donc on peut parler de figement, il n'en reste pas moins que la construction de la subordonnée demeure celle d'une relative, ce que montrent notamment la place et l'ordre assignés aux satellites. La préposition est souvent **s**, qui semble noter en premier lieu un contact (A. Basset), d'où une série d'emplois où elle exprime la coïncidence, la participation, le moyen, etc. J'ai présenté ailleurs cette construction de façon plus détaillée (Galand, 1987a et 2002).

Voici quelques cas typiques :

A. Support *a*

En touareg, la combinaison {**a s** + verbe}, littéralement « ce à (quoi) est-associé [tel procès] », « le cas (la situation) comportant [tel procès] » a fini par devenir une conjonction **as**, d'un emploi très courant au sens de « lorsque » :

(26) « Lorsque je vins à eux [...] » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 30)

as tən in ose

lorsque eux vers-là je-vins (le verbe prend un complément direct)

On notera que la place des satellites est conforme à ce qu'on attend d'une relative. L'analyse en deux éléments, support + préposition, est totalement confirmée par le comportement de la préposition dans le cas où le verbe est précédé de la particule modale :

(27) « Lorsque vous l'apercevrez [...] » (Prasse *et al.*, 2003, p. 696)

a he s Ø tu taGim
ce *PM* à le vous-apercevez

Comprendre : « la situation à laquelle est associé le fait que vous l'aperceviez »

Ici, la préposition suit la particule, exactement comme elle le fait dans l'exemple 28, où la présence d'un nom suivi d'une relative à préposition initiale est plus évidente et, par conséquent, éclaire l'exemple 27 :

(28) « La manière dont il les trouvera [...] » (Prasse *et al.*, 2003, p. 322)

əMək wa he s Ø tənɣəgrəw
manière la *PM* à (quoi) les il-trouve

La grammaticalisation de **as**, favorisée par la grande extension du champ sémantique de **s**, a été si poussée que le nouveau morphème peut fonctionner aussi comme conjonction complétive au sens de « la situation comportant que », donc « que » :

(29) « Il sait que je l'aime » (Prasse *et al.*, 2003, p. 696)

yəSān as t ärē(ɣ)
il-sait que le j'aime

• Une question pratique est posée par la graphie : faut-il écrire **as** en un seul mot ou séparer les deux éléments ? Dans le cas de l'exemple 27, on n'a pas le choix. Mais lorsque aucun morphème ne vient s'intercaler, la simplicité doit passer, me semble-t-il, avant le respect d'une étymologie certes exacte, mais oubliée des locuteurs : mieux vaut ne pas morceler le texte et écrire **as** en un seul mot. Par contre, si l'on est en présence d'un processus de rhématisation (v. 7.3), une graphie **a s**, séparant les deux éléments, a l'avantage d'éviter toute confusion avec leur emploi comme conjonction. Il est dommage que Prasse *et al.* (2003, p. 696) aient choisi l'autre convention et écrivent **as**, ce qui les a conduits à classer ce groupe sous la lettre **s** et à le séparer du **a** de même fonction (p. 1, milieu de la col. 1).

Il ne semble pas que **as** connaisse le même succès dans les autres langues berbères. Toutefois on le retrouve en kabyle sous la forme plus complexe **asmi** « lorsque », dont l'élément **mi** n'est autre que le morphème bien connu dans certaines propositions relatives et devenu un relateur chez les Zemmour du Maroc (voir 5.4.1.2.D).

- Cette analyse de **asmi** est tout à fait conforme à ce qu'on attend en tête d'une relative. On a cru parfois que la conjonction était construite sur le nom **aS** jour et signifiait « le jour où ». L'absence de tension de la consonne 's' et la confrontation avec le touareg **as** montrent que c'est là une simple étymologie populaire, dont Dallet (1982, p. 477) s'est méfié à juste titre. Quant à la relation éventuelle du **mi** relateur avec la conjonction kabyle **mi** « lorsque », elle reste à étudier.

B. Support *i*

Le pronom support **i** reçoit des emplois très nombreux et très variés, souvent figés et grammaticalisés. Plusieurs ont déjà été présentés (3.2.3, 3.3.2.2). On va voir ici comment, employé comme antécédent d'une relative, il a fini par constituer diverses conjonctions de subordination.

AVEC LA PREPOSITION **s** :

is est très courant dans les parlers du sud et du centre du Maroc pour fournir une explication, « le cas (est) que » > « c'est que... » :

- (30) « C'est seulement que je veux te marier » (une femme à son fils : Roux, 1951, p. 25)

is	hLi	riy	ad	ak	skry	tamyra...
c'est-que	seulement	je-veux	PM	à-toi	je-fasse	mariage...

- Avec le **is** de cet exemple, on n'est pas encore en présence d'une conjonction. Il semble qu'à la base de la construction on trouve le support **i** comme élément unique d'une proposition nominale marquant l'existence, cet élément étant complété par une relative : « (existe) une situation à (laquelle) est attaché tel procès, – qui comporte tel procès ». On remarquera que le français « c'est que », pris à la lettre, ne dit pas autre chose : « ceci existe, à savoir que... ». Cela permet à **is** d'introduire la justification d'une attitude qui pourrait susciter critique, étonnement ou raillerie. C'est pourquoi on lui associe volontiers **hLi** « seulement », ou encore **hqan** « peut-être ». Ici, une mère dit à son fils qu'elle ne veut rien d'autre que bien le marier, mais il choisira lui-même son épouse. Voir aussi l'exemple n° 31.

is fonctionne couramment comme interrogatif, « le cas (est) que... » devenant « le cas est-il que... ? » : **is iDa ?** « est-il parti ? ». On n'est pas pour autant en présence d'un véritable morphème interrogatif (si tant est que le berbère possède de tels morphèmes, ce dont je doute). La valeur interrogative ne provient que de l'intonation, comme cela se produit souvent avec d'autres types d'énoncés (cf. français parlé : « tu viens ? »).

- Un exemple très clair de morphème qui passe souvent pour interrogatif, bien qu'il ne le soit pas par nature, est fourni par le kabyle **wi** « celui », dans des questions comme : **wi[^]iṛuḥn ?** « celui étant-parti ? » > « qui est parti ? ». La glose, plus aisée que celle de **is**, donne plus commodément une idée du phénomène.

La grammaticalisation aidant, on passe à l'emploi de conjonction introduisant une complétive ou une interrogative indirecte, après des verbes signifiant « croire », « penser », « savoir », etc. : **yaly is iDa** « je crois qu'il est parti ».

- En chleuh, le verbe **ini** « dire » prend avec **is** le sens de « se dire », « croire », ce qui permet d'opposer **Niy iDa** « j'ai dit qu'il était parti » (construction sans conjonction) et **Niy is iDa** « j'ai cru qu'il était parti ». L'énoncé suivant illustre deux emplois de **is**, explication, puis conjonction (devant une proposition nominale, avec rhématisation) :

(31) « C'est que je croyais que c'était les veaux que vous appeliez **tieLaš** ! »

(Roux, 1951, p.4)

is **Niy** **is[^]** **d** **tuy^a** **a** **mu** **Tinim** **tieLaš**
 c'est-que j'ai-cru que c'est veaux ce à Ø vous-dites **tieLaš**

La séquence **isd** est réalisée [**izd**] en chleuh, [**iD**] dans le Moyen Atlas.

is peut fonctionner comme complément explicatif (pseudo-sujet), ce qui confirme le caractère nominal de l'élément **i** :

(32) « Mieux vaut que je sois debout qu'assis » (Aït Youssi : Galand/Frei, n° 80)

yuf **is** **bDx** **ula** **is** **Qimix**
 il-est-mieux le-cas-où je-suis-debout et-pas le-cas-où je-suis-assis

AVEC LA PREPOSITION **y** (VARIANTES **x / g / g / y**) « DANS » :

Comme **is**, les conjonctions étudiées sous cette rubrique sont très usitées dans le Maroc méridional et central. Le support **i**, dont la valeur première semble avoir été indéfinie, peut être appliqué tantôt au moment, tantôt au lieu.

i y (**i x** etc.) proprement « ce dans (quoi) », « la situation dans (laquelle) » est devenu la conjonction **iy** « lorsque », rapportée à un moment qui n'est pas encore défini ; elle convient donc à la présentation d'un procès habituel ou à venir et, par là même, elle peut aussi introduire une hypothèse (cf. allemand « wenn ») :

- (33) « Pendant que les gens moissonnent, ils les [les chevaux, etc.] détachent dans le champ ; quand ils ont moissonné, ils les détachent sur l'aire à dépiquer » (Roux, 1955, p. 70)

ix a mGrn mDn ar asn tluṛzumn x tmgra ;
 lorsque PInac ils-moissonnent gens PInac à-eux ils-ouvrent dans champ

ix mgrn ar asn tluṛzumn x unrar
 lorsque ils-ont-moissonné PInac à-eux ils-ouvrent dans aire

- (34) « S'il te prend, il t'avalera » (Roux/Stroomeer, 2003, p. 42)

iy k yumz, rad^ k [...] ish̄lulf
 si toi il-a-pris PFut toi il-avale

La séquence **dk** est réalisée **K**.

- L'exemple 33, qui réunit deux attestations de **ix** dans un même énoncé, montre que l'aspect, inaccompli ou accompli, du verbe de la relative est calculé par rapport à celui du verbe principal et non par rapport au moment de l'énonciation. On détache les bêtes *pendant* la moisson dans le premier cas, *après* la moisson dans le second : d'où l'inaccompli **mGrn** dans un cas, l'accompli **mgrn** dans l'autre. De même, on notera, dans l'exemple 34, l'emploi logique de l'accompli **yumz** : « une fois qu'il t'aura pris », tandis que le « futur » **iy rad^k yamz** signifierait « lorsqu'il sera sur le point de te prendre ». Le parfait latin a des emplois comparables après « si », alors que le français dirait « lorsqu'il te prendra », avec le futur.

Répetons que certaines fonctions assumées par le support **i** confirment qu'il conserve bien un caractère nominal. Il peut, comme **is**, être complément explicatif (pseudo-sujet) ou complément direct (l'un et l'autre dans l'exemple suivant, à comparer avec l'exemple 32 :

- (35) « J'aime toujours mieux sortir que rester » (Destaing, 1940, p. 59)

ar iyi iTafa iy FuY iy Gawry
 PInac à-moi vaut-mieux ce dans je-suis-sorti ce dans je-suis-assis

On le trouve aussi comme régime d'une préposition :

- (36) « (Ils font) ainsi jusqu'à ce qu'ils aient fini » (Roux, 1955, p. 67)

ymkiN ar iy kMln
 ainsi jusqu'à ce dans ils-ont-fini

et même comme membre d'une proposition nominale, après la particule prédicative **d** (ici avec rhématisation : voir aussi section 7.3, exemple 119).

(37) « Le signe qu'il est prêt (il s'agit du charbon de bois : **lfaxr**), c'est qu'il ne fume plus » (Roux, 1955, p. 79)

tamatart **Ns** **iy** **inwa,** **ad^** **T** **igan,**
 signe de-lui ce dans il-est-cuit, ce le étant,
d iy **a t** **id** **sul** **ur iTKa** **waWu**
 PP ce dans PInac le [=lfaxr] vers-ici encore Nég elle-passe fumée

C. Support *Li*

En chleuh, **Li** est employé comme déterminant d'un nom ou d'un autre support (voir 5.1.1). Quand il accompagne l'antécédent d'une relative, il s'oppose à **Na** comme le défini à l'indéfini (voir 5.4.1B : les pseudo-relateurs). En outre, il semble avoir eu lui-même, dans un stade antérieur de la langue, le statut d'un support de détermination capable de fonctionner seul, comme antécédent d'une relative, ce qui expliquerait la genèse du morphème **Liy** (**Lix** etc.), qui se comporte comme une conjonction au sens de « lorsque ». Il s'agirait donc, à l'origine, d'une relative dont l'antécédent, conformément au modèle décrit plus haut, aurait été le régime de **y** en proposition indépendante, mais n'est plus signalé que par une place vide dans la relative : **Li y Ø** « ce / la situation / le cas dans (quoi)... » (noter que « lors-que » remonte aussi à un nominal, mais plus précis : *illa hora* !). La tournure s'est évidemment grammaticalisée, mais, comme toujours, la construction reste celle d'une relative et les satellites, s'il y en a, précèdent le verbe.

Liy s'analyse comme **iy**, mais les deux conjonctions ne s'emploient pas dans les mêmes conditions et leur opposition est analogue à celle qui a été décrite pour **Li** et **Na**. **Liy** implique une situation définie, réelle, donc le plus souvent passée, tandis que **iy** situe le procès ou l'état dans l'indéfini, l'éventuel. L'opposition apparaît clairement dans ce passage d'un conte où les deux termes sont employés :

(38) « (le lion dit au chacal :) 'Lorsque le renard *sera* là, préviens-moi' ; lorsque le renard *fut* là, il (le chacal) prévint (le lion) » (Roux/Stroomer, 2003, p. 48)

« **iy** **d** **iḥaḍḍ** **ubayuy,** **telmt** **iYi** »
 lorsque vers-ici il-est-présent renard tu-préviens moi
Liy **d** **iḥaḍḍ,** **ielm** **N...**
 lorsque vers-ici il-est-présent, il-prévient vers-là...

Lorsque le lion parle, le renard n'est pas encore arrivé ; lorsque le récit reprend, l'arrivée du renard est chose accomplie. On remarquera que le

berbère, dont le système verbal n'est pas axé sur l'expression du temps, confie aux conjonctions l'opposition que le français marque par les formes verbales (« sera / fut »).

Liy n'a pas toujours un sens strictement temporel et peut introduire une explication ou une justification, comme en français « du moment que » : **Li**y rad[^]Yi t**b**đut d lu**ř**a**ř**, ur rad gy a**đ**G^wal Nm « (un poète ambulancier dit à une femme :) du moment que tu veux me séparer de mon luth, je ne deviendrai pas ton gendre ! » (Roux/Stroemer, 2003, p. 80).

D. Support ay / a / i

ayLiy et ses variantes diffèrent des cas précédents en ce que le support **ay / a / i** est déterminé non seulement par la relative, mais par le morphème **Li** qui précise que le procès exprimé par la relative est *défini*. On peut gloser **ay-Li-y** par « la situation définie dans (laquelle)... », ce qui aboutit à une conjonction très employée en chleuh au sens de « lorsque » : **ayLi**y ik**ř**m « lorsqu'il fut entré ». Quand elle suit un verbe, elle peut prendre le sens de « jusqu'à ce que » ou même de « au point que » : **ar day yaLa ayLi**y d **ř**a**ř**n im**ř**awn Ns... (Roux/Stroemer, 1955, p. 68) « il se mit de nouveau à pleurer au point que ses larmes tombaient... ». Au sens de « jusqu'à ce que », **ayLi**y s'oppose à **ar-iy**, **ar-kiy** (+ accompli) et à **ar-d** (+ aoriste) de la même façon que **Li**y s'oppose à **iy** : **ar iQaz ar-kix iqRb aman** (Roux, 1955, p. 19) « (le puisatier) creuse jusqu'à ce qu'il approche de l'eau », alors qu'en remplaçant **ar-kix** par **ayLix** on obtiendrait le récit d'un événement donné : « il creusa jusqu'au moment où il approcha de l'eau ». Une fois de plus, l'opposition entre défini et indéfini est assurée ici par la conjonction, ou plus exactement par la présence ou l'absence de **Li**.

• À partir de « au point que », **ayLi**y peut prendre une valeur consécutive : (il y a des femmes qui ne portent pas de chaussures) **ayLi**y myarnt yikaN y u**ř**Mi**đ** ula tafukt (Roux, 1955, p. 26) « au point d'être habituées à cela par temps froid ou au soleil ».

La forme **ayLi**y n'est pas la seule ; il existe des variantes du support ou/et de la préposition : **aLi**y (beaucoup moins fréquent, semble-t-il) et, dans le nord-est du domaine chleuh, **iLi**y, en tamazight (Moyen Atlas) **aLig**, **aLig**, **aLi**y.

• **ay**, **a** et **i** apparaissent donc ici comme de simples variantes, ce qui paraît bien confirmer que les parlers ont puisé, comme dans un stock, des supports dont les valeurs n'étaient pas précises au départ. Ces supports ont reçu par la suite une certaine spécialisation de sens et d'emploi. On a vu plus haut que les relatives kabyles emploient tantôt **ay**, tantôt **i** selon le parler, et parfois dans le même parler (cf. les textes de Picard, 1958).

LES VERBES

Les verbes constituent un ensemble complexe, dans lequel les différentes langues berbères, et souvent les différents parlers, ont développé, à partir de traits communs, des systèmes régionaux ou locaux. Aux effets de la différenciation dialectale, dont l'un des facteurs est l'évolution phonétique, se sont ajoutés ceux de l'analogie qui, jouant dans tous les sens, a plus d'une fois modifié la répartition des types morphologiques. Il n'est pas question de présenter ici tous les types attestés. Leur description trouve normalement sa place dans les monographies, qui sont du reste encore loin de couvrir toutes les régions. Je tenterai plutôt de dégager les bases de la structure commune à tous les parlers, en signalant, sans prétendre à l'exhaustivité, les principaux développements locaux auxquels elles ont donné lieu. Comme ce fut le cas pour les indices personnels, une attention particulière sera portée aux trois langues dont la comparaison, facilitée par la qualité des informations que l'on possède, est d'autant plus significative qu'elles sont géographiquement et typologiquement assez éloignées l'une de l'autre : le touareg, le kabyle et le chleuh. Mais il sera tenu compte, dans la mesure du possible, des données non moins éclairantes fournies par d'autres parlers.

Rappelons que toute forme verbale associe obligatoirement un radical et un indice personnel. Les indices appartiennent à la catégorie des nominaux et, comme tels, ont été présentés plus haut (3.3.1). Restent les radicaux.

6.1. Les thèmes verbaux

Dans beaucoup de verbes, la série complète des indices personnels s'applique à un même radical. Mais il arrive aussi qu'à certaines personnes (le nombre grammatical étant aussi à considérer), le radical doive subir une modification, qui intéresse le plus souvent son vocalisme : autrement dit, il

se construit sur un schème légèrement différent, mais porteur de la même valeur. En chleuh, par exemple, on conjugue à toutes les personnes le radical **-lkm-** (« être arrivé à »), tandis que le radical **-syi-** (« avoir acheté ») n'est compatible qu'avec les indices de 1^{ère} et de 2^e personnes du singulier, les autres indices exigeant **-sya-**, alors qu'on ne change pas de paradigme. Il est donc commode de disposer d'un terme pour subsumer de telles variations et caractériser globalement la partie radicale d'un même paradigme, dans lequel apparaîtront successivement tous les indices personnels. Ce sera le *thème* (verbal), qui ressortit à la morphologie et que l'on ne confondra pas – mais le risque est faible – avec le *thème* de la syntaxe, contrepartie du *rhème*. Les thèmes verbaux qui viennent d'être cités sont représentés respectivement par **-lkm-** et par **-syi/a-**.

- Il faut parler de *thème* et non de *temps*, terme qui ne convient pas au berbère parce qu'il évoque une organisation temporelle. Il semble que l'anglais *tense*, de même origine que *temps*, ne présente pas cet inconvénient au même degré.

Un verbe possède plusieurs thèmes. Leur nombre n'est pas le même dans tous les parlers, mais trois thèmes sont partout présents et constituent la base de divers développements locaux ou régionaux : l'*accompli*, l'*inaccompli* et l'*aoriste*. Ces termes seront commentés et justifiés plus loin.

- Accompagnés de l'adverbe (ou particule) de négation et dans de rares autres cas, les thèmes d'accompli et d'inaccompli peuvent prendre un vocalisme différent. Les thèmes ainsi formés sont généralement qualifiés de *négatifs*, bien qu'ils n'aient pas cette valeur par eux-mêmes et ne la prennent que si l'adverbe de négation les accompagne. Ils seront étudiés en 6.7.2.2 et 6.7.2.3.
- Le parler de Ghadamès présente une particularité que Lanfry, notamment, avait bien décrite, mais dont Kossmann (2000b) est le premier à avoir tiré parti en la mettant en relation avec les données de certains parlers de l'orient berbère : Ghadamès possède un thème verbal qui ne se confond ni avec l'aoriste ni avec l'accompli, tout en ayant des traits communs tantôt avec l'un, tantôt avec l'autre. Ce thème paraît avoir une valeur modale plutôt qu'aspectuelle. Il se conjugue avec les mêmes indices que les autres, à l'exception pourtant de sg.1 et sg.2, qui n'ont d'indice suffixé que dans certains types de verbes.

6.2. Les types de verbes

6.2.1. Verbes primaires

Dans un parler donné, et à plus forte raison dans l'ensemble du domaine, chacun des thèmes est représenté par une grande diversité de formes, diversité inévitable puisque les schèmes sur lesquels ces formes sont construites doivent accueillir des racines (définies à la section 2.2.1) qui ne comptent pas toutes le même nombre de consonnes et qui, de surcroît, ont été exposées aux jeux complexes de la phonétique et de l'analogie. De cet apparent chaos se dégagent pourtant, pour un parler donné, des groupes de verbes caractérisés par le fait que leurs thèmes sont formés sur les mêmes séries de schèmes, comme le montre le tableau suivant, fondé sur le touareg de l'Ahaggar (les chiffres représentent les consonnes radicales ; à défaut de majuscule en pareil cas, le redoublement d'un chiffre note une tendue) :

	Aoriste	Inaccompli	Accompli	
			positif	négatif
1. Schème :	1ə2	11ā2	1ā2	1i2
« quitter »	-fəl-	-Fāl-	-fāl-	-fil-
« être accroupi »	-gʸən-	-Gʸān-	-gʸān-	-gʸin-
« être (dans un lieu) »	-məl-	-Māl-	-māl-	-mil-
2. Schème :	1ə2	1ā22	12i/a	12i
« mettre en état », « faire »	-kən-	-kāN-	-kni/a-	-kni-
« entendre »	-səl-	-sāL-	-sli/a-	-sli-
« revêtir »	-əls-	-lāS-	-lsi/a-	-lsi-
3. Schème :	12u	1 ū 22 u	12i/a	12i
« finir »	-mdu-	-mūDu-	-mdi/a-	-mdi-
« vaincre »	-rnu-	-rūNu-	-rni/a-	-rni-
« teindre »	-γmu-	-γūMu-	-γmi/a-	-γmi-
4. Schème :	a1ə2	t ā 1ə2	u1ā2	u1i2
« avoir horreur »	-akəḍ-	-tākəḍ-	-ukāḍ-	-ukiḍ-
« recommencer »	-aləs-	-tāləs-	-ulās-	-ulis-
« cueillir »	-aməd-	-tāməd-	-umād-	-umid-

5. Schème :	11ə2	tā11ə2	11ä2	11i2
« ôter »	-Kəs-	-tāKəs-	-Käs-	-Kis-
« demander [de Dieu] »	-Tər-	-tāTər-	-Tär-	-Tir-
« frapper dans la main »	-Qəs-	-tāQəs-	-Qäs-	-Qis-
6. Schème :	12ə3	1ā22ə3	12ä3	12i3
« acquérir »	-krəh-	-kāRəh-	-kräh-	-krih-
« chasser », « poursuivre »	-stəy-	-sāTəy-	-stäy-	-stiy-
« aimer », « vouloir »	-yhəl-	-yāHəl-	-yhäl-	-yhil-
7. Schème :	11ə2ə3	tā1ə2ā3	11ä2ə3	11ə2ə3
« ê. contusionné à l'œil »	-Kəməz-	-tākəmāz-	-Käməz-	-Kəməz-
« être plébéien vassal »	-Məyəd-	-tāməyād-	-Mäyəd-	-Məyəd-

• Le tableau ne donne pas les thèmes d'inaccompli négatif et d'accompli résultatif, qui n'existent pas en chleuh ni en kabyle et ne se prêtent donc pas à une comparaison. Il ne tient pas compte de la voyelle *i* qui apparaît à la finale du thème d'aoriste, pour la 2^e et la 3^e personne du pluriel, dans certains parlers et pour quelques types de verbes qui ne sont pas forcément les mêmes d'un parler à l'autre. En chleuh, par exemple, on trouve **tl̥sim** (2plm) et **lsin** (3plm). On trouvera le détail des faits dans les diverses monographies, notamment, pour le touareg, dans Prasse 1973, Prasse et Ag Sidiyene 1985, Prasse, Ghoubeïd et Ghabdouane 2003.

• Rappelons que le statut de ə en touareg est ambigu. Dans certains des schèmes cités, il peut changer de place ou même ne pas apparaître. Dans les formes en **-səl-** et en **-əls-** (schème 2 du tableau), sa présence et sa place paraissent dues à la nature des articulations voisines. Mais il n'en va pas de même avec **iMäyəd** « il est plébéien » (thème d'accompli) et **yəMəyəd** (thème d'aoriste) : devant la même consonne **M**, le schwa ə est absent dans l'un et présent dans l'autre, l'indice personnel étant alors réalisé comme une voyelle (**i**) dans le premier cas et comme une semi-consonne (**y**) dans le second.

L'usage est de désigner les verbes par l'impératif singulier (2^e personne), même lorsque, pour des raisons sémantiques, il a peu de chances d'être usité. À de rares exceptions près, il est construit sur le schème de l'aoriste (dans le cas des exemples 7, la première consonne est non tendue à l'impératif).

On peut appeler *conjugaison* ou *type verbal* chacun des ensembles regroupant les verbes dont les différents schèmes ont les mêmes structures. Le tableau présente sept de ces conjugaisons, choisies parmi les plus fréquentes. Les six premières se retrouvent pratiquement partout en

berbère, avec les ajustements locaux rendus nécessaires par la diversité des systèmes phonétiques et phonologiques. Mais le nombre réel des conjugaisons est beaucoup plus élevé. Elles ne sont pas toutes également représentées dans le lexique d'un parler donné. Certaines comptent beaucoup de verbes, d'autres se trouvent réduites à quelques unités, voire à un seul verbe (mais il peut s'agir de lexèmes très usuels). La comparaison du schème n° 1 avec les numéros 2, 3 et 4, ou de 6 avec 7, montre que le nombre des consonnes radicales ne suffit pas à déterminer le type verbal. L'évolution phonétique et l'analogie ont entraîné des confusions et des glissements de verbes d'une catégorie dans une autre. En outre, la régularité des séries n'est pas toujours parfaite : il arrive que des verbes ayant, par exemple, les mêmes schèmes d'aoriste et d'accompli forment leur inaccompli sur des schèmes différents : en chleuh, les verbes **ls** « revêtir » et **sy** « acheter » ont les mêmes formations d'aoriste (**-ls-**, **-sy-**) et d'accompli (**-lsi/a-**, **-syi/a-**), tandis que l'inaccompli est **-lSa-** dans un cas et **-Say-** dans l'autre. Ce dernier schème rappelle donc le type 1, soit que le verbe **sy** ait d'abord appartenu à ce type, soit que son inaccompli ait subi une influence analogique. Le cas n'est pas isolé.

- Il serait excessif de ramener tous les verbes à des trilitères et le berbère connaît vraisemblablement d'authentiques bilitères, notamment dans la conjugaison 1 du tableau. Toutefois divers auteurs cherchant à retrouver l'histoire de la langue, entre autres Marcel et David Cohen, Vycichl et Prasse, ont montré qu'une partie des bilitères berbères étaient d'anciens trilitères dont l'une des radicales avait subi une « usure » (D. Cohen 1988, p. 19).

La comparaison interdialectale permet de détecter de nombreux changements survenus dans la répartition des verbes entre les différents types. On a vu dans la section 2.2.2, avec le verbe trilitère **zdy** « s'installer », d'où « habiter », devenu le bilitère **əZəy** en touareg, comment un verbe pouvait passer d'une conjugaison à l'autre par suite d'une assimilation.

Les perturbations sont souvent déclenchées par le traitement, variable d'une région à l'autre, des semi-consonnes **y** et **w**. En voici un exemple : en touareg, le thème d'aoriste **-g^yru-** « trouver », « obtenir », représente un trilitère ***g^yrw**, comme le montre le thème d'accompli **-g^yrāw-**, et constitue donc une variante des exemples 6 du tableau. Or c'est le même verbe, semble-t-il, qui a pris en chleuh le sens de « ramasser » et la forme **gru**, laquelle appartient (malgré certaines différences d'ordre dialectal) au type 3 du tableau. La réalisation vocalique de **w**, devenu **u**, a fait oublier qu'il s'agissait d'une consonne radicale et l'analogie des verbes à alternance vocalique a entraîné en chleuh un accompli **-g^wri/a-**. On observe aussi un passage au type 2 avec un aoriste **-gr-** (Destaing 1938, p. 240),

qui consacre la perte de la radicale. Celle-ci survit pourtant dans le nom d'agent **amgraw** « ramasseur », dont le témoignage vient confirmer l'analyse précédente. Un autre cas est illustré, à l'intérieur même du chleuh, par le verbe **rwl** [rwəl] « fuir », trilitère du type 6 auquel la réalisation [u] de **w** et l'assimilation de **l** à **r** imposent parfois une conjugaison à voyelle interne (d'un type non représenté dans le tableau) : aoriste et accompli **-rur-**. Les accidents de ce genre se produisent lorsqu'il y a confusion entre un **i** ou un **u** « fondamentalement voyelle », selon l'expression de Basset, et un **i** ou un **u** qui n'est autre que la réalisation vocalique d'une semi-consonne **y** ou **w** (voir la section 1.2.5). Mais, si fréquente qu'elle soit, pareille confusion n'est pas la règle. Il convient donc de prendre garde au comportement des voyelles **i** et **u** dans l'ensemble de la conjugaison. En touareg (Ahaggar), par exemple, les verbes **əsu** « boire » et **əru** « être ancien » ont même apparence à l'impératif-aoriste, mais l'accompli du premier, **-swi/a-**, révèle que le thème **-su-** représente **-sw-** (avec une radicale **w**) et se rattache au type 2, alors que l'accompli du second reste **-ru-**, différant ainsi à la fois du type 1, qui aurait comme accompli **-*rāw-**, et des types 2 et 3, qui auraient **-*rwi/a**. La confusion, cette fois, n'a pas eu lieu. La vigilance s'impose particulièrement pour certains parlers touaregs méridionaux, qui dans des conditions définies ajoutent une voyelle **u** aux schèmes d'aoriste et d'inaccompli (mais aussi à certains pronoms affixes et à la particule d'orientation **d** : v. section 3.3.2.1 et Galand, 2008) ; cette voyelle n'apparaît pas devant une désinence ou un affixe, d'où, pour le verbe **āknu** (correspondant méridional de **əkən** cité dans le tableau) l'aoriste sg3m. **eknu** (avec indice **e-**), mais 2^e personne sg. **tāknāy** (indice discontinu **t—āy**). On est donc en présence d'une simple variante du type 2, même si l'impératif **āknu** ressemble fort à ceux du type 3.

Théoriquement, l'inventaire et la description des conjugaisons devraient être faits pour chaque parler, mais il est rare que l'on possède des données complètes. A. Basset (1929/2004), dans un travail de portée suffisante bien qu'il ne pût être exhaustif, fut le premier à dégager sur des bases précises les différents types de verbes et à évaluer l'importance numérique de chacun. Le tableau qu'il brosse est complexe et l'on peut être tenté de le clarifier en cherchant d'autres critères de classement, en ordonnant les données d'une autre façon ou en modifiant la terminologie. Mais les faits sont là et, si l'on entre dans le détail des formes, la complexité demeure.

- La plupart des grammaires se contentent de signaler les conjugaisons principales du parler qu'elles décrivent. Pour le touareg de l'Ahaggar et en ne tenant compte que de l'aoriste et de l'accompli, le P. de Foucauld (1952 : p.1999-2010) a dénombré 111 types verbaux. Pour les parlers touaregs méridionaux, Prasse et Ag Sidyene (1985), ou encore Prasse et Ghoubeïd (1998, 2003) ont publié des tableaux

impressionnants. Pour la Grande Kabylie, Dallet (1953) a présenté, dans la première édition de son dictionnaire (1953) un classement fondé sur les critères retenus par Basset. Les verbes du Mzab ont fait l'objet d'une publication de Dallet (1970b). Pour Figuig, on a une description assez détaillée dans la thèse de Saa (1995), une autre dans Kossmann (1997b). De tels travaux sont nécessaires, mais on doit aussi chercher à dominer le détail. Par exemple, certains des types verbaux recensés par Foucauld peuvent être regroupés sous une même rubrique : sa conjugaison 31 (**əni**) n'est qu'une variante de la conjugaison 30 (**əbəd**), la voyelle **i** de **əni** n'étant que la réalisation d'une semi-consonne radicale **y** (***ənəy** > **əni**). Un autre exemple de synthèse est fourni par D. Cohen (1984, p. 81-88) qui, dans le cadre de la comparaison chamito-sémitique, a dégagé les grands traits du système touareg.

6.2.2. *Dérivés « de manière »*

De façon générale, il y a dérivation lorsqu'un signifiant est créé à partir d'un autre (élément « primaire ») par quelque modification. Dans le cas des verbes berbères, la dérivation n'opère pas directement sur une forme verbale. Deux modes de formation sont à considérer : ou bien on opère sur la racine, entendue comme armature consonantique, ou bien on change de schème en ajoutant une consonne préformante. Le second procédé sera étudié en 6.8.2. C'est le premier qui est examiné ici et donne les dérivés dits « de manière ». Il consiste dans le redoublement, partiel ou total, des consonnes de la racine, avec augmentation éventuelle de tension sur une d'elles et/ou adjonction d'affixes (on ne confondra pas le redoublement réel d'une consonne, sa répétition, avec le doublement d'une lettre dans la notation, procédé fréquent pour noter la tension). Les dérivés de manière sont généralement plus expressifs ou plus chargés d'affectivité que le verbe primaire. Les dérivés à préformante et les dérivés de manière n'ont en commun que le fait d'être dérivés. Ces derniers intéressent le lexique, tandis que les autres modifient le rapport entre verbe et actants.

Les dérivés de manière sont particulièrement nombreux en touareg, mais on les rencontre aussi dans les autres parties du domaine berbère. Quelques exemples suffiront : touareg **nəkəḍnəkəḍ** « couper en petits morceaux (**ənəkəḍ** « couper »), **rəzrəz** « casser menu » (**ərzu** « casser »), sans doute aussi **zədudəm** « couler lentement, s'égoutter » (**əzdəm** « sécréter du suc »), chleuh **frfr** « voleter » (**firi** « voler », cf. **ifr** « aile »). On admettra, malgré l'imprécision du terme, le caractère « expressif » de ces formations, qui résultent de processus également connus dans d'autres langues. Bien

que leur morphologie et leur sémantique laissent entrevoir certaines régularités, elles ne répondent pas (ou ne répondent plus) à des « règles » vivantes et elles ressortissent au lexique plutôt qu'à la grammaire. On verra ci-dessous que le thème d'inaccompli des verbes berbères n'est autre qu'un ancien dérivé de manière. Déjà remarqués par Basset (1929, p. XXVII et suiv.), ces dérivés ont été bien étudiés pour le kabyle par Chaker (1973a, 1973b, 1995c).

6.3. Histoire et organisation des thèmes verbaux de base

La présentation qui suit diffère des grammaires habituelles sur un certain nombre de points. Elle est délibérément sous-tendue par des considérations d'ordre diachronique, elles-mêmes fondées sur la comparaison interdialectale. Tel est le cas, en particulier, pour le traitement du thème d'aoriste, dont l'étude est scindée en deux parties bien distinctes, selon qu'il est employé seul ou accompagné d'une particule. J'ai tenté ainsi de saisir et de décrire ce qu'on pourrait appeler la dynamique de l'évolution. Il y aurait pourtant quelque naïveté et beaucoup de prétention à croire que l'on atteint ainsi la réalité d'une histoire qui, faute de documents, restera probablement hypothétique. Il est vraisemblable, et sans doute en partie vrai, qu'on est passé d'un système verbal fondé avant tout sur une morphologie complexe à un système qui, pour rendre les diverses oppositions, exploite plutôt la syntaxe et fait appel à des verbes auxiliaires et à des particules, mais cela ne signifie pas que le berbère des « siècles obscurs » était incapable d'exprimer toutes les oppositions observées aujourd'hui, une langue n'étant jamais à court de moyens quand elle doit préciser un message.

6.3.1. Les formes

Si grande que soit la variété des conjugaisons entre lesquelles se répartissent les verbes de chaque parler, les trois thèmes d'*aoriste*, d'*inaccompli* et d'*accompli* sont présents partout. Il est vrai que beaucoup de parlers (Maroc, Kabylie, Aurès, etc.) présentent des conjugaisons dans lesquelles l'aoriste et l'accompli paraissent se confondre. En chleuh, par exemple, les verbes **Ks** « ôter », **mgr** « moissonner » ont respectivement **-Ks-** et **-mgr-** aussi bien pour le thème d'aoriste que pour celui d'accompli. Mais cette homonymie résulte d'une évolution secondaire qui n'a pas

touché tous les types verbaux et l'opposition entre aoriste et accompli reste un trait majeur du système. Par ailleurs, la forme de l'inaccompli, et plus particulièrement son vocalisme, suggèrent que ce thème est souvent lié à l'aoriste, comme l'avait vu Basset. Aoriste et inaccompli s'opposent ensemble à l'accompli, comme le montrent les exemples des types 2 et 3 du tableau présenté plus haut, dans lesquels l'accompli est seul à présenter l'alternance vocalique **-i/a-**, et, plus nettement encore, ceux du type 4, qui opposent la voyelle **u** de l'accompli au timbre **a** ou **ā** des deux autres thèmes. D'autres conjugaisons, qui ne figurent pas dans le tableau, sont également révélatrices à cet égard : c'est le cas, en chleuh et ailleurs, du verbe signifiant « dire », dont l'aoriste est **-ini-**, l'inaccompli **-Tini-**, alors que l'accompli a pour thème **-Ni/a-**.

Différents processus permettent de former les schèmes d'inaccompli. Les deux principaux (mais non les seuls, car le jeu des voyelles intervient également) sont la tension d'une consonne radicale (voir les types 1, 2, 3, 6 du tableau) et l'insertion de **t** ou de **T** à l'initiale du schème (types 4, 5, 7). Or ces deux procédés sont bien connus en chamito-sémitique (D. Cohen 1988 : 22), et plus particulièrement en sémitique, où ils produisent des verbes dérivés. Aussi les berbérissants, souvent influencés par la grammaire arabe, ont-ils longtemps considéré l'inaccompli comme une forme dérivée qu'ils traitaient comme un verbe distinct (c'est encore ce que fait le P. de Foucauld dans son dictionnaire) et qu'ils dotaient même parfois d'un numéro, selon une tradition naguère bien établie pour l'arabe. L'idée était justifiée historiquement, mais elle ne répondait plus aux fonctions désormais assumées par l'inaccompli.

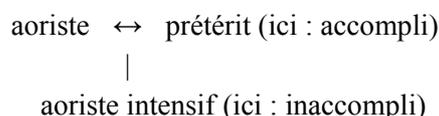
- La tension d'une consonne radicale est un procédé expressif connu. Grammaticalisée, elle caractérise en arabe les verbes de la «2^e forme», de valeur souvent factitive, tandis que les dérivés en **t** sont généralement des «réfléchis-moyens» (D. Cohen 1988 :116). En berbère, l'aoriste d'abord «intensif» est devenu un inaccompli.

C'est A. Basset qui, dans sa thèse de doctorat (1929, p. L), montra que l'ancien dérivé, qu'on appelait volontiers *forme d'habitude*, est désormais intégré dans la conjugaison du verbe primaire. En effet, s'il avait encore le statut de verbe autonome, on devrait trouver à ses côtés, produite par la dérivation, la série complète des thèmes verbaux. Or il n'en est rien, alors

que les verbes dérivés à préformante (on le verra plus loin) possèdent en principe autant de thèmes que le verbe primaire.

- La différence entre l'inaccompli, aujourd'hui simple thème verbal, et les dérivés à préformante, verbes à part entière, est en quelque sorte matérialisée dans les tableaux dressés par le P. de Foucauld à la fin de son dictionnaire. Alors que les dérivés à préformante, dont les conjugaisons sont numérotées de 112 à 216, sont présentés dans le même cadre que les verbes primaires (1 à 111), parce qu'ils possèdent le même système de thèmes, une autre disposition typographique a dû être adoptée pour les inaccomplis (numéros 217 à 260), qui ne sont pas des verbes complets.

Il n'est pas douteux qu'en entrant dans le système des thèmes la forme qui devait devenir l'inaccompli en a modifié l'équilibre. J'ai déjà souligné (Galand 1977, p. 291) qu'il y a là un phénomène général, reconnu depuis longtemps par J. Kuryłowicz (1949, p. 48) : « Les données empiriques nous enseignent que les transformations du système verbal sont dues à l'introduction de formes nouvelles, expressives, soulignant l'aspect perfectif ou imperfectif des formes remplacées ». Le schéma suivant représente le système tel que le voyait et le nommait A. Basset, qui appelait le nouveau venu *aoriste intensif*, pour marquer ses affinités avec l'aoriste :



Ce schéma est fondé sur les données de la morphologie, mais l'image qu'il conserve est celle du passé, car si les formes sont restées, leur fonctionnement a évolué. Une autre représentation s'imposait donc. Je l'ai proposée en 1977 et à diverses reprises depuis cette date.

6.3.2. *Le fonctionnement*

La marche de l'exposé est commandée par la comparaison interdialectale. Les thèmes communs à la totalité ou à la plupart des parlers ont quelque chance d'être plus anciens que les autres, même si le critère de la majorité n'est pas décisif. Ils constituent le point de départ de l'étude, parce qu'on peut les considérer comme la base du système verbal. Viennent ensuite les éléments qui sont venus compléter et compliquer ce dernier, mais qui

présentent le caractère d'innovations (d'âge naturellement incertain), le plus souvent régionales ou locales : thèmes supplémentaires, verbes auxiliaires, particules diverses. Pour autant qu'on puisse la saisir, l'évolution montre une tendance à recourir à la syntaxe plutôt qu'à la morphologie, bien que le passage d'une forme de langue « synthétique » à une forme « analytique » soit, en berbère comme ailleurs, un phénomène cyclique (v. Jungraithmayr, 1993, et Galand, 2001a).

Deux précautions s'imposent. D'une part, une particularité dont l'aire géographique est limitée peut être soit une survivance, soit une nouveauté (relative). Il convient donc de rester vigilant dans l'interprétation des faits. D'autre part, aussi loin que remonte la reconstruction fondée sur les données berbères, elle laisse toujours dans l'ombre un « avant ». Il serait naïf d'imaginer que l'évolution part d'un système simple et pauvre, réduit par exemple à un ou deux thèmes verbaux, qui serait progressivement raffiné et enrichi. Les thèmes aujourd'hui retenus comme les plus anciens ne constituaient pas nécessairement la totalité du système verbal dans l'état de langue (par ailleurs non datable !) auquel ils remontent. La comparaison interdialectale permet de retrouver, tant bien que mal, la piste qu'ont suivie les thèmes actuellement attestés, mais elle ne renseigne pas sur tous les éléments qui ont pu exister dans la même période. Quant à la comparaison chamito-sémitique, qui sort du domaine proprement berbère, elle serait peut-être plus révélatrice, mais elle se trouve limitée par le fait que les différentes branches du groupe chamito-sémitique sont très inégalement explorées et que les instruments de travail, quand ils existent, restent souvent très imparfaits. Les données sémitiques, étant de loin les mieux connues, risquent de prendre une place excessive dans les hypothèses : un savant aussi remarquable que Rössler n'a pas toujours évité ce danger.

Ce que l'on va constater, quelle que soit la période considérée, *c'est une tendance à mieux marquer et à préciser les oppositions*. Si malgré tout une opposition s'affaiblit et disparaît (car la langue, production humaine, est soumise à des forces contradictoires), cette tendance se manifeste à nouveau, crée une autre opposition et renouvelle le système.

- C'est par suite d'un malentendu que Prasse (1986, p. 339, note 5) m'attribue l'idée d'un aoriste antérieur à l'accompli (« before the creation of the perfect »). Je m'étais pourtant explicitement refusé (Galand 1983/1987c, repris en 2002a, p. 267-268) à risquer une hypothèse sur l'apparition d'un accompli et le schéma

d'évolution que j'ai proposé ne comporte aucun stade où l'aoriste aurait été le seul thème verbal. Ce que j'ai avancé, et cela dès 1977 (p. 292), c'est qu'à ce stade l'aoriste était peut-être dans une relation d'inclusion avec l'accompli, telle que la décrit Kuryłowicz (1968).

Revenons aux trois thèmes d'aoriste, d'inaccompli (ex-aoriste intensif) et d'accompli (ex-prétérit). Pour apprécier la place et le rôle de chacun d'eux dans le fonctionnement actuel de la langue, il faut écarter les effets de sens produits par les éléments complémentaires tels que verbes auxiliaires ou particules, qui masquent l'apport spécifique du thème verbal. Le touareg et le kabyle fournissent commodément des énoncés appropriés. Une expérience simple est révélatrice : si l'on demande à un locuteur touareg ou kabyle un énoncé excluant toute particule et limité à une seule proposition verbale, indépendante ou principale, il ne peut employer que l'accompli (touareg **uläsäy**, kabyle **ulsy** «j'ai recommencé») ou l'inaccompli (touareg **täläsäy**, kabyle **Tälsy** «je recommence»); quant à l'aoriste (touareg **aläsäy**, kabyle **alsy**), il sera exclu, parce que, sauf cas particulier très marginal, il imposerait l'adjonction d'une particule. L'aoriste sans particule est également exclu dans le cas d'un énoncé négatif.

Si donc l'on considère, non plus la morphologie qui commandait les vues de Basset, mais le fonctionnement actuel du système verbal, force est de constater que ce dernier s'est réorganisé autour d'une nouvelle opposition, celle de l'accompli et de l'inaccompli, l'aoriste sans particule se trouvant ainsi rejeté sur les marges. D'où le nouveau schéma que voici (Galand 1977) :



- Cette présentation du système verbal avait suggéré au regretté J. Boulle un exposé (1974, p. 168-169 : résumé) dans lequel, s'inspirant des recherches de Kuryłowicz et de Culioli, il montrait que le berbère obéit à des tendances générales (v. aussi 6.4.1). Boulle préparait déjà sa thèse, malheureusement inédite, sur « l'évolution des systèmes aspectuels » (Université Paris 7 - Denis Diderot, 1995).
- Le kabyle et le touareg se prêtent plus facilement à l'analyse, mais en fait la situation de base est partout la même. Si elle apparaît moins clairement dans les parlers du Maroc central et méridional, c'est que l'inaccompli des propositions indépendantes y est accompagné de particules qui compliquent les données. Toutefois l'emploi de ces particules, grammaticalisé, a souvent cessé de laisser le

choix au locuteur. Ce cas est bien illustré par le chleuh : la charge sémantique de la particule *y* est annulée par le caractère automatique de sa présence et l'on est conduit à la même conclusion que pour le touareg ou le kabyle : la proposition indépendante, en chleuh, peut comporter l'accompli (**ulsy**) « j'ai recommencé » ou l'inaccompli (**ar Talsy**) « je recommence » (particule **ar**), alors que l'aoriste sans particule (**alsy**) est exclu.

- On a pu constater (6.3.1) que dans de nombreux parlers les thèmes d'aoriste et d'accompli sont devenus homonymes par suite de l'évolution du vocalisme. Ce syncrétisme a touché beaucoup de verbes, appartenant aux conjugaisons les plus productives. On comprend mieux une telle extension si l'on admet que l'aoriste et l'accompli ne sont pas restés les deux pôles du système verbal et que le refoulement de l'aoriste vers la périphérie a laissé l'évolution phonétique jouer plus librement. En retour, cette évolution n'a pu qu'affaiblir la position de l'aoriste.

L'évolution n'en est pas restée à ces trois thèmes fondamentaux. Mais avant de compléter le tableau, on examinera leur fonctionnement, qui justifie la terminologie adoptée. On étudiera d'abord l'accompli et l'inaccompli, puis l'aoriste. Rappelons que les emplois du verbe accompagné d'une négation font l'objet d'un chapitre distinct (section 6.7).

6.4. Valeur des thèmes verbaux

6.4.1. Accompli – inaccompli

On vérifie aisément que le rôle essentiel des thèmes d'accompli et d'inaccompli n'est pas de rendre le temps, exprimé en berbère par d'autres moyens. Ces thèmes n'apportent par eux-mêmes aucune information sur le moment où se situe le procès ou l'état qu'ils expriment. L'accompli kabyle **yuls**, par exemple, sera traduit, selon le contexte, par « il recommença » ou par « il avait recommencé », voire par « il recommence » (**ma yuls** « s'il recommence », en référence à l'avenir). L'inaccompli **yT^sals** peut renvoyer au présent (« il recommence »), au passé (« il recommençait ») ou encore, avec négation, à l'avenir (**ur yT^sals ara** « il ne recommencera pas »). Seuls le contexte et la situation permettent de décider. Pareille flexibilité ne serait guère concevable si une valeur temporelle était réellement attachée à chacun des thèmes verbaux, mais on comprend que Venture de Paradis, à l'aube des études berbères (sa grammaire publiée en 1844 avait été composée une cinquantaine d'années plus tôt), ait pu croire que « le prétérit est le seul temps bien précisé dans la conjugaison des verbes ».

Ce qui est codifié dans le système du verbe berbère, ce n'est donc pas le temps, mais l'*aspect*. Le locuteur choisit le thème verbal en fonction de l'angle sous lequel il désire présenter le procès ou l'état à évoquer, comme s'il disposait d'un projecteur dont le faisceau peut illuminer d'un coup tout son objet – et c'est l'*accompli*, ou bien le parcourir dans un balayage qui n'en montre pas les limites – et c'est l'*inaccompli*. Le locuteur a plus de pouvoir sur l'aspect que sur le temps. De ce dernier il n'est pas maître. Il peut certes choisir le repère par rapport auquel il va situer un procès ou un état : ce sera souvent le moment de l'énonciation, quelquefois un moment antérieur ou un moment postérieur. Mais, cela fait, il ne dépend plus de lui que le procès ou l'état se place avant, pendant ou après le repère. En matière d'aspect, son intervention est moins limitée. Non que l'aspect soit totalement subjectif : certaines situations appellent ou même imposent l'un des éclairages plutôt que l'autre. On n'a guère besoin, par exemple, de montrer les phases successives d'une piqûre, qui sera donc plus volontiers présentée comme un acte ponctuel, donc par l'*accompli*, à moins qu'il ne soit question d'une piqûre répétée. Inversement, la marche est aisément perçue comme une succession de mouvements, mieux rendue par l'*inaccompli*, ce qui explique sans doute que le verbe chleuh **Zigiz** « marcher » ne possède même pas le thème d'*accompli*. Mais en dehors de ces cas extrêmes le locuteur a plus de liberté dans l'expression de l'aspect que dans celle du temps. Il arrive que, dans un même environnement, il puisse choisir l'un ou l'autre des deux thèmes, comme le montrent ces exemples touaregs :

(39) (une gomme) « On dit qu'elle est bonne pour le mal de ventre » (Foucauld 1984, p. 177)

əNän	infā	təkm	n	tesa
Ac p3m	AcRés sg3m			
dire	être-utile	mal	de	ventre

(40) (la peau de chacal) « On dit qu'elle est utile contre le mauvais œil » (Foucauld, p. 179)

g'āNin	infā	tehoṭ
Inac p3m	AcRés s3m	
dire	être-utile	mauvais-œil

→ Dans l'exemple (39), le locuteur a choisi l'*accompli* du verbe **əN** « dire » (c'est un fait d'expérience : le propos a été tenu), puis, dans l'exemple (40), l'*inaccompli* (le propos est tenu habituellement). Sur l'*accompli* résultatif, v. 6.6.1.1.

- Bien qu'elle fasse couler beaucoup d'encre, la notion d'aspect n'est pas des plus claires et n'est pas comprise de la même manière par tous les auteurs. La cause première de cette confusion a été dénoncée par D. Cohen dès l'avant-propos de l'ouvrage (1989) qu'il a consacré à l'aspect : c'est que les faits décrits comme aspectuels ne sont pas exactement les mêmes d'une langue à l'autre et que les domaines volontiers considérés comme exemplaires (en premier lieu le slave et, dans une moindre mesure, le sémitique) ne suffisent pas à fonder une théorie générale de l'aspect. Tel n'est pas mon propos et je m'en tiendrai à l'examen direct des données berbères, qui ne sont ni totalement originales ni totalement réductibles aux autres.
- Avant d'entrer dans le détail, je tiens à rendre de nouveau hommage à J. Boulle, trop tôt disparu. Il écrivait ces lignes (1974, p. 169) : « La zone inaccompli du berbère est donc partagée entre deux formes d'âge différent [aoriste, inaccompli : LG] et la forme ancienne [aoriste : LG] ne connaît que des valeurs secondaires. Inversement, la zone indivise de l'accompli est caractérisée par la diversité des valeurs dévolues à une seule forme : l'accompli berbère, proche de ses origines statives, reste en effet la forme normale d'expression de l'état, mais par ailleurs, dans les verbes de processus il se charge aussi d'exprimer l'action passée (changement d'état) ». V. aussi 6.3.2.

Le terme *accompli* n'est pas dépourvu d'ambiguïté. Dans « mission accomplie », il signifie qu'une opération, nécessairement située dans la durée, est terminée. Mais « un homme accompli » n'est pas « fini » pour autant : « accompli » affirme la complétude de ses qualités. Le premier emploi n'est pas exempt de toute référence au temps. Rien de tel dans le second emploi, même s'il dérive historiquement du premier, et c'est avec cette valeur atemporelle que le terme « accompli », et avec lui son opposé « inaccompli », sont employés ici.

- Il est intéressant de retrouver dans les termes « parfait », « achevé », « fini » (qui peut référer soit à la « fin », soit à la « finition ») la même ambiguïté que dans « accompli ». Tous ces termes oscillent entre une valeur participiale (alors la référence au temps n'est pas loin, du moins en français !) et une valeur adjectivale.

Les considérations qui précèdent sont encore trop générales pour rendre compte de l'emploi des deux thèmes verbaux. On peut en effet se demander pourquoi deux accomplis, kabyle **yNa** et **yLa**, sont fréquemment rendus en français, l'un par un passé, « il a dit », l'autre par un présent, « il existe », ou encore pourquoi un présent français peut correspondre aussi bien à un accompli (**yLa** « il existe », **ybya** « il veut ») qu'à un inaccompli (**ix.Dm**

« il fait »). On est alors conduit à distinguer les verbes *processifs*, qui notent un procès, mouvement ou transformation, et les verbes *statifs*, qui présentent un état, transitoire ou permanent. Une telle opposition doit être maniée avec prudence, parce qu'elle repose sur des critères essentiellement sémantiques, c'est-à-dire, bien souvent, sur des intuitions ou sur des traductions. Elle ne se justifie que dans la mesure où elle rend compte des emplois observés.

6.4.1.1. Verbes processifs

Avec eux, le risque de confusion entre temps et aspect est assez grand, du fait qu'un procès s'inscrit nécessairement dans la durée. En donnant du procès une vue globale qui en inclut toutes les phases, l'accompli implique que ce procès est saisi à partir d'un repère qui lui est nécessairement postérieur : la porte est ainsi ouverte à l'irruption du temps. En l'absence d'autres précisions, le repère s'identifie pour ainsi dire « par défaut » au moment de l'énonciation ; mais l'énoncé, le contexte ou la situation peuvent aussi le placer à un autre moment, par rapport auquel l'accompli prendra, de façon circonstancielle, la couleur du passé qui pourtant ne lui est pas essentiellement attachée. Selon le cas, l'accompli sera donc rendu en français par un passé, « simple » ou « composé », par un plus-que-parfait ou par un futur antérieur.

(41) (à mon réveil) « Je constatai que la douleur avait totalement disparu »
(Picard 1958, p. 80)

ufiy-	d	iman-	iw	yKs	ak^w
Ac s1				Ac s3	
trouver	vers-ici	la-personne	de-moi	ôter / être ôté	totalement
wqraḥ	Ni				
EA					
douleur	en-	question			

→ Le repère temporel, donné par le contexte, est le moment de l'énonciation pour « trouver », mais le moment de « trouver » pour « être ôté ». On notera que le verbe Ks est réversible.

Il n'est pourtant pas rare que, par un glissement dont on a des exemples dans d'autres langues, l'accompli renvoie non plus au procès, mais à son *résultat*. Il prend alors une valeur stative et on le traduit par un présent si le moment de l'énonciation est pris comme repère temporel :

(42) « Aujourd'hui, ce qui est fait est fait » (Picard 1958, p. 46)

aS-	a,	ayn	yḍran	yḍra
			AcPart.	Ac s3m
jour	ce,	ce	survenir	survenir

→ Le contexte permet de donner au premier accompli la valeur d'un processif (signifiant donc « ce qui fut fait » plutôt que « ce qui est fait »), au second celle d'un résultatif.

On ne dispose pas toujours de critères objectifs permettant de décider si l'on est en présence d'un accompli à valeur résultative ou d'un verbe véritablement statif. J'ai pu montrer (Galand 1995) que le verbe **zdy**, dont l'accompli **izdy** se traduit le plus souvent par « il habite » (ou « il habitait »), est un processif dont le sens premier, « s'installer », « établir son habitat », reste perceptible dans de nombreux énoncés, mais qui est souvent passé à l'expression du résultat : « il habite (à tel endroit) » [parce qu'il s'y est installé]. Chez les Touaregs, le nom de la même famille, **amZay** (< **amzday**) désigne le lieu où l'on a établi son camp, le « campement ». Un raisonnement analogue, appuyé cette fois par le parallélisme avec le parfait latin **nōui**, s'applique au verbe **isin** (et variantes) « apprendre à connaître », dont l'accompli **iSn** signifie « il sait » (ou « il savait ») [parce qu'il a(vait) appris]. Un autre exemple est fourni par l'accompli chleuh **ign**, qui peut signifier « il s'est couché », mais aussi « il est couché », point de départ possible d'une évolution qui a conduit ce verbe à prendre en kabyle le sens de « dormir ».

Face à l'accompli, l'inaccompli du verbe processif se définit tout naturellement comme le thème qui présente un procès incomplet, dont toutes les phases ne sont pas réalisées. Dans la pratique, cela renvoie à deux types de situation : ou bien la phase finale manque parce que le procès est, était ou sera en cours au moment désigné par le contexte comme repère temporel, l'inaccompli prenant alors la valeur d'un *duratif* ou d'une forme *progressive* ; ou bien le procès ne peut être saisi dans sa totalité parce qu'il est, était ou sera réitéré, l'inaccompli exprimant alors la *répétition* ou l'*habitude*.

(43) « je vois un éclair, mais il est loin. J'entends le tonnerre qui gronde » (Foucauld 1984, p. 222)

hāNəyəy	eSam,	bəŠān	yuG'əg'y.	sāLəy	i	eG'yag'y	iTāG'yəg'y
Inac s1			Ac s3m	Inac s1			Inac s3m
voir	éclair	mais	être-loin.	entendre	à	tonnerre	tonner

→ La situation montre que les trois inaccomplis notent ici le procès en cours, les verbes de perception, **əni** « voir » et **əsəl** « entendre » (mais aussi « écouter ») étant traités comme des processifs.

(44) « Les chèvres, on les tond au printemps » (Foucauld, p. 179)

uLi,	tāləsən-	tənət	day	täfsît
	Inac p3m			
chèvres	tondre	les	dans	printemps

→ L'inaccompli **tāləsən** note ici le procès répété, habituel.

- Les indices personnels de l'impératif peuvent s'appliquer non seulement au radical de l'aoriste (cas le plus courant), mais à celui de l'inaccompli (v. 6.4.2.1).

6.4.1.2. Verbes statifs

Leur interprétation exige plus de vigilance encore. Le terme accompli ne peut avoir ici que le second des sens définis au début de la section 6.4.1 et il reste éloigné de toute référence temporelle. À la différence d'un procès, un état accompli n'est pas un état qui a pris fin : au contraire, il est, était ou (dans certaines propositions hypothétiques) sera totalement donné au moment repère fixé par l'énoncé. D'où l'emploi de l'accompli pour **ira** « il veut » (« il ressent le besoin ou le désir de »), **irya** « il est chaud », **(i)zG^way** « il est rouge » (mais aussi, si le contexte le demande : « il voulut / voulait », « il était chaud », « il était rouge »).

Inversement, l'inaccompli du verbe statif renvoie à un état qui, au moment repère, n'est pas, n'était pas ou (dans certaines conditions) ne sera pas acquis une fois pour toutes et entièrement réalisé. Cela se produit lorsqu'il s'agit d'un état imparfait, dont l'installation est encore en cours, ou bien lorsque l'état revient aussi souvent que certaines circonstances le permettent, si bien qu'il ne peut être appréhendé comme un tout fini. L'inaccompli note donc la progression ou la transformation dans le premier cas, la répétition ou l'habitude dans le second.

(45) « Au printemps, il y a du soleil » (chleuh : Roux, 1955, p. 54)

ar gis	Tili	tafukt
PI	Inac s3f	
dans-lui (le printemps)	exister	soleil

→ **ar** est une particule de l'inaccompli (PI). Il s'agit de chaque printemps. Pour signaler la présence du soleil à un moment défini, on emploierait l'accompli : **tLa tafukt**.

(46) « Le bétail de la montagne est de petite taille » (Roux, p. 104)

adrar,	lbhaymn	Ns	ar	Tigzulnt
			PI	Inac p3f
montagne,	bêtes	d'elle		être-petit

→ Cela vaut pour chacun des troupeaux de montagne. Dans le cas d'un troupeau donné, on emploierait l'accompli : **gZulnt** « elles sont de petite taille ».

(47) « (la pluie) grossit peu à peu » (Roux, p. 52)

ar	iTigut	kra	s	kra
PI	Inac s3m			
	être-abondant	chose	avec	chose

→ Le sens progressif (exclu dans l'exemple 46) est mis en évidence par la locution **kra s kra**.

- L'opposition du processif au statif joue donc un rôle très important. Mais elle ne recoupe pas systématiquement, terme à terme, l'opposition de l'accompli à l'inaccompli, si bien qu'il me paraît impossible de substituer la première à la seconde, comme le propose Chaker, dont l'analyse sera discutée à la fin de la section 6.4.1.3.

6.4.1.3. Un cas particulier : les « verbes de qualité »

Certains verbes statifs (mais pas tous) appartiennent à un groupe particulier que les grammaires décrivent sous les noms de « verbes d'état » ou de « verbes de qualité ». Quelques-uns figurent dans les exemples cités (46, 47) et le fonctionnement de leurs thèmes répond à la description qui a été présentée. Mais ils se distinguent des autres à la fois par des traits morphologiques et par leur histoire, que la comparaison interdialectale permet de reconstituer et dont je résume ici les grandes lignes, renvoyant pour plus de détails aux études qui leur ont été consacrées : entre autres, Prasse 1973, p. 181 et suiv., Galand 1980, 1990 (repris en 2002a, p. 273-283), Kossmann, 2000b, p. 237 (qui rappelle la distribution géographique de la conjugaison particulière de l'accompli ; il propose une étude diachronique, mais ne semble pas avoir connu les données de mon article de 1990). Prasse caractérise ces verbes comme étant destinés à l'expression de qualités permanentes. Cette observation mérite l'attention, mais elle ne permet pas une identification sûre. En chleuh, par exemple, **isGan** et **idla** (emprunté à l'arabe, mais bien assimilé) « il est noir » sont à peu près synonymes, et pourtant la morphologie du second l'exclut du groupe des « verbes de qualité ». Beguinot (1942, p. 125) avait déjà noté que certains

verbes expriment « une idée qualificative » alors qu'ils ont la même conjugaison que les autres. Il est donc plus sûr de définir le groupe particulier des « verbes de qualité », dans les parlers qui les ont conservés, à partir de leurs particularités formelles.

Ce qui surtout retient l'attention, dans ces verbes, c'est la conjugaison particulière (et menacée) de l'accompli, qui ne recourt qu'à des indices suffixés (v. 3.3.1). Leurs thèmes d'aoriste et d'inaccompli, dont la valeur est souvent (pas toujours) processive et non stative, sont généralement construits sur des schèmes qui leur sont propres, mais leurs emplois n'ont rien de spécifique.

On s'accorde à reconnaître l'origine nominale de l'accompli des verbes de qualité, qui est en quelque sorte un nominal conjugué. Ce caractère est immédiatement visible dans un certain nombre de cas, où le même schème fournit à la fois le radical du nominal et celui de l'accompli : ainsi **azG^way** « rouge » et **zG^way** « il est rouge ». Toutefois les nombreuses perturbations causées au système des schèmes par les réfections analogiques ou par l'évolution sémantique font que le radical de l'accompli n'est pas toujours attesté comme radical d'un nominal dans le même parler : en chleuh, par exemple, l'accompli **-mLul-** «(être) blanc » n'est pas formé sur le même schème que l'adjectif **umlil** « blanc ». En dépit de telles complications, on peut retracer les phases successives de la genèse des verbes de qualité. Mais l'apparition d'une nouvelle phase n'implique pas nécessairement la disparition des tournures reconnues à la phase précédente.

1^{ère} phase : on pose au point de départ un thème nominal comme ***zGay** (ou ***zG^way**) « rouge », qui permet des énoncés sans verbe du type « N (est) rouge ». De tels énoncés sont bien connus. N n'est pas nécessairement un nom (à l'état libre) ; un pronom personnel autonome peut suffire, dans des énoncés du type **nK d-azG^way** « moi c'est rouge », « je suis rouge » ; cf. Dj. Nefoua **nəč məLəl** « je suis blanc », avec une forme capable d'emplois verbaux ou nominaux (Beguinot, 1942, p. 67).

2^e phase : au pronom autonome succède un pronom affixe de la série dite (de façon trop restrictive) « objets directs ». Cette construction est conservée par le parler des Aït Ziyan de la Petite Kabylie. Elle a été décrite par Allaoua (1986), à l'occasion d'un mémoire rédigé pour l'université de Copenhague sous la direction de Prasse. L'auteur n'en tirait aucune conclusion et visiblement n'avait pas soupçonné l'importance de son

témoignage, dont l'intérêt était pourtant évident (Galand 1987a, repris en 2002a, p. 273-283). Par la suite Allaoua ne manqua pas de confirmer les faits (1993, sans référence précise à mon article). Plus récemment, une nouvelle attestation a été donnée pour un autre parler de la Kabylie orientale, celui des Ihbachen, par Rabdi (2004, p. 94). Ce dernier n'a pas été influencé par mes conclusions, qu'il ne connaissait pas au moment de sa rédaction, ce qui garantit l'objectivité de sa description. Le remplacement du pronom autonome par un pronom « régime direct » était facilité par le fait que ces deux séries ont comme propriété commune de commuter avec un nom à l'état libre (sauf dans quelques cas particuliers), si bien que le membre N de l'énoncé nominal décrit pour la phase 1 peut sans inconvénient être un nom (à l'état libre), un pronom autonome ou un pronom « régime direct ». L'emploi de ce dernier pronom dans une telle construction est, chez les Aït Ziyan et chez les Ihbachen, une survivance plutôt qu'une innovation locale, peu vraisemblable parce qu'elle s'accorderait mal avec la tendance dominante à faire de ce même pronom le régime d'un verbe et non son sujet. Il est cependant conservé dans une série d'autres tournures dépourvues de tout verbe, comme le chleuh **manza-k-iN ?** littéralement « où en es-tu ? », « comment vas-tu ? ». Mais ces épaves suffisent à montrer que l'appellation de « pronoms régimes directs » est un peu trop restrictive.

Cette deuxième phase voit donc un pronom affixe, et non plus un pronom autonome, former avec l'adjectif un énoncé nominal : **zGay-iyi** « rouge-moi » remplace « moi rouge ». On n'arrive pas tout à fait à la conjugaison verbale, puisqu'on ne recourt pas encore à la série des indices personnels, mais déjà l'ordre des termes est fixé (nominal + pronom) et le syntagme est grammaticalisé. On est en présence d'un nominal conjugué, qui n'est pas sans rappeler le statif akkadien. À la 3^e personne, s'il y a référence à un lexème présent dans le contexte, le pronom n'est pas plus nécessaire que dans un énoncé nominal de type courant et le nominal suffit : **zGay** « (Untel est) rouge ».

- Il n'est pas impossible (mais ce n'est qu'une hypothèse) que la construction {nominal + pronom personnel} soit déjà attestée dans les inscriptions libyques de Dougga (2^e siècle av. J.-C.), qui donnent plusieurs titres ou noms de fonction suivis, *dans des conditions syntaxiques bien définies*, d'une consonne **t**. L'exemple le plus connu est **gld-t**, placé après un nom propre et traduit par « roi » ou « chef » (« seigneur »). Écartant d'autres interprétations de ce **t**, Chaker et moi avons tous

deux suggéré qu'il pourrait être le pronom personnel sg3m (je renvoie pour les détails aux articles Galand 1996 et Chaker 2005, où sont citées nos publications antérieures). Toutefois, pour Chaker, le pronom serait ici le complément du nom « roi de lui, son roi » (« lui » renvoyant au nom de *Thugga*, qui serait donc masculin [?]), tandis que je propose de lire « Untel roi-lui (qui est roi) », en rapprochant **gld-t** des séquences parfaitement parallèles {nominal + pronom}, bien attestées dans les parlers kabyles des Aït Ziyane et des Ihbachen où elles ne peuvent être, on l'a vu, qu'un archaïsme. En expliquant par la syntaxe un phénomène déterminé par elle, j'invoque de nouveau la cohérence des critères. J'admets simplement que le nominal, en libyque comme en akkadien, n'était pas nécessairement un « adjectif » (à supposer que ce terme soit pertinent pour l'époque). Il est vrai qu'un petit nombre de titres, pourtant placés dans les mêmes conditions syntaxiques que les autres, ne sont pas construits avec **t** : je l'ai signalé et il faudra le justifier, par exemple en rappelant que le locuteur n'est jamais obligé de donner à son énoncé la forme d'une relative adjointe. Il n'y a là qu'une piste de recherche et, si elle n'impose pas une solution, elle montrera du moins que je ne suis pas hostile à l'idée d'une relation entre libyque et berbère ! Quant à l'hypothèse de Chaker, elle se heurte en premier lieu au fait que **t** n'est jamais employé seul, sans préposition, comme affixe nominal en berbère, fonction réservée à **s** (**baba-s** « père de lui ») ; on peut certes invoquer l'existence du complément de nom **Nit** « de lui / d'elle », bien connu du touareg (au lieu ou à côté de l'affixe attendu **Nəs**), mais cette forme en **t** inclut la préposition **n** et, de toute façon, reste un cas unique et inexpliqué, n'offrant qu'un faible secours à l'interprétation avancée. Par ailleurs, celle-ci ne considère que la dédicace à Massinissa (RIL 2) et plus particulièrement le titre royal, sans tenir compte ni du reste de l'inscription ni des autres inscriptions libyques de Dougga. Or, s'il est admissible que la dédicace à Massinissa, puisqu'elle nomme la ville, parle de « *son* roi », il serait surprenant que plusieurs titres suivis également de **t**, mais sûrement plus modestes, soient présentés de la même manière sous la forme « *son* X » ou « *son* Y ». Enfin, l'hypothèse perd tout appui si une inscription ne mentionne ni le nom de la ville, ni aucun référent auquel le pronom pourrait renvoyer : et c'est précisément le cas de RIL 11, gravée sur une pierre dont Chabot précise qu'elle est complète.

- La comparaison de l'accompli des verbes de qualité, dont les paradigmes classiques (ceux de la Grande Kabylie et de l'Ahaggar) étaient alors seuls connus, avec le statif akkadien a été développée par Rössler (1952), à l'époque où il n'hésitait pas à considérer le berbère comme une langue sémitique, opinion extrême sur laquelle il semble être revenu plus tard. Prasse (1973, p. 10, n. 4) penche au contraire pour une innovation berbère et D. Cohen reste très prudent à ce sujet, surtout dans l'ouvrage de 1984, p. 111, où il rappelle que l'établissement des correspondances phonétiques fait difficulté. Reste, au moins, un intéressant parallélisme typologique.

3^e phase : le pronom affixe est remplacé, probablement par analogie avec la conjugaison des verbes, par des indices personnels : s1. **zG^way.y**, 2. **zG^way.d**, 3m. **zG^way**, 3f **zG^way.t** (Grande Kabylie). À la 2^e personne, la partie préfixée **t-** de l'indice fait défaut, comme cela se produit parfois dans la conjugaison verbale, en touareg par exemple. Au masculin de la 3^e personne, la construction est celle qu'on peut attendre d'une phrase nominale, comme on l'a vu au paragraphe précédent : l'indice manque, mais pour le féminin on ajoute l'indice de genre **-t**, bien connu. Le pluriel est moins clair, les trois personnes se trouvant confondues, en kabyle, sous la forme **zG^wayit**, dont la désinence **-it** fait problème (cf. cependant la marque de pluriel **t** qu'on trouve dans les impératifs). Ce nouveau paradigme, seul connu des grammairiens, est employé chez les Aït Ziyān à côté de celui de la 2^e phase, dont la valeur est considérée par Allaoua comme plus nettement stativale, et c'est lui qui représente en Grande Kabylie l'accompli des « verbes de qualité ». Le participe, **zG^wayn**, ne comporte pas non plus d'indice préfixé. En touareg, l'accompli de ces verbes conserve une conjugaison qui est assez proche de celle du kabyle, bien qu'elle ait subi plus fortement l'analogie des autres verbes (Galand 1987c). L'accord au moins partiel du kabyle et du touareg montre qu'on est en présence d'un phénomène ancien et non d'innovations régionales.

À partir du moment où ils étaient conjugués, *ces nominaux passaient en quelque sorte dans le domaine du verbe*. Ils entrèrent donc en association avec un thème d'aoriste qui présente généralement une voyelle initiale **i** ou **u**, plus rarement **a**, et sur lequel est construit un thème d'inaccompli à préformante **t** ou **T** : ainsi l'accompli kabyle **-zG^way-**, de racine **z w y**, se trouve-t-il lié à un aoriste **-izwiy-** et à un inaccompli **T^wizwiy**. De telles formes doivent être anciennes, car, si elles résultaient d'une création analogique, le choix se serait probablement porté sur des schèmes plus courants et plus simples. Elles se conjuguèrent (et se conjuguent encore) avec les indices personnels ordinaires, alors que l'accompli d'origine nominale **-zG^way-** a conservé les indices qui lui sont propres, tout en s'intégrant dans un verbe qui était vraisemblablement un *processif* et dont l'inaccompli est employé couramment avec la valeur de « devenir rouge ».

4^e phase : l'évolution amorcée en kabyle (pour le singulier) et un peu plus poussée en touareg est allée encore plus loin dans les parlers du Maroc méridional, où la conjugaison de l'accompli des « verbes de qualité » a été

tout entière alignée sur celle des autres thèmes et a reçu les indices courants : sg.1 **zG^waY** (< **zG^wayy**), 2 **tzG^wayt**, 3m **izG^way**, 3f **tzG^way**, pl.1 **nzG^way**, etc. En même temps, la valeur stative de cet accompli, tout en étant bien conservée dans la plupart des cas, cède parfois la place à une valeur résultative, comme le montre l'exemple suivant :

(48) « Il a grandi seulement à l'intérieur de la maison » (Roux/Stroomer, 2003, p. 120)

imQur	yir	y	wag^wns	n	tgMi
il-a-grandi	seulement	dans	intérieur	de	maison

Dans ce passage où l'on évoque l'enfance d'un simple d'esprit, le sens ne peut pas être « il est grand ».

Une forme participiale en **---n** (**zG^wayn**), sans indice préfixé, encore très vivante à côté de la forme régularisée en **y/i---n** (**izG^wayn**), reste comme un témoin de l'ancien état des choses.

5^e phase : un pas de plus a été franchi dans d'autres régions, au Maroc central par exemple, où le thème d'aoriste à son tour a perdu ses particularités. J'ai relevé chez les Aït Youssi un radical d'aoriste **zwiY**, dépourvu de l'initiale **i-**, et un inaccompli **TzwiY**, formes confirmées par Taïfi (1991, p. 817). Ici aussi subsistent quelques épaves de l'état antérieur, comme l'expression **drus** (**ig**) (Aït Youssi) « il est rare (que) », qui représente l'ancien accompli sans indice de 3^e personne, alors que la forme conjuguée est actuellement **idruss** « il est rare ».

- Sur la conjugaison des verbes de qualité à Ghadamès, v. Kossmann, 2000b. On n'a pas encore étudié de façon systématique ces verbes (ou ce qu'il en reste) dans les parlers orientaux. Beguinot (1942, p. 66-67 et p. 124) a décrit un certain nombre de formes, comme **məLəl** cité plus haut, qui s'emploient indifféremment comme des nominaux ou comme des verbes. On peut penser qu'elles avaient d'abord un caractère nominal. Mais à côté d'elles existent des formes proprement nominales, fonctionnant comme telles et construites sur des schèmes classiques : ainsi **aməLal** « blanc », f. **taməLalt**, plm **iməLalən**, plf **tmLālin**. Selon Beguinot, ces formes ont la valeur définie et s'opposent par là aux précédentes : **bušil məšək** signifierait « un garçon petit » et **bušil aməškan** « le petit garçon ».

L'intégration des verbes de qualité dans le système général du verbe ne s'est faite ni rapidement, ni partout à la fois, et elle n'est pas achevée. La

vieille conjugaison de l'accompli a résisté dans certaines langues et elle a même été étendue à certains emprunts, comme le kabyle **irxis** « être peu cher » : le mot provient de l'arabe, mais l'opposition entre l'aoriste **-irxis-**, avec **i-** initial, et l'accompli **-rxis-** est d'un type berbère ancien. C'est pourquoi j'ai qualifié cette intégration de « laborieuse » (Galand : 1980). Elle n'en répond pas moins à une tendance générale que révèle la comparaison interdialectale.

- Cette analyse des verbes de qualité a suscité de la part de Chaker (notamment 1995a) une critique assez insistante, qui appelle une mise au point car elle schématise abusivement ma position. Pour éviter l'illusion et l'arbitraire auxquels même un locuteur est exposé s'il se fonde seulement sur le sens (« dormir » est-il un état ou un procès ?), j'ai toujours spécifié que je réservais l'appellation « verbes de qualité » à un groupe bien défini par un certain nombre de caractéristiques formelles qui reflètent une histoire très particulière. Pour autant, je n'ai pas oublié, encore moins contesté que d'autres verbes, dépourvus de ces particularités morphologiques parce que leur histoire est différente, expriment également un état. Ce n'est certes pas une découverte, mais, à ne pas distinguer les deux groupes, on perd en précision et en objectivité, et le flou s'aggrave si l'on mêle au débat des verbes « réversibles » comme **ldi** « ouvrir/être ouvert » (*-id.*, p. 80).

Pour en revenir aux « verbes de qualité », Chaker affirme qu'en kabyle leur accompli ne peut jamais avoir une valeur de processif. Le doute est permis lorsqu'on lit, à propos de la greffe d'un olivier sauvage : **mi m.Q.r, a t y.Zu...** « lorsqu'il a grandi [je souligne la traduction de Picard], il l'arrache (pour le planter ailleurs) » (Picard, 1960, p.228) ; le recueil contient plusieurs exemples de ce type, ainsi p. 192. Mais admettons que la traduction sollicite le texte et que, sur ce point, le kabyle diffère totalement des parlers marocains : cela confirmerait simplement que, comme je l'ai décrit, l'évolution des accomplis de ces verbes n'a pas abouti au même stade dans toutes les régions.

Il reste que dans beaucoup de cas, comme on l'a vu tout au long de cet exposé, l'accompli des verbes de qualité (qui est d'origine nominale) exprime un état et l'inaccompli un procès. Chaker (p. 82) généralise cette opposition entre statif et processif et, peut-être pour se démarquer de l'interprétation habituelle, il en fait le fondement du système verbal berbère. Or il suffit de consulter un texte pour trouver nombre d'accomplis clairement dépourvus de valeur stative : **ewäyän-i s-əyiwän, əGäzän-tu, əswādän dəy ärätän...** « ils me menèrent à la maison, y entrèrent et regardèrent les choses... » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 220). Tout au plus pourrait-on déceler, dans les cas les plus favorables, une valeur de résultatif, mais ce serait précisément la démarche dont Chaker ne veut pas abuser.

6.4.1.4. Procès ou état ?

Les exemples et les commentaires qui précèdent montrent que, si la répartition des verbes entre processifs et statifs éclaire dans une certaine mesure l'emploi des thèmes d'accompli et d'inaccompli, elle ne permet pas de prédire avec certitude et dans tous les cas le choix qui convient. Non seulement elle est exposée aux pièges de l'intuition et de la traduction, mais le traitement d'un verbe peut varier d'une langue berbère à l'autre : « il travaille (en ce moment) » se dit avec l'inaccompli dans le Maroc central (**La ixDm**), mais avec l'accompli en chleuh (**ixdm** : est-ce proprement « il s'est mis au travail » ?). Qui plus est, le locuteur dispose souvent d'une certaine latitude qui lui permet de présenter une même situation sous des angles différents, comme le montrent les exemples 39 et 40.

La frontière entre les deux groupes de verbes est mouvante. On a vu que les processifs deviennent statifs lorsqu'ils glissent de l'expression du procès à celle de son résultat (exemple 42) et qu'inversement l'inaccompli des statifs, tout en étant capable de noter une répétition comme on pouvait s'y attendre (exemple 46, dans lequel **Tigzulnt** ne peut évidemment pas signifier que le bétail a rapetissé), peut aussi renvoyer à un processus dynamique (exemple 47). Si bien que dans certains cas on peut se demander si l'accompli d'un verbe classé comme statif n'est pas simplement le résultatif d'un verbe qui serait à ranger parmi les processifs : dans cette hypothèse, le verbe **adn**, par exemple, signifierait « tomber malade » et non « être malade » comme le laisse croire son accompli (**yuḍn** « il est malade »), tandis que **ili** pourrait avoir comme sens premier « venir à l'existence », « se produire », plutôt que « exister » ou « être » (cf. le grec γίγνομαι). Cette interprétation, qui choquera sans doute, expliquerait que l'accompli **iLa** soit souvent rendu par un présent, bizarrerie apparente qui disparaîtrait si l'on admettait que **iLa** « il y a » ne note pas simplement l'existence, mais, plus précisément, le résultat d'une *venue* à l'existence. Mais il serait excessif de pousser trop loin le raisonnement, s'il existe des verbes qui, historiquement et fonctionnellement, paraissent bien être de véritables statifs.

En somme, les verbes se situent sur une échelle qui va des purs processifs aux purs statifs. En toute rigueur, et compte tenu du caractère aisément subjectif des appréciations d'ordre sémantique, on ne saurait démontrer qu'un verbe appartient à l'une ou à l'autre de ces catégories

extrêmes. Toutefois il paraît raisonnable d'admettre que des verbes tels que **aZI** « courir » et **iri** « vouloir » se placent à chacun des bouts de l'échelle. Dès lors, en comparant le comportement d'un verbe avec celui des témoins, on saura que ce verbe est plus proche de l'un ou de l'autre. Le chleuh **ara** « écrire », par exemple, sera tenu pour processif parce que, tout comme **aZI**, il prend l'inaccompli dans des contextes tels que **yilad** « maintenant » et **kra-iga-T aS** « chaque jour » : **ar iTazla** / **ar iTara** « il est en train de courir / d'écrire » ou « il court / écrit habituellement ». On objectera que ce résultat était prévisible en raison du sens des verbes choisis. En fait, le test est surtout utile pour les verbes dont la traduction ne révèle pas qu'ils sont plus proches des statifs qu'on ne le croirait. Le traitement de **xdm** « travailler » en chleuh a été cité plus haut : son accompli signifie « il est / était en train de travailler », alors que l'inaccompli **ar iTxdam** implique une habitude, si bien qu'on observe ici un clivage entre deux valeurs généralement exprimées, pour les verbes processifs, par le seul inaccompli. De même, le verbe **ks** « paître (garder le troupeau) » s'emploie à l'accompli (**iksa**) pour dire « il paît (maintenant) », se comportant ainsi comme **ira** « il veut » ; mais il se met à l'inaccompli (**ar ikSa**) pour exprimer l'habitude, ce que l'accompli **ira** est capable de faire : **ira bDa** « il veut toujours ». Le verbe **ks** ne rejoint donc pas tout à fait notre témoin **iri**.

Le cas de **fk** « donner » ou de **awi** « porter » est un peu différent : pour dire « (regarde !), je te le donne », « (regarde !), je te l'apporte », on recourt à l'accompli, **fkɪy-ak-t**, **iwiy-ak-t-id**, sans doute parce que le don ou le transport sont déjà considérés comme accomplis, effectifs au moment de l'énonciation. Même remarque, pour **Du** « aller, partir » : il est assez courant en chleuh de dire à l'accompli, lorsqu'on va quitter une compagnie, **Diɪ** « je m'en vais », alors qu'on n'est pas encore parti. L'inaccompli impliquerait une durée (mais la durée de l'acte de donner ou de partir est-elle pertinente ?) ou une habitude. Dans la même situation, le français refuse le passé du verbe « donner » : une phrase comme *« regarde ! maintenant je t'ai donné un cadeau » n'est guère attendue, alors qu'on a le choix entre « regarde ! je t'apporte un cadeau » et « regarde ! je t'ai apporté un cadeau ».

On voit combien ces analyses sont délicates. Comme on l'a constaté avec le chleuh **iri**, les verbes qui manifestent la volonté ou le sentiment (« vouloir », « refuser », « aimer », etc.) sont traités comme des statifs. On dit donc, à l'accompli, **ira** en chleuh, **y.bya** en kabyle, « il veut », « il

voulut », « il voulait », selon la situation et le contexte. Mais on pourrait prétendre aussi, adoptant la démarche évoquée plus haut, qu'ils désignent proprement la prise de décision ou la naissance du sentiment, l'accompli prenant alors valeur de résultatif : « je veux », parce que « j'ai décidé ».

- On a vu à la section 2.3 qu'il serait excessif de considérer que le nom est réservé à l'expression de l'état et le verbe à celle du procès, défini comme nécessairement dynamique. Meillet (1921, p. 175) accordait à « procès » un sens beaucoup plus large, lorsqu'il écrivait : « Le verbe indique les 'procès', qu'il s'agisse d'actions, d'états ou de passages d'un état à un autre : *il marche, il dort, il brille, il bleuit* sont également des verbes ». D. Cohen (1989, p. 56) montre que ce texte peut conduire (et a parfois conduit) à une interprétation radicale et circulaire de la catégorie verbale et du procès, au terme de laquelle c'est la première qui définit le second et non plus l'inverse. Sans aller si loin et sans se limiter au domaine du verbe, on pourrait concevoir autrement la relation entre procès et état. On se demandera en effet, dans une perspective cognitive, si tout état n'est pas conçu, consciemment ou non, comme résultant d'une mise en place et si tout verbe berbère n'est pas fondamentalement processif, comme j'en ai risqué l'hypothèse pour **ili**, **iri**, etc. Voilà qui simplifierait grandement la description en ramenant les verbes à une norme unique, celle des processifs dont l'accompli *peut* prendre la valeur résultative ! L'exemple assuré des verbes **isin** et **zdy**, cités plus haut, montre qu'un tel processus n'a rien d'exceptionnel. Mieux, l'histoire du berbère va dans ce sens et nous avons vu, à propos des « verbes de qualité », que des éléments nominaux de valeur stative, une fois passés dans la classe des verbes, ont été réinterprétés comme des processifs.

- Il reste à justifier, bien qu'ils n'aient rien de révolutionnaire, le choix des termes *accompli* et *inaccompli* pour désigner ces thèmes verbaux. Dès 1899, Stumme avait signalé que le berbère manifeste « la différence entre l'action accomplie et l'action inaccomplie » (« zwischen der vollendeten und der unvollendeten Handlung », p. 50). On avait reconnu depuis longtemps que les appellations à connotation temporelle, encore employées par Foucauld, n'étaient pas adaptées au système aspectuel du berbère et on les avait donc remplacées par *prétérit* et *forme d'habitude*. Mais, par son étymologie, *prétérit* renvoie encore au temps, et c'est bien une valeur temporelle que lui donnait Venture de Paradis. Ce que l'on apprend du *preterite* dans les classes d'anglais peut également faire croire au lecteur qu'en berbère aussi il s'agit d'un passé. Quant au nom de *forme d'habitude* (on trouve aussi *Habitativ* en allemand), il ne suffit pas, car il ne dit pas que cette forme peut noter aussi le procès en cours. Basset lui a substitué l'appellation d'*aoriste intensif*, dont on a vu qu'elle reposait sur la morphologie, mais qu'elle ne correspond plus aux emplois actuels de cette forme, qui ne fonctionne plus comme un *aoriste* et dont la fonction ne peut pas être éclairée par une étiquette aussi vague qu'*intensif*. Basset (1952, p. 13-14), affirmant lui-même que sa terminologie était « arbitraire »,

était à la recherche d'un vocabulaire plus satisfaisant. Il avait envisagé de donner à l'accompli le nom de *précis*, qu'il aurait opposé à l'aoriste, désigné comme *imprécis*, étiquettes qui paraissent encore bien floues. Prasse (1973 et suiv.) a choisi *parfait* pour le thème que j'appelle accompli et *imparfait* pour l'aoriste, mettant ainsi en vedette l'opposition entre accompli et aoriste, qui à mes yeux a cessé d'être fondamentale ; accessoirement, je redoute pour le lecteur francophone l'ambiguïté du terme *imparfait*, qui dans l'enseignement du français désigne un passé. Mais la terminologie de Prasse a le mérite d'être adaptée au caractère aspectuel (*infectum* opposé à *perfectum* !) du système verbal berbère. Dell et Elmedlaoui emploient aussi l'anglais *imperfective* et *perfective*. En revanche, le rôle de l'aspect étant aujourd'hui connu et reconnu de la quasi-totalité des berbérants, il est surprenant, et un peu décourageant, que des chercheurs modernes, comme Kossmann, Lafkioui, Mettouchi ou Taine-Cheikh, s'accommodent encore de la vieille terminologie, qui n'a jamais eu beaucoup de sens et qui nous ramène à plus de cinquante ans en arrière. Certes, toute terminologie est plus ou moins arbitraire, mais les mots peuvent favoriser des erreurs plus ou moins conscientes : c'est ainsi que Rabdi, dans une description par ailleurs bienvenue d'un parler de la Petite Kabylie, écrit (2004, p. 88) que « le prétérit [...] correspond toujours, dans les traductions françaises, à des passés », alors qu'il sait pertinemment que le système est aspectuel (p. 81) ; dans les pages voisines, il est du reste amené à traduire ce thème verbal par le présent français (p. 84), voire par le futur (p. 96).

En définitive, les noms *accompli* (au lieu de prétérit) et *inaccompli* (au lieu d'aoriste intensif) évitent les inconvénients signalés et réunissent divers avantages. D'abord ils évoquent une opposition qui joue un rôle essentiel. De plus, ils sont si courants en linguistique que leur emploi pour le berbère ne doit rien à la « tradition sémitisante », contrairement à ce que dit Chaker (1989, p. 973, répété en 1995, p. 56). Je me défie au contraire de l'influence des études sémitiques, qui a trop longtemps empêché (et parfois empêche encore) de voir que l'aoriste (correspondant historique de l'inaccompli sémitique) a cessé d'être l'opposant direct de l'accompli. L'inaccompli actuel du berbère – faut-il le répéter ? – n'est pas l'inaccompli du sémitique, mais une ancienne forme dérivée qui a pris sa place. Certes, on ne peut s'attendre à ce que les données d'une langue coïncident parfaitement avec celles d'une autre : le berbère n'est ni du slave ni du sémitique. Mais pour autant je ne crois pas qu'on ait intérêt à l'enfermer dans une terminologie trop spécifique, qui de toute façon pécherait par quelque côté et n'aurait d'autre avantage que de donner à son auteur le sentiment d'innover. Le spécialiste d'une langue est parfois tenté de montrer qu'elle est littéralement incomparable, mais, s'agissant d'un problème aussi central que celui du système verbal, mieux vaut ne pas faire fi des notions générales. Celles d'accompli et d'inaccompli englobent pratiquement, me semble-t-il, tous les emplois des formes

correspondantes et il incombe aux descripteurs de compléter le cadre ainsi tracé en l'adaptant au parler qu'ils étudient et en ajoutant les précisions qui s'imposent.

6.4.2. *Aoriste*

Reste le troisième des thèmes verbaux fondamentaux : l'aoriste. On peut sans inconvénient lui conserver ce nom. Emprunté sans doute à la grammaire grecque et d'emploi fréquent en linguistique, il est depuis longtemps bien implanté dans les études berbères où il désigne une réalité assez différente de l'aoriste grec pour que le risque de confusion semble faible (cf. D. Cohen 1989, p. 68). De plus, par son étymologie même, le terme *a-oriste*, « non délimité », est assez adéquat, à condition qu'on entende par là une indifférence à la notion de limite plutôt qu'une absence de limite.

- Prasse (1986, p. 334) condamne le terme « aoriste » parce qu'il le prend (si je l'interprète bien) au sens de « non défini à l'égard du temps » (« indefinite regarding time »), ce qui, bien entendu, ne peut pas caractériser un thème verbal dans un système où les autres thèmes présentent la même indifférence au temps. Pour ma part, je fais porter la notion de « forme non délimitée » non seulement sur le temps (on pouvait s'y attendre), mais sur l'aspect, ce que justifient les emplois qui vont être décrits. Du fait que Prasse continue à placer au centre du système l'opposition entre l'aoriste et l'accompli, il n'est pas surprenant que, préférant (avec raison) une terminologie aspectuelle, il remplace « aoriste » par « imparfait », tandis que « parfait » est substitué à « prétérit ». Quant à l'appellation « aoriste intensif », nous sommes d'accord pour l'éliminer.

Pour éviter tout malentendu, il est très important de bien distinguer les emplois de l'aoriste seul et ceux de l'aoriste accompagné d'une particule. Ce dernier sera étudié avec les éléments qu'on peut considérer comme des ajouts au système verbal de base (6.6.3.1). Il ne sera question ici que de l'aoriste sans particule, dont on peut cerner sans ambiguïté les effets sémantiques parce qu'ils ne sont dus qu'à lui-même et au contexte.

Employé seul, l'aoriste pourrait être dit « aoriste à tout faire ». En effet, il se situe en dehors des oppositions d'aspect ou de mode et par là même il est capable d'assumer n'importe quelle valeur aspectuelle ou modale impliquée par le contexte. Laoust (1936, p. 176) le considérait comme « un temps de substitution », expression qui serait heureuse si elle n'impliquait pas la notion de temps. Par lui-même, l'aoriste ne véhicule que le contenu

lexical du verbe, en quoi il est assez proche d'un nom conjugué, la personne grammaticale, le nombre et le genre étant précisés par les indices personnels. Il résulte de là que l'aoriste sans particule ne fournit pas à l'interlocuteur toutes les données nécessaires à l'interprétation du message. Sauf cas particulier, il ne peut donc pas être le verbe unique d'un énoncé indépendant, non plus que le premier élément d'une séquence de verbes. D'où le nom un peu ambigu d'aoriste « dépendant », qu'on lui a donné parfois, et celui d'aoriste « enchaîné » proposé par Bentolila, qui en a décrit le comportement avec précision pour un parler marocain (1981, p. 152 et suiv.). Seules échappent à ces restrictions quelques tournures plus ou moins figées, comme le kabyle **ul(a) i tiniq** «(il n'y a) pas ce (que) tu dises », « tu n'as rien à dire ».

- On trouvera d'autres exemples d'aoriste « en position libre » dans Bentolila (1981, p. 150-151).

6.4.2.1. *Colorations modales*

Le terme « modal » est pris ici dans son acception la plus large et appliqué aux cas où le locuteur, au lieu de présenter un procès ou un état comme une donnée objective ou prétendue telle (car le mensonge n'est pas exclu !), intervient ouvertement et donne à l'énoncé un caractère subjectif. Il en est ainsi dans les manifestations de la volonté (ordre ou défense, dont le respect n'est jamais assuré), du sentiment (souhait ou crainte), ou encore lorsqu'on veut exprimer une attente, une incertitude, une éventualité (cf. le subjonctif français, défini par S. de Vogel comme le « mode de l'éventualité » : cité dans P. Robert, *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Paris, t. VI, 1964, art. Subjonctif). Toujours important, le rôle de la prosodie (en l'occurrence, celui de l'intonation) est souvent capital pour faire sortir un aoriste, en quelque sorte, de sa neutralité et pour marquer la nuance qu'il prend. Mais la situation et le contexte interviennent également.

Rappelons d'abord que, tout comme l'inaccompli (qui s'accorde aisément, lui aussi, avec les valeurs modales), l'aoriste fournit la base de l'*impératif*. C'est en effet au radical de l'aoriste ou à celui de l'inaccompli que l'on affixe les désinences propres à ce mode. Rappelons qu'il existe un « impératif inaccompli » (si l'on accepte ce terme qui fait pléonasme, l'ordre étant donné en principe avant son accomplissement), formé sur le

C'est probablement l'opposition entre éventuel et réel qui permet au chleuh de distinguer entre deux conjonctions signifiant « jusqu'à ce que », **ar-d** construit avec l'aoriste et **ar-kiy** construit avec l'accompli : **Ql ar-d iDu** (Ao) « attends jusqu'à ce qu'il parte » et **Ql ar-kiy iDa** (Ac) « attends jusqu'au moment où il sera parti » : les deux énoncés peuvent généralement commuter, mais la nuance qui les sépare n'est pas sans évoquer l'opposition que fait le français, en pareil cas, entre le subjonctif et l'indicatif.

L'injonctif

Dans plusieurs langues berbères (touareg, chleuh, rifain, kabyle, Ghadamès...), c'est encore aux formes de l'aoriste, ou à celles de l'inaccompli, que l'on suffixe un élément **it** (ou ses variantes) pour obtenir un « injonctif » (Prasse 1973, p. 12), moins bien nommé « optatif » (Roux 1954, p. 379-380), qui prend aisément une valeur concessive :

(54) « Si je ne suis pas plus fort que lui, eh bien ! qu'il les emmène ! » (Destaing 1940, p. 26)

iy as	ur	zɔary,	yar	yawi^it	tn !
		AcNég s1		Ao s3m	
si	à-lui	ne	pouvoir,	seulement	emmener eux

(55) (un gros lézard) « Prends-le, tant pis s'il nous mord ! » (Destaing 1940, p. 26)

amz	t	id,	iBi^it	ay	nit !
Impér 2s			Ao 3sm		
prendre	le	vers-ici,	mordre	nous	justement

→ On voit que l'élément **it** ne se substitue pas aux indices personnels. L'injonctif n'est donc pas un thème verbal proprement dit. Il ne se situe pas sur le même plan que l'impératif.

6.4.2.2. Colorations aspectuelles

J'insisterai davantage sur les cas moins largement reconnus où l'aoriste relaie l'expression de l'aspect. Si le contexte a déjà mis en place le cadre aspectuel, et à condition que la forme verbale ne doive pas être accompagnée de la négation, l'aoriste sans particule devient possible ou nécessaire. Il peut alors assumer la valeur aspectuelle de l'un quelconque des autres thèmes verbaux, *au moins en apparence* : je formule cette restriction pour rappeler que, si la traduction française ne peut éviter de

choisir un temps et un aspect, l'aoriste en pareil cas n'est pour le berbère rien de plus que lui-même, c'est-à-dire une forme indifférente à l'aspect !

Cet aoriste à tout faire convient particulièrement à l'énumération d'actions successives, qu'il s'agisse de relater des événements, réels ou imaginaires (registre du récit), ou de décrire les phases d'une activité habituelle. Le premier verbe de la série est alors à l'aspect voulu, accompli ou inaccompli. Le ton une fois donné, vient un aoriste, qui peut à son tour être suivi lui-même de plusieurs autres. Accessoirement, l'aoriste joue dans de telles séquences le rôle d'un coordonnant, puisque sa présence suffit à signaler qu'il est lié au verbe de tête, qui a fixé le cadre aspectuel. Ne sont ainsi « enchaînés » que des verbes de même niveau syntaxique, le verbe de la proposition principale ne suffisant pas, par exemple, à autoriser l'aoriste dans une subordonnée. Et le fil est rompu lorsque le locuteur veut ou doit passer dans un autre cadre aspectuel, ou encore lorsque, pour une raison quelconque (par exemple pour introduire une réflexion incidente), il marque une pause, après laquelle le récit ou le discours prendra un nouveau départ. Les exemples abondent dans les textes marocains.

L'aoriste peut prendre la suite d'un accompli :

- (56) « C'est l'histoire d'un homme qui apporta une livre de viande et la donna à sa femme » (Leguil 1985, p. 134)

lqışt	n	yan	urgaz	yiwi	d	yan	Rql	n	tfiYi,	ifk	t
				Ac s3m						Ao s3m	
histoire	de	un	d'homme	porter	ici	une	livre	de	viande	donner	la
i	tmyart	Ns									
à	femme	de-lui									

La citation suivante, provenant aussi d'un conte, montre comment la séquence des aoristes peut être interrompue. Pour abréger, je ne donne que les derniers maillons de l'une des « chaînes » ; l'aoriste placé au début de l'exemple n'est donc pas le premier verbe du récit :

- (57) « il en [le plat à ragout] souleva le couvercle, constata que pommes de terre et oignons n'y étaient pas : elle [sa femme] les avait mangés » (Leguil 1985, p. 126)

[...]	yasi	as	lyta,	yaf	N	baṭaṭa	d	uḏalim
	Ao s3m			Ao s3m				
[...]	lever	à-lui	couvercle,	trouver	là	pomme-de-terre	avec	oignon
ur	iLi :		tša	t				
	AcNég s3m		Ac s3f					
ne	être		manger	le				

→ Le dernier aoriste est **yaf**. Vient ensuite **iLi**, accompli négatif ; l'aoriste, qui de toute façon serait impossible après négation, est également exclu parce que le verbe, étant ici subordonné à **yaf**, ne fait pas partie de la chaîne. Mais c'est l'accompli **tŠa** qui est intéressant : l'aoriste (**tŠ**) aurait eu pour effet de situer l'action dans la série des précédentes (« il constata..., puis elle mangea ») ; le prétérit montre au contraire qu'on n'est plus dans la séquence, d'où la traduction par le plus-que-parfait : « elle avait mangé ». Comme l'a bien montré Bentolila (1981, p. 153 et suiv.), l'aoriste ne peut donc pas être substitué en toute occasion aux thèmes aspectuellement marqués.

L'aoriste prend tout aussi aisément la suite d'un inaccompli : ainsi dans la description d'une activité agricole (parler des Ntifa) :

(58) « La femme se rend au champ, elle prend une charge de gerbes, elle l'apporte » (Laoust 1920, p. 367) :

da tudu	tmʃut	s	igr,	tasi	ašwari	n	tadliwin,
PI Inac s3f				Ao s3f			
aller	femme	vers	champ,	soulever	chouari	de	gerbes,
tawi	t	id					
Ao s3f							
porter	le	ici					

→ Le cadre a été défini par le premier verbe, à l'inaccompli. Mais il suffirait de remplacer **da tudu** « elle se rend » par l'accompli **tDa** « elle se rendit », sans modifier en rien le reste du texte, pour le transformer en récit : « elle prit,... elle apporta ».

Dans les énoncés de ce genre, où l'on présente des procès en séquence immédiate, on peut dire à bon droit que l'aoriste est « enchaîné ». Mais leur fréquence fait trop souvent oublier qu'ils ne représentent qu'un cas particulier de l'emploi de l'aoriste sans particule. On peut déjà s'en convaincre en constatant qu'il peut s'agir de verbes de valeur stative :

(59) « Il alla vers un puits qui était dans la campagne (et qui était) à côté d'un chemin » (Leguil 1985, p. 24)

[...]i Du	s	yan wanu	iLa	y	lxla,	yili	y	tama	n	uɣaras
Ao s3m			Ac s3m			Ao s3m				
[...]aller	vers	un	de-puits	être	dans campagne,	être	dans	côté	de	chemin

→ Le début n'est pas cité. L'aoriste **iDu** « il alla » note un acte qui fait suite à d'autres. L'accompli **iLa** ne fait pas partie de cette suite : il se trouve dans une proposition relative « adjointe », qui détermine **yan wanu** et qui est prolongée par l'aoriste **yili**. Or le texte ne signifie pas, c'est évident, que le puits se trouvait d'abord dans la campagne, puis à côté du chemin ! La dépendance est ici purement grammaticale.

• O. Manseri (1999, p. 51) signale que ses informateurs kabyles ont refusé cet emploi de l'aoriste avec un verbe statif. Rien d'étonnant à cela, dans un parler où, comme on le verra, l'emploi de l'aoriste sans particule n'est plus qu'une survivance.

Mais il y a plus. Située en tête de l'énoncé, une proposition subordonnée suffit à donner l'éclairage indispensable :

(60) « Après l'avoir arrosé [le sol], ils le laissent » (Roux 1955, p. 9)

iy t Swan, aŽin t
 Ac p3m Ao p3m
 quand le arroser, laisser le

→ L'accompli **Swan** précède l'aoriste **aŽin**, mais il appartient à la subordonnée : on n'a donc pas affaire à une chaîne. Le cadre aspectuel est donné ici par la conjonction **iy**, qui renvoie à un moment non défini et indique que l'on est dans le domaine de l'inaccompli (en l'occurrence, dans le domaine de l'habituel). Mais il suffirait de remplacer **iy** par **Liy** « quand », conjonction qui renvoie à un moment défini (donc, ici, passé) pour obtenir un récit, et cela sans rien changer au reste du texte, qui signifierait alors « Après l'avoir arrosé, ils le laissèrent ». En pareil cas, c'est la conjonction berbère qui assure l'opposition confiée par le français aux formes verbales.

Les exemples qui précèdent proviennent de parlers marocains, qui font grand usage de ce type d'aoriste, souvent précédé d'une particule **day** dans les parlers du Moyen Atlas. Il n'est pourtant pas difficile de relever des emplois tout à fait analogues dans une grande partie du domaine berbère. J'en ai présenté de nombreux échantillons dans l'article déjà mentionné (1983/1987c et 2002a), qui met en parallèle les données tirées du chleuh, du kabyle et du touareg. Voici deux exemples, l'un touareg (61), l'autre kabyle (62) :

(61) « Il lui dit : 'appelle ta vache'. Elle dit : [...]. La vache accourut » (Casajus 1985, p.121) :

iN(a) as : ayru tās nām. təNu : [...]. tazəl du tās
 Ac s3m Impér 2s Ao s3f Ao s3f
 dire à-elle : appeler vache de-toi. dire : [...]. courir vers-ici vache

→ Après l'accompli **iNa**, les aoristes **təNu** et **taZəl** suffisent à assurer la suite du récit.

(62) « Il monta à l'intérieur et trouva le mari endormi » (Dallet, 1970, p. 151)

yuli yr daxl, yaf n argaz is y.Ṭ.s
 Ac s3m Ao s3m Acc s3m
 il-monta vers intérieur, trouver là homme d'elle s'endormir

→ L'aoriste **yaf** relaie l'accompli **yuli**. Mais « s'endormir » ne fait pas partie de la séquence « monter », « trouver », parce que l'homme était déjà endormi quand on l'a trouvé, ce qui permet d'identifier **y.Ṭ.s** comme un accompli et non comme un aoriste.

Cet accord remarquable de langues géographiquement si éloignées les unes des autres ne peut résulter de créations parallèles. On ne voit pas non plus comment ces emplois de l'aoriste auraient pu être empruntés à l'une d'elles par les autres. On est donc en présence d'un héritage commun. Mais la comparaison montre également que cet héritage n'a pas été également préservé dans toutes les régions. Comme on l'a vu plus haut, l'aoriste « à tout faire » paraît être attesté partout quand il a une coloration modale, après un impératif. Il n'en va pas de même lorsqu'il intervient dans un cadre aspectuel : encore très vivant au Maroc, où il appartient à tous les niveaux de langue et où je l'ai moi-même observé dans la conversation, il est devenu beaucoup plus rare en Kabylie et en pays touareg, où il se maintient surtout dans les textes littéraires traditionnels – ce qui contribue sans doute à lui donner une saveur stylistique particulière. Et il semble avoir disparu des parlers de la Libye et de l'Égypte (Siwa). Son déclin s'inscrit donc sur la carte.

- Selon Leguil (1992, p. 64-68), le recul de l'aoriste sans particule serait amorcé même au Maroc, au moins chez les jeunes gens qui ont fait des études hors du milieu traditionnel.
- Bien que l'indifférence de l'aoriste à l'aspect soit reconnue depuis longtemps, l'analyse qui précède a soulevé des objections sur lesquelles je crois utile de revenir. L'une des difficultés de la reconstruction linguistique fondée sur la comparaison (seul moyen dont on dispose en berbère) réside dans la chronologie relative des données : on doit en effet se demander, dans chaque cas, si le phénomène étudié est une survivance ou une innovation (Galand 1989a ou 2002a, p. 109 et suiv.). S'agissant de l'aoriste sans particule et de son évolution, l'interprétation de Prasse (1998, p. 250) est à l'inverse de la mienne. Se fondant en premier lieu sur le touareg, il estime que la fréquence de cet aoriste dans les parlers marocains résulte d'une « extension insolite », qu'il compare à celle du *waw* consécutif en hébreu. Mais comment expliquer qu'un même usage de l'aoriste, restreint ou non, s'observe à la fois au Maroc, en touareg et en kabyle ? Il est difficile de croire qu'on est en présence d'un emploi qui, assez limité en kabyle et (beaucoup moins) en touareg, se serait développé au Maroc avec le succès qu'on lui connaît. On est bien plutôt en présence d'un phénomène ancien, que D. Cohen (1976, p. 241 et suiv.) reconnaît en sémitique, non sans nuancer la présentation traditionnelle du *waw* consécutif : il décèle en effet un état archaïque où

« l'inaccompli pouvait apparaître, dans certaines conditions, comme aspectivement neutre et être utilisé comme narratif après un accompli ». Voilà une formulation qui convient à notre aoriste. J'ajoute que cette « neutralité » aspective s'accorde bien avec la neutralité modale du même thème verbal, connue de l'ensemble du berbère.

Prasse (1986, p. 337-338) accorde à l'aoriste une valeur plus spécifique, celle d'un inaccompli (« imperfective ») qui aurait été « réinterprété » pour exprimer la transition rapide d'une action à l'autre. Le même effet de vivacité a été noté, pour le kabyle, par O. Manseri (1999, p.45, 46, 49) et par Bentolila (1981, p. 155) pour un parler marocain. Ces commentaires convergents méritent l'attention, mais ils sont d'ordre stylistique plutôt que linguistique. En fait, l'impression d'enchaînement rapide est due au sens des lexèmes employés, comme le verbe **azəl** « courir » de l'exemple 61 : la citation est abrégée, mais dans le texte le terme est répété, ce qui accentue encore l'effet produit. Le contexte aussi, plutôt que l'aoriste en tant que tel, joue un rôle. Enfin et surtout, on rencontre des enchaînements qui sont exprimés par l'aoriste, sans présenter pour autant une rapidité particulière. L'exemple kabyle n° 62 est très clair à cet égard et même les énoncés touaregs choisis par Prasse ne sont pas tous convaincants, comme en témoigne celui-ci :

(63) (description d'un mariage) « l'homme se lève, sort et reste dehors »

ed	inkər	aləs	ig'məḍ,	yäQäym	däy	tänere
PM	Ao s3m		Ao s3m	Ao s3m		
	se lever	homme	sortir	rester	dans	extérieur

Si le texte devait suggérer que les événements se succèdent très vite, cela pourrait peut-être convenir à la sortie de l'homme, mais sûrement pas au fait qu'il reste dehors.

En retraçant, autant que faire se peut, l'évolution des thèmes verbaux actuellement connus, on remonte à un état de langue où l'actuel inaccompli n'appartenait pas au verbe primaire et où l'aoriste et l'actuel accompli se trouvaient face à face. Constituait-ils à eux seuls tout le système du verbe ? Il serait imprudent de l'affirmer, car des thèmes dont nous ne soupçonnons pas l'existence ont pu disparaître. Et surtout, il serait sans doute simpliste de croire que, plus tôt encore, un seul des deux thèmes occupait la place. Prasse (1986 : 339, n. 5 et 1998 : 250) s'est mépris lorsqu'il a cru que je considérais l'aoriste comme antérieur à la création de l'accompli : je ne remonte pas aussi loin dans le temps, même si, comme le dit Prasse, l'idée pourrait trouver quelque appui chez certains sémitisants.

Par contre, si l'indifférence de l'aoriste à l'aspect est un fait ancien, on peut s'interroger sur la nature de la relation que ce thème entretenait avec l'accompli, avant que ne fit irruption dans le système la forme dérivée qui devait devenir l'actuel inaccompli. L'aoriste était-il déjà neutre quant à

l'aspect ou s'opposait-il à l'accompli comme un inaccompli ? On est ici réduit à des spéculations. Je penche toutefois pour la première hypothèse. D'abord, si l'aoriste avait eu la valeur d'un véritable inaccompli, on ne voit pas pourquoi le besoin se serait fait sentir d'appeler une forme dérivée à remplir ce rôle. On ne voit pas non plus comment, dans cette hypothèse et dès une époque que l'accord des trois langues citées permet de considérer comme reculée, un aoriste-inaccompli aurait perdu sa coloration aspectuelle au point de pouvoir se substituer à un accompli. Je croirais plus volontiers qu'il était avec l'accompli, pour reprendre un terme de Kuryłowicz (1968), dans un rapport d'inclusion plutôt que d'opposition. La sphère de l'aoriste, thème à tout faire, englobait celle de l'accompli. On aura remarqué, tout au long de cette description des emplois de l'aoriste sans particule, *le rôle déterminant joué encore aujourd'hui par la situation, le contexte et l'intonation dans l'interprétation de cette forme caméléon*. Dès lors, on comprend qu'un inaccompli de plein statut et bien marqué par sa morphologie ait pu trouver sa place dans le système verbal.

6.5. Dépendances du système verbal

Au tableau général du système verbal berbère, il convient d'ajouter quelques observations sur deux éléments qui, chacun à sa façon, appartiennent à ce système : le participe et le nom verbal.

6.5.1. Le « participe »

Par sa forme et surtout par sa fonction, le « participe » est l'un des composants les plus originaux du verbe berbère. Ne seront retenues ici que ses caractéristiques les plus générales. Pour plus de détails, je renvoie à l'étude que j'ai publiée en 2006 dans la revue *Faits de langues*.

6.5.1.1. Définition du « participe » berbère

Le « participe » est la forme que prend le verbe d'une proposition relative lorsque le premier actant de cette proposition (souvent dit son « sujet ») a le même référent que son antécédent. On dit souvent qu'en pareil cas l'antécédent est le sujet de la relative : c'est un raccourci plus simple, mais qui conduit à une incohérence : en effet, pris à la lettre, il signifierait que l'antécédent, qui par définition ne fait pas partie de la relative, assume néanmoins une fonction dans cette même proposition. Pour des raisons pratiques, on peut se contenter de noter que le participe correspond

généralement aux relatives en *qui* du français. Dans une langue comme le berbère, où la proposition relative n'est pas toujours introduite par un relateur, le participe permet de distinguer, en chleuh par exemple, **yan iżra Brahim** « quelqu'un (*que*) Brahim a-vu » (accompli conjugué) et **yan iżran Brahim** « quelqu'un (*qui*) a-vu Brahim » (accompli participe).

L'appellation « participe » est héritée de la tradition grammaticale classique. Au IV^e siècle, par exemple, le grammairien Donat écrit qu'il s'agit en latin d'une partie du discours qui « participe » du nom et du verbe¹ (Holtz, 1981, p. 597). Le participe est souvent rangé parmi les « formes nominales du verbe ». Mais le « participe » berbère n'a rien de commun avec les nominaux. À la différence des participes du français ou de l'arabe, à la différence aussi des adjectifs, il n'est jamais employé comme nom et il a toujours besoin de s'appuyer sur un nominal (nom ou pronom) antécédent. Si dans le discours il commute parfois, plus ou moins aisément, avec un adjectif qualificatif (v. 4.5 et 6.4.1.3, 5^e phase), son statut demeure totalement différent de celui de l'adjectif. Et si, comme les nominaux, il semble étranger à l'opposition de personne, ce n'est là qu'une apparence, comme on va le voir. En fait, le participe berbère est parfaitement intégré dans le système verbal : il est formé sur l'un ou l'autre des thèmes verbaux et, s'il appelle des compléments, ceux-ci se construisent comme ceux du verbe ; seul manque le complément explicatif (pseudo-sujet), que la présence de l'antécédent rend inutile.

- Si l'étymologie proposée par A. Basset (1938) est exacte, le kabyle **ad(d)aynin** « étable » serait le seul exemple connu d'un participe devenu nom en berbère : il serait formé sur la racine de **Daw** « sous », avec la désinence **-nin** des participes pluriels (aujourd'hui inusitée en kabyle), l'étable étant traditionnellement située en contrebas de la pièce d'habitation. De toute façon le contraste est évident avec l'histoire des participes arabes ou français, qui ont souvent pris le statut de noms : ar. **kātib** « écrivain », fr. *l'habitant, le protestant*, etc.

6.5.1.2. Les formes de base

On examinera d'abord les cas où la forme du participe n'est pas modifiée par la présence de la négation ou de la particule modale, modification qui se produit dans certains parlers. Les sections suivantes présenteront des

¹ Participium quid est ? Pars orationis partem capiens nominis, partem uerbi.

observations sur les cas plus complexes. Le tiret représente le radical du thème, aoriste, accompli ou inaccompli, auquel s'ajoutent les indices de participe. Trois systèmes sont en présence :

(a) Le participe connaît une opposition de nombre et, au singulier, une opposition de genre (cas du touareg) :

Singulier	masculin : y/i — n	féminin : t — t
Pluriel	commun : — nin	

(b) Le participe connaît seulement une opposition de nombre (cas du chleuh) :

Singulier	commun : y/i — n
Pluriel	commun : — nin

(c) Le participe ne varie ni en nombre ni en genre (cas du kabyle) :

y/i — **n**

• Voici à titre d'exemple quelques participes du verbe **ls** (et variantes) « mettre (un vêtement) » :

	Aoriste	<i>Sg. m.</i>	y-əls-än	<i>Sg. f.</i>	t-əls-ät	<i>Pl.</i>	ləs-nen
(a) Touareg	Inaccompli		i-läS-än		t-läS-ät		läS-nen
	Accompli		y-əlsa-n		t-əlsa-t		əlsa-nen

	Aoriste	<i>Forme unique :</i>		[ra^i-ls]	
(b) Chleuh	Inaccompli	<i>Sg.</i>	i-lSa-n	<i>Pl.</i>	lSa-nin
	Accompli		i-lsa-n		lsa-nin

	Aoriste	<i>Forme unique :</i>		y-.ls.-n
(c) Kabyle	Inaccompli			y-.t^slusu-n
	Accompli			y-.lsa-n

• L'indice préfixé **y-** est réalisé comme une consonne ou comme une voyelle selon les règles locales de la phonologie et de la morphologie. L'indice suffixé **-n** est parfois précédé d'une voyelle lorsqu'il suit une consonne. Dans les pluriels en **-nin/-nen**, cette voyelle semble être le **i** de disjonction bien connu en berbère : elle s'interpose ici entre un premier **n** qui marque la 3^e personne (v. plus bas) et l'indice **-n** de participe. Après une consonne radicale, une voyelle **ə** ou **ä** peut apparaître devant l'indice de participe pour les besoins de la syllabation (notamment en touareg), mais elle est inutile lorsque l'indice suit un radical à finale vocalique : on opposera donc l'aoriste **y-əls-än** et l'accompli **y-əlsa-n**.

- Des formes de féminin pluriel, vraisemblablement dues à l'analogie, ont été signalées sporadiquement, en chleuh et à Ouargla ; elles sont rappelées par J. Drouin (1996, p. 240).
- Le cas de l'aoriste en chleuh est particulier et sera traité dans la section 6.5.1.4.

La remarque a été faite très tôt, et souvent reprise, que l'on obtient le participe en suffixant une marque spéciale à la 3^e personne du thème verbal, ce que le tableau ci-dessus permet de vérifier. On n'a pas là une simple recette didactique et il est probable que, contrairement à ce que pensait Basset (1949, p. 35), telle a bien été la genèse du participe. Il faut considérer en effet que, si ce dernier contribue comme toute forme verbale à l'expression des valeurs aspectuelles ou modales, *ce n'est pas en tant que participe* : le véritable porteur de ces valeurs est le thème verbal sur lequel est formé le participe. La fonction propre à ce dernier est strictement *syntactique* : il indique la relation qui unit l'antécédent au premier actant (prétendu « sujet ») de la relative. Il convient donc de respecter la *cohérence des critères* (v. Index) et il n'y a pas lieu d'invoquer ici l'aspect ou le mode. Pour qu'il assume cette fonction, il suffit d'ajouter une marque à la forme verbale. Dans le tableau, deux marques sont ainsi annexées aux formes de 3^e personne : **-t** au singulier féminin en touareg, **-n** partout ailleurs (séparé de l'indice **-n** de la 3^e personne du pluriel par un **i** ou un **e** de disjonction, connu dans d'autres cas).

L'existence de ces deux marques, fort inégalement distribuées, pose un problème : **-t** (suffixé) est en effet inattendu dans cette fonction participiale qui, du reste, ne lui est confiée que par certains parlers. La solution est donnée par le zénaga de Mauritanie, qui a bien **-(a)n** et non **-t** même au féminin, comme le montre la forme **t-uḍuḍ-an** dans la phrase : **uZa'rag tāwGi'd t-uḍuḍ-an** « j'ai vu un myrobolan [fém. en berbère] (qui) est tombé » (exemple dû à C. Taine-Cheikh, exposé du 10.12.2004 à l'EPHE). On peut donc penser que sur ce point le zénaga est plus conservateur que le touareg et que la substitution de **-t** à **-n** comme marque du participe dans certains parlers est due à l'analogie, **t** caractérisant très souvent le féminin. C'est donc **-n** qui est la marque première du participe.

- Quelle est l'origine de cette marque **n** ? La question, plusieurs fois posée, n'a pas encore reçu de réponse assurée (v. Kossmann, 2003, p. 36-37). Divers rapprochements sont possibles, aucun n'est décisif. On pourrait penser à la finale **-an** qui caractérise un certain nombre d'adjectifs berbères (sans être pour autant la

marque obligatoire de tous les adjectifs), mais, outre le fait que le participe n'a pas ce vocalisme **a**, on a vu que la fonction du participe diffère beaucoup de celle de l'adjectif, même s'ils paraissent plus ou moins équivalents dans certains contextes. On peut aussi évoquer la préposition **n** « de », ou plus exactement un état antérieur dans lequel elle était peut-être un nominal (c'est une hypothèse : v. Vycichl, 1957, p. 141) : **n** aurait été, en somme, une sorte de support de détermination. À partir de là, imaginera-t-on que **n** a évolué, d'une part vers le statut de préposition, d'autre part vers celui de marqueur, qui nous intéresse ici ? Voici un énoncé français qui fournirait un très grossier parallèle : « deux livres, l'un très mauvais, l'autre, plus intéressant *celui-là* », ce qui n'est pas trop loin d'une relative : « l'autre, qui est plus intéressant ». Mais la part de la spéculation reste ici inquiétante. On peut encore se tourner vers l'égyptien **n** ou vers la particule d'annexion **n** du haoussa, qui suit le nominal complété et qui, de plus, a la même base que la « particule d'actualisation » **né** « c'est » (Gouffé, 1981, p. 420). Le problème demeure.

Il apparaît ainsi que le zénaga, suivi par le touareg, présente le stade le plus ancien du système participial et qu'ailleurs le participe est devenu invariable, d'abord en genre (chleuh), puis en genre et en nombre (kabyle). En effet, si l'évolution s'était faite en sens inverse, donc à partir de la forme unique qui est aujourd'hui celle du kabyle, il faudrait admettre que le chleuh et le touareg ont créé, chacun de son côté, la même désinence de pluriel **-nin/nen**, ce qui serait une improbable coïncidence. De plus, des participes féminins en **t---t** figurent dans les manuscrits chleuhs des XVI^e et XVIII^e siècles (van den Boogert, 1997, p. 271), preuve que l'opposition de genre n'était pas encore perdue dans ces documents. Enfin, si l'hypothèse de Basset qui voyait dans **ad(d)aynin** un ancien participe était juste, le kabyle aurait connu lui aussi l'opposition de nombre, avec l'indice de pluriel **-nin**.

Si la 3^e personne est bien à l'origine du participe, il faut alors voir en celui-ci, non pas une forme impersonnelle du verbe, mais une *forme personnelle déficiente*, qui ne possède pas les deux premières personnes. L'absence de ces dernières est un trait de langue parlée, illustré par la tendance du français populaire à dire *c'est moi qui est venu* au lieu de *c'est moi qui suis venu*. Le participe reste à la 3^e personne parce qu'il renvoie à son antécédent comme à une réalité qui figure dans le contexte et qui n'est posée ni comme locuteur ni comme interlocuteur (v. 6.5.1.5).

Verbes « de qualité »

Si le participe est formé sur la 3^e personne, il est normal qu'il en conserve les particularités. C'est ce qui se produit pour l'accompli des « verbes de qualité », tels qu'ils ont été définis à la section 6.4.1.3. Dans les parlers où cet accompli se conjugue encore sans élément préfixé, son participe n'aura donc pas non plus l'indice préfixé **y-** ou **t-**. En touareg, le participe accompli du verbe **izway** « devenir rouge » (parlers méridionaux) est ainsi **zäGäy-än** « étant rouge » au sg.m., **zäGäy-ät** au sg. f., **zäGäy-nin** au pl. En kabyle, où l'accompli conserve une conjugaison sans préfixe, mais où tous les participes ont perdu les oppositions de genre et de nombre, la forme unique du participe accompli est **zG^way-n**. Par contre, dans les parlers où la conjugaison de l'accompli des verbes de qualité a été alignée sur celle des autres verbes, son participe a subi le même alignement : d'où une forme **i-zG^way-n** (Maroc central), à indice préfixé.

- Bien que le chleuh se range parmi les parlers qui ont étendu à l'accompli des verbes de qualité la conjugaison courante, à indices personnels préfixés ou/et suffixés, et que, par conséquent, ces verbes y possèdent un participe accompli en **y---n** au singulier, leur ancien participe sans indice préfixé n'a pas disparu. On dispose donc de trois formes : sg. **zG^way-n** et **i-zG^way-n** (ce dernier est parfois utilisé aussi pour le pl.), pl. **zG^waynin**. Le choix entre les deux formes du singulier n'est pas toujours indifférent et peut dépendre de conditions dont l'étude reste à faire.

L'aoriste

Dans le cas de l'aoriste, le participe appelle des observations particulières. En proposition relative, l'aoriste ne fonctionne pas comme thème « à tout faire » (section 6.4.2). Dès lors, qu'il soit ou non au participe, il est nécessairement accompagné d'une particule et il exprime une valeur modale (en pratique : le futur), comme il sera dit à la section 6.6.3.1. S'il est au participe, sa forme ne répond pas toujours à la description donnée ci-dessus. Dans certains parlers, elle subit les modifications qui seront étudiées dans la section 6.5.1.4.

6.5.1.3. Influence de la négation

Si le verbe possède un thème négatif (section 6.7), qu'il s'agisse de l'accompli ou de l'inaccompli, le participe après négation est formé sur ce

thème, comme on pouvait s'y attendre. Mais alors le système des indices varie selon les parlers.

Dans le Maroc central et méridional, le participe conserve les mêmes indices que dans l'affirmation. Les participes négatifs du verbe **ls** « mettre un vêtement » sont donc, en chleuh, l'accompli (**ur**) **i-lsi-n** et l'inaccompli (**ur**) **i-lSa-n**.

Dans l'Aurès, l'indice **n** passe de la finale à l'initiale et se place devant l'indice **y-**, d'où un groupe **ny**, noté **ñ**, **ñⁱ** ou **ñy** par Basset (1961) dans les exemples suivants : **əGa ud əñⁱ-təTu š** « ceux n'oubliant pas » (p. 86 : inaccompli ; **ud...š** est la négation en deux éléments) ; **a ur əñy-əħli** « ce n'étant pas bien » (p. 284 : accompli).

En touareg et en kabyle (mais aussi ailleurs : v. par exemple, pour Figuig, Kossmann, 1997b, p. 160), l'indice **n** passe également à l'initiale, mais l'indice **y-** disparaît : accompli touareg **wər n-əlse**, kabyle **ur n-əlsi ara** ; inaccompli touareg **wər n-laSu**, kabyle **ur n-T^lusu ara**.

- Pour expliquer la présence de **n** à l'initiale du participe négatif, Prasse a fait l'hypothèse qu'il s'agissait d'abord de l'indice suffixé du participe ***wərən** d'un verbe auxiliaire de négation. Ce verbe aurait été réduit au statut de simple adverbe négatif et **n** aurait été traité comme un élément du verbe suivant. Cette hypothèse et les problèmes qu'elle pose seront examinés dans la section 6.7.1.1.
- Une autre difficulté, à résoudre, est soulevée par la disparition de l'indice **y-** au participe négatif dans les parlers comme le touareg et le kabyle.
- Dans ces mêmes parlers, l'aoriste avec particule modale fait place à l'inaccompli lorsqu'il y a négation (v. 6.7.2.1). Cela vaut aussi pour les énoncés négatifs au participe : il n'est donc pas question de participe aoriste négatif en pareil cas. Pour les autres parlers, je ne dispose pas d'exemples clairs.

Verbes « de qualité »

À l'accompli négatif, comme on pouvait s'y attendre, le touareg, le kabyle et les parlers dans lesquels cette forme ne présente pas les indices personnels préfixés n'ont pas non plus **y-** au participe, si bien que l'indice **n** se trouve seul en tête : touareg **wər n-zäGäy**, kabyle **ur nz.G^way** « n'étant pas rouge ».

Les formes d'inaccompli sont constituées comme pour les autres verbes.

- Chaker (1983, p. 119) signale, pour le kabyle, que le passage de **n** à l'initiale ne se produit pas toujours à l'accompli de ces verbes.

6.5.1.4. Influence de la particule modale

On verra que la particule modale se présente sous des formes assez variées quand elle appartient à une proposition relative (section 6.6.3.1), ce qui est justement le cas lorsque le verbe est au participe. La forme participiale, elle aussi, subit alors des modifications dans certains parlers. J. Drouin (1996, p. 249) signale que, dans le touareg des Kel Entessar (Mali), les indices de participe, au demeurant réduits aux suffixes, s'attachent non pas au verbe, mais à la particule modale **mar** (formée elle aussi avec **iri** ? V. 6.6.3.1). Le chleuh demande un commentaire particulier, du fait de la création d'un « futur » exprimé par la particule **ra(d)** suivie de l'aoriste (ou de l'inaccompli si l'on veut noter explicitement la répétition ou l'insistance). Or il est assuré que cette particule est formée à partir du verbe **iri** « vouloir » (v. 6.6.3.1), si bien qu'à l'origine c'est ce verbe, et non son complément, qui prend le participe dans un énoncé comme **argaz Li iran a^ils** « l'homme (qui) veut revêtir... ». Grammaticalisée, la tournure se fige et aboutit à **argaz Li ra^ils**, mais aussi, l'accord en nombre et en genre disparaissant, à **irgazn/tamyart/timyarin Li ra^ils** « l'homme/les hommes/la femme/les femmes (qui revêtira/ont ». La forme invariable **ra^ils**, dite « participe futur », diffère donc profondément des autres participes.

Les exemples qui précèdent ne représentent qu'une infime partie des phénomènes très variés qu'on observe en passant d'un parler à l'autre et qu'il serait difficile d'énumérer ici. On trouvera plus de renseignements dans mon article de *Faits de Langues* (2006) ou, mieux encore, dans celui de J. Drouin (1996).

6.5.1.5. La notion de participe

Sans entrer davantage dans le détail de la description, je reprendrai, pour résumer, les grands traits qui permettent de caractériser le participe et de le situer dans l'ensemble du berbère.

En premier lieu, le « participe » berbère n'est pas un vrai participe de caractère mi-verbal mi-nominal. C'est un élément *verbal* dont le rôle purement syntaxique est de préciser la relation qui unit la proposition relative à son antécédent. Il serait donc théoriquement souhaitable de lui donner un autre nom, capable d'indiquer à la fois sa nature et sa fonction, mais parler de forme « relative » ne suffirait pas, puisque le verbe d'une

relative n'est pas forcément au participe. En attendant mieux, je conserve donc la terminologie traditionnelle, bien connue de tous les chercheurs.

Le participe est fondé sur une forme personnelle déficiente (ne connaissant que la 3^e personne) à laquelle s'ajoute un marqueur **n**, la « Relativpartikel » de Stumme (1899, p. 56 ; v. aussi p. 96). Mais la comparaison interdialectale permet de constater que cet ensemble a subi, au cours de l'évolution, des figements plus ou moins importants selon les parlers, si bien qu'on ne saurait réduire toutes les données à la simple association d'une forme verbale de 3^e personne et d'une « particule relative » **n**. Cela revient à dire qu'une description du berbère ne peut plus évacuer la notion d'une forme spécialisée, qu'on l'appelle « participe » ou autrement. Pour ne prendre qu'un exemple simple, comment pourrait-on ramener le participe kabyle en **y—n**, lorsqu'il suit un antécédent féminin pluriel, à la combinaison d'une 3^e personne du masculin singulier et de **n** ? On constate donc une fois de plus, comme dans bien d'autres secteurs de la grammaire, la coexistence de constructions dont le mécanisme originel est encore apparent et de tournures ou de formes grammaticalisées qui ne répondent plus à la même analyse.

Signalons enfin que le participe n'est plus vivant dans certains parlers orientaux, notamment à Siwa, à Zouara et dans le Djebel Nefousa. Son abandon dans ces parlers va de pair avec un changement, vraisemblablement dû à l'influence de l'arabe, dans la construction des relatives (5.4.3). Ce changement est-il la cause ou la conséquence de la perte du participe ? Ou bien les deux phénomènes sont-ils simplement simultanés ? Ils montrent bien, en tout cas, que le participe n'a pas d'autre fonction que celle qui a été définie plus haut.

6.5.2. Le nom verbal

Les problèmes généraux posés par le nom verbal ont été présentés dans le *Mémorial Werner Vycichl* (Galand, 2002b), en même temps qu'une bibliographie à laquelle il faut maintenant ajouter Naït Zerrad 2003, qui examine plus particulièrement les emplois de ce nom.

6.5.2.1. Terminologie

L'appellation « nom verbal » est, sinon contradictoire, du moins ambiguë et elle se prête à plusieurs interprétations. Dans la pratique, on l'applique

volontiers au nom qui exprime l'action ou l'état représenté par le verbe : « moisson », « souffrance » correspondent ainsi à « moissonner », « souffrir ». Utile et sans doute indispensable, ce critère fourni par la sémantique n'est pourtant ni précis ni objectif : « coup », « sommeil » sont-ils les noms verbaux de « frapper », « dormir » ? Pourquoi ne pas retenir aussi « choc » et « léthargie » ? On pourrait certes, légitimement, dégager des sous-systèmes strictement sémantiques dans lesquels ces noms et ces verbes trouveraient place. Mais dans une interprétation plus stricte du système verbal et de ses marges, il est difficile de ne pas prendre en compte la morphologie. On a vu dans les sections 2.2 et 2.3 que la forme nominale et la forme verbale en berbère sont caractérisées par la nécessaire union d'un radical et d'un indice, nominal pour le nom, nominal aussi, mais de plus personnel, pour le verbe. Le nom verbal porte les mêmes indices que les autres noms ; ces indices manquent quelquefois, comme dans le kabyle **bdu**, n.v. de **bdu** « commencer », mais on sait qu'ils manquent aussi dans certains noms « ordinaires ». Or la série des indices du nom et celle des indices du verbe sont totalement distinctes. S'il existe quelque lien entre la morphologie du nom et celle du verbe, il faut donc le chercher dans le radical.

- Prasse (1974, p. 81 et suiv.) adopte « avec réserve » le terme « nom *déverbal* », tout en le critiquant parce qu'il implique une antériorité du verbe sur le nom : cette antériorité peut exister dans certains cas, mais elle ne peut pas être posée en principe et je pense comme Prasse que, globalement, le nom vient avant le verbe, sinon en diachronie (ce qu'on ne peut vérifier), du moins dans la hiérarchie du système de la langue. Prasse distingue dans l'ensemble des noms verbaux une catégorie qu'il nomme « infinitifs ». Plus récemment, Naït Zerrad (2003, p. 304 et n. 2), qui par ailleurs distingue clairement les différentes valeurs que peut assumer le nom verbal, adopte aussi, pour l'une d'elles, le terme « infinitif ». Ce choix s'explique sans doute par le fait que l'infinitif des langues classiques est considéré comme une forme nominale du verbe ; dans une traduction française, par exemple, il correspond souvent au nom verbal berbère. On n'a pourtant pas intérêt, me semble-t-il, à introduire le terme dans la grammaire berbère. En grec, latin, français, allemand, etc. les compléments éventuels de l'infinitif se construisent comme ceux des formes personnelles du verbe (« boire de l'eau », « nuire à quelqu'un », etc.), ce qui reste exceptionnel pour le nom verbal berbère (v. 6.5.2.4). Il me semble en outre que la distinction proposée par Prasse entre « infinitif », dont le complément représenterait l'objet de l'action (« la poursuite de lui », quand on le poursuit), et « nom d'action abstrait », dont le complément

représenterait l'agent de l'action (« la poursuite de lui », quand il poursuit), est assez fragile et Prasse lui-même (p. 82) constate qu'elle n'apparaît pas dans les verbes de sa conjugaison I, l'une des plus importantes (v. aussi Galand, 2002b, p. 229-230).

6.5.2.2. *À la recherche d'un critère*

Même si de nombreux schèmes sont attestés seulement dans l'ensemble des noms ou seulement dans celui des verbes, il n'est pas difficile de trouver des radicaux nominaux et des radicaux verbaux qui présentent la même structure, ainsi CaC dans **(a)-kaL-** « sol » et **-las-** « tondre » (chleuh). Mais on voit bien que ce sont là des rencontres fortuites. Le schème nominal et le schème verbal n'entrent pas dans les mêmes jeux d'oppositions. Le verbe cité n'a aucun pluriel en ***-laS-** dont le schème correspondrait à celui du pluriel nominal **(i)-kaL-(n)** ; inversement, en face de l'inaccompli **-Tlas-** on ne trouve aucun nom ***(a)-Tlas** qui désignerait une « tonte habituelle » ou une « tonte en cours ». Il est vrai que certains noms verbaux sont formés sur des schèmes qu'on retrouve à l'inaccompli ou à l'aoriste du verbe, comme l'ont souligné par exemple Weydling (1939) ou Prasse (1974, p. 82) : ainsi **hDu** cité plus haut. Il n'en reste pas moins que l'on ne trouve pas, à côté d'un verbe donné, plusieurs noms qui justifieraient l'appellation de noms verbaux parce qu'ils seraient organisés en un système d'oppositions aspectuelles, comme c'est le cas pour les formes proprement verbales.

Puisque le schème ne suffit pas à définir le nom verbal, peut-on s'adresser à l'autre constituant du radical, c'est-à-dire à la racine telle qu'elle est entendue ici (2.2.1) ? Si l'on ne veut pas s'exposer au risque de subjectivité dénoncé plus haut à propos de « frapper » et « coup », il est assurément souhaitable que le nom verbal et le verbe soient formés sur la même racine. Tout au plus pourra-t-on admettre quelques cas de supplétisme : celui de **tukṛḏa** « vol », par exemple, à côté de **akʷr** « voler ». Mais on s'expose alors au danger de trouver, dans une famille de mots réunis par une même racine, un verbe et une série de noms disparates qui mériteraient tous d'être dits « noms verbaux » : le concept s'en trouverait dilué et perdrait toute utilité.

On ne peut donc caractériser le nom verbal ni par l'indice nominal, ni par le radical (schème et racine). Il faut chercher un critère pertinent dans la relation qui unit le radical du nom au type du verbe, qu'on appelle parfois

sa conjugaison. On a reconnu depuis longtemps qu'à chaque type de verbe, défini non seulement par le nombre des consonnes radicales, mais aussi par la présence ou l'absence d'alternances vocaliques ou/et consonantiques entre les divers thèmes aspectuels, correspond un (parfois plusieurs) type(s) de noms, qui permettent de désigner l'action ou l'état, l'agent ou le patient, ou encore l'instrument. Reconnue depuis longtemps, notamment par A. Basset, rappelée par Prasse (1974, p. 81), cette correspondance, qui peut varier d'un parler à l'autre, apparaît clairement, par exemple, dans les listes dressées pour le kabyle par J.-M. Dallet (1953). Naït Zerrad (2003, p. 305) donne le tableau de quelques types importants pour un certain nombre de parlers. On observe ainsi que le schème de nom d'action ou d'état est $-c_1c_2ac_3-$ ($-c_1ac_2ac_3-$ en touareg) pour les verbes trilitères « à voyelle zéro » (ex. **afras** pour **frs** « être aiguisé » ; touareg **afaras** pour **əfrəs** « couper »), $-uc_1uc_2-$ pour les bilitères à première radicale tendue (ex. **ufuy** pour **Fy** « sortir »). Dans la plupart des cas, il ne s'agit pourtant que d'un schème dominant : en effet, on trouve généralement plusieurs types de nom verbal à l'intérieur d'un même groupe de verbes. Cette complication a souvent des causes qui seront présentées en 6.5.2.3, mais il semble que certains schèmes de nom verbal soient aussi anciens que le schème prototypique : ainsi, pour les trilitères, le schème $ta c_1 c_2 c_3 a$ que certains verbes préfèrent à $ac_1 c_2 ac_3$ (**tamgra** « moisson », ***takrza** > **tayrza** « labour », « culture », noms verbaux de **mgr**, **krz**). Il est probable qu'à l'origine chaque schème véhiculait une certaine valeur sémantique qui le désignait pour tel ou tel verbe, mais que, pour ma part, je ne réussis pas à saisir. Quoi qu'il en soit, le nom verbal proprement dit dépend étroitement du verbe par sa forme, mais aussi par son sens, qu'à ce stade de l'analyse il convient de faire intervenir. Je restreindrai encore le champ de la description en ne considérant ici que les noms d'action ou d'état, les plus fortement liés au verbe.

- Fait remarquable, la formation des noms verbaux est comme en arabe beaucoup plus régulière pour les verbes dérivés que pour les verbes primaires. Par exemple, le nom d'action d'un verbe dérivé à sifflante s'obtient généralement par la simple adjonction de l'indice **a-** au radical de l'aoriste, éventuellement avec perte de tension de la préformante : ainsi **asufy** pour **Sufy** « faire sortir » (Ayt Youssi).

6.5.2.3. Causes de perturbations

Les observations qui précèdent ne suffisent pas à rendre compte de l'ensemble des noms verbaux. Le statut théorique de ces derniers a subi de multiples perturbations qui tendent à les rapprocher des autres noms et, pour ainsi dire, à les libérer du système verbal. On peut rapporter cette tendance à diverses causes : l'évolution sémantique, les changements phonétiques, les emprunts et, surtout, les influences analogiques.

- *L'évolution sémantique.* Le nom d'action ou d'état, qui par définition a un sens abstrait, peut prendre une valeur concrète et désigner, par exemple, le résultat de l'acte, l'objet ainsi créé ou même l'agent ou l'instrument : ainsi le nom d'action de **dl** « couvrir », **taduli** (Moyen Atlas), désigne non seulement « le fait de couvrir », mais « la couverture » : un tel élargissement n'est pas propre au berbère, comme le montre justement le nom français « couverture », nom verbal de « couvrir ». Cette évolution contribue évidemment à éloigner le nom verbal de son système d'origine et à le rapprocher des autres noms, dont il partage déjà largement les caractères morphologiques, même si certains schèmes semblent lui être plus ou moins réservés.

- *Les changements phonétiques.* Des phénomènes phonétiques divers, assimilation, amuïssement, etc., peuvent modifier la forme du verbe sans influencer sur celle du nom verbal, ou bien celle du nom verbal sans influencer sur celle du verbe. La relation qui unissait le nom au verbe se trouve alors plus ou moins distendue. Le premier cas est illustré par l'exemple bien connu du verbe **nkr** « se lever », qui dans le Moyen Atlas et en kabyle devient **Kr** après assimilation de [n] à [k], alors que le nom d'action reste **tankra** ou une forme analogue conservant la consonne nasale. Pour le second cas, on peut citer le chleuh **Du** « aller », « partir », qui comportait vraisemblablement une première radicale [w], laquelle est restée dans le nom d'action **tawada** « la marche », « le départ ». Il arrive que chacun des deux éléments se soit éloigné de sa forme d'origine, ce qui augmente la distance entre eux : le chleuh **ut** « frapper » représente ***wt** (attesté dans d'autres régions), pour lequel on pourrait attendre localement un nom d'action ***tawuti**, sur le modèle de **gn** « se coucher » / **taguni** ; or c'est **tayti** (et variantes) « coup » qui est attesté. Plus l'écart s'accroît entre le

verbe et son nom, plus important devient le rôle, toujours délicat, de la sémantique dans l'identification du nom verbal.

- *Les emprunts.* Dans toutes les langues berbères, de nombreux verbes sont empruntés à l'arabe, beaucoup plus rarement à d'autres langues. Le verbe emprunté est toujours coulé dans les cadres de la morphologie et du système verbal berbère, mais il est fréquent que le nom verbal ne soit pas « berbérisé » et conserve au moins partiellement sa forme d'origine. Il s'agit essentiellement de noms de forme arabe, qui conservent l'article arabe **I**. On peut citer ici, entre beaucoup d'autres, le chleuh **x^{dm}** « travailler », dont le nom d'action est **lx^{dm}** et non ***axdam** (le kabyle conserve la forme théorique à côté du nom d'emprunt). L'influence arabe s'est même exercée dans le cas d'un verbe dont la conjugaison est si particulière qu'il remonte, me semble-t-il, au chamito-sémitique plutôt qu'à l'arabe : en chleuh, le nom correspondant à **Mt** « mourir » est **Imut**. La présence de tous ces termes de structure étrangère désorganise le système nominal et, dans une moindre mesure, le système verbal.

- *Les influences analogiques.* Le plus important des éléments perturbateurs est probablement l'analogie. Son jeu s'est exercé, comme celui de l'évolution phonétique, sur le verbe ou sur le nom, aboutissant plus ou moins, dans tous les cas, à éloigner leurs formes l'une de l'autre. Le mécanisme est celui qui vient d'être décrit à propos de la phonétique : lorsque la modification atteint seulement l'une des deux formes, celle du verbe ou celle du nom, l'autre ne changeant pas, le fossé qui les sépare se creuse.

Les verbes bilitères illustrent clairement le premier cas. On en connaît plusieurs variétés, notamment ceux (dits par Basset « à voyelle zéro ») qui ne présentent pas d'alternance entre aoriste et accompli, comme **gn** « se coucher » (ao. et ac. **-gn-**, nom d'action prototypique **taguni**), et ceux qui opposent les deux thèmes au moyen d'alternances vocaliques, comme **zr** « voir » (ao. **-zr-**, ac. **-zri/a-**, nom d'action **izri**). Nous ne connaissons pas les formes antérieures qui sont à l'origine d'une telle distinction, mais le risque de confusion est manifeste, notamment à cause de la similitude des thèmes d'aoriste, et Basset (1929/2004) a bien montré comment certains verbes étaient passés d'une conjugaison à une autre. Le même risque guettait les noms verbaux. C'est pourquoi le verbe **yz** « creuser », qui est « à voyelle zéro » en chleuh et en kabyle, a pour nom d'action non

seulement **taɣuzi**, forme attendue pour cette catégorie, mais aussi, en kabyle, **tiɣzi**, sur le schème canonique attaché aux verbes à alternance. La forme due à l'analogie ne chasse pas nécessairement l'autre, ce qui explique sans doute, au moins partiellement, qu'un verbe puisse avoir plusieurs noms verbaux, phénomène particulièrement fréquent en kabyle : Dallet (1982, p. 635) cite ainsi **taɣuzi**, **tiɣzi**, **tiɣzit**, **tiɣzin**, **tuɣzin**, placés ici dans l'ordre qui permet de voir les effets successifs de l'analogie : **tiɣzi** sur le modèle du groupe à alternance, **tiɣzit** sur le modèle de beaucoup de noms féminins, puis les pluriels, **tiɣzin** et enfin, moins attendu, **tuɣzin**. La fréquence des pluriels est également remarquable. Enfin on retiendra une observation de Naït Zerrad (2003, p. 304), selon laquelle les noms correspondant à un même verbe peuvent avoir des sens plus ou moins différents (cf. le français *lavage* et *lavement*).

- Les phénomènes de distorsion entre le type du nom verbal et celui du verbe sont analogues à ceux qui ont été signalés dans la section 6.2.1 à propos des verbes qui sont passés d'une conjugaison à une autre. Il n'est pas rare qu'un accompli soit formé sur un schème qui n'est pas (ou qui n'est plus) celui qu'on attendrait pour le type du verbe ; l'exemple déjà cité de **Say**, accompli du chleuh **sy** « acheter », n'est aucunement isolé.

6.5.2.4. Emplois

J'ai déjà signalé (Galand, 2002b) les deux emplois qui paraissent être les plus caractéristiques du nom verbal. On trouvera des détails complémentaires dans l'article de Naït Zerrad (2003).

Le premier de ces emplois, qui est sinon panberbère, du moins très répandu, consiste à compléter le verbe par son propre nom verbal. On obtient ainsi le « complément d'objet interne » connu d'autres langues (« vivre sa vie ») : Goldenberg (1971) citait déjà le kabyle **afham fhmy** « compréhension j'ai compris », « pour comprendre, j'ai compris ! ». Le nom verbal, ici placé devant le verbe, peut recevoir encore davantage de relief dans la construction courante de rhématisation (focalisation) : **d^tuk^rɔ(a) i T^s-id yukr** (kabyle : Dallet, 1967, p. 243) « c'est vol ce il l'a volé », « il l'a bel et bien volé » ; cf. Naït Zerrad (2003) : **d akras ay t yəkrəs** « c'est un nouement ce il l'a noué », « il l'a bel et bien noué ». Même construction dans l'Aurès : **tazdaqt d .R.z.g a hTwarzag** (Basset, 1961, p. 78) « le palmier, c'est plantation ce il est planté » (il est obtenu à

partir de plants, par opposition au palmier sauvage, qui produit mal). Il y a là une façon détournée de *rhématiser un verbe* ; un autre procédé est illustré en 7.3.2.2., après l'exemple 123.

Un autre emploi, bien décrit par le P. de Foucauld (1951, p. 375-376), semble être limité au touareg. En voici un exemple : **kəSən wa itāG^y biska həkū** « le-fait-de-haïr celui (que) fait Biska Hekkou », « la haine que B. porte à H. ». Le nom verbal est assez souvent associé au verbe **əg^y** « faire » pour exprimer diverses nuances. L'intérêt particulier de l'exemple cité réside dans le fait que le nom **kəSən** appelle un complément direct, tout comme le ferait le verbe **əkən**. C'est cela qui peut le rapprocher de l'infinitif français.

Quand le nom d'action a un complément, ce dernier est normalement introduit par la préposition **n** « de » ou par ses variantes phonétiques (éventuellement zéro). La seule question spécifique qui se pose alors concerne la nature de ce complément : est-il « subjectif » ou « objectif » ? On rencontre le même problème dans d'autres langues, en latin ou en français par exemple, avec une expression comme « la crainte de l'ennemi » : l'ennemi éprouve-t-il ou inspire-t-il la crainte ? L'ambiguïté n'est levée que par le contexte. La situation est la même en berbère. Si le sens du nom verbal s'y prête, son complément peut représenter le patient (« objet ») ou l'agent (« sujet »). Naït Zerrad (2003, p. 307) cite cet exemple kabyle : **tuČit n^w.qšiš** « fait-de-manger de garçon » (le fait que le garçon mange), **tuČit n^w.yrum** « fait-de-manger de pain » (le fait que le pain soit mangé) et il ajoute cette observation : « objet » et « sujet » peuvent être présents ensemble, mais à condition que le sujet soit exprimé par un pronom : **tuDma-in.s n^w.q^wrab** « prise de-lui de cartable », « le fait qu'il ait pris le cartable ». En fait le complément déterminatif assume des valeurs très diverses. Par exemple, si dans **lbnya n tgMi** « construction de la maison » (en chleuh) le complément représente bien l'objet de l'action, dans **lbnya n^wuzru** « construction de pierre », il représente la matière ou le moyen.

Malgré l'existence d'emplois qui paraissent typiques, le nom verbal se prête donc aux combinaisons les plus variées et il rejoint aisément la masse des autres noms, auxquels il est déjà très semblable par sa forme. À l'inverse du participe, qui reste intégré dans le système du verbe, le nom verbal évolue vers un statut de plus en plus nominal, ce qui du même coup accentue l'opposition verbo-nominale.

6.6. Additions au système verbal de base

Tous les parlers ne donnent pas la même image du système verbal qui vient d'être décrit. Certains traits sont plus appuyés ici, et là plus estompés. Les grandes lignes se retrouvent partout, ce qui est un bon indice d'ancienneté. Mais une langue est en constante évolution et, à partir de là, des oppositions qui n'apparaissent pas dans le système de base se manifestent sous des formes nouvelles qui, cette fois, varient souvent d'un parler à l'autre. Les présenter dans le détail reviendrait à juxtaposer les monographies relatives aux différentes langues berbères, ce qui n'est pas mon propos. Je tenterai plutôt de dégager les tendances générales de l'évolution et les moyens mis en œuvre.

Une mise en garde s'impose. On se tromperait si l'on comprenait comme étant un point de départ ce que j'ai appelé par commodité le « système de base », qu'il serait de toute façon bien difficile de situer dans le temps, et si l'on imaginait un peu naïvement que le berbère est passé d'un état « primitif », relativement simple, à un état plus raffiné, plus riche en oppositions plus subtiles. Dans la réalité, le « système de base » n'est vraisemblablement qu'une étape, point d'arrivée d'une évolution et point de départ d'une autre. Mais, alors que la comparaison interdialectale, pratiquée à l'intérieur du domaine berbère, permet de placer quelques jalons sur le chemin parcouru depuis la base supposée commune, la comparaison chamito-sémitique, pour l'instant, ne nous a guère éclairés sur ce qui s'est passé avant. On dit que si, dans la mer, une vague succède à l'autre, l'eau pourtant demeure. Il en va de même dans la langue : les formes se renouvellent, mais les oppositions perdurent. Si les moyens d'expression que nous observons nous apparaissent comme un perfectionnement, c'est peut-être tout simplement parce que, faute de documents, nous ignorons ceux qui les ont précédés.

Quoi qu'il en soit, on constate que, lorsque l'expression linguistique traduit une notion assez large pour autoriser tout un éventail d'interprétations, ce qui est le cas pour les aspects accompli et inaccompli, le besoin se fait sentir de guider l'interlocuteur dans le choix qui lui est imposé. Si par exemple un procès est présenté comme *inaccompli*, il sera souvent utile ou même nécessaire d'ajouter quelque précision demandée par la situation : le procès est-il en cours au moment de l'élocution ? était-il en cours dans le passé ? est-il, ou était-il, simplement répété ? etc. La solution qui s'offre d'abord est de faire appel – et la langue n'y manque

pas – à des adverbes ou à des compléments justement dits «circonstanciels». Toutefois, si l'information complémentaire est souhaitable au point qu'on ait besoin d'elle très souvent, le procédé qui permet de l'exprimer finit par se grammaticaliser et il reçoit un statut régulier dans la morpho-syntaxe. Je voudrais examiner comment des langues berbères particulières ont mis en place, dans les cadres du système verbal, un certain nombre d'outils qui permettent de nuancer les oppositions de base et d'expliciter des valeurs qui étaient peut-être déjà reconnues, mais qui n'apparaissent pas dans l'image imparfaite que nous avons de l'état antérieur du verbe. Les moyens mis en œuvre pour compléter le tableau sont de trois sortes : l'adoption ou la création de thèmes verbaux complémentaires, l'emploi de verbes auxiliaires, le recours à des particules. On ne les trouve pas nécessairement réunis dans un même parler et l'usage qui en est fait n'a pas partout la même extension. Les paragraphes qui suivent signalent quelques repères importants dans l'évolution, sans prétendre à l'exhaustivité. On notera que les thèmes verbaux dits « négatifs » n'entrent pas dans le cadre de cette section, puisqu'ils ne sont pas destinés à montrer au locuteur le choix qu'il doit faire entre les diverses nuances que peut prendre un aspect. Ils seront traités dans la section 6.7.

6.6.1. *Thèmes verbaux spécialisés*

6.6.1.1. Domaine de l'accompli

L'étude des emplois du thème verbal d'accompli dans les verbes processifs (section 6.4.1.1) a montré que ce thème pouvait faire référence non seulement au procès, mais à l'état résultant de ce procès. Dans l'exemple n° 42, tiré du kabyle, aucune marque formelle ne trahit ce glissement de valeur. Il en est ainsi dans de nombreux cas où la langue s'accommode aisément d'une ambiguïté que le contexte suffit souvent à dissiper. Mais il arrive aussi qu'elle se soit donné le moyen de manifester plus formellement l'opposition entre procès et résultat.

L'un de ces moyens est le recours à un thème verbal spécialisé. C'est ce que fait le touareg, qui possède un thème auquel on a donné le nom de « préterit intensif » (Basset) ou de « parfait intensif » (Prasse), mais que je préfère appeler de façon plus précise « accompli résultatif ». Il se distingue de l'accompli, selon le type du verbe, par une opposition qui affecte soit

une voyelle interne, soit la voyelle finale des radicaux à alternance : [ā] prend la place de la voyelle centrale [ä], ou bien, l'opposition étant alors purement quantitative, [ā], [ē], [ī], [ō] ou [ū] prennent respectivement la place de [a], [e], [i], [o], [u]. On trouve ainsi des paires accompli / accompli résultatif comme **ikrās / ikrās** (verbe **əkrəs** « nouer »), **yukār / yukār** (**akər** « voler »), **əliləy / əlīləy** (**ilal** « suivre »), **əgʷiy / əgʷīy**, **s3m igʷa / igʷā** (**əgʷ** « faire »), etc. Le second membre de ces paires présente non seulement le procès comme accompli, mais l'état qui en résulte. Certains verbes français rendent cette opposition, au moins théoriquement (v. Grevisse, 1986, p. 1220), par un changement d'auxiliaire : **yewän** « il *a* monté (sur sa monture) » / **yewān** « il *est* monté (il est encore, au moment de référence, sur sa monture) », ou par un changement de temps : « il monta » / « il est monté ».

- Qu'il s'agisse de la forme ou du sens, l'opposition entre accompli et accompli résultatif ne s'impose pas avec la même netteté pour tous les verbes, ce qui explique sans doute que beaucoup de parlers berbères (dans lesquels la quantité vocalique n'est pas pertinente) ne lui font pas un sort particulier ou bien la rendent par d'autres procédés (v. ci-dessous). L'allongement d'une voyelle peut avoir une valeur expressive. Le phénomène doit être assez général. Il est attesté par Rabdi (2004, p. 30) chez les Ihbachen de Kabylie, même pour un adverbe : **zik** « il y a longtemps », **[zik]** « il y a très longtemps », **[zi:k]** « il y a très, très longtemps ». Chez les Aït Youssi d'Enjil (Maroc central), j'ai entendu une réalisation **[iTyē:č]** de l'accompli « passif » **iTyič** « (le plat de viande) a été mangé », ce qui permet de dire « il est bel et bien mangé » (Galand / Frei, n° 190). Mais dans ces parlers le procédé n'est pas systématique et n'est pas inscrit régulièrement dans la morphologie. D'après les notations de Prasse *et al.* (2003, p. 983), certains « parfaits intensifs » (accomplis résultatifs) du touareg sont simplement marqués par une accentuation plus forte : ainsi Aïr **əsəw** « tousser », acc. **-səw-**, acc. résult. **-səw-**. Prasse (p. XXII) considère du reste l'accent comme un trait normal des formes dites « intensives » (accompli résultatif et inaccompli). Je croirais volontiers que le touareg a grammaticalisé ce qui n'était d'abord, comme chez les Aït Youssi, qu'un phénomène de circonstance.

- Comme le signalait déjà Basset (1952, p. 14, avec note bibliographique), les parlers de Siwa et d'Aoudjila se sont également donné ce qu'il appelait un « prétérit intensif ». La formation de ce thème diffère de celle que le touareg a choisie, signe d'une création indépendante, mais elle repose aussi sur l'adjonction de voyelles au radical et même à l'indice de personne, quand celui-ci est suffixé. Le procédé morphologique paraît bien être fondé, lui aussi, sur une manifestation expressive. Quant à la valeur de cet « intensif », les exemples donnés par Laoust

(1932, p. 62 et suiv.) pour Siwa suggèrent qu'elle est plutôt celle d'un statif (et, selon moi, d'un statif résultatif) que celle d'un passif comme le dit Laoust : **yənzəkīma** (de **ənzəkəm**) « il est enrhumé » [parce qu'il s'est enrhumé !], **yənqoṭīma** (de **nqṭom**) « il est coupé », etc. Laoust a cependant renoncé sagement (p. 64) à rattacher cette formation au passif « interne » de l'arabe classique. L'insuffisance de la documentation et surtout des textes me dissuade d'insister sur les systèmes de ces deux parlars.

6.6.1.2. *Domaine de l'inaccompli*

L'éventail des valeurs que peut prendre l'inaccompli est plus large encore que celui qu'on observe pour l'accompli. Les parlars ont donc souvent cherché à introduire des distinctions à l'intérieur du système. Mais, comme on le verra plus loin, ils ont généralement opté pour d'autres procédés que la création de thèmes nouveaux. Toutefois Leguil (1983 ; v. aussi 1992, p. 34 et suiv., avec bibliographie antérieure) a signalé l'existence, dans le touareg de l'Adhagh des Ifoghas, de deux thèmes d'inaccompli, en plus du thème « négatif ». La description des formes et de leurs emplois est fort complexe, d'autant plus que les oppositions entre les trois thèmes peuvent varier selon le type du verbe et selon le type de la proposition ; de surcroît, dans certains verbes, l'un des deux thèmes ne se différencie du thème « négatif » que par la distinction entre les deux voyelles [ə] et [ä], distinction dont la précarité ressort nettement des hésitations observées par Leguil chez ses informateurs. Je ne peux que renvoyer à cet auteur pour le détail. Ce qui est à retenir ici, c'est la tendance à affiner la morphologie du verbe pour qu'elle serre de plus près le contenu de l'opposition sémantique : à un thème d'inaccompli capable d'exprimer les valeurs qu'on lui connaît ailleurs, c'est-à-dire de présenter le procès soit comme « non concomitant » (itératif), soit comme « concomitant » (en cours à tel moment), le parler oppose, dans certaines constructions et par modification du vocalisme, un thème uniquement « non concomitant » (avec dérive fréquente, semble-t-il, vers l'expression du possible), que Leguil (1983, p. 78) appelle « inaccompli général », bien qu'il ait des emplois plus restreints que l'autre. On a ainsi pour le verbe signifiant « lire », par exemple, les inaccomplis **yaR** (« non concomitant » ou « concomitant »), **yäR** (« non concomitant »), **yəR** (thème « négatif ») (p. 85).

- Leguil (1992, p. 39-40) a obtenu d'informateurs des Ifoghas des indications selon lesquelles l'un des inaccomplis noterait une répétition irrégulière, intermittente, l'autre inaccompli décrivant une habitude régulière. La subtilité des oppositions et les divergences entre locuteurs de parlers voisins, mais différents, ne permettent guère de donner en quelques lignes un tableau clair d'une situation aussi complexe.
- La question de l'ordre chronologique des divers inaccomplis se pose. Sans être tout à fait affirmatif, Leguil (1983, p. 120) est tenté de donner la priorité au thème qui est uniquement « non concomitant » et à partir duquel l'autre aurait été formé « au moyen d'un allongement vocalique expressif destiné à dénoter la valeur de concomitant ». L'hypothèse est assez satisfaisante si l'on considère la forme et nous avons déjà rencontré, dans le domaine de l'accompli, ce recours à l'étoffement d'une voyelle pour créer un accompli résultatif qui est aussi un « concomitant ». Le nouvel inaccompli aurait pourtant conservé une partie des emplois de « non concomitant », l'opposition avec l'ancien étant ainsi « fluctuante », tandis que l'ancien se serait trouvé refoulé dans certains emplois, notamment modaux. Dans les autres parlers touaregs, l'inaccompli plus ancien aurait disparu, laissant toute la place à la nouvelle formation. Enfin, il convient également de prendre en compte l'existence d'un inaccompli « négatif » (voir section 6.7.2.3).
- Que s'est-il passé dans les parlers berbères qui n'ont pas créé un thème spécial d'inaccompli « concomitant » ? Leur inaccompli est aussi bien itératif que « concomitant ». Dans beaucoup de parlers, et notamment en kabyle, en chleuh et dans une partie du Maroc central, il ne prend pas (ou il ne prend plus) de forme particulière après la négation.

6.6.2. *Verbes auxiliaires*

Une opposition peut être précisée ou nuancée par l'emploi d'un adverbe ou d'un complément circonstanciel. Toutefois il est également possible de compléter le verbe par un autre verbe qui va guider l'auditeur dans son interprétation du message. Au départ, on reste encore au niveau du lexique. Mais si le procédé devient assez fréquent pour se grammaticaliser, le verbe appelé en renfort assume simplement la fonction d'un auxiliaire, ce qui ne l'empêche pas de fonctionner encore, dans les environnements qui le demandent, comme un lexème de plein statut. Il existe une série de verbes capables de cet emploi et ce sont souvent les mêmes d'une langue berbère à l'autre. Parmi les plus courants on peut citer **ili** (ou ses variantes) « exister », « être », **uɣal** « devenir », **bdu** « commencer », ainsi que des verbes de mouvement ou de déplacement comme **nkr** (**Kr**, etc.) « se lever », **Du** « aller », etc. P. Galand-Pernet (1974), se fondant sur des

dénombrements, a étudié certains de ces verbes et montré que dans les contes ces mêmes « déterminants aspectuels-temporels » interviennent non seulement comme auxiliaires d'autres verbes, mais comme des « signaux démarcatifs » qui mettent en évidence les articulations du récit. Elle souligne la double possibilité qui se présente dans le cadre du récit aussi bien que dans les limites plus étroites du syntagme verbal : le verbe **nkr**, par exemple, peut réellement signifier, dans tel passage, qu'un personnage « se lève », mais il peut aussi, dans un autre passage, assumer une fonction démarcative au détriment de son sens propre et simplement noter qu'on passe à une autre phase de l'action. Naït-Zerrad (2001, p. 114 et suiv. ; v. aussi 2005) donne également, pour le kabyle, des exemples qui montrent bien le parti que cette langue peut tirer des auxiliaires. L'aspect de l'auxiliaire joint à l'aspect (ou au caractère modal) du verbe central permet de multiplier les effets de sens.

• Naït-Zerrad distingue des « auxiliaires d'aspect » et des « auxiliaires temporels ». Faut-il voir là une brèche dans le système verbal foncièrement aspectuel du berbère et l'amorce d'une évolution vers un système verbal temporel, comme cela a déjà été observé en chleuh dans le cas du futur ? En kabyle certaines formes verbales sont interprétées par beaucoup de locuteurs dans un cadre temporel, phénomène auquel la pratique intensive du français n'est pas étrangère, et il n'est pas indifférent que Naït Zerrad conserve à l'accompli l'ancienne appellation de « prétérit », qui véhicule sournoisement une référence au temps. Le terme « accompli » lui-même peut être trompeur (v. 6.4.1). Je crois cependant qu'ici, même si l'interprétation temporelle a l'avantage pédagogique de fournir une *recette* pratique de traduction, on est plutôt en présence, au moins à l'origine, de diverses combinaisons d'aspects. C'est ainsi que dans un énoncé comptant deux accomplis de suite, comme **y.La y.swa** « il avait bu », on a en somme l'accompli d'un accompli : le personnage avait fini de boire et cet état d'après boire est lui aussi fini à l'instant pris comme repère, d'où la traduction courante par le plus-que-parfait français. De même, l'énoncé **y.La it.S**, dans lequel un inaccompli suit un accompli, présente comme accompli un procès qui est inaccompli au moment repère, ce qui peut entraîner un passé en français et être rendu par « il buvait ». Mais Sr Louis de Vincennes et Dallet (1960, p. 30) ont noté que, dans d'autres parlers, le moment repère peut être celui-là même de l'énonciation : **Liy xDmy** « je suis en train de travailler » (accompli + inaccompli), qu'on pourrait gloser par « je suis installé (accompli) dans le travail ». De même encore, en disant **ad yili y.swa** (PM + aoriste + accompli), on place un accompli sous le signe de l'éventuel, d'où la traduction par le futur antérieur « il aura bu ». Si l'on peut être tenté

d'attribuer à ces diverses combinaisons une valeur temporelle, elle n'est là, au mieux, que par ricochet.

- L'association, très fréquente en kabyle, de **ma** « si » avec l'accompli **y.La**, repose sur une autre structure. Dans **ma y.La tusiḍ di lawan**, [...] « si tu arrives à l'heure (demain par ex.), [...] » (littéralement « s'il est donné (s'il existe) que tu sois venu à l'heure ») (Dallet, 1982, p. 439), la proposition **tusiḍ** etc. se comporte comme le complément explicatif (pseudo-sujet) de **y.La**. Bien entendu, la tournure est aujourd'hui tout à fait « mécanisée », mais on n'est pas en présence d'un véritable auxiliaire.

- De même, l'expression usuelle en kabyle **yuy lhal** littéralement « la situation a pris, s'est installée », « il s'est (s'était) produit (que) » est plutôt un moyen de renvoyer au passé (par l'accompli !) qu'un verbe auxiliaire proprement dit (cf. dans un autre registre notre « il était une fois »). Dans un énoncé comme **yuy(-it) lhal y.swa**, qu'on pourrait gloser par « la situation qui (l')avait atteint était qu'il avait bu », « il avait déjà bu », l'indice personnel **y-** de **yuy** est développé par le nom masculin **lhal**, tandis que l'indice **y-** de **y.swa** a le même référent que le pronom **it** et renvoie au personnage dont il est question. La construction relevée par Naït Zerrad dans le sud de la Kabylie (2001, p. 118 ; exemple modifié) **tuy-it y.swa**, littéralement « elle l'a pris il avait bu » n'est qu'une variante de la précédente, dans laquelle **lhal** est remplacé par un féminin **t-** (dans **tuy**) sans référent connu, comme on en trouve dans nombre d'expressions berbères présentant un pronom personnel féminin singulier (cf. le français populaire « elle est bien bonne ! »). La forme **Tuy**, également attestée (Rabdi, 2004, p. 112, pour la Petite Kabylie, et v. ci-dessous) est plus embarrassante car la consonne initiale tendue [T] fait difficulté. En dépit des apparences, on peut se demander si elle a vraiment pour origine le verbe **ay**, comme le pense Naït Zerrad. D'autre part, Kossmann (2000a, p. 124 et suiv.), qui a relevé en rifain **Tuy** et **Tuya**, estime qu'il est difficile d'expliquer ces formes par le verbe **Tu** « oublier », ce que fait pourtant un auteur aussi attentif que Bentolila (1981, p. 307 et suiv.). En tout cas on ne peut pas les séparer de **Tuy**, **Tux** (parlers du Maroc central, zénètes ou non), qu'on pourrait traduire par « antérieurement ». L'initiale est ici encore une tendue. Dans la Petite Kabylie **Tuy** peut se combiner avec les pronoms affixes « directs » pour constituer une sorte de conjugaison (Rabdi, 2004, p. 112) : **Tuy-iyi** « j'étais » et Kossmann rappelle que dans l'Ouest algérien on trouve : **Tuyəy** « j'étais », avec l'indice personnel de 1^{ère} personne. Ce passage progressif à un comportement verbal est remarquablement parallèle à celui que j'ai observé pour les verbes de qualité, à partir des données de la Petite Kabylie (v. section 6.4.1.3).

Pour savoir si un verbe est employé comme autonome ou comme auxiliaire, le critère le plus immédiat est fourni par le contexte : c'est ce dernier qui permet de décider si l'on doit interpréter le verbe « à la lettre » ou comme une simple articulation du texte. Toutefois c'est là un critère d'ordre

sémantique, qu'il est souhaitable de confirmer par des marques formelles. La plus courante (déjà observée par P. Galand-Pernet à propos du récit, 1974, p. 64) est l'absence de pause entre l'auxiliaire et le verbe qu'il précise. Il conviendrait pourtant de rechercher si la pause n'est pas quelquefois possible, en particulier dans les cas où le complément explicatif de l'auxiliaire vient se placer entre ce dernier et l'autre verbe.

Au total, les verbes auxiliaires jouent un rôle important dans de nombreux parlers. On notera que leur grammaticalisation y est moins poussée que dans les langues comme le français, l'anglais ou l'allemand. Dans ces dernières, le verbe central n'apparaît pas à une forme personnelle : « j'ai *couru*, il va *partir*, they do not *work*, sie werden *schreiben* », etc. En berbère, les deux verbes reçoivent les indices personnels, ce qui laisse à chacun d'eux un peu plus d'autonomie.

6.6.3. *Particules*

Un troisième procédé, exploité par tous les parlers mais dans une mesure variable, permet de compléter le système verbal de base : c'est l'emploi de « particules », terme qui a l'inconvénient d'être un peu trop « passe-partout », mais qui désigne commodément des morphèmes très courts (une ou deux syllabes) et dépourvus de toute autonomie, qui viennent préciser la valeur aspectuelle ou modale des formes verbales. On ne dira pas que les particules sont privées de sens, puisqu'elles contribuent à créer la valeur du syntagme qu'elles constituent avec le verbe, mais il est difficile de faire la part de ce qui revient à la forme verbale et de ce qui revient à la particule, surtout dans les cas où l'emploi de la particule est devenu automatique et obligatoire. Les particules ou adverbes de négation, qui n'interviennent pas sur le plan de l'aspect, seront étudiées séparément (section 6.7).

6.6.3.1. *Particule modale (PM)*

On a vu plus haut (section 6.4.2) que l'aoriste employé seul était par lui-même neutre quant à l'aspect et pouvait assumer, selon le contexte, la valeur de l'inaccompli ou celle de l'accompli. L'introduction, dans la conjugaison du verbe primaire, du thème dérivé (« aoriste intensif » de Basset) qui devenait l'inaccompli a nécessairement perturbé l'aoriste, désormais confronté à deux thèmes spécialisés, l'inaccompli nouveau venu et l'accompli. D'où le déclenchement d'un processus qui n'est pas sans

exemple dans d'autres langues et que D. Cohen (1984 : 588 etc.) a mis en évidence pour le sémitique : concurrencée par des formes marquées et reculant dans son emploi de « joker » à tout faire, la forme non marquée tend à se confiner dans des usages modaux, que sans doute elle connaissait déjà, mais qui dès lors deviennent dans beaucoup de parlers sa principale ou sa seule raison d'être. L'aoriste se charge donc facilement d'une valeur modale qui est induite par la situation ou par le contexte et manifestée par la prosodie (v. les exemples 49 et suiv., 64 et suiv.). Mais, le plus souvent, cette valeur est signalée par une particule que j'appelle *particule modale* (PM), en accordant à ce terme le sens large défini plus haut (6.4.2.1). On gardera à l'esprit qu'en principe la particule modale peut se placer aussi (mais c'est moins fréquent) devant l'inaccompli, qui lui ajoute alors, explicitement, la notion de procès répété ou habituel : à cet égard l'opposition obtenue est semblable à celle que l'on observe entre l'impératif (conjugué sur le thème de l'aoriste) et l'impératif « inaccompli » (conjugué sur le thème de l'inaccompli).

La particule modale trouve place dans cette section au même titre que les autres, parce qu'elle apparaît comme un moyen de préciser l'interprétation qu'il faut donner à la forme verbale, bref comme un perfectionnement du système. Toutefois plusieurs traits la distinguent des autres particules, dont l'examen suivra.

Tout d'abord, la précision sémantique qu'elle apporte ne concerne pas l'aspect : le syntagme qu'elle constitue avec le verbe se situe bien dans le domaine général de l'inaccompli, mais c'est avant tout la forme verbale (aoriste ou inaccompli), et non la particule, qui est le véhicule de cet aspect et qui ajoute, éventuellement, la notion de répétition ou d'habitude. Le rôle de la particule est autre : elle apporte, ou du moins elle rend explicite une valeur *modale*. En second lieu, elle a le privilège d'être panberbère ou peu s'en faut et, qui plus est, de présenter presque partout la même forme de base. Il s'agit donc d'un phénomène ancien, et non d'un développement régional comme ceux que l'on observe avec les autres particules. On a vu du reste que la particule modale est si bien implantée que, dans certains parlers, l'aoriste ne peut plus se passer d'elle.

La forme la plus fréquente de la particule modale est la voyelle **a** (**e** dans l'Ahaggar), éventuellement suivie d'une consonne **d** dont le traitement varie selon l'environnement et selon les parlers.

La particule modale prend cependant d'autres formes devant un verbe accompagné de la négation (6.7.2.1), ainsi que dans les propositions relatives ou apparentées (5.1.4), deux types de construction qui, sans être parfaitement identiques, présentent d'intéressantes analogies. On observe en ce cas une assez grande variété de particules modales, comme **ya**, **yra** dans le Maroc septentrional et central, **ara** en kabyle, **he** dans l'Ahaggar, **za**, **ze**, **mar**, **mad**, **šar** dans les parlers méridionaux de l'aire touarègue. Le détail des formes et leur comportement a été décrit par J. Drouin (1996), à qui l'on doit de connaître les trois dernières (v. aussi 6.5.1).

- La particule modale **a**, que son fonctionnement actuel distingue nettement du support de détermination **a**, n'est cependant qu'un avatar de ce support. Un conte du Maroc conserve une forme de la particule à l'état d'annexion **wa(d)** qui montre bien qu'on est parti d'un nominal : [...] **nwifiqn f wad^yasi ubukađ akušam** « ils s'entendirent sur ceci que l'aveugle porterait l'infirme » (Roux, 1951, p. 1 ; Galand 1977, p. 301). Vycichl (1992) est arrivé à la même conclusion. Cette analyse trouve également une confirmation dans le fait que la particule kabyle **ara**, employée devant l'aoriste en proposition relative, contient vraisemblablement, à l'origine, le support **a** (v. 3.2.2 et 6.6.3.1.C).
- Le parler de Siwa (Égypte) ne semble pas connaître **a(d)**. La particule modale y est **ga** (Laoust 1932, p. 53-54), d'origine incertaine (se rattacherait-elle au verbe **g** « faire » ? Laoust la rapproche d'une particule **ya** attestée ailleurs).
- Plusieurs des particules employées en proposition relative ou après négation comportent la consonne [r]. Ce pourrait être une trace du verbe **iri** « vouloir », ou d'une variante (cf. 6.6.3.1.C). L'association d'un indéfini comme **ma** ou **ša** avec ce verbe n'aurait rien d'in vraisemblable. On pensera aussi au chleuh **mar** « en cas de », « par crainte de », employé dans des contextes comme « prendre des précautions *en cas de* chacal » : **mar ušn**.

A. **a(d)** + aoriste en proposition indépendante

On trouve couramment la particule **a(d)** dans des propositions indépendantes ou principales, ce qui montre bien qu'elle n'est pas un fonctionnel subordonnant (conjonction). Elle précède l'aoriste dans de nombreuses formules de souhait, de salutation ou de remerciement, comme **ad^k iSrbh rBi !** (chleuh) « que Dieu te fasse prospérer ! », ou cette expression qui clôt un conte des Beni-Mtir (Maroc central) :

(64) « Que Dieu t'assiste et qu'il m'assiste » (Roux 1942a, p. 29)

rBi	ad^	k	ieawn	ieawn-	iyi !
	PM		Ao s3m	Ao s3m	
Dieu		te	aider	aider	moi

→ Les deux aoristes notent le souhait, la particule n'est employée qu'une fois.

Il peut s'agir aussi d'une exhortation : ainsi, en chleuh, **ad^hnDu !** « que nous allions ! » = « partons ! », ou encore, en touareg :

(65) « Voici donc : tu vas prendre ton chameau, tu y installeras ton palanquin et tu partiras » (Casajus 1985, p. 67)

wey za	a du	təbəz(a)	eməli	Näm,	təswära
	PM	Ao s2			Ao s2
ceci donc	vers-ici	prendre	chameau	de-toi,	faire-monter
katara	Näm,	təgla			
		Ao s2			
palanquin	de-toi,	partir			

→ Comme dans l'exemple 64, seul le premier aoriste est accompagné de la particule, ce qui suffit à communiquer aux deux autres la même valeur modale : nouveau cas d'aoriste « enchaîné ».

Deux emplois de l'aoriste avec particule méritent une mention spéciale en raison de leur fréquence : l'un fait référence à l'avenir et appelle le plus souvent une traduction par le futur, l'autre est une façon d'exprimer l'habitude.

Expression du futur

L'exemple 65 montre qu'on passe aisément de l'expression du futur à celle de l'exhortation. Le chemin inverse est tout aussi facile, si bien que l'aoriste accompagné de la particule modale permet de rapporter à l'avenir le procès ou l'état qu'il exprime. Cet emploi se rencontre un peu partout :

- en touareg :

(66) (à un guide) « Passe le premier, toi. Nous, nous te suivrons » (Foucauld 1984, p. 306)

izar,	kay.	nəKaniḍ,	e	hāk	nəlkəm
Impér s2			PM		Ao p1
précéder	toi	nous,		à-toi	suivre

- en tamazight (Maroc central) :

(67) (à un personnage qui a mal aux yeux) « Je te montrerai un remède » (Roux 1942, p. 48)

aḍ	aš	netx	asafar
PM		Ao s1	
	à-toi	montrer	remède

- en kabyle :

(68) (que faire cet après-midi ?) « Ce qui te plaît, nous le ferons » (Picard 1958, p. 4)

ayn	i	k	yhwan	a	t	n.xdm
			AcPart.	PM		Ao pl
ce	ce	à-toi	plaire		le	faire

Le phénomène n'est pas propre au berbère : une partie des verbes latins a pour futur un ancien subjonctif et l'anglais, en pareille circonstance, emploie des auxiliaires « modaux », tels que *will*, dont Joos (1964, pp. 159, 185) a pu dire que, comme les autres modaux, il « connote » le futur, mais ne le « dénote » pas. Il serait également excessif de voir dans l'aoriste avec particule un véritable futur, puisque le même syntagme, dans les mêmes parlers, reste largement attesté avec d'autres valeurs. On ne parlera de futur que là où une forme particulière correspond à cette valeur temporelle, et seulement à elle. Or le besoin d'une telle forme s'est fait sentir en tamazight (Maroc central) et en chleuh, ce qui ne serait pas arrivé si le syntagme constitué par la particule modale et l'aoriste avait déjà eu la valeur d'un véritable futur. Le futur naissant trouve son expression, non pas dans le thème verbal lui-même, qui est toujours l'aoriste (ou éventuellement l'inaccompli), mais dans la particule.

Dans le Moyen Atlas le parler des Ayt Youssi (mais d'autres aussi : v. Bentolila 1981, p. 173) oppose à la particule modale **ad** une particule **dad** qui donne à l'énoncé la force d'une assertion et lui enlève la part d'incertitude qui peut subsister avec **ad** : **dad Duy** « c'est un fait, j'irai ».

• Il semble qu'on retrouve dans **dad** la particule modale **ad**, précédée de la particule prédicative (et présentative) **d** « c'est », que pour la circonstance Bentolila appelle « particule d'émphase ». Je ne peux suivre Leguil lorsqu'il parle (1982, p. 73) du « monème d'émphase **d-ad** du non-réel des parlers du Moyen-Atlas, qui n'ont pas eux de paradigme temporel dans leur système verbal ». Si une prédication rapportée à l'avenir cesse d'être présentée comme éventuelle pour devenir certaine, qu'est-elle d'autre qu'un futur ? Voilà pourquoi il ne me paraît pas souhaitable d'introduire les notions ambiguës de « réel » et « non-réel » dans la description du système verbal. En revanche je suis d'accord avec Leguil pour ne pas confondre **dad** avec **Dad**, particule issue du verbe **Du** « aller », qui dans des parlers plus proches de la région de Marrakech (Aït Mgoun notamment) permettrait d'exprimer un futur assuré ou un futur proche. Les Aït Mgoun

connaissent du reste d'autres auxiliaires que **Du** : Leguil cite **ini** « dire », **iyi** « pouvoir » et l'on pourrait peut-être ajouter **ml** « indiquer ».

Le chleuh s'est donné un futur en faisant précéder l'aoriste de la particule **ra(d)**, qui provient du syntagme {**iri a(d)** + aoriste} « vouloir que ». Cette origine est connue depuis très longtemps : A. Roux l'enseignait à Rabat vers 1950, je l'ai rappelée dans ma description du système verbal (1977, p. 302) et Leguil lui a consacré un article très nourri en 1982 ; mais on oublie souvent que Laoust (1918, p. 110) l'avait déjà clairement exposée. Elle est garantie par le fait que **ra(d)** est encore conjugué, au moins partiellement, dans certains parlers de l'Anti-Atlas, même dans des énoncés où la traduction par « vouloir » ne convient plus. La séquence **ira^a(d)** « il veut que... » est grammaticalisée et devient la particule **ra(d)**. Cette création permet une triple distinction entre **ad^nDu** ! « que nous partions ! », « partons ! », **rad^nDu** « nous partirons » et, avec le verbe **iri** conjugué et conservant sa valeur propre, **nra ad^nDu** « nous voulons partir ». Dans ces conditions, il paraît légitime de parler d'un « futur » dans le système verbal chleuh, qu'il faut alors diviser en deux secteurs inégaux : futur et non-futur, le second secteur demandant la description habituelle fondée sur l'aspect. **ra(d)** permet d'exprimer le futur par rapport au moment de l'énonciation ou à un autre repère (v. l'exemple 69).

- Le processus de grammaticalisation de **iri ad** n'est pas achevé partout. On trouve encore la forme conjuguée chez al-Awzalî (XVIII^e siècle) dans des cas où pourtant elle ne signifie pas « vouloir » ; voir en particulier les vers 262b, 440b et 577b, signalés par Stricker (1963, p. 94) et bien analysés par van den Boogert (1997). J'ai entendu moi-même des énoncés comparables dans le sud de l'Anti-Atlas, le verbe conservant les indices de la 3^e personne, qui semble échapper au figement plus facilement que les deux autres (cf le français régional « il veut pleuvoir » pour « il va pleuvoir »). D'où une phrase comme **ira a ikšm lħbs** « il ira en prison », qui ne répond certainement pas au désir de l'intéressé (ici, la particule modale est seulement **a**). Laoust (p. 112) a relevé un emploi de 2^e personne : **tra tkšmt** (<**trit a tkšmt**) « tu entreras ».
- Lorsque le repère temporel, donné par le contexte, se situe dans le passé, l'aoriste avec **rad** prend la valeur d'un futur dans le passé. Voici un exemple tiré d'un conte :

- (69) (dès qu'il avait mangé un peu, le hérisson, craignant de grossir) « allait essayer l'ouverture de sortie pour voir s'il pourrait passer par là ou non » (Roux / Stroomer 2003, p. 28)

[...] **iDu a yarm talxRažt is rad^ gis iFy ny- D uhu**
 Ao s3m PM Ao s3m PFut Ao s3m
 aller essayer sortie est-ce-que par-elle sortir ou c'est non

→ **iDu** est un aoriste auquel le contexte donne la valeur d'itératif ; **a yarm** lui est subordonné (v. plus loin) ; **rad^ gis iFy** renvoie à ce qui serait le futur par rapport à « aller ».

Expression de l'habitude

L'emploi de l'aoriste avec la particule modale pour exprimer l'habitude est moins général, puisque, sauf erreur et sous réserve d'un inventaire plus poussé, on ne l'observe pas au Maroc, où ce rôle reste réservé à l'inaccompli (ce que confirme un test effectué par Leguil 1992, p. 66), mais il est courant en touareg et en kabyle. Il a été également reconnu à Siwa par Leguil (1986, p. 98 et suiv.). Il suffit d'ouvrir des recueils de textes pour en trouver des exemples.

-En kabyle :

- (70) « Les premières olives tombent d'elles-mêmes. Les enfants et les femmes les ramassent. De bon matin, tu peux les voir passer avec des corbeilles [...]; pour commencer, ils ramassent celles des oliviers qui sont sur le chemin [...] » (Picard 1958, p. 244)

azMur amzwaru, iyLi-d (Inac s3m) **w.ħd-s ; l.Qwđ.n-t-id** (Inac p3m)
waRaš lak^d^tilawin ; Šh.ħ zik, a (PM) **tn-twaliđ** (Ao s2) **εDan** (Ac p3m) **s iqšwaln [...]** ; **ađ** (PM) **zwirn** (Ao p3m), **ađ** (PM) **l.qwđ.n** (Ao p3m)
tizmrin yLan (AcPart) **ef^wbrid [...]**

→ Le procès répété, habituel, est d'abord exprimé par des inaccomplis, puis par une série d'aoristes avec la particule modale (ils ne sont pas tous cités ici). Les accomplis **εDan**, après un verbe de perception, et **yLan**, en proposition relative, sont sur un autre plan.

Cet emploi de l'aoriste convient tout aussi bien à l'expression d'habitudes passées :

- (71) « Autrefois, la construction était aisée [...] parce que les gens s'entr'aidaient ; [...] chacun venait t'aider un jour » (Picard 1958, p. 82)

zik-Ni, y.sh.l (Ac s3m) **l.ħni, axaṭr T^meawan.n** (Inac p3m) **ymđan.n ; [...]** **kul-yiwn a** (PM) **k ieawn** (Ao s3m) **yiwn^waS**

→ De nouveau on trouve ici l'inaccompli (du dérivé **meawan**), puis l'aoriste avec particule modale, pour noter l'habitude.

- En touareg :

(72) « Lorsqu'ils veulent confectionner un fourreau d'épée [...], ils font de la colle. [avec de la farine de blé...]. Ils font aussi de la colle à partir d'une gomme » (Foucauld 1984, p. 177)

kud əyhälən (Ac p3m) **amükən** (fabrication) **ən tītār** (fourreaux) **ən takūba** (épée) [...], **ed** (PM) **əkniin** (Ao p3m : faire) **mədyar** (colle). [...] **akəd kuhəmni** (gomme) **kāNən** (Inac 3pm : faire) **dəs** (à partir d'elle) **mədyar**.

→ Ici aussi, l'aoriste avec particule et l'inaccompli (du même verbe **ākən**) sont employés côte à côte.

Comme en kabyle, ce tour peut faire référence au passé :

(73) (le conte mentionne une créature aux cent bouches) « Quand elle mettait de la viande dans une bouche, une autre disait : « Et moi ? ». Toutes les bouches disaient : « Et moi ! Et moi ! » (Foucauld 1984, p. 296)

emi day g'ā (AcRés s3f) **sān** (viande), **ed** (PM) **yəN** (Ao s3m) **āmi** (bouche) **wa haḏən** (autre) : **nāk ! imawən** (bouches) **əmdān** (être en totalité) **g'āNin** (Inac p3m) : **nāk ! nāk !**

→ Le conteur a employé d'abord l'aoriste du verbe **əN** « dire », avec la particule modale **ed**, puis, avec une valeur apparemment très proche, l'inaccompli **g'āN** du même verbe. Le nom **emi** (EA **āmi**) « bouche » est masculin. L'absence de l'indice personnel de s3f **t-** dans **g'ā** n'est pas exceptionnelle dans ce parler.

Comment expliquer cet emploi de l'aoriste à particule ? Le problème ne se pose pas quand il faut présenter le procès en cours : l'inaccompli (dit alors « duratif », « progressif », « concomitant ») est alors choisi. C'est seulement l'expression d'une répétition ou d'une habitude qui peut faire croire à une concurrence entre l'inaccompli (« itératif ») et l'aoriste avec particule. Si l'on estime qu'en principe toute différence dans le signifiant doit avoir son correspondant dans le signifié, la coexistence et l'apparente équivalence des deux thèmes verbaux incitent à rechercher ce qui motive le choix du locuteur. J'avais soulevé la question en 1977 (p. 303). Reesink l'a traitée dans sa thèse (1979) et Leguil l'a reprise dans son étude du parler de Siwa (2^e partie, 1986, p. 98 et suiv.). Prasse (1986, p. 336-337) a noté, lui aussi, que l'aoriste avec particule peut prendre une telle valeur.

• Les grammaires et monographies sont généralement muettes sur le sujet, ce qui explique peut-être cette affirmation catégorique de Prasse, dans un compte rendu (1998 : 247) : « Que l'imparfait simple [mon aoriste : LG], avec particule **ad-**,

puisse avoir la valeur d'un imparfait réel ordinaire tout comme l'inaccompli est un fait jusqu'ici méconnu, non seulement par Leguil [erreur : voir Leguil 1986 : LG.] mais aussi par Salem Chaker et par d'autres. Il n'en demeure pas moins qu'il s'oppose à l'inaccompli comme narratif d'un procès habituel, passé ou présent général ». Prasse ne précise pas davantage.

- Leguil (1986), à la suite de Reesink, s'oriente vers une distinction entre « une série enchaînée itérable » (c'est la série qui est répétitive, mais non chacun des procès), dont l'expression serait confiée à l'aoriste avec particule, et « un ensemble de procès individuellement itérés ou prolongés », demandant alors des inaccomplis. Leguil a pourtant observé des divergences entre locuteurs (p. 98).

J'ai proposé plus récemment (2003, p. 240-245), sinon une solution, du moins une hypothèse de recherche. Cette hypothèse découle de la définition que j'ai donnée plus haut du terme « modal » et qui insiste sur la notion d'éventualité. Si l'aoriste avec particule assume un sens itératif, c'est pour ainsi dire par ricochet, en impliquant que le procès se répétera chaque fois que telle circonstance, elle-même répétitive, le demandera. Dans l'exemple 70, l'inaccompli **I.Qwḍ.n** dit simplement que le ramassage des olives, coutume bien assurée, est effectué par les enfants et par les femmes ; mais, pour voir comment ils procèdent, il faut être au matin : d'où les aoristes avec **ad**. En 71, l'entraide était une tradition établie (**T^smeawan.n**, inaccompli), mais, quand certain jour arrivait, on devenait soi-même le bénéficiaire (**ad** + aoriste). Le mécanisme est peut-être encore plus apparent en touareg : le n° 72 indique que la colle sera fabriquée (**ed əknin**, aoriste) si l'on veut effectuer divers travaux, alors que l'emploi d'une certaine gomme est donné comme la recette technique, à validité permanente, d'un produit bien déterminé (**kāNən**, même verbe, mais cette fois à l'inaccompli). Dans le conte (exemple 73), la bouche qui réclame (**ad yəN**, aoriste) ne le fait que lorsque la distribution de viande a commencé, puis toutes les bouches répètent le cri sans autre considération (**g^sāNin**, inaccompli du même verbe). C'est donc, semble-t-il, le sentiment de l'éventualité du procès, donc une valeur modale, qui déclenche l'emploi de l'aoriste avec **a(d)** dans l'expression de l'habitude. À défaut de preuve, un indice pourrait appuyer cette conclusion : dans de nombreux cas, le groupe {**ad** + aoriste} est accompagné par une proposition hypothétique ou temporelle, introduite par une conjonction du type « si » ou « lorsque » et manifestant la relative incertitude du procès. Cela n'est pas un hasard. Mais il suffit sans doute que cette conscience de l'éventualité du procès soit plus

ou moins nettement présente chez le locuteur pour que ce dernier, même en l'absence d'un contexte explicite, choisisse l'aoriste avec **a(d)** au lieu de l'inaccompli. Bien entendu, on ne peut s'attendre à trouver une opposition tranchée entre les deux tournures. Le choix du locuteur n'est pas régi par une loi stricte et la tendance qui vient d'être décrite laisse place à des hésitations. On peut donc prévoir quelques contre-exemples.

- Le berbère n'est pas seul à combiner valeur modale et répétition. On connaît l'emploi de l'anglais *will* « vouloir » dans des phrases comme celle-ci : « A small minority, mainly strangers, would look long at her in casually passing by » (Th. Hardy, *Tess of the d'Urbervilles*, chap. 2) : « Très peu de gens, des étrangers surtout, la regardaient longuement lorsque par hasard ils passaient près d'elle ». On pense également à cet emploi du futur en français, qui implique, me semble-t-il, une notion d'éventualité : « Je vois de tout côté des gens qui parlent sans cesse d'eux-mêmes : [...] ils vous parleront des moindres choses qui leur sont arrivées » (Montesquieu, *Lettres persanes*).

B. **a(d)** + aoriste en proposition subordonnée

J'ai rappelé plus haut que la particule modale n'était pas une conjonction. Quand on la rencontre dans une proposition subordonnée, elle fait partie de cette proposition, mais elle ne fonctionne pas pour autant comme relateur et ce n'est pas elle qui assure la subordination.

- J'ai précisé le statut de la particule **a(d)** dans Galand 1977, p. 301, en termes non équivoques : « on n'oubliera pas que la particule modale apparaît aussi en proposition indépendante et n'a donc pas le statut d'une conjonction de subordination ou 'subjonction' » (Galand 1977 : 301). On rectifiera donc Chaker (1983, p. 416), qui me prête l'opinion inverse tout en renvoyant à ce même article.

Le groupe {PM + aoriste} fonctionne très souvent comme un actant nominal. Il peut ainsi développer le contenu de l'indice de personne, comme le ferait un nom en fonction de complément explicatif (sur ce terme, v. 5.3.1.2) :

(74) « En plaine, il est rare de rencontrer une construction d'argile et de pierre »
(Roux 1955, p. 105)

azayar	idrūs	a	N	gis	taft	lbna	n
	Ac s3m		PM		Ao s2		
plaine	être-rare		vers-là	dans-elle	trouver	construction	de
taLayt	d	uẓru					
argile	avec	pierre					

→ L'indice **i-** de **idrūs** « il est rare » est explicité par **a** et la suite.

Il peut également tenir la place du complément d'objet du verbe, en particulier après un verbe exprimant la volonté (touareg **är(u)**, **əyhəl**, kabyle **hyu**, chleuh **iri** « vouloir », etc.) ou le refus (touareg **ug^wi**, chleuh **ag^wi** « refuser »), cas où la valeur modale est évidemment présente dans sa coloration la plus nette : chleuh **riy ad^tDut** « je veux que tu partes ». On retrouve cette même valeur, mais réduite à la notion d'éventualité, après les verbes signifiant « craindre » (touareg **uksaḍ**, kabyle **ag^wad**, chleuh **kṣuḍ**) ou encore « pouvoir », « savoir (faire quelque chose) », ou le contraire : **Sny ad aray** littéralement « je sais que j'écris », « je sais écrire ». Ces constructions sont trop connues pour qu'il soit nécessaire d'y insister.

- Le chleuh a le moyen de distinguer les deux sens de **Sn** « avoir la compétence, le savoir » et « avoir l'information » : on dit **iSn a^wibnu** (Ao s3m) « il sait construire » (les deux verbes renvoient au même agent), mais **iSn is ibna** (Ac s3m) « il sait qu'il (un autre) a construit » (les deux verbes ne renvoient pas nécessairement au même agent).
- On a vu qu'en chleuh l'emploi de **iri** « vouloir » avec **a(d)** était à l'origine de la particule du futur **ra(d)**.
- L'exemple 72 montre bien que la particule modale et l'aoriste peuvent commuter avec un nom : au lieu de **əyhälən amükən ən tîtar** « ils veulent la fabrication de fourreaux », on pourrait dire **əyhälən ed əknin tîtar** « ils veulent fabriquer des fourreaux ». Aghali-Zakara (1996, p. 68) donne comme équivalents les deux énoncés **ira ad igməḍ** et **ira agamaḍ** (nom verbal) « il veut sortir ». Le nom verbal a l'avantage de permettre la rhématisation (7.3) : **agamaḍ a ira** « c'est sortir qu'il veut » (p. 69)

L'aoriste avec particule connaît également des emplois plus souples, dans lesquels il ne dépend pas immédiatement d'un verbe. Il fonctionne aisément comme une subordonnée de but :

(75) « Fais faire demi-tour à ton chameau pour qu'il boive » (Casajus 1985, p. 81)

səMələLi	d	eməli	Näm	ad	išu
Impér 2s				PM	Ao s3m
faire-retourner	vers-ici	chameau	de-toi		boire

→ Ici la subordination, il faut y insister, est de nouveau assurée uniquement par la prosodie (courbe intonative unique et absence de pause devant **ad**), et non par la particule modale. S'agissant d'un texte transcrit, on n'a pour guide que la décision de l'éditeur. Il n'a pas placé de virgule après **Näm**, mais, avec une autre prosodie, l'énoncé pourrait comporter deux propositions indépendantes : **səMələLi d eməli Näm, ad išu** « fais faire demi-tour à ton chameau ! Qu'il boive (Il boira) ».

Le même raisonnement s'applique à cet exemple kabyle :

(76) « Allez à la maison, vous verrez si c'est un mensonge » (Dallet 1970a, p. 95)

ruht	s	axxam,	ad^ t.zrm	ma d	l.kd.b
Impér p2m			PM Ao p2m		
aller	vers	maison,	voir	si	c'est mensonge

→ Cette fois, l'éditeur a noté une pause après **axxam**, ce qui rend moins probable une interprétation par « pour voir si... ». Mais la réalité reste très nuancée. Non seulement on peut s'interroger sur la fidélité de ponctuations qui ne peuvent restituer parfaitement la phonie, mais des choix restent permis même quand la prosodie paraît bien établie. Dans l'exemple 75, j'ai opté pour une proposition de but (« pour qu'il boive »), alors que l'éditeur-traducteur avait préféré une consécutive (« qu'il puisse boire »).

La différence entre les cas où la proposition commençant par **ad** est indépendante et les cas où elle est subordonnée à la précédente par l'intonation est parfois assez ténue ; pour le berbère, il n'y a pas là d'ambiguïté gênante. Il est pourtant significatif que les parlers se dotent souvent d'un système conjonctif plus explicite que la seule prosodie. On peut trouver ainsi devant la particule modale un morphème (éventuellement emprunté à l'arabe) qui indique clairement qu'il y a subordination : ainsi en touareg **iNin** (qui semble peu fréquent en pareil cas), en kabyle **aKn** (qui fait d'abord référence à la manière, comme le français *de façon que*), en chleuh **f** (« sur », « par rapport à »), **afad**, **baš**, **ḥma**, en tamazight **aḥma**, etc.

Ces diverses constructions ne sont soumises à aucune règle syntaxique de coréférence, qui régirait les compatibilités entre les actants de la proposition principale et ceux de la subordonnée. Tandis que le français oppose *il veut écrire* (il écrira lui-même) et *il veut qu'il écrive* (c'est un

autre qui écrira), le chleuh emploie **ira a yara** dans les deux cas. Les seules contraintes proviennent de la réalité extra-linguistique ou, plus simplement dit, du bon sens. C'est ainsi qu'avec un verbe exprimant la possibilité on ne peut dire que **zɔary ad aray** « je peux que j'écrive : je peux écrire », ***zɔary a yara** « je peux qu'il écrive » étant évidemment exclu.

- Dans les parlers du Maroc central et méridional, le **d** de la particule **ad** subit une modification (le plus souvent par assimilation, mais le détail des réalisations varie) lorsqu'il est au contact d'une dentale ou de la semi-consonne palatale **y** (appartenant à l'indice personnel ou à un pronom affixe) : **adⁿDu [aNDu]** « partons ! », **ad^yawi [aYawi]** « qu'il emporte ! ». Lorsque la particule modale est suivie d'une forme verbale comme **iDu**, dans laquelle l'indice s3m **y** est réalisé [**i**], **d** disparaît et la particule est réduite à **a**, tandis que l'indice [**i**], traité comme deuxième élément de diphtongue, redevient **y** : **a^yDu** « qu'il parte ! ». L'explication de ce dernier cas n'apparaît pas clairement, mais elle doit être cherchée dans la phonétique et non dans la morphologie : ce qui est déterminant en effet, ce n'est pas le fait qu'il s'agit d'une 3^e personne du singulier masculin, mais la présence d'une réalisation *vocalique i*, puisque dans **ad^yawi**, qui est aussi une 3^e personne, **d** s'assimile, mais laisse une trace. J'applique ici, de nouveau (cf. 5.3.2.1 : traitement de **n**), le principe de la *cohérence des critères*, selon lequel on demandera d'abord à la phonétique l'explication d'un phénomène purement phonétique.

- Terminologie. À « modal » on préfère parfois « non réel ». Peut-être craint-on que le terme « modal » suggère l'existence de modes en berbère : crainte superflue, car une langue peut fort bien exprimer des valeurs modales sans que sa morphologie ait besoin d'un « mode » spécialisé, de même qu'elle peut exprimer des valeurs temporelles sans disposer de « temps ». En tout cas l'expression « non réel » me semble encore plus dangereuse, parce qu'elle évoque inévitablement le terme « irréel » dont le sens traditionnel en grammaire (latine d'abord, et parfois française) est tout autre (cf. « irréel du présent », « irréel du passé »). S'il fallait vraiment innover, mieux vaudrait dire « non certain ».

C. En proposition relative : le kabyle **ara**

L'élément **ara**, que le kabyle emploie soit devant une proposition relative dont le verbe, à l'aoriste ou éventuellement à l'inaccompli, a une valeur modale (en pratique : une valeur de futur), soit comme second élément de la négation (je reviendrai sur ce cas dans la section 6.7.1.2.B), n'est pas une simple particule comme les autres et doit être rattaché au support **a**. En synchronie, ses deux emplois sont tellement différents que l'on n'a pas l'habitude de les relier. C'est ainsi que, dans son glossaire, Picard (1958)

classe la tête de relative **ara** (avec sa variante **aa**) sous **A** (p. 632) et groupe l'élément **ara** de la négation avec **ur**, sous **W** (p. 579). Amina Mettouchi (2001) propose au contraire de remonter dans les deux cas au terme attesté **ara** « chose », dont le statut de nominal paraît garanti par l'existence d'un état d'annexion **wara**. Lorsqu'elle m'a pour la première fois exposé cette thèse dans une communication personnelle, je l'ai mise en garde contre la tentation de ramener à l'unité tous les termes dont les signifiants sont identiques. Je crois aujourd'hui qu'en l'occurrence elle avait raison et j'arrive à la même conclusion, mais par un autre chemin et dans une autre perspective.

L'explication du double rôle de **ara** en kabyle doit être cherchée dans son origine. Il faut rendre compte de la présence de [r] dans ce morphème et c'est ce que propose l'hypothèse qui va être développée. La phonétique ne peut justifier cette présence. La morphologie non plus, car, à la différence de [t] ou de [n] par exemple, [r] n'appartient pas à la liste, assez limitée, des consonnes que la morphologie berbère emploie comme marques diverses (féminin, pluriel, etc.). Dire que [r] est là pour marquer ou renforcer tantôt la valeur d'indéfini (après négation) du support **a**, tantôt sa valeur modale (devant relative), serait une affirmation gratuite et n'expliquerait rien. Dans ces conditions, il est légitime de se demander si [r] n'est pas ici le résidu d'un *lexème* capable de participer tant à l'expression du modal (notamment du « futur ») qu'à celle de l'indéfini. *Or ce lexème existe* : c'est l'un des verbes signifiant « vouloir », « aimer », « avoir besoin de ». Ce verbe est absent des parlers « zénètes » qui préfèrent **əxs**, mais bien représenté par **iri** en chleuh et dans le Maroc central, par **ər** ou **äru** en touareg, par des vestiges en kabyle. La comparaison interdialectale et la comparaison typologique montrent qu'un verbe « vouloir » répond parfaitement à la double condition qui vient d'être énoncée. Le sens originel de **ara** serait donc, grossièrement exprimé, « ce (que) il-veut... » ou « ce (qui) va (arriver) », etc. Réduite et figée, la forme verbale est dépourvue d'une marque personnelle, exactement comme on l'observe dans le chleuh **afrux Li ra iDu** « le garçon (qui) va partir », la différence étant que dans l'exemple chleuh le support de base n'est pas **a**, mais **Li**, et, surtout, que ce support n'est pas soudé à **ra(d)** en chleuh, tandis que **ara** forme un tout en kabyle : le kabyle **ara** inclut donc un support, tandis que le chleuh **ra(d)** est réduit au statut de simple particule, bien que

certaines parlers chleuhs conservent des témoins de son origine verbale (voir 6.6.3.1.A).

Examinons d'abord l'emploi de **ara** devant relative, pour constater que **ara** inclut bien un support de détermination et n'est pas seulement une particule. Des énoncés demandant l'aoriste, comme **aqšiš ara walin** « le garçon qu'ils verront », **aqšiš ara t iwalin** « le garçon qui le verra », à gloser respectivement par « garçon [à savoir :] chose (que) ils verront » et « garçon [à savoir :] chose (qui) le verra », sont parfaitement parallèles à ceux qu'on obtient dans le domaine de l'accompli avec le support **i** « un, ce » : **aqšiš i walan** « garçon [à savoir :] ce (que) ils-ont-vu », **aqšiš i t iwalan** « garçon [à savoir :] ce (qui) l'a-vu » (voir 3.2.3 et Galand 1984b/2002a). **ara** correspond exactement à **i** et dans les deux cas le support, **ara** comme **i** « ce », est employé en reprise du nom antécédent. On peut pousser davantage la comparaison entre le comportement de **ara** et celui de **i**, en l'étendant par exemple aux cas de rhématisation (focalisation), dans lesquels le support n'est plus la simple reprise d'un nom, mais fonctionne seul comme antécédent de la relative qui suit : les deux énoncés **d aqšiš-agi ara walin** « c'est ce garçon [et non un autre] ce (qu')ils verront » et **d aqšiš-agi i walan** « c'est ce garçon ce (qu')ils ont vu » ont la même structure. Ajoutons que la présence de **ara** exclut celle de **i**. Bref, tout montre que les deux éléments ont bien la même fonction, le verbe « vouloir » (**iri** ou ce qui en reste) ayant été combiné avec le support pour ajouter la valeur modale et aboutir à **ara**.

- Bien entendu, au terme de l'évolution, le locuteur n'a plus conscience de la valeur première de **ara**, si bien que Mettouchi considère **ara** comme un simple relateur. Elle pense que son emploi dans la négation est plus ancien que son emploi devant relative : c'est une possibilité, mais rien n'empêche que, dans un stade antérieur de la langue, il ait pu remplir l'une et l'autre fonction. En l'absence de documents anciens, il est difficile de décider si la grammaticalisation a touché simultanément ou successivement les deux emplois.

Une question se pose pourtant : pourquoi le kabyle, qui a choisi le support **i** pour reprendre l'antécédent d'une relative dont le verbe est à l'accompli ou à l'inaccompli (ainsi que d'une relative nominale), recourt-il à **a** lorsque le verbe de la relative doit être à l'aoriste (ou, parfois, à l'inaccompli) pour prendre cette valeur modale, référant au futur ? Laoust (1918, p. 110 et suiv.) avait déjà clairement affirmé que le verbe signifiant « vouloir » est

présent dans **ara** et il avait très bien expliqué son emploi. Il ne semble pas que son idée, bien admise pour le chleuh, ait eu d'écho en ce qui concerne le kabyle. Leguil (1982, p. 64), sans s'expliquer autrement, affirme qu'il « n'a pas la même origine que le **ra** du chleuh ». Si pourtant l'on admet l'hypothèse présentée ici, les deux morphèmes ont en commun l'élément qui représente le verbe **iri** (ou var.). La différence est que **ara**, fondé sur le support **a**, est lui-même un support, donc un nominal, tandis que **ra(d)** a été réduit au statut de particule. Il est vrai que le kabyle ne se prête pas à la démonstration aussi bien que le chleuh. Laoust ne recourait pas à la notion de support de détermination et n'a pas poussé son analyse, mais on peut noter que le kabyle a connu à la fois, lui aussi, le support **a** (ne serait-ce que comme base du support **ay** et origine de la particule modale **ad**) et le verbe **iri** (ou une variante), qui ont donc pu fournir les deux composantes de **ara**. L'hypothèse trouve un appui dans le pronom indéfini touareg **ere** « quiconque », « celui quel qu'il soit qui / que », employé comme le kabyle **ara** en fonction d'antécédent d'une proposition relative et sans doute analysable en **e-re**.

- Dans l'Ahaggar **e(d)** est la variante locale de la particule modale **a(d)**, qui a pour origine le support **a** (6.6.3.1 ci-dessus). D'autre part, le même parler connaît un support indéfini **i** dont une variante **e** est spécialisée dans la référence au lieu (ce qui n'est pas le cas pour **e-re**). Il est donc difficile de dire si l'élément initial de **e-re** provient de **a** ou de **i**, mais on n'hésitera guère à voir en lui un support. Le timbre de **-re** peut être dû à l'influence de la voyelle initiale ou/et à l'existence de formes en **e** dans le paradigme de l'accompli.

Passons maintenant à l'emploi de **ara** comme second élément de la négation, point qui sera développé dans la section 6.7.1.2.B. La valeur d'indéfini convient bien au second élément de la négation, un nom signifiant « chose » possédant une grande extension et une compréhension limitée, ce qui le place à la limite du lexical et du grammatical (Galand, 1999b). Effectivement, on connaît des exemples d'un tel emploi après négation, en berbère (**ka**) comme en arabe (**ši**). Or cette valeur d'indéfini n'est pas étrangère à **ara**, qui peut fonctionner en kabyle comme un nom pourvu d'un état d'annexion **wara** et signifiant « chose ». On le rapproche généralement du touareg **harət** « chose », dont l'origine n'est pas encore assurée. Quoi qu'il en soit, on peut voir dans le kabyle **ara** une combinaison du support **a** avec une forme du verbe signifiant « vouloir ».

Après réduction, on aurait abouti à un nominal **a-ra**, pourvu d'un état d'annexion **wa-ra** et signifiant approximativement « ce qu'il (= on) voudra ». Les verbes signifiant « vouloir », dont on a vu qu'ils participent aisément à l'expression d'une valeur modale, ne sont pas moins aptes à souligner une valeur d'indéfini (qui n'est pas sans affinité avec la modale). On peut citer ici le latin *quivis* littéralement « qui tu veux », « n'importe quel », *quilibet* « qui il plaît », « n'importe lequel », l'espagnol *cualquiera* « quelqu'un », « n'importe lequel » (cf. *querer* « vouloir »). V. aussi Ait Hamou² (1976). En berbère même, cette faculté du verbe « vouloir » est sensible (avec un autre lexème) dans une expression comme celle-ci, notée à Ouargla par le P. Delheure (1987, p. 372) : **aməNas mak i yəxs i yili** « un récipient comme ce (qu')il veut ce il soit », « un récipient quelconque ».

- On peut signaler, ne serait-ce qu'à titre de curiosité, que l'arabe classique *šay'* « chose » est rattaché par Wehr (1966, p. 495) au verbe *šā'a* « vouloir » !
- Il faut comparer, pour mieux les distinguer, les emplois de **ra(d)** en chleuh et de **ara** en kabyle. Le premier n'est pas un pronom support et il n'est pas suivi par une proposition relative : **rad Fyn** « ils sortiront ». Le second contient le support **a**, il reprend un nominal qui le précède et il représente l'antécédent de la relative qui suit et dont le verbe, soumis à la règle générale des relatives, prend la forme participiale dans le cas prévu pour cela : **irgazn ara yFyn** « les hommes qui sortiront ». Dans les cas de rhématisation, le parallélisme apparent des segments ne doit pas cacher la différence des analyses : le chleuh **irgazn a ra(d) iFy** « hommes (sont) ce (qui) sortira » et le kabyle **d irgazn ara yFy.n** « c'est [particule prédicative] hommes ce (qui) sortira » signifient tous deux « ce sont les hommes (et pas les femmes) qui sortiront », mais en chleuh le support **a** gardé son autonomie, tandis qu'en kabyle il est inséparable de **-ra**. À l'accompli, on aurait respectivement **irgazn a iFyn** et **d irgazn i^yFy.n [i gFyn]** « ce sont les hommes qui sont sortis », le chleuh gardant **a** tandis que le kabyle emploie **i** et non **ara**. On remarquera encore qu'au futur le chleuh conserve la forme (non participiale) du masculin singulier, quels que soient le genre et le nombre du nom qui précède, et cela parce que la référence est à **a** : littéralement « ce qui sortira, c'est les hommes ». On dira donc de même **timyarin a ra iFy** « ce sont les femmes qui sortiront ». Le participe **iran** reste possible sous sa forme normale dans **a iran a iFy**, s'il conserve le sens de « vouloir », mais pour l'expression du futur il a abouti, avec **a(d)**, à la particule **ra(d)**.

² Cet auteur rapproche le kabyle **ar** « jusqu'à » du verbe signifiant « vouloir » : cette hypothèse intéressante demanderait une investigation plus poussée.

- On a signalé plusieurs variantes de **ara** : **aya**, **aea**, **aa**. La dernière forme est donnée systématiquement par Picard (1958) comme une réalisation possible dans le parler des Irjen. On peut admettre l'effacement de [r] en position intervocalique ; il conviendrait d'étudier l'intonation qui, vu la place de la particule, a pu favoriser cet effacement. **aya** est plus embarrassant. On peut rappeler des cas de permutation (confusion ?) entre [r] et [y] : cf. kabyle **adrar** « montagne » et **adyay** « pierre », mais « montagne » en touareg. Mais on peut aussi se demander s'il ne s'agit pas d'un autre verbe auxiliaire. Quant au passage de [y] à [e], il est plus facile à admettre, très courant à Ghadamès par exemple.
- On peut penser aussi au verbe **iri** (et var.) comme piste hypothétique pour expliquer la présence de la consonne [r] dans diverses particules modales (v. début de cette section), ainsi que dans la conjonction **mr** « si », dont les variantes (chleuh **mraD**, kabyle **Mr**, **iMr**, **aMr**, **liMr** (?), touareg **Nər**, etc. sont attestées dans divers parlers. La variante **mur**, connue dans le Moyen Atlas, a peut-être incorporé la négation **ur**, ce qui n'exclut pas le verbe **iri** si l'on admet l'une des étymologies avancées pour **ur** (6.7.1.1). Ici encore, l'espagnol fournit un parallèle avec *siquiera*, même si ce dernier a évolué vers le sens de « quoique » (et « pas même » après négation). Une autre piste, dans le cas de **mr**, pourrait être suggérée par le touareg **amer** « moment », auquel je rattacherais volontiers **amər** « quand » (touareg) et **mr** / **mur** (Maroc central) : on sait, ne serait-ce que par l'allemand *wenn*, que la distance n'est pas grande entre *lorsque* et *si*.

On notera enfin que les morphèmes en **r** ont souvent des variantes en **l**, ainsi **mlaD** (cf. la négation **ur** et **ul**, la préposition **ar** et **al** « jusqu' ») et que l'on trouve aussi **mtaD**.

6.6.3.2. Particules (sous-)aspectuelles

D'autres particules agissent sur l'expression de l'aspect. Non qu'elles assurent l'opposition entre accompli et inaccompli, mais elles ajoutent des nuances et permettent des distinctions qui vont guider l'auditeur à l'intérieur de chacun de ces deux vastes domaines. En ce sens on pourrait dire que leur rôle est d'opposer des « sous-aspects ». Un catalogue des formes et des emplois ne serait qu'une compilation des diverses monographies et n'a pas sa place ici. J'essaierai plutôt de dégager quelques grands traits. À la différence de ce qui a lieu pour les particules modales, les parlers ne recourent pas tous aux particules aspectuelles avec la même fréquence. Au risque de simplifier à l'excès, on peut dire que le touareg en fait moins d'usage que les parlers du nord. Parmi ces derniers, le kabyle les utilise moins souvent que les parlers marocains, dans lesquels elles jouent au contraire un rôle considérable. Le stade extrême est atteint par le chleuh,

où leur jeu est si mécanique qu'il ne laisse plus de choix au locuteur, comme on va le voir.

Il est à peu près assuré que certaines particules ne sont autres que d'anciennes formes de verbes auxiliaires, qu'un usage répété a figées et plus ou moins tronquées (voir El Mountassir 2004, Naït-Zerrad 2004). C'est le cas de **La** (**la**, **a la**, ou même **ila**), qui semble bien représenter **iLa**, accompli du verbe **ili** « exister ». On trouvera dans P. Galand-Pernet (1974, p. 56-57) la mention et la discussion d'un certain nombre d'étymologies qui ont été ainsi proposées. Il serait pourtant excessif, et en tout cas prématuré, de considérer toutes les particules comme les restes de formes verbales. Leur étymologie est d'autant plus difficile que leur forme très brève, souvent réduite à une consonne accompagnée d'une voyelle, se prête aux hypothèses les plus aventureuses.

- Il est surprenant qu'El Mountassir (2004), qui propose de retrouver le verbe **ili** « exister » dans le support **Li** et dans le nominal **il** « moment » (3.2.5), où sa présence est loin d'être assurée, ne mentionne pas la particule **La** dont l'origine verbale est au contraire, rendue très vraisemblable par les nombreux emplois du verbe **ili** comme auxiliaire.

C'est surtout en association avec l'inaccompli que les particules connaissent du succès. Elles permettent en effet d'utiles distinctions entre les diverses manifestations de la valeur fondamentale de cette forme verbale, qui exprime tantôt le déroulement du procès, tantôt sa répétition, et se charge parfois d'une coloration modale. En kabyle, la particule **la** précise que l'action est (ou était) en cours. On trouve de nombreux exemples dans Picard (1958), dont le glossaire exhaustif, généralement ignoré des chercheurs, est des plus précieux. En voici un : dans un conte, le faucon demande à l'alouette pourquoi elle ne s'est pas rendue à son appel et elle répond : **la T^s.ḳtily aḍan ḍ wuSan** « j'étais en train de mesurer les nuits et les jours » (p. 170). On trouve aussi, dans des emplois analogues, **a la** et **ar**. Il s'agit ici, pour le conteur, d'un raffinement plutôt que d'une obligation, puisque l'inaccompli peut à lui seul, sans particule, exprimer le procès en cours, le contexte restant le principal guide de l'auditeur. Du reste, certains parlars kabyles ne recourent pas à ces particules (Naït Zerrad, 2001, p. 113).

La grammaticalisation est plus poussée dans le parler des Aït Youssi du Maroc central (et vraisemblablement chez leurs voisins). En proposition

principale affirmative, l'inaccompli y est obligatoirement précédé de la particule **La**, si bien qu'ici encore seul le contexte permet de décider entre procès en cours et procès répétitif. En proposition négative, ces deux valeurs continuent à recevoir la même expression, la particule **La** cédant toutefois la place à **da** (placé après la négation **ur**), mais le jeu des particules permet alors une autre opposition : en employant **ur** sans **da**, on introduit une valeur modale (généralement traduite en français par le futur) et on fait du syntagme ainsi obtenu le correspondant négatif du syntagme **ad** + aoriste (cf. 6.7.2.1). On retrouve donc ici une trace de l'ancienne fonction de l'inaccompli, qui fut d'abord un dérivé « intensif » de l'aoriste. On peut résumer ces mécanismes à l'aide d'exemples simples, avec l'inaccompli **sawal** du verbe **siwl** « parler » : **La tsawal** « elle parle / parlait (au moment repère ou habituellement) » ; **ur da tsawal** « elle ne parle / parlait pas (au moment repère ou habituellement) » ; mais : **ur tsawal** « elle ne parlera pas ». La construction négative n'est pas seule à présenter un tel emploi de **da** : on le retrouve, avec les mêmes effets, dans les propositions relatives ou d'origine relative. On va voir, avec le chleuh **is** et **ur**, un autre cas de ce parallélisme entre construction négative et proposition relative, qui mériterait sans doute une étude.

Le chleuh semble avoir bouclé la boucle en développant le jeu des particules à un point tel qu'il est totalement soumis à des règles contraignantes pour le locuteur. Voici par exemple comment s'emploient les particules de l'inaccompli dans le parler des Aštukn (l'inaccompli à valeur modale, précédé de **ad**, de **rad**, ou employé pour l'expression d'une défense, n'est pas pris en compte ici) :

- 1- *pas de particule* en proposition relative, si l'antécédent représente le complément explicatif (premier actant) ou le complément direct du verbe (correspondant aux propositions françaises en *qui* et en *que*) ;
- 2- *particule a*, dans les cas suivants : après la négation **ur** ; – après l'interrogatif **is** (qui a pour origine une construction de relative) ; – en proposition relative, si l'antécédent représente un complément prépositionnel, la préposition étant alors placée en tête et la place de son régime restant vide ;
- 3- *particule ar*, dans tous les autres cas.

Ce que l'on peut illustrer par quelques énoncés simples :

- 1- **argaz Li iTaran** « l'homme qui écrit / écrivait (au moment repère ou habituellement) » ; **tabraT Li iTara** « la lettre qu'il écrit / écrivait (au moment repère ou habituellement) » ;
- 2- **ur a iTara** « il n'écrit / écrivait pas (au moment repère ou habituellement) » ; **is a iTara ?** « écrit / écrivait-il (au moment repère ou habituellement) ? » ;
- 3- **ar iTara** « il écrit / écrivait (au moment repère ou habituellement) ».

D'autres parlers chleuhs présentent de légères variantes ; celui des IsaFn, par exemple, emploie la particule **ar** (plutôt que **a**) après **ur** et après **is**. Après négation, les trois variantes **a**, **ar** et **ay** se trouvent dans le manuscrit d'Awzal, *L'océan des pleurs* (éd. Stricker, 1960, ou édition van den Boogert, 1997, distiques 182b, 257a, 514b etc.). Mais le résultat est le même : la présence et la forme de la particule dépendent étroitement de la construction de l'énoncé et le locuteur ne peut exercer un choix. Le syntagme formé par la particule et le verbe note aussi bien la répétition que l'action en cours (la concomitance). À la limite, le recours aux particules aboutit donc paradoxalement à une situation proche de celle que connaît le touareg, qui n'en fait pas usage. On constate également, une fois de plus, que la comparaison interdialectale, en passant du touareg au kabyle et aux parlers du Maroc central et méridional, permet de retrouver sur la carte géographique l'évolution du système. Mais de ces observations, qui portent sur le seul problème des particules, il serait imprudent de tirer une conclusion générale quant à l'archaïsme relatif des divers parlers.

6.7. Système verbal et négation

Pour le détail des constructions verbales négatives dans les parlers berbères, je me contenterai à nouveau de renvoyer aux diverses monographies. Je voudrais par contre, poursuivant une réflexion engagée dans un article paru en 1995, présenter les grandes lignes selon lesquelles s'organise le système.

L'opposition d'aspect qui est à la base du système verbal reste présente dans la négation comme dans l'affirmation, mais à côté de cette opposition l'expression des valeurs modales, qui permet de signaler explicitement que le locuteur intervient dans l'énoncé avec ses sentiments, sa volonté, etc. (v.

la définition donnée en 6.4.2.1), joue ici un rôle particulièrement important. Dans la langue courante, on distinguera d'une part les énoncés *assertifs*, par lesquels le locuteur présente (à tort ou à raison, car il peut se tromper ou mentir) un fait comme vrai, d'autre part les énoncés *modaux*, dans lesquels il s'implique ouvertement, exprimant un souhait, un ordre, etc. Dans aucun des deux cas la négation ne fonctionne comme en logique, où elle transforme rationnellement un énoncé vrai en faux (« 2 et 2 font 4 » devient « 2 et 2 ne font pas 4 ») et un énoncé faux en vrai (« 2 et 2 font 5 » devient « 2 et 2 ne font pas 5 »). La différence entre langue courante et langue des logiciens est sensible même pour les énoncés assertifs, car ceux-ci trahissent peu ou prou la personnalité du locuteur par différents signes : débit, intonation, pauses, choix des termes, sans parler des gestes. Un propos négatif est d'autant plus exposé à cette « modalisation » qu'il prend aisément une coloration affective. Le cas des énoncés modaux est encore plus net, puisqu'ils sont justement destinés à manifester les intentions personnelles du locuteur. Un souhait, un ordre et même, à la limite, l'annonce d'un événement futur ne s'évaluent pas en fonction du vrai et du faux : ils traduisent un sentiment, une intention, une volonté dont on ne sait même pas s'ils seront suivis d'effet. C'est probablement ce qui, dans des langues aussi différentes que le français et le berbère, fait le succès de constructions comme *je ne veux pas que tu partes* (chleuh **ur riɣ ad^tDut**). Pris à la lettre, l'énoncé devrait signifier simplement *il est faux que je veuille que tu partes*, mais il ne conserve cette valeur logique que dans quelques situations particulières ; le plus souvent, il prend le sens de *je veux que tu ne partes pas*, l'accent étant mis, par ce glissement de la négation, sur le verbe responsable de la coloration modale.

Dans l'étude de la négation, la distinction entre énoncés assertifs et énoncés modaux permet de mieux comprendre le comportement des formes verbales et les différences que l'on observe entre les parlers. Un élément cependant se révèle assez stable et se retrouve dans la plupart des constructions et des régions : la particule (ou adverbe) de négation.

6.7.1. La particule de négation

En berbère, tout énoncé de forme négative comporte une particule spécialisée qui est souvent (avec l'intonation dont il ne faut jamais oublier le rôle) la seule marque de son caractère négatif. À la différence d'autres

langues, comme le grec ancien qui oppose, selon la terminologie de Chantraine (1974), une « négation subjective μή » à une « négation objective οὐ » (curieuse rencontre avec le berbère !) ou encore le latin qui distingue *ne* et *non*, le berbère emploie souvent la même marque de la négation dans les énoncés modaux et dans les énoncés assertifs. La principale exception est constituée, à l'intérieur des énoncés modaux, par ceux qui expriment une défense : certains parlers (mais pas tous) disposent alors d'une particule de négation particulière. Ainsi les parlers touaregs notent la défense à l'aide d'une particule placée devant l'accompli (6.7.2.1), rejoignant ainsi le latin *ne* suivi du parfait.

- Le kabyle emploie aussi des constructions comme **m(a) uriγ-am !** « si je t'écris ! » → « je ne t'écrirai pas » (Dallet, 1982, p. 476), mais elles dérivent de formules de serment : cf. **w-Ḥh ! ma k.M.ly abrid** « par Dieu ! si je finis le chemin » → « je ne vais pas plus loin » (Vincennes-Dallet, 1960, p. 144). **ma** est bien connu ici comme conjonction (« si ») et la valeur originelle devait être approximativement « si je t'écris, [que je sois puni, etc.] ». On notera que cette conjonction, peut-être empruntée à l'arabe, n'agit pas sur la place du pronom affixe. Il n'est pas sûr que la construction touarègue puisse s'expliquer de la même façon. Sur la syntaxe des serments, v. notamment Bentolila 1988.

6.7.1.1. La particule unique ou principale

On rencontre dans tout le domaine, ou presque, une même particule de négation, avec de légères variantes selon l'environnement et selon le parler : **wər/ur** en est la forme la plus connue, mais on trouve aussi **u**, **ud**, **wəl**, **ul**. Cette relative unité ne souffre que de rares exceptions, bien localisées : c'est le cas du parler de Ghadamès, qui emploie une négation **ak** à côté de **wəl**, dans des conditions encore mal définies.

La particule de négation précède le verbe. Si l'énoncé comporte des satellites (pronoms personnels affixes et/ou particules d'orientation), ceux-ci se placent également devant le verbe (comme dans les propositions relatives) et, en général, après la particule de négation. On en verra des exemples plus loin.

- Dans certains parlers chleuhs et en proposition relative, la particule de négation reste placée immédiatement devant le verbe et les satellites la précèdent, ainsi dans la chanson de *bNayu* : **yan ay-t-id ur ifkin** « quelqu'un (qui) à-nous le vers-ici ne donna » = « si quelqu'un ne nous le [l'os de mouton demandé] donne pas ».

• Origine de la particule **wər** : cette origine reste hypothétique. On a pensé depuis longtemps (par exemple Loubignac, 1924, p. 177) à l'élément **war**, employé en composition dans des nominaux comme **war-ism** « sans nom », **war-tarwa** « sans enfants », etc. C'est ce que fait Chaker (1996, p. 12), s'appuyant sur Basset et Prasse. Pourtant l'existence de féminins en **tar-** suggère que **w** est ici l'indice de masculin, ce qui ne convient guère à un emploi comme négation. Il est vrai que l'objection n'est pas décisive, la valeur de masculin attribuée à **w** pouvant résulter d'une réinterprétation secondaire, qui aurait entraîné à son tour l'apparition d'un féminin en **t**.

Une autre explication est proposée par Prasse (1973, p. 11), qui voit dans la particule un ancien verbe auxiliaire de sens négatif. Le participe masculin, de règle dans certaines relatives, aurait été **wərən**, puis la finale **n** aurait été sentie comme initiale du verbe principal placé à la suite de **wərən**, d'où la forme particulière prise, dans un certain nombre de parlers, par le participe après négation : ***wa wərən iSin** « celui qui ne sait pas » serait devenu **wa wər niSin** (le raisonnement s'applique aussi au **t** du féminin **wərət**). Les satellites, qui suivaient le verbe négatif, auraient gardé la même place après le figement de ce verbe en particule. Cette hypothèse ingénieuse a été adoptée par Chaker (1996, p. 12-13) et elle mérite en effet d'être prise en considération. Elle pourrait même trouver un parallèle et un appui dans le comportement de la particule modale **mar**, qui pourrait bien, selon moi, cacher le verbe **iri** « vouloir » et qui, dans le parler des Kel Entessar du Mali, reçoit, elle aussi les indices de participe : **marin**, **marit** (J. Drouin, 1996, p. 249). L'explication suggérée par Prasse pour **wərən** suscite pourtant quelques interrogations. D'abord le verbe négatif qu'elle suppose reste vague et problématique. Si la particule a été formée sur un verbe, c'est encore **iri** « vouloir », véhiculant une valeur d'indéfini et non de négation (v. 6.7.1.2), qui aurait ma préférence. En effet, le verbe du Maroc central **ar** « être vide, être désert » auquel renvoie Chaker et dont la racine n'est pas nécessairement **w r**, évoque, plutôt qu'une idée négative, le touareg **ar** « ouvrir », dont la famille est attestée dans de nombreux parlers (cf. au Maroc le nom d'instrument **tasarut** « clé »). À partir de « être ouvert », on arrive plus facilement à « être vide » (cf. le **tenere** touareg ?) qu'à « ne pas être ». Enfin, la présence éventuelle de satellites (pronoms ou particules d'orientation) séparant **wərən** et le verbe principal n'aurait-elle pas dû empêcher le rattachement de **-n** à ce dernier ? Or, comme l'indique clairement Chaker, ce rattachement s'est bel et bien produit « en berbère nord » (sous des formes variées). En touareg même, il est confirmé par des énoncés dans lesquels un ou plusieurs satellites viennent s'intercaler entre **wər** et **n-**. En tout cas une construction comme **wa wər tət nəla** (on notera l'absence de l'indice personnel **i-**) « celui (qui) ne la possédait (pas) » (touareg méridional : Prasse *et al.*, 2003, p. 729) ne permet pas de conserver la graphie **wərən**, présente dans Prasse 1973 (p. 12), mais forcément abandonnée par lui en 2003 (exemple cité). Bref,

quelle que soit l'histoire des formes, on échappe difficilement, en synchronie, à la séparation de **wər** et de **n**.

Il est possible que dans certains cas les variantes **wəd** et **wəl** (ou même **un**) de la particule de négation soient dues à des assimilations de la dentale **r** devant **d** et **l** (v. les exemples donnés par Foucauld (1951-1952, p. 1522-1523). Reste la forme brève **w/u**. On peut voir en elle le résultat du traitement phonétique assez particulier que subissent souvent les particules. Mais on peut aussi se demander si l'élément **w** ne serait pas la négation de base (Galand, 1994b), le problème n'étant plus une réduction de **wər**, **wəl** ou **wəd** à **w/u**, mais, en sens inverse, un étoffement de **w/u** au moyen d'une consonne. Notons au passage que ce **w/u** négatif est peut-être celui qu'on retrouve dans le chleuh **uhu** [oho] « non ». Dans le cas de **wər**, j'ai envisagé la possibilité que l'étoffement de **w** ait introduit le nominal **ara**, attesté en kabyle avec le sens de « chose », ou un élément apparenté, **ara** provenant lui-même d'une association du support **a** et du verbe **iri** (ou variantes) « vouloir » (Galand 1994b et ici, section 6.6.3.1.C). Assurément fragile, l'hypothèse repose principalement sur la comparaison typologique avec le latin *non*, qui représente *ne* + **oinom* « pas un » et avec l'anglais *not* < *na/ne* + *a-wiht* « pas quelqu'un ». **ara** est généralement rapproché du touareg **harət** « chose », correspondance qui serait satisfaisante si l'on résolvait les problèmes posés par **h-** et par **-t** (sur **h**, v. Prasse 1969, p. 66, et Kossmann 1999, p. 102). Je reviendrai sur la question à propos de la négation à deux éléments en kabyle. Il resterait de toute façon à rendre compte de la forme en **l** (par exemple **ul**, employé à Ouargla à côté de **u**), qu'il est sans doute trop facile d'expliquer par un échange entre dentales **r/l**.

• L'origine de la négation **ak** de Ghadamès n'est pas claire non plus. A. Mettouchi (1996, p. 191 et tableau 4) semble la considérer comme une variante, placée autrement, du second élément de négation **ka** (v. plus loin). Bien que les deux particules aient en commun une consonne, leur rapprochement n'explique pas, aujourd'hui, la place de la voyelle. Je préfère voir dans la négation de Ghadamès l'une des multiples variantes de l'adverbe **ak**, **ak^w**, **aK**, etc., qui dans divers parlers exprime la totalité et signifie « totalement », « en tout ». On le trouve associé à **ur**, par exemple chez les Aït Youssi du Maroc central, où **aK ur** placé devant le verbe signifie « pas du tout ». Il n'est pas impossible que **ak** ait conservé un sens négatif même sans **ur**, de même qu'on peut trouver en français « du tout » au sens de « pas du tout » (exemples dans le *Trésor de la langue française*, 16, p. 423).

6.7.1.2. Négation à deux éléments

Plusieurs langues berbères, comme le touareg, le chleuh, le rifain, se contentent de la particule négative qui précède le verbe. Mais il n'est pas rare qu'un second élément, signifiant « quelque chose » ou « quelqu'un », vienne la compléter en se plaçant après le verbe. On peut l'observer, par exemple, dans le Maroc central, en Kabylie, dans l'Aurès, à Djerba ou en

Libye : donc, en gros, sur la « façade septentrionale » du domaine, comme l'a bien montré Brugnatelli (1987, p. 53). Selon les parlers, l'élément complémentaire est obligatoire (parfois à l'exclusion de certaines constructions) ou facultatif. Je n'entrerai pas ici dans le détail. Les formes que cet élément prend dans les diverses régions présentent des différences qui ne sont pas totalement explicables par la divergence des systèmes phoniques locaux : d'où l'impression que le recours à un second élément répond à une tendance certes assez répandue (celle-là même qui aurait abouti à la formation de **wər**, si l'on admet l'hypothèse proposée plus haut), mais inégalement ressentie et satisfaite par des solutions régionales.

- Brugnatelli (1987, 2002, p. 176, puis 2006) pense au contraire que « probablement tous les parlers ont connu une phase avec une négation discontinue ». Pourtant, si la négation discontinue était la plus ancienne, on comprendrait mal qu'elle ait totalement disparu d'une partie importante des parlers, sans laisser d'autre trace, selon l'auteur, qu'une inflexion vocalique dans certaines formes verbales, et qu'elle se présente sous des formes multiples dont la variété même est un indice d'aménagement local. J'ajoute que la comparaison typologique ne plaide pas en faveur de l'antériorité de la négation à deux éléments, avec l'exemple bien connu du français et celui de l'arabe, où Bernini (1987, p. 42) signale des « développements en direction de constructions discontinues ».
- Les éléments complémentaires de la négation qui seront étudiés ici étaient pourvus, à l'origine, d'une signification qui leur était propre, mais qu'ils ont perdue pour devenir de simples outils grammaticaux. D'autres éléments, également complémentaires de la négation, conservent au contraire leur valeur : ce sont les divers équivalents de « rien », « personne », « jamais », « encore », etc. Ils ne seront pas pris en considération ici.

A. **ka**, **ša**, **ši**, **š**, etc.

La seconde partie de la négation, quand elle existe, est un élément, nominal ou ancien nominal indéfini, dont le sens est ou était « quelque chose », « quelqu'un », « chose ». Cet élément n'est pas toujours totalement grammaticalisé, si bien qu'il continue à jouer, dans certains cas, son rôle de nominal : il peut alors fonctionner comme l'un des actants, recevoir lui-même un complément déterminatif, etc. Dans le Maroc central, c'est souvent l'indéfini **ka**. Les Ayt Youssi, par exemple, peuvent conserver à ce nominal sa valeur et sa fonction propres (**gix amDak"l d ka** « je suis ami avec quelqu'un »), mais ils l'emploient également comme simple partie de

la négation : **ur ĞiwN ka** « ils ne sont pas riches ». Dans d'autres régions, comme l'Aurès et le Djebel Nefousa, le second élément de la négation est **ši** ou même **š**, qui évoque le morphème chargé de la même fonction en arabe dialectal.

- A. Mettouchi (1996, p. 190) rappelle que certains auteurs voient dans les formes à chuintante des emprunts à l'arabe, tandis que d'autres veulent les expliquer par le berbère et les considèrent comme des variantes de la série **ka**, **kra** « quelqu'un / quelque chose », etc. Je pense qu'ils ont tous raison (sauf pour **kra** qui pose le même problème que **ur**, car on ne peut faire bon marché de la consonne [r] : v. ci-dessous). En effet le passage de la spirante [k] à la chuintante [š] est bien attesté, et pas seulement pour l'indéfini ou pour le second élément de la négation. Brugnatelli (1987, p. 56 et suiv.) a dressé une liste des parlers « **šəm** », qui présentent l'articulation chuintante en pareil cas et qu'il oppose aux parlers « **kəm** ». Les deux prononciations ne s'excluent pas nécessairement l'une l'autre. Chez les Aït Sadden du Maroc central, elles sont réalisées indifféremment dans de nombreux cas : **ša** est bien alors une simple variante de **ka**, qui ne doit rien à l'arabe. Mais il est difficile de ne pas admettre que, dans le sentiment de locuteurs souvent bilingues, les formes à chuintante n'ont pas été associées à la particule arabe qui jouait le même rôle : il y a là un phénomène de convergence semblable à celui que j'ai déjà signalé pour la négation (1995) et pour la particule prédicative **d** « c'est » (1967a, repris dans Galand, 2002a, p. 177 et 217), dont certains emplois ressemblent à ceux de **d** en arabe dialectal. Cette ambiguïté a pu faciliter l'emprunt, auquel semble bien être due la forme **ši** (cf. aussi l'arabe dialectal **šay** et le classique **šay'** « chose »). Brugnatelli (1987, p. 58), un peu réticent devant l'idée d'un emprunt, note cependant le rôle joué par les bilingues et Chaker (1996, p. 16) parle aussi d'une « évolution convergente par contact ». Voir aussi Ph. Marçais (1956), l'un des rares arabisants qui se soit préoccupé de l'influence du berbère sur un parler arabe.
- Brugnatelli (1987, p. 53-55) signale que le parler d'Augila est sans doute le seul à employer couramment une particule négative à la fois unique et postposée, **ka** (aussi **kîra**). Il s'agit visiblement de l'élément **ka** dont il vient d'être question. Il me paraît probable que le parler d'Augila a connu une évolution comparable à celle qui conduit le français parlé à omettre souvent le premier élément de la négation *ne...pas*, et cette hypothèse est confortée par le fait que le premier élément, (**w**)**ur** ou (**w**)**ul**, se rencontre encore quelquefois à Augila.

Les études portant sur le second élément de la négation traitent ensemble les indéfinis **ka** et **kra**, et se contentent de poser une suite **kra** > **ka** > **ka** > **ša**. Mais, ce faisant, on oublie d'expliquer la disparition de la consonne [r]. Le problème est donc le même que celui qui a été traité plus haut pour **wər** et **ur** : puisque la phonétique ne rend pas compte de l'effacement de [r]

dans [**kra**], c'est, à l'inverse, son apparition qu'il faut expliquer. Or je pense qu'une solution plausible, sinon assurée, est, cette fois encore, fournie par le verbe signifiant « vouloir », dont le rôle dans la formation d'indéfinis a été signalé et commenté à propos de **ara**, dans la section 6.6.3.1.C. La combinaison de l'indéfini **ka** (ou **ka**, **ša**) avec le verbe **iri**, à partir d'un syntagme du type de **ka ira** « quoi que ce soit qu'il veuille », a pu aboutir à **kra**. Brugnatelli (1987, p. 54) signale du reste une forme **kīra**, attestée à Augila comme particule négative postposée. La réduction à **kra** n'est pas plus surprenante que celle qui a donné la particule **ra(d)** du chleuh.

Au total, j'admettrais volontiers la présence d'une forme de **iri** « vouloir » dans trois morphèmes au moins : la particule de négation **ur**, le support de détermination **ara**, devenu aussi particule de négation postposée (v. plus loin), et l'indéfini **kra**. Je reste hésitant dans le premier cas, mais la probabilité de l'hypothèse va croissant, selon moi, quand on passe au second, puis au troisième.

B. ara et variantes

On trouve en kabyle **ara** comme second élément de négation : **ur Ṭisy ara** « je n'ai pas dormi ». Il s'agit de l'ancien nominal, étudié plus haut comme support de détermination (section 3.2.2) et mentionné à propos de l'origine de **ur** (6.7.1.1). Devant une proposition relative, c'est encore un nominal, mais ici il n'est plus qu'une simple particule, prédisposée à ce rôle par sa valeur d'indéfini. Dans l'une des études qu'elle a consacrées à la négation, A. Mettouchi (2001, p. 216) précise d'emblée qu'**ara** n'est pas un élément obligatoire. Cela ne signifie pas qu'il soit employé librement. Sa présence et son absence dépendent de conditions que Mettouchi analyse dans un éclairage culiolien et qui sont exposées de façon plus traditionnelle dans les grammaires du kabyle. Je me conteraï ici de deux exemples, tirés de Picard (1958, p. 82). Dans le premier, où **ara** est présent, le verbe est à l'inaccompli, précédé de la particule négative **u** et de la particule aspectuelle **la** (v. 6.6.3.2) : **u la ḥ.Nun ara aṭas m.Dn** « les gens ne construisent pas beaucoup ». Dans l'autre, **ara** est exclu par la présence de **ašMa** « rien », tout comme *pas* est exclu en français par celle de *rien* : **ur y.sei Im.ṣruf n^wašMa [B^ašMa]** littéral¹ « [autrefois, celui qui voulait bâtir] n'avait la dépense de rien ».

→ *Post-scriptum* : Le présent chapitre était rédigé depuis longtemps lorsque Brugnatelli a présenté au GLECS, le 30 avril 2009, un exposé sur la négation (à paraître). En procédant à l'analyse correcte qui était occultée par les notations de Laoust (1912, p. 65-66), il a su trouver dans le parler du Chenoua les traces indubitables de la conjugaison d'un verbe en **r**. Il fallait en effet isoler l'élément **u** dans les graphies de Laoust (**our**, **ouher**, **ouier**, etc.), que Brugnatelli réécrit de façon à montrer que ce verbe en **r**, devenu auxiliaire, porte encore les indices de personne quand ils sont préfixés, tandis que les indices suffixés sont réservés au verbe qui suit, lui aussi en train de se figer (j'isole les indices par un tiret ; dans ce parler, **h** est l'aboutissement de **t < t**) : sg.2 **u h-er tuši-ǧ ead**, 3m **u y-er tuši ead**, pl.1 **u n-er tuši ead**, 2m **u h-er tuši-m ead** « tu n'es pas, il n'est pas arrivé encore... etc. », mais sg.1 **u r tuši-y ead**, pl. 3m **u r tuši-n**. Ainsi apparaissent clairement, malgré les effets de la grammaticalisation, les restes de la conjugaison du verbe connu ailleurs sous la forme **iri** (ou var.), employé ici comme auxiliaire et supplanté par **əxs** dans l'usage courant de ce parler. Les hypothèses que j'ai avancées plus haut se trouvent nettement confortées par la découverte de Brugnatelli : dans **wr** (et variantes), l'élément proprement négatif est simplement **w** (**u**), tandis que **r** est bel et bien le résidu d'un verbe signifiant « vouloir ». Du coup, un éclairage nouveau est également projeté sur l'hypothèse avancée par Prasse au sujet du touareg **wərən** (v. ci-dessus) : le mystérieux verbe négatif n'est autre que ce même verbe « vouloir ». L'expression d'origine devait être approximativement ***w irän** (participe) « ne voulant pas », mais avec le temps la construction s'est figée et **n**, mal identifié, fut attribué au verbe qui suivait : d'où la possibilité d'intercaler les satellites entre **wər** et ce verbe, désormais pourvu d'une initiale **n** qui ne lui appartenait pas. Enfin, dernière conséquence des nouvelles données : la présence d'un verbe « vouloir » à l'origine de divers morphèmes (**ara** en particulier) gagne beaucoup en vraisemblance.

6.7.2. Les thèmes verbaux et la négation

6.7.2.1. L'aoriste

L'aoriste sans particule, décrit dans la section 6.4.2 comme une forme « à tout faire », ne s'emploie jamais avec une négation.

L'aoriste avec particule modale (section 6.6.3.1) se maintient après la négation dans certains cas et dans certains parlers :

a) Si le verbe a une valeur pleinement modale, le chleuh et le kabyle conservent sans changement le thème d'aoriste. La particule modale **a(d)** est suivie de la négation **ur** (le **d** manque souvent en chleuh, toujours en kabyle) : chleuh **a(d) ur tDut !** « ne pars pas ! » (construction qui permet

d'exprimer la défense aussi à la 3^e personne), kabyle **a w.r t.seuḍ ayilif!** « que tu n'aies pas de souci ! » (Dallet, 1982, p. 125). En chleuh, cette tournure exprime assez généralement la défense ou le souhait négatif. Le kabyle semble la réserver à ce dernier.

- Le touareg, comme il a été dit ci-dessus (6.7.1), recourt en pareil cas à l'accompli précédé de **ur** dans l'Ahaggar (**ur təkšid!** « ne mange pas » : Foucauld et Calassanti-Motyliniski, 1922, p. 11), de **ma** dans les parlers méridionaux (**ma təkṭāba!** « n'écris pas ! » : Aghali-Zakara, 1996, p. 41).

b) Si le verbe note la probabilité ou la possibilité, plutôt que l'intervention d'une volonté (en pareil cas le français aura généralement le futur), le touareg conserve l'aoriste avec la négation et la particule modale, mais cette dernière prend une autre forme : **e** (au lieu de **ed**) dans l'Ahaggar, **za** ou **ze** (au lieu de **ad**) dans les parlers méridionaux : **ur e uksaḍəy** « je ne craindrai pas » (Foucauld, 1951-52, p. 147), **wər ze iglu** « il ne partira pas » (Petites Sœurs, 2001, p. 55). Le chleuh conserve aussi l'aoriste après négation, mais dans un cadre syntaxique différent : cette langue, qui s'est pourvue d'un futur affirmatif formé avec **ra(d)** et l'aoriste, se contente de placer la négation **ur** devant ce syntagme : **rad iniy** « je dirai », **ur rad iniy** « je ne dirai pas ». Cette procédure très simple s'explique par l'origine de **ra(d)**, qui provient de la réduction d'un syntagme du type **iri a(d)** « vouloir que » (cf. 6.6.3.1.A). Au départ, la négation porte donc sur le verbe « vouloir » et n'affecte pas la construction qui suit.

- Quand l'énoncé touareg négatif comporte un pronom satellite, ce dernier précède ou suit la particule modale, selon le parler. Prasse *et al.* (2003, p. 871) notent **wər tən z(a) igru** (Iwellemmeden) et **wər ze tən yəgrəw** (Aïr) « il ne les trouvera pas ».

Le kabyle a un comportement tout différent. La négation **ur** y est suivie, non plus de l'aoriste avec particule, mais de l'inaccompli sans particule : en face de : **ad x.dm.y** « je ferai », on a donc **ur x.Dm.y ara** « je ne ferai pas ».

- En kabyle, l'énoncé négatif **ur x.Dm.y ara** peut également signifier je ne suis pas en train de / je n'ai pas l'habitude de faire », correspondant ainsi à un énoncé

affirmatif à l'inaccompli : **x.Dm.y** « je suis en train / j'ai l'habitude de faire ». C'est en cette double correspondance que réside l'asymétrie du système aspectuel kabyle, sur laquelle A. Mettouchi insiste dans plusieurs publications. L'ambiguïté qui en résulte est corrigée dans les parlers du Maroc central qui font appel pour cela au jeu des particules (v. les exemples des Aït Youssi à la section 6.6.3.2). Cette ambiguïté de l'inaccompli s'explique sans doute par son histoire : ancien « aoriste intensif » devenu inaccompli, il a conservé la faculté d'exprimer des valeurs modales tout en acquérant la possibilité d'entrer dans des énoncés assertifs.

La plupart des faits qui viennent d'être décrits sont tirés de trois langues, le chleuh, le kabyle et le touareg. Leur complexité laisse deviner ce que serait une étude détaillée portant sur l'ensemble du domaine. Malgré cette limitation, je crois qu'ils sont assez largement représentatifs des grandes lignes du système berbère de la négation. On retiendra particulièrement le rôle important des valeurs modales à l'intérieur même du champ aspectuel très vaste – trop vaste ! – de l'inaccompli : on a pu constater que le besoin d'exprimer et de distinguer ces valeurs est à l'origine de diverses oppositions formelles, qui sont réalisées non seulement par la prosodie, mais, souvent, par le jeu de particules.

6.7.2.2. *L'accompli*

Dans certains types de verbes et dans la plupart (peut-être dans tous) les parlers, l'accompli prend une forme spéciale, couramment dite accompli « négatif », quand il est précédé de la particule négative. Picard (1957, p. 112 et suiv.) a rappelé, pour le kabyle, la liste des types de verbes qui présentent cette forme. On trouvera d'autres indications dans Brugnatelli (2002). L'attention portée à ces verbes a fait un peu négliger ceux qui n'ont pas d'accompli négatif formellement distinct, comme **rar** « diriger vers », « rendre » ou **mun** « être en compagnie de », en chleuh, ou encore (pour ne citer qu'elle) la conjugaison touarègue numérotée II.B par Prasse *et al.* (2003, p. 983) et illustrée par **əngu** « rugir », accompli affirmatif et négatif **-ngu-**, etc. (pour l'Ahaggar, dans ce cas et dans plusieurs autres, Foucauld estime que la voyelle, ici [u], est plus courte dans la forme affirmative). Quand on passe d'une région à l'autre, il faut tenir compte de l'action de l'analogie, qui peut faire disparaître l'accompli négatif de verbes où il serait attendu, ou bien l'introduire dans des verbes qui ailleurs ne le possèdent pas : c'est par exemple ce qu'on observe dans le Moyen Atlas marocain pour certains verbes dérivés, alors qu'en principe, selon Basset (1952, p.

15), ils devraient ignorer ce thème. L'accompli négatif est caractérisé formellement par la présence d'une voyelle **i** (parfois **e** en touareg) soit devant la dernière consonne radicale (**-lkim-** en chleuh pour le verbe **lkm**, accompli **-lkm-**, « atteindre ») ou, dans le cas des accomplis à voyelle alternante en fin de radical, à la place de cette voyelle (**-syi-** à toutes les personnes pour le verbe **sy**, accompli **-syi/a-** « acheter »). Beaucoup plus rarement deux voyelles du thème passent à [i] (Brugnatelli, p. 169).

L'accompli négatif n'est en fait qu'une variante conditionnée de l'accompli. Là où il existe, il apparaît automatiquement et n'ajoute rien au sens, d'où sans doute la facilité avec laquelle certains parlars s'en débarrassent, comme le fait celui des Aštukn du Sud marocain. On le rencontre cependant, en l'absence de particule négative, dans quelques subordonnées conditionnelles *dépourvues de tout sens négatif*. Même si l'on fait l'hypothèse que certaines conjonctions, ainsi **mr** / **mur** « si », reposent sur un étymon comportant la négation **ur**, cette origine est si bien oubliée qu'il faut ajouter **ur** pour que la proposition devienne négative (Galand, 1994b, p. 176). L'accompli négatif est donc incapable, au moins actuellement, d'exprimer à lui seul la négation et son appellation habituelle ne doit pas faire illusion.

- La grande diffusion de l'accompli négatif et l'accord des parlars sur les marques qui le caractérisent permettent de considérer l'accompli négatif comme très ancien. Mais les chercheurs ne s'entendent pas sur son origine. Picard (1957) a proposé une explication qui fut acceptée pour l'essentiel par Prasse (1973, p. 39), et par Chaker (1996, p. 18) et dont j'ai souligné l'intérêt (1994b, p. 175-177). Le vocalisme propre à cet accompli serait une manifestation de l'expressivité ou de l'affectivité qui accompagne aisément un énoncé négatif. Il aurait donc été créé, puis grammaticalisé par un processus analogue à celui qui a produit, mais sans doute plus tard et sur une aire plus restreinte, l'accompli résultatif du touareg (v. 6.6.1.1).

Brugnatelli (1987, 2002, 2006), après un examen attentif des données berbères, n'est pas convaincu par l'hypothèse de Picard et préfère rendre compte de la forme de l'accompli négatif par un phénomène d'Umlaut. Il est certain qu'un recours un peu trop facile à l'expressivité ne donne pas les mêmes garanties qu'une explication fondée sur la phonétique, quand elle est possible. L'objection faite à Picard en 1987 (p. 60, note 17) n'est pourtant pas décisive, car il n'y a pas contradiction dans le fait d'admettre l'existence, en touareg, de deux thèmes d'origine expressive, mais de forme et de fonction distinctes, qui n'ont vraisemblablement pas été formés, puis grammaticalisés dans le même stade de la

langue : le « prétérit négatif », largement répandu en berbère, est sans doute plus ancien que le « prétérit intensif » ou accompli résultatif, de caractère local. Par ailleurs l'hypothèse de Brugnatelli implique la présence d'une particule négative en [i], qui aurait déclenché le vocalisme [i] du thème verbal négatif. Brugnatelli lui-même ne cache pas qu'« il n'est pas facile de déterminer la forme de cette négation » (2002, p. 177). Il suggère qu'il pourrait s'agir d'une particule postposée **kira** (2002, p. 178 ; v. 6.7.1.2.A). Il faut donc encore admettre que la négation discontinue était antérieure à la négation simple, ce qui ne va pas sans difficulté, et c'est à juste titre que Brugnatelli présente son explication « avec prudence ».

6.7.2.3. *L'inaccompli*

L'inaccompli peut présenter, lui aussi, un thème particulier après négation. Ce thème d'inaccompli « négatif » appelle les mêmes observations préliminaires que l'accompli négatif. N'ayant pas de sens négatif par lui-même, il n'est qu'une variante conditionnée de l'inaccompli après la particule de négation. Il manque dans beaucoup de parlers et A. Basset (1952, p. 14) le considérait comme une formation secondaire, développée seulement dans quelques régions sur le modèle de l'accompli négatif. Par la suite, l'inaccompli négatif est resté longtemps négligé, mais Kossmann (1989) a eu l'heureuse idée d'en faire une étude systématique, qui a trouvé un écho dans l'article déjà cité de Brugnatelli (2002). Grâce à ces deux auteurs, le problème retrouve l'actualité qu'il mérite.

Kossmann a dressé une liste de parlers qui possèdent un inaccompli négatif. Pour l'essentiel, il s'agit du touareg et des parlers dits « zénètes », qui sont dispersés sur une aire très vaste ; on trouve aussi quelques exemples dans des poèmes chleuhs du XVIII^e siècle, dus à Awzal et écrits en caractères arabes (v. Awzal, 1960, B.H. Stricker, 1963, p. 94 et van den Boogert, 1997, p. 270). Cette extension géographique et un examen détaillé des formes attestées incitent Kossmann, suivi par Brugnatelli, à contester le caractère secondaire de l'inaccompli négatif et à le faire remonter au berbère commun. Il semble désormais démontré que la position de Basset était réductrice, même si une influence analogique de l'accompli négatif n'est pas à exclure dans tous les cas. La diffusion des formes en [i] dans les parlers dits zénètes permet de considérer que cet inaccompli appartient à l'histoire commune de ce groupe. Peut-on aller plus loin et remonter à un berbère commun ? Sur ce point il est impossible de ne pas tenir compte de la dizaine de formes attestées au XVIII^e siècle en chleuh (v. ci-dessus), qui

semblent montrer que l'inaccompli négatif n'était pas limité au zénète. Si un thème **Ṭir** (de **ḍr** « tomber ») a pu être calqué sur le thème **-Fiy-**, accompli négatif des verbes du type **Fy** « sortir », il est plus difficile d'expliquer par une simple analogie une forme comme **Tifi** (de **af** « trouver »).

- La forme **(ur) iT^suḍ.Gir** « il ne sera pas bousculé », relevée par Brugnatelli (2002, p. 166) dans un poème kabyle ancien est moins probante. Dans ce verbe dérivé à dentale, l'analogie a pu jouer, favorisée par les besoins de l'assonance et par le fait que le verbe primaire, **ḍ.Gr**, appartient à un type dont l'inaccompli affirmatif lui-même présente une voyelle [i]. Qui plus est, l'inaccompli affirmatif des dérivés du même type montre des hésitations entre [a] et [i] et c'est [i] qui apparaît, non seulement dans **T^sun.Yil** « être bleui », dont la radicale palatale pourrait avoir entraîné un [i], mais aussi, par exemple, dans **T^suk.Šib** « être attrapé » (Dallet, 1982, p. 588 et 392). Enfin l'auteur du poème, Sidi Qala, était originaire de la Petite Kabylie (Mammeri, 1980, p. 215, 234), dont les parlers sont moins bien connus, ce qui ajoute à l'incertitude.

Toute hésitation n'est pas dissipée et le tableau des formes dites négatives est moins cohérent pour les inaccomplis que pour les accomplis. D'abord les exemples invoqués, si éclairants qu'ils soient, appartiennent à la langue poétique, certes propre à conserver des archaïsmes, mais composite et soumise à des exigences métriques très complexes et donc à des distorsions qu'il faudrait étudier. De plus, il est embarrassant de constater que les formes d'inaccompli négatif, présumées anciennes, sont aujourd'hui totalement absentes d'idiomes aussi éloignés et différents l'un de l'autre que le kabyle et certains parlers non zénètes du Maroc, alors que celles de l'accompli négatif se sont partout bien maintenues dans les types de verbes concernés. Enfin, un problème particulier est posé par le touareg. Dans cette langue, plusieurs types de verbes ont un inaccompli négatif distinct de l'affirmatif, mais sans voyelle [i], comme le montre la conjugaison I.A de Prasse *et al.* (2003, p. 978), qui comprend en particulier de très nombreux verbes trilitères comme **əkrəh** « acquérir » (section 6.2) : alors que leur accompli négatif est conforme à ce que l'on connaît ailleurs (**-kreh-**), leur inaccompli réalise tout autrement l'opposition entre l'affirmatif **kāRəh** et le négatif **kəRəh**. Cette dernière forme correspond parfaitement à celle de l'inaccompli affirmatif des parlers berbères du nord. D'où l'intérêt de l'hypothèse de Kossmann (p. 24), selon laquelle c'est l'affirmatif touareg

qui serait une innovation. Dans cette perspective, je comparerais volontiers sa voyelle longue \bar{a} à celle de l'accompli résultatif des mêmes parlers, le touareg ayant grammaticalisé dans les deux cas, semble-t-il, une formation d'origine expressive. Mais cela laisse penser qu'avant une telle innovation ces verbes si nombreux étaient dépourvus de forme spécialisée pour l'inaccompli après négation, comme ils le sont aujourd'hui en chleuh et en kabyle.

La question de l'inaccompli « négatif » appelle donc encore des recherches. On peut considérer que la position d'A. Basset est dépassée et qu'on n'est pas en présence d'innovations régionales dues à la seule analogie. L'inaccompli négatif peut être crédité d'une certaine ancienneté et d'une extension qui touche au minimum le groupe dit zénète. Lorsqu'il est caractérisé par un vocalisme en [i] (ce qui n'est pas toujours vrai, comme le montrent les trilitères du touareg mentionnés ci-dessus), l'explication la plus satisfaisante, si vague qu'elle soit, est encore celle qui fait appel aux besoins de l'expressivité. Fut-il d'abord simplement un thème affirmatif, mais au vocalisme assez étoffé pour satisfaire le besoin d'insistance qui caractérise souvent les tournures négatives ? Ou bien a-t-il été formé dès l'origine en contexte négatif ?

Toujours est-il qu'en synchronie les formes particulières de l'accompli et de l'inaccompli après négation n'ont aujourd'hui aucune valeur négative par elles-mêmes. Et si elles n'ont pas été étudiées dans la section 6.4, c'est qu'elles ne contribuent pas non plus à affiner le système aspectuel.

6.8. Relation du verbe avec les actants

Pour Tesnière, l'ensemble formé par le verbe et les participants est un « drame », d'où le terme *actant* qu'il emploie pour désigner les participants et qui a été largement repris, au cours de ces dernières années, dans les travaux de typologie de G. Lazard et du groupe RIVALC. Tesnière (1959, p. 102) semble appliquer ce nom aussi bien aux êtres ou aux choses qu'aux signifiants. Mais les relations sémantiques ne déterminent pas mécaniquement les relations formelles. Il paraît donc commode, pour la description, de disposer d'une désignation particulière pour le référent non linguistique de l'actant. Pour répondre à ce besoin, j'ai recours au terme *acteur*, qui prolonge la comparaison de Tesnière. L'actant est l'expression linguistique de l'acteur. Considérons les deux énoncés (1) « le vent casse la branche » et (2) « la branche casse » : deux réalités différentes, « le vent »

en (1) et « la branche » en (2), ont la même fonction syntaxique de premier actant, alors qu'une même réalité, « branche », est deuxième actant en (1) et premier actant en (2). On dira que l'acteur « branche » est passé d'un rôle à l'autre et que l'acteur « vent » a disparu. Ajoutons que l'acteur peut être agent ou patient. Cette démarche est proche de celle de Lazard (1994, p. 68), qui, à côté de « actant », retient « participant » dans le même souci de distinguer les plans morphosyntaxique et sémantique.

Un verbe est normalement accompagné d'un nominal qui désigne, selon le cas, l'agent du procès ou le siège de l'état et qu'on appelle couramment le « sujet », terme assez ambigu auquel on préférera celui de *premier actant*. Rappelons qu'en berbère cet actant est toujours présent sous la forme d'un indice personnel, partie intégrante de la forme verbale, et que cet indice est développé, si le locuteur le juge nécessaire, par un lexème complément explicatif (à l'état d'annexion s'il connaît l'opposition d'état). Les verbes transitifs acceptent normalement un *deuxième actant*, le « complément d'objet direct » ou, s'il est régi par une préposition, « indirect », qui désigne, au sens large, le patient, le bénéficiaire ou la victime du procès ; toutefois ce complément peut manquer dans de nombreux cas. Les verbes intransitifs (et parmi eux les verbes qui notent un état) n'acceptent pas ce deuxième actant. Il n'y a pas lieu de développer ces considérations banales.

La relation entre verbe et actant(s) appelle des observations particulières dans deux cas. Il s'agit, d'une part, des verbes « réversibles » (appelés parfois « symétriques »), qui, sans changer de forme, sont employés tantôt comme transitifs, tantôt comme intransitifs, et d'autre part des verbes dits « dérivés ». J'ai décrit assez longuement, en 1987b, puis en 2002a (p. 309-330, article qui ne prend pas en compte les dérivés à nasale), le fonctionnement de ces deux groupes. Je retiens ici les points essentiels.

6.8.1. Les verbes réversibles

6.8.1.1. Définition

Les verbes réversibles, dits aussi « symétriques », sont caractérisés par leur aptitude à accepter comme premier actant (« sujet ») soit l'agent soit le patient du procès. Dans ce dernier cas, on parle de « construction neutre » (Bentolila, 1981, p. 390) ou de construction intransitive. De tels verbes sont

connus de diverses langues et l'exemple du verbe « casser », cité au paragraphe précédent, montre qu'ils existent en français. Le berbère, comme l'anglais, en possède beaucoup. Voici quelques exemples :

- Touareg (avec **əkən** « arranger », « faire ») : **əkən äbarəqqa** « arrange le chemin » / **äbarəqqa iknä** « le chemin a été arrangé » (Foucauld, 1951, p. 821).
- Kabyle (avec **rg.l** « boucher », « fermer ») : [...] **tr.gl.ḍ** (aor.) **imZuyn-ik** « tu fermes tes oreilles » / **r.gl.nt waLn-iw** « mes yeux sont fermés » (Dallet, 1982, p. 713).
- Maroc central (avec **bDI** « changer » : **ur TbDax awal** « je ne changerai pas de parole » / **ibDI wudm Ns** « son visage a (> est) changé » (Galand/Frei, n^{os} 1910 et 784).

6.8.1.2. Réversibilité et aspect

Dans ces exemples, la plupart des verbes employés sans régime direct sont à l'accompli. Le cas est très fréquent. Pourtant, dans cette même construction, l'inaccompli des mêmes verbes n'est pas exceptionnel. Alors que l'inaccompli touareg **kāNənət** (+ complément) peut signifier « elles font [telle chose] », l'agent étant représenté par l'indice personnel **-nət**, on trouve aussi le même inaccompli employé avec le nom de la chose comme premier actant : **tikammārīn kāNənət day ax...** « les fromages sont faits avec du lait... » (Foucauld, 1984, p. 58). Le kabyle connaît aussi ce type d'emploi : **la tg.D^z.m teBuḥ-iw** « mon ventre est coupé (j'ai des coliques) » (verbe **gz.m** « couper » : Dallet, 1982, p. 282).

6.8.1.3. Réversibilité, passif et statif

Dans la plupart des traductions proposées, la forme du verbe français est considérée comme un passif. C'est pour cela sans doute qu'on a longtemps attribué aux verbes réversibles la faculté d'exprimer le passif et même le réfléchi : dans son dictionnaire, Foucauld l'a fait de façon répétée, ces verbes étant particulièrement nombreux en touareg, et A. Basset lui-même (1952, p. 13) s'est laissé impressionner, tout en ayant conscience de la question ainsi posée : pourquoi ces verbes ont-ils souvent une forme dérivée passive, si la forme primaire est déjà capable d'exprimer le passif et le réfléchi ? Dans un article de 1960 (p. 1217), je précisais que la valeur passive qu'on leur attribuait était en fait suggérée par les traductions

françaises. Toutefois le problème subsistait. La réponse la plus vraisemblable a été donnée par Chaker (1973b), pour qui la forme dérivée passive fait implicitement référence à un agent, ce qui n'est pas le cas de la construction neutre du verbe primaire.

- Chaker a repris son analyse (notamment en 1995, p. 66 et suiv.) et lui a donné un prolongement qui me semble moins heureux que la première version. En évoquant la notion de « prédicat d'existence » et « l'hypothèse de l'ergativité primitive du verbe », il importe des notions dont la pertinence en berbère n'est pas démontrée et qui ne donnent pas une solution claire et simple au problème des réversibles.
- Bentolila (1981, p. 391) a proposé à son tour une analyse qui, à l'insu de l'auteur, rejoint partiellement le premier travail (inédit) de Chaker (1973a). Pour Bentolila, le dérivé passif « met l'accent sur l'action d'un protagoniste même si celui-ci reste indéterminé », tandis que la construction neutre « marque l'état ». Or, si la dernière affirmation se révèle exacte lorsque le verbe est à l'accompli, elle ne tient pas compte du fait que la construction neutre est également possible, comme on vient de le voir, avec l'inaccompli. Quand on dit, comme dans l'exemple cité, que les fromages sont habituellement faits de telle ou telle façon, il n'est plus possible de parler d'un statif (de même qu'en français avec « la branche casse en période de sécheresse »). Il apparaît donc que la valeur de statif que l'accompli de ces verbes peut prendre en construction neutre est seulement occasionnelle : elle n'est pas due à la construction, mais au fait que le verbe note alors l'état résultant du procès. Plus exactement, comme Bentolila l'a vu avec beaucoup d'acuité, « il y a ambiguïté, on ne sait pas si l'état constaté résulte de l'action d'un protagoniste ou s'est produit de lui-même ». Cela est si vrai que le touareg s'est donné le moyen de dissiper cette ambiguïté en usant d'un accompli résultatif. Foucauld l'a bien senti et il s'est efforcé de distinguer les deux accomplis dans ses traductions : **äbarəqqa iknā** « le chemin a été arrangé », mais **äbarəqqa iknā** « le chemin est bien arrangé (parfait) » (Foucauld, 1951, p. 821). Voici un autre exemple touareg, qui ne permet pas de douter que l'accompli (ici **nəyfäl**, non résultatif) est parfaitement capable de conserver la valeur d'un processif : **as din nosa yäme, nəyfäl dəy səLurän əsnat** « lorsque nous fûmes arrivés à Niamey, nous fûmes enfermés dans deux cellules » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 230). Il est intéressant de noter qu'une certaine ambiguïté existe aussi en français et qu'elle a sans doute contribué à fausser les analyses : « la branche est cassée » est un statif, mais devient un processif passif si l'on ajoute « par le vent chaque année ». Le changement de verbe auxiliaire permet lui aussi, dans certains cas, d'éviter la confusion : « elle a cassé », donc « elle *est* cassée ». Une forme verbale peut prendre une valeur stative sans appartenir pour autant à un verbe statif, ce qui n'exclut pas l'existence de verbes proprement statifs en berbère.
- La construction neutre (intransitive) des verbes réversibles ne se confond pas avec celle des verbes transitifs employés sans complément d'objet. Avec la

première, un acteur disparaît, l'autre change de rôle : **iQn ufrux tflut** « le garçon a fermé la porte », **tQn tflut** « la porte est fermée ». Avec la seconde, un acteur disparaît, mais l'autre garde le même rôle : **iswa ufrux aman** « le garçon a bu l'eau », **iswa ufrux** « le garçon a bu ».

- L'ergativité bénéficie d'une certaine mode et quelques auteurs sont tentés de la chercher et de la trouver en berbère, notamment à propos des verbes réversibles. L'analyse proposée pour l'anglais par Lyons (1968, p. 352) pourrait appuyer cette recherche : le sujet du verbe intransitif devient l'objet du verbe transitif et un nouveau sujet « ergatif » (ou « causatif ») est introduit. Je ne crois pas, cependant, qu'on ait intérêt à introduire dans la description du berbère (ou du français) une notion qui, loin d'être caractéristique comme c'est le cas dans les langues où elle s'applique à la totalité ou à une partie bien définie du système verbal, ne vaudrait que pour un type verbal encore mal cerné.

6.8.1.4. Conditions de la réversibilité

Pourquoi tel verbe est-il réversible alors que tel autre ne l'est pas ? Ce problème, qui ne semble pas avoir été traité, reste en tout cas à résoudre. Aucun caractère morphologique ne permet de prévoir qu'un verbe sera réversible. Force est donc de chercher des critères sémantiques, mais la réponse n'est pas immédiatement apparente, puisque la liste des réversibles, là où ils existent, varie d'une langue à l'autre et, qui plus est, d'un berbère à l'autre : on connaît l'exemple de **krz** « labourer », réversible en kabyle, mais non en chleuh. Les directions de recherche suggérées plus longuement dans Galand, 2002a (p. 320-322) peuvent être résumées ainsi : puisque la construction intransitive (ou neutre) du verbe réversible donne la fonction de premier actant à l'acteur qui, dans la construction transitive, n'était que le « patient », tandis que l'ancien « agent » disparaît purement et simplement, la réversibilité convient davantage à des situations dans lesquelles le patient offre plus d'intérêt que l'agent. C'est souvent le cas avec des verbes qui notent une création ou une transformation : l'énoncé touareg cité plus haut attire l'attention sur la recette des fromages, non sur la personne qui les prépare. On voit bien, cependant, que la notion d'intérêt ne constitue pas un critère précis et constant. L'intérêt varie non seulement avec le procès ou avec la situation, mais aussi avec la culture de la société considérée, ce qui contribue certainement aux divergences observées dans la liste des réversibles, d'une langue ou d'un parler à l'autre. On peut néanmoins espérer qu'une recherche plus poussée permettra de dégager certaines constantes.

6.8.2. Les verbes dérivés à préformante

6.8.2.1. Généralités

Les verbes dérivés « de manière » ont fait l'objet de brèves indications dans la section 6.2.2. Tout autre est la dérivation par préformante, obtenue en ajoutant à une racine une ou plusieurs consonnes qui se placent avant les consonnes radicales. On part donc d'un radical nouveau, comme il a été dit à la section 4.7.1, et non d'un verbe ou d'un autre lexème auquel on accolerait un préfixe. Ainsi le verbe **Sufy** (Aït Youssi), dont la racine est **fy** et véhicule le concept de « sortir », signifie « faire sortir ». Dans le cas considéré, il existe un verbe **Fy** « sortir », mais on voit tout de suite que **Sufy** n'est pas immédiatement dérivé de **Fy** par simple préfixation de **S**, comme le français « relire » est dérivé de « lire » par préfixation de « re- ». Il y a bien adjonction de **S**, mais aussi adoption d'un nouveau radical, formé sur un schème **SuC₁C₂**, et non directement sur le verbe non dérivé, dit « primaire ». La chose apparaît encore plus nettement si l'on considère l'inaccompli, qui est **Sufuy**, assez éloigné de l'inaccompli « primaire » **TFy**. Un verbe dérivé n'est du reste pas nécessairement lié à un verbe primaire correspondant : c'est le cas bien connu de **siwl** « parler » (Aït Youssi), dont la racine se retrouve dans le substantif **awal** « parole ». Il arrive aussi qu'on ne trouve aucun terme primaire, soit que la base ait disparu du parler, soit qu'elle n'ait jamais existé en tant que lexème. Les verbes dérivés ne sont donc pas simplement tirés d'autres verbes, comme pourraient le faire croire les exemples très nombreux du type **kšm** « entrer » / **Skšm** « faire entrer », **x₁dm** « travailler » / **Sx₁dm** « faire travailler », etc., et l'on constate de nouveau que la formation des inaccomplis **Skšam**, **Sx₁dam** diffère nettement de celle des inaccomplis primaires **kš₁m**, **x₁Dm**. C'est pourquoi je préfère parler de consonnes préformantes plutôt que de préfixes, pour les verbes comme pour les noms (voir section 4.7.1).

Le choix des schèmes dérivés n'est pas aléatoire. Lorsqu'un verbe primaire est attesté (cas le plus fréquent), on observe entre lui et les dérivés des correspondances assez régulières (des accidents étant toujours possibles) qui montrent que la forme du dérivé dépend du type de conjugaison auquel appartient le primaire, type qui dépend lui-même de la racine dans une certaine mesure (voir 6.2).

Les verbes dérivés à consonne préformante sont souvent appelés « dérivés d'orientation », parce que, par rapport au verbe primaire (lorsqu'il existe), ils modifient « l'orientation du prédicat par rapport aux participants de l'action » : l'expression est de Martinet (cité par D. Cohen, 1968, p. 1308). Une précision s'impose pourtant, car il ne faut pas confondre sémantique et syntaxe. Martinet parle à juste titre des « participants », non de leur expression linguistique. J'ai rappelé, au début de ce chapitre, que pour Tesnière (1959, p. 102), « le nœud verbal [est] comme un drame [...], comporte obligatoirement un procès, et le plus souvent des acteurs et des circonstances » et que, pour éviter toute ambiguïté, je retenais le mot « acteur » pour renvoyer à l'être ou à l'objet qui correspond, en tant que réalité extra-linguistique, à « l'actant » qui en est le signifiant. Je me référerai aux deux types de situation qu'on peut considérer comme fondamentaux, quelle que soit leur traduction linguistique : le cas d'un procès impliquant un seul acteur (on aura en berbère un verbe intransitif et un nominal, premier actant dit « sujet ») et le cas d'un procès impliquant deux acteurs (on aura en berbère un verbe transitif, deux nominaux, un premier actant et un second actant dit « objet »).

Considérons donc les deux énoncés « Paul est entré » et « Louis a fait entrer Paul ». Paul est acteur, agent dans le premier, patient dans le second. Il y a donc bien changement d'orientation au niveau de la sémantique, mais non du point de vue de la syntaxe, car dans l'expression linguistique la relation du verbe « faire entrer » par rapport au nom « Louis » reste la même que celle du verbe « entrer » par rapport au nom « Paul ». La nouveauté réside ici dans le fait qu'un autre acteur, l'agent Louis, représenté par un autre actant, a fait son apparition. Des observations analogues valent pour des énoncés berbères comme **iČa urgaz aksum** « l'homme a mangé la viande » (Moyen Atlas) et **ituyiČ uksum** « la viande a été mangée ». Ici c'est un actant, représentant l'acteur (l'homme) qui a disparu, mais la relation syntaxique est bien la même entre **ituyiČ** et **uksum** qu'entre **iČa** et **urgaz**. Kossmann (1997b, p. 260) dit qu'en pareil cas il y a suppression d'un « argument ». C'est exact, mais on peut préciser : **uksum** a remplacé **urgaz**, mais la fonction de complément explicatif est représentée dans les deux énoncés ; ce qui a disparu, c'est un acteur, et par conséquent l'actant correspondant. Pour caractériser les effets de la dérivation, il convient donc de distinguer nettement la forme linguistique et ce qu'elle veut exprimer. En même temps on évacuera les

notions trop souvent importées d'autres domaines linguistiques, comme celle de « sens pronominal », qui, déjà fort complexe dans l'étude des langues romanes, ne peut qu'aggraver la confusion en berbère.

Les verbes dérivés ont les mêmes thèmes (aoriste, accompli, inaccompli, etc.) et le même comportement que les autres verbes. Leur morphologie est complexe. Par exemple, la préformante *s* peut être affectée par la tension dans certains types de verbes, en fonction de leur structure. Mais les variations ne sont pas les mêmes dans tous les parlers et, qui plus est, l'analogie a vraisemblablement joué ici comme ailleurs. Il n'est pas possible d'entrer dans le détail, dont on aura une idée en consultant les travaux de Foucauld (1951-1952), Prasse (1973), Drouin (1981, avec de fines observations sur le parler des Iwellemmeden du Niger), Prasse et ag-Sidiyan (1985), Prasse *et al.* (2003), pour le touareg ; – de Chaker (1973 ; thèse reprise par l'auteur dans divers articles), pour le kabyle ; – de Saa (1995), pour le parler de Figuig, dont les dérivés ont fait l'objet d'une intéressante présentation due à Kossmann (1997b, p. 259-263). La liste est fort incomplète et l'on trouve aussi des précisions et d'intéressants exemples chez Benlakhdar, Cadi, Jebbour, etc., même si, quelque peu éblouis par les théories en vogue, ils sacrifient parfois les faits à des formalisations hâtives. Aucune des formes dérivées n'a pourtant donné lieu à l'étude systématique et massive qu'elles méritent. Pour ma part, je me suis contenté de décrire les effets de la dérivation sur les relations entre verbe et actants (1987b, repris en 2002, p. 309-330) et je reviendrai ici sur les points les plus importants. Pour les raisons que j'ai exposées plus haut, je prends comme premier critère, pour classer les dérivés, leur rapport aux actants et au nombre de ces derniers ; la forme de l'élément préformant intervient ensuite et elle fournit, comme le souhaitait Basset, une terminologie plus objective (dérivés à dentale, à sifflante, à nasale) que les appellations qui renvoient à la sémantique.

- Rappelons encore que l'inaccompli d'un verbe berbère est lui-même un ancien dérivé désormais intégré dans le système des thèmes verbaux, comme l'a montré A. Basset (1929). Dans quelques régions, il est accompagné d'un thème d'inaccompli négatif, formé mécaniquement sur le thème positif. Les descriptions les plus anciennes (et encore Laoust, 1918) le traitaient comme les représentants des autres types de dérivation, qu'ils numérotaient comme on le faisait dans les grammaires arabes. Mais l'inaccompli ne se situe pas (ou ne se situe plus) sur le même plan que les autres dérivés, puisque, contrairement à eux, il ne dispose pas

de la série des autres thèmes (accompli, aoriste) et ne constitue pas un verbe autonome.

6.8.2.2. Sortie de l'actant « agent »

A. Dérivés à dentale

On a vu que l'emploi intransitif d'un verbe réversible fait disparaître l'actant agent, tandis que le patient est alors représenté comme premier actant. Il en va de même, par rapport au verbe primaire, avec la dérivation à dentale, appelée ainsi parce que l'élément préformant est une dentale sourde, **t** ou **T** (réalisée comme une affriquée en kabyle), parfois étoffée en **Ty**, **Tw** ou **Ty.w**. Les verbes ainsi formés ont la valeur de passifs et, contrairement aux verbes réversibles en emploi neutre (v. 6.8.1.3), ils comportent une référence implicite à un agent. Cependant ce dernier n'est généralement pas exprimé, si bien que l'opposition entre les deux types de verbes est parfois discrète. Les dérivés à dentale sont présents, semble-t-il, dans tous les parlers. En voici trois exemples :

- Touareg : **ad yətwəyru** (aoriste) **isən-in** « mon nom sera appelé » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 164) : en face de **əyru** « appeler » ;
- Kabyle : **T^sul.Qmn** « ils ont été greffés » (Picard, 1958, p. 92) : en face de **I.Qm** « greffer » ;
- Chleuh : **iTawbna uyrab** « le mur a été construit » (Roux, 1955, p. 17) : en face de **bnu** « construire » (réversible).

Comme ce qu'on observe en latin ou en allemand, le dérivé à dentale, malgré sa valeur de passif, peut correspondre à un verbe intransitif. Un conte chleuh fournit un exemple très éclairant : un âne ayant fait tomber un passant, ce dernier porte plainte devant le *cadi* contre le propriétaire de l'animal ; le plaignant est désigné par l'expression **wa-Li iTyadaɽn** (Roux, 1942b, p. 108) littéralement « celui qui a été tombé » ; on aurait pu dire simplement **wa-Li idɽn** « celui qui est tombé », avec le verbe intransitif **dɽ**, mais la dérivation à dentale (ici **Ty**) permet d'évoquer l'existence d'un coupable qu'on peut donc citer en justice. Cette observation va dans le même sens que ce qui a été dit en 6.8.1.3 à propos de l'opposition entre verbe réversible en emploi neutre et verbe « passif ». Si un intransitif peut avoir un passif, inversement, un passif peut recevoir, dans certaines

conditions, un complément d'objet interne : l'exemple suivant, tiré d'un parler de l'Aurès, a été cité dans la section 6.5.2.4 : **tazdaqt d .R.z.g a hTwarzag** (Basset, 1961, p. 78) « le palmier, c'est plantation ce qu'il est planté » (par opposition au palmier sauvage, qui produit mal).

- La semi-consonne **y** ou **w** qui vient souvent étoffer la dentale **t** ou **T** (parfois on trouve à la fois **y** et **w**) pourrait bien représenter l'ancienne radicale de certains verbes, disparue dans les autres formes. Si tel est le cas, il faut s'attendre à ce que cette semi-consonne, réinterprétée et désormais agglomérée à la dentale de dérivation, ait été étendue par l'analogie à des dérivés de verbes dont la racine ne la comportait pas.
- J'ai insisté, ici comme en 1987b, sur les effets de la dérivation verbale sur les actants. C'est également ce que fait Kossmann (1997b) pour le parler de Figuig. D'après lui (p. 261-263), ce parler présente une double particularité. D'une part, il possède deux types de dérivés à dentale, l'un en **Twa-**, avec agent « sous-entendu » (comme dans les parlars mentionnés plus haut), l'autre en **Tu** ou **T**, où l'agent n'est pas sous-entendu, ce qui ramène au problème de la relation entre ce dérivé et l'emploi intransitif d'un verbe réversible. D'autre part, le dérivé en **Twa** admet un complément d'agent introduit par la préposition **s**, qui est considéré « comme normal » à Figuig alors qu'il semble exceptionnel ailleurs. Les surprises sont fréquentes dans nos études et, en attendant un complément d'enquête, il n'y a pas lieu de contester ces données, dues probablement aux informateurs.

B. Dérivés à nasale (premier emploi)

Quelques considérations générales sur les dérivés à nasale sont nécessaires : c'est ce type de dérivation qui pose les problèmes de forme et de sens les plus ardues et, malgré les nombreuses descriptions qui lui ont été consacrées, son étude est loin d'être achevée. On pourra prendre comme base de discussion les pages de Prasse (1973, p. 59-63), bien qu'elles ne portent que sur le touareg de l'Ahaggar. L'élément préformant (quand il ne s'agit pas simplement d'une consonne radicale : la distinction est quelquefois délicate !) peut être une consonne nasale, **m**, **M**, **n**, **N**, parfois les deux (nasale labiale et nasale dentale). Parfois aussi, comme on l'observe pour les dérivés à dentale, une semi-consonne suit la préformante, ainsi dans le kabyle **my.hku** « se raconter l'un à l'autre ». Il est difficile d'expliquer pourquoi la préformante est parfois tendue : on peut penser à une assimilation des deux nasales entre elles, ou à une contrainte de la syllabation dans certains parlars, mais il est possible aussi que la tension soit tout simplement, dès le départ, une exigence de la morphologie. Chaker

(1973) distingue en kabyle des dérivés en **M** (tendu) à valeur de passifs et des dérivés en **m** à valeur réciproque (p. 270), ainsi que des dérivés en **n** (p. 279) ; toutefois des exemples de « passifs », p. 268, ont une consonne non tendue. Dans certains cas, la réalisation de la préformante comme une dentale **n** peut être due au fait que **m** subit une dissimilation lorsque la forme verbale comporte une autre labiale, même si cette dernière n'est pas au contact immédiat de la préformante : le phénomène est bien attesté (et cela dès l'Antiquité, semble-t-il) dans le domaine nominal, notamment pour les noms d'agent en **m**. Prasse cite cependant quelques verbes dans lesquels **n** semble être l'articulation d'origine et Drouin (1981, p. 26) partage cette opinion. Le touareg **miwəy** « être porté » montre que la labiale **w** n'a pas provoqué la dissimilation de **m** et l'on relève plusieurs cas analogues dans les textes kabyles de Picard (1958) : devant **b**, **mšabi** « se ressembler » (p. 523), **my.žb.d** « se tirer réciproquement » (p. 538) ; devant **f**, **mxalaf** « être différent » (p. 596) ; devant **W**, **ms.Waq** « marchander » (p. 493), etc. Enfin, l'analogie a probablement joué dans certains cas, provoquant le maintien de l'articulation labiale **m** dans des verbes où elle devrait être dissimilée en **n**. On voit que la dérivation à nasale appelle encore des recherches.

Dérivés à nasale de sens passif.

La dérivation à nasale peut avoir pour effet, comme la dérivation à dentale, d'éliminer l'acteur « agent », le « patient » étant représenté par le premier actant.

- Touareg : Ahaggar **ur itəməkše** « il n'est pas mangé, il ne se mange pas » (Foucauld, 1984, p. 204 : il s'agit du phacochère ; ici la consonne **t** est la marque de l'inaccompli), en face de **əkš** « manger » ; touareg méridional **emäKäs** « être ôté », en face de **əkəs**. Dans un même récit et pour le même événement, l'accent peut être mis tantôt sur un acteur, tantôt sur l'autre : employant la forme dérivée, l'énoncé **näMewäy əs wəyaḍ iyiwänän** « nous fûmes emmenés à d'autres maisons » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 220), ne dit rien des responsables de cette conduite, alors qu'ils apparaissent avec le verbe primaire dans **ewäyän-anä** « ils nous emmenèrent » (p. 216), sous la forme de l'indice personnel **-än**.
- Kabyle : **alaMa d aS dg ara M.zl.n** « (on parque les bœufs) jusqu'au jour où ils seront égorgés » (Picard, p. 188), en face de **a-T^s-.zlun** (p. 84).

- Chleuh : **idukan imṣMrn** « des chaussures cloutées » (Roux, 1955, p. 24, 70), en face de **ṣMr** « clouter » (en même temps verbe réversible, si bien qu'on peut dire aussi **iṣMrn**). Cette valeur paraît moins fréquente en chleuh que dans les deux autres langues.

- Les dérivés à nasale à valeur passive posent non seulement le problème de leur rapport, déjà examiné, avec l'emploi neutre des réversibles, mais celui de leur distribution en face des dérivés à dentale. Selon Chaker (1995c, p. 2297), les deux formes, dont l'explication ne peut être que diachronique, s'excluent l'une l'autre, en tant que « passifs », pour un même verbe. Cela peut être vrai pour le kabyle, mais Drouin (1981, p. 28-30) avait déjà noté, pour le touareg méridional, la possibilité de leur coexistence dans certains verbes, la forme à nasale, à l'accompli, renvoyant au passé immédiat avec allusion implicite à un agent, la forme à dentale supposant un procès passé plus lointain dans le temps et d'auteur tout à fait anonyme. D'autres nuances sont possibles et dépendent du lexème considéré. L'étude est donc seulement amorcée. Drouin, après Chaker (1973, p. 270), note qu'avec le verbe signifiant « manger » la forme à dentale, « être mangé », peut prendre le sens de « être mangeable ». On observe la même extension de sens en chleuh et, au moins pour la forme à nasale, en kabyle.

6.8.2.3. *Entrée d'un nouvel actant « agent » : dérivés à sifflante*

La dérivation à consonne sifflante (en premier lieu une sifflante sourde, non tendue ou tendue, qui peut devenir sonore ou passer à une chuintante sourde ou sonore lorsqu'une telle articulation est présente dans la suite du radical) a pour effet de faire intervenir un nouvel agent. On distinguera trois cas, selon la nature de l'élément primaire.

A. L'élément de base n'est pas un verbe

Le dérivé implique l'entrée en scène d'un nouvel acteur et signifie que quelqu'un, qui sera représenté dans la langue par un actant, produit le phénomène ou l'objet désigné par la base. L'exemple le plus connu est celui du verbe **sawl** (et variantes) « parler », à côté de **awal** « parole », « propos ». On peut citer aussi le chleuh **smidy** « faire des tas de gerbes » (**amaday** « gerbier » : Jordan, 1934).

Une série relativement nombreuse est constituée par les verbes qui désignent les cris des humains (outre **sawl**) ou des animaux, la base étant souvent de nature onomatopéique : touareg Ahaggar **səQiyət (Q < Y)** « crier » (**təyuyit** « cri », Foucauld, 1951-1952, p. 1710); – chleuh

smeayWi « miauler » (**imaɛWan** « miaulements », Destaing, 1938, p. 186). Nous retrouverons à la section suivante des verbes qui appartiennent au même champ sémantique. Ces verbes n'appellent normalement aucun complément d'objet.

B. L'élément de base est un verbe intransitif : dérivés causatifs

Le verbe primaire peut être processif ou statif. Il implique, dans l'énoncé, la présence d'un premier actant (le traditionnel « sujet »), au minimum l'indice personnel inclus dans la forme verbale et éventuellement développé par un complément explicatif. Du point de vue de la sémantique, cet actant représente souvent un « patient ». La dérivation à sifflante a pour effet de le remplacer par un nouvel actant qui représentera un « agent », le précédent « sujet » devenant complément d'objet du verbe. L'agent ainsi introduit déclenche, selon le cas, le procès ou l'état exprimé par le verbe de base.

Les exemples abondent : touareg **səgən** « faire s'accroupir (un chameau) » (**əgən** « s'accroupir »), kabyle (et autres) **Sufy** « faire sortir » (**Fy** « sortir »), chleuh **Skšm** « faire entrer » (**kšm** « entrer »), etc.

Il paraît utile de réserver à ces verbes le nom de *causatifs*, en les distinguant des factitifs qui seront traités dans la section C qui suit.

C. L'élément de base est un verbe transitif : dérivés factitifs

Le verbe primaire, processif, implique lui aussi par définition un premier actant, obligatoirement présent comme indice personnel inclus dans la forme verbale et éventuellement développé par un complément explicatif. La dérivation à sifflante a pour effet de le remplacer par un nouvel actant qui prend sa place comme expression d'un acteur « agent », mais le précédent agent ne disparaît pas pour autant (cela vaut aussi pour les verbes réversibles, dans leur emploi comme transitifs). Alors que le primaire signifiait « A₁ agit sur B », on passe donc à « A₂ fait que A₁ agit sur B ». Mais le traitement syntaxique de A₁ et de B varie.

En touareg, A₁ et B prennent tous deux la forme d'un complément direct, donc l'état libre s'ils sont capables de l'opposition d'état (on pourrait parler d'un « double accusatif » si le berbère était une langue à cas). A₁ représente alors l'agent du verbe primaire correspondant. Dans l'exemple (77), B précède A₁ :

(77) « (pour soigner la gale) Ils (A₂) mettent du soufre (A₁) sur le produit gras (B) » (Ahaggar : Foucauld 1984, p. 215)

ed swərin (A₂) ahaway (B) awḡis(A₁)
 PM font-être-sur matière-grasse soufre

→Le verbe à l'aoriste, avec particule modale, note ici l'habitude. Le primaire est **əwər** « être sur » (transitif) : le soufre sera sur le produit gras.

L'ordre des termes peut être différent dans le cas d'un pronom, qui suit la règle habituelle des satellites :

(78) (l'acheteur d'un chameau) « il (A₂) met sur lui (B) sa marque (A₁) » (*ibid.*, p.125)

e t (B) iswər (i- = A₂) chwəl (A₁) Nīt
 PM le [le chameau] il-fait-être-sur marque de-lui

La marque sera sur le chameau.

(79) « Ils (A₂) les (A₁) firent monter sur leurs chameaux (B) » (*ibid.*, p. 242)

əSuyərən (A₂) -tən (A₁) imnās (B) nəsən
 ils-firent-monter eux chameaux d'eux

Ces constructions ne sont pas rares en touareg et les dictionnaires les signalent pour de nombreux verbes. Une enquête plus poussée serait souhaitable : que se passe-t-il si A₁ et B sont tous deux des pronoms ? Il est douteux qu'on puisse employer simultanément deux pronoms régimes directs.

En dehors du touareg, la construction de deux compléments directs n'est pas tout à fait inconnue, comme le montre cette phrase des Guedmioua (Grand Atlas) :

(80) « L'eau les fait entrer dans le sol » (Roux, 1955, p. 63)

ar tn Škšumn waman akal
 PInac eux ils-font-entrer eaux (masc.) sol

Mais, en général, on construit A₁ comme complément indirect, souvent sous la forme d'un pronom affixe oblique notant que le procès s'effectue dans son intérêt (ou à son détriment). Voici des exemples kabyles (81, 82) et chleuhs (83, 84) ; les numéros 81 et 83 illustrent des emplois du même verbe et sont aisément comparables.

(81) « ils lui font alors revêtir le linceul » (Picard, 1958, p. 292)

a s slsn imirn lk"fn
 PM à-lui font-revêtir alors linceul

(82) « je te ferai comprendre comment [on procède] » (*ibid.*, p. 48)

a k sfhmy am.k

PM à-toi je-fais-comprendre comment

→ Le verbe est à l'aoriste, avec particule modale. Le primaire est **fhm** « comprendre ». **am.k** est traité comme un nom signifiant « la manière » ; il possède du reste un état d'annexion.

(83) « ils lui font revêtir d'autres vêtements » (Jordan, 1935, p. 24)

Slsnt as lksut yaḏnin

elles-font-revêtir à-elle vêtements autres

(84) « il leur fait lire le Coran » (Destaing, 1938, p. 111)

ar asn iSaḡra lquraṇ

PInac à-eux il-fait-lire Coran

On constate aussi, dans les exemples chleuhs, que, si B n'est pas exprimé, A₁ est construit comme complément direct (comparer 85 avec 83 et 86 avec 84) :

(85) « elles habillent la jeune fille » (Jordan, 1935, p. 23)

Slsnt tafruxt

elles-font-vêtir jeune-fille

(86) « il fait lire les écoliers »

ar iSaḡra imḥḍarn

PInac il-fait-lire écoliers

La dérivation à sifflante est parfois présentée comme « transitivisante ». Et il est vrai qu'elle permet l'apparition d'un complément d'objet lorsqu'elle est appliquée à un verbe intransitif (6.8.2.3.B). Mais, si fréquent qu'il soit, ce pouvoir de « transitiver » ne constitue pas un critère suffisant, puisque l'élément primaire peut être tout aussi bien une base non verbale (6.8.2.3.A) qui, en tant que telle, reste étrangère au concept de transitivité, ou encore un verbe déjà transitif (6.8.2.3.C). C'est pourquoi je retiens l'apparition d'un nouvel acteur comme étant le trait le plus caractéristique.

- La distance n'étant pas grande du nom d'agent au nom d'instrument (cf. le français *moissonneur*, *moissonneuse*), il est difficile de ne pas évoquer, à propos de la dérivation verbale à sifflante qui introduit un nouvel acteur agent, la préformante s des noms d'instrument (ou de lieu) : voir la section 4.7.1.

6.8.2.4. *Dérivés à nasale (second emploi) : jonction des acteurs*
 « agent » et « patient »

La section 6.8.2.2.B a évoqué la possibilité, pour les dérivés à préformante nasale, de faire disparaître l'acteur « agent » pour donner au « patient » la fonction de 1^{er} actant. Le nouveau verbe prend alors la valeur d'un passif. Mais ce n'est pas là l'effet le plus fréquent de cette dérivation. En général, elle opère de façon plus subtile et plus difficile à décrire, parce que le sens du verbe dérivé se situe sur une gamme de valeurs multiples qui souvent s'enchaînent sans opposition nette. On parle alors de « réciprocité », de « réfléchi », de « moyen » ; on peut évoquer aussi les « déponents internes » de Marcel Cohen. Il faut reconnaître que cette terminologie est assez fluctuante.

Il me semble qu'on peut donner une première indication en prenant en considération le sort des acteurs. La dérivation à nasale, dans les cas dont il s'agit ici, réunit en un même acteur l'« agent » et le « patient ». Mais dire cela ne suffit pas. La suite des opérations dépend de la notion à exprimer et elle ressortit, selon moi, au lexique plutôt qu'à la grammaire.

A. Si la notion à exprimer implique que l'auteur (ou les auteurs) du procès en est (sont) également le siège, on obtient la valeur dite de *réfléchi*. On peut citer ici le kabyle **N.šrah** « se réjouir », « être gai », etc., ou encore **M.kti** « se souvenir » (le primaire **kti** est attesté en chleuh avec le même sens : peut-être marque-t-il moins nettement que l'acteur est affecté par le procès).

- Même si, en français, les verbes « réfléchis » ont souvent le sens passif, le cas étudié ici reste bien distinct de celui qui a été présenté en 6.8.2.2.B et dans lequel l'acteur n'est nullement agent du procès. Mais il conviendra de pousser la recherche pour comprendre comment la dérivation à nasale peut donner tantôt un « passif », tantôt un « réfléchi » : la consonne préformante a-t-elle deux origines différentes ? ou bien existe-t-il un lien sémantique entre les deux types de dérivés ?
- Prasse (1973, p. 60) propose une explication un peu laborieuse du développement qui a pu conduire au sens réfléchi : on serait passé de « il est dans le procès de... » à « il est (émotionnellement) engagé dans le procès de... », puis, par usure, à « il se fait l'action de... ». C'est bien en tout cas au sens réfléchi que Prasse semble donner la priorité. Pour son *Dictionnaire* (2003), il a choisi l'abréviation « refl. » pour désigner certains dérivés à nasale, même quand ils ont une autre valeur.

B. Plus souvent, semble-t-il, l'agent et le patient échangent leurs rôles, soit simultanément, soit alternativement. Il y a alors *réciprocité* : touareg **nəməgzər** « être ennemi l'un de l'autre » (**əgzər** « haïr »), kabyle **myuSan** « se connaître réciproquement » (**iSin** « savoir, connaître », chleuh **Mwat** « se battre » (**ut** < ***wt** « frapper ») (Destaing, 1938, p. 128), etc. Puisque le patient est lui-même un agent, en même temps que l'autre agent ou en alternance avec lui, il est normal que le verbe soit au pluriel : **myuSan.n m.D.n** « les gens se connaissent » (Picard, 1958, p. 250.). Toutefois on trouve aussi le verbe au singulier suivi d'un complément prépositionnel introduit par **d** « avec », ce qui est une autre façon de réunir les deux acteurs : chleuh **imşarad d bab n lbhimt s dar lḥakm** (Stroomer / Roux, 2003, p. 108) littéralement « il se cita avec le propriétaire de l'animal devant le juge ». La construction est connue aussi du touareg et Prasse (1973, p. 64) voit même en elle « une des plus belles finesses du berbère, celle qui avec un sujet au singulier nous offre pour ainsi dire un réciproque 'à sens unique' ». Il est en effet exact qu'elle permet, ici, de préciser lequel des deux personnages a eu l'initiative de la plainte, mais en pareil cas, bien entendu (et Prasse ne manque pas de le noter), les acteurs participent bien tous deux au procès.

C. À partir du moment où l'on est en présence de deux agents/patients, qui opèrent souvent dans le même temps, il est aisé de passer à la construction de deux agents ou de deux patients qui effectuent ou subissent *simultanément* le procès, mais cette fois sans devenir patients, dans le premier cas, ou agents, dans le second. Prasse (p. 64) cite à ce propos les verbes **nəmənəkəs** « téter ensemble (une même femelle) » et **nəmərzy** « être embrochés ensemble ». Dans ce cas-là aussi, le verbe peut être au singulier et suivi d'un complément prépositionnel en **d** « avec ». C'est précisément ce qu'on observe dans l'exemple choisi par Prasse : **inmätḱäl d-əs** « il porta avec lui », donc « ils portèrent ensemble ». Tant il est vrai qu'une langue trouve toujours le moyen d'exprimer ce qu'il paraît souhaitable de communiquer.

Les trois valeurs citées (réflexivité, réciprocité, simultanité) sont celles que les dérivés à nasale assument le plus souvent, mais d'autres nuances peuvent être développées à partir d'elles, selon les verbes et au fil de l'évolution. Prasse a cherché à décrire l'enchaînement qui fait passer de l'une à l'autre. Ce n'est pas toujours chose aisée. Un cas typique est celui

du chleuh **MuDu** « voyager », évidemment rattaché à **Du** « aller », qui a un sens très général en chleuh, mais qui véhicule souvent (pas toujours !) en kabyle la notion de « aller avec » et qu'il faut rapprocher du touareg **idaw** « être en compagnie de, aller ensemble ». La notion de voyager ensemble, comme celle de manger ensemble, est culturellement importante (v. Galand-Pernet, 1984a). **MuDu** aurait-il impliqué, en premier lieu, un déplacement fait en groupe, avant de désigner un voyage quelconque ? Il est courant qu'avec le temps un lexème s'éloigne de ses origines et que sa construction varie : ainsi le chleuh **MiQir** « rencontrer », qui est certainement un dérivé à nasale, admet-il un complément d'objet direct : **MaQary-t** « je l'ai rencontré », complément qui reste inutile au pluriel : **MaQarn** « ils se sont rencontrés ».

6.8.2.5. Dérivés de dérivés

Deux, voire trois types de dérivation peuvent se combiner, entraînant, pour le sens, les modifications correspondantes. Par exemple, au chleuh **aḍu** « revenir » correspond le dérivé à nasale **Nuḍu** « revenir sur soi-même, se plier », qu'on peut considérer comme un réfléchi ou, mieux, comme le passif d'un intransitif (cf. section 6.8.2.2.A, *in fine*, où le dérivé chleuh **iTyadaḥn** est à dentale) et à partir duquel on trouve le dérivé à sifflante **snuḍu** « faire revenir sur soi, plier ».

Le nombre des verbes ainsi formés par dérivation multiple reste limité, bien qu'on ne puisse les qualifier d'exceptionnels. Chaker (1973a), qui a recensé et décrit les différentes combinaisons pour le kabyle, accorde une place à part (p. 284 et suiv.) à la dérivation qui place une nasale devant une sifflante : il en a relevé 139 exemples. Dans les textes kabyles de Picard (1958), cette dérivation n'est représentée que par quatre verbes, alors que huit verbes placent une sifflante devant une nasale. Il n'y a là aucune contradiction : on sait que la fréquence d'un type verbal dans le lexique ne va pas nécessairement de pair avec sa fréquence dans l'usage. C'est surtout le touareg qui semble jouir d'une grande liberté dans la création de ces formes plusieurs fois dérivées. Aghali-Zakara (1996, p. 43) cite, à partir de **idaw** « aller avec », la dérivation à trois degrés, sifflante / nasale / sifflante, qui aboutit à **šəMəšidəw** ou, avec préformante nasale complexe, **šənaMəšidəw** « faire se faire accompagner les uns les autres ».

- De même que la préformante sifflante évoque les noms d'instrument, proches des noms d'agent (6.8.2.3 *in fine*), la préformante nasale, dans la mesure où elle permet au patient d'être aussi un agent, rappelle les noms d'agent formés avec **m**.

6.8.2.6. Histoire et évolution

On a reconnu depuis longtemps que les types de dérivation qui viennent d'être décrits sont l'un des traits communs au groupe des langues chamito-sémitiques, même si leur réalisation varie d'une famille à l'autre. Non seulement les consonnes préformantes appartiennent à la liste relativement réduite des articulations qui sont exploitées par la morphologie chamito-sémitique, mais la formation et la valeur des dérivés trouvent dans d'autres langues du groupe chamito-sémitique des parallélismes qui ne peuvent guère être attribués au hasard. Développer ces considérations n'entre pas dans mon propos. On pourra se reporter, comme point de départ, au résumé rédigé par D. Cohen (1988, p. 22-23) ou, pour le berbère en particulier, à Prasse (1973, p. 56-57), qui est tenté de considérer les « préfixes » comme d'anciens verbes auxiliaires.

Quoi qu'il en soit de son histoire antérieure, il est évident que la dérivation verbale par consonnes préformantes remonte à un état très ancien du berbère, puisqu'on l'observe dans tous les parlers. Elle y est cependant représentée de façon assez variable et le système dérivationnel a visiblement subi des dommages plus ou moins graves, le touareg étant la langue berbère où son extension est la plus considérable.

Ces dommages ont des causes diverses. En premier lieu, on ne peut pas s'attendre à ce que chaque verbe possède tous les dérivés, les contraintes imposées par le sens (et par le bon sens !) ne permettant pas n'importe quelle combinaison sémantique. De plus et surtout, le verbe dérivé, une fois constitué, a pu vivre de sa vie propre, subir les influences analogiques les plus variées, évoluer dans sa forme et dans ses emplois (comme on l'a vu pour le chleuh **MiQir** à la fin de la section 6.8.2.4). Il n'est pas rare de rencontrer un dérivé pour lequel aucun verbe primaire n'est attesté, soit qu'il n'y ait jamais eu de verbe primaire (6.8.2.3.A), soit qu'il ait disparu du parler considéré. Même quand le primaire et le dérivé coexistent, l'évolution sémantique a pu les éloigner l'un de l'autre, voire les séparer. Les verbes chleuhs **ḍr** « tomber » et **sḍr** appartiennent visiblement à la même famille historique, mais le dérivé prend souvent le sens de « faire tomber (les œufs), pondre », exactement comme le français « pondre » qui

vient du latin **ponere** « poser » et s'est trouvé spécialisé dans la langue de l'élevage des volailles. Le verbe **Du** « aller, marcher » (cf. **tawada** « marche, départ ») a pour dérivé à sifflante **Sudu**, mais ce dernier, à partir du sens de « faire marcher (une monture) », est passé à « monter (un âne, un cheval, puis monter dans une voiture, un avion) ». C'est ce qui permet à Boumalk (2005, p. 236) de dire qu'en synchronie on ne peut guère associer les deux verbes, du moins dans les parlers du Sous : l'auteur remarque pourtant que leur association reste sensible dans le Maroc central et en Kabylie (région où l'on perçoit encore la nuance « aller en compagnie », signalée en 6.8.2.4 à propos de **idaw** et de **MuDu**). Ajoutons que dans la partie nord-est du pays chleuh **Sudu** a pris le sens de « marcher » (Ntifa : Laoust, 1918, p. 151) ou même de « s'en aller » (Infɔwak : H. Jouad, communication personnelle), se rapprochant ainsi du verbe primaire.

- L'exemple rifain de **s.eDu** « faire passer » cité par Boumalk (p. 237, ex. 20) doit être rejeté. Le primaire n'est pas **Du**, mais **edu** « passer » (Ibáñez, 1949, p. 62 ; Cadi, 1987, p. 138), également connu en kabyle (**eDi**) et dénoncé par la présence de **e** comme étant un emprunt à l'arabe.

Ces exemples, que l'on pourrait multiplier, illustrent une tendance que j'ai signalée dès 1969 (Galand, 1974a, repris en 2002a) : par les effets complexes de l'évolution, des actions analogiques, de la dialectalisation, le lexème berbère perd souvent sa « motivation ». Sur ce point le berbère est plus proche du français que des langues germaniques : on ne comprend pas le mot « dictionnaire » si on ne l'a pas appris, alors que les éléments « Wörter : mots » et « Buch : livre » éclairent d'eux-mêmes l'allemand « Wörterbuch ». Cette tendance a affaibli le système de la dérivation verbale et les dérivés sont assez fréquemment lexicalisés et libérés, pour ainsi dire, de leur famille d'origine. On ne doit pas pour autant conclure trop vite à la disparition du système, qui reste bien perceptible. Il est difficile d'évaluer sa vitalité actuelle : dans quelle mesure le locuteur peut-il et veut-il créer des dérivés nouveaux au moyen des procédés classiques ? La réponse varie sans doute selon les individus et selon les régions. La dérivation semble être moins figée en touareg que dans les autres langues ou parlers berbères. Mais Boumalk (2005, p. 238-239) a relevé d'après Achab, pour la forme à sifflante, d'intéressants néologismes qui montrent que le processus ancien est encore exploitable : **s.M.t** « annuler »

(proprement « faire mourir » : cf. **M.t** « mourir »), **sfunas** « être maladroit » (« faire la vache » : **tafunast** « vache »), etc. Dans cette période de mise à jour du berbère, les voies anciennes restent donc ouvertes.

STRUCTURE DE LA PHRASE

Le rôle essentiel de la prosodie (intonation, pause), une fois de plus récemment souligné par Lafkioui (2006), apparaît fréquemment dans ce chapitre. Les termes « thème » et « rhème », qui reviennent souvent, ont été définis à la section 0.2.1.

7.1. La thématisation

Dans l'introduction, j'ai dit pourquoi le message linguistique me paraît inséparable d'une situation, si bien qu'il n'est pas souhaitable de l'étudier dans l'abstrait. L'association entre situation et message est certes plus ou moins étroite, mais elle existe toujours, même dans les cas où elle est le moins apparente, celui d'un livre par exemple : les noms de l'éditeur, de l'auteur, de la collection, le titre de l'ouvrage, sont autant de traits qui composent un cadre et déjà orientent la lecture. Ainsi le terme « enflure » ne sera pas compris de la même façon dans un traité de médecine que dans une étude sur le style ! On est là au premier degré de présence, pour ainsi dire « par défaut », de la situation dans l'acte linguistique. Mais peut-être est-il superflu de rappeler de telles évidences.

Un pas de plus est franchi, un deuxième degré est atteint dans l'intervention de la situation, lorsque celle-ci, ou son succédané linguistique le contexte, vient animer un embrayeur (au sens adopté en 0.2.1.1), tel que le pronom « elles » dans la phrase déjà citée « *elles* sont mûres », prononcée en présence d'un pommier. L'embrayeur n'est pas nécessairement le sujet du verbe : devant le pommier, on peut dire encore « nous allons *les* cueillir ». Si l'embrayeur est un pronom personnel de la première ou de la deuxième personne, il renvoie au locuteur ou à l'interlocuteur, respectivement. Dans le cas d'une troisième personne, le référent est un être autre que ces deux-là, ou un objet. Présent ou non, le référent de l'embrayeur doit être identifiable, soit qu'on puisse le montrer,

soit qu'il ait déjà été mentionné au cours de la conversation ou dans un contexte plus ou moins éloigné. Si le locuteur estime que l'identification n'est pas assez assurée, il créera un contexte proche, soit à gauche, soit à droite de la proposition en cause : c'est à ces opérations que je réserve les noms de « thématization » (à gauche) et « thématization différée » (à droite), l'élément ainsi ajouté étant un « indicateur de thème ». Avec la convention terminologique ainsi proposée, « thématization » ne signifie donc pas simplement qu'un élément est le thème de l'énoncé, mais qu'il annonce (à gauche) ou qu'il rappelle (à droite) explicitement ce thème. Dans « les pommes sont belles », le nom « pommes » est bien le thème (le propos du discours), mais il n'est pas thématized. Dans « les pommes, elles sont belles », « pommes » est thématized par l'opération décrite au paragraphe précédent, il est « indicateur de thème », « elles » étant alors le thème. Les pronoms ou les indices personnels eux-mêmes peuvent être appuyés par un pronom autonome : « moi, je le dis », « lui, il le croit ». L'indicateur de thème n'est pas autre chose qu'un cadre, destiné à éclairer la phrase par des moyens linguistiques lorsque la situation est jugée, à tort ou à raison, trop peu explicite. Il n'est pas fortement imbriqué dans la proposition et il est souvent suivi ou précédé, selon sa place par rapport à la proposition centrale, d'une pause plus ou moins marquée, devant laquelle l'intonation est normalement suspensive ou montante. Dans l'exemple des pommes, l'indicateur de thème est lié à l'embrayeur par l'accord, mais, à la limite, il est possible qu'aucun lien formel autre que la prosodie ne le rattache à la phrase, surtout dans la langue parlée. Aussi peut-on entendre des énoncés comme « les études, il faut avoir de l'argent ». Le cas se présente aussi en berbère : **ahaGar, ak ālās ed yāN...** littéralement « l'Ahaggar, chaque homme dira... », ce qui, en pure logique, devrait être soit « *dans* l'Ahaggar, etc. »), soit « l'Ahaggar, chaque homme y dira... ». Mais la logique n'est pas ce qui règle la langue.

La thématization est connue de nombreuses langues, sinon de toutes. Elle a reçu des noms divers : topicalisation, extraposition (Jespersen). Ce dernier terme est repris pour l'hébreu moderne par Bar (2004), qui n'oublie pas la thématization différée (« rear extraposition », p. 35). Le berbère fait un large usage de l'indicateur de thème, ce qui n'est pas surprenant pour une langue essentiellement parlée, qui doit solliciter constamment l'attention de l'interlocuteur. La thématization est un moyen commode de rappeler cette attention, de l'orienter sur un nouvel objet, de souligner une

opposition. À cet effet, l'indicateur de thème peut comporter à la fois un nom et un pronom personnel autonome qui reprend ce nom, comme dans l'exemple 89. Il est le plus souvent – presque toujours, me semble-t-il – placé en tête de la phrase. Il s'agit couramment d'un nom ou d'un pronom, suivi ou non d'un ou plusieurs déterminants. Il peut annoncer n'importe lequel des actants :

(87) (à propos des brebis) « Les petits, on les égorge, on les mange » (Roux, 1955, p. 71)

tarwa ar asn Qrsn, Šin tn
 enfants PInac à-eux ils-égorgent, ils-mangent eux

tarwa est repris par **asn**, pronom oblique exigé par le verbe, puis par le régime direct **tn**.

(88) « Les chameaux, nous les employons à labourer » (*ibid.*, p. 71)

iřeman ar si-sn nKrz
 chameaux PInac avec-eux nous-labourons

iřeman est repris par le pronom **sn**, régime de préposition.

(89) « Les bovins, eux, il y a des gens qui en ont dix ou davantage » (*ibid.*, p. 69)

izgarn nTni iLa ma iṬafn mraw nx uG^war
 bovins eux il-existe qui ayant dix ou plus

Dans le rhème, qui commence à **iLa**, aucun pronom ne vient représenter l'indicateur de thème ; **mraw** suffit à cela.

(90) « Les chèvres, elles mettent bas de beaux chevreaux » (*ibid.*, p. 73)

tiyaṬn, ar Tarunt kra iyždn fulkinin
 chèvres, PInac ~~elles-mettent-bas~~ qqe-chose de-chevreaux étant-beaux

L'exemple 90 appelle un commentaire particulier, du fait que l'indicateur de thème y annonce le premier actant (le « sujet »). C'est donc l'indice de personne **-nt**, obligatoirement présent dans la forme verbale, qui est annoncé ici par l'indicateur de thème et il n'y a pas lieu d'employer pour cela un pronom personnel. En l'absence d'un indicateur de thème, le verbe berbère, éventuellement accompagné d'une particule, vient en tête de la phrase « neutre » (sans thématization), qui serait donc ici : **ar Tarunt tyāṬn** « les chèvres mettent bas », l'indice de personne **-nt** étant développé par **tyāṬn**, nom à l'état d'annexion, ce qui montre qu'il s'agit bien d'un complément (je l'appelle alors « complément explicatif ») et non du « sujet » syntaxique. Si l'indicateur de thème annonce le premier actant, le complément explicatif devient évidemment inutile.

• En français, le sujet vient normalement en tête de la proposition. Il occupe donc la même place qu'un indicateur de thème, mais il se distingue de ce dernier par la prosodie et par le fait qu'il n'est pas repris par un pronom. On ne confond donc pas « Les pommes sont belles » avec l'exemple déjà cité « Les pommes, elles sont belles ». En berbère, au contraire, lorsque l'indicateur de thème annonce le premier actant, la présence de l'indice de personne ne peut pas servir de critère comme le fait celle du pronom « elles » dans la phrase française, puisque cet indice est là dans tous les cas. En revanche, la prosodie, l'ordre des mots et l'état du nom (quand il est capable de l'opposition d'état) ne laissent pas confondre l'indicateur de thème, placé en tête à l'état libre, et le complément explicatif, placé après le verbe et à l'état d'annexion. Cependant on peut se demander si ce système n'est pas exposé à une certaine usure. Dans l'exemple 90, l'éditeur Roux a bien noté la pause au moyen d'une virgule, mais ce n'est pas toujours le cas et la pause elle-même, comme je l'ai dit, est plus ou moins marquée. Un débit rapide, un usage fréquent de l'indicateur de thème, sans doute aussi, pour certains locuteurs, la pratique du français risquent d'aboutir à une banalisation de la tournure, l'indicateur de thème perdant son relief, devenant un simple thème et ressemblant davantage à un sujet placé avant le verbe. Toutefois on n'en est pas encore là et même les textes modernes, chleuhs ou kabyles, ne manquent pas d'exemples dans lesquels le verbe conserve sa place traditionnelle, en tête. C'est peut-être en touareg que l'évolution est le plus nettement amorcée.

7.2. *Les propositions sans verbe*

J'aime mieux parler de propositions *sans verbe* que de propositions *nominales*, parce que l'énoncé peut être réduit, par exemple, à un adverbe et ne comporter aucun nominal. C'est en effet l'absence de verbe, et non la présence d'un nominal, qui est ici caractéristique. La tendance assez répandue qui pousse à considérer les propositions verbales comme « normales » n'est pas justifiée et n'a pour cause, consciente ou non, que la pratique des langues occidentales. On commet donc une erreur, selon moi, lorsqu'on imagine que les propositions sans verbe sont générées par suppression (en anglais « deletion ») du verbe et l'on a abusé, surtout en linguistique générative, de la fiction d'un verbe sous-entendu, le verbe « être » notamment. Ce qu'il faut observer, cependant, c'est que l'énoncé sans verbe peut assumer deux fonctions qui, dans certains parlars berbères et dans d'autres langues, sont souvent confiées à un verbe « être » : l'affirmation de l'existence (« A existe ») ou la mise en place d'une relation attributive (« A est B »). Les exemples qui vont suivre

illustreront l'une ou l'autre de ces fonctions, mais il est surtout intéressant de constater qu'elles sont liées et qu'elles peuvent même se rejoindre dans certains cas où leur opposition se trouve en quelque sorte neutralisée : il est alors difficile de les distinguer.

- En théorie, comme le rappelle Feuillet (2006, p. 152), « il ne faut pas confondre le sens existentiel et le sens situatif » des verbes « être ». Un exemple sera donné en 7.2.1 pour le verbe **ili**. Quant aux notions d'existence et d'attribution, visiblement dissociées dans les langues qui possèdent deux verbes « être », elles le sont aussi en chleuh, où l'on distingue (1) **ili** « exister » et (2) **g** « être [qqun, qqe ch.] » (à l'origine : « mettre en place, faire »), en touareg avec (1) **äl(u)** et (2) **umas**, en kabyle où le verbe **ili** « exister » s'oppose à une proposition « attributive » sans verbe. Toutefois on trouve dans l'Aurès, avec un seul et même verbe, **si Liy** « depuis que j'existe » et **tamTut a Liy** « je suis une femme » (Lafkioui/Merolla, 2002, p. 69 et 84). Le kabyle montre comment le passage d'une valeur à l'autre se produit, à partir de constructions comme : **ur T'ili d uŠn** « n'existe pas en tant que chacal » = « ne sois pas un chacal » (Dallet, 1982, p. 439). La notion d'existence serait-elle plus fondamentale que celle d'attribution ? C'est ce que suggérerait le fait que l'existence est partout notée par le verbe **ili** (ou var.), alors que l'attribution est confiée soit à la proposition sans verbe, soit à des verbes qui semblent n'avoir été affectés que secondairement à pareil emploi.

E. Benveniste (1950) a consacré à « la phrase nominale » un article célèbre qui a servi de base à plus d'une étude ultérieure, mais qui donne une image incomplète de la construction en restreignant sa fonction à l'expression de valeurs générales et intemporelles. Cette restriction excessive est contredite par les données de diverses langues et même par celles du grec ancien (Lanérés, 1992, p. 83, 347 et *passim*). En fait, la proposition sans verbe s'adapte très bien à une situation particulière, qui peut être située dans le présent ou même dans le passé, si le contexte l'indique. En berbère, elle est fréquente et son rôle, important dans de nombreux parlers, n'est nulle part négligeable. De plus, on va voir que c'est sur elle que repose le mécanisme, plus ou moins grammaticalisé, de la rhématisation (focalisation). Avant d'étudier cette dernière, il convient donc de procéder à un examen d'ensemble des propositions sans verbe.

- Lorsqu'une même phrase comporte plusieurs propositions, certaines peuvent présenter un verbe et d'autres non. Par exemple, une subordonnée verbale peut accompagner une principale sans verbe, ou l'inverse. C'est une autre raison pour laquelle l'expression « phrase nominale » est trop restrictive.

- Les propositions sans verbe ne se confondent pas avec les énoncés elliptiques tels que les mots **tifiyi d uyrum** « de la viande et du pain », répondant à la question **ma iša ?** « qu'a-t-il mangé ? ». La question implique que la réponse pourrait contenir le verbe **iša** « il a mangé », dont on fait alors l'économie.

7.2.1. Propositions sans verbe à terme complexe

Ce titre annonce des propositions sans verbe dont l'analyse me paraît problématique. Il semble que, le plus souvent, la totalité de l'énoncé soit rhématique, le cadre indispensable à la validation du message étant fourni, comme toujours, par la situation. Néanmoins il est possible que, dans certains cas et avec une prosodie appropriée, on puisse considérer un membre de la phrase comme le thème (ce dont on parle) et l'autre comme le rhème (ce que l'on en dit).

Je m'arrêterai aux structures comportant d'une part un nominal, d'autre part une préposition et son régime, en particulier lorsque ce régime est un pronom personnel affixe. L'ordre relatif de ces deux éléments n'est pas toujours le même. Les exemples montreront la difficulté (et sans doute la précarité) des analyses :

(91) (après maladie) « Je suis mieux » (Galand/Frei, n° 128)

labas yur-i
pas-mal chez-moi

(92) « Il a la même taille que moi » (Galand/Frei, n° 96)

lqlḍa Ns am ti nw
taille de-lui comme celle de-moi

(à la différence de **zun(d)** « comme », **am** en berbère est traité comme une préposition : v. Pellat, 1957)

Il semble que dans les deux énoncés, dont le premier est « existentiel » (« il y a pas-mal », exprimé par un emprunt global à deux éléments arabes) et le second « attributif » (une taille est semblable à l'autre), tous les termes soient indispensables à l'information. Pourtant, dans la situation donnée et avec l'intonation voulue, on pourrait sans grand inconvénient supprimer **yur-i** (on le fait couramment dans la pratique), ce qui n'est pas le cas pour **am ti nw**, si bien qu'il serait possible de considérer la locution prépositionnelle comme le thème au numéro (91) et comme le rhème au numéro (92).

Une tournure très usuelle, connue aussi d'autres langues, dont l'arabe, consiste à employer la préposition approximativement traduite par « chez », **ɣur** dans beaucoup de parlers, **dar** en chleuh, suivie d'un pronom personnel affixe et d'un nom à l'état libre, pour rendre l'idée de possession : Maroc central **ɣur-i / ɣur-s aɣrum** « chez-moi / chez-lui pain » = « j'ai / il a du pain ». Précédé de **ur** ou de **is**, l'énoncé devient négatif ou interrogatif. Ces constructions sont soumises à des contraintes : la préposition y est obligatoirement suivie d'un pronom affixe (et non d'un nom) et, si le référent du pronom doit être exprimé, il se place en tête, comme indicateur de thème : on ne dit pas ***ɣur uflaḥ aɣrum**, mais **aflaḥ, ɣur-s aɣrum** « le cultivateur a du pain ». L'énoncé peut également se présenter sous forme verbale, avec le verbe **ili** « exister, se trouver » et le nom, devenu complément explicatif, prend alors l'état d'annexion, mais il est séparé du verbe par le syntagme prépositionnel, le référent du pronom se plaçant en tête s'il est exprimé : **aflaḥ, iLa ɣur-s uɣrum** « il y a du pain chez le cultivateur ». La phrase **iLa uɣrum ɣur uflaḥ** signifierait « le pain se trouve chez le cultivateur ». Ici, la construction permet la distinction entre existence et situation, mentionnée par Feuillet (voir ci-dessus).

- Le syntagme formé par la préposition et le pronom, obligatoire en pareil cas, est très proche d'un verbe dans lequel les pronoms affixes tiendraient lieu d'indices de personne : **ɣuri, ɣurk, ɣurm, ɣurs**, etc. Dans ce qui précède, un trait d'union n'est placé entre la préposition et son régime pronominal que pour les besoins de l'exposé.
- Bien que le touareg possède la préposition **ɣur**, il ne semble pas recourir volontiers à la construction qui vient d'être décrite.

7.2.2. Propositions sans verbe et à terme linguistique unique

On a vu ci-dessus (7.1) que la situation, souvent relayée par un contexte linguistique qui, au besoin, l'évoque ou la crée, intervient de plusieurs façons dans le message linguistique. Un premier mode d'intervention, fort bien connu et même si constant qu'on risque de l'oublier, est manifeste dans l'acte de communication, dont l'orientation sémantique est assurée par la situation. Or celle-ci peut jouer par elle-même le rôle de thème, celui de rhème étant alors confié, par exemple, à un nominal. On obtient ainsi les deux éléments dont l'association est indispensable à la communication : le

thème, qui en l'occurrence n'a pas d'expression linguistique, et le rhème. Bien entendu, le nominal rhème peut être accompagné de compléments.

Dans une proposition verbale, l'indice personnel, nécessairement présent dans la forme verbale et fonctionnant comme « embrayeur », peut relayer une donnée de la situation : à la 1^{ère} ou à la 2^e personne, le référent est automatiquement reconnu ; à la 3^e personne, son identification est également rendue possible par la situation ou le contexte : quand on a vu un fuyard, ou quand on vient de parler de lui, il suffit de dire **y.rw.l** « il a fui » pour que le référent de l'indice **y-** soit identifié ; de même, avec un pronom personnel affixe, **zriy-t** « je l'ai vu » suffira à faire comprendre qu'il est question du fuyard. Une proposition sans verbe peut, elle aussi, comporter un embrayeur, qu'il faut donc interpréter. L'énoncé kabyle cité par Dallet (1982, p. 124), **d^tamTut-is [T]** « c'est femme de-lui », n'est clair qu'en présence ou après mention du mari.

Selon l'intonation, la proposition sans verbe peut être une interrogation ou une assertion (éventuellement exclamative). L'une suit l'autre dans cet échange touareg : **isalān ? – əlxīr yās** « (quelles sont) les nouvelles ? – « le bien seulement ». La prosodie est décisive et permet également d'ajouter une valeur modale, qu'on observe en particulier dans les nombreuses formules de salutations du type **leSlama-k !** « salut à toi ! » (kabyle, emprunt à l'arabe).

Comme on vient de le voir, le touareg donne de la construction la forme la plus simple, parce qu'il ne fait même pas usage de la particule prédicative **d**, glosée par « c'est ». On trouvera d'autres exemples dans l'article très documenté de J. Drouin (1984), qui a bien reconnu l'existence de ce type d'énoncé généralement négligé par les grammaires. Dans le Maroc central et en Kabylie, le terme unique de propositions sans verbe est souvent précédé de cette particule prédicative **d** (ou var.). Si ce terme est un nom sensible à l'opposition d'état, il conserve l'état libre : **d afuḳal** « c'est un / il est infirme » (Galand/Frei, n° 129). Le nominal rhème peut être accompagné d'une expansion, démonstratif, complément déterminatif ou proposition relative comme dans l'exemple suivant :

(93) « C'est un musicien-chanteur connu » (Galand/Frei, n° 1085)

d	amdyaz	Na	iTyiSN
c'est	chanteur	ce	étant-connu

La particule figure aussi en énoncé interrogatif : **is[^]d [> iD] Zit n Zitun ?** « est-ce que c'est de l'huile d'olive ? » (*ibid.*, n° 207), ou négatif : **ur iD lhQ** « ce n'est pas le droit », « ce n'est pas juste » (*ibid.*, n° 927). En kabyle, la forme négative correspondant à **d** est **mači** (variantes **lači**, **ači**) **d** « ce n'est pas » : **mači d lehd** (Picard, 1958, p. 24) « ce n'est pas un être humain ».

• Chez les Aït Youssi, la séquence **is[^]d** aboutit à **iD** par assimilation. Après **ur**, il semble que **iD** présente une voyelle de disjonction **i** et une variante tendue de **d**, variante que dans certains cas le parler emploie même dans un énoncé assertif. On peut toutefois se demander si l'analyse n'est pas plus complexe et si **ur iD** ne repose pas sur ***ur is[^]D** « ce n'est pas que c'est... » (?).

Les morphèmes d :

Le berbère possède trois morphèmes **d** :

- 1) la *particule d'orientation*, qui évoque un mouvement en direction du locuteur (à l'endroit où il se situe au moment de l'acte d'énonciation ou simplement par la pensée) ;
- 2) la *particule prédicative* (« particule de proposition nominale » dans la terminologie d'A. Basset) ;
- 3) la *préposition d* « avec, en compagnie de », généralement traduite par « et ».

Proviennent-elles d'une même unité ? Je croirais volontiers que l'emploi comme particule prédicative, proche d'un présentatif (« voici »), dérive de l'emploi comme marque d'orientation, même si, en kabyle, **d** « c'est » est spirant alors que **d** « vers ici » reste occlusif. Donner le même point de départ à la préposition **d** « avec » est peut-être plus aventureux : pourrait-on imaginer qu'on est passé de « X, voici Y, voici Z... » à « X avec Y avec Z » ? D'autre part, une certaine affinité entre la particule prédicative et la préposition est suggérée par l'existence de **ak-əd (ak-id)** « et aussi » en touareg, et de **ak^w-d, akəđ** « avec » en kabyle et dans le parler du Chenoua (à l'ouest d'Alger : Laoust, 1912, p. 75) : ce complexe associé à la préposition (suivie d'un nom à l'état d'annexion) l'adverbe **ak**, bien attesté dans diverses régions au sens de « en totalité » (qu'on peut gloser en somme par « pour être complet »). Pour la relation entre la totalité et l'accompagnement, on pensera au français du XVI^e siècle, où « à tout » signifiait « avec ». Le Maroc central connaît une formation parallèle **ag.d**,

awd, **aG^wd** « aussi, même », dans lequel Taïfi (1991, p. 749) a bien reconnu la particule prédicative, car le nom qui suit est à l'état libre. Il est bien tentant de considérer que les formes en **ak** et en **aw** ont une même origine (je pencherais pour **ak**) et il ne serait pas trop difficile de rendre compte des variantes. Quoi qu'il en soit, le parallélisme évident entre les deux groupes montre que l'emploi prépositionnel de **d** n'est pas trop éloigné de son emploi comme particule prédicative, tout en notant qu'à Djerba, par exemple, on distingue **əḍ** préposition et **d** prédicatif (Brugnatelli 2001, p. 177).

- Sur l'emploi de la particule prédicative pour introduire le complément d'un nom de nombre, v. 5.3.2.3.

Les parlers qui ne connaissent pas ou ne connaissent plus la particule prédicative **d** recourent à d'autres procédés.

Le touareg, qui par ailleurs possède un verbe **umas** « être », présente quand même de très nombreuses propositions nominales sans particule (exemples en 7.2.3). Quand elles sont négatives, il emploie **wərgəy** (aussi **wərgə**) « ce n'est pas » devant un nominal, mais aussi devant une proposition qui se trouve ainsi traitée globalement comme un nom : **wərgəy təysārāy egädāz ?** « n'est-ce-pas que tu habites Agadez ? » (Prasse *et al.*, 2003, p. 832). J. Drouin (1984, p. 34), qui incline à rattacher **ge(y)** au verbe **əg(u)** « faire » (mais aussi « être », en chleuh), s'est interrogée sur la distinction à faire entre les énoncés négatifs sans verbe et ceux qui ont le verbe **umas** : ces derniers répondraient à un contexte impliquant l'incertitude, les autres seraient indépendants d'un tel contexte. On pourrait dire aussi, non sans hésiter, que **umas** insiste davantage sur l'identité (niée) et **wərgə(y)** sur l'existence (niée), ce qui lui permet d'apparaître devant une proposition. Pour expliquer la présence de la désinence **-y** (s'il s'agit bien de l'indice de 1^{ère} personne), P. Galand-Pernet (comm. personnelle) se demande si elle ne souligne pas, du moins à l'origine, la part prise par le locuteur à l'énoncé : « ne puis-je penser que... ? »

En chleuh, la particule prédicative ne connaît que des emplois limités, restes probables d'un usage plus général. Van den Boogert (1997, p. 282-283), qui l'appelle « copule » (terme impropre selon moi puisqu'elle n'a pas nécessairement un rôle de liaison entre deux éléments de l'énoncé),

décrit ceux qu'il a relevés chez Awzal (XVIII^e siècle). Je retiendrai trois constructions actuelles : 1) dans l'interrogation après **is** et dans la négation après **ur** : **is[^]d [> izd] argaz-ad ?** « est-ce que c'est cet homme ? », **ur d argaz-ad** « ce n'est pas cet homme » ; – 2) pour indiquer un attribut de l'objet direct : **gan-t d agLid** « ils le firent (c'est) roi » ; – 3) dans la rhématisation différée (v. 7.3.1) : **ad zriy, d urgaz-ad** « ce que j'ai vu, c'est cet homme » ; il est remarquable que, dans ce dernier cas, le nom qui suit **d** prend l'état d'annexion, ce qui est contraire à ce qu'on observe dans les autres occurrences de la particule prédicative. Celle-ci étant en forte régression dans ces parlars, les locuteurs ont sans doute subi l'exemple de la préposition **d** « avec », qui appelle l'état d'annexion. On vient de voir, du reste, que la particule prédicative et la préposition ne sont peut-être pas totalement étrangères l'une à l'autre. En dehors des trois cas énumérés, le chleuh exprime l'attribution, devant un nominal, au moyen du verbe **g** : **iga amyar** « il est le chef ». Ce verbe n'est pas pour autant une simple copule ; le nom qui le suit est un complément d'objet, non un attribut proprement dit, et dans divers contextes **g** conserve encore les sens de « faire » ou de « mettre » (voir Galand 1965 et Akouaou 1976, 1979).

Au total, la régression de la particule prédicative **d** va de pair avec l'adoption d'un verbe « être », sans qu'on puisse dire avec certitude lequel des deux phénomènes a provoqué l'autre. Je croirais volontiers, pour ma part, que la particule a précédé le verbe (v. aussi Galand, 2009).

Les phrases sans verbe à terme linguistique unique comportent souvent un présentatif, comme c'est le cas dans nombre d'expressions telles que **a-t-a** « le voici », littéralement « ce-le-ce » (kabyle), le pronom pouvant être explicité par un complément explicatif à l'état d'annexion : **a-t-a wqšiš** « voici l'enfant ». Mon enquête sur le parler des Aït Youssi d'Enjil, fondée sur *Le livre des deux mille phrases* de Frei donne cet exemple :

(94) « Les beaux biceps que vous avez ! » (Galand/Frei, n° 90)

ha^y ayriwn a yurk !
voici bras ce(s) chez-toi !

Le lien avec la situation est rendu explicite par l'emploi du présentatif **ha**, du pronom support **a**, ici à valeur de déictique, et du pronom de 2^e personne **k** qui renvoie à l'interlocuteur. Le rhème de cette proposition exclamative est **ayriwn** et non **yurk**, syntagme qui peut être considéré comme une relative déterminant le nom précédent. En effet on ne dit pas « ces bras sont à toi », mais « ces bras que tu as ! ».

Le texte des titres ou sous-titres des publications ou rédactions diverses comporte généralement une proposition sans verbe, dont le statut est assez ambigu. Le cas n'est pas encore très fréquent dans la tradition berbère, essentiellement orale, mais il se présente déjà. Le livre de Ghabdouane Mohamed (1997) est intitulé **əlqissāt ən-təməddurt-in** « Le récit de ma vie ». Pour le lecteur qui prend l'ouvrage, la situation est créée par la présence d'un livre : ce livre est le thème, ce qui donne au titre le rôle de rhème. Les pages qui suivent, ce que l'on dit de cette vie, sont à leur tour le rhème, le titre devenant alors le thème. Rappelons à cette occasion la formule « au sujet de » qui, dans d'autres cultures, annonce explicitement que l'on va parler de X : ainsi le *De oratore* de Cicéron ou le *De uiris* jadis bien connu des lycéens. Il y aurait aussi une étude à faire sur les étiquettes et les panneaux divers, autant de thèmes dont le rhème n'est pas linguistique, comme le local et les personnages annoncés par une plaque portant l'inscription « Cabinet des directeurs d'étude ».

L'énoncé interrogatif kabyle **wi^iɾuħn ?** « qui est parti ? » < « celui qui est parti ? », cité à la section 5.4.4.2, est visiblement une phrase sans verbe dont l'unique terme est le pronom support **wi** « celui », complété par une proposition relative. C'est l'intonation, et elle seule, qui fait de cette phrase une interrogation. Les questions en **is ?** « est-ce que ? », très courantes dans le Maroc méridional et central, sont justifiables d'une analyse tout à fait semblable. En effet, si l'on admet l'analyse proposée en 5.4.4.2, selon laquelle la conjonction **is** « c'est que » ou « est-ce que ? » s'est formée à partir du pronom support **i** « ce / un » employé, à l'origine, comme antécédent d'une relative introduite par la préposition **s**, on ne peut voir, à la base de la construction interrogative **is iDa ?** « est-ce qu'il est parti ? », qu'une proposition sans verbe principal dont le noyau est **i** et qui devient interrogative grâce à l'intonation. On n'oubliera pas, du reste, que **is** peut tout aussi bien introduire des énoncés affirmatifs : voir les exemples 30 et 31 de la section 5.4.4.2. Il convient de répéter que la grammaticalisation a joué ici à plein. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les propositions qui viennent d'être présentées ne sont ni exceptionnelles ni marginales.

7.2.3. Propositions sans verbe à deux termes explicites

La section précédente traite d'énoncés à terme linguistique unique, dans lesquels le rhème seul, ou moins communément le thème seul (en cas d'interrogation par exemple), est explicite, l'autre terme du message étant fourni par la situation ou par le contexte. Mais les deux termes peuvent également bénéficier d'une expression linguistique. On obtient alors le type de proposition sans verbe qui est le plus souvent décrit pour diverses langues.

Dans les cas les plus simples, le rhème n'est autre que l'un des énoncés décrits en 7.2.2, mais il est accompagné cette fois par un thème : touareg **anta amyār** « lui chef » (Drouin, 1984, p. 33) « il est le chef » ou « c'est lui le chef » (selon la prosodie adoptée) ; si le parler connaît la particule prédicative, elle marque souvent le rhème : kabyle **nT'a d aqbayli** « lui c'est kabyle », « il est kabyle » ; Aït Youssi **nK d u-lhsn** « moi c'est un Ou-Lahsen, je suis des Aït-Lahsen » (Galand/Frei, n° 632). On remarquera que le pronom permet à la phrase sans verbe, donc privée de l'indice personnel qui serait présent dans une forme verbale, de préciser quand même la personne grammaticale. Toutefois des constructions dépourvues de la particule **d** sont également possibles : **tafaṭ am ^uzal [aMzal]** « la clarté (est) comme (celle du) jour » (Picard, 1958, p. 14) ; avec négation : **ly.La uz.Mur mač(i) am tazart** « la récolte des olives n'(est) pas comme (celle des) figes » (ibid., p. 242) ; cf. aussi l'exemple 92.

Compte tenu de la définition adoptée (section 7.1) pour l'indicateur de thème, on peut hésiter à préciser le statut du premier terme de ces exemples : s'agit-il du thème proprement dit ou d'un indicateur de thème ? Il semble que la réponse doive dépendre de la prosodie choisie par le locuteur. Si l'énoncé est prononcé d'un seul tenant, sans insistance sur le premier terme, on peut considérer ce dernier comme un simple thème. Si par contre il bénéficie d'une intensité plus marquée ou se trouve détaché de la suite par une légère pause (cas de l'exemple 95), on pensera à un indicateur de thème, comme le fait aussi J. Drouin. On trouvera les deux types dans les exemples qui suivent. L'énoncé est souvent plus étoffé, chacun des termes (séparés ici par le signe |) pouvant recevoir une expansion, démonstratif, complément déterminatif ou proposition relative :

(95) Touareg : « Ce chameau est le mien » (Drouin, 1984, p. 33)

aləm	wa		wa	Nin
chameau	celui(ci)		celui	de-moi

(96) Touareg : « Le chameau que tu as vu est le mien »

aləm	wa	tənäya		wa	Nin
chameau	celui	tu-as-vu		celui	de-moi

(97) « Les femmes, leur travail était la garde du campement » (Ghabdouane Mohamed, 1997, p. 14)

tyäḍḍen,	əṢəyəl	näsnät		temədilt	n	əyiwän
femmes,	travail	d'elles		garde	de	campement

On a ici, clairement, un indicateur de thème (**tyäḍḍen**), repris par **näsnät**, puis le thème **əṢəyəl**.

(98) Aït Youssi : « Cet homme là-bas, c'est le chef » (Galand/Frei, n° 449)

aryaz	iN	s-iwr-iN,		d	ŠaF
homme	là	de-ce-côté-là		c'est	chef

L'exemple 97 confirme qu'un énoncé sans verbe est parfaitement capable, grâce au contexte, de renvoyer au passé.

Il n'y a pas lieu d'insister sur ces énoncés de structure canonique. Mais leur schéma peut être développé de mille manières et l'on n'a jamais décrit, me semble-t-il, toutes les possibilités offertes par l'opération fondamentale qui consiste à produire en séquence un thème et un rhème, ou un rhème et un thème, sans le secours d'un verbe principal. Pourtant on relève dans divers parlars des exemples qui présentent une structure de ce genre, qui peut paraître heurtée, mais qui ne doit pas être attribuée hâtivement à de simples accidents de la parole. Leur examen permet en outre de vérifier que, comme on l'a déjà vu avec le verbe **ili** (début de la section 7.2), l'expression de l'attribution (« être quelque chose ») et celle de l'existence (« exister », « se trouver ») se rejoignent quelquefois : voir les exemples 99, 100, 103 pour la première, 102 pour la seconde ; l'exemple 101 est ambigu.

(99) Touareg : « Ce que je croyais, c'est que la terre prenait fin à Ebdichi » (Gh. Mohamed, 1977, p. 12)

a	yilä		əDənet	tərāz	du	γur	ämāḍal	n	əbdiši
ce	je-croyais		le-monde	il-finit	vers-ici	dans	pays		de Ebdichi

- (100) Aït Youssi : « C'est un scandale que tu portes une tunique courte »
(Galand/Frei, n° 287)

d lfđiḥt | **ad^tIsd** **ažLab** **aḳṬwan**
c'est scandale que-tu-portes tunique courte

Il apparaît clairement que la particule modale **ad** permet à l'aoriste (**tIsd**) de fonctionner comme un nom (voir 6.6.3.1.B). Cette construction ne doit pas être confondue avec la rhématisation, qui dans ce parler serait marquée par **ay** et non par **ad** (v. 7.3) et qui signifierait « c'est tel vêtement (et non tel autre) que tu portes ».

- (101) Aït Youssi : « C'est étonnant qu'ils aient gagné la guerre » (Galand/Frei, n° 759)

d ležb | **aLig** **rbḥn** **lgiṚa**
c'est chose-étonnante le-moment-où ils-ont-gagné guerre

Exemple moins probant que le n° 100. On pourrait en effet proposer une autre analyse : « il y a une chose étonnante du fait que... », c'est-à-dire un énoncé à terme unique complété par une subordonnée.

- (102) Chleuh : « À chacun sa façon de procéder » (Stroemer/Roux, 2003, p. 190)

kul yan | **d manik** **a iskar**
chaque un c'est comment PI il-fait

Les énoncés du type « à chacun sa manière » sont fréquents. Ici **a** est la particule de l'inaccompli qui accompagne **iskar**, cette dernière forme étant bien un inaccompli avec sa voyelle **a**, comme l'a noté Roux, et non l'aoriste **iskr** comme l'a cru l'éditeur (même erreur p. 192).

- (103) Chleuh : « Beaucoup (de temps) a passé entre eux et moi », « il y a longtemps que je les ai quittés » (Stroemer / Roux, 2003, p. 192)

gigan | **ayad iKan** **gr Yi** **didsn**
beaucoup (est) ceci étant-passé entre moi avec-eux

L'exemple 103 permet d'amorcer l'analyse de la rhématisation, dont il offre déjà une variante qui met en lumière le mécanisme de base.

7.3. La rhématisation

Après avoir parlé de « focalisation », j'ai adopté le terme « rhématisation » que m'a suggéré G. Lazard et qui correspond plus visiblement à « rhème », de même que « thématization » correspond à « thème ». Certains parlent aussi de « phrase clivée ».

7.3.1. Base de la construction

J'ai proposé de distinguer thème et indicateur de thème. Il en va de même pour rhème et indicateur de rhème, nom qu'on pourrait donner à l'élément mis en relief par la rhématisation. La rhématisation d'un élément ne se réduit pas à son emploi comme rhème de l'énoncé : elle ajoute à l'élément une marque explicite de cette fonction. Par exemple, dans « Le voleur est Paul », le nom « Paul » est simplement le rhème, mais dans « C'est Paul qui est le voleur », il est rhématisé. Thématisation et rhématisation aboutissent donc toutes deux à une certaine mise en relief d'un élément, mais la ressemblance s'arrête là. Le procédé de rhématisation le plus simple est sans doute celui que fournit la prosodie, lorsqu'elle donne à l'élément rhématisé une intonation particulière. En anglais écrit, cette intonation est souvent notée par l'emploi des italiques : « *You did it !* », « C'est vous qui l'avez fait ! ».

Le berbère n'ignore pas ce pouvoir de l'intonation, mais je m'arrêterai plutôt à un processus qui s'est fortement grammaticalisé et qui est devenu l'outil classique de la rhématisation. C'est dans un article de 1957 que j'ai proposé pour la première fois une analyse de ce processus, en réaction à un article d'A. Basset (1950) qui traitait de la thématisation et de la rhématisation, respectivement nommées par lui « anticipation » et « anticipation renforcée ». L'étude de Basset appelait, sinon des corrections, au moins des précisions pour éviter un malentendu (qui n'a pas manqué de se produire), et cela sur deux points. D'abord le terme « anticipation » est insuffisant, parce que, dans les deux cas de figure, l'élément mis en relief peut se manifester non seulement en tête de la phrase (donc à gauche dans les notations), mais à la fin (donc à droite) : d'où la double distinction que je propose entre thématisation et thématisation différée, rhématisation et rhématisation différée. Ensuite et surtout, l'emploi du terme « anticipation » dans les deux cas laisse croire que l'anticipation « renforcée » n'est qu'un degré supérieur de l'anticipation, alors qu'il s'agit en fait de deux démarches totalement différentes : non pas d'un même message organisé de deux manières, mais de deux messages distincts. La thématisation met en place le cadre de l'énoncé, la rhématisation répond à une question (explicite ou implicite) en indiquant l'identité d'un des acteurs qui était inconnu. Je suis revenu à plusieurs reprises sur ce problème, mais pour l'essentiel je n'ai pas à

modifier mon analyse, dont la dernière version (Galand, 2002, p. 331-355) fournit des indications et des exemples que je ne reprendrai pas ici. Il suffira de rappeler l'économie générale du processus, que l'on retrouve dans l'ensemble du domaine berbère, sous des réalisations qui peuvent différer d'une région à l'autre.

Comme on l'a vu à la section 7.1, la thématization annonce ou rappelle le sujet du message ; elle met en place un contexte, un cadre que le locuteur juge utile parce que la situation lui paraît insuffisante à assurer la clarté du message : pour bien marquer que je parle de Paul, je dis « Paul, il est voleur ». La rhématisation a un rôle différent : elle répond, comme je viens de le dire, à une interrogation partielle, c'est-à-dire portant sur l'un des arguments et non sur l'ensemble de l'énoncé : « qui fait cela ? », « que fait-il ? », « avec quoi le fait-il ? », etc. La question n'est pas toujours formulée explicitement, loin de là, mais, consciemment ou non, le locuteur qui fait usage de la rhématisation apporte une réponse : on savait que quelqu'un faisait quelque chose, mais on ne savait pas qui, ou bien on savait qu'il faisait quelque chose, mais on ne savait pas quoi, etc. C'est l'élément rhématisé qui apporte l'information, et il le fait avec insistance, si bien qu'en même temps toute autre réponse se trouve exclue : c'est untel qui le fait, et pas un autre. Il est significatif qu'en berbère, comme on le verra, le mécanisme de la question (quand elle est formulée) soit exactement le même que celui de la réponse : autrement dit, pour obtenir « C'est untel, *ce qui fait cela* », on demande « Qui est *ce qui fait cela* ? », et ce n'est pas par hasard que le français connaît bien cette tournure lui aussi.

- Perrot (1978, p. 92) rappelle que « les notions de déjà connu / non encore connu ne sont pas des notions linguistiques ». Certes. Mais elles jouent un rôle essentiel dans la communication, tout comme la situation qui, elle non plus, n'est pas une notion linguistique. Est-il vraiment nécessaire (et possible) de fermer les frontières de la linguistique au point de la séparer de données qui la « déterminent » (le terme est à la p. 93) ? Mais je suis tout à fait d'accord sur le fait que l'information peut être feinte et qu'il s'agit de savoir « ce qui est *traité comme* informatif » par le locuteur. C'est pourquoi j'ai mentionné la possibilité du mensonge (0.2.1). Cela vaut aussi pour l'interrogation. Une question comme « qui a fait cela ? » peut être posée sous la même forme, que le locuteur ignore la réponse ou fasse semblant de l'ignorer.

Le mécanisme de la rhématisation repose sur un énoncé semblable à ceux qui ont été décrits en 7.2.3 : il juxtapose deux termes, sans verbe copule. L'un de ces termes est le thème ; il consiste en un pronom support du type « ce », « celui », etc., qui représente l'élément dont on ne connaît pas encore le référent (l'identité) ; ce support est complété par une proposition relative construite selon les règles décrites dans la section 5.4. L'autre terme est le rhème, porteur de l'information attendue ; il s'agit souvent, mais pas nécessairement (voir les exemples 105, 106) d'un nominal, qui fournit la réponse. Le rhème précède souvent le thème (d'où l'attention un peu trop exclusive accordée par Basset à « l'anticipation »), mais il n'est pas rare non plus de trouver l'ordre inverse. On peut schématiser ainsi les deux types de structure, en les séparant par une flèche dirigée du thème vers le rhème (X n'est pas nécessairement un nom propre et la préposition « avec » est choisie ici arbitrairement, mais n'est pas la seule possible) :

Rhématisation : X ← ce [qui... / que... / avec quoi...]

Rhématisation différée : Ce [qui... / que... / avec quoi...] → X

Les exemples qui suivent, tirés du dictionnaire de Prasse *et al.* (2003, p. 1 et 516) ou fondés sur lui, ont été retenus pour leur simplicité ; ils illustrent la rhématisation (104) et la rhématisation différée (105, 106) :

(104) « C'est mon mari qui possède ce chameau »

aləs	in	←	a	ilän	aləm	a
homme	de-moi		ce	possédant	chameau	ce

(105) « Ce qu'il pensait, c'est que c'était de l'eau »

a	yəyil	→	aman
ce (que)	il-pensait		eau

(106) « Ce que je crains, c'est qu'il me tue »

a	ksudäy	→	a	diy	änyu
ce (que)	je-crains		PM	moi	il-tue

Les deux morphèmes **a** (pronom support et particule modale) de cette phrase ont probablement la même origine, mais ils n'ont plus la même identité ni le même rôle. L'énoncé montre à nouveau comment le syntagme formé par la particule modale avec l'aoriste (**änyu**) peut se comporter comme un nominal (v. section 6.6.3.1.B).

La possibilité d'inverser l'ordre des termes et de placer le constituant rhématisé après le thème suffirait à justifier l'analyse et à montrer qu'il y a bien une coupe à l'emplacement des flèches. Le fait qu'au moins dans le cas de la rhématisation simple plusieurs thèmes puissent se succéder, va dans le même sens : cinq thèmes dans cet énoncé de l'Aurès (Basset, 1961, p. 2) : **d[^]tis.dnan ay[^]y.tkuTan, a D iTagm.n aman, ay[^]ySarad.n, ay[^]yf.R.d.n taDart, a D iTawin isyar.n** (**d[^]t > T, y[^]y > G**), littéralement « c'est les femmes ce qui fait la cuisine, ce qui puise l'eau, ce qui lave, ce qui balaie la maison, ce qui apporte le bois » ; ici le support est **ay**, et seulement **a** quand il est séparé du verbe par la particule d'orientation **D** ; cette forme **a** ne doit pas être confondue avec la forme courte de la particule modale **a(d)**, même s'il est possible (et probable) qu'elles ont une même origine.

Comme je l'ai annoncé, l'interrogation partielle à laquelle répond le terme rhématisé est elle-même construite par rhématisation d'un interrogatif (indéfini). On le constate en comparant entre eux les exemples 104 et 107 :

(107) « Qui possède ce chameau ? »

ma	←	^a	ilän	aləm	a ?
quoi		ce	possédant	chameau	ce ?

Il est à peine besoin de souligner que dans toutes ces constructions la prosodie joue un rôle essentiel. Son étude systématique, en laboratoire, a été amorcée pour le kabyle par Chaker (1991c, 1995b) et continuée par Louali - Mettouchi (2002), puis par Mettouchi - Smail - Louali (2004), mais elle justifiera encore beaucoup de recherches.

On a vu que dans son principe la construction est extrêmement simple. Si elle a été et reste encore souvent méconnue, c'est en particulier parce que l'on confond le rôle du pronom support berbère avec celui du pronom relatif des langues dans lesquelles est donnée la traduction (« qui », « who », etc.), alors que ce support est en réalité l'antécédent d'une proposition relative, dépourvue de pronom relatif puisque le berbère n'en a pas. Mais, avec le temps, deux processus ont eu pour effet de compliquer la situation et parfois d'occulter la structure de départ : la dialectalisation et la grammaticalisation.

7.3.2. Effets de la dialectalisation

Les parlers berbères ont différé sur deux points : d'une part, le choix du support qui constitue le noyau du thème dans l'énoncé à rhématisation, d'autre part, l'emploi ou le non-emploi de la particule prédicative **d** (ou variantes).

7.3.2.1. Le choix du support

Le berbère dans son ensemble dispose de plusieurs pronoms supports, notamment **a**, **i**, et peut-être **u**, dont le statut est moins clair (voir section 3.2). Ces supports, éventuellement étoffés par divers éléments (déictiques notamment), peuvent être affectés non seulement à la rhématisation, mais aussi à d'autres emplois, variables selon les parlers. La somme des emplois d'un support donné varie d'un parler à l'autre, même si l'on note quelques points communs.

La rhématisation fait souvent appel au support de base **a**. C'est le cas en touareg, comme le montrent les exemples 104 à 107.

- Le chleuh emploie **a** et **ad**, dont la distribution est régie par la syntaxe, car elle dépend du type de la relative qui suit, **a** étant choisi devant **rad** suivi de l'aoriste ou encore lorsque la relative comporte une préposition (ex. 110) ; même chose devant **mi** ou **mu** dans le cas d'un complément d'attribution (« c'est à lui que... ») ; en outre, la consonne **d** de **ad** peut s'assimiler à la consonne suivante ou même disparaître, notamment devant l'indice **y-/i-** de la 3^e personne du sg. masc. :

(108) « C'est le chacal [et pas autre chose] que j'ai vu »

ušn	←	ad	zriy
chacal		ce	j'ai-vu

(109) « C'est le chacal [et pas autre chose] que tu as vu »

ušn	←	ad ^	tzrit [aTzrit]
chacal		ce	tu-as-vu

(110) « C'est avec des mulets qu'il a labouré »

isrdan	←	a	s	ikrz
mulets		ce	avec	il-a-labouré

Notons au passage qu'une nuance restrictive peut être notée par adjonction de **k(a)** au support de détermination : **ušn kad zriy** « c'est seulement le

chacal que j'ai vu ». Cet emploi est également possible dans la rhématisation différée.

- **äd** est également présent en zénaga :

(111) « C'est son père qui est parti » (Taine-Cheikh, 2006, p. 137)

äyd-äd	baba	n	š	←	äd	yädbän
ceci	père	de	lui		ce	étant-parti

- Dans le Maroc central et dans l'Aurès, on trouve **ay** et **ayd**:

(112) « Chacun est entravé par ce qu'il a filé » (autrement dit : « À chacun selon ses œuvres ») (Roux, 1942a, p. 13)

Ku-yun	ayNa	iLm	←	ay	da	t	išRfn
chacun	ce	il-a-filé		ce	PI	le	entravant

- En kabyle, le support **ay**, réduit à **a** dans certains cas, alterne librement avec **i**, du moins dans le parler étudié par Picard ; mais devant une relative dont le verbe est à l'aoriste, le kabyle recourt à **ara**, parfois **aa** (ex. 114 ; voir section 6.6.3.C) :

(113) « C'est beaucoup de travail qu'elle a » (Picard, 1958, p. 134)

ažas	n	šy.l	←	ay (ou i)	t.sea
beaucoup	de	travail		ce	elle-a

(114) « C'est elle qui travaille(ra) la laine » (*ibid.*, p. 136)

d	nT'at	←	a(r)a	ix.dmn	tađuT
PP	elle		ce	travaillant	laine

Ces quelques exemples montrent la complexité des faits, mais en même temps l'unité profonde des parlers. La structure de la construction est partout la même et la relative qui suit le support suit les mêmes règles que les autres relatives.

• En français, le contexte et la prosodie permettent de savoir si l'énoncé « C'est le chacal que tu as vu » signifie « C'est le chacal // que tu as vu », autrement dit : « Ce que tu as vu, c'est le chacal » (rhématisation) ou bien « Ceci est // le-chacal-que-tu-as-vu ».

Le chleuh emploie **ad** dans le premier cas (ex. 108), mais non dans le second, en raison des contraintes qui pèsent sur les emplois de **ad** ; on dirait alors **ušn Li tẓrit** « le chacal que tu as vu », mais ce n'est pas là un énoncé complet ; la phrase complète pourrait être traduite de plusieurs façons, par exemple (**ušn ad,**) **iga ušn**

Li tẓrit « (ce chacal-ci,) c'est le chacal que tu as vu ». On remarquera ici un autre emploi de **ad**, comme déterminant du nom **ušn**.

Le kabyle pouvant employer le support **i** dans les deux cas, l'énoncé **d ušn i walay** est théoriquement aussi ambigu que la phrase française. On peut même trouver successivement **i** comme simple reprise du nominal précédent, puis un **i** comme noyau du thème de l'énoncé à rhématisation : **d ušn i walay i d yuḡaln** « c'(est) le chacal que j'avais vu qui est revenu » (exemple dû à H. Sadi, que je remercie). Naturellement la prosodie intervient de façon décisive. C'est peut-être pour éviter l'ambiguïté qu'en kabyle, d'après les expériences de Mettouchi - Smail - Louali (2004), le sommet intonatif se place sur le support **i** du thème, et non sur le rhème où on l'attendrait logiquement. En fait, la situation est complexe, car le problème de l'opposition entre défini et indéfini se pose également : pour noter le défini on ajouterait à **ušn** un élément démonstratif, **Ni** (« le chacal en question ») ou **agi** (« ce chacal-ci ») Il n'y a pas ambiguïté si la particule prédicative **d** n'apparaît pas : **ušn Ni i walay, y.rw.l** « le chacal (défini) que j'ai vu, il s'est enfui ».

Pour le parler des Aït Youssi, voir 7.3.2.2, exemple 120.

7.3.2.2. *Présence ou absence de la particule prédicative*

La particule prédicative **d** (**d** spirant en kabyle), glosée par « c'est », a été étudiée à la section 7.2.2, à laquelle il convient de se reporter et où l'on voit que, si tous les parlers semblent l'avoir connue, tous n'en font pas le même usage. Rappelons que les divergences apparaissent notamment pour un certain type d'énoncé sans verbe et à terme unique. Or un énoncé de ce genre peut devenir le membre rhématisé d'un énoncé plus long si on en explicite le thème : on passe alors, par exemple, de « c'est Jean » à « c'est Jean que j'ai vu ». Il est donc normal qu'en pareil cas les mêmes divergences entre parlers se manifestent.

Le touareg n'emploie pas la particule prédicative, qu'il ignore presque totalement.

Le chleuh ne l'emploie pas non plus si l'énoncé est affirmatif, comme le montrent les exemples 108 à 110. Mais il a conservé l'usage de **d** après **is** et **ur**, le nom qui suit gardant l'état libre s'il est sensible à l'opposition d'état :

(115) « Est-ce le chacal que tu as vu ? »

is ^	d	ušn	←	ad ^	tẓrit ?
est-ce	PP	chacal		ce	tu-as-vu ?

(116) « Ce n'est pas le chacal que j'ai vu »

ur	d	uŠn	←	ad	zřiy
NÉG	PP	chacal		ce	j'ai-vu

De même, **d** est présent en cas de rhématisation différée, mais, curieusement, le nom qui suit prend alors l'état d'annexion, comme je l'ai déjà signalé :

(117) « Ce que j'ai vu, c'est le chacal »

ad	zřiy,	→	d	wuŠn
ce	j'ai-vu		PP	chacal

Cette construction est assez fréquente dans certains textes où elle permet notamment d'expliquer un mot :

(118) « Le sourcier est l'homme qui perçoit l'eau » (Roux, 1955, p. 18)

mafaman,	ad ^ t igan	→	d	urgaz Li iTaNayn aman
sourcier,	ce le étant,		c'est	homme le voyant eau

mafaman est indicateur de thème, **ad^t-igan** est le thème, **Li** note le défini.

La syntaxe est ici très souple et permet des énoncés comme celui-ci, qui décrit l'installation d'un treillis de lattes protectrices sur un puits (la citation est abrégée ; la traduction suit le mouvement de la phrase) :

(119) « Ce qui est un treillis, c'est lorsqu'on élève une construction [de pierre ou le mur d'un puits], on place des lattes... » (Roux, 1955, p. 19)

a igan ađRas	→	d ix	uLn	lbnya,	srsn igžda
---------------------	---	-------------	------------	---------------	-------------------

ce étant treillis PP lorsque ils-ont-élevé construction ils-placent lattes
L'emploi de **ix** (var. de **iy**) après la particule prédicative confirme l'origine nominale de cette conjonction, formée sur le support **i** (cf. 5.4.4.2.B, support **i**, exemples 35, 36).

Le Moyen Atlas connaît aussi l'emploi de la particule prédicative dans la rhématisation :

(120) « C'est les gamins qui ont cassé la vitre » (Galand/Frei, n° 356, Aït Youssi)

d	lwašun	←	ay ^ iřzan [aGržan]	Žaž
PP	enfants		ce ayant-cassé	vitre

Toutefois cette phrase est admise aussi sans la particule. Le parler distingue au moyen de l'opposition des supports **ay** et **Na** les deux valeurs que pourrait prendre la phrase française si la prosodie n'intervenait pas : il n'y a pas rhématisation, mais simple présentation, dans **d Imakla Na ifSusn**

« c'est un mets (qui est) très fin » (Galand/Frei, n° 178). Cf. 7.3.2.1 *in fine*. Comme dans la phrase à terme unique (7.2.2), la particule prédicative peut se combiner avec l'interrogatif **is** (**is[^]d** > **iD**) ou avec la négation **ur** (**ur iD**).

En kabyle, l'élément rhématisé est très souvent présenté par la particule prédicative (**d**), comme le montre l'exemple 114. Mais elle est absente dans un certain nombre de cas, en particulier devant « un élément quantitatif » (Louis de Vincennes - Dallet, 1960, p. 138-139), ce que confirme l'exemple 113. La rhématisation différée est également possible en kabyle :

(121) « Celui à qui incombe cette affaire, c'est le chef du village » (Dallet, 1982, p. 353)

i yɣ t.La Dewa → **d lamin**
ce vers (quoi) est affaire PP chef-de-village

Si le rhème comporte une négation, on retrouve ici, comme en 7.2.2 et 7.2.3, **mači** ou ses variantes **lači**, **ači** :

(122) « Ce n'est pas seulement de l'orge que tu donnes » (Picard, 1958, p. 196)

lači d ^ tımzin kan ← **ara t.fk.d (d[^]t est réalisé [T^s])**
NÉG c'est orge seulement ce tu-donnes

On retrouve le support **ara** au lieu de **ay** (ou **i**) devant un aoriste qui note ici l'éventualité, l'habitude. La rhématisation est accompagnée d'une restriction, notée par **kan**. La restriction peut être exprimée par **ala**, qui exclut la particule **d** :

(123) « Ce ne sont pas seulement les Européens qui aiment le rire » (Picard, *ibid.*, p. 174)

lač(i) ala iɣumy.n ← **ay ^iḥ.Ml.n [aGḥ.Ml.n] taɣša**
NÉG seulement Européens ce aimant rire

Cette tournure est fréquente dans les textes de Picard.

• Un autre exemple kabyle donnera une idée de la souplesse des constructions possibles. Il s'agit des soins à donner au bétail : **mač(i) aKn ara t[^]t.zɣ.d aS-a** ← **ara t[^]t.zɣ.d az.Ka** (Picard, p. 52), littéralement « ce n'est pas comme tu le verras aujourd'hui que tu le verras demain », justement traduit par Picard « [les bœufs] changent d'aspect du jour au lendemain ». L'élément rhématisé est **aKn** « ainsi », traité comme un nominal et complété par la relative comportant le premier **ara** ; le thème est introduit par le second **ara**.

7.3.3. Effets de la grammaticalisation

Si le mécanisme originel de la rhématisation est encore nettement visible dans les divers parlers, ce qui justifie l'analyse qui vient d'en être présentée, on observe un peu partout des constructions où cette analyse n'est plus applicable.

Il est aisé de découvrir la cause de cet état de choses. Elle réside d'abord dans l'évolution du système des pronoms supports de détermination, déjà évoquée à la section 3.2 et ci-dessus en 7.3.2.1. Si l'ensemble de ces supports est le même dans toutes les parties du domaine berbère, ils n'ont pas été affectés partout aux mêmes emplois. Aucun support particulier ne peut remplir toutes les fonctions dans lesquelles un support est nécessaire. Le support retenu par un parler donné pour être (avec la relative qui le complète) le thème d'un énoncé à rhématisation se trouve donc affecté principalement à cet emploi. En chleuh, par exemple, **a(d)** comme antécédent d'une relative n'apparaît pratiquement jamais en dehors d'un contexte de rhématisation (simple ou différée), comme celui des exemples 116 et 117. C'est aussi le plus souvent dans un tel contexte que le touareg recourt au support **a**, bien que sa distribution soit moins restreinte qu'en chleuh, puisqu'on rencontre des énoncés comme **ur əSinəy a iNa** « je ne sais pas ce qu'il a dit ».

À la spécialisation qui affecte ainsi chacun des supports s'ajoute la fréquence des cas de rhématisation, fréquence particulièrement élevée dans une langue parlée dont le locuteur cherche toujours à mettre en relief l'information qu'il apporte.

Cette spécialisation et cette fréquence ont eu pour résultat de faire considérer le pronom support employé dans la rhématisation comme la marque essentielle de cette dernière. Ainsi s'est créé un véritable mécanisme grammatical dont le pivot est le pronom support qui devient alors un simple signal de rhématisation, variant d'un parler à l'autre : **a(d)**, **ay(d)**, **i**, **ara**. La proposition qui le suit ne garde pas toujours le statut d'une relative. Dans le même temps, la construction originelle, analysée plus haut, se trouve plus ou moins (ou même totalement) perdue de vue. On peut ainsi rhématiser un adverbe ou un circonstant introduit sans préposition :

(124) (Maroc central) « C'est ici que je les ai laissés » (Laoust, 1928, p. 202)

daha ← **ay tn uČix**
 ici ce les j'ai-laissé

Le pronom affixe **tn** est bien placé devant le verbe comme le demanderait la construction d'une relative, mais **ay** ne peut plus être considéré comme antécédent d'une telle proposition, de même que la traduction ne peut pas être glosée par « ici (est) ce que je les ai laissés ».

(125) (kabyle) « Ce n'est pas seuls [spontanément] qu'ils [les figuiers] ont poussé » (Picard, 1958, p. 190)

lači w.Ĥ.q-səT ← **ay d .MyiT**
 Nég seul-eux ce vers-ici ils-ont-poussé

Il est clair qu'on ne peut pas ramener la phrase à « ce qu'ils ont poussé est eux seuls ». Noter que le nom des figuiers est féminin et que, dans ce parler, la marque **-nt** du féminin pluriel passe à **-T**.

Fréquemment, l'élément rhématisé est une locution prépositionnelle. Dans la construction normale d'une relative, la préposition se trouve (sans régime exprimé) en tête de la relative. C'est bien ce qu'on observe dans l'exemple suivant (où le support est **u**, la préposition prenant la forme **mi**), mais la préposition est anticipée et apparaît déjà une première fois, avec son régime, dans la partie rhématisée :

(126) (kabyle) « Ce n'est pas à toi que nous le donnons » (Picard, 1958, p. 254)

lač(i) i k.Č ← **u mi t n.fka**
 Nég à toi ce à le nous-avons-donné

Impossible de gloser par « ce à quoi nous le donnons est à toi ». Rappelons qu'au grand siècle on pouvait dire « c'est à vous à qui je veux parler ».

Mais, plus souvent encore, la préposition déjà exprimée dans le constituant rhématisé disparaît du second membre de la phrase :

(127) (Aurès) « c'est avec des palmes qu'on leur (aux figuiers) fait des claies » (Basset, 1961, p. 74)

s .lžriđ ← **a sn T.G.n l.mzađh**
 avec palmes ce à-eux ils-font claies

(128) (kabyle) « C'est dans ma maison qu'elle est née » (Picard, 1958, p. 200)

dg ^ w.Xam [d.G"Xam] iw ← **ay tlul**
 dans maison de-moi ce elle-est-née

La préposition **dg** « dans » est passée dans l'élément rhématisé. On observe de nouveau un certain parallélisme avec l'évolution du français, qui a mécanisé la tournure et dit « c'est dans ma maison qu'elle est née », et non « ma maison est ce dans quoi elle est née ».

Dans les exemples 124, 125, 127, 128, le support **a(y)** ne peut donc plus être analysé comme l'antécédent d'une proposition relative classique, bien que l'ordre des satellites, quand il y en a, soit encore celui d'une telle relative. La construction d'origine n'est pourtant pas totalement perdue et se retrouve, par exemple, dans **d ay-din a f...** «c'est cela ce pour (quoi)..., c'est la raison pour laquelle...», expression conservée dans l'Aurès, peut-être en raison de sa fréquence, dont témoigne le recueil de Basset (1961, p. 53, 69, 147, etc.).

Une fois de plus, «l'épaisseur de la diachronie», selon l'expression d'A. Martinet, se trouve illustrée par la coexistence, dans les mêmes parlers, de tournures qui conservent la construction d'origine et de constructions nouvelles dans lesquelles elle est perdue de vue. La comparaison, pratiquée tant à l'intérieur d'un même parler qu'entre langues berbères diverses, reste le meilleur et peut-être le seul moyen de déceler une telle stratification.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

On ne trouvera ici que les références aux travaux mentionnés dans l'ouvrage. De nombreuses bibliographies sont maintenant à la disposition du lecteur désireux de s'informer plus complètement. La plus accessible est sans doute celle de L. Bougchiche, *Langues et littératures berbères des origines à nos jours. Bibliographie internationale et systématique*, Paris, Ibis Press, 1997. Elle dispense souvent de consulter les chroniques publiées dans *l'Annuaire de l'Afrique du Nord*, par moi-même à partir du volume IV/1965 (les dépouillements partent de 1954), puis par S. Chaker à partir du volume XX/1981 ; treize des premières, puis neuf chroniques de Chaker ont été réunies en un volume (respectivement Galand 1979 et Chaker 1991a). On peut voir aussi Brenier-Estrine (1992). La section Libyco-berbère de la *Bibliographie linguistique* publiée annuellement à La Haye par le Comité international permanent des linguistes, est dépourvue de commentaires et assez sélective, donc moins riche, mais peut-être plus facile à trouver en bibliothèque. Les progrès de l'informatique ont provoqué le lancement sur Internet de plusieurs sites qui permettent de compléter, plus ou moins facilement, la bibliographie de Bougchiche ; leur mise à jour n'est pas toujours systématique et certains n'en sont qu'à leurs débuts, mais les usagers sont habitués à ce monde complexe et mouvant.

La date donnée en premier lieu pour les actes des congrès et colloques est celle de la parution et non celle de la rencontre, sauf cas particulier.

Abdel-Massih Ernest T. 1971 : *A Reference Grammar of Tamazight : a comparative study of the Berber dialects of Ayt Ayache and Ayt Seghrouchen (Middle Atlas, Morocco)*, Ann Arbor, The University of Michigan.

Achab Karim 2005 : Le système de genre et son origine en berbère et en chamito-sémitique, dans : Lonnet et Mettouchi, vol. 1, 97-128.

Aghali-Zakara Mohamed 1996 : *Éléments de morpho-syntaxe touarègue*, Paris, Centre de Recherches Berbères.

— 1997 : Alphabets libyco-berbères et informatique, *Épigraphe libyco-berbère. La Lettre du RILB*, 3 : 2-3.

- 2002 : Unité et diversité des libyco-berbères (2), *Épigraphie libyco-berbère. La Lettre du RILB*, 8 : 3-4.
 - et Drouin Jeannine 1977-1978 : Recherches sur les tfinagh, *GLECS*, 18-23 : 245-272 et 279-292.
 - et Drouin Jeannine 2007 : *Inscriptions rupestres libyco-berbères : Sahel nigéro-malien*, Genève, Droz (École pratique des hautes études, Sciences historiques et philologiques).
- Aikhenwald Alexandra 1988 : A structural and typological classification of Berber languages, *Progressive Traditions in African and Oriental Studies*, Berlin, Akademie Verlag, 37-43 (paru en russe en 1986-1987).
- Aït Hamou Khaled 1976 : *Les quantificateurs dans les langues naturelles*, thèse d'université, Paris-VI, dactyl. Je n'ai pu consulter l'ouvrage imprimé en 1979, *Structure et typologie de la quantification dans les langues naturelles*, Paris, Jean-Favard (Documents de linguistique quantitative, 36).
- Akouaou Ahmed 1976 : *L'expression de la qualité en berbère : le verbe (parler de base : la tachelhit de Tiznit)*, Paris, Univ. Paris-5 et EPHE 4^e s. (thèse de 3^e cycle).
- 1979 : Le verbe *g* berbère : étude diachronique, *Bulletin économique et social du Maroc*, 140 : 105-116.
- Alayón : v. Díaz Alayón.
- Allaoua Abdelmadjid 1986 : *Description linguistique d'un parler de Petite Kabylie (Ayt-Ziyan)*, Copenhague (thèse : speciale afhandling) – Nouvelle rédaction, *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie)*, 1988.
- 1993 : Les verbes de qualité en berbère et quelques remarques sur les pronoms personnels, *Acta Orientalia*, 54 : 31-45, repris dans : *GLECS*, 32, 1988-1994 (1998) : 129-143 (communication du 24 mai 1993).
 - 1995 : Sur les pronoms personnels. Questions d'autonomie primitive, *Études et documents berbères*, 13 : 105-117.
 - 2002 : La forme et la fonction primitive du préfixe d'état en berbère, dans : K. Naït-Zerrad (éd.), *Articles de linguistique berbère. Mémorial Werner Vycichl*, Paris-Budapest-Torino, L'Harmattan, 57-79 (coll. Tira).
- Allati Abdelaziz 2002 : *Diachronie tamazighte ou berbère*, Tétouan, Publ. de l'Université Abdelmalek Essaâdi, Faculté des lettres et sciences humaines.
- Applegate Joseph R. 1958 : *An Outline of the Structure of Shilha*, New York.
- 1965 : Special Features of Berber Consonants, *Vth West African Languages Congress*, Accra, 5-10 April, 1965, 4 p. dactyl.
 - 1970 : The Berber Languages, *Current Trends in Linguistics*, 6 (Linguistics in South West Asia and North Africa), The Hague, 586-661.

- Aristote : *Rhétorique*, III, F. Dufour et A. Wartelle (éds), Paris, Belles Lettres, 2^e éd., 1980.
- Awzal : v. le suivant.
- Awzalî (al-) Muḥammad, éd. B.H. Stricker, 1960 : *L'océan des pleurs*, Leyde, Brill (Publications de la Fondation De Goeje, 19). V. aussi van den Boogert, 2002.
- Bar Tali 2004 : Extraposition in modern Hebrew, *Folia Orientalia*, Kraków, 40 : 23-40.
- Basset André 1929 : *La langue berbère. Morphologie. Le verbe : étude de thèmes*, Paris, Leroux. — Rééd. 2004 et pourvu d'un index par L. Rabdi, Paris, L'Harmattan.
- 1932 : Note sur l'état d'annexion en berbère, *BSL*, 33 : 173-174.
- 1938 : Le nom de l'étable en Kabylie et la flexion du participe, *BSL*, 39/2 : 177-178.
- 1942 : Études de géographie linguistique dans le Sud marocain, *Hespéris*, 3-22.
- 1945 : Sur la voyelle initiale en berbère, *Revue africaine*, 82-88, repris en 1959, 83-89.
- 1946 : Le système phonologique du berbère, *GLECS*, 4 (1945-1948), 33-36.
- 1949 : Sur le participe berbère, *GLECS*, 5 (1948-1951), 34-36.
- 1950 : Sur l'anticipation en berbère, *Mélanges William Marçais*, Paris, G.P. Maisonneuve, 17-27.
- 1952 : *La langue berbère*, International African Institute, Oxford University Press, London – New York – Toronto (rééd. 1959).
- 1954 : *n* devant complément de nom en berbère, *GLECS*, 7 (1954-1957) : 8-12.
- 1959 : *Articles de dialectologie berbère*, préface d'É. Benveniste, Paris, Klincksieck (Collection linguistique, LVIII).
- 1961 : *Textes berbères de l'Aurès (Parler des Aït Frah)*, Paris, Adrien-Maisonneuve (Publications de l'Institut d'études orientales, Faculté des lettres et sciences humaines d'Alger, 23).
- 1963 : *Textes berbères du Maroc (parler des Aït Sadden)*, Paris, Imprimerie nationale – Geuthner.
- et Picard André 1948 : *Éléments de grammaire berbère (Kabylie - Irjen)*, Alger, La Typo-Litho.
- 1949 : Sur berbère *yir* « mauvais » chez les Irjen, *Revue africaine*, 291-313.
- Basset René 1894 : *Études sur les dialectes berbères*, Paris, Leroux.
- Baurain Cl., Bonnet C. et Krings V. (éds) 1991 : *Phoinikeia grammata. Lire et écrire en Méditerranée*, Actes du colloque de Liège, 15-18 novembre 1989, Namur, Société des Études classiques (Collection d'études classiques, 6).

- Bausi Alessandro et Tosco Mauro (éds) 1997 : *Afroasiatica Neapolitana*, Contributi presentati all'8° Incontro di Linguistica Afroasiatica (Camito-Semítica), Napoli, 25-26 Gennaio 1996, Napoli, Istituto Universitario Orientale (Studi Africanistici, Serie Etiopica, 6).
- Beguinet Francesco 1942 : *Il Berbero Nefûsi di Fassâto*, Roma, Istituto per l'Oriente, 2^a ed.
- Bel B. et Marlien I. (éds) 2002 : *Proceedings of Speech Prosody 2002*, Aix-en-Provence, 11-13 april 2002.
- Bender Lionel, Takács Gábor and David L. Appleyard (éds) 2003 : *Selected Comparative-Historical Afrasian Linguistic Studies. In Memory of Igor M. Diakonoff*, München, Lincom.
- Bentolila Fernand 1981 : *Grammaire fonctionnelle d'un parler berbère : Aït Seghrouchen d'Oum Jeniba (Maroc)*, Paris, SELAF (Langues et civilisations à tradition orale, 46).
- 1988 : Les syntagmes verbaux des serments dans différents parlers berbères, *Awal*, 4 : 43-72.
- 1997 : Linguistique et grammaires du français, *La Linguistique*, 33, 1997/2 : 61-69.
- Benveniste Émile 1946 : Structure des relations de personne dans le verbe, *BSL*, 43 : 1-12.
- 1950/1966 : La phrase nominale, *BSL* 46/1, repris dans : *Problèmes de linguistique générale I*, Paris, Gallimard, 1966, 151-167.
- Bernini Giuliano 1987 : Le negazioni in arabo dialettale, dans : Bernini et Brugnatelli (éds), 1987, 41-52.
- et Brugnatelli Vermondo (éds) 1987 : *Atti della 4a giornata di studi camito-semitici e indeuropei, Bergamo, Istituto Universitario, 29 novembre 1985*, Milano, Unicopli.
- Böhm Gerhard 2001 : Beviamo! Von den Mauretaniern auf den Purpurinseln, dans : D. Ibrizimow, R. Leger, U. Seibert (éds), *Von Ägypten zum Tschadsee. Eine linguistische Reise durch Afrika, Festschrift für Herrmann Jungraithmayr zum 65. Geburtstag*, Würzburg, Ergon Verlag, 79-94 (Deutsche Morgenländische Gesellschaft, Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes, Bd 53, 3).
- Boukous Ahmed 1984 : L'assibilation dans le dialecte *tachelhit*, dans : *Recherches linguistiques et sémiotiques*, Rabat, Univ. Mohamed V, 392-408.
- 1987 : *Phonotactique et domaines prosodiques en berbère (parler tachelhit d'Agadir, Maroc)*, thèse (dir. J.-Cl. Chevalier), Université Paris-VIII, 2 vol. ronéo.
- 1990 : Pharyngalisation et domaines prosodiques, *EDB*, 7 : 68-91.

- Boulifa Si Amar ou Saïd 1913 : *Méthode de langue kabyle (cours de 2^e année)*, Alger, Jourdan (textes, glossaire).
- Boumalk Abdallah 2005 : Le morphème dérivatif *s-* en berbère, dans : Lonnet et Mettouchi, vol. 1, 231-239.
- Brenier-Estrine Claudine 1992 et suiv. : *Bibliographie berbère annotée*, Aix-en-Provence, IREMAM.
- Brugnatelli Vermondo 1986 : Alternanze accentuali e morfo-sintassi nominale nel berbero orientale, dans : *Contributi di Orientalistica, Glottologia e Dialettologia*, Università degli Studi di Milano, 61-72 (Quaderni di Acme 7).
- 1987 : La negazione discontinua in berbero e in arabo magrebino, dans : Bernini et Brugnatelli (éds), 1987, 53-62.
- 1993 : Quelques particularités des pronoms en berbère du Nord, dans : Drouin et Roth (éds) 1993, *À la croisée des études libyco-berbères [...]*, 229-245.
- 1997 : L'état d'annexion en diachronie, dans : Bausi et Tosco, 139-150.
- 1998a : Encore à propos des pronoms berbères, *GLECS*, 32 (1988-1994), 151-158 (communication du 21 juin 1994).
- 1998b : La morphologie des noms berbères en *w-* : considérations diachroniques, dans : El Medlaoui, Gafaiti et Saa (éds), 51-67.
- 2001 : Il berbero di Jerba : secondo rapporto preliminare, *Incontri Linguistici* 23, 169-182.
- 2002 : Les thèmes verbaux négatifs du berbère : quelques réflexions, dans : Naït-Zerrad, 165-180.
- 2006 : La négation berbère dans le contexte chamito-sémitique, dans : Lonnet et Mettouchi, vol. 2, 65-72.
- Bynon James 1978 : The Internal Reconstruction of Berber Vowels and Semivowels, dans : Fronzaroli (éd.), 293-299.
- (éd.) 1984 : *Current Progress in Afro-Asiatic Linguistics ; Papers of the Third International Hamito-Semitic Congress* [Londres, 1978], Amsterdam - Philadelphia, Benjamins.
- Bynon Théodora 1977 : *Historical Linguistics*, Cambridge - London - New York - Melbourne, Cambridge Univ. Press (Cambridge Textbooks in Linguistics).
- Cadi Kaddour 1987 : *Système verbal rifain. Forme et sens. Linguistique tamazight (Nord marocain)*, Paris, SELAF (Études ethno-linguistiques Maghreb-Sahara, 6).
- Camps Gabriel 1960 : *Massinissa ou les débuts de l'histoire = Libyca. Archéologie - épigraphie* (Alger), 8.
- 1978 : Recherches sur les plus anciennes inscriptions libyques de l'Afrique du Nord et du Sahara, *Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques*, n.s., 10-11b : 143-166.

- 1996 : Écriture : Écriture libyque, *Encyclopédie berbère*, 17 : 2564-2573.
- Caquot André et Cohen David (éds) 1974 : *Actes du 1^{er} congrès international de linguistique sémitique et chamito-sémitique, Paris, 16-19 juillet 1969*, The Hague - Paris, Mouton (Janua Linguarum, Series Practica, 159).
- Carter H. 1970 : Consonant Reinforcement and Kongo Morphology, *African Language Studies*, 11 : 113-146.
- Casajus Dominique 1985 : *Peau d'âne et autres contes touaregs*, Paris, L'Harmattan.
- Castillo : v. Díaz Alayón.
- Caubet Dominique) 1993 : *L'arabe marocain. Tome I. Phonologie et Morphosyntaxe*, Paris - Louvain, Peeters (Collection Études chamito-sémitiques).
- Chabot J.-B. 1940 : *Recueil des inscriptions libyques*, Paris, Imprimerie nationale (RIL).
- Chaker Salem 1972 : La langue berbère au Sahara, *Revue de l'Occident musulman et de la Méditerranée*, 2 : 163-167.
- 1973a : *Le système dérivationnel verbal berbère (dialecte kabyle)*, thèse 3^e Cycle, Paris, EPHE/Université René Descartes, 2 vol.
- 1973b : Dérivés de manière en berbère (kabyle), *GLECS*, 17 (1972-1973), 81-96.
- 1975 : Les paramètres acoustiques de la tension consonantique en berbère (dialecte kabyle, parler des Aït Iraten, Algérie), *Travaux de l'Institut de phonétique d'Aix*, 2 : 151-168.
- 1977 : Problèmes de phonologie berbère (kabyle), *Travaux de l'Institut de phonétique d'Aix*, 4 : 173-214.
- 1978 : Les racines berbères trilitères à 3^e radicale alternante, *GLECS*, 18-23/2, 1973-1979, 293-303.
- 1983 : *Un parler berbère d'Algérie (Kabylie). Syntaxe*, (thèse), Aix-en-Provence, Publications Université de Provence.
- 1984 : *Textes en linguistique berbère (Introduction au domaine berbère)*, Paris, CNRS.
- 1985a : Onomastique berbère ancienne (Antiquité/Moyen Âge) : rupture et continuité, dans : Lancel (éd.), 483-497.
- 1985b : Syntaxe de la langue – syntaxe de la parole? Intonation et situation dans l'analyse syntaxique : quelques points controversés en berbère, *Cercle linguistique d'Aix-en-Provence. Travaux*, 3, Les relations syntaxiques, Université de Provence, 121-139.
- 1985c : Adjectif (qualificatif), *Encyclopédie berbère*, II, p. 129-137.

- 1987 : Amazigh, « (le/un) Berbère », *Encyclopédie berbère*, IV : 562-568.
 - 1988 : Annexion (état d'), *Encyclopédie berbère*, V : 686-695.
 - 1989 : Aspect (grammaire/système verbal), *Encyclopédie berbère*, VII : 971-977.
 - 1991a : *Une décennie d'études berbères (1980-1990). Bibliographie critique*, Alger, Bouchène.
 - 1991b : Unité et diversité de la langue berbère, *Unité et diversité de tamazight. Actes du colloque international. Ghardaïa, 20-21 avril 1991. - t. I*, [Alger], [1992], 129-142.
 - 1991c : Éléments de prosodie berbère. Quelques données exploratoires, *Études et documents berbères*, 8 : 5-25.
 - 1995a : *Linguistique berbère. Études de syntaxe et de diachronie*, Paris-Louvain, Peeters.
 - 1995b (1987 et 1994) : Données exploratoires en prosodie berbère : (I) L'accent kabyle – (II) L'intonation kabyle, *GLECS*, 31 : 27-54 et 55-82.
 - 1995c : Dérivation (linguistique), *Encyclopédie berbère*, XV, 2277-2279 ; - Diathèse (voix), *ibid.*, 2297-2303.
 - 1996 : Quelques remarques préliminaires sur la négation en berbère, dans : Chaker et Caubet (éds), 9-22.
 - 2000 : Hiatus linguistique, *Encyclopédie berbère*, XXII, 3456-3458.
 - 2005 : Retour à un grand classique libyque : *RIL 2*, la dédicace à Massinissa, dans : A. M. Di Tolla *Studi berberi e mediterranei*, 3-18.
 - 2006 : Aux origines berbères : préhistoire et linguistique. Allochtonie / autochtonie du peuplement et de la langue berbères ?, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 235-244.
- Chaker Salem et Caubet Dominique (éds) 1996 : *La négation en berbère et en arabe maghrébin*, Paris – Montréal, L'Harmattan.
- Chaker Salem et Zaborski Andrzej (éds) 2000 : *Études berbères et chamito-sémitiques. Mélanges offerts à Karl-G. Prasse*, Paris-Louvain, Peeters (M.S. 15 = SELAF 381).
- Chakiri Malika 2003 (à paraître) : Figement et métaphore (tamazight du Moyen Atlas marocain), communication du 27 novembre 2003 au Groupe Linguistique d'Études Chamito-Sémitiques.
- Chantraine Pierre 1974 (nouvelle éd. 2009) : *Dictionnaire étymologique de la langue grecque*, Paris, Klincksieck.
- Cohen David 1968 : Les langues chamito-sémitiques, dans : A. Martinet (dir.), *Le langage*, Paris, NRF, 1288-1330 (Encyclopédie de la Pléiade).

- 1969 : Sur le statut phonologique de l'emphase en arabe, *Linguistic Studies presented to André Martinet III* (= *Word* 25/1-3), 59-69.
 - 1970 : *Dictionnaire des racines sémitiques ou attestées dans les langues sémitiques*, comprenant un fichier comparatif de Jean Cantineau, Fascicule I, Paris - La Haye, Mouton.
 - 1976 : Hébreu, araméen et sémitique comparé [rapport sur les conférences], *Annuaire 1975/1976*, École pratique des hautes études, IV^e Section, Paris.
 - 1984 : *La phrase nominale et l'évolution du système verbal sémitique. Études de syntaxe historique*, Paris - Leuven, Peeters (Coll. linguistique publiée par la Société de linguistique de Paris, 71).
 - 1988 : Le chamito-sémitique, dans : J. Perrot (dir.), *Les langues dans le monde ancien et moderne*, 3^e partie, *Les langues chamito-sémitiques*, textes réunis par D. Cohen, Paris, CNRS.
 - 1989 : *L'aspect verbal*, Paris, Presses Universitaires de France (collection Linguistique nouvelle).
 - 1993 : Racines, dans : Drouin et Roth (éds), 161-175.
 - 2006 : Entretiens avec David Cohen, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 2006, 9-26.
- Cohen Marcel 1947 (rééd. 1969) : *Essai comparatif sur le vocabulaire et la phonétique du chamito-sémitique*, Paris, Champion.
- Colin Frédéric 2000 : *Les peuples libyens de la Cyrénaïque à l'Égypte d'après les sources de l'Antiquité classique*, Bruxelles, Altera Diffusion.
- Collins Ridwan 1981/1982 : Un microcosme berbère : système verbal et satellites dans trois parlers tunisiens, *IBLA*, 148 : 287-303 et 149 : 113-129.
- Costaouec Denis 2002 : De nouvelles phonologies? Sur quelques évolutions récentes de la phonologie générative, *La linguistique*, 38/2 : 139-158.
- Dallet Jean-Marie (le P.) 1953 : *Le verbe kabyle : parler des At Mangellat, I. Formes simples*, Fort-National (Algérie), Fichier de documentation berbère.
- 1967 : *Contes kabyles inédits, Kabylie du Djurdjura*, Textes et traductions, Deuxième série, Fort-National, F.D.B.
 - 1970a : *Contes kabyles inédits, Kabylie du Djurdjura*, Textes et traductions, Troisième série, Fort-National, F.D.B.
 - 1970b : *Berbère de l'Oued Mzab : le verbe, glossaire, classification*, Fort-National, Fichier de documentation berbère.
 - 1982 : *Dictionnaire kabyle-français. Parler des At Mangellat, Algérie*, Paris, SELAF.
- Delcroix Maurice et Hallyn Fernand (dir.) 1987 : *Méthodes du texte. Introduction aux études littéraires*, Paris – Gembloux, Duculot.

- Delheure Jean 1984 : *Dictionnaire mozabite-français*, Paris, SELAF.
- 1987 : *Agerraw n iwalen teggargrent-tarumit. Dictionnaire ouargli-français*, Paris, SELAF (Études ethno-linguistiques Maghreb-Sahara, 5).
- Delheure J. et Reesink P. 1973 : Le morphème “n” en ouargli, préposition et/ou connectif, *Le Fichier périodique*, 119, 1973 (III) : 48-73.
- Dell François et Jebbour Abdelkrim 1991 : Phonotactique des noms à voyelle initiale en berbère (chleuh de Tiznit, Maroc), *Linguistic Analysis*, 21 : 119-147.
- 1995 : Sur la morphologie des noms en berbère (chleuh de Tiznit, Maroc), *Langues Orientales Anciennes. Philologie et Linguistique* (Louvain - Paris, Peeters), 5-6 : 211-232.
- Dell François et Elmedlaoui Mohamed 1992 : Quantitative Transfer in the nonconcatenative Morphology of Imdlawn Tashlhiyt Berber, *Journal of Afroasiatic Languages*, 3 : 89-125.
- 1997 : Les géminées en berbère, *Linguistique africaine*, 19 : 5-55.
- 2002 : *Syllables in Tashlhiyt Berber and in Moroccan Arabic*, Dordrecht - Boston - London, Kluwer, 2002 (Kluwer International Handbooks of Linguistics, vol. 2).
- Dell François et Tangi Oufae 1992 : Syllabification and Empty Nuclei in Ath-Sidhar Rifian Berber, *Journal of African Languages and Linguistics*, 13 : 125-162.
- Destaing Edmond 1938 : *Étude sur la tachelhît du Soûs. Vocabulaire français-berbère*, Paris, Leroux (Bibliothèque de l'École des langues orientales vivantes).
- 1940 : *Textes berbères en parler des Chleuhs du Sous (Maroc)*, Paris, Geuthner (Bibliothèque de l'École nationale des langues orientales vivantes, VI).
- Díaz Alayón Carmen & Castillo Francisco Javier 1999a : Proyecto de revisión y actualización de los *Monumenta Linguae Canariae* de D.J. Wölfel, *Anuario de estudios atlánticos*, Madrid – Las Palmas, 45 : 465-528.
- 1999b : Los aficionados, los charlatanes y la investigación de la lengua de los aborígenes. A propósito de un diccionario de la lengua guanche, *Revista de Filología de la Universidad de La Laguna* (In memoriam Rafael Muñoz), 17 : 287-299.
- 2002 : Notas críticas relativas a la parte V de los *Monumenta Linguae Canariae*, *Revista de Filología de la Universidad de La Laguna*, 20 : 45-70.
- 2008 : *Los estudios históricos y lingüísticos de Dominik Josef Wölfel*, Santa Cruz de Tenerife et Las Palmas de Gran Canaria, Ediciones Idea (Col. Thesaurus).

- Dieth Eugen (unter Mitwirkung von R. Brunner) 1950 : *Vademekum der Phonetik. Phonetische Grundlagen für das wissenschaftliche und praktische Studium der Sprachen*, Bern, Francke.
- Di Tolla Anna Maria (éd.) 2005 : *Studi berberi e mediterranei. Miscellanea offerta in onore di Luigi Serra*, Napoli, Università degli Studi di Napoli « L'Orientale » (*Studi magrebini*, Nuova Serie, III).
- Drouin Jeannine 1981 : Recherche sur les verbes dérivés : *n-*, *m-*, *nm-* en *tawǎllammət* (touareg nigérien), *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, I/1 : 25-34.
- 1984 : L'énomé nominal en touareg : essai d'inventaire typologique, *Bulletin des Études africaines de l'INALCO*, IV/7 : 31-49.
- 1996 : Les formes participiales en berbère. Essai de dialectologie comparée, *Littérature orale arabo-berbère*, UPR 414/CNRS, 24 : 233-260.
- 2003 : *Embrayer, accélérer, freiner* et autres néologismes automobiles en touareg, dans : Lentin J. et Lonnet A. (éds), 203-213.
- 2007 : v. Aghali-Zakara.
- Drouin Jeannine et Roth Arlette (éds) 1993 : *À la croisée des études libyco-berbères. Mélanges offerts à Paulette Galand-Pernet et Lionel Galand*, Paris, Geuthner (GLECS, Supplément 15).
- Dubois Jean *et al.* 1973 : *Dictionnaire de linguistique*, Paris, Larousse.
- Ducrot Oswald 1972 : *Dire et ne pas dire. Principes de sémantique linguistique*, Paris, Hermann (Collection Savoir).
- et T. Todorov 1972 : *Dictionnaire encyclopédique des sciences du langage*. Paris, Seuil.
- Durand Olivier 1992 : L'enchevêtrement des parlers berbères, *Rivista degli Studi Orientali*, Roma, 65, fasc. 3-4 (1991), 185-194.
- 1993 : À propos du substrat méditerranéen et des langues chamito-sémitiques, *RSO* 67/1-2 (1993), 1994 : 27-38.
- Elmedlaoui Mohamed 1985 : *Le parler berbère chleuh d'Imdlawn (Maroc) : segments et syllabation*, thèse (dir. F. Dell), Université de Paris-VIII.
- 1993 : Geminata et Spirantization in Hebrew, Berber and Tigrinya : a « Fortis-Lenis Module » Analysis, *Linguistica Communicatio*, V-1&2 : 121-176.
- 1998 : Des concepts de 'système' de 'typologie' et de 'changement historique' (éléments de synthèse), dans : El Medlaoui, Gafaiti et Saa (éds), 15-19.
- V. aussi Dell.

- El Medlaoui Mohamed, Gafaïti Saïd et Saa Fouad (éds) 1998 : *Actes du 1^{er} congrès chamito-sémitique de Fès, 12-13 mars 1997*, Faculté des Lettres et des Sciences humaines, Saïs, Fès.
- El Mountassir Abdallah 2004 : « À propos de la grammaticalisation des verbes en tachelhit. L'exemple du verbe *ili* « être quelque part », dans : Naït-Zerrad *et al.* (éds), 41-50.
- Feuillet Jack 2006 : compte rendu du livre de Chr. Clairis *et al.*, *Typologie de la syntaxe connective*, *BSL*, 101/2 : 148-158.
- Fodor I. et Hagège Cl. 1989 : *Language Reform : History and Future. La réforme des langues : histoire et avenir. Sprachreform : Geschichte und Zukunft*, Hamburg, Helmut Buske Verlag, vol. IV.
- Foucauld (Le P. de) 1920 : *Notes pour servir à un essai de grammaire touarègue (dialecte de l'Ahaggar)*, Alger, Carbonel.
- 1940 : *Dictionnaire abrégé touareg-français de noms propres (dialecte de l'Ahaggar)*, publ. par A. Basset, Paris, Larose.
- 1951-1952 : *Dictionnaire touareg-français. Dialecte de l'Ahaggar*, Paris, Imprimerie nationale.
- Foucauld (de) Charles & A. de Calassanti-Motyliniski 1922 : *Textes touareg en prose (dialecte de l'Ahaggar)*, publ. par René Basset, Alger, Carbonel [comporte des documents que la réédition de 1984 n'a pas repris].
- 1984 : *Textes touaregs en prose*, éd. et trad. par S. Chaker, H. Claudot et M. Gast, Aix-en-Provence, Édisud.
- Frajzyngier Zygmunt 2004 : On Segment Counting, OCP, and heavy Segments, *Folia Orientalia*, Kraków, 40 : 93-134.
- François J. et Lacheret A. (éds) 2003 : *Fonctions et moyens d'expression de la focalisation*, Mémoires de la Société de Linguistique de Paris, Peeters, Paris-Louvain.
- Frei Henri 1953 : *Le livre des deux mille phrases*, Genève, Droz.
- Fronzaroli Pelio (éd.) 1978 : *Atti del secondo congresso internazionale di linguistica camito-semitica, Firenze, 16-19 aprile 1974*, Università di Firenze, Istituto di linguistica e di lingue orientali (*Quaderni di semitistica*, 5).
- Fumaroli Marc (dir.) 1999 : *Histoire de la rhétorique dans l'Europe moderne, 1450-1950*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Galand Lionel 1950 : Deux exemples de linguistique « psychologique », *Hespéris*, Rabat, 438-442.
- 1953 : La phonétique en dialectologie berbère, *Orbis*, Louvain, II/1 : 225-233.
- 1957 : Un cas particulier de phrase non verbale : « l'anticipation renforcée » et l'interrogation en berbère, dans : *Mémorial André Basset*, 27-37.

- 1960 : Berbères, section V, Langue, *Encyclopédie de l'Islam*, 2^e éd., 1215-1220.
- 1962 : Observations sur les emplois de deux emprunts du berbère (Ait-Youssi d'Enjil) à l'arabe : I. *tlata* « trois »; — II. *kulši* « tout, tous », *GLECS*, 9 (1960-1963), 68-70 (séance du 28 novembre 1962) et 71-75 (séance du 19 décembre 1962).
- 1964 : L'énoncé verbal en berbère : étude de fonctions, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, Genève, 21 : 33-53.
- 1965 : Systèmes sémantiques : berbère *g* « mettre, faire, être », *Revue de l'École nationale des langues orientales*, 2 : 69-97.
- 1966a : La construction du nom complément de nom en berbère, *GLECS*, 10, 1963-1966, 166-172 (23 février 1966).
- 1966b : Les pronoms personnels en berbère, *BSL*, 61/1 : 286-298.
- 1967a : La construction du nom de nombre dans les parlers berbères, *Verhandlungen des 2. internationalen Dialektologenkongresses, Marburg/Lahn, 5-10. September 1965* (= *Z. f. Mundartforschung*, Beihefte, N.F., nr. 3 und 4, Wiesbaden), Wiesbaden, Steiner, I : 253-259 ; — repris dans : Galand 2002, 211-217.
- 1967b : Termes relatifs à l'automobile dans le vocabulaire d'un chauffeur de taxi, *Orbis*, 16/2 : 530-542.
- 1969 : Types d'expansion nominale en berbère, *Cahiers Ferdinand de Saussure*, Genève, 25 : 83-100.
- 1970 : Unité et diversité du vocabulaire berbère, *Atti della Settimana maghribina, Cagliari, 22-25 maggio 1969*, Milano, Giuffrè, 5-16 (Università di Cagliari).
- 1974a : « Signe arbitraire et signe motivé » en berbère, dans : Caquot et Cohen (éds), 90-101, — repris dans : Galand 2002a, 87-98.
- 1974b : Défini, indéfini, non-défini : les supports de détermination en touareg, *BSL*, 69/1, 1974, 205-224.
- 1977 : Continuité et renouvellement d'un système verbal : le cas du berbère, *BSL*, 72/1, 275-303.
- 1978 : La double fonction du nom de nombre, dans : P. Fronzaroli (éd.), 301-305.
- 1979 : *Langue et littérature berbères. Vingt-cinq ans d'études*, Paris, CNRS.
- 1980 : Une intégration laborieuse : les « verbes de qualité » du berbère, *BSL*, 75/1, 347-362.
- 1984a : Le comportement des schèmes et des racines dans l'évolution de la langue : exemples touaregs, dans : J. Bynon (éd.), 305-315 ; — repris dans : Galand 2002a : 99-108.

- 1984b : Typologie des propositions relatives : la place du berbère, *LALIES. Actes des sessions de linguistique et de littérature. 6 (Aussois, 27 août-1^{er} septembre 1984)*, Université de la Sorbonne nouvelle Paris III, (1988) : 81-101, — repris dans : Galand 2002a : 219-240.
- 1985 : La langue berbère existe-t-elle ?, *Mélanges linguistiques offerts à Maxime Rodinson*, Paris, Geuthner, 175-184 (Supplément 12 à *GLECS*).
- 1986 : L'opposition défini-indéfini en toponymie : exemples berbères, dans : *Mélanges d'onomastique, linguistique et philologie offerts à M. Raymond Sindou*, I : 21-24.
- 1987a : « Subordination résultant de la relation » : À propos de la relative berbère, dans : Bernini et Brugnatelli, 85-100, — repris dans : Galand 2002a, 241-256.
- 1987b : Redistribution des rôles dans l'énoncé verbal en berbère, *Actances*, 3 : 132-158, — repris dans : Galand 2002a, 309-330.
- 1987c : Les emplois de l'aoriste sans particule en berbère, dans : Jungrathmayr et Muller (éds), 361-379, — repris dans : Galand 2002a, 259-271.
- 1988 (rédigé en 1972) : Le berbère, dans : Perrot (dir.), 207-242 ; bibliographie, 303-306.
- 1989a : Comparaison et description dans l'étude du berbère, *Journée d'études de linguistique berbère. Samedi 11 mars 1989 à la Sorbonne*, Université René Descartes (Paris V), Institut national des langues et civilisations orientales, École pratique des hautes études (IV^e Section). Paris, Publications Langues'O, 19-37.
- 1989b : Les langues berbères, dans : Fodor et Hagège (éds), 335-353.
- 1989c : Berberisch: der Schlüssel zum Altkanarischen?, *Almogaren* 18-19, 1987-1988, 7-16.
- 1990 : Du nom au verbe d'état : le témoignage du berbère, dans : Mukarovskij (éd.), I : 123-138, — repris dans : Galand 2002a, 273-283.
- 1991a : ¿Es el beréber la clave para el canario?, *Revista de Filologia*, Universidad de La Laguna, 10, 1991, 185-193 (trad. Carmen Díaz Alayón).
- 1991b : Entre l'oral et l'écrit : le berbère, dans : Baurain *et al.*, 703-713.
- 1992 : Le problème du mot en berbère, *LALIES. Actes des sessions de linguistique et de littérature (Aussois, 29 août - 3 septembre 1988 / 28 août - 2 septembre 1989)*, Paris, Sorbonne nouvelle, 10 : 189-195; — repris dans : Galand, 2002a, 79-86.
- 1994 : La personne grammaticale en berbère, *Faits de langues*, 3 : 79-86; - repris dans : Galand, 2002 : 165-173.

- 1995 : La négation en berbère, *Matériaux arabes et sudarabiques*, GELLAS, nouvelle série 8, 1994 (1995) : 169-181 ; – repris dans : Galand 2002a, 175-184.
- 1996a : Du berbère au libyque : une remontée difficile, *LALIES. Actes des sessions de linguistique et de littérature (Carthage, 21 août-2 septembre 1995)*, Paris, Presses de l'E.N.S., 16 : 77-98.
- 1996b : Le piège des consonnes tendues, *Épigraphie libyco-berbère. La Lettre du RILB*, 2 : 1.
- 1997a : Les consonnes tendues du berbère et leur notation, dans : M. Taïfi (éd.) : 99-120, – repris dans : *Linguistique africaine*, 19, 1997 (1998), 57-77 et dans : Galand 2002a, 147-161.
- 1997b : Les caractères à valeur biconsonantique, *Épigraphie libyco-berbère. La Lettre du RILB*, 3 : 1-2.
- 1999a (éd.) : *Lettres au Marabout. Messages touaregs au Père de Foucauld*, Paris, Belin.
- 1999b : Lexique et grammaire : les deux bouts de la lorgnette, *BSL*, 94/1 : 403-419.
- 2001a : Forme synthétique et forme analytique dans l'évolution du berbère, dans : Ibrizimow *et al.* (éds), 179-188.
- 2001b : Fonctions et limites des moyens prosodiques, dans : Loffler-Laurian (éd.), 145-157.
- 2002a : *Études de linguistique berbère*, Leuven - Paris, Peeters (Collection linguistique publiée par la Société de Linguistique de Paris, 83).
- 2002b : Problématique du nom verbal en berbère, dans : Naït-Zerrad (éd.), 219-234.
- 2002c : Faut-il traduire à tout prix ?, *Épigraphie libyco-berbère. La Lettre du RILB*, 8 : 1-2.
- 2002-2003 : Interrogations sur le libyque, *Antiquités africaines*, 38-39 : 277-284.
- 2003 : L'aoriste berbère, l'aspect et les valeurs modales, dans : Lentin et Lonnet (éds) : 235-246.
- 2005 : Quelques traits du parler berbère de Zouara (Libye), dans : Di Tolla (éd.), 187-195.
- 2006 : Le « participe » berbère, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 45-63.
- 2008 : Sur la finale instable –u de certains parlers touaregs méridionaux, dans : G. Takács (éd.), *Semito-Hamitic Festschrift for A.B. Dolgopolsky and H. Jungraithmayr*, Berlin, Dietrich Reimer, 142-149.

- 2009 : La particule prédicative **d**, dans : S. Chaker, A. Mettouchi et G. Philippson (éds), *Études de phonétique et linguistique berbères. Hommage à Naïma Louali (1961-2005)*, Paris-Louvain, Peeters (ouvrage reçu après rédaction), p. 141-154.
- et Galand-Pernet Paulette 1995 : Notes d'onomastique et de vocabulaire berbères. 1. Les termes berbères en MS- ; 2. Du campement à la maison : 'habiter' en berbère, dans : *L'Homme méditerranéen. Mélanges offerts à Gabriel Camps*, Aix-en-Provence, Publications de l'Université de Provence, LAPMO, 265-270.
- Galand/Frei : enquête inédite sur le parler des Aït Youssi d'Enjil à partir de : Frei H., 1953 (le numéro est celui de la phrase).
- Galand-Pernet Paulette 1959 : Nom et verbe en berbère, *Travaux de l'Institut de Linguistique de Paris*, 4 : 35-47.
- 1964 : Ver, coucou, coup de *takouk*. Note sur un champ morphosémantique en berbère, *GLECS*, X-10, 1963-1966 : 6-14.
- 1965 : Emphase et expressivité : l'opposition *ž - ẓ* en berbère (Maroc du Sud), dans : *Communications et rapports du 1^{er} Congrès international de dialectologie générale, Louvain-Bruxelles 1960*, 39-47.
- 1974 : Déterminants aspectuels-temporels et « morphèmes narratifs » en berbère, *GLECS*, 18-23, 1973-1979 : 55-78 (séance du 19 juin 1974).
- 1984a : Le thème de l'errance dans les littératures berbères, dans : *Littératures du Maghreb (Itinéraires et contacts de cultures 4-5)*, Paris, Centre d'études francophones, Université Paris XIII, L'Harmattan, 269-311.
- 1984b : Sur les frontières entre nom et verbe en berbère, dans : *L'opposition verbo-nominale dans diverses langues du monde (= Modèles linguistiques, VI/1)*, p. 67-81 [Actes de la Table ronde, CNRS, Ivry, 19-21 octobre 1983].
- 1991 : Sur l'origine des désinences verbales des première et deuxième personnes du singulier en berbère, *GLECS*, 29-30 (1984-1986), 7-38.
- 1998 : *Littératures berbères. Des voix, des lettres*, Paris, P.U.F. (coll. Islamiques) [un index a paru dans *Littérature orale arabo-berbère*, Paris, Geuthner, 27, 1999].
- 2003 : Mouture et lenteur. Un champ morphosémantique en berbère ?, dans : Lentin et Lonnet (éds), 247-254.
- 2006 : Cheval-image et cheval-mot. Problèmes d'étymologie. Problèmes d'intercompréhension entre préhistoire et linguistique, dans : *Hic sunt leones. Mélanges sahariens en l'honneur d'Alfred Muzzolini = Cahiers de l'AARS*, 10 : 59-78.
- Gardies Jean-Louis 1975 : *Esquisse d'une grammaire pure*, Paris, Vrin (Problèmes et controverses) ; — version anglaise (préférée par l'auteur) : *Rational*

- Grammar*, transl. by K. Mulligan, München – Wien, Philosophia Verlag, 1985 (The Catholic University of America Press).
- Ghabdouane Mohamed 1989 : *Poèmes touaregs de l'Ayr*, Révision et introduction par K.-G. Prasse, 1, Texte touareg, University of Copenhagen.
- 1997 : *Le récit de ma vie*, Révision, traduction et édition K.-G. Prasse, University of Copenhagen.
- et Prasse Karl-G. 1990 : *Poèmes touaregs de l'Ayr*, 2, Traduction, University of Copenhagen, 626 pp.
- Goldenberg G. 1971 : Tautological Infinitive, *Israel Oriental Studies*, Tel-Aviv University, 36-85.
- Gouffé Claude 1981 : La langue haoussa, dans : Perrot (éd.), 415-428.
- Grevisse Maurice 1986 (12^e éd. refondue par A. Goosse) : *Le bon usage. Grammaire française*, Paris - Gembloux.
- Hachid Malika 2007 : Le contexte archéologique et historique de l'apparition de l'alphabet libyque. Retour sur la date de l'inscription rupestre d'Azzib n'Ikkis (Haut Atlas) et sa troublante convergence avec celles du Sahara central, *Actes du colloque international sur le libyco-berbère ou les tifnagh : de l'authenticité à l'usage pratique (21-22 mars 2007, Alger)*, Alger, Haut Commissariat à l'Amazighité, 17-124.
- Hagège Claude 1982 : *La structure des langues*, Paris, P.U.F. (Coll. Que sais-je?). — V. aussi Fodor.
- Hallyn Fernand : v. Delcroix.
- Harries Jeanette 1974 : *Tamazight Basic Course*, University of Wisconsin, U.S. Department of Health, Education and Welfare, Institute of International Studies.
- Hazaël-Massieux Marie-Christine 1972 : Prosodie linguistique, dans : Ducrot et Todorov (éds), 228-239.
- Holtz Louis 1981 : *Donat et la tradition de l'enseignement grammatical. Étude et édition critique*, Paris, CNRS.
- Ibáñez Esteban 1949 : *Diccionario rifeño-español (etimológico)*, Madrid, Instituto de Estudios africanos.
- Ibrizimow D., R. Leger et U. Seibert (éds) 2001 : *Von Ägypten zum Tschadsee. Eine linguistische Reise durch Afrika. Festschrift für Herrmann Jungraithmayr zum 65. Geburtstag*, Würzburg, Ergon Verlag (*Abhandlungen für die Kunde des Morgenlandes*, 53/3).
- Jakobson Roman 1966 : *Essais de linguistique générale*, trad. N. Ruwet. Paris, Ed. de Minuit.
- Jebbour : v. Dell.

- Joos Martin 1964 : *The English Verb. Form and Meanings*, The University of Wisconsin Press.
- Jordan Antoine 1934 : *Dictionnaire berbère-français (dialectes tašelhait)*, Rabat, Omnia.
- *et al.* 1935 : *Textes berbères, dialecte tachelhait*, Rabat, Omnia.
- Jouad Hassan 1995 : *Le calcul inconscient de l'improvisation. Poésie berbère. Rythme, nombre et sens*, Paris-Louvain.
- Jungraithmayr Herrmann 1993 : Die analytische Sprachform in Afrika, *Sitzungsberichte der wissenschaftlichen Gesellschaft an der Johann Wolfgang Goethe-Universität Frankfurt am Main*, Bd XXX/4, Stuttgart : 125-151.
- et W. Müller (éds) 1987 : *Proceedings of the 4th International Hamito-Semitic Congress, Marburg, 20-22 September, 1983*, Amsterdam / Philadelphia, Benjamins (Current Issues in Linguistic Theory, 44).
- Kienast Burkhart 2001 : *Historische semitische Sprachwissenschaft*, mit Beiträgen von Erhart Graefe (Altaegyptisch) und Gene B. Gragg (Kuschitisch), Wiesbaden, Harrassowitz.
- Kirtchuk Pablo 1992 : *Deixis, anaphore, accords, classification. Morphogénèse et fonctionnement. Essai illustré notamment de données en langue pilaga (Grand-Chaco, Argentine)*, thèse de doctorat nouv. régime, Univ. Paris IV-Sorbonne (dir. Bernard Pottier), dactyl.
- Klinkenberg J.-M. 1987 : Rhétorique, dans : Delcroix et Hallyn (dir.), 29-47.
- Kogan L. (éd.) 2003 : *Studia Semitica. Festschrift for Alexander Militarev (Orientalia. Papers of the Oriental Institute, III)*, Moscow, Russian State University for the Humanities.
- Kossmann Maarten 1989 : L'inaccompli négatif en berbère, *Études et documents berbères*, 6 : 19-29 [corriger la table des matières, p. 1, qui indique « prétérit négatif »].
- 1997a : Le pronom d'objet direct de la troisième personne en berbère, dans : Bausi et Tosco (éds), 69-79.
- 1997b : *Grammaire du parler berbère de Figuig (Maroc oriental)*, Paris - Louvain, Peeters (M.S.-10-Ussun amaziq ; SELAF, n° 364).
- 1999 : *Essai sur la phonologie du proto-berbère*, Köln, Köppe (Grammatische Analysen afrikanischer Sprachen, Bd.12).
- 2000a : *Esquisse grammaticale du rifain oriental*, Paris-Louvain, Peeters.
- 2000b : Le futur à Ghadamès et l'origine de la conjugaison verbale en berbère, dans : Chaker et Zaborski (éds), 237-255.
- 2001 : The Origin of the Glottal Stop in Zenaga and its Reflexes in the other Berber Languages, *Afrika und Übersee*, 84 : 61-100.

- 2003 : The Origin of the Berber ‘Participle’, dans : Bender *et al.*, 27-40.
- Kuryłowicz J. 1949 : Le système verbal du sémitique, *BSL* 45/1 : 47-56.
- 1968 : Extrapolation d’une loi linguistique, *BSL* 63/1 : 1-12.
- Laceb Mhand Oulhadj 1994 : *Problèmes de phonologie générative du kabyle : le cas de l’emphase*, thèse (dir. P. Encrevé), Université Paris VIII.
- 2000 : Présentation du système phonologique kabyle, *Études et documents berbères*, 18 : 111-136.
- 2001-2002 : De quelques considérations autour de la corrélation d’emphase en tamazight, *EDB*, 19-20 : 65-83.
- Ladefoged 1975 : *A Course in Phonetics*, New York – Chicago – San Francisco – Atlanta, Harcourt Brace Jovanovitch.
- Lafkioui Mena 2006 : Complémentarité syntactico-énonciative entre morphèmes et intonèmes. Le cas du berbère, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), 2, 2006, 141-149.
- 2007 : *Atlas linguistique des variétés berbères du Rif*, Köln, Rüdiger Köppe (Berber Studies, 16).
- et Merolla Daniela 2002 : *Contes berbères chaouis de l’Aurès d’après Gustave Mercier*, Köln, Köppe (Berber Studies, 3).
- Lancel Serge (éd.) 1985 : *Histoire et archéologie de l’Afrique du Nord. II^e colloque international, Grenoble, 5-9 avril 1983* (= *Bulletin archéologique du C.T.H.S.*, n.s. 19B).
- Lanères Nicole 1992 : *Les formes de la phrase nominale en grec ancien : étude sur la langue de l’Iliade*, Lille, Université Charles de Gaulle – Lille III et Paris, Université Denis Diderot – Paris VII, 2 vol.
- Lanfry J. (en collaboration avec J.M. Dallet) 1968 : *Ghadamès. Étude linguistique et ethnographique*, I. Textes ; notes philologiques et ethnographiques, Fort-National, Fichier de documentation berbère.
- Laoust Emile 1912 : *Étude sur le dialecte berbère du Chenoua comparé avec ceux des Beni-Menacer et des Beni-Salah*, Paris, Leroux.
- 1918 : *Étude sur le dialecte berbère des Ntifa. Grammaire. Textes*, Paris, Leroux.
- 1920 : *Mots et choses berbères. Notes de linguistique et d’ethnographie. Dialectes du Maroc*, Paris, Challamel.
- 1928 : *Cours de berbère marocain. Dialecte du Maroc central*, Paris, Geuthner, 2^e éd.
- 1932 : *Siwa. I. Son parler*, Paris, Leroux.
- 1936 : *Cours de berbère marocain. Dialectes du Sous, du Haut et de l’Anti-Atlas*, Paris, 2^e éd.

- 1942 : *Contribution à une étude de la toponymie du Haut Atlas, Adrâr n Deren, d'après les cartes de Jean Dresch*, Paris, Geuthner (= *Revue des Études islamiques*, 1939 et 1940).
- Lazard Gilbert 1994 : *L'actance*, Paris, Presses Universitaires de France (Collection Linguistique nouvelle).
- 2006 : *La quête des invariants interlangues. La linguistique est-elle une science ?*, Paris, Champion.
- Le Goffic P. 1981 : *Ambiguïté linguistique et activité de langage*, Paris, Université de Paris-VII.
- Leguil Alphonse 1982 : La naissance des temps en chleuh, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, 3 : 57-84.
- 1983 : La corrélation de concomitance en touareg, *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, 6 : 77-123.
- 1985 : *Contes berbères du Grand Atlas*, Paris, Edicef (collection Fleuve et Flamme).
- 1986 : Notes sur le parler berbère de Siwa (I), *Bulletin des études africaines de l'INALCO*, 11 : 5-42 ; – (II), *ibid.*, 12 : 97-124.
- 1992 : *Structures prédictives en berbère : bilan et perspectives*, Paris, L'Harmattan.
- Lejeune Michel 1972 : *Phonétique historique du mycénien et du grec ancien*, Paris, Klincksieck (Tradition de l'humanisme, IX).
- Lentin Jérôme et Lonnet Antoine (éds) 2003 : *Mélanges David Cohen. Etudes sur le langage, les langues, les dialectes, les littératures [...]*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- Lewicki Tadeusz 1934 : Quelques phrases en vieux berbère provenant d'une chronique ibâdite anonyme, *Revue des Études islamiques*, 275-296.
- Loffler-Laurian Anne-Marie (éd.) 2001 : *Études de linguistique générale et comparative. Hommage à Jean Perrot*, Paris, Centre de Recherche sur les Langues et les Sociétés.
- Lonnet Antoine et Mettouchi Amina (dir.) 2005/2006 : *Les langues chamito-sémitiques (afro-asiatiques)*, Paris, Ophrys, 1, 2005 ; – 2, 2006 (= *Faits de langues*, 26 et 27).
- Louali Naïma 1990 : *L'emphase en berbère. Étude phonétique, phonologique et comparative*, thèse (dir. G. Puech), Université Lumière Lyon 2.
- 1992 : Le système vocalique touareg, *GLECS*, 32 (1988-1994), 59-86 (séance du 13 février 1991).
- 1999 : La spirantisation en berbère, *Afroasiatica Tergestina Papers from the 9th Italian Meeting of Afro-Asiatic (Hamito-Semitic) Linguistics, Trieste, 23-24 April 1988*, Unipress, 271-298.

- 2000 : Vocalisme berbère et voyelles touarègues, dans : Chaker et Zaborski (éds), 263-279.
- 2002 : L'ambisyllabité des consonnes géminées : le cas du berbère (tachelhit), *XXIVes Journées d'étude sur la parole. Nancy. 24-27 juin 2002*, 145-148.
- et Maddieson I. 1999 : Phonological contrast and phonetic realization : the case of Berber stops, *Proceedings of the 14th International Congress of Phonetic Sciences*, San Francisco, 603-606.
- et Mettouchi Amina 2002 : Structures intonatives en berbère : l'énoncé prédicatif à particule *d-*, dans : Bel et Marlien (éds), 463-466.
- et Philippson G. 2005 : Deux systèmes aspectuels berbères : le siwi et le touareg, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 1, 2005 : 11-22.
- et Puech Gilbert 1994 : Les consonnes « tendues » du berbère : indices perceptuels et corrélats phonétiques, *Études et documents berbères*, 11 : 217-231.
- et Puech Gilbert 2000 : Étude sur l'implémentation du schwa pour quatre locuteurs berbères de tachelhit, *XIIIes Journées d'étude sur la parole, Aussois, 19-23 juin 2000*, 4 pp.
- Loubignac V. 1924 : *Étude sur le dialecte berbère des Zaïan et Aït Sgougou*, Paris, Leroux.
- Louis de Vincennes (Sr) et Dallet J.-M. 1960 : *Initiation à la langue berbère (Kabylie)*, I^{er} volume (Grammaire), Fort-National.
- Lyons John 1968, réimpr. 1969 : *Introduction to theoretical Linguistics*, Cambridge, Univ. Press.
- Mammeri Mouloud 1980 : *Poèmes kabyles anciens*, Paris, Maspero.
- Manseri Ourida 1999 : L'aspect en berbère : l'aoriste revisité, *Awal*, 19 : 43-58.
- Marçais Philippe 1948 : L'articulation de l'emphase dans un parler arabe maghrébin, *Annales de l'Institut d'études orientales*, Alger, 7 : 1-28.
- 1956 : *Le parler arabe de Djidjelli (Nord Constantinois, Algérie)*, Paris, Librairie d'Amérique et d'Orient (Publications de l'Institut d'études orientales d'Alger, 16).
- Martinet André 1955/2005 : *Economie des changements phonétiques : Traité de phonologie diachronique*, Paris, Maisonneuve et Larose.
- 1975 : *Studies in Functional Syntax. Études de syntaxe fonctionnelle*, München Wilhelm Fink.
- 1993 : *Mémoires d'un linguiste. Vivre les langues*, Entretiens avec G. Kassai, avec la collaboration de J. Martinet, Paris, Éd. Quai Voltaire.
- Mebarek Slaouti Taklit 2004 : *L'alphabet latin serait-il d'origine berbère ?*, Paris, L'Harmattan.

- Meillet Antoine 1921 : *Linguistique historique et linguistique générale*, Paris, Champion (Collection linguistique, VIII).
- Merolla : v. Lafkioui.
- Mettouchi Amina 1996 : La négation dans les langues du Maghreb : synthèse, dans : Chaker et Caubet D. (éds), 177-195.
- 2001 : La grammaticalisation de *ara* en kabyle. Négation et subordination relative, dans : *La grammaticalisation – 2. Concepts et cas*, Presses Universitaires de Rennes, 215-235 (Travaux linguistiques du CERLICO, 14).
- 2003 : Focalisation contrastive et structure de l'information en kabyle (berbère), dans : François et Lacheret (éds), 81-97.
- 2006 : « Sujet » postverbal et état d'annexion en kabyle (berbère), dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 2006, 113-129.
- , Smaïl Hakim et Louali Naïma 2004 : Intonational Structures in Berber : the non-verbal predicate d+XP in Tarifit and Taqbaylit, dans : Naït-Zerrad *et al.* (éds), 111-117.
- : v. aussi Lonnet.
- Mitchell Terence F. 1953 : Particle-Noun Complexes in a Berber Dialect (Zuara), *Bull. of the School of Oriental and African Studies*, London, 15 : 375-390.
- 1957a : Long Consonants in Phonology and Phonetics, *Studies in Linguistic Analysis*, Philological Society, Oxford Univ. Press, 182-205 (notamment partie B : Tense and Lax Articulation in the Berber Dialect of Zuara).
- 1957b : Some Properties of Zuara Nouns, with Special Reference to those with Consonant Initial, *Mémorial André Basset (1895-1956)*, Paris, Adrien Maisonneuve, 83-96.
- 2007 : *Ferhat. An Everyday Story of Berber Folk in and around Zuara (Libya)*, Köln, Rüdiger Köppe (Berber Studies, 17).
- Modéran Yves (à p.) : Mazices, *Encyclopédie berbère*.
- Monteil Vincent-Mansour 1988 : Les Berbères aux Canaries ?, *Études et documents berbères*, 4 : 61-76.
- Moriggi Marco (éd.) 2007 : *XII incontro italiano di linguistica camito-semitica (afroasiatica). Atti del convegno (Ragusa, 6-9 giugno 2005)*, Soveria Mannelli, Rubbettino.
- Mukarovskiy H.G. (éd.) 1990 : *Proceedings of the Fifth International Hamito-Semitic Congress, 1987*, Vol. I : Hamito-Semitic, Berber, Chadic. Wien (Veröffentlichungen der Institute für Afrikanistik und Ägyptologie der Universität Wien, Beiträge zur Afrikanistik, Bd 40).
- Mund-Dopchie Monique 1995 : *La fortune du Périple d'Hannon à la Renaissance et au XVIIe siècle*, Namur, Société des Études classiques.

- Muzzolini Alfred 2001 : Au sujet de l'origine de l'écriture libyque, *Lettre de l'AARS*, 19 : 23-26.
- Naït-Zerrad Kamal 2001 : *Grammaire moderne du kabyle : tajerrumt tatrart n teqbaylit*, Paris, Karthala.
- (éd.) 2002 : *Articles de linguistique berbère. Mémoial Werner Vycichl*, Paris, L'Harmattan.
- 2003 : Note sur les noms d'action verbaux en berbère : formes et emplois, dans : Kogan (éd.), 303-314.
- 2004 : De quelques particules et adverbes issus de formes verbales, dans : Naït-Zerrad *et al.*, 119-133.
- 2005 : Procédés d'auxiliation et grammaticalisation en berbère, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 1, 2005, 241-246.
- , Vossen Rainer et Ibrizimow Dymitr (éds) 2004 : *Nouvelles études berbères. Le verbe et autres articles* [Actes du « 2. Bayreuth-Frankfurter Kolloquium zur Berberologie », 2002], Köln, Rüdiger Köppe Verlag (coll. Berber Studies, 8).
- Nicolaï Robert 2006 : Aux marges de l'espace chamito-sémitique : songhay et apparentements « non-linéaires », dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 2006, 245-277.
- Onrubia Pintado J. 2000 : De etnogénesis bereber. Algunas consideraciones acerca del problema del origen de las primeras formaciones sociales berberohablantes, *Estudios amaziges. Substratos y sinergias culturales*, Melilla, 13-54.
- Ouakrim Omar 1994a : Sobre la distinción entre la geminación y la tensión consonántica, *Estudios de fonética experimental* (Barcelone), 6 : 153-169.
- 1994b : Un paramètre acoustique distinguant la gémination de la tension consonantique, *Études et documents berbères*, 11 : 197-203.
- 1995 : *Fonética y Fonología del Bereber*, Bellaterra (Barcelona), Universitat Autònoma (Ciència i tècnica, 3).
- Ould-Braham Ouahmi 1988 : Sur une chronique arabo-berbère des ibāḍites médiévaux, *Études et documents berbères*, 4 : 5-28.
- Paris Catherine 1992 : Les voyelles en tcherkesse : un exemple d'analyse diasystémique, *BSL*, 87/1 : 283-343.
- Pellat Charles 1957 : *am* et *zun(d)*, "comme", en berbère, *Mémoial André Basset (1895-1956)*, Paris, Adrien Maisonneuve, 97-105.
- Penchoen Thomas G. 1973 : *Tamazight of the Ayt Ndhir*, Los Angeles, UNDENA (Afroasiatic Dialects, 1).
- Pennacchietti Fabrizio A. 1974 : La classe degli aggettivi denotativi nelle lingue semitiche e nelle lingue berbere, dans : Caquot et Cohen (éds), 30-39.

- 1978 : Considerazioni sulla preposizione berbera *n*, dans : Fronzaroli (éd.), 307-314.
- Perrot Jean 1978 : Fonctions syntaxiques, énonciation, information, *BSL*, 73 : 85-101.
- (éd.) 1981 : *Les langues dans le monde ancien et moderne*, Première partie, *Les langues de l'Afrique subsaharienne* (G. Manessy, éd.).
- (éd.) 1988 : *id.*, 3^e partie : *Les langues chamito-sémitiques* (Textes recueillis par D. Cohen), Paris, CNRS.
- Petites Sœurs de Jésus 1974 : *Contes touaregs de l'Aïr*, Paris, SELAF.
- Picard André 1957 : Du prétérit intensif en berbère, *Mémorial André Basset (1895-1956)*, Paris, Adrien Maisonneuve, 107-120.
- 1958 : *Textes berbères dans le parler des Irjen (Kabylie-Algérie)*, Alger, La Typo-Litho et Jules Carbonel, 2 vol.
- 1960 : *De quelques faits de stylistique dans le parler berbère des Irjen (Kabylie - Algérie). De la phrase inorganique à la phrase organisée*, Alger.
- v. aussi Basset André.
- Prasse Karl-G. 1969 : *A propos de l'origine de h touareg (tahaggart)*, København.
- 1971 : Die dialektale Einteilung des Tuareg und ihre Kriterien, dans : Six *et al.* (éd.), 201-208.
- 1972 : *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart)*, I-III, Phonétique, Écriture, Pronom, Éditions de l'Université de Copenhague.
- 1973 : *-id.-*, VI-VII, Verbe, Copenhague, Akademisk Forlag.
- 1974 : *-id.-*, IV-V, Nom, Copenhague, Akademisk Forlag.
- 1986 : The Values of the Tenses in Tuareg (Berber), *Orientalia Suecana* (Stockholm), 33-35 (1984-1986), 333-339.
- 1989 : v. Ghabdouane Mohamed.
- 1993 : Du nouveau sur la vocalisation de la tahaggart, dans : Drouin et Roth (éds), 269-285.
- 1994 : Les principaux problèmes de l'orthographe touarègue, *Études et documents berbères*, 11 : 97-105.
- 1998 : compte rendu du livre d'A. Leguil, *Structures prédicatives en berbère. Bilan et perspectives* (Paris, 1992), *Acta Orientalia* (Copenhague), 59 : 245-252.
- 2002 : L'origine des préfixes d'état en berbère, v. Naït Zerrad Kamal (éd.), 373-390.
- 2008 : *Manuel de grammaire touarègue (tahaggart) VIII-IX – Syntaxe*, Cargo-Verlag, 2008 [ouvrage reçu après rédaction].

- et Ag Sidiyene E. 1985 : *Tableaux morphologiques*, dialectes touaregs de l'Adrar du Mali, Copenhague, Akademisk Forlag (Corrigenda et addenda dans : *Awal*, 8 [éd. d'Alger, Bouchène, 1991] : 191-205).
- et Ghoubeïd Alojaly 1998 : *Lexique touareg-français*, Copenhague, Museum Tusulanum Press, 2e éd. (Carsten Niebuhr Institute).
- , Ghoubeïd Alojaly et Ghabdouane Mohamed 2003 : *Dictionnaire touareg-français (Niger)*, University of Copenhagen, 2 vol.
- Quitout Michel 2004 : Situation linguistique en Libye (histoire, statut et usage des langues locales et étrangères), *Folia Orientalia*, Kraków, 40 : 313-326.
- Rabdi Larbi 2004 : *Le parler d'Ihbachen (Kabylie Orientale - Algérie). Esquisse phonologique et morphologique*, Köln, Rüdiger Köppe Verlag (Berber Studies, vol. 7).
- Reesink Pieter 1979 : *Problèmes de détermination en indo-européen, principalement dans le germanique de l'ouest, et dans une langue chamito-sémitique*, thèse 3^e Cycle, Univ. Paris-III, 2 volumes ronéo.
- : voir Delheure.
- Ridouane Rachid 2003 : La gémination et l'aspiration en berbère (chleuh) : analyses acoustiques et photoglottographiques, communication du 22 mai 2003 au GLECS, à paraître.
- (Rapport) : Présentation analytique de ses travaux de recherche (sur Internet, site du Laboratoire de Phonétique et Phonologie : lpp.univ-paris3.fr).
- Riemann O. & Goelzer H. : *Grammaire latine complète*, Paris, Colin, 26^e éd., 1933.
- Rosetti A. 1959 : *Sur la théorie de la syllabe*, 's-Gravenhage, Mouton et Co (*Janua Linguarum*, IX).
- Rössler Otto 1952 : Der semitische Charakter der libyschen Sprache, *Zeitschrift für Assyriologie*, n. F. 16 (50), 121-150.
- 1958 : Die Sprache Numidiens, dans : *Sybaris. Festschrift Hans Krahe*, Wiesbaden, 94-120.
- 1964 : Libysch-Hamitisch-Semitisch, *Oriens* (Leiden), 17 : 199-216.
- 1980 : Libyen von der Cyrenaica bis zur Mauretania Tingitana, dans : *Die Sprachen im römischen Reich der Kaiserzeit. Kolloquium vom 8. bis 10. April 1974*, Köln, Rheinland-Verlag, 267-284 (= *Beihefte der Bonner Jahrbücher*, Bd 40).
- Roux Arsène 1942a : *Récits, contes et légendes berbères dans le parler des Beni-Mtir*, Rabat, ronéo, III et 101 pp. – rééd. 2007 sous le titre *Textes berbères du Maroc central. Textes originaux en transcription*, Köln, Rüdiger Köppe (Berber Studies, 18).
- 1942b : v. Stroomer 2003.

- 1951 : *Choix de versions berbères. Parlers du sud-ouest marocain (Tachelhit)*, Rabat, ronéo.
- 1954 : Un aoriste berbère à suffixe *-it*, *Actes du congrès international des orientalistes, Cambridge, 21st-28th August, 1954*, London, 1957, 379-380.
- 1955 : *La vie berbère par les textes. Parlers du sud-ouest marocain (tachelhit)*, I^{ère} partie : la vie matérielle. I. Textes, Paris, Larose.
- Rubin Aaron 2004 : Notes on the genitive exponents of some modern Arabic dialects, *Folia Orientalia*, Kraków, 40 : 327-336.
- Saa Fouad 1995 : *Aspects de la morphologie et de la phonologie du berbère parlé dans le Ksar de Zenaga à Figuig (Maroc)*, thèse de doctorat, Université Paris-3 (dir. : R. Gsell).
- Saïb Jilali 1994 : La voyelle neutre en tamazight (le berbère) : entre la fiction phonologique et les exigences du lettrisme, *Études et documents berbères*, 11 : 159-175.
- Savà Graziano et Tosco Mauro 2006 : La mort des langues en domaine chamito-sémitique, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 2, 2006, 279-290.
- Serra Luigi 1964 : Testi berberi in dialetto di Zuara, *Annali dell'Istituto Orientale di Napoli*, n.s., 14 : 715-726 (Scritti in onore di Laura Veccia Vaglieri).
- Six V. et al. (éds) 1971 : *Afrikanische Sprachen und Kulturen. Ein Querschnitt*, Hamburg, Deutsches Institut für Afrika-Forschung (Hamburger Beiträge zur Afrika-Kunde, 14).
- Souifi H. 1998 : *Les unités significatives de la phrase verbale simple d'un parler berbère de : Villa San Jurjo / Alhucemas, "Ajdir" (Rif / Maroc Nord)*, thèse de doctorat (dir. R. Gauthier), Univ. de Toulouse-Le Mirail, 1998, 2 vol.
- Springer Bunk Renata 1994 : *Las inscripciones líbico-bereberes de las Islas Canarias*, thèse (dir. J.F. Navarro Mederos et L. Galand), Univ. de La Laguna, Tenerife, 3 vol. ronéo.
- 2001 : *Origen y uso de la escritura líbico-bereber en Canarias*, CEPSA et Centro de la Cultura Popular Canaria.
- Stricker B.H. 1960 : v. Awzali.
- 1963 : Notes de grammaire berbère, *GLECS*, 9, 1960-1963, 90-98.
- Stroemer Harry 2003 : *Tachelhiyt Berber Texts from the Ayt Brayyim, Lakhsas and Guedmioua Region (South Morocco)*. A Linguistic Reanalysis of *Récits, contes et légendes berbères en Tachelhiyt* by Arsène Roux with an English Translation, Köln, Rüdiger Köppe Verlag (Berber Studies, 5).
- Stumme Hans 1899 : *Handbuch des Schilhischen von Tazerwalt*, Leipzig.
- Sudlow David 2001 : *The Tamasheq of North-East Burkina Faso*, Köln, Rüdiger Köppe (Berber Studies, 1).

- Swadesh Maurice 1937 : The Phonemic Interpretation of Long Consonants, *Language*, 13 : 1-10.
- Taïfi Miloud 1991 : *Dictionnaire tamazight-français (Parlers du Maroc central)*, Paris, L'Harmattan - Awal.
- (éd.) 1997 : *Voisinage. Mélanges en hommage à la mémoire de Kaddour Cadi*, Fès, Faculté des lettres et des sciences humaines, Dhar El Mahraz.
- Taine-Cheikh Catherine 1998 : La corrélation de gémination consonantique en zénaga (berbère de Mauritanie), *GLECS*, 34 (1998-2002), 5-66.
- 2005 : Du rôle de la quantité vocalique en morphogénie. Réflexion à partir de l'arabe et du berbère de Mauritanie, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 1, 41-63.
- 2006 : *Arabe et berbère sahariens. Dynamique des langues et des pratiques langagières*, Dossier d'habilitation à la recherche, Université Paris-3 - Sorbonne Nouvelle.
- 2007 : Les propositions relatives du zénaga et la question des relateurs en berbère, dans : Moriggi (éd.), 301-309.
- 2008 : *Dictionnaire zénaga-français. Le berbère de Mauritanie présenté par racines dans une perspective comparative*, avec la contribution d'Abdel Wedoud Ould Cheikh, Les communautés zénagophones aujourd'hui, Köln, Rüdiger Köppe Verlag, 2008, XCIX et 649 pp. (Berber Studies, 20) [ouvrage reçu après rédaction].
- Takàcs : v. Bender.
- Tesnière Lucien 1959 : *Éléments de syntaxe structurale*, Paris, Klincksieck.
- Tonietti Maria Vittoria 2005 : Problèmes de morphologie éblaïte dans une perspective comparative. ŠÈ à Ebla : pronom déterminatif-relatif ou préposition ?, dans : Lonnet et Mettouchi (éds), vol. 1, 2005, 181-200.
- Troubetzkoy N.S. 1949 (rééd. 1976, 1986) : *Principes de phonologie*, trad. J. Cantineau, Paris, Klincksieck.
- Valéry Paul 1974 : *Cahiers*, éd. J. Robinson, Paris, Gallimard, II (Bibliothèque de la Pléiade).
- Van den Boogert Nico 1997 : *The Berber Literary Tradition of the Sous, with an edition and translation of 'The Ocean of Tears' by Muhammad Awzal (d. 1749)*, Leiden, Nederlands Instituut voor het Nabije Oosten (Sticht de Goeje, 27).
- Vendryes Joseph 1947-48 : Sur un emploi du relatif : le relatif prégnant, *BSL*, 44 : 21-41.
- Venture de Paradis 1844 : *Grammaire et dictionnaire abrégés de la langue berbère*, revus par P. Amédée Jaubert, Paris, Imprimerie Royale.

- Voigt Rainer 1991 : compte rendu du livre de K. Cadi, dans : *Der Islam* (Berlin), 68 : 159-163.
- Vycichl Werner 1952 : La lengua de los antiguos canarios, *Revista de historia (canaria)*, Univ. de La Laguna, 18 : 167-204.
- 1955 : Der Umlaut in den Berbersprachen Nordafrikas. Eine Einführung in die berberische Sprachgeschichte, *Wiener Zeitschrift für die Kunde des Morgenlandes*, 52 : 304-325.
- 1957 : L'article défini du berbère, in *Mémorial André Basset (1895-1956)*, Paris, Adrien Maisonneuve, 139-146.
- 1986 : L'article défini en langue kabyle, *EDB*, 1 : 61-63.
- 1989 : Études de phonétique et d'étymologie berbères, *Journée d'études de linguistique berbère, Samedi 11 mars 1989, à la Sorbonne*, Paris, Publications Langues'O, 1-18.
- 1992 : Der Ursprung der Partikel *ad-* zur Bildung des Konjunktivs, des Optativs und des Futurum im Berberischen, *Frankfurter Afrikanistische Blätter*, 4 : 82-85.
- Wedekind Klaus 2004 : Beja Phonology : an Update, *Folia Orientalia*, Kraków, 40 : 71-91.
- Wehr Hans 1966 : *A Dictionary of Modern Written Arabic*, ed. by J. Milton Cowan, Wiesbaden Harrassowitz, 2nd printing.
- Weydling Georg 1939 : *Die Nomina deverbalia und ihr Verhältnis zu den Direktions- und Habitativformen im Berberischen*, Leipzig.
- Willms Alfred 1962 : Zur Phonologie der langen Konsonanten im Kabyliischen, *Zeitschrift für Phonetik, Sprachwissenschaft und Kommunikationsforschung*, 15 : 103-109.
- 1964 : Sekundäre Kontrastierung in Ergänzung der Konsonantenlänge im Berberischen Südmarokkos, *Afrika und Übersee*, 48 : 289-293.
- 1966 : Die Beziehungen zwischen dem Status des Nomens und den Personalsuffixen im Berberischen Südmarokkos, *Neue Afrikanistische Studien*, Hamburg, 5 : 284-292.
- 1980 : *Die dialektale Differenzierung des Berberischen*, Berlin, D. Reimer, (*Afrika und Übersee*, 31).
- Wölfel Dominik J. 1965 : *Monumenta Linguae Canariae*, Graz, Akademische Druck- und Verlagsanstalt.
- 1996 : *Monumenta Linguae Canariae*, trad. en espagnol par M. Sarmiento Pérez, Gobierno de Canarias, Dirección General de Patrimonio Histórico, 2 vol.
- Zaborski A. : v. Chaker.

INDEX

Pour retrouver tel passage du livre, le lecteur dispose en premier lieu de la Table des matières. Mais celle-ci devait être complétée par un index, dont l'ingrate réalisation est due à P. Galand-Pernet. Il était inutile de reprendre systématiquement dans l'index les données de la Table. Il s'agissait plutôt de repérer des mots ou des notions, et aussi de permettre des regroupements. Si détaillé qu'il fût, l'index ne pouvait être exhaustif : étant donné la nature de l'ouvrage, il eût été fastidieux, voire gênant, d'énumérer systématiquement tous les passages où apparaissent, par exemple, les noms des langues le plus souvent citées, comme le touareg, le chleuh ou le kabyle.

Les références renvoient aux chapitres et aux sections, le premier chiffre étant celui du chapitre (v. Table des matières). Les chiffres ne sont pas séparés par des points : 6631 est donc à lire 6.6.3.1.

Abréviations dans l'index :

sqq. : et suivants ; – *v.* ou *cf.* renvoient à tel ou tel item ; – *vs* entre deux termes renvoie à un passage où est évoqué le rapport entre les deux notions.

A

a : pronom support, 322, 511, 521, 544, 5442, 6712, 731, 7321 ;
ad 723, 7321, 7322 ; **ara** 6631C, 6712B ; **asmi** 5442, 6631 ;
ay 5442, 723, 731, 733 ; **ha** 722.
accent : 151, 4121, 4122, 6611.
accompli : 1232, 5412, 61, 641, 6512, 66, 662, 6722, 6723.
accompli résultatif : 6813.
accord : 71.
actant : 5312, 5322, 5412D, 5422, 622, 6511, 6631, 6632, 68, 6824, 6631 ; v. complément.

acteur : 68, 6821 ; v. actant, agent.
adjectif : 45, 522, 6413, 6511.
adverbe : 61, 65, 662.
affirmatif : 6723 (touareg), 723.
affixe : direct 3321, oblique 3322 ; v. cas, pronom personnel.
afro-asiatique : v. chamito-sémitique.
agent : 6822, 6823, 6824, v. actant, acteur, passif.
aires berbérophones : 011, 012 ; v. parler, variété.
Aït Seghrouchen : 5412, 5422.
Aït Youssi d'Enjil : 122, 1232, 125, 321, 425, 44, 6611, 6712A, 722.

akkadien : 042, 331, 521, 6413.
 allemand : 6822.
 amazigh, **amaziy** : 013.
 analogie : 126, 331, 332, 3321, 3322, 333, 411, 414, 424, 6, 6323, 64, 6512, 6523, 6722, 6723, 6821, 6822, 6826.
 analyse linguistique : 713, langue d'analyse et langue analysée.
 analytique *vs* synthétique : 53, 531, 532.
 annexion : *v.* état d'—.
 antécédent : 542, 6511, 6512 ; *v.* propositions relatives.
 anticipation : 731 ; *v.* terminologie.
 aoriste : 0244, 5442B, 61, 631, 632, 642, 6422, 6512, 6631, 723 ; *v.* aspect, modal, système verbal.
 Aoudjila : 6611, *v.* négation.
 apposition : 45, 522, 523.
 arabe : 015, 016, 0242, 121, 128, 331, 4121, 425, 4446, 53, 5321, 5323, 5412, 543 ; *v.* berbère, contact, emprunt.
 archaïsme : 0244 ; *v.* diachronie, évolution.
 article : 4121 ; 523.
 aspect : 61, 64, 641, 642, 6422, 66, 663, 6631, 6632, 67, 6723.
 assertif : 723.
 assimilation : 41 *sqg* (noms, état), 62 (verbes) ; 6523 (nom verbal), 6631 (particule modale) ; *v.* w/y.
 association : 015.
 attribution : 72, 723.
 auxiliaire : 662 (verbe) ; *v.* modal.

B

base : — et racine, 221 ; *v.* bilitère, verbe (62).
 berbère : dénomination de — 013 ; *vs* panberbère 013, vieux berbère 016.
 berbérophones : 015.
 bilitère : 621.
 birman : 0211.

Bissa (dj.) : 5321.
 but : proposition subordonnée de — : 6631.

C

Canaries (îles) : 012.
 cas : 332, 4, 41, 412, 4121, 43, 5312 ; *v.* complément, fonction.
 causatif : 6824.
 chamito-sémitique : 016, 0242, 331, 6523, 66, 6826.
 Chenoua : 3322.
 chleuh : 016, 122, 1232, 125, 132, 151, 323, 33, 331, 425, 46, 511, 512, 521, 523, 5311, 5312, 5321, 5412, 5442, 6514, 6631, et *passim*.
 “ chose ” : notion de — 6631, 6712.
 classement des parlers : 014, 122.
 clitique : 3321.
 cognitif : 6414.
 coexistence (“ épaisseur synchronique ”) : 6515.
 cohérence : — des critères 5321, 6413, 6512, 6631.
 chronologie : 6244 ; *v.* diachronie, évolution.
 communication linguistique : 021, 0211 ; *vs* situation 67 ; *v.* aussi contexte.
 commutation : 5312.
 comparaison : 024, 0243, 259, 333, 521, 621, 63, 6413, 6422, 6515, 6521, 66 (système verbal), 6826.
 complément : *v.* expansion 5 *sqg* ; — circonstanciel 662 ; — *vs* complété (ordre) 53 ; analytique *vs* synthétique (construction) 53 ; — déterminatif 0244, 53, 6524 (subjectif *vs* objectif) ; — explicatif : 021, 0244, 33, 53, 5312, 5323, 5421, 5442, 662, 6631, 6632 ; — direct double 6823 ; — d'objet interne 6822 ; *v.* actant, nom verbal, sujet.
 complété : *v.* complément.

composition : 472.
 compréhension : 023, 225, 45, 5442 ;
 v. extension, grammaire, lexique.
 concessif : 6421 ; v. modal.
 concomitant : 6612.
 conjonction : 0212, 022, 5323, 5412,
 5442, 6421, 6631 ; v. aoriste,
 modal, proposition subordonnée,
 prosodie, syntaxe.
 conjugaison : 331, 621, 6522.
 consonnes : 12 ; affriquées 124,
 emphatiques 128, étouffées 123 (v.
 géminées, tendues), fricatives
 1233, géminées 1232, labiales
 4121, 5321, labio-vélaires 127,
 occlusives 1233, palatalisées 126,
 semi-consonnes 125, 412,
 spirantes 127, tendues 123 ; v.
 aussi **i, u**, racine.
 construction : v. complément.
 contact : — de langues (arabe) : 543,
 6515.
 contexte : 0211, 425, 641, 6512,
 6631, 67 ; v. situation.
 coordination : 6422 ; v. aoriste.
 copule : v. 722 (particule prédicative).
 critère : (phonétique, morphologique,
 sémantique) 0244, 5321 (évolution,
 niveau de critères), 5412, 5441,
 6411, 6521, 6522, 6523, 662,
 6814, 6821, 6824 ; v. cohérence,
 contexte.
 CuSCuS : 0242.
 cypriote : 1232.

D

d : trois morphèmes **d**, 722 ; v.
 particule, préposition, phrase
 nominale.
 datif : 322.
 déclinaison : 332, 43.
 déictique : 023, 321, 51, 5412, 732.
 défense (interdiction) : 671, 6721.
 défini, définitude : 4121, 46, 521
 (défini/indéfini), 5412, 5441,
 5442, 6631, 7321.

démonstratif : 511, 5412 ; v.
 déictique.
 déponents internes : 6824.
 dérivation : 223, 471, 622, 682,
 6821, 6822, 6825.
 désinence : v. verbe.
 détermination : 321, 521, 5412,
 5412C ; v. pronom support.
 diachronie : 023, 0241, 3321, 411,
 412, 4122, (nom), 472, 424, 425,
 43, 521, 53, 531, 5312, 532,
 5321, 5442, 621, 63, 6413, 6414,
 6512, 6522-6523, 6631, 6632,
 6813, 6826, 71, 722, 731 ; v.
 évolution, genèse.
 dialecte, dialectalisation : 013, 016,
 732 ; v. parler, variété
 (linguistique).
 différenciation : — des parlers, à
 partir de bases communes, v.
 chap. 5, 6 ; — phonétique, v. 6
 (verbe) ; v. jonction, variété.
 différée : 731 (v. thématization 71,
 rhématisation 73)
 diphtongue : 131.
 disjonction : 6512.
 diversité : 013, 6, 61 ; v. parler,
 variété.
 Djerba : 02, 722.
 documents : 016 (épigraphiques,
 littéraires).
 Dougga : 016, 6413.
 durée : 123, 1233 ; v. tension.

E

écoles linguistiques : de Moscou :
 11 ; de Prague : 11.
 écriture : 013, 015, 016, 022, 023,
 1232, 132.
 édition : ponctuation 5411, v.
 prosodie 6631.
 égyptien : 3322, 471.
 embrayeur : 0211, 33, 71.
 emprunt : 44, 471, 472, 6523, 6826.
 enchaîné : v. aoriste 642.

énoncé : “ neutre ” 0211, “ clivé ” 73 ; *vs* intonation 152.
 énonciation : 021, 0211, 6411, 6414, 6421, 65, 662, 6632.
 ergatif : 6813.
 état du nom : 41-43, état libre *vs* état d’annexion 472 ; — d’annexion “ renforcé ” 5321 ; — du pronom 332 ; 722 (proposition sans verbe).
 état (verbe d’—) : processif / statif 6411, 6412, 6414, 72, 722 (“ être ” / “ faire ”).
 études berbères : 011-016, 012 (îles Canaries) ; *v.* historique.
 étymologie : *vs* racine 221 ; *v.* diachronie 41 *sqq* ; *v.* adjectif 45 ; fonction dans l’énoncé ; genèse 411.
 euphonie : 3321.
 éventuel : 5412C, 5442C, 6421, 6631 ; *vs* modal, réel.
 évolution : 0241, 0244, 031, 126, 4121, 413, 422, 423, 43, 6 ; variété des parlers 5412, 6521-6524 ; 6631, 733 ; *passim in* état d’annexion, nominaux, verbe 6, 6413, 662 (système verbal) 66 ; *v.* différenciation phonétique 6 ; racine 221 ; *v.* diachronie, rôle de la fréquence 733.
 existence (notion d’) : 72, 722, 723, *v.* attribution, typologie.
 expansion : 51 (localisation), reprise 52, complément déterminatif 53, propositions relatives 54.
 expressivité : 0211, 622, 6611, 6722, 6723.
 extension : 023 (compréhension *vs* extension), 45, 521, 523, 5323, 6631.

F

factitif : 6824.
 figement : 5412C, 5442, 6515 ; *v.* grammaticalisation.

Figuig : 411.
 focalisation : 73 *sqq* ; *v.* rhématisation 6631, 72, 721, 722.
 fonction (syntaxique) : 0244, 41 ; 43 (état / nom) ; 53, 54, 72 et *passim* ; *v.* commutation.
 fonctionnement : *vs* forme 0244 ; — du système verbal 632.
 français : 3322.
 futur : *v.* aoriste, modal, mode ; *v.* particules 663, 6631A.

G

gémiation : 123, 1231, 1232, 1233 ; gémignée : 4121 ; *v.* tendue, tension.
 générative (linguistique) : 0244, 72.
 genèse : 03, 031, 321, 411, 412, 4121, 42, 421, 43 *sqq*, 521, 6512, 6513, 6515, 66 ; *v.* coexistence, diachronie, reconstruction.
 génitif : 3322.
 genre : 321, 331, 41, 4121, 425, 45, 5321, 6512.
 Ghadamès : 331, 425, 5312, 6711.
 GLECS : *v.* chamito-sémitique.
 grammaire : 023 (*vs* lexicque), 225, 411, 45, 662.
 grammaticalisation : 0244, 521, 54, 5412, 5442, 6515, 66, 662, 662, 6611, 6632, 72, 722, 723, 732, 733.
 graphie : 032, 5442A.
 grec : 521, 1231, 3321.
 groupe nominal : 5 ; *v.* 6 (verbe).

Gh, Ġ, ʔ

ʔ : préposition 5412C *sqq*, 5442.

H

habitude : 6422, 6631A ; *v.* inaccompli 63.
 harmonie (vocalique) : 411.
 histoire (du berbère) : 016, 0244, 221, 63, 6413, 6414, 66, 6612 ; *v.*

chronologie relative, diachronie, études berbères, genèse, racine.
historique (des études) : 024, 11, 12, 131, 332, 3321, 642 ; v. aussi nom, verbe.
hypothèse : 5412.

I

i : dans formes verbales «négatives» 6712.
i : préposition : v. *le suivant et* préposition.
i : pronom support 322, 46, 5442 ; v. **iy** / **Li^y** 5412C, **iD** 722, **is**, **is^d** 722, 5442B, **ay** 5412, 5422 ; v. aussi : disjonction (6512), indice, racine, radical (**i/y**).
identité, identitaire : 015.
impératif : 6421, 6631 ; — inaccompli 6411.
implicite : 0211.
inaccompli : vs accompli : 1232, 5412, 61, 64, 6422, 6612, 6631, 6632, 6722, 6723, 6821.
inclusion : vs opposition, 6422.
indéfini : 031, 5, 521, 5411, 5412, 5441, 5442, 6631, 7321 ; v. défini.
indicateur : — de thème 71, 723 (v. prosodie, rhème) ; — de rhème 731.
indice : (nom) indice d'état 411, 61, v. état ; (verbe) indice de personne 331, 6512, 6513, 6515, 68 ; v. verbes de qualité 6512, v. pronom autonome 71.
infinitif : v. nom verbal 6523, 6524.
injonction : 6421.
innovation : 0244.
inscriptions : 016.
intégration : 6413 ; v. verbe (évolution).
intercompréhension : 014.
interprétation : 66.
interrogation : 0212, 0722, 5442B, 722, 731.

intonation : 0212, 152, 544, 5442, 6421, 6622, 6631, 67, 71 ; v. modal 722, 723, 731, v. prosodie.
inversion : 731.
IRCAM : 015.
itératif : 6612, 6631.

J

jonction (*sandhi*) : v. disjonction, **i** ; — des actants 6824.

K

kabyle : 1232, 321, 323, 331, 3322, 411, 521, 5311, 5312, 5321, 5412, 5422, 5442, 6631C, 6712A.
Kel Entessar : 6514.
koïne : 013.

L

langue : berbère 013, langue vs parler vs dialecte 013, statut 015, langue écrite (vs orale) 022, 71 ; langues indoeuropéennes 53 ; langues romanes 0244, 5312.
latin : 3321, 44, 6822.
lexème : 472 ; v. lexique, vocabulaire.
lexique : 023, 6824 ; vs grammaire 225, 6631 ; v. extension vs compréhension ; v. 47 (nom), 63, 64 (verbe) ; v. modal, particules.
libyco-berbère : 02.
libyque : 016, 02, 6413.
ligature : 1232.
littérature : 015, 016.
localisation : 51 ; v. déictique, **N** (orientation).
locuteur : 0211, 424, 51, 66, 71, 731 ; nombre des locuteurs 015.
logique : 67.
longueur : 123, 1233 (consonne, v. tension) ; 131 (voyelle).

M

manière : 622.
 manuscrits : 016.
 Maroc central : 126, 132.
 marque : genre, nombre, état 411 ; v. fonction 5312 ; v. proposition relative 541, 5411 (relative adjointe) 5421, 5422.
 message : 0211 ; — distinct 731 (thématisation vs rhématisation), v. 71.
 méthode : 02, 024 (comparaison), 632, 6414 ; v. comparaison, critères, générative (linguistique), opposition.
 métrique : 1236, 131.
mi : 5442.
 modal : 61, 64, 6421, 6512, 6513, 6514, 6612, 662, 6631, 6632, 67, 671, 6722 ; — et intonation 722, 723 ; v. situation.
 morphologie : 016, 031, 125 ; vs lexique 44.
 morphosyntaxe : 66.
 mot : 21.
 motivation : 2826.
 mycénien : 1231, 1232.

N

n, N (préposition) : 5321, 5322, 5323, 5422 ; **n** “de” + complément objectif / subjectif 6524 ; v. *aussi* préposition.
n, N (orientation), **Na** : 51, 511, 5412.
n (indice du participe) : 651, 6512, 6513.
 négation : 5412, 61, 6422, 651, 6512, 6513, 6612, 6631, 6632, 67, 6711, 6712, 672, 7322.
 nom : 22, 23, 41 *sqq*, 46, 6413, 651, 652, 6522, 6523, 6524, 6631B, 7322 ; noms supports 325, 5442.
 nombre grammatical : 61, 6512.
 nombre : noms de — 41, 425, 5312, 5321, 5323.

notions : 66 ; interprétation 66 ; v. restriction, subordination, traduction.

O

objectif : vs subjectif 6524.
 objet interne : complément d'— 6524.
 onomastique : 016, 46.
 opposition : 0244 ; — fluctuante 0244 ; — privative 511, 6422 ; système d' — 6522, 6611, 662.
 optatif : 6421.
 ordre des termes : 54 (relative) ; satellites 5412 ; v. complément, construction, état du nom.
 orientation : verbe dérivé 6821 ; particule d' — 722.

P

palatalisation : 126.
 panberbère : 016.
 parataxe : 022.
 parenté (noms de) : 424.
 parlars : parlars (berbères) 01, 013, 014, 66 ; — spirants 122.
 parole : 0211.
 participe : 5421, 651 *sqq*, 6511, 6515.
 particule : aspectuelle (inaccompli) : 0244, 5412, 632, 6632 ; — sous-aspectuelle : 6632 ; — modale : 5412, 63, 632, 642, 6421, 6422, 6512, 6513, 6514 ; 6631 — de négation : 61, 671 ; — d'orientation : 51, 621, 722 ; — prédicative : 5323, 722, 723, 73 ; v. négation, orientation, relatives, rhématisation, satellites, verbe, et *passim*.
 passé : 022 (— épistolaire), 641, 662 ; v. accompli.
 passif : 6813, 6822, 6824.
 patient : 6824.
 pause : 662 ; v. intonation, prosodie.

- personne grammaticale : 331 (verbe),
 v. pronom.
 pharyngalisation : 128 ; phonologie :
 031, 11, 1231 *sqq* ; v. consonne,
 voyelle.
 phonétique/phonologie : 031, 11,
 1231 *sqq* ; 5321, 6210, 6523,
 6631 ; v. assimilation, cohérence,
 critères, jonction.
 phrase : — nominale (phrase sans
 verbe) 72.
 place vide : 5412, 5422, 543, 5442,
 6632.
 ponctuation : 0212, 022, 5411.
 pragmatique : 021, 0211.
 prédicat : 021, 722 ; prédication 722
 (particule *vs* verbe interprété par
 “ être ”) ; 732, 7322.
 préfixe/préformant : 223, 44, 471,
 6821 (verbe).
 préposition, locution préposition-
 nelle : 321, 3322, 733 (dans la
 rhématisation) ; **i**, **n** 5142, 5422 ;
 pronom régime de préposition
 3322 ; **n**, **N**, complément
 déterminatif : 531, 532, 5321,
 5322.
 présentatif : 722 ; v. rhème.
 présupposition : 0211.
 printemps berbère : 015.
 procès / processif : *vs* état 6411,
 6414.
 pronom : 031, 3, 31, 32 ; —
 personnel 33 (autonome, affixe
 direct *vs* oblique 3321-3322,
 5312) ; indices personnels 331,
 tableaux 331, 3321, — autonome
 et indices personnels 71 ; pronom
 support de détermination 32, 54,
 732, 7321 ; relation avec
 opposition d'état des noms 332 ;
 3^e personne et participe 6512,
 6515 ; — régime de préposition
 3322 ; — démonstratif 511 ;
 pronom relatif : 5412.
 propos : 0211.
 proposition : — subordonnée 54 ;
 complétive 5442B ; interrogative
 indirecte 5442B ; relative 54,
 731 ; relative adjointe 5411 ; —
 sans verbe, rapport entre
 propositions 72.
 prosodie : 0212, 022, 15, 52, 53,
 541, 5411, 5412, 5421, 663,
 6631, 6722, 721, 722, 731 ; v.
 intonation.
 proto-berbère : 016, 11, 121.
 punique : 44.
- Q
- qualité : verbes de qualité, 6413,
 6512, 6513.
- R
- racine : 016, 22, 221, 223 (tableaux),
 471, 622, 6522.
 radical : 223, 411, 61 ; consonne
 radicale 1232, 221.
 réciprocité : 6824.
 récit : 6422.
 reconstruction : 016, 11, 122, 6422,
 66, 6631, 6632, 6823 ; v.
 diachronie, histoire du berbère.
 redoublement : v. notation, consonne,
 tension.
 réel : *vs* éventuel 5412C, 6421, 6631.
 référent : 0211, 53, 531 *sqq*, 662.
 réflexivité : 6824.
 relateur : 512, 543, 5442 ; **n** 5322,
 5323, 5412, 6631 ; v. proposition
 relative 54.
 relation : type de — 542, 6515,
 6522, 68.
 relative (proposition) : 54, 6511,
 6631, 6632.
 relief : mise en —, v. focalisation,
 rhème, thème.
 restriction : expression de la —
 7321.
 résultatif : 6411.
 réversible (verbe) : 6411, 6414, 681.

rhème / rhématisation : 021, 0211, 5412, 5442B, 61, 6524, 6631, 71, 72, 721, 73 ; séquence rhème/thème, thème-rhème ou rhème 722 ; v. présentatif, thème ; base de la construction 73 ; rhématisation différée 722, 731, 7321, 7322, 733 ; — et thématization 732 ; — et pronom support 7321 ; prosodie 731 ; construction, processus 731 ; rhème et nom verbal 733 ; — non linguistique 722 ; rhématisation d'un verbe 6524.

rhétorique : 0211, 022.

Rif : 02, 333.

RIVALC : 0211.

S

s : préposition : 532, 5321, 5442 ; préformant : 471 ; v. dérivation, schème.

salutations : 722.

satellite : — du verbe 5412, 543 ; — en proposition relative 733 ; v. orientation.

schème : 016, 222, 471, 61, 6522.

schwa : 131, 132 ; v. syllabe.

sémantique : 622, 641, 6414, 642, 6421, 6522, 6523 (évolution), 6611, 662 (critère), 6631, 68, 6824, 6826.

sème : 622.

semi-consonne : (radicale) 621.

sémitique : 042, 331, 3322, 44, 471, 6631 ; v. racine.

sens : effets de — 662.

signal : v. place vide.

signe : — arbitraire vs motivé 224.

simultanéité : 6824 ; v. concomitant.

situation : 0211, 022, 425, 641, 6421, 66, 6631, 6632, 67, 71, 721, 722, 731 ; v. contexte, modal, rhème, thème.

Siwa : 331, 3321, 43, 6611, 6631.

spirante : 0244, 122 ; parler
spirants : v. parler.

statif (verbe) : 6412, 6413, 6414 : vs procès 6411, 6414 ; v. 661 accompli, inaccompli ; statif akkadien : 6413.

statut : social, culturel, politique 015 ; v. langue, parler.

stéréotype : 5323 ; v. diachronie.

structuralisme : 02 ; v. opposition, synchronie et *passim*.

structuration : 0244.

stylistique : 6422 (aoriste) ; v. rhétorique.

subordination : 022, 52, 54, 541, 5442, 72 ; proposition subordonnée : de but 6631B, consécutive 6631B ; v. (proposition) relative, restriction, pronom support.

suffixe : 47, 223, 631, 632 ; v. dérivé, indice.

sujet : 021, 662 ; v. complément explicatif ; indice personnel 5312, 5323, 5422 ; indicateur de thème 71.

support : — de détermination (pronom) 023, 0244, 132, 412, 511, 52 ; v. **a**, **i**, **u**, **ay** ; — et proposition relative 5412, 5442 ; v. **n** 6631C.

syllabe : 1231, 1232, 1234, 331.

synchronie : 0241, 422, 6631C, 6722, 6723 ; stratifications dans la synchronie : *passim dans* nom et verbe.

syntagme : 472.

syntaxe : 031, 4121, 43, 45, 53, 6512, 72, 734 (ordre des termes) ; — et sémantique 5412C, 6821 ; v. groupe nominal, satellite.

système du verbe : 66 ; — de base 662, 663, 6631, 631, 632 ; évolution, histoire 32, 662, 733 ; — perturbé 663.

T

temps : 5442C (expression du temps vs mode), 61 (organisation temporelle), 641, 6411 (repère temporel), 6631 ; v. contexte, futur, modal, passé, phrase sans verbe, situation.

tension : (consonne) 123, 1231, 1233, 1234 ; v. proposition relative 54.

terminologie : 123 (consonne) ; 6414, 642, 6515, 6521, 6523, 6631B, 68, 71, 72, 721, 722, 731, 7322 ; v. actant/acteur, cas, expressivité, mot, négation, longueur (1231), temps.

thème verbal (morphologie) : 61, 64 (valeur).

thème / thématization (syntaxe) : 021, 0211, 414, 71, 721, 731 ; thématization différée 71, 722, 731 ; indicateur de — 71 ; thème/rhème et situation 722 ; thématization vs rhématisation 731.

titre et sous-titre (de publication) : 722.

tifinagh : 015.

topique : 021.

toponymie : 016, 46.

totalité : expression de la — 722.

touareg : 014, 126, 131, 223, 323, 331, 3321, 411, 425, 511, 521, 5412, 5422, 5442, 621, 6611.

traduction : 6411, 6422, 6813, 731.

transitivité : 6823.

translation : 23.

trilitères : 621, 6711, 6712, 6713 ; v. racine, verbe.

type (verbe) : 62, 621.

typologie : 023, 0244, 324, 3322, 521, 53 (génitif), 53 (ordre des termes), 532, 5323, 544, 5422 (relative), 5442, 6, 6413, 6512, 6524, 6611, 662, 6631ABC,

6631C (“vouloir”), 67, 671, 6712, 672, 6822, 6826, 732 *sqq*, 7321, 733 ; v. attribution, existence, titre.

U

u : pronom support, 324.

u *dans* pronom, particule d'orientation, verbe, en touareg méridional 3321, 621.

u / w : radical (verbe) 621 : v. état construit 412 ; semi-consonne 1235.

unité : vs diversité du berbère 013 ; v. nombre (nom de —), totalité.

V

verbe : vs nom 23 ; — dérivé, intransitif, transitif, réversible 68 *sqq* ; — de qualité 331, 6512, 6513 ; emprunt 44 ; évolution 66, 661 *sqq* ; participe 6513, 6514 ; phrase sans verbe 72 ; relation du verbe avec les actants 68 ; — sémitique 6631 ; sens et construction 5442 ; — et subordination : **iy / Liy** 5412C, 5442 ; variété selon les parlers dans le système verbal 331, 63, 66, 6631 (élément **u** en touareg méridional) et *passim* dans les exemples ; variété et syntaxe des supports 732 *sqq* ; — et syntaxe des relatives 54 ; v. analogie, dialectalisation, différenciation, évolution, genre, grammaticalisation, indices personnels, nombre.

vide (place —) : v. place.

visée (du message) : 0211.

vocabulaire : 62, 63, 64 ; “vouloir” (notion de) v. modal 6631C ; négation 6711 ; v. mot 21, lexique.

vocalisme : 61 (verbe).
voyelle : 13, 47, 62 ; v. consonne,
état, schème, semi-consonne,
supports (pronoms) 544.

W

w : v. **u/w**.

Y

y : v. état du nom ; **i/y** : v. jonction ;
support.

Z

Zemmour : 1234, 5412, 5442.
zénaga : 01 (parler), 02, 1234, 425,
43, 5312 ; participe 6512.
zénètes (parlers) : 014, 413.
Zouara : 3322, 43, 543.

TABLE DES MATIÈRES

<i>Note de l'éditeur</i>	v
Avant-propos	vii
0. INTRODUCTION	1
0.1. Les parlers berbères	1
0.1.1. <i>Distribution géographique</i>	1
0.1.2. <i>Le problème des îles Canaries</i>	2
0.1.3. <i>Unité et diversité</i>	4
0.1.4. <i>Classement des parlers</i>	8
0.1.5. <i>Statut social, culturel et politique</i>	9
0.1.6. <i>Histoire du berbère</i>	11
0.2. Orientations	19
0.2.1. <i>La communication linguistique</i>	21
0.2.1.1. <i>La situation</i>	21
0.2.1.2. <i>Rôle de la prosodie</i>	25
0.2.2. <i>Langue parlée, langue écrite</i>	26
0.2.3. <i>Grammaire et lexique</i>	28
0.2.4. <i>La comparaison</i>	30
0.2.4.1. <i>Diachronie et synchronie</i>	30
0.2.4.2. <i>Comparaison externe</i>	32
0.2.4.3. <i>Comparaison interne</i>	33
0.2.4.4. <i>Le choix des critères</i>	34
0.3. Marche et présentation de l'ouvrage	37
0.3.1. <i>Les sections</i>	37
0.3.2. <i>Présentation du texte, notation du berbère, abréviations</i>	38
1. LES UNITÉS DISTINCTIVES	41
1.1. Délimitation de l'étude	41
1.2. Consonnes	42
1.2.1. <i>Consonnes d'arrière</i>	42
1.2.2. <i>Occlusives, fricatives et spirantes</i>	43
1.2.3. <i>Les consonnes « étoffées »</i>	45
1.2.3.1. <i>Terminologie</i>	47
1.2.3.2. <i>Unité de la consonne étoffée</i>	49

1.2.3.3. <i>Durée et tension</i>	55
1.2.3.4. <i>Échelle de tension</i>	59
1.2.3.5. <i>Notation des consonnes tendues</i>	60
1.2.3.6. <i>Les objections</i>	62
1.2.4. <i>Affriquées</i>	66
1.2.5. <i>Semi-consonnes</i>	66
1.2.6. <i>Palatalisation</i>	69
1.2.7. <i>Labio-vélarisation</i>	69
1.2.8. <i>Pharyngalisées (ou « emphatiques »)</i>	71
1.3. <i>Voyelles</i>	73
1.3.1. <i>Timbre et durée</i>	74
1.3.2. <i>Le problème du schwa</i>	76
1.4. <i>Le problème de la syllabe</i>	78
1.5. <i>Prosodie</i>	79
1.5.1. <i>L'accent</i>	79
1.5.2. <i>L'intonation et les pauses</i>	80
2. <i>LES UNITÉS SIGNIFICATIVES : GÉNÉRALITÉS</i>	83
2.1. <i>Le problème du « mot »</i>	83
2.2. <i>Structure du nom et du verbe</i>	83
2.2.1. <i>La racine</i>	84
2.2.2. <i>Le schème</i>	87
2.2.3. <i>Le radical</i>	88
2.2.4. <i>Caractères du système des racines et des schèmes</i>	90
2.3. <i>L'opposition verbo-nominale</i>	91
3. <i>LES PRONOMS</i>	95
3.1. <i>Rôle du pronom</i>	95
3.2. <i>Pronoms supports de détermination</i>	97
3.2.1. <i>Définition et caractères généraux</i>	97
3.2.2. <i>Le support a « ce », « un »</i>	99
3.2.3. <i>Le support i « un » (plutôt que « ce »)</i>	100
3.2.4. <i>Le support u</i>	101
3.2.5. <i>Les noms supports</i>	101
3.3. <i>Pronoms personnels</i>	103
3.3.1. <i>Indices personnels</i>	104

3.3.2. <i>Pronoms personnels. Relation avec l'opposition d'état des noms</i>	109
3.3.2.1. <i>Pronoms personnels directs</i>	111
3.3.2.2. <i>Pronoms personnels obliques</i>	115
3.3.3. <i>Présentation traditionnelle</i>	119
4. LES NOMS	123
4.1. Noms à opposition d'état	124
4.1.1. <i>Morphologie</i>	124
4.1.2. <i>Genèse de l'état d'annexion</i>	130
4.1.2.1. <i>La marque w du masculin (et ses allomorphes)</i>	130
4.1.2.2. <i>Chute de la voyelle d'état à l'état d'annexion</i>	134
4.1.3. <i>Perte de la voyelle initiale</i>	135
4.1.4. <i>Noms à voyelle constante</i>	136
4.2. Noms sans opposition d'état	137
4.2.1. <i>Noms en wa-</i>	137
4.2.2. <i>Survivances</i>	138
4.2.3. <i>Premiers éléments de noms composés</i>	138
4.2.4. <i>Noms dits « de parenté »</i>	138
4.2.5. <i>Noms de nombre</i>	140
4.3. Recul de l'opposition d'état	141
4.4. Emprunts	142
4.5. Adjectifs	145
4.6. Noms propres	147
4.7. Dérivation et composition	149
4.7.1. <i>Dérivation</i>	149
4.7.2. <i>Composition</i>	151
5. LE GROUPE NOMINAL	155
5.1. Localisation	155
5.1.1. <i>Localisation dans le cas d'un pronom support de détermination</i>	155
5.1.2. <i>Localisation dans le cas d'un nom</i>	156
5.2. Reprise	157
5.2.1. <i>Reprise par un pronom support de détermination</i>	157
5.2.2. <i>Reprise par un adjectif</i>	159
5.2.3. <i>Reprise par un nom</i>	159
A. <i>Reprise d'un pronom</i>	159
B. <i>Reprise d'un nom</i>	160

5.3. Complément déterminatif	160
5.3.1. Construction sans préposition	162
5.3.1.1. Complété et complément ont des référents distincts	162
5.3.1.2. Complété et complément ont le même référent (complément explicatif)	162
A. Complément de l'indice personnel des formes verbales	162
B. Complément du pronom personnel affixe, série « directe » ou série « oblique »	163
C. Complément de nom de nombre	164
5.3.2. Construction avec préposition	165
5.3.2.1. Forme de la préposition	165
5.3.2.2. Complété et complément ont des référents distincts	169
5.3.2.3. Complété et complément ont le même référent	170
5.4. Propositions relatives	172
5.4.1. Marques de la subordination	172
5.4.1.1. Propositions relatives adjoinies	173
5.4.1.2. Propositions relatives « classiques »	174
A. Leur identification	174
B. Absence de tout relateur	175
C. Les pseudo-relateurs	176
D. Les vrais relateurs	180
5.4.2. Marques du type de relation avec l'antécédent	180
5.4.2.1. L'antécédent serait complément explicatif (pseudo-sujet)	181
5.4.2.2. L'antécédent aurait une fonction autre que complément explicatif	181
A. L'antécédent serait complément d'objet direct	182
B. L'antécédent serait complément d'une préposition	182
5.4.3. Propositions relatives de type arabe	184
5.4.4. Observations complémentaires à propos des propositions relatives	186
5.4.4.1. Relatives explicatives et relatives déterminatives	186
5.4.4.2. Rendement de la construction des relatives	186
A. Support a	187
B. Support i	189
C. Support Li	192
D. Support ay / a / i	193
6. LES VERBES	195
6.1. Les thèmes verbaux	195
6.2. Les types de verbes	197
6.2.1. Verbes primaires	197
6.2.2. Dérivés « de manière »	201

6.3. Histoire et organisation des thèmes verbaux de base	202
6.3.1. <i>Les formes</i>	202
6.3.2. <i>Le fonctionnement</i>	204
6.4. Valeur des thèmes verbaux	207
6.4.1. <i>Accompli – inaccompli</i>	207
6.4.1.1. <i>Verbes processifs</i>	210
6.4.1.2. <i>Verbes statifs</i>	212
6.4.1.3. <i>Un cas particulier : les « verbes de qualité »</i>	213
6.4.1.4. <i>Procès ou état ?</i>	220
6.4.2. <i>Aoriste</i>	224
6.4.2.1. <i>Colorations modales</i>	225
6.4.2.2. <i>Colorations aspectuelles</i>	227
6.5. Dépendances du système verbal	233
6.5.1. <i>Le « participe »</i>	233
6.5.1.1. <i>Définition du « participe » berbère</i>	233
6.5.1.2. <i>Les formes de base</i>	234
6.5.1.3. <i>Influence de la négation</i>	238
6.5.1.4. <i>Influence de la particule modale</i>	240
6.5.1.5. <i>La notion de participe</i>	240
6.5.2. <i>Le nom verbal</i>	241
6.5.2.1. <i>Terminologie</i>	241
6.5.2.2. <i>À la recherche d'un critère</i>	243
6.5.2.3. <i>Causes de perturbations</i>	245
6.5.2.4. <i>Emplois</i>	247
6.6. Additions au système verbal de base	249
6.6.1. <i>Thèmes verbaux spécialisés</i>	250
6.6.1.1. <i>Domaine de l'accompli</i>	250
6.6.1.2. <i>Domaine de l'inaccompli</i>	252
6.6.2. <i>Verbes auxiliaires</i>	253
6.6.3. <i>Particules</i>	256
6.6.3.1. <i>Particule modale (PM)</i>	256
A. a(d) + aoriste en proposition indépendante	258
<i>Expression du futur</i>	259
<i>Expression de l'habitude</i>	262
B. a(d) + aoriste en proposition subordonnée	265
C. <i>En proposition relative : le kabyle ara</i>	268
6.6.3.2. <i>Particules (sous-)aspectuelles</i>	273

6.7. Système verbal et négation	276
6.7.1. La particule de négation	277
6.7.1.1. La particule unique ou principale	278
6.7.1.2. Négation à deux éléments	280
A. <i>ka, ša, ši, š</i> , etc.	281
B. <i>ara</i> et variantes	283
Post scriptum	284
6.7.2. Les thèmes verbaux et la négation	284
6.7.2.1. L'aoriste	284
6.7.2.2. L'accompli	286
6.7.2.3. L'inaccompli	288
6.8. Relation du verbe avec les actants	290
6.8.1. Les verbes réversibles	291
6.8.1.1. Définition	291
6.8.1.2. Réversibilité et aspect	292
6.8.1.3. Réversibilité, passif et statif	292
6.8.1.4. Conditions de la réversibilité	294
6.8.2. Les verbes dérivés à préformante	295
6.8.2.1. Généralités	295
6.8.2.2. Sortie de l'actant « agent »	298
A. Dérivés à dentale	298
B. Dérivés à nasale (premier emploi)	299
6.8.2.3. Entrée d'un nouvel actant « agent » : dérivés à sifflante	301
A. L'élément de base n'est pas un verbe	301
B. L'élément de base est un verbe intransitif : dérivés causatifs	302
C. L'élément de base est un verbe transitif : dérivés factitifs	302
6.8.2.4. Dérivés à nasale (second emploi) : jonction des acteurs « agent » et « patient »	305
6.8.2.5. Dérivés de dérivés	307
6.8.2.6. Histoire et évolution	308
 7. STRUCTURE DE LA PHRASE	 311
7.1. La thématization	311
7.2. Les propositions sans verbe	314
7.2.1. Propositions sans verbe à terme complexe	316
7.2.2. Propositions sans verbe et à terme linguistique unique	317
Les morphèmes <i>d</i>	319
7.2.3. Propositions sans verbe à deux termes explicites	323

10. Table des matières	383
7.3. La rhématisation	325
7.3.1. Base de la construction	326
7.3.2. Effets de la dialectalisation	330
7.3.2.1. Le choix du support	330
7.3.2.2. Présence ou absence de la particule prédicative	332
7.3.3. Effets de la grammaticalisation	335
RÉFÉRENCES	339
INDEX	367
TABLE DES MATIÈRES	377

**Pubblicazioni del
Centro Studi Camito-Semitici di Milano:**

STUDI CAMITO-SEMITICI

- 1 — Vermondo Brugnatelli (a cura di) *Sem Cam Iafet. Atti della 7^a Giornata di Studi Camito-Semitici e Indeuropci*. 1994
- 2 — Aron Dolgopolsky *From Proto-Semitic to Hebrew. Phonology*. 1999
- 3 — Paolo Branca *Un "catechismo" druso della Biblioteca Reale di Torino*. 1996
- 4 — Kamal Naït-Zerrad *Lexique religieux berbère et néologie: un essai de traduction partielle du Coran*. 1998
- 5 — Sh. Morag, M. Bar-Asher, M. Mayer-Modena (eds.) *Vena Hebraica in Judaeorum Linguis - Proc. 2nd International Conference on the Hebrew and Aramaic Elements in Jewish Languages*. 1999
- 6 — Alessandro Roccati *Elementi di lingua egizia*. 2002
ISBN 88-87419-21-3
- 7 — Francesco Aspesi *Studi di linguistica camito-semitica*. 2004
ISBN 88-901537-0-9
- 8 — Lionel Galand *Regards sur le berbère*. 2010
ISBN 978-88-901537-2-3

SUSSIDI DIDATTICI

- 1 — Olivier Durand *Introduzione ai dialetti arabi*. 1995
- 2 — Kamal Naït-Zerrad *Grammatica moderna di cabilo - Tajerrumt tatrart n teqbaylit*. 2008
ISBN 978-88-901537-1-6

Lionel GALAND, correspondant de l'Institut de France et membre étranger de l'Académie royale des Pays-Bas, a été professeur de berbère à l'Institut des hautes études marocaines de Rabat, puis à l'École nationale des langues orientales vivantes (aujourd'hui INALCO, Paris) et directeur d'études de libyque et berbère à l'École pratique des hautes études (Sciences historiques et philologiques). Ses études de linguistique berbère s'étalent sur plusieurs décennies et touchent tous les aspects de cette discipline.

« On ne pratique pas la recherche et l'enseignement pendant plus de soixante ans sans avoir à traiter d'un grand nombre de problèmes. Cela m'a conduit à écrire une longue série d'articles, dispersés dans quantité de publications souvent difficiles d'accès ou introuvables. J'ai donc constaté, voici longtemps, que j'avais fait fausse route en ne prenant pas le temps de composer un livre. Aussi ai-je accueilli avec joie la proposition de Vermondo Brugnatelli, lorsqu'il m'a suggéré de rédiger un ouvrage pour la collection Studi Camito-Semitici.

Ce livre n'est pas un manuel, encore moins une somme. Comme l'indique son titre, il invite à jeter sur l'ensemble linguistique berbère une succession de regards qui, tout en faisant le tour du panorama, ne se porteront pas partout avec la même insistance. Ils s'attarderont sur les aspects du paysage les plus chers à l'auteur, sur les parlers les mieux documentés et sur les problèmes qui ont le plus compté pour lui. »

ISBN 978-88-901537-2-3
ISSN 2035-5068